This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 836 209

ex libris
jean
Seguin
Avranches

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

4e ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1894

MARIUS SEPET : Les plus anciens drames en langue française. — PAUL LE CACHEUX : La légende de l'Abbaye de Montebourg. — A. GOSSELIN : Les Normands au Canada. M. Jean Le Sueur (*Fin*). — Comte DE MARSY : Une nouvelle source de documents pour l'histoire de Normandie. — A. GOSSELIN : Le mouvement catholique aux Etats-Unis. — E. TRAVERS : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1894

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

4me ANNÉE

ÉVREUX
IMPRIMERIE DE L'EURE

1894

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG - 8 1969

LES PLUS ANCIENS DRAMES

EN

LANGUE FRANÇAISE

Les lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* ont pu se faire, en lisant le travail si intéressant de M. Gasté, une idée juste des origines liturgiques du drame au moyen âge (1). A la période des origines, qui commence dès la fin du IXe siècle, a succédé la période que l'on peut appeler *scolaire*, parce que les compositions et les représentations dramatiques qui s'y rattachent furent l'œuvre des maîtres et des élèves des grandes écoles établies auprès des cathédrales et des abbayes. Le drame scolaire en prose latine, et surtout en vers métriques et rythmiques, fleurit en France, dans ces établissements d'enseignement secondaire et supérieur, du milieu du XIe au milieu du XIIe siècle. Si les auteurs et les acteurs de ce théâtre semi-liturgique et scolaire étaient uniquement des *clercs*, professeurs ou étudiants, il n'en était pas de même du public accouru en grand nombre à ces représentations, données dans les églises mêmes ou dans les cloîtres des cathédrales et des abbayes, aux fêtes solennelles de Noël et de Pâques, aux anniversaires principaux de la Sainte-Vierge, ou encore de certains bienheureux

(1) *Les Drames liturgiques de la cathédrale de Rouen.* Livraisons des 15 janvier, 15 mars et 15 mai 1893, — 4e, 5e et 6e de la seconde année de la *Revue.*

particulièrement chers aux étudiants : saint Nicolas, sainte Catherine. L'intelligence de l'action était singulièrement facilitée aux spectateurs séculiers, ignorants de la langue latine, par ce fait que le sujet du drame était toujours emprunté à des histoires et à des légendes, que l'éducation religieuse, la tradition orale, la liturgie ordinaire et les arts plastiques avaient rendues familières à tous les fidèles. La forme scénique elle-même n'était qu'une adaptation à ces pieuses réjouissances des procédés et des pompes habituelles à la liturgie. Enfin ces drames scolaires étaient des œuvres musicales en même temps que poétiques et dramatiques, c'étaient comme des opéras sacrés, des chœurs divisés et subdivisés, des dialogues chantés : nouvel attrait pour la foule, nouvelle compensation de l'intelligence incomplète dont elle était obligée de se contenter par rapport aux détails du texte, dont l'harmonieuse interprétation enchantait ses oreilles, en même temps que les mouvements rythmés et cadencés des personnages charmaient ses yeux.

Il est certain cependant qu'il dut y avoir pour les spectateurs laïques redoublement de plaisir quand, par une innovation assez naturelle en pareille circonstance, la langue commune fit irruption, par quelques refrains d'abord, puis par quelques strophes, au milieu de cette prose ou de cette poésie latine. Il y avait à cet égard des précédents, même dans la liturgie ordinaire, par exemple ces épitres *farcies* récitées à diverses fêtes, notamment le jour de Saint-Etienne, et dans lesquelles la leçon tirée des Actes des apôtres et racontant le martyr du bienheureux diacre, était accompagnée et coupée de strophes françaises traduisant et amplifiant le texte de la Vulgate (1). Les compositions dramatiques de l'étudiant Hilaire, disciple du célèbre Abélard, et grand amateur de poésie rythmique et de représentations scolaires, nous offrent, dans la première moitié du XIIe siècle, de curieux exemples de ces bizarres et piquantes farcitures, qui ne plaisaient pas seulement à l'auditoire illettré, mais ajoutaient, pour ainsi dire, par leur étrangeté même, un ragoût de plus au divertissement des écoliers. Dans le jeu pascal de la *Résurrection de Lazare*, Marie de Béthanie s'adresse en ces termes au Sauveur :

(1) Voyez une de ces épitres dans Du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, p. 410.

Ex culpa veteri
Damnantur posteri
Mortales fieri :
Hor ai dolor
Hor est mis frere morz ;
Por que gei plor.

Per cibum vetitum
Nobis interitum
Constat impositum :
Hor ai dolor, etc.

Facta sum misera
Et soror altera
Per fratris funera ;
Hor ai dolor, etc.

Cum de te cogito,
Frater, et merito
Mortem afflagito ;
Hor ai dolor, etc.....

Marthe, sœur de Marie et de Lazare, chante à son tour :

Mors execrabilis !
Mors detestabilis !
Mors mihi flebilis !
Lase, chative !
Desque mis frere est morz,
Porque sue vive ?

Fratris interitus
Gravis et subitus
Est causa gemitus :
Lase, chative ! etc.

Pro fratre mortuo
Mori non abnuo
Nec mortem metuo :
Lase, chative ! etc.

Ex fratris funere
Recuso vivere :

Væ mihi miseræ!
Lase, chative! etc.

Un peu plus loin, Marthe s'adresse encore au Sauveur en ces termes :

Si venisses primitus,
Dol en ai,
Non esset hic gemitus :
Bais frere, perdu vos ai!

Quod in vivum poteras,
Dol en ai,
Hoc defuncto conferas :
Bais frere, perdu vos ai!

Petis Patrem quidlibet;
Dol en ai,
Statim Pater exhibet :
Bais frere, perdu vos ai (1).

Le même mélange singulier, avec addition d'une nuance de comique, qui, pour l'auditoire, n'en diminuait pas l'agrément, se retrouve dans une autre pièce d'Hilaire, un *jeu de saint Nicolas* (2). La part de la langue vulgaire, c'est-à-dire, dans le cas dont il s'agit, du dialecte poitevin, est beaucoup plus considérable dans un drame de la même époque, la représentation de l'*Epoux*, plus connue sous le nom de *Mystère des vierges sages et des vierges folles*, parce qu'en effet elle consiste dans la mise en scène de la célèbre parabole évangélique. Non seulement on y trouve un refrain comme celui-ci, revenant à la fin de chacune des strophes latines chantées par les vierges folles :

Dolentas! chaitivas! trop i avem dormit.

Mais les strophes suivantes adressées par l'ange Gabriel aux

(1) Du Méril, ouvrage cité, pp. 226-230. — Cf. sur cette pièce notre volume intitulé : *Le Drame chrètien au moyen-âge*. Paris, Didier, 1878, in-12, pp. 33 et suiv.; 203 et suiv.

(2) Cf. sur cette pièce notre travail intitulé : *Le Jeu de saint Nicolas* dans la *Revue du Monde catholique*, livraison du 30 janvier 1879.

vierges sages sont entièrement en langue vulgaire et servent comme de paraphrase au chant latin qui les précède :

Oiet, virgines, aiso que vos dirum,
Aiset presen que vos comandarum :
Atendet un espos, Jhesu Salvaire a nom.
Gaire no i dormet,
Aise l'espos que vos hor atendet.

Venit in terra per los vostres pechet,
De la Virgine en Betleem fo net,
E flum Jorda lavet e luteet.
Gaire, etc.

Eu fo batut, gablet e laidenjet,
Sus e la crot pendut e claufiget,
Deu monumen des entrepauset.
Gaire, etc.

E resors es, la Scriptura o dii;
Gabriels soi, eu trames aici;
Atendet lo, que ja venra praici.
Gaire, etc. (1).

Egalement en langue vulgaire est cette réponse des vierges sages aux vierges folles qui leur demandent de leur huile :

De nostr'oli queret nos à doner,
Non auret pont, alet en achapter
Deus merchaans que lai veet ester.
Dolentas! chaitivas! trop i avet dormit (2)

(1) « Ecoutez, vierges, ce que nous vous dirons, — Ayez présent ce que nous vous commanderons; — vous attendez un époux, il a nom Jésus Sauveur. — Ne dormez pas. — Voici venir l'époux que maintenant vous attendez.

« Il vint en terre pour vos péchés, — de la Vierge en Bethléem fut né, — dans le fleuve Jourdain lavé et purifié. — Ne dormez pas, etc.

« Il fut battu, bafoué et maltraité, — en haut sur la croix pendu et cloué, — puis dans le sépulcre en dessous déposé. — Ne dormez pas, etc.

« Il est ressuscité, l'Ecriture l'a dit; — je suis Gabriel, moi qui suis envoyé ici; — attendez le, car il viendra par ici. — Ne dormez pas, etc. »

(2) « De notre huile vous nous demandez de vous donner, — vous n'en aurez point, allez en acheter — aux marchands que vous voyez établis là-bas. — Malheureuses! infortunées! vous avez trop dormi. »

Et cette réponse des marchands :

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Dolentas! etc.
>
> Alet arrier a vostras sinc seros
> E prejat las per Deu lo glorios
> De oleo fasen socors a vos.
> Faites o tost que ja venra l'Espos (1).
> Dolentas! etc.

En langue vulgaire enfin cette malédiction du Christ :

> Alet, chaitivas, alet, malaureas,
> A tot jors mais vos so penas livreas;
> En eterno ora seret menelas (2).

Le développement croissant de ces parties en langue vulgaire au détriment des parties latines semble a priori assez indiqué par le progrès naturel du genre dramatique. La substitution d'une langue à l'autre paraît en effet avoir eu lieu de cette façon pour ainsi dire interne et logique dans les représentations des grands établissements ecclésiastiques de Suisse et d'Allemagne, où les mêmes usages s'étaient établis qu'en France, mais où ils semblent s'être continués avec une vigueur de plus en plus florissante jusqu'à la fin du moyen âge et au delà. Il résulterait de ce fait que

(1) Nobles dames, il ne vous convient pas de rester ici — ni d'y séjourner longuement : — vous chercher conseil, nous ne pouvons vous en donner, — demandez-le à qui peut vous conseiller. — Malheureuses! etc.

« Retournez en arrière vers vos [illegible] — et priez les par Dieu le glorieux — que de leur huile elles fassent secours à vous, — faites vite que déjà va venir l'Epoux. — Malheureuses! etc. »

(2) « Allez, infortunées, allez, malheureuses, — pour toujours désormais vous sont peines infligées : — en enfer maintenant vous serez menées. » — Du Méril, ouvrage cité, p. 233 et suiv. — Cf. Ms du fonds latin 1.119 à la Bibliothèque Nationale, fol. 53 et suiv. — *Le Drame chrétien au moyen âge*, p. 24 et suiv. — Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*, 2e édition, Paris, Hachette, 1890, p. 237.

le drame religieux, quoique entièrement envahi par l'idiome commun, aurait néanmoins conservé très longtemps dans ces pays une attache étroite avec les écoles claustrales et gardé son caractère particulier de réjouissance scolaire (1). Mais il n'en fut pas de même dans notre pays, où le développement et la transformation dont il s'agit subirent vers le milieu du XIIe siècle l'influence d'une cause extérieure, qui fut toute puissante. L'un de ses effets fut d'anéantir, en prenant sa place, sinon l'existence, du moins la vigueur et la popularité du drame scolaire. Celui-ci d'ailleurs ne pouvait manquer d'éprouver le contre-coup du mouvement qui, à partir des premières années du XIIIe siècle, substitua, pour l'enseignement supérieur, le système des universités inauguré à Paris avec tant d'éclat, au système antérieur des écoles cathédrales ou monastiques, mouvement qui s'accomplit beaucoup plus tôt et d'une façon beaucoup plus absorbante en France qu'en Allemagne et en Suisse.

Ce ne fut donc pas chez nous dans les représentations des étudiants qu'acheva de se constituer le drame en langue vulgaire, ce fut dans celle des *confréries*, dont on constate de très bonne heure l'existence, mais dont la période originaire est encore enveloppée d'une assez épaisse brume. Un texte découvert par M. Léopold Delisle dans un Sacramentaire de l'Eglise de Paris, nous révèle l'existence, dès le XIe siècle, d'une *Confrérie des douze apôtres* ainsi composée : « Noms des frères de la Société des douze apôtres : Eude diacre, Hubert abbé, Ingelbold prêtre, Richard prêtre, Germont prêtre, Gislebert *laïque*, Landry prêtre, Ainard clerc, Garlent prêtre, Pierre prêtre, Alran prêtre, Martin, Durand, Richard prêtre (2). » Il est peut-être permis que conjecturer que

(1) Cf. dans Du Méril, le *Mystère de la Passion* du manuscrit de Munich, représenté au XIIIe siècle à l'abbaye de Benedictbeuern, p. 126 et suiv., et la *Passion* de Francfort, représentée à la fin du XVe siècle à l'école ecclésiastique de Saint-Barthélemy, p. 297 et suiv. — Voyez aussi Wilken, *Geschichte der geistlichen Spiele in Deutschland*. Göttingen, 1872, *passim*.

(2) « Ec sunt nomina fratrum de societate duodecim apostolorum. Odo levita. Hubertus aba. Ingelbodus sacerdos. Ricardus sacerdos. Germunt sacerdos. Gislebertus laïcus. Landricus sacerdos. Ainardus clericus. Vuarlenus sacerdos. Petrus sacerdos. Alrannus sacerdos. Martinus. Durandus. Ricardus sacerdos. » *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, 1886, broch. in-4°. (Extrait des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXII, 1re partie), pp. 150 et 376.

Martin et Durand, dont les noms ne sont suivis d'aucune désignaiion, étaient des laïques comme Gislebert. La proportion dut s'accroître et la majorité passer du côté des laïques dans les très nombreuses associations de ce genre qui se constituèrent, dans le courant du XIIe siècle, sous des formes très variées et souvent avec des rapports divers, mais incontestables, aux sociétés ou corporations professionnelles. C'est à une institution tout à fait établie et déjà ancienne que fait allusion cette *prière du prône* relevée par M. Léon Gautier dans un livre liturgique de la seconde moitié du XIIIe siècle : « *Pour les confrères.* — Ensuite, faisons prière à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour tous les confrères, hommes et femmes, de Notre-Dame sainte Marie, et pour ceux de saint Nicolas et pour ceux et celles qui en cette église, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, font et célèbrent leurs fêtes, et pour ceux et celles qui céans apportent leurs offrandes et leurs luminaires, que Notre-Seigneur, par sa pitié et par sa miséricorde, les défende de malechance et de mésaventure, et les illumine et remplisse de son bien et de sa grâce, et leur conserve et multiplie leurs biens, de telle sorte qu'ils l'en reconnaissent pour seigneur et pour donateur, et qu'il leur accorde de faire les œuvres qui lui sont agréables, afin que, quand leurs âmes quitteront leur corps, il les reçoive au repos de son saint paradis et les réunisse à leurs parents et à leurs amis défunts. Dites donc pour cela, tous et toutes, la sainte oraison de Notre-Seigneur : *Pater noster* (1). »

Les confréries, comme cela résulte de ce dernier texte et comme

(1) *Notice sur un livre liturgique appartenant à M. le professeur G. Stephens de Copenhague*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, XXXVIII, année 1877, p. 483 et suiv. — Ce manuscrit fut acheté à Naples en 1872, mais il est évidemment d'origine française, comme en témoigne assez le texte des prières qu'il renferme. Voici l'original de la prière ci-dessus traduite. « *Por les confreres.* En après feson proiere à N. S. J. C. por toz les confreres et les confraresses de Nostre Dame sainte Marie, et por ceaus de saint Nicolas et por ceaus et celes qui en ceste yglise, en l'enor de Dieu et de Nostre Dame, les soes festez font et festivent, et por ceaus et celes qui ceens aportent lor oblacions et lor lumineres, que Nostre Sire, par sa pitié et par sa misericorde, les desfende de mescheance et de mesaventure, et les enlumine et replenisse de son bien et de sa grace, et lor sauve et munteplit lor biens en tel maniere q'il l'en reconoissent à segnor et à doneor, et lor doist fere les soes ovres, si que, quant les ames partiront des cors, il les reçoive en repos en son saint paradis ensembléement ob lor parens et ob lor amis defuns. Si en ditez tuit et totes la sainte oreison Nostre Seignor. *Pater noster.* »

on le sait d'ailleurs, avaient des offices, des fêtes et par conséquent des réjouissances qui leur étaient propres. Rien d'étonnant que les représentations dialoguées aient pris place de bonne heure parmi ces pieux divertissements comme elles l'avaient fait antérieurement dans les réjouissances scolaires. Cela doit d'autant plus être supposé que ces confréries mêmes, surtout à l'origine, comptaient dans leur sein et avaient à leur tête des prêtres et des clercs, et parmi eux, sans aucun doute, des maîtres et des étudiants de l'église cathédrale, collégiale ou abbatiale à laquelle elles se rattachaient par leur fondation. Vers le milieu du XIIe siècle, elles s'emparèrent donc, croyons-nous, de l'art dramatique, et tout en lui conservant d'abord en bonne partie les caractères de son origine liturgique et ecclésiastique, commencèrent à l'introduire dans une voie nouvelle, où l'emploi habituel de la langue vulgaire dans la composition des pièces représentées par leurs membres fut un de leurs premiers et plus considérables pas.

C'est bien, tout du moins porte à le croire, à une confrérie dirigée par des clercs, mais composée en bonne partie de membres séculiers, qu'il faut attribuer l'origine du plus ancien drame en langue française qui nous soit parvenu, le drame d'*Adam*. Ce texte est en dialecte normand, mais en dialecte normand d'Angleterre, c'est-à-dire dans l'idiome qui était devenu depuis Guillaume-le-Conquérant la langue officielle et supérieure de la bonne société laïque de ce pays et qui faillit même s'y substituer définitivement à l'ango-saxon. Depuis la conquête normande, dont les résultats furent encore fortifiés par l'avènement des Plantagenet, le royaume insulaire formait avec les possessions continentales de la dynastie issue de Guillaume, un groupe d'états ou de provinces, dont l'union politique ne pouvait manquer d'avoir des conséquences littéraires. Les diverses genres nés sur le sol français fleurirent en Angleterre avec une rare vigueur et il y eut entre l'île et le continent un échange continuel de poètes et de poèmes. Les compositions et représentations dramatiques paraissent avoir été goûtées de bonne heure dans l'île. Avant 1119, Geoffroy du Mans, appelé en Angleterre pour remplir les fonctions d'écolâtre à l'abbaye de Saint-Alban, faisait représenter à Dunstaple, sans doute par les écoliers de cette abbaye, un jeu latin de sainte Catherine. Une cinquantaine d'années plus tard les représentations des confréries semblent avoir été dans ce pays un usage établi, qui lui était commun avec

la Normandie continentale et aussi, sans aucun doute, avec plusieurs autres provinces de France. Le texte anglo-normand du drame d'*Adam* nous a été transmis dans un manuscrit contenant avec lui d'autres œuvres poétiques, latines ou françaises, qui ne sont pas toutes originaires de la même contrée. La première partie de ce recueil paraît avoir été formée sur quelque point des bords de la Loire (1). S'il en est ainsi, le fait seul de la transcription indique la possibilité, le désir même, sinon l'intention et l'occasion positive d'une représentation du drame hors de son pays d'origine. Il est curieux de noter que le texte d'*Adam* est précédé dans le manuscrit d'un jeu latin de la *Résurrection* et de diverses pièces de poésie latine rythmique indiquant chez le possesseur primitif de ce recueil des connaissances et des préoccupations liturgiques et scolaires. Nous y remarquons notamment un cantique en l'honneur de saint Nicolas :

Nicholaus inclitus,
Laudet omnis spiritus;
Factus est divinitus
Præsul in lætitia;
Laudet omnis spiritus
Gubernantem omnia...
Sic est sacra deditus
Præsul in Lycia.
Laudet omnis spiritus (2).

Le prêtre ou clerc, directeur de confrérie, qui fut l'auteur du drame d'*Adam* et l'organisateur de la première représentation de ce jeu en Angleterre, était certainement lui-même un fort habile *liturgiste*. Nous avons naguère longuement examiné la construc-

(1) Le manuscrit dont il s'agit est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de la ville de Tours. Il provient des moines de Marmoutier, qui l'avaient acheté à Toulouse, en 1716, de la famille de Lesdiguières. L'une des pièces qu'il renferme paraît se rapporter à la ville de Nantes. — Il a été écrit à deux époques différentes, à la fin du XIIe puis au commencement du XIIIe siècle.

(2) *Office de Pâques ou de la Résurrection*, accompagné de la notation musicale et suivi d'hymnes et de séquences inédites, publié pour la première fois d'après un manuscrit du XIIe siècle de la bibliothèque de Tours par Victor Luzarche. Tours, 1856, p. 42.

tion de cette pièce dans ses rapports avec les rites ordinaires ou extraordinaires du culte (1). Nous nous contenterons de noter ici l'art ingénieux avec lequel, dans sa composition et dans sa mise en scène, les règles et les habitudes liturgiques ont été adaptées, appropriées aux nécessités et aux convenances d'une représentation dialoguée, comment l'auteur, pour ainsi dire, a su tirer de la liturgie une *dramaturgie*. Le système des *leçons*, tel surtout qu'une récitation déjà demi-dialoguée l'avait développé dans les offices des monastères, lui a fourni le cadre de cette représentation, dont le système, déjà dramatique aussi par lui-même, des *répons*, lui a donné la parure lyrique et musicale. Il a emprunté aux rubriques, aux habitudes du rituel le grave et majestueux symbolisme de sa mise en scène, la disposition plastique de ses personnages et de ses tableaux, qui sont dans une analogie sensible avec les figures et les scènes sculptées de l'art roman et des premiers temps de l'art gothique (2). En même temps il a su profiter avec talent et avec goût des sources et des modèles littéraires dont son imagination pouvait disposer : écrits et jeux latins antérieurs et compositions diverses de poésie narrative ou didactique en langue vulgaire. Il était lui-même, en même temps qu'un assez docte clerc, un trouvère fort bien doué, un versificateur expert en rythmes et en rimes. Il avait de plus de véritables aptitudes dramatiques et un rare instinct du dialogue. On en jugera par les scènes suivantes de la tentation d'Adam et d'Eve dans le paradis (3).

(1) Cf. *Les Prophètes du Christ, étude sur les origines du théâtre au moyen âge*. Paris, Didier, 1878, in-8° (*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, années 1867, 1868 et 1877). — *Le Drame chrétien au moyen âge*, p. 121 et suiv.

(2) Cf. l'intéressant travail de M. Julien Durand : *Monuments figurés du moyen âge d'après des textes liturgiques*, Caen, 1889, broch. in-8°. — Les rapports entre les monuments figurés et les plus anciens *mystères* tiennent à ce que les uns et les autres se sont inspirés de la littérature cultivée dans les écoles claustrales du IXe au XIIIe siècle. On n'ignore pas que les beaux-arts étaient aussi enseignés dans ces écoles et que ce furent les moines eux-mêmes qui furent les créateurs de l'art roman — « Pictura est laïcorum litteratura, » écrivait au commencement du XIIe siècle Honoré d'Autun, caractérisant ainsi l'objet que se proposèrent les premiers artistes du moyen âge et aussi, du moins en partie, les auteurs de nos vieux drames, c'est-à-dire d'enseigner aux illettrés l'histoire et les dogmes de la religion.

(3) Nous suivons pour notre traduction le texte donné par M. Luzarche : *Adam, drame anglo-normand du XIIe siècle*, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tours. Tours, 1854, in-8°.

« *Le Diable viendra trouver Adam et lui dira :*

DIABOLUS

« Que fais-tu, Adam?

ADAM

« Je vis ici en grand plaisir.

DIABOLUS

« Tu t'y trouves bien?

ADAM

« Je ne sens rien qui m'ennuie.

DIABOLUS

« On peut être mieux.

ADAM

« Je ne puis pas savoir comment.

DIABOLUS

« Veux-tu le savoir?

ADAM

« J'en aurais assez le désir.

DIABOLUS

« Moi, je sais comment.

ADAM

« Après tout, que m'importe?

DIABOLUS

« Pourquoi non?

ADAM

« Cela ne me vaut rien.

DIABOLUS

« Mais si, cela te serait fort avantageux.

ADAM

« Je ne sais pas quand.

DIABOLUS

« Ma foi, je ne te le dirai pas au pied levé.

ADAM

« Allons, dis-le moi.

DIABOLUS

« Je n'en ferai rien, — je te laisserai me prier jusqu'à en être las.

ADAM

« Bah! je n'ai nul besoin de savoir cela.

DIABOLUS

« Au reste, tu n'es pas fait pour avoir aucun avantage. — Tu as le bien, tu ne sais pas en jouir.

ADAM

« Comment cela?

DIABOLUS

« Veux-tu l'ouïr? Je te le dirai confidemment.

ADAM

« Vrai?

DIABOLUS

« Vrai. — Ecoute, Adam, prête-moi l'oreille; — ce sera ton profit.

ADAM

« Alors, j'y consens.

DIABOLUS

« Me croiras-tu?

ADAM

« Oui, très bien.

DIABOLUS

« De tout en tout?

ADAM

« Oui, sauf en une seule chose.

DIABOLUS

« Quelle chose donc?

ADAM

« Je vais te le dire. — Je ne veux pas offenser mon Créateur.

DIABOLUS

« As-tu donc si peur de lui?

ADAM

« Oui, en vérité, je l'aime et je le crains.

DIABOLUS

« Ce n'est pas raisonnable. — Que te peut-il faire?

ADAM

« Et bien et mal.

DIABOLUS

« Voilà une idée bien folle! — Quoi! tu t'imagines que mal te puisse advenir? — N'es-tu pas en état de gloire? tu ne peux mourir.

ADAM

« Dieu me l'a dit, que je mourrai, — quand je violerai son commandement.

DIABOLUS

« Quelle est cette grosse désobéissance? — Je serais curieux de le savoir, je n'y comprends rien.

ADAM

« Je te le dirai en toute vérité. — Voici le commandement qu'il m'a fait. — De tous les fruits du paradis — il m'est permis de manger, Dieu me l'a dit, — excepté d'un seul; celui-là m'est défendu, — celui-là, je n'y porterai pas la main.

DIABOLUS

« Et lequel est-ce?

(Adam doit lever la main et montrer le fruit défendu).

ADAM

« Le vois-tu là? — C'est celui-là que Dieu m'a tout à fait interdit.

DIABOLUS

« Sais-tu pourquoi?

ADAM

« Moi? certes non.

DIABOLUS

« Je m'en vais t'en dire la raison. — Des autres fruits il n'a cure, — *(Le Diable doit ici montrer le fruit défendu)*, — il ne se soucie que de celui qui pend là haut. — C'est le fruit de sapience, — de toutes choses donnant la science. — Si tu le manges, ce sera pour toi une bonne affaire.

ADAM

« Et en quoi donc?

DIABOLUS

« Tu le verras. — Tes yeux désormais seront grand ouverts. — Tu connaîtras tout ce qui doit être. — Tu pourras faire tout ce que tu voudras. — Ce serait une plaisante chose d'attirer la branche à toi. — Mange donc, et tu feras bien. — Tu n'auras rien à craindre de ton Dieu. — Désormais tu seras son égal. — C'est bien pour cela qu'il s'est avisé de cette défense. — Me croiras-tu? goûte du fruit.

ADAM

« Non, je ne le ferai pas.

DIABOLUS

« Ce serait pour toi une grande jouissance. — Tu ne veux pas le faire?

ADAM

« Non.

DIABOLUS

« Tu n'es qu'un sot. — Il te souviendra de mes paroles.

« *Le Diable doit s'éloigner et aller rejoindre les autres démons. Tous ensemble feront une course à travers la place. Après un peu de temps le Diable reviendra le visage gai, l'air joyeux, pour tenter de nouveau Adam, et il lui dira :*

DIABOLUS

« Adam, que fais-tu? Ne veux-tu pas changer d'avis? Es-tu encore dans ce doute ridicule? Je te l'ai bien dit, l'autre jour : —

Dieu t'a fait ici son pensionnaire. — Il t'y a mis pour manger ces fruits. — As-tu donc suffisant plaisir?

ADAM

« Certes oui, le plaisir ne me manque pas.

DIABOLUS

« N'oseras-tu jamais monter plus haut? — Pourras-tu bien te tenir pour satisfait, — de ce que Dieu t'a fait son jardinier? — Dieu t'a fait gardien de son jardin. — Ne chercheras-tu jamais autre jouissance? — T'a-t-il formé seulement pour assouvir ton ventre? — Ne voudra-t-il jamais t'appeler à plus grand honneur? — Ecoute-moi, Adam, et crois-moi. — Je te conseillerai de bonne foi. — Si tu le veux, tu pourras être sans seigneur; — tu seras l'égal du Créateur. — Je te dirai toute la vérité. — Si tu manges la pomme, *(il élèvera la main vers l'arbre qui est dans le paradis)* — Tu règneras en majesté. — Tu peux partager avec Dieu la toute-puissance.

ADAM

« Va-t-en d'ici.

DIABOLUS

« Que dis-tu, Adam?

ADAM

« Va-t-en d'ici, tu es Satan. — Tu donnes de mauvais conseils.

DIABOLUS

« Moi! comment cela?

ADAM

« Tu veux me jeter dans les tourments, — tu veux me brouiller avec mon Seigneur, — m'enlever ma joie, me livrer à la douleur. — Je ne te croirai pas; va-t-en d'ici. — Ne sois jamais plus si hardi — que de revenir devant moi; — tu es un traître, un être sans foi.

« *Alors, triste et le front baissé, le Diable s'éloignera d'Adam et s'en ira jusqu'aux portes de l'enfer, où il aura un colloque avec les autres démons. Ensuite il fera une course à travers la place. Puis, il retournera vers le paradis, mais du côté d'Eve, et l'abordant d'un air gai, caressant, il lui parlera ainsi :*

DIABOLUS

« Eve, me voici venu vers toi.

EVA

« Dis-moi, Satan, pourquoi cela?

DIABOLUS

« Je cherche ton avantage, ton honneur.

EVA

« Dieu me l'accorde!

DIABOLUS

« N'aie pas peur. — Il y a bien longtemps que j'ai appris — tous les conseils du paradis, — je t'en dirai une partie.

EVA

« Commence donc et je t'écouterai.

DIABOLUS

« M'écouteras-tu?

EVA

« Oui, certainement, je ne te fâcherai en rien.

DIABOLUS

« Me garderas-tu le secret?

EVA

« Oui, sur ma foi.

DIABOLUS

« Personne ne le saura?

EVA

« Non, non, du moins par moi.

DIABOLUS

« Je m'en remets donc à ta promesse, — je ne veux de toi aucun autre gage.

EVA

« Tu peux te fier à ma parole.

DIABOLUS

« Tu as été à bonne école; — j'ai vu Adam, mais il est trop fou.

EVA

« Il est un peu dur.

DIABOLUS

« Il deviendra mou. — Maintenant il est plus dur que l'enfer.

EVA

« Il est très franc.

DIABOLUS

« Lui! c'est un véritable serf. — Il ne veut pas prendre soin de son bonheur. — Mais toi, du moins, prends soin du tien. — Tu es faiblette et tendre chose, — tu es plus fraîche que la rose; — tu es plus blanche que le cristal; — que la neige tombant sur la glace en un vallon; — mauvais couple fit en vous le Créateur, — tu es trop tendre, et Adam trop dur; — mais néanmoins tu es plus sage; — ta volonté est de grand sens; — aussi fait-il bon venir à toi. — Je veux te dire quelque chose.

EVA

« Parle, parle.

DIABOLUS

« Mais que personne n'en sache rien.

EVA

« Qui le saurait?

DIABOLUS

« Pas même Adam?

EVA

« Non, non, pas par moi.

DIABOLUS

« Je te dirai donc, écoute-moi bien... — N'y a-t-il que nous deux sur cette route? — Adam n'est-il pas là, qui puisse nous entendre?

EVA

« Tu peux parler haut, il n'en saura rien.

DIABOLUS

« Je vous avertis d'une grande fraude, — qui vous est faite en

ce jardin. — Les fruits que Dieu vous a donnés, — n'ont pas en eux grande bonté; — celui qu'il vous a défendu, — celui-là a en soi grande vertu; — en celui-là est grâce de vie, — de puissance et de seigneurie; — il fait tout connaître, le bien et le mal.

EVA

« Quel goût a-t-il?

DIABOLUS

« Un goût céleste. — A ton beau corps, à ta figure, — bien conviendrait cette aventure, — que tu devinsses reine du monde, — de tout ce qui est en haut, de tout ce qui est en bas, — que tu connusses tout ce qui existe, — et que de tout tu fusses la bonne dame et maîtresse.

EVA

« Le fruit est-il tel?

DIABOLUS

« Oui, en toute vérité.

(Alors Eve regardera attentivement le fruit défendu, en disant :)

EVA

« Cela me fait déjà du bien, rien que de le voir.

DIABOLUS

« Que sera-ce donc si tu en manges?

EVA

« Mais, après tout, moi, qu'en sais-je?

DIABOLUS

« Ne veux-tu pas me croire? — D'abord manges-en, puis donne-le à Adam. — Du ciel vous aurez pour toujours la couronne, vous serez semblables au Créateur. — Il ne vous pourra cacher aucun de ses desseins. — Après que vous aurez mangé du fruit, — le cœur vous sera pour toujours changé; — vous serez avec Dieu sans défaillance, — égaux à lui en bonté, en puissance. - Allons, goûte du fruit.....

EVA

« Je le ferai.

DIABOLUS

« Mais quand?

EVA

« Laisse-moi attendre un peu qu'Adam soit endormi.

DIABOLUS

« Mange donc, ne crains rien, — attendre plus longtemps serait un enfantillage.

« *Le Diable alors doit s'éloigner d'Eve et s'en aller dans l'enfer. Adam, lui, viendra trouver Eve, mécontent de voir que le Diable se soit entretenu avec elle, et il lui dira :*

ADAM

« Dis-moi, femme, qu'avait affaire avec toi — le méchant Satan? Que te voulait-il?

EVA

« Il m'a parlé de notre honneur.

ADAM

« Ne crois pas ce traître. — Oui, c'est un traître.

EVA

« Je le sais bien.

ADAM

« Comment cela?

EVA

« Parce que je l'ai entendu. — Mais qu'importe que je le voie ou non. — Il saura bien te faire changer d'avis.

ADAM

« Il ne le fera pas, car je ne le croirai, — sur aucune chose que je sache. — Ne le laisse plus jamais venir à toi. — Car il est de trop mauvaise foi. — Il a déjà cherché à trahir son Seigneur, — et à se placer plus haut que Dieu même. — Un tel vaurien qui a osé faire cela, — je ne veux pas qu'il ait accès auprès de vous.

« *Alors un serpent fabriqué avec art doit monter le long du tronc de l'arbre du fruit défendu. Eve approchera de lui son oreille comme pour écouter ses avis. Ensuite elle prendra le fruit et le pré-*

sentera à Adam. Mais celui-ci ne voudra pas d'abord l'accepter et Eve lui dira :

EVA

« Mange, Adam, tu ne sais ce que c'est, — prenons ce bien qui nous est préparé.

ADAM

« Est-il si bon?

EVA

« Tu le sauras. — Tu ne peux pas le savoir si tu n'y goûtes.

ADAM

« J'en doute.

EVA

« Alors, laisse-le.

ADAM

« Non, je ne le ferai pas.

EVA

« Seras-tu bientôt las d'hésiter ainsi?

ADAM

« Allons, je le prendrai

EVA

« Manges-en. — Ainsi tu connaîtras le mal et le bien. — Au reste, j'en mangerai, moi, la première.

ADAM

« Et moi après.

EVA

« Bien sûr? — *(Alors Eve mangera une partie du fruit et dira à Adam) :* — J'en ai goûté; Dieu! quelle saveur! — Jamais ne tâtai de pareil goût! — De telle saveur est cette pomme.....

ADAM

« De quelle?

EVA

« Jamais de pareille ne goûta homme. — Or voici mes yeux si

clairvoyants — que je ressemble à Dieu, le tout-puissant. — Tout ce qui fut, tout ce qui doit être, — je le connais très bien, mon cœur en est maître. — Mange, Adam, ne tarde pas, — tu auras pris là un bon parti.

(Alors Adam recevra la pomme de la main d'Eve, en disant) :

ADAM

« Je t'en croirai, tu es ma compagne.

EVA

« Mange, tu n'as rien à craindre.

« *Alors Adam doit manger une partie du fruit; l'ayant mangée il reconnaîtra aussitôt son péché, et se courbera* (se dissimulant derrière les courtines qui entouraient le paradis) *de façon à n'être plus aperçu du peuple. Il se dépouillera de ses habits de fête et prendra de pauvres vêtements cousus de feuilles. Alors, manifestant une grande douleur, il commencera ses lamentations.....* »

Nous placerons encore sous les yeux de nos lecteurs les scènes qui constituent la seconde partie du drame d'*Adam*, et que l'on pourrait intituler : *Abel et Caïn.*

« *Ensuite viendront* (sur la place, sortant de l'église où est le *chœur*) *Caïn et Abel. Caïn doit être habillé de vêtements rouges, Abel de vêtements blancs, et ils cultiveront la terre disposée pour cela. Après s'être reposé un peu de temps de son travail, Abel s'adressera à son frère Caïn d'un air doux et aimable et il lui dira :*

ABEL

« Frère Caïn, nous sommes frères germains, — nous sommes les fils du premier homme : — c'est Adam, et notre mère a nom Eve. — Au service de Dieu ne soyons pas de mauvaise grâce; — soyons en tout temps soumis au Créateur; — servons-le de façon à conquérir son amour, — que nos parents ont perdu par leur folie. — Qu'il y ait entre nous deux bien ferme amour. — Servons Dieu de manière à lui être agréables. — Rendons lui tout ce que nous lui devons, sans en rien retenir. — Si de bon cœur nous voulons lui obéir, — nos âmes n'auront pas peur de périr. — Donnons lui sa dîme et tous ses droits de justice, — prémices, offrandes, dons, sacrifices. — Si nous en retenons quelque chose

par avarice, — nous serons perdus en enfer sans aucun doute. — Qu'il y ait entre nous deux grande dilection; — qu'il n'y soit aucune envie, aucune haine. — Pourquoi aurions-nous dispute? — La terre entière nous est livrée.

(Alors Caïn regardera son frère Abel d'un air moqueur et lui dira) :

CHAÏM

« Beau frère Abel, vous savez bien sermonner, — bien développer et montrer votre raisonnement; — celui qui voudra écouter votre doctrine, — en peu de jours il n'aura plus grand chose à donner. — Donner dîme ne fut jamais à mon gré. — De ton avoir tu peux faire tes largesses, — et, moi, du mien je ferai ma volonté; — ce n'est pas pour mon méfait que tu seras condamné. — La nature nous invite à nous aimer; — entre nous deux qu'aucun n'agisse avec feinte. — Qui entre nous commencera la guerre, — qu'il le paye très cher, car il est juste qu'il ait à s'en plaindre.

« *Après quelque temps Abel viendra parler de nouveau à son frère Caïn, qui lui répondra d'une façon plus douce qu'à son ordinaire. Abel dira :*

ABEL

« Caïn, beau frère, écoute-moi.

CHAÏM

« Volontiers, de quoi s'agit-il?

ABEL

« De ton avantage.

CHAÏM

« Cela me plaît d'autant mieux.

ABEL

« Ne fais pas le rebelle contre Dieu, — ne montre pas d'orgueil envers lui, — je t'en avertis.

CHAÏM

« Je le veux bien.

ABEL

« Crois mon conseil, allons offrir un sacrifice — au Seigneur

Dieu pour lui être agréables. — S'il est apaisé par nos prières, — nous ne serons jamais en proie au péché, — jamais sur nous ne viendra tristesse. — Il fait bon rechercher son amour. — Allons offrir à son autel — un don qu'il veuille regarder favorablement; — prions-le de nous accorder son amour, — de nous défendre de mal nuit et jour.

(Alors Caïn répondra comme si l'avis d'Abel lui plaisait; il dira) :

CHAÏM

« Beau frère Abel, tu as très bien dit, — ton sermon est fort bien écrit, — je croirai bien ton sermon. — Allons offrir un sacrifice, c'est très juste. — Mais qu'offriras-tu?

ABEL

« Moi, j'offrirai un agneau, — tout le meilleur et le plus beau — que je pourrai trouver en ma demeure; — voilà ce que j'offrirai, non autre chose. — J'offrirai encore de l'encens. — Je t'ai dit toute ma pensée. — Toi, qu'offriras-tu?

CHAÏM

« Moi, j'offrirai de mon blé, — tout tel que Dieu me l'a donné.

ABEL

« Sera-ce du meilleur?

CHAÏM

« Non, non pas, certes; — de celui-là je ferai du pain pour mon repas du soir.

ABEL

« Une telle offrande n'est pas acceptable.

CHAÏM

« Tu ne sais pas ce que tu dis.

ABEL

« Tu es un homme riche, tu as beaucoup de bêtes.

CHAÏM

« J'en ai.

ABEL

« Pourquoi ne pas compter tes troupeaux par têtes — et de toutes donner la dîme, — que tu offriras à Dieu lui-même? — Fais lui cette offrande de bon cœur, — et tu en recevras bonne récompense. — Feras-tu ainsi?

CHAÏM

« Voyez la rage! — De dix ne resteront que neuf. — Ce conseil ne vaut pas un œuf. — Allons faire notre offrande. — Chacun offrira ce qu'il voudra.

ABEL

« J'y consens.

« *Alors ils iront vers deux grandes pierres disposées à cet effet. L'une des pierres sera éloignée de l'autre de telle sorte que quand paraîtra la* FIGURE (1) (sortant de l'église où elle se tient avec le *chœur*), *la pierre d'Abel se trouve placée à sa droite, la pierre d'Abel à sa gauche. Abel offrira un agneau et de l'encens, d'où il fera monter une grande fumée. Caïn offrira une poignée d'épis. La* FIGURE *paraîtra donc, bénira les présents d'Abel et repoussera ceux de Caïn. Après l'offrande Caïn jettera sur Abel un regard farouche. Leurs offrandes faites, ils s'en retourneront à leurs places. Ensuite Caïn viendra trouver Abel, voulant l'emmener avec lui par ruse afin de le tuer, et il lui dira :*

CHAÏM

« Beau frère Abel, allons là dehors.

ABEL

« Pourquoi?

CHAÏM

« Pour délasser nos corps — et pour regarder notre labour, — voir comme les épis ont crû, s'ils sont en fleur. — Ensuite, nous nous en irons dans les prés. — Nous en serons après plus dispos.

(1) Ce nom mystérieux est constamment employé dans la représentation d'*Adam* pour représenter le personnage de Dieu. Il représente, croyons-nous, plus particulièrement le *Verbe*, qui doit plus tard s'incarner en Jésus-Christ. La même personne divine est une fois nommée *Salvator* (le Sauveur) par la rubrique : « *Tunc veniat* SALVATOR *indutus dalmatica.* »

ABEL

« J'irai avec toi où tu voudras.

CHAÏM

« Allons, viens-t-en, tu feras bien.

ABEL

« Tu es mon frère aîné. — Je suivrai donc ta volonté.

CHAÏM

« Va donc devant, j'irai après, — à petits pas sans me presser.

« *Alors ils iront tous deux dans un lieu écarté et censé secret. Là Caïn, comme furieux, se jettera sur Abel dans l'intention de le tuer. Il lui dira :*

CHAÏM

« Abel, tu es mort.

ABEL

« Qui? moi? pourquoi?

CHAÏM

« Je veux me venger de toi.

ABEL

« Ai-je méfait?

CHAÏM

« Oui, oui, assez. — Tu es un traître bien prouvé.

ABEL

« Certes non, je ne le suis pas.

CHAÏM

« Dis-tu que non?

ABEL

« Jamais je n'aimai à faire trahison.

CHAÏM

« Tu l'as faite.

ABEL

« Moi? comment?

CHAÏM

« Tu le sauras bientôt.

ABEL

« Je ne comprends pas.

CHAÏM

« Je ne tarderai pas à te le faire savoir.

ABEL

« Tu ne pourras jamais prouver que cela soit vrai.

CHAÏM

« La preuve n'est pas loin.

ABEL

« Dieu m'aidera.

CHAÏM

« Je te tuerai.

ABEL

« Dieu le saura.

(Alors Caïn lèvera contre lui une main menaçante, en disant) :

CHAÏM

« Voici qui fera la preuve.

ABEL

« En Dieu est toute ma confiance.

CHAÏM

« Contre moi il te servira de peu de chose.

ABEL

« Il peut bien, s'il veut, empêcher ton dessein.

CHAÏM

« Il ne pourra te garantir de mort.

ABEL

« Je m'en remets du tout à sa volonté.

CHAÏM

« Veux-tu savoir pourquoi je te tuerai?

ABEL

« Oui, dis-le moi. Pourquoi?

CHAÏM

« Je vais te le dire. — Tu te fais trop de Dieu le favori. — C'est à cause de toi qu'il m'a repoussé, — à cause de toi qu'il a rejeté mon offrande. — Penses-tu donc que je ne te le rende? — Je t'en rendrai ta récompense. — Tu demeureras aujourd'hui mort sur ce sable.

ABEL

« Si tu me tues, ce sera à tort, — Dieu vengera sur toi ma mort. — Je n'ai fait mal, Dieu le sait bien, — près de lui je n'ai cherché aucunement à te desservir; — au contraire, je t'ai conseillé d'agir de telle sorte, — que tu fusses digne d'être en paix avec lui; — je t'ai dit de lui rendre ce que tu lui dois : — dîmes, prémices, offrandes, — et qu'ainsi tu pourrais obtenir son amour. — Tu n'as pas voulu le faire, et maintenant tu es furieux. — Dieu ne trompe point; à celui qui le sert — il donne grands biens en retour et ne souffre point sa perte.

CHAÏM

« Tu as trop parlé, tu vas mourir.

ABEL

« Frère, que dis-tu? c'est toi qui m'emmenas. — Je suis venu ici sur ta foi.

CHAÏM

« Ta confiance ne te servira de rien. — Je te tuerai, je te défie.

ABEL

« Je prie Dieu qu'il ait de moi merci.

« *Alors Abel s'agenouillera vers l'Orient; il aura près de lui une marmite dissimulée par ses habits, sur laquelle frappera Caïn, comme s'il tuait Abel. Abel demeurera étendu par terre comme s'il était mort. Le chœur chantera le répons :* UBI EST ABEL, FRATER TUUS? — *Alors la* FIGURE *sortira de l'église, se dirigeant vers Caïn, et quand le chœur aura terminé le répons, elle dira d'une voix irritée :*

FIGURA

« Caïn, où est ton frère Abel? — Es-tu entré en rébellion contre

moi? — Tu as commencé contre moi querelle. — Montre-moi ton frère vivant.

CHAÏM

« Que sais-je, Seigneur, où il est allé; — s'il est à sa maison ou à ses blés. — Pourquoi, moi, devrais-je le trouver? — Je n'étais pas chargé de le garder.

FIGURA

« Qu'en as-tu fait? où l'as-tu mis? — Je le sais bien, tu l'as tué. — Son sang en fait vers moi clameur, — au ciel en monta la vapeur. — Tu as fait grande félonie; — tu en seras maudit toute ta vie. — Tu auras pour toujours malédiction. — A tel méfait telle récompense. — Mais je ne veux pas que l'on te tue; — je veux qu'en douleur tu endures ta vie; — Quiconque tuera Caïn, — en sera puni au septuple. — Ton frère est mort en ma foi. — Dure en sera ta pénitence.

« *Alors la* FIGURE *retournera dans l'église. Ensuite les diables viendront et emmèneront Caïn en le poussant et le bousculant jusque dans l'enfer. Ils emmèneront aussi Abel, mais plus doucement.* »

Comme nous l'avons montré ailleurs, la représentation d'*Adam* n'était qu'une forme nouvelle, développée, amplifiée, de celle des *Prophètes du Christ*, et par conséquent elle a dû se rattacher au cycle liturgique et dramatique de Noël. Pour le cycle de Pâques, c'est encore la littérature anglo-normande qui nous offre le plus ancien exemple d'une représentation entièrement en langue vulgaire. Ce drame, dont une partie seulement nous est parvenue, a pour sujet la *Résurrection* du Sauveur. Il a, lui aussi, été composé à l'usage d'une confrérie, et même d'une confrérie solidement constituée, pour qui les jeux dramatiques étaient aux fêtes marquées, aux fêtes de Pâques tout au moins, un exercice et un plaisir habituels, puisqu'elle paraît bien avoir été pourvue d'un matériel scénique qui lui appartenait en propre. L'auteur de cette pièce était certainement un clerc qui, entre autres sources ou modèles, a eu sous les yeux ou dans la mémoire des drames latins liturgiques et scolaires fort développés et aussi, sans doute, divers textes français de forme analogue au sien, mais ayant un caractère encore plus prononcé de *récitations* à la fois narratives et dialoguées. Ce caractère, quoique affaibli, est encore l'un des traits les

plus remarquables de la pièce dont il s'agit. Il ne nous paraît pas inutile d'en offrir à nos lecteurs la traduction intégrale, en plaçant l'introduction du drame et les parties narratives dans la bouche d'un personnage auquel nous attribuerons le nom de *lecteur* (1).

(Le Lecteur)

« En cette manière récitons — la sainte résurrection. — Premièrement disposons — tous les lieux et les demeures (2) : — le crucifix premièrement — et puis après le tombeau. — Il doit y avoir une geôle — pour enfermer les prisonniers. — Que l'enfer soit mis de côté; — les demeures de l'autre — et puis le ciel, et sur les sièges (3) — d'abord Pilate avec ses vassaux; — il aura six ou sept chevaliers. — Cayphe sera sur l'autre. — Avec lui soit la

(1) Le texte du fragment de la *Résurrection* se trouve dans le manuscrit 902 du fonds français à la Bibliothèque Nationale, fol. xcvii et suiv. — Il a été plusieurs fois publié. La dernière traduction intégrale que nous en connaissions est celle qui se trouve dans le *Dictionnaire des Mystères* publié en 1854 par le comte de Douhet dans la *Nouvelle encyclopédie théologique* de l'abbé Migne.

(2) « Tus les *lius* et les *mansions*. » Les *lieux* et les *mansions* dans la mise en scène du théâtre du moyen âge, dès son origine, désignaient les *endroits* et *édifices* divers, figurés d'une façon plus ou moins significative, où devait successivement se transporter l'action. Ils étaient figurés tous ensemble et, pour ainsi dire, côte à côte, quelle que fût la distance qui les séparât dans la réalité historique et géographique. En un mot la *décoration* scénique était non pas successive, comme elle l'est aujourd'hui, dans les pièces à plusieurs *tableaux*, mais *simultanée*, et elle est demeurée telle non seulement jusqu'à la Renaissance, mais presque jusqu'à Corneille. Les pièces d'Alexandre Hardy furent encore représentées d'après ce système, qui a laissé des traces manifestes dans la façon dont a été conçue et construite l'action du *Cid*. C'est ce qu'a très bien établi M. Alexandre Rigal dans son excellent ouvrage : *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du* xvi*e et au commencement du* xvii*e siècle*. Paris, 1889, in-8°.

(3) « E puis le ciel e as *estals*. » Les *estals* sont des *sièges*, disposés parfois sur des *estrades* ou *échafauds* plus ou moins élevés, sur lesquels se tenaient, dès le début de la représentation, les principaux acteurs ou groupes d'acteurs, et qui, à l'origine, suffisaient pour représenter leurs *domiciles* respectifs et même les *villes* ou les *contrées* qu'ils habitaient. Il faut ici s'imaginer sur une place située probablement près d'une église, en face des spectateurs qui en occupent la moitié, à droite, un *enfer* sommairement représenté, puis, de droite à gauche, sur une ligne à angles saillants et rentrants, le *sépulcre*, le *calvaire*, une *prison*, ensuite les six *estals* énumérés dans le prologue, enfin, à l'extrémité gauche, le *ciel*, faisant pendant et contraste avec l'*enfer*. Plus en avant, au milieu de la place, étaient représentées la *Galilée* et l'*hôtellerie d'Emmaüs*.

Juiverie. — Puis Joseph d'Arimathie. — Au quatrième lieu soit le seigneur Nicodème. — Chacun a près de soi les siens. — Au cinquième les disciples du Christ. — Que les trois Marie soient sur le sixième. — Que l'on pourvoie à figurer — la Galilée au milieu de la place. — Que l'on y figure encore Emmaüs, — où Jésus fut à l'hôtel conduit. — Et quand les gens sont tous assis — et la paix mise de toute part, — que le seigneur Joseph, celui d'Arimathie, — vienne trouver Pilate et qu'il lui dise :

JOSEPH

« Dieu qui des mains du roi Pharaon — sauva Moïse et Aaron, — qu'il sauve aussi Pilate, mon seigneur, — qu'il lui donne dignités et honneur.

PILATUS

« Qu'Hercule qui occit le dragon — et détruisit le vieux Géryon, — donne à celui-là bien et honneur — qui me salue de bonne amitié.

JOSEPH

« Sire Pilate, béni sois tu. — Que Dieu t'aide par sa grande vertu. — Que Dieu par sa puissance. — Te donnes pour moi bienveillance. — Veuille m'accorder le Dieu tout-puissant — que tu m'écoutes avec bonté.

PILATUS

« Seigneur Joseph, sois le bienvenu. — Tu dois être de moi bien reçu. — Tu es bien avec moi sans aucun doute. — Si tu pensais autrement, ce serait enfantillage. — Sache donc bien et vraiment — que je t'écouterai favorablement.

JOSEPH

« Beau sire, que cela ne vous fâche pas — si je vous parle du fils de Marie, — de celui qui là est pendu. — Sachez très bien que ce fut un vrai prud'homme. — Qui était tout à fait l'ami du Seigneur Dieu. — Vous l'avez mis à mort, vous et les Juifs. — Aussi devez-vous grandement redouter — qu'il vous en advienne grande calamité.

PILATUS

« Seigneur Joseph d'Arimathie, — je ne craindrai pas de te le

dire, — les Juifs par suite de leur grande envie — ont entrepris là une grande félonie. — J'y ai consenti par lâcheté, — de peur de perdre ma charge. — Ils m'auraient accusé à Rome. — J'en aurais pu perdre bientôt la vie.

JOSEPH

« Si tu reconnais que tu as méfait, — crie lui merci, ce sera une utile prière. — Nul ne lui demande pardon sans l'obtenir, — pas même ceux qui l'ont conduit à la mort. — Mais c'est pour autre chose que je suis venu ici; — accorde moi seulement son corps; — je vous en supplie, accordez-le moi; — je ferai ce que je dois faire.

PILATUS

« Bel ami, qu'en voulez-vous faire? — Pensez-vous le rappeler à la vie? — Il a souffert bien grande angoisse. — Pensez-vous qu'il puisse encore vivre?

JOSEPH

« Certes, beau sire Pilate, non. — *(à part)* Il ressuscitera pourtant. — Mais pour suivre notre coutume — et pour l'amour de Dieu je veux l'ensevelir.

PILATUS

« A-t-il donc rendu l'âme?

JOSEPH

« Oui, beau sire, n'en doutez pas.

PILATUS

« C'est ce que nous saurons par nos sergents.

JOSEPH

« Appelez-les, en voilà suffisamment.

PILATUS

« Levez-vous, sergents, promptement. — Allez-vous en vite où ce condamné est pendu, — allez voir ce crucifié, — savoir si vraiment il a expiré.

(LE LECTEUR)

« Alors s'en allèrent deux des sergents — portant en main leurs

lances. — Et ils ont dit à Longin l'aveugle, — qu'ils ont trouvé assis en un lieu (1).

UNUS MILITUM

« Frère Longin, veux-tu faire gain?

LONGINUS

« Oui, beau sire, n'en doutez pas.

MILES

« Viens, tu auras un *denier douzain* (2) — pour percer le côté de ce supplicié.

LONGINUS

« J'irai bien volontiers avec vous, — car j'ai grand besoin de gagner. — Je suis pauvre, je n'ai rien pour vivre. — Ce n'est pas faute de mendier, mais cela me sert de peu.

(LE LECTEUR)

« Quand ils furent arrivés devant la croix, — ils lui mirent une lance au poing.

UNUS MILITUM

« Prends cette lance en ta main, — pousse la ferme en haut et que ce ne soit pas en vain; — fais-la entrer jusqu'au poumon; — ainsi nous saurons s'il est mort ou non.

(LE LECTEUR)

« Il prit la lance et il l'enfonça — au cœur, d'où sortirent sang et eau, — qui lui ont coulé sur les mains. — Il en a mouillé sa face. — Mais quand il en a touché ses yeux, — vraiment il vit clair; alors il dit :

LONGINUS

« Ah! Jésus! Ah! beau sire, — jusqu'à présent je ne sus que dire au ciel. — Mais tu es un bien grand médecin. — Tu tournes ta

(1) Ce *lieu* où est assis Longin n'est pas indiqué dans le prologue. Il est probable que l'aveugle était placé non loin du *calvaire*, sur le chemin même, en avant des *mansions* et des *estals*, que l'on appela plus tard le *parc du jeu*, et qui servait à la circulation des acteurs.

(2) Petite pièce de monnaie de la valeur de douze deniers. Cf. Du Cange, au mot *Dozenus*.

colère en miséricorde. — J'ai mérité de toi la mort — et tu m'as fait si grande grâce — que maintenant mes yeux voient la lumière que jamais ne virent. — Je me rends à vous, je vous crie merci.

(Le Lecteur)

« Alors il se prosterna en pénitence — et dit tout doucement une oraison. — Les chevaliers s'en retournent. — Ils parlent à Pilate en cette manière :

Unus militum

« Beau sire prince, sachez qu'en vérité — Jésus a quitté la vie. — Nous avons vu de lui un beau miracle. — Beau compagnon, ne le vis-tu pas?

Alter ex militibus

« Nous l'avons vu tous les deux ensemble.

Pilatus

« Taisez-vous, sots, pas un mot de plus.

(Le Lecteur)

« Alors il se tourna vers le seigneur Joseph. — Il n'était pas content. Il parla ainsi :

Pilatus

« Seigneur Joseph, vous m'avez toujours bien servi. — Prenez le corps, je vous l'accorde.

Joseph

« Sire, je vous rends très humbles grâces. — Si je vous ai servi, j'en suis bien récompensé.

(Le Lecteur)

« Quand Joseph de Pilate eut pris congé — et vers Nicodème s'en fut allé. — Pilate aux sergents a parlé. — Il a dit à l'un d'eux, qu'il a appelé :

Pilatus

« Holà! vassal, avance ici. — Quel miracle as-tu vu là-bas? — Dis-moi vite comment tu as eu connaissance — de ce fait sur quoi je t'ai imposé silence.

Miles

« Quand Longin l'aveugle eut frappé — ce pendu de sa lance

au côté, — il prit du sang et le mit à ses yeux. — Ce fut une heureuse idée qu'il eut; — car auparavant il était aveugle et alors il vit. — Ce n'est pas merveille si désormais il crut en lui.

PILATUS

« Tais-toi, vassal, ne parle de cela à personne. — C'est une illusion; n'y croyez pas. — Or donc j'ordonne que Longin soit saisi — et sur le champ enfermé en geôle. — Allez tôt, mettez-le en prison — de peur qu'il n'aille partout prêcher tel sermon.

(LE LECTEUR)

« Ils allèrent donc trouver Longin, — là où il était par terre, la tête inclinée.

MILES

« Çà, frère, çà, debout, tu vas aller en prison. — Tu seras aujourd'hui logé à mauvais hôtel. — Il n'est pas vrai que tu fusses aveugle. — C'est un mensonge, nous le savons bien. — C'est parce que tu crois à ce pendu, — que tu dis qu'il t'a rendu tes yeux.

LONGINUS

« Il me les a rendus vraiment — et je crois en lui parfaitement. — Je crois en lui, il n'y a rien de mieux à faire, — car il est seigneur et roi du ciel.

ALTER MILES

« Tout à l'heure vous parliez mal, maintenant c'est encore pis. — Pour cela vous serez mis en prison. — Allons, marchons, on va vous y conduire.

LONGINUS

« Eh bien! J'en suis joyeux et satisfait.

(LE LECTEUR)

« Quand ils furent venus à la geôle, — ils lui dirent cette parole :

MILES

« Entre là-dedans et tu n'en sortiras plus, — que pour perdre tout ce que tu as, — c'est-à-dire tes membres et ta vie, — à moins que tu renies le fils de Marie.

LONGINUS

« Le fils de Marie est roi et seigneur. — Je le crois fermement et fermement je veux le dire. — C'est à lui que je recommande ma vie. — Pour vous, peu m'importe ce que vous en dites.

(LE LECTEUR)

« Pendant que cela se passait, Joseph le prud'homme — était venu trouver Nicodème.

JOSEPH

« Seigneur Nicodème, venez avec moi. — Allons détacher notre roi. — N'hésitons pas, tout mort qu'il est, — il nous donnera encore son puissant secours. — Emportez avec vous tenailles et marteau — afin d'enlever les cloux. — Quiconque lui aura fait honneur, — il le lui rendra, soyez en sûr. — Ainsi, bel ami, allons donc ensemble — lui rendre l'honneur que nous lui devons. — Que son corps soit par nous honorablement — déposé en un sépulcre.

NICHODEMUS

« Sire Joseph, je l'ai bien vu — que le Seigneur qui est là pendu — fut un vrai prophète et un saint homme, — plein de Dieu et de grande vertu. — Il me le fit bien connaître, — quand je vins à lui pour être son disciple. — Et pourtant je n'ose entreprendre — d'aller avec vous le détacher de la croix. — J'ai certes bien grand désir — de lui rendre mes services. — Mais j'ai si peur de la justice — que je ne l'ose faire en aucune façon. — J'irai d'abord avec vous trouver Pilate. — De sa bouche même j'entendrai sa permission. — Alors je pourrai agir avec plus de sécurité.

JOSEPH

« Venez donc, je vous y mènerai.

(LE LECTEUR)

« Ils vont donc ensemble trouver Pilate, — et avec eux deux serviteurs, — dont l'un portait les outils, — et l'autre la boîte où était le baume.

JOSEPH

« Sire, j'ai besoin d'un compagnon — et je ne puis l'avoir qu'avec votre aide. — Dites à celui-ci qu'il ait confiance — et qu'il vienne avec moi sans crainte.

PILATUS

« Vous pouvez y aller, bel ami, — il ne vous en adviendra rien de pis. — Suivez donc hardiment votre propos. — Je vous serai garant de tout.

(LE LECTEUR)

« Quand ils furent venus devant la croix, — Joseph s'écria d'une forte voix :

JOSEPH

« Ah! Jésus, fils de Marie, — la Sainte Vierge douce et pieuse! — Quelle félonie commit Judas! — Quelle folie à son préjudice! — Quand il vous vendit par envie — à ceux qui ne vous aiment point.

NICHODEMUS

« L'âme de Judas en a péri, — quand il s'est lui-même arraché la vie. — Certes, ils en devraient être bien affligés, — ces misérables Juifs, qui sont mes parents. — Car ils sont plus à plaindre que tous autres gens. — Cela est bien vrai, tu ne mens pas.

(LE LECTEUR)

« Nicodème prit ses outils — et Joseph alors lui dit :

JOSEPH

« Allez aux pieds d'abord.

NICHODEMUS

« Volontiers, sire, bien doucement.

JOSEPH

« Montez aux mains, ôtez les cloux.

NICHODEMUS

« Sire, je ferai bien volontiers l'un et l'autre.

(LE LECTEUR)

« Quand Nicodème eut fait ainsi, — il dit à Joseph qui prenait le corps :

NICHODEMUS

« Prenez-le doucement entre vos bras.

JOSEPH

« C'est ce que je fais, soyez en sûr.

(LE LECTEUR)

« Ils descendirent donc soigneusement le corps — et Joseph dit alors à son serviteur :

JOSEPH

« Donnez-moi çà le baume — afin d'en oindre ce corps.

(LE LECTEUR)

« Pendant qu'on donnait le baume à Joseph, — Nicodème dit d'une voix forte :

NICHODEMUS

« Ah! Dieu tout-puissant, — le ciel, la terre, l'eau et le vent, — sans faute sont tous constamment — soumis à ton commandement, — et toutes autres choses semblablement, — excepté seulement sur la terre les mauvaises gens, — qui ont mis ce saint homme à tourment, — et l'ont livré à la mort sans jugement. — La vengeance viendra en son temps. — Mais, Seigneur, tu es très patient. — Accorde-nous de faire dignement — de ce saint corps l'enterrement.

(LE LECTEUR)

« Quand ils eurent embaumé le corps, — ils le mirent dans la bière.

NICHODEMUS

« Sire Joseph, vous êtes mon aîné, — prenez la tête, je vais aux pieds. — Allons vite l'ensevelir. — Avez-vous un tombeau où nous puissions l'enterrer?

JOSEPH

« J'ai un très beau sépulcre, — tout nouvellement construit en pierre. — Allons y sur le champ. — C'est là que nous lui donnerons la sépulture.

(LE LECTEUR)

« Quand il fut enterré et la pierre mise sur le tombeau, — Caïphe, s'étant levé de son siège, parla de la sorte :

CAÏPHAS

« Sire Pilate, écoutez mon conseil. — J'aurais grand tort si je vous cachais ceci. — Le félon Jésus, ce trompeur, — qui a été pendu là-bas ainsi qu'un voleur, — affirmait en son vivant, — et il y a beaucoup de gens qui s'imaginent — qu'après trois jours il ressuscitera. — Il est bien fou, celui qui croit cela. — Mais faisons garder le sépulcre, — pour que ses disciples ne viennent pas l'enlever. — Car ils iraient partout prêchant — et annonçant dans tout le pays — qu'il est ressuscité et vivant, — ce qui entraînerait les faibles, — et tout irait de mal en pis.

PILATUS

« Vous dites vrai, c'est mon avis.

(LE LECTEUR)

« Alors un des sergents se leva de son siège, — et parla ainsi à Pilate :

QUIDAM MILES

« Si l'on veut m'en donner la charge — je garderai le sépulcre — et s'il arrive par aventure — qu'un de ses amis veuille venir — pour enlever son corps, — il ne s'en retournera pas sans qu'il lui en cuise; — il n'aura membre que je ne lui tranche, — et de cela e ne demanderai l'absolution à aucun prêtre

(LE LECTEUR)

« Trois autres sergents se levèrent — et au premier ainsi parlèrent :

ALTER QUIDAM MILES

« Beau compagnon, nous irons avec vous — et nous garderons le sépulcre. — Nul n'y viendra que nous ne le saisissions, — et le mort ne se lèvera pas sans que nous le sachions.

TERTIUS

« Allons y tôt et hardiment — et gardons bien le tombeau. — Si quelqu'un vient pour enlever le corps — nous lui ferons avoir grand'peur.

QUARTUS

« Par la foi que je dois à Pilate, — si quelqu'un vient pour faire un mauvais tour, — Je lui paierai quinze coups tels — que du premier je le coucherai par terre.

PILATUS

« Ce que vous jurez, je crois que vous le tiendrez de bonne foi. — Si aucun homme est assez hardi — à partir de ce soir pour venir — guetter et espionner — afin de voir s'il pourra vous enlever le corps; — quoiqu'il puisse dire pour expliquer sa conduite; — jurez maintenant devant moi — que, soit qu'il s'agisse d'un petit ou d'un grand, — à moins qu'il ne soit autorisé par les princes, — vous le saisirez au collet, — et, quand il sera pris, vous nous l'amènerez; — jurez de tenir loyalement cette promesse. — Où est le rouleau de la loi? Faites-le venir.

(LE LECTEUR)

« Voici venir un prêtre, qui avait nom Lévi — qui avait la loi de Moïse écrite en un rouleau.

LEVI

« Voici la loi que fit Moïse, — comme Dieu lui-même la lui dicta. — Les dix commandements y sont. — Celui qui voudrait se parjurer fera bien mieux de se taire.

CAÏPHAS

« Eh bien jurez tous sur cet écrit — de faire tout ce qu'on vous a dit.

UNUS MILITUM

« Par la loi ici présente, — si quelqu'un ose venir en cachette, — je me charge de le saisir — avec l'aide de mon compagnon et de vous l'amener.

ALTER

« Par la grande vertu de cette loi, — ce que dit mon compagnon, je le tiendrai de bonne foi.

TERCIUS

« Et moi aussi, s'il plait à Dieu, — par la sainte loi que voici.

QUARTUS

« Que cette loi me soit en aide! — je tiendrai cette promesse en ce qui me regarde.

CAÏPHAS

« Je vais vous accompagner — pour vous mettre en possession de votre charge. — Permettez-vous, sire, qu'il en soit ainsi?

PILATUS

« Sire Caïphe, j'y consens bien volontiers.

(LE LECTEUR)

« Comme donc ils s'en allaient au sépulcre, — un homme qui se trouvait sur le chemin leur demanda :

ALIQUIS IN VIA

« Où allez-vous d'un si grand pas?

UNUS MILES

« Nous allons garder le tombeau — où est enseveli Jésus, — qui a dit qu'il ressusciterait au troisième jour.

ITEM QUI SUPRA

« Est-ce Pilate qui vous a commandé cela?

ALTER EX MILITIBUS

« Oui, sachez-le, en vérité. — Voici l'évêque Caïphe — qui vient lui-même avec nous — pour organiser notre garde. — Vienne maintenant qui voudra venir!

(LE LECTEUR)

« Quand Caïphe les eut mené à leur poste, — il leur a dit et commandé :

CAÏPHAS

« Vous voici arrivés au sépulcre. — Faites y bonne et parfaite garde. — Si vous vous endormez et que le corps vous soit ravi, — jamais nous ne serons bons amis..... »

Là s'arrête malheureusement le texte de la pièce, tel qu'il nous est parvenu. Comparé au drame d'*Adam*, on en voit d'abord l'infériorité littéraire. Dans la naïveté, parfois expressive, de cette composition, commencent dès lors à se montrer les défauts, qui devaient se développer de plus en plus, aux époques suivantes, dans le drame français du moyen âge, et donner enfin beau jeu contre lui à l'école néo-classique du XVIe siècle. On y regrette déjà l'abus des petits détails, souvent étrangers au sujet; l'imitation par trop exacte des habitudes et du langage de la vie commune; une tendance aux peintures d'un réalisme vulgaire, qui plus tard deviendra grossier; enfin l'absence presque totale d'élévation et de poésie

en un sujet pourtant si sublime. On ne peut guère, d'autre part, se refuser à reconnaître dans ce vieux fragment dramatique du naturel et de la vie, un tableau mouvant et animé qui devait attirer et retenir l'attention des spectateurs. La partie narrative, confiée au *lecteur*, n'y semble pas trop gênante. Réduite à sa plus simple expression, elle n'est plus guère qu'une série d'indications scéniques récitées tout haut. On aurait pu l'omettre sans que l'intelligence de la pièce en fût aucunement compromise. C'est, croyons-nous, par fidélité à une tradition antérieure que l'auteur de notre *Résurrection*, comme pour l'acquit de sa conscience, a encore enfermé son drame dans ce cadre déjà usé de son temps, mais autrefois habituel.

Issu d'un procédé de récitation liturgique dont l'influence avait été grande sur la naissance et les premiers développements de l'art dramatique dans les églises et dans les cloîtres, ce système de narration dialoguée, dont les jongleurs, de leur côté, dans leurs récits en vers français, soit profanes ou pieux, ont bien pu aussi faire dès lors quelque usage, ce système, disons-nous, paraît avoir été volontiers appliqué par les premières confréries dans leurs représentations en langue vulgaire. Il nous a même semblé en retrouver encore la trace dans quelques unes des rubriques ou indications scéniques du *jeu de Théophile* du poète parisien Rutebeuf, contemporain de saint Louis, mais qui peut-être avait sous les yeux un *jeu* sur le même sujet composé de cette manière à une époque antérieure (1). Ces indications, qui sont en français, ont un caractère narratif assez prononcé et paraissent même en un endroit offrir la trace d'anciens vers : « Ici vient Theophiles *à Salatin qui parloit — au deable quant il voloit*... Or se depart Theophiles de Salatin et si pense que trop a grant chose en Dieu renoier et dist... Ici parole Salatins au deable et dist... Or vient li deables qui est conjuré et dist... Ici va Theophiles au deable, si a trop grant paor, et li deables li dist... Or baille Theophiles les lettres au deable et li deables li commande à ouvrer ainsi... Or parole Pinceguerre à Theophile et Theophiles respont... Or se lieve l'evesque contre Theophile et li rent sa dignité et dist... Ici va

(1) Cf. notre travail intitulé : *Un drame religieux du moyen âge. Le Miracle de Théophile.* Paris, Retaux, 1894, broch. in-8°. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

Theophiles à ses compaignons tencier, premièrement à un qui avoit non Pierres... Ici se repent Theophiles et vient à une chapele de Nostre Dame et dist... Ici aporte Nostre Dame la chartre à Theophile... Ici vient Theophiles à l'evesque et li baille la chartre et dist... Ici list l'evesque la chartre et dist... » — Peut-être même pourrait-on encore soupçonner quelque analogie avec le vieux système de la récitation dialoguée dans le prologue tout narratif que récite *le prêcheur* en tête du *jeu de Saint Nicolas* de Jean Bodel, d'Arras, qui avec le *Théophile* de Rutebeuf, avec le fragment de la *Résurrection* et avec la représentation d'*Adam*, constitue le groupe si curieux, si précieux, des plus anciens monuments, parvenus jusqu'à nous, du drame religieux en langue française.

MARIUS SEPET.

La Légende de l'Abbaye de Montebourg.

Entre tous les monastères qui florissaient au moyen âge sur le territoire de l'ancien diocèse de Coutances, il semble que l'abbaye Bénédictine de Montebourg doive occuper le premier rang par son importance et sa richesse. Fondée par Guillaume le Conquérant dans la seconde moitié du XIe siècle, enrichie par les rois d'Angleterre et les seigneurs normands, dotée de privilèges nombreux par les papes, elle avait en Normandie la juridiction sur une centaines de paroisses, elle possédait de l'autre côté de la Manche plusieurs prieurés célèbres, et, dans un pays où les beaux spécimens de l'architecture religieuse ne sont point rares, son église abbatiale, merveille de l'art roman, était considérée à bon droit comme le bijou de la contrée. Il semble aussi que pendant longtemps ses vieux murs, où les Anglais trouvèrent plus d'une fois un refuge, aient abrité un centre littéraire, un foyer d'études assez actif. C'est de Montebourg que venait le manuscrit de ce fameux Psautier d'Oxford qui a servi de base à l'édition de Francisque Michel. C'est de Montebourg que provient également le manuscrit 529 de Ludewig qui renferme la chronique de Bernard Gui. La Bibliothèque Nationale possède un fragment d'Annales composées à Montebourg (fonds latin 17,177) et uniquement intéressantes, il est vrai, pour l'histoire de la communauté (1). Au XVe siècle enfin, un moine de cette abbaye écrivit une légende, récit d'un miracle de la Vierge et de la fondation de Montebourg, dont la valeur

(1) M. Delisle, dans les Mémoires de Pierre Mangon, vicomte de Valognes, signale également comme venant de Montebourg un des plus vieux manuscrits du Coutumier de Normandie qui est passé de la bibliothèque de Mangon à la Bibliothèque Nationale (latin 4,650).

historique n'est peut-être pas de premier ordre mais qui reste en somme un joli morceau littéraire. C'est ce petit texte que je me propose de faire connaître ici.

Cette légende est en langue latine et date du xve siècle. Elle fut rédigée sans doute en 1448, à cette époque de calme qui suivit les grandes invasions anglaises, sous l'abbatiat de Guillaume Guérin. Elle a pour auteur probable un moine de l'abbaye, Frère Denis Clémence, dont l'Obituaire place la mort au xe jour des kalendes de juin (23 mai) 1490. Ce texte est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale, dans le *Martyrologium Montisburgense* qui occupe le n° 12,885 du fonds latin.

Le manuscrit tout entier est intéressant pour l'histoire de l'abbaye. Il renferme, outre la légende qui occupe les folios 155-159, des documents précieux. Une description sommaire en a été donnée par M. A. Molinier dans ses Obituaires français au moyen âge (Appendice, p. 189) et nous ne pouvons mieux faire que de la reproduire ici, en la complétant par une brève analyse des plus importantes de ces pièces.

« Montebourg (abbaye). Ms. latin 12,885. Obituaires au nombre de deux. 1° Court obituaire (feuillets 12vo-24) réservé originairement aux moines de l'abbaye. — 2° Autre (feuillet 24vo-37) ainsi disposé : au verso, calendrier donnant les noms des saints et la suite des fêtes; sur le recto, vis à vis, noms des morts, confrères et autres, Ecrit au xve siècle (1448) mais copié sur un texte plus ancien; beaucoup de noms anglais.

« A la suite, le martyrologe écrit et coordonné sous l'abbatiat de Guillaume Guérin en 1448. Fol. 91, Evangiles de l'année (texte complet). Fol. 110vo, Règle de Saint Benoît. Fol. 139vo, Statuts de Benoît XII pour la réforme de l'ordre de Saint Benoît, *histoire de la fondation de Montebourg*, bulles et actes divers intéressant l'abbaye, vers moraux, etc. Les feuillets 1 à 12 sont occupés par diverses notes de comput; au folio 12vo on remarque une courte liste des fondateurs et bienfaiteurs du monastère. « Parchemin in-4°, xve siècle. — Bibl. Nat., Ms. latin 12,885. Extraits de cet obituaire, Historiens de France XXIII 555-556. »

Au folio 12vo, à la suite de cette liste des fondateurs et bienfaiteurs que signale M. Molinier, une mention intéressante nous apprend que le 3 mai 1469, 4 autels furent érigés dans la nef de l'église abbatiale de Montebourg, à savoir : deux dans le bas-côté

qui regarde l'Est, les deux autres dans celui de l'Ouest. Les premiers furent dédiés l'un à saint Louis et à saint Michel, l'autre à saint Thomas de Cantorbéry et à saint Denis; les seconds eurent pour titulaires, l'un saint Blaise et l'autre saint Benoît. Jean, évêque de Junopolis, fit la consécration. Maître Jean Chevreul gouvernait alors l'abbaye au nom du cardinal Guillaume d'Estouteville, abbé commendataire.

Une mention analogue se trouve en tête du folio 3vo. Malheureusement le manuscrit a subi en cet endroit une dégradation et l'acte ne nous est parvenu que tronqué. On peut y lire cependant que sous le gouvernement de Guillaume Guérin, dernier abbé régulier de Montebourg, mort vers 1462 (1), plusieurs autels furent érigés dans l'église : l'un dédié à la Vierge et à l'indivisible Trinité, un autre aux saints martyrs Etienne, Laurent et Vincent, un troisième du côté du chapitre à saint Nicolas et un quatrième dont le nom du titulaire a disparu. La même année on érigea du côté de l'Est un nouvel autel en l'honneur de la Vierge.

Au folio 171 verso et recto, on remarque une liste des abbés de Montebourg. Dressée aux Ides de novembre 1586, c'est-à-dire le 13 de ce mois, par Pierre Montchal, avocat au Parlement de Paris, cousin germain de l'abbé Jacques Ier et frère Guillaume Lucas, prieur claustral du monastère, cette liste s'arrête à Juste de Serres, évêque du Puy, qui devint abbé commendataire de Montebourg en 1621 et dont le nom par suite a été ajouté postérieurement. Elle n'est pas entièrement conforme à celle publiée dans le *Gallia Christiana* (t. XI, pp. 626-630). Cette dernière par exemple assigne à Robert Ier le sixième rang parmi les abbés, elle rapporte sa mort à 1184 et lui donne pour successeur Guillaume Ier. Dans le Martyrologe, Guillaume Ier est placé avant Robert. Le *Gallia* mentionne 4 abbés du nom de Richard : le Martyrologe n'en cite que trois. Dans la liste du *Gallia*, deux abbés répondent au nom de Jean et le second est appelé Jean Séguin. Dans la liste du Martyrologe, Jean Séguin est le seul qui porte le nom de Jean et il est placé entre Robert Ier et Roger II, c'est-à-dire le huitième. Enfin le Martyrologe ne mentionne qu'un abbé du nom de Gautier et il y en a deux dans le *Gallia*. Au total, la liste du *Gallia* est plus

(1) Guillaume Guérin est inscrit dans l'obituaire à la date du 31 décembre 1461.

riche de trois abbés que celle du Martyrologe. Ces différences n'ont pu être signalées par M. de Gerville, qui semble avoir ignoré l'existence du manuscrit dont il est question ici.

La liste des fondateurs et bienfaiteurs, également signalée par M. Molinier, occupe le recto du folio 12. Elle se compose de dix-neuf noms, dont plusieurs appartiennent à des personnages célèbres. Voici en tête, Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qualifié du titre de « fondateur originel. » Après lui viennent ses successeurs. Henri Ier, son fils et Henri II. Le quatrième est Richard de Reviers, seigneur de Vernon et de Néhou, bienfaiteur insigne du monastère, à tel point qu'Orderic Vital lui en attribue à tort la fondation. En réalité, il ne fit que rendre à l'abbaye, en y joignant d'ailleurs de nouvelles dotations, les biens que Henri Ier en avait distraits pour les lui donner. Les autres noms sont empruntés à cette riche et puissante famille de Reviers-Vernon qui signala par tant de bienfaits son affection pour Montebourg et se montra toujours prête à sauvegarder les intérêts des moines comme à défendre leurs droits pendant tout le cours du moyen âge. Seuls, trois des bienfaiteurs signalés n'en font point partie : Guillaume de Breucourt, Guillaume Le Moine et Roger de Magneville. Les autres appartiennent tous à la branche des Reviers ou à celle des Vernon.

Bien curieuses encore et bien dignes de fixer notre attention nous apparaissent les chartes de société entre l'abbaye de Montebourg et les abbayes de Saint-Vigor-de-Cerisy, au diocèse de Bayeux, Sainte-Trinité de Lessay et Notre-Dame du Vœu de Cherbourg au diocèse de Coutances, Saint-Georges de Bocherville au diocèse de Rouen. Elles portent la date de 1406 ou 1436 (1) et occupent les folios 3 à 5 de notre manuscrit. Leurs dispositions sont à peu près identiques et on y voit quelle étroite union de prières et d'intérêts existait alors entre les monastères normands, même étant de diocèse et d'ordre différents. « Il existe une telle fraternité entre les moines de Cerisy et nous, dit l'abbé de Montebourg dans une des chartes citées plus haut, que l'abbé de Cerisy et ses moines pourront demeurer à l'abbaye de Montebourg, comme dans leur propre maison, toutes les fois qu'ils le jugeront

(1) Seule, la charte de société avec l'abbaye de Cherbourg est datée du 21 mars 1458. (N. S.)

nécessaire. Ils auront également siège au chœur, au chapitre, au réfectoire et en tout autre lieu comme les profès de ladite maison. A la nouvelle du décès de l'abbé ou d'un moine de Cerisy, il sera fait pour eux à l'abbaye de Montebourg tout ce que l'on a coutume de faire en pareil cas pour les profès de la maison. Ainsi l'on sonnera immédiatement les cloches et les veilles des morts commenceront; un trentain sera célébré dans le couvent : chaque prêtre chantera trois messes et les autres chanteront trois psaumes. Quiconque en serait empêché chantera cent Pater noster. Le jour du décès sera inscrit au calendrier. Suivant la coutume de la maison, ils auront pendant trente jours le pain, la boisson et les mets. Quand il deviendra nécessaire de procéder à l'élection d'un abbé, si l'on ne peut trouver dans la maison de Montebourg quelqu'un sufisamment capable pour remplir cette fonction, on aura recours à l'abbaye de Cerisy. En outre si quelque moine de l'abbaye de Cerisy est chassé de celle-ci — ce qu'à Dieu ne plaise! — par suite d'une faute ou d'un malheur quelconque, s'il se présente à l'abbaye de Montebourg avec l'habit de sa profession, l'abbé et le couvent le recevront comme un confrère et comme un moine dans le sein des moines jusqu'à ce qu'ils voient et comprennent s'il peut et doit rentrer en grâce avec sa maison; pourvu toutefois qu'il ne soit point chargé aux yeux de tous d'un crime si grand que sa réception dans la maison causât un scandale public. »

Il faut bien avouer que ces sentiments d'étroite solidarité et ces marques d'affection vive, authentiquement consignés dans des chartes solennelles, n'empêchaient point toujours les conflits d'éclater entre abbayes normandes. Mais on ne saurait qu'admirer la prévoyance dont ces dispositions témoignent de la part de religieuses, au point de vue des intérêts spirituels de leur maison. Disons en terminant que notre manuscrit ne renferme point la copie de toutes les chartes de société contenues dans les archives de l'abbaye de Montebourg. On y chercherait vainement entre autres une lettre d'association de l'an 1274 (2), le dimanche après la

(1) Cette clause est plus explicitement formulée dans la charte de société avec l'abbaye de Lessay. « Le frère défunt, y est-il dit, recevra le pain, les mets et tout ce qui s'y rattache comme s'il était vivant et mangeait dans le réfectoire et cela chaque jour, pendant trente jours inclusivement. »

(2) 15 juillet 1274.

translation de saint Benoît, par laquelle Pierre, abbé de Montebourg et les religieux de ce monastère consentent à s'unir à l'abbaye de Troarn, *tam in vita quam in morte*. L'analyse de cette pièce et une reproduction des sceaux qui l'accompagnent ont été données par M. Léchaudé d'Anisy dans ses *Extraits des chartes normandes* contenues aux Archives du Calvados (Abbaye de Troarn, p. 254.)

Tous ces documents présentent, on le voit, une importance de premier ordre pour l'histoire intérieure de la communauté. Citons encore parmi les bribes de pièces qui peuvent offrir quelque intérêt, cette courte note transcrite au bas du folio 9 (verso) et qui paraît contemporaine du manuscrit : « Il faut se rappeler qu'il y a en Angleterre soixante mille deux cents quinze fiefs de haubert. Les religieux en possèdent vingt huit mille quinze. Ce compte a été dressé, l'an quatre du règne du roi Edouard, fils du roi Henri. Il fut alors défendu aux religieux de s'accroître. »

Il ne nous reste plus qu'à mentionner pour mémoire les passages du manuscrit laissés de côté par M. Molinier : un bout de chronique versifiée sur les rois qui ont occupé le trône d'Angleterre depuis l'heptarchie Anglo-Saxonne jusqu'à Henri IV (fol. 2vo); — quelques indications sommaires sur les ducs de Normandie, de Rollon à Henri II (fol. 3ro); — la note, ajoutée postérieurement à la première rédaction du manuscrit, qui rappelle une fondation de 50 livres de rente annuelle, faite par Bon de Serres (1) à l'abbaye, à charge pour les religieux de célébrer chaque année à perpétuité, le 29 mai et le 29 août, deux services anniversaires pour sa famille (fol. 6ro); — la fondation de Guy de Montmirail, abbé de Montebourg, qui renferme de curieux détails (1504) (fol. 8ro et vo); — le texte du serment que devait prononcer l'abbé en entrant en charge (fol. 9ro); — trois strophes, de 4 vers latins chacune, sur le meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, dans lesquelles sont enchâssés plus ou moins artistement les noms des assassins (fol. 9vo); — du folio 10 au folio 12 diverses notes de comput et quelques expédients usités au moyen âge pour trouver la date de Pâques. Au verso du folio 36 qui suit les deux obituaires et précède le Martyrologe, se trouve également une

(1) Bon de Serres était frère de Jacques de Serres et oncle de Juste de Serres qui furent l'un et l'autre évêques du Puy et abbés de Montebourg.

« chanson » qui peut servir à la même fin. On me pardonnera de la citer en passant avec le texte qui l'accompagne :

« La chanson. Amez moy bergeronnete,
Je vous supli humblement,
Lors seré votre servant
Pour garder voz brebietez
Ou jolis aunay.

Pour trouver Pasques, querre à quel nombre court la lune et à quel lettre court le Dimence et donc regardes quel silèbe est ou quarre du nombre de la lune et de la lettre dominical. Et puis commences la chanson le XXIIe jour de mars, c'est assavoir sur chacune lettre une silèbe et quant ycelle silèbe dudit quarre avendra sur la lettre dominical, ce sera le jour de Pasques celle année, pour tout vray. »

Du folio 160 à 161 s'étend la copie d'une charte attribuée « au très illustre et très victorieux prince, le roi Guillaume qui a conquis l'Angleterre, fondateur de cette abbaye » et qui en réalité, comme le prouve la souscription d'Anselme, archevêque de Cantorbéry, ne peut être que de Guillaume le Roux. Elle ne se trouve transcrite ni indiquée dans le Cartulaire de l'abbaye (Bibl. Nat., latin 10,087). Les Bénédictins, auteurs du *Gallia Christiana*, l'ont reproduite entièrement dans l'Appendice du tome XI. Cette charte est suivie dans le Martyrologe de deux autres beaucoup plus courtes de Henri Ier. Nous trouvons celles-ci dans le Cartulaire, avec quelques changements orthographiques, la première sous le n° 10, la seconde sous le n° 9. Ensuite vient une bulle de Nicolas IV que le moine auteur du Cartulaire n'a point transcrite ni même mentionnée. Elle occupe les folios 161 à 164. Elle est datée de Rome, Sainte-Marie-Majeure, le XV des kalendes de janvier 1291, l'an cinq du Pontificat de Nicolas IV. Elle passa par les mains de Maître Jean, doyen de Bayeux, vice-chancelier de la Sainte Eglise Romaine. Elle confirme les privilèges accordés par la Cour de Rome à l'abbaye de Montebourg (1). Le manuscrit se termine par la copie d'une lettre apocryphe de Ponce Pilate à Claudius (fol.

(1) Les Registres de Potthast qui donnent l'analyse des actes de Nicolas IV ne font point mention de cette bulle.

165vo), des vers de saint Bernard sur la vie monastique (166-167), un fragment de la lettre de Lentulus, gouverneur de Judée, au Sénat Romain, où se trouve le portrait physique du Sauveur (fol. 167vo), les dates de fondation des différents ordres religieux, une étymologie du mot *monachus* que n'admettraient point les philologues modernes, quelques vers moraux sur la façon de lire la bible au couvent (fol. 168-169), une très courte chronique en vers et en prose, des oraisons pour réciter à l'office et enfin la liste des abbés dont il a été parlé plus haut. L'auteur de la chronique susdite, qui déclare se nommer Pierre, insiste longuement sur la fameuse peste de 1349, dont il a été témoin ; mais son récit est un morceau littéraire beaucoup plus qu'une page d'histoire.

La légende, avons-nous dit, se trouve à la suite du Martyrologe et occupe les folios 155-159 du manuscrit. L'écriture en est très soignée, elle présente les caractères d'une gothique aigüe et allongée. La lettre L du mot *Laudabilem* qui commence la première phrase est une grande majuscule avec rinceaux dont l'ornementation, blanc et rouge, est sobre et de bon goût. Chaque phrase débute par une majuscule noire, traversée d'un trait rouge ; ces majuscules ne sont point richement ornées comme celles du Martyrologe, dont l'écriture même paraît encore plus luxueuse que celle de la légende. Celle-ci est disposée sur deux colonnes au recto et au verso de chaque feuillet. Avant le mot *Laudabilem* cité plus haut, se trouve une sorte de préambule, débutant par ces mots : *Sequitur modus fundationis,* etc, en tout une phrase. Cette phrase que dans le manuscrit 12,885 une erreur de reliure a séparée du reste de la légende, occupe le bas du folio 155 verso, seconde colonne. Elle est suivie d'une petite miniature représentant l'étoile. Les rayons dorés de celle-ci, alternativement flammés et rectilignes, se détachent sur fonds rouge semé d'étoiles blanches. Le centre est bleu avec une rangée de points blancs qui entoure la lettre M surmontée d'une petite couronne : pour la lettre et la couronne l'artiste s'est également servi d'encre d'or. Les trois chartes de Guillaume le Roux et Henri Ier qui suivent la légende présentent les mêmes caractères d'écriture et d'ornementation. La Bulle de Nicolas IV se rapproche davantage sous ce rapport du Martyrologe.

Ces détails minutieux feront sourire : ils nous amènent cependant à cette conclusion que le Martyrologe et la légende datent

de la même époque et sont probablement l'œuvre du même auteur. J'entends que le moine qui a transcrit le martyrologe est probablement celui qui a composé la légende. Or une mention placée en tête du premier de ces textes nous apprend qu'il fut transcrit aux kalendes de janvier 1448 — c'est-à-dire le 1er janvier 1449 (N. S.) — sur l'ordre de Guillaume Guérin, abbé de Montebourg, par frère Denis Clémence, moine de cette abbaye. Ce dernier est inscrit dans l'obituaire à la date du 23 mai 1490 et on l'y présente comme l'auteur du manuscrit « *auctor hujus libri.* » En ce qui concerne la légende, son mérite d'auteur doit être assez mince. Il n'a fait sans doute que donner aux traditions une forme définitive, il a été en quelque sorte le secrétaire de la communauté qui conservait pieusement à travers les âges les souvenirs glorieux du passé. Quelque soit d'ailleurs son mérite, il faut lui savoir gré d'avoir consigné pour les générations à venir ces traditions légendaires et de nous avoir donné, vivante et charmante sous la grâce un peu maniérée du récit, cette légende de l'abbaye de Montebourg qui intéresse au plus haut point l'histoire de la maison et celle du culte de la Vierge au moyen âge dans notre cher pays de Cotentin.

Le texte est publié ici pour la première fois. Mais il s'en trouve une analyse assez détaillée dans le cinquième volume de l'ouvrage de M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice : *Notre-Dame de France, ou Histoire du culte de la Sainte Vierge en France depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos jours.* Le cinquième volume comprend les provinces ecclésiastiques de Rouen, Reims et Sens. M. Hamon a connu le ms 12,885 de la Bibliothèque Nationale et, malgré les erreurs historiques dont sa notice sur l'abbaye n'est point exempte, cette circonstance donne à son analyse une valeur particulière. Il y a quelques années, M. l'abbé Le Nordez, reprenant le même sujet dans une brochure peu étendue, savait allier aux fantaisies gracieuses de la légende le charme exquis et pittoresque d'un conteur de profession. Le lecteur qu'effraierait le latin un peu barbare du texte pourra se reporter à ces deux ouvrages. Il y trouvera des détails que les limites toujours restreintes d'une introduction ne sauraient permettre de consigner ici. Je me bornerai à faire en quelques mots l'analyse du récit que nous a laissé Denis Clémence.

En ce temps-là — c'était vers le milieu du XIe siècle — deux

ermites de Savoie quittent leur pays et gagnent la France. Cheminant à petites journées, ils arrivent enfin sur les bords de la Seine qu'ils descendent jusqu'à son embouchure, et de là, suivant le littoral de la mer, ils atteignent un petit port du Bessin, appelé Grandcamp. A leur arrivée, le soir tombait, la marée était basse, il fallait songer au repos. L'un avisant une barque à l'ancre sur le rivage, s'y couche sans défiance; l'autre s'étend sur le sable à deux pas de la falaise et bientôt tous les deux s'endorment, bercés dans leurs songes par le murmure lointain des flots. Autant le sommeil leur parut doux après une journée de fatigues, autant le réveil leur fut pénible. La mer était venue dans l'intervalle, elle avait détaché l'ancre et la petite barque voguait maintenant à l'aventure, emportant vers des grèves inconnues l'ermite épouvanté. Quand l'autre, demeuré sur la plage, rouvrit les yeux, il était seul; il n'y avait plus à l'horizon qu'une petite voile blanche, grosse en tout comme une aile d'oiseau de mer et qui s'en allait doucement au gré des flots. On juge aisément de son désespoir. Toute la journée, il explora le pays appelant à grands cris son compagnon et suppliant le ciel de favoriser ses recherches. Ce fut en vain, ses cris n'eurent point d'écho, l'ermite disparu ne revint pas. Mais la Providence veillait pourtant sur eux. Elle avait sauvé Moïse exposé sur le Nil, elle sauva l'homme de Dieu brusquement emporté sur une mer inconnue. Poussée par une brise favorable, la barque atterrit heureusement sur la côte méridionale d'Angleterre. Le récit d'un tel prodige émerveilla fort les gens du pays et sur ces entrefaites, l'évêque de Salisbury étant mort, les chanoines ne pouvant s'accorder à lui trouver un successeur portèrent leur choix sur l'ermite que le ciel même leur envoyait. La légende ajoute qu'il se rendit célèbre par ses vertus. Quant à frère Roger, demeuré sur la terre normande, il avait quitté tout « angoisseux » le rivage de Grandcamp et s'était enfoncé dans la forêt voisine. Le soir le surprit sur une des collines qui environnent Montebourg, aujourd'hui inconnue sous le nom de Mont Aphilant que lui donnent la légende et le cartulaire. Il s'y endormit vaincu par la fatigue dans un joli creux de rocher tapissé de mousse, et cette nuit-là, il eut un songe bien étrange. Il vit une grosse étoile se détacher du firmament et tomber avec fracas dans la vallée. Au contact du feu céleste, les broussailles s'enflammèrent, une grande clarté inonda l'horizon et une voix d'en haut apprit au dormeur

que Notre-Dame voulait qu'on lui édifiât un sanctuaire au pied de cette colline. Ce fut bientôt fait. A son réveil, frère Roger se mit à l'œuvre et un petit oratoire s'éleva rapidement sur les cendres des buissons consumés par l'étoile, à l'endroit où fut plus tard le chapitre et qui est occupé maintenant, dit la tradition, par le laurier cerise. Cette petite chapelle fut le modeste berceau de l'abbaye.

La Providence réservait à l'ermite de Montebourg d'autres surprises. Le bruit du miracle s'étant répandu dans la contrée parvint jusqu'aux oreilles du duc Guillaume qui venait de conquérir heureusement l'Angleterre et consolidait alors sa conquête. Les choses se passèrent d'ailleurs d'assez curieuse façon pour qu'elle vaille la peine d'être signalée. Guillaume avait pour médecin un homme originaire de Savoie. Au récit des merveilles dont l'église de Salisbury était le théâtre, celui-ci s'empressa d'aller trouver l'évêque, lui témoigna beaucoup de déférence, en reçut force politesses et lui fit raconter finalement son étrange odyssée. Il se découvrit aussitôt le frère utérin de l'ermite de Montebourg et de retour auprès du duc, il le mit sans retard au courant de l'aventure. Quelque temps après, Guillaume traversait la mer avec une flotte, débarquait à Cherbourg et envoyait aussitôt son médecin vers l'homme de Dieu qui vivait solitaire au pied du mont Aphilant. Instruit du miracle de l'étoile, le duc émerveillé fonda l'abbaye. Des moines vinrent de la Croix-Saint-Leufroy, au diocèse d'Evreux et de Jumièges, au diocèse de Rouen, se joindre à frère Roger. On jeta les fondements de la belle église abbatiale, merveille de la contrée, et près de cent ans plus tard, en 1152, Hugues, archevêque de Rouen, assisté de Richard de Bohon, évêque de Coutances et de Rotrou, évêque d'Evreux, en faisait la dédicace solennelle devant Henri, comte d'Anjou, le futur Henri II d'Angleterre. Après la cérémonie, Henri, s'approchant de l'autel, déposa près du tabernacle un vase d'argent ciselé avec art qui renfermait sa charte de confirmation. Les seigneurs Normands qui l'accompagnaient déposèrent également près de la sienne leurs chartes de donation et c'est par l'une d'entre elles due à Guillaume de Vernon (cartulaire n° 145) que nous est parvenue la date exacte de la cérémonie. Si les débuts du monastère avaient été modestes on sait combien glorieuse au moyen âge devait être son histoire.

Tel est, dégagé des longueurs qui en rendent la lecture un peu difficile, mais dépouillé aussi de la grâce naïve qui en fait le charme, le texte du moine Denis Clémence. Quelle valeur historique peut-on lui attribuer? Jusqu'à quel point faut-il ajouter foi à ce récit qu'il nous fait de la fondation de Montebourg? Ici la question devient plus délicate. Je ne parle pas, bien entendu, du miracle qui échappe à la critique et auquel les Bénédictins, auteurs du *Gallia Christiana*, ne semblent pas eux-mêmes ajouter foi. Il nous apprennent en effet que le premier abbé de Montebourg fut un certain Roger, moine de La Croix-Saint-Leufroy, au diocèse d'Evreux (1). Mais on ne sait vraiment sur quel acte ils ont pu s'appuyer pour énoncer ce fait d'une manière aussi précise. Ce qui paraît certain, c'est que l'abbaye fut fondée par Guillaume le Conquérant, peu de temps après son expédition d'Outre-Manche. La date exacte de 1090 que donne Levavasseur de Masseville dans son histoire de Normandie n'est prouvée d'ailleurs par aucun texte. Le cartulaire ne nous a point en effet conservé la charte primitive du Conquérant. Mais nous trouvons dans celles des rois d'Angleterre, ses successeurs, Guillaume le Roux, Henri Ier, Etienne de Blois et Henri II, la confirmation de certains dons en terre qu'il aurait faits à l'abbaye. Ils sont en général précédés de cette mention : « Ex dono Willermi regis qui Angliam conquisivit. » Ce fut d'ailleurs une tradition constante à Montebourg pendant tout le moyen âge que Guillaume était le fondateur originel du monastère — la légende elle-même nous en donne la preuve — et jusqu'à la Révolution, même après que les moines disparus eurent été remplacés par de vieux prêtres infirmes, les cinq cloches de l'abbatiale sonnaient chaque année, au jour anniversaire de la mort du duc, le service solennel pour le repos de son âme. Ce service, au dire des anciens, faisait un vacarne de vingt-quatre heures. « On n'entendait que le duc Guillaume. » L'imagination populaire, toujours inventive, avait même brodé sur la légende. On a cru longtemps à Montebourg que le cœur de Guillaume était conservé à l'abbaye dans un coffret d'argent. Faut-il voir ici une allusion au fameux vase d'argent donné par Henri II le jour de la dédicace? La chose paraît assez probable.

(1) V. à ce sujet la *Chronique de Robert de Thorigny*, édit. Delisle, II, p. 203, et l'*Histoire Littéraire de la France*, VIII, p. 563 (art. Guitmond).

Une autre tradition cependant ne s'accorde guère avec cette supposition. Un survivant de cette époque si lointaine qui précéda la Révolution, se plaisait à raconter jadis qu'étant petit enfant, il avait plus d'une fois dansé dans l'église au grand scandale des vieux prêtres qui récitaient l'office, sur une plaque de cuivre placée à l'entrée du chœur et qu'on appelait « la plaque du duc Guillaume. » C'était sans doute la tombe de quelque abbé ou bienfaiteur du monastère, disparue au lendemain de la tourmente, dans les ruines de l'abbatiale. De cette plaque mystérieuse, il ne reste plus aujourd'hui à Montebourg qu'un très vague souvenir.

Quelle que soit d'ailleurs la part de vérité historique contenue dans notre légende, on ne saurait nier au point de vue littéraire son charme pittoresque et sa réelle originalité. Les apparitions surnaturelles n'étaient point rares au moyen âge et les légendes de cette époque nous en fournissent de nombreux exemples. On ne se gênait point alors pour faire descendre du ciel la Vierge ou les saints quand leur présence était nécessaire aux besoins d'une cause et il n'est guère d'abbaye en France dont le berceau n'ait été témoin d'un miracle de cette sorte. Mais on ne trouve nulle part cet ensemble d'aventures étranges et de merveilleuses circonstances qui donne à la légende de Montebourg son cachet particulier : l'arrivée des deux ermites à Grandcamp, leur séparation si curieuse, leurs destinées si différentes, l'un s'en allant à la dérive sur cette mer de la Manche qui devait voir le naufrage de la *Blanche Nef* et abordant heureusement en Angleterre où il est aussitôt nommé évêque, l'autre venant dormir sur le sommet du mont Aphilant et apercevant l'étoile miraculeuse comme un nouveau roi Mage, puis la reconnaissance, le retour, ce médecin de Savoie qui arrive si à propos, ce Guillaume le Conquérant qui débarque à Cherbourg juste au moment où sa présence devient utile. Evidemment il y a là quelque chose de factice et qui sent l'arrangement, mais la précision des détails prouve au moins combien cette légende était restée vivante dans le souvenir des moines et le tout diffère tellement des légendes analogues du moyen âge que je ne serais pas surpris qu'il y eût beaucoup de vrai dans ces choses invraisemblables.

Denis Clémence n'était pas un littérateur de profession. Il écrit dans ce latin un peu barbare du xve siècle qui n'a point le mérite

d'être une langue précise comme le latin des chartes et qui rend toujours difficile la lecture des chroniques. Mais son style témoigne d'une culture intellectuelle assez avancée. C'est ainsi qu'on y trouve çà et là des traces évidentes du Cursus, cet agencement cadencé des mots, suivant certaines lois rhytmiques, qui fut si fort en honneur pendant le moyen âge à la Chancellerie Apostolique. De plus il connaissait Horace, dont il cite deux ou trois vers; ce sont là du reste ses seules citations. Il est probable que le poète de Tibur était son auteur favori. Mais la vérité me force à reconnaître qu'il n'a guère profité de ses conseils et que son style diffus cache sous la répétition encombrante des formules toute faites le vide trop réel des idées. Aussi bien le lecteur pourra-t-il s'en convaincre dans quelques instants, la parole est à la légende. Je souhaite qu'on éprouve à lire le texte de Denis Clémence autant de plaisir que, selon toute apparence, le bon moine en a pris lui-même à le composer.

N. B. Je crois utile de joindre à cette introduction quelques renseignements sur les mss que j'ai utilisés et sur les sources que l'on aurait à consulter pour écrire l'histoire de l'abbaye de Montebourg.

1° Le Martyrologium Montisburgense, Bibliothèque Nation. latin 12,885 (analysé plus haut).

2° Le Cartulaire de l'abbaye de Montebourg, Bibl. Nation. latin 10,087, le Cartulaire a été fait en 1274; quelques actes ont été ajoutés postérieurement à cette date. A la fin sont transcrits d'abord un polyptique du prieuré de Lodres, en Angleterre, fait en 1305, ensuite un inventaire des chartes de l'abbaye fait en 1312. Ce ms provient de la Bibliothèque de M. de Beaufort à Plein-Marais (Manche). M. Delisle (Catalogue des actes de Philippe Auguste, appendice, p. 547) signale un autre cartulaire, écrit en 1452, qui ferait aujourd'hui partie du Musée Britannique, addit. mss, 15,605.

3° Un fragment d'annales de Montebourg. Bibl. Nat. latin 17,177, fol. 108. Ce fragment se compose de deux feuilles de par-

chemin, dont la partie supérieure a disparu. Le fol. 1 recto commence à l'an x, le fol. 1 verso finit à l'an 464. A cet endroit il y a une lacune, le fol. 2 recto commence à l'an 1121, et à partir de l'an 1180, il n'y a plus que les chiffres d'années jusqu'en 1215, sans mention de faits en face de chacun d'eux. Les renseignements météorologiques sont nombreux pour le XIIe siècle.

4° Pièces sur Montebourg, recueil Léchaudé, Bib. Nat. latin 10,073 (copie de pièces du cartulaire et des Archives de la Manche).

Les sources qui précèdent ne sont que des bribes en comparaison des chartes nombreuses, provenant des archives de l'Abbaye et conservées aujourd'hui à Saint-Lô. Le fonds de l'abbaye de Montebourg est un des plus importants de la série H aux Archives de la Manche. L'inventaire sommaire de ce fonds n'est pas encore paru. Mais on en trouve à Saint-Lo un inventaire ms qui facilite le dépouillement. Je signalerai parmi les pièces les plus importantes : le livre de l'Obiterie et de la Pitancerie (XVe siècle, l'original datait du XIIIe siècle. Parchemin 133 feuillets. V. Molinier, loc. cit.), le terrier primitif de Montebourg, le censier de Benoitville, etc. L'honorable archiviste de la Manche, M. Dolbet, se propose de faire paraître prochainement le second volume de l'Inventaire sommaire de la série H, le premier a été publié par M. Dubosc (1).

L'histoire de l'abbaye de Montebourg n'a pas encore été faite. Levavasseur de Masseville et Dumoulin lui consacrent quelques lignes en passant dans leurs histoires de Normandie. Je signalerai seulement l'*Histoire des Evêques de Coutances*, par Toustain de Billy (t. I, Edit. Dolbet, passim) et un travail de M. de Gerville paru dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Norman-

(1) Les Mémoires de Pierre Mangon, vicomte de Valognes, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque publique de Grenoble et signalés par M. Léopold Delisle à l'attention des érudits Bas-Normands (*Les Mémoires de Pierre Mangon*, Saint-Lô, Le Tual, 1891) renferment des pièces intéressant l'abbaye de Montebourg. Le tome VI (ms 1,395) est un volume entièrement rempli d'extraits des titres de cette abbaye. Dans le tome XIII (ms 1,402) fol. 36, se trouve un extrait d'un petit livre in-4° en parchemin, intitulé : *Ordinarium Beate Marie de Monteburgo..... transcriptum anno Domini 1413.* Il était composé de 134 chapitres avec bien des prières et choses édifiantes en cérémonies et prières. Plus loin, extrait d'un cartulaire approuvé par Levallois et Michel Le Lesant, tabellions à Montebourg, le 9 septembre 1452.

die, année 1835, pp. 35-46. L'honorable abbé Lecanu *(Histoire des Evêques de Coutances)* donne des indications sommaires sur la question dont il faut se défier. L'ouvrage le plus digne d'être consulté est celui de M. l'abbé Lecacheux : *Documents pour servir à l'histoire de Montebourg et de ses environs de 1789 à 1807*. Le premier chapitre contient sur l'abbaye des renseignements puisés aux meilleures sources. Mais l'auteur s'est borné à la période révolutionnaire (1).

(1) On trouve également imprimés dans le Cartulaire Normand de M. Delisle un assez grand nombre d'actes relatifs à l'abbaye de Montebourg.

LA LÉGENDE DE L'ABBAYE DE MONTEBOURG

Texte

Fol. 155 verso (fin de la seconde colonne). — Sequitur modus fundationis abbatie Beate Marie de Montisburgo (1), ordinis sancti Benedicti, Constantiensis diocesis, provincie Rothomagensis; quam, cognito miraculo stellifero, illustrissimus et gloriosissimus princeps, Guillermus, rex Anglorum et dux Normannorum, devotissime fondavit donisque ac regalibus privilegiis magnifice ditavit et dotavit; anima cujus et anime omnium fidelium defunctorum requiescant cum beatis. Amen.

(suit la figure de l'Etoile)

Fol. 156 recto. Laudabilem hujus monasterii Montisburgi fundationem miraculosam, si cunctorum membra vertentur in linguas et omnes artus una voce resonarent, nichil de ipsius fundatione ad condignum edicere valerent; verum quoniam opere precium est, demissis scematum phaleris et sententiarum figuris, cum multipharie multisque modis hanc Deus suam historiam fundari voluerit, pauca ex multis reserare conabimur (2).

Priscis jamjam admodum temporibus, justi duo viri, in mandatis et justificationibus Domini incedentes, et anachoritam vitam servantes, sancto ducti spiritu, propriam Sabaudie patriam deserentes, christianissimam Francorum regionem, bonorum omnium uberrimam. cunctis desideratam gentibus, visere profisciscuntur; ibique, spreta seculi vanitate, locum maxima cum diligentia heremiticum

(1) Montebourg, chef-lieu de canton, arrondissement de Valognes (Manche). Il est assez curieux de noter que les habitants de Montebourg sont connus dans le pays sous le sobriquet de *Cassins*. Ceci provient, non point, comme on l'a cru, de ce que le fondateur de l'abbaye était originaire du Mont-Cassin, mais de ce fait que l'abbaye de Montebourg était Bénédictine et que l'abbaye du Mont-Cassin a toujours été considérée comme le berceau de l'ordre de Saint-Benoit.

(2) Ce début emphatique est visiblement imité d'un sermon de saint Augustin sur les perfections de la Vierge, où l'on trouve la même idée exprimée à peu près dans les mêmes termes.

adinvenire scrutantur, ut eorum uterque divinorum sapientiam jugiter contemplaretur, scientiam operandarum virtutum indefesse exercendo pariter et operando, in vera scilicet divinorum contemplatione, propriarum culparum amarissima recordatione, Salvatoris auxilia dulcibus cum lacrymis et amaris suspiriis, pro sua omniumque salute, continue postulando.

Qui siquidem, diversis dierum intersticiis labentibus, de pauperum alimonia catholicorum incerta mendicitate plerumque tenuiter sustentati, per vanos casus, per tot discrimina rerum, sic viam conficiunt quod ad amenissimum Secane flumen usque pertingunt, et declivem ipsius cursum adeo prosequuntur quod usque Neustriam, Normanniam vulgatam, juxta Rothomagum proficiscentes accedunt. Quo in loco, fluminis amena serenitas maris immensa impetuosaque voracitate ac salsugine turbatur pariter et ingurgitando sorbetur. Desuperque littus maris ambulantes idipsum persequuntur et usque Becinum, in quodam portu marino de Grandi Campo (1) vulgo nuncupato, in diocesi Baiocarum sito, perveniunt; illicque hospicio arene ipsius littoris contenti, ne oneri ceteris efficientur, metam sue peregrinationis pro die constituunt. Ubi assiduis vigiliis, jejuniis et crebris orationibus vacantes, Deum totius consolationis et misericordiarum patrem, obnixe precantur quatenus ipsorum gressus, juxta sue inspirationis votum, pro sue vite reliquo cursu finiendo in vitam et (folio 156 verso) solitarium locum eosdem conducendi dignaretur.

Quiquidem sic in suo proprio sito sinceraque mente in sue meditationis contemplatione perseverantes, itineris labore confecti, eorum oculis sompno pregravatis, corporeis viribus destituti, sompnum suscipere coguntur fessaque membra quiete renovare tranquilla. Quorum alter piscatoris navem, sicco in littore anchoratam pariter et procumbentem, sompni suscipiendi gratia, ingreditur. Alter vero coheremita, parili labore defessus, opprimitur sompno et ad ipsius littoris ripam, juxta scopulum aut falesiam delituit. Quibus seorsum sic segregatis et dormientibus, fluctus maris adveniens ad dictum usque vasculum progreditur. Quo intumescente, in tantam maris altitudinem memoratum vasculum sublevatur, mediasque per undas ventorum flatibus, per ipsius maris devia, cum intus dormiente heremita, adeo longe pellitur ut humanis oculis a quoque minime posset videri. Tandemque sompni suavitate in terrorem, dolorem et amaritudinem subito conversa, expergefactus, nunc Dei nunc hominis imploravit opem, vociferan-

(1) Grand-Camp, Calvados, cant. d'Isigny, arr. de Bayeux.

doque conturbatus clamabat ad Dominum : « Domine, Domine, salvum me fac, quoniam pereo, » suo socio ingenti voce vitam commendante. Quo audito, frater superstes, nomine Rogerius, se humiliter in terram prostravit et lacrimosis precibus pro sui salute consocii Altissimum precabatur continue.

Paulo post vero, absque themone, velis et alarum remis, sic ipsius variis undis mari jactatus ab alto, Anglorum finibus eo tempore suscipitur quo silicet Salberiensis ecclesia pastore vacabat, dumque ipsius futuri pontificis electio tractaretur. Unde prefate ecclesie canonici, ad concordiam pervenire non valentes, et repetitis licet vicibus ad electionem processissent, pro celeri ipsius electionis concordia preces fundunt Altissimo. Sed ineffabilis altitudo Providentie, nullis inclusa limitibus, nullis terminis comprehensa, apud quam non est acceptio personarum, que celestia pariter et terrena disponit, sue virtutis dona in ipso adventicio heremite coronari voluit pariter et magnificari, quibusdam ecclesie memorate canonicis divinitus inspirando ne deinceps ex suo gremio pastorem eligere conarentur et quod ipsa celestis gratia virum abstinentie et castitatis, ceterisque magnificis dotatum virtutibus, plebe tum scilicet vite tum sanctitate nobilem ceterisque optimis virtutum (folio 157 recto) studiis adornatum, transmissum ex Sabaudia miraculose, ut premittitur, transvectum ministraret. Que res quorumdam canonicorum mentibus non citius inspiratur nec ceteris ecclesie Salberiensis eligentibus canonicis reseratur et patefit quin omnibus celeri, quod dictum est, ac evidenti miraculoso comprobetur effectu. Cujus fratris heremite miraculosi eventus fama longe lateque passim per Angliam divulgata, omnes ecclesie Salberiensis canonici ad tam celebris miraculi manifestam revelationem suarum considerationum lumina dirigentes, hiis ac aliis innumeris virtutum insigniis in sancto heremita vernantibus, in ipsum vota unanimiter conferunt et episcopale tropheum, laude amplissima dignissimum, quod idem memoratus promeruerat heremita, in suum Salberiensis ecclesie episcopum et pastorem, sancti spiritus electione previa, consecrari fecerunt.

Quiquidem, ordine episcopali suscepto, pie, sancte ac religiose, ut in antea et retroacto tempore, virtutes virtutum actibus accumulans, sic pie, sancte ac religiose vitam duxit in humanis, ipsam Salberiensem ecclesiam in tanta discretionis sanctitate gubernando, quod ipsius tam miraculi quam vite sanctitas per universam Angliam diffusa, illustrissimi quondam principis Guillelmi regis Anglorum, pulsavit auditum ; ipsius scilicet regis Guillelmi, et ducis Normannorum, qui arrogantem Anglorum ferocitatem militaribus armis, sue ditioni subjugando, frenis justicie domuerat. Quo

in tempore, ipse Guillelmus, nobilissimus princeps, insignem arte et experientia medicum Sabaudiensem habebat. Qui medicus, dicti miraculi novitate comperta, ut de hiis que in Salberiensi ecclesia contigerant plenius certiorari valeret, ad predictam ecclesiam ocius advolat, pedibusque sanctissimi episcopi provolutus et maximo ac mutuo honore se invicem prevenientibus, ab episcopo ipse medicus frater memorati in spiritu cognoscitur. Quiquidem medicus, prius invicem noticia suscepta fortuitorum, dolorem sub compendio ab episcopo renovare precatur, ac ipsius medici rogatu episcopus hystoriam ad plenum pretactam retexendo exorsus est. Unde hec tacitus audiens, ipse medicus majorem solito in admirationem fertur, tum ex probabilibus indiciis quibus se memorati Rogerii consobrinum et fratrem luce clarius et indubitanter esse perpendit tum ex mirabili adventu et miraculoso ipsius episcopi, necnon ipsius assumptione in episcopum et consecratione. Quod tantum (folio 157 verso) non aliter quam a Domino factum est, licet suis in oculis valde memorabile concernatur. Narravit preterea ipse memoratus episcopus ipsi medico suam preconceptam intentionem quam ipse Rogerus et episcopus voto unanimi invicem adimplere concluserant. Quibus ad plenum narratis, subjunxit memoratus episcopus se penitus ignorare si memoratus frater Rogerus adhuc vitam duceret in humanis aut in quam regionem secessisset. Quibus auditis, memoratus medicus de tantis narratis innumerabiles Altissimo et ipsi domino episcopo retulit gratiarum actiones, licentiaque ab ipso domino episcopo suscepta, rapido cursu rediit ad principem, ordine quo cepit singula narrando.

Sane hiis plurimis decursis temporum curriculis, postquam ipse Salberiensis episcopus, tunc in minoribus heremita constitutus et memoratus frater Rogerus sic a Grandi Campo mirabiliter, ut pretactum est, fuerunt ab invicem separati, hoc tempore pendente, idem Rogerus ad partes Constantini se transtulit. Unde maxima cum diligentia ipsius maris littus perambulans, nova sui fratris et coheremite invenire sperans, sic in equora vi turbinis subito rapti, sollicitus ac gemebundus ubique perquiret. Unde spe frustratus, et nichil audiens de suo consocio, itinere arrepto, usque Montisbusgum profectus est, se ulterius super verticem montis Aphilantis, non plurimum a dicto loco Montisburgi distantis transferendo. Quo in monte, pro se et sui socii salute, quem ab humanis decessisse supponendo putabat, orationibus vacabat continuis, Altissimum etiam crebris orationibus exorando quatinus sibi locum aptum et sue devotione convenientem desinendo patefaceret, in quo vitam ducendo solitariam, heremetice ac religiose viveret, toto sue vite decursu bonis operibus inherendo. Qui, pre nimio jejuniorum et

excubiarum labore, mol(l)e corporea depressus, obdormire cogitur sibique in sompnis divinitus inspiratum extitit quod diligenter circumspiceret quo in loco lumen celeste fulmineum ad instar stelle de celis descendere videretur; illicque suam edificaret habitationem, capellam seu oratorium, titulo insigni Virginis gloriose Dei matris construendo pariter et edificando. Quo in loco illic Virgo beata futuris seculis venerari decreverat. Qui tandem expergefactus, gravique sopore revolutus se mox ad orationem convertit, (folio 158 recto) mirumque in modum dictam visionem rememorans, undique diligenter circumspicit, et nocte proxima subsequenti, medium dum silencium tenerent omnia, fulgorem celestem ad instar stelle compositum, ubi sue habitationis et orationis locum construere et superedificare deberet, confestim descendere cernit, secundum quod in sompnis sibi fuerat divinitus inspirando premonstratum.

Qui, ne videretur tam inniti proprio sensui quam Dei et Virginis providentiam impugnare, ad memoratum locum stella presignatum descendendo accessit celerius, in loco presentis monasterii capitulo specialiter deputato. Quiquidem locus tunc temporis silvestris et inheritatus admodum cunctis cernentibus habebatur. Cujus ignei fulgoris stelliferi flamma spinas, vepres ceteraque ipsius loci habitationi nociva ex integro cineri penitus favilleque redegit. Quiquidem frater Rogerus, ruptis morarum modulis, ligna, lapides ac cementum ad edificium necessaria diligenter colligens, ipsum capitulum primum in honorem Beatissime Virginis matris Dei sacratissime in suum oratorium et habitationem construere cepit, ipsius patrie ceterosque illuc transeuntes homines, ut ad sui operis augmentum adjutrices manus porrigere dignarentur, obnixe postulando.

Ceterum post temporis decursum, memoratus rex Anglorum Guillelmus, mira suorum progenitorum dulcedine sueque patrie Normannnia incolas visere multipliciter attractus, Anglorum nationem deserens, suâ maxima cum classe, ab Anglia Cesarisburgum usque transfretavit. Quo in loco moram faciens, nonnullorum relata fide dignorum cognovit memoratum Rogerum coheremitam episcopi Salberiensis oratorium Montisburgi ad Virginis gloriose honorem construere, juxta revelationem sibi divinitus inspiratam et fulgore celesti instar fulgentis stelle manifestatam, declaratam et presignatam ipsorumque Salberiensis episcopi olim amborum coheremitarum separationem lacrimabilem juxta hystoriam memoratam. Quiquidem rex memoratus, mira gestorum revelatione gavisus, ut de episcopo Salberiensi hujus Rogeri coheremita fraterno per suum medicum fuerat certioratus, ad eundem Rogerum ad plenum de premissis certiorari cupiens, ipsum medicum Montisburgi — (fol. 158 verso) — delegavit; illicque regis imperio

veniens fratrem Rogerum repperit memoratum. Quem suum fratrem uterinum esse cognoscens, ingenti gaudio perfusus est; ipsumque medicum suum fratrem letus admodum idem Rogerus suscipit, rei seriem pretactam ut fit et geritur ad verum reserando. Quibus sic ad plenum ut premittitur ipsi medico suo fratri uterino per memoratum Rogerum sic hortatur : « Confide, frater, et viriliter age et quod incepisti operibus comprobare stude. Multi, ut nosti, in stadio currunt, unus tamen bravium accipit. Dabit enim tibi Dominus virtutem et fortitudinem et tuo operi debitum complementum. » — Et licentia suscepta et mora postposita, apud Cesarisburgum ad regem et ducem Guillelmum tunc ibidem morantem, letissimus, sue legationis rationem redditurus celeriter rediit, singulaque de singulis fortuitorum miraculis que a fratre suo Rogero intellexerat vera esse et cognoverat, ordine servato fideliter declaravit.

Ex cujus relatione ipse rex mirum in modum contentus, exultavit in Domino tantoque devotionis jubilo sue caritatis viscera permovit ut voluerit, in memorato loco ubi fulgor stelliferus ipse apparuerat, ad Dei cultum, augmentationem fidei et honorem pie Dei genitricis Marie, abbatiam magnifice fundari pariter et dedicari : tandemque mandavit pro ipso venerabili heremita fratre Rogero ipsius monasterii primario institutore, quem ut Dei angelum reverenter et honorifice cum benivolo caritatis affectu gratiose suscepit ipsiusque miraculi et fortuitorum recitatione ab eo libenter audita, virgini gloriose matri nostri salvatoris locum ipsum, in quo moderno tempore hec presens situatur abbatia, cum omni villa, nundinis, foro, mercatu ac molendinis ceterisque ipsius ville ac loci pertinenciis universis, ubi ipse fulgor celestis ac stelliferus apparuerat, cum suis omnibus appendiciis titulo gratuito donavit pariter et dotavit, privilegiisque regalibus ipsam ecclesiam cum suis universis incolis magnifice multipliciterque decoratam, cum perpetua libertate sublimari voluit; et ad postremum ipsam ecclesiam, capitulum, claustrum, refectorium, dormitoriumque cum ceteris aliis ipsius abbatie religioni ac monasterio necessariis edificiis jussit edificari ad debitumque complementum usque continuari.

Parum post vero memoratus rex Guillelmus — (fol. 159 recto) — Rothomagum profectus est. Quo in loco pallida mors « que equo pulsat pede pauperum tabernas regumque turres » ipsum regem sub infirmitatis velamento vehementer arripuit. Et tandem viribus penitus destitutus, non valens vincula mortis abrumpere, exanguis factus, vitam in astris, corpus exanime terre commendans insepultum reliquit. — Animam cujus polorum sedibus Rex celorum cum sui celicolis civibus in eterna beatitudine ac gloria recipere digne-

tur. (Hic Guillermus rex obiit anno Domini 1099, die 8 septembris).

Hic nempe memoratus rex Guillelmus reliquit sibi duos et unum procreatos filios sue posteritatis legitimos successores; Robertum scilicet primogenitum Normannorum ducem instituit et Guillelmum in Anglorum ducem, ordine geniture secundum; Henricum vero posteritatis et natu minorem in suis universis mobilibus pro sibi adequatis et partitis portionibus, sua decretatione et sanctione testamentaria, naturales et legitimos heredes instituit. Cui Henrico, tandem suis fratribus natu porcioneque majoribus sue vite cursum et sui seculi finem claudentibus, ipsorum regni Anglie et ducatus Normannie per eorum obitum omnimodo devenit successio. Quiquidem Henricus, sui defuncti patris regis Guillelmi pie, sancte ac religiose ad ipsius monasterii edificationem voluntatem rememorans, opus ipsius monasterii per eundem suum patrem inceptum et sua morte intercisum continuari voluit et ad debitum usque complementum integraliter perduci; suo inclito connestabulario, Ricardo, tunc comiti de Reveriis et de Vernone et baroni de Nigellihumo (1) districte precipiendo mandavit ut memoratam abbatiam cum ceteris edificiis ipsi religioni necessariis usque ad debitum complementum continuari faceret pariter et perfici. Ut autem tam celebri operi ipse rex Henricus complementum videret, omnes et singulos ipsius ballivatus Constantini redditus, ipsi regi Henrico jure hereditario spectantes, huic presenti monasterio et abbatie usque septennium donavit. Quibus edificiis ex memoratis redditibus completis et ad plenum perfectis, memoratus rex Henricus ad locum Montisburgi patres in Christo reverendos evocari fecit : Hugonem scilicet Rothomagensem archipresulem, Ricardum Constantiensi et Rotroldum Ebroicensi presulatu antistites reverendos pro ipsius ecclesie dedicatione magnifice celebranda. Qui venerabiles patres in ipsius regis Henrici nobili presentia memorate ab — (folio 159 verso) — batie ecclesiam cum capitulo, claustro ac cimiterio Altissimo Domino in celibate Virginis honorem dedicaverunt et solenniter consecraverunt. Et in ipsius misse offertorio per reverendissimum archipresulem et memoratos antistites reverendos solenniter celebrate, ipse rex Henricus dona donis sua nobilitate cumulans, ingens vas argenteum, materiam cujus superabat opus, elegantissime deauratum, cupam nuncupatum, cartis regalibusque privilegiis eructans, memoratum cenobium premuniendo, singulari pro munere presentavit pariter et donavit ipsis scilicet venerabilibus abbati et religiosis illic Deo Virginique

(1) Néhou, Manche, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Valognes.

intemerate matri nostri Redemptoris perpetuum famulatum devotissime impensuris. (Hic rex Henricus obiit anno Domini 1149). In quo monasterio memoratus frater Rogerus, hujus sacri cenobii primus institutor et abbas, sub regulari beati Benedicti disciplina sibi ex regularibus vetustissimisque sancti Benedicti monasteriis de Gemmeticiis (1) scilicet de Cruce sancti Leudfredi (2) ac de quam plurimis aliis locis ac regionibus multiplici fratrum venerabili collegio congregato, divina cepit officia digne persolvere et rigore abstinentie carnis rebellionem domare, inopie afflictorum compati, hospitalitatem sectari, elemosinis insudare, proximis per bona opera locis exempla monstrare : mondum contempnere ac toto mentis desiderio ad regiam paradisi gloriam hanelare, se tanto obligationem et ad serviendum prumptiorem humiliter reddendo quanto se conspiciebat ex munere suscepto de singulis Creatoris beneficiis rationem redditurum. Sicque sue vite terminum finiendo idem abbas Rogerus, suum mondum terminans, diem clausit extremum in cryptaque capituli hujus presentis et prenominati cenobii, coram ymagine pie Marie Virginis matris nostri Salvatoris, que de ipsius stelle apparitione Nostra Domina de Stella usque hodiernum diem vulgo nuncupatur, brevi sacrofago contentus, sepultus jacet; in cujus Virginis celibate honorem presens hoc ipsum memoratum monasterium consecratum et dedicatum extitit. In quo si quis erit debite qui servierit, labe peccati propulsa, virgini benedicte, non corruet nec patietur tormenta maligna. Et devote presentibus miraculorum quot ibi sic Virgo benedicta operata virtutes rerum exitus acta probatissima commemorant. Quas si singulas digne laudare tentemus, ante desinet copia laudatoris quam deficiet materia laudis.

PAUL LE CACHEUX,
Elève de l'Ecole des Chartes.

(1) Jumièges, Seine-Inférieure, cant. de Duclair, arr. de Rouen.
(2) La Croix-Saint-Leufroi, Eure, cant. de Gaillon, arr. de Louviers.

LES NORMANDS AU CANADA

M. JEAN LE SUEUR

ANCIEN CURÉ DE SAINT-SAUVEUR-DE-THURY

PREMIER PRÊTRE SÉCULIER DU CANADA

(1634-1668) — *(Suite)*

Nous avons compté dix-huit mariages célébrés par M. de Saint-Sauveur, la plupart « dans la chapelle de Saint-Jean en la côte de Sainte-Geneviève, » quelques-uns cependant « en la chapelle du collège de la Compagnie de Jésus (1), » d'autres « dans la maison de M. Robert Giffard, à Beauport, où le dit sieur Le Sueur, prêtre, a dit sa messe, » d'autres « en la maison de Guillaume Couture, à la Pointe de Lévi, » un seul « en l'église de la paroisse de Québec, » et puis celui que nous avons déjà mentionné, « en la maison de Mathurin Gagnon, » au Château-Richer.

M. Le Sueur célébrait ces mariages, « ayant commission du

(1) On jeta les fondations de cette chapelle dans l'été de 1650 : elle fut ouverte au culte à la fin de 1653. Dès 1659, cette chapelle était jugée insuffisante; et à la fin de mai 1666, on posa la première pierre d'une grande église attenante au collège des Jésuites. (*Journal des Jésuites*, p. 142, 193, 265, 344).

supérieur de la paroisse, » ou bien, « député par le supérieur de la mission, » ou « ayant pouvoir du supérieur du lieu, » ou « par commission des supérieurs, » ou bien (1655), « ayant pouvoir et commission de ce faire du curé de la paroisse, » ou encore, plus tard (1661), après l'arrivée de Mgr de Laval, « par permission de Mgr l'Evêque. »

Le Supérieur des Jésuites du Canada ne prend lui-même le titre de « curé de la paroisse » que vers l'automne de 1650. Dans un acte du 22 novembre, le P. Vimont s'intitule pour la première fois « curé de cette paroisse de Québec; » et trois jours auparavant, le P. Poncet se disait lui-même « vicaire de la paroisse de Québec. »

Les premiers missionnaires du Canada, les Récollets, tenaient leurs pouvoirs directement de Rome, et le P. Provincial de Saint-Denis avait le privilège exclusif de choisir et d'envoyer des missionnaires en ce pays (1). Il fit appel aux Pères Jésuites, les priant de venir partager les fatigues et les travaux de ses frères de Québec; les Jésuites répondirent favorablement à l'appel, et vinrent s'adjoindre aux Récollets en 1625. Les Jésuites revinrent seuls au Canada, en 1632, pour continuer les travaux de la mission commencée, soit avec les pouvoirs qu'ils avaient déjà reçus du Provincial des Récollets de Saint-Denis, soit avec de nouveaux pouvoirs qu'ils avaient pu recevoir directement de la Propagande (2). Dans tous les cas, le P. Lalemant écrit quelque part dans son Journal, « qu'on n'avait eu rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel de ce pays jusques en l'an 1647 (3). »

Il est certain, cependant, que depuis longtemps déjà l'archevêque de Rouen prétendait bien avoir la juridiction sur la Nouvelle-France (4). Aussi, les Jésuites du Canada reçurent-ils en 1647 des lettres de France, qui contestaient « la validité des sacrements de mariage » par eux célébrés (5). Ils jugèrent à propos d'envoyer en Europe quelques Pères pour prendre avis à ce sujet. « Le P. Vimont,

(1) Bref du Nonce Bentivoglio au P. Le Caron, 20 mars 1618. (*Des commencements de l'Eglise du Canada*, par M. l'abbé Verreau.)

(2) La Congrégation de la Propagande fut établie par le pape Grégoire XV en 1621.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 186.

(4) *Ibid.*, p. 187.

(5) *Ibid.*, p. 93.

écrit le P. Lalemant, ayant consulté Rome, les principaux Pères de notre Compagnie de la maison-professe et du collège, le sens plus commun fut qu'il fallait s'adresser et attacher à M. de Rouen (1). » Puis il ajoute : « Le P. Vimont s'adressa au P. Pingeolet, pour lors recteur du collège de Rouen, par la faveur et assistance duquel on obtint de M. l'archevêque de Rouen l'Ancien, lettre de grand'vicaires. »

« Depuis, continue le P. Lalemant, mon dit sieur l'archevêque de Rouen envoya une patente bien ample, adressée au R. P. Assistant, par laquelle il établissait le supérieur de la mission son vicaire général, avec toutes les précautions possibles pour le bien de notre Compagnie; et le dit sieur Archevêque étant mort cette année 1653, son neveu, successeur en sa charge, et qui du vivant de son oncle avait été son coadjuteur, envoya une semblable patente à celle de son oncle au R. P. Assistant, qui nous fut ici apportée..... (2). »

Dans les registres de Notre-Dame de Québec, on voit pour la première fois, le 11 novembre 1652, « le R. P. Paul Ragueneau, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en ce pays, » s'intituler « grand'vicaire de Mgr l'archevêque de Rouen. »

Quoi qu'il en soit au sujet de cette question de juridiction de l'archevêque de Rouen, M. Le Sueur n'avait d'ordres ou de permissions à recevoir que du Supérieur des Jésuites chargés de la Mission du Canada; et ce n'est aussi que comme son délégué qu'il fit jamais acte de juridiction. Mais aussitôt après l'arrivée de Mgr de Laval, il agit « avec permission de Mgr de Pétrée. »

Il est probable que lorsqu'il fut chargé, vers 1650, de la desserte de « la chapelle de Saint-Jean en la côte de Sainte-Geneviève, » il reçut du supérieur des Jésuites, d'une manière générale, tous les

(1) Il est bon de remarquer que l'évêque de La Rochelle avait les mêmes prétentions que l'archevêque de Rouen. Voici ce qu'écrivait en 1649 Marie de l'Incarnation : « M. de La Rochelle, oncle de la Mère de Saint-Joseph, lui a mandé qu'il est notre évêque, parce que, selon le droit, les terres nouvellement converties appartiennent à l'évêque le plus proche. On nous a dit, ajoute-t-elle, qu'on l'a voulu charger à Rome de cette Eglise naissante, dans l'érection de son nouvel évêché, mais qu'il ne l'a pas voulu accepter, de crainte qu'on ne l'obligeât à la visite : le temps nous apprendra ce que Dieu en a ordonné dans son éternité. » (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 407.)

(2) *Journal des Jésuites*, p. 186.

pouvoirs nécessaires pour desservir les habitants de cette mission. Sans avoir le titre de curé, il y exerçait de fait les fonctions curiales. Les habitants du coteau Sainte-Geneviève regardaient cette chapelle comme leur église paroissiale et y remplissaient leurs devoirs religieux, à l'exception du devoir pascal (1). Il est probable que M. Le Sueur avait même la permission de les y marier, avec l'obligation toutefois de faire enregistrer tous les actes à la paroisse. Nous voyons qu'il y célébra au moins neuf mariages, sans compter ceux que M. Louis Ango de Maizerets y célébra aussi de son temps.

* * *

C'était une fête pour les Normands de Québec et des environs lorsqu'ils pouvaient se réunir à l'occasion de quelque noce : mais la fête ne semblait complète que si M. Le Sueur y était. S'il ne pouvait célébrer lui-même le mariage, on tenait du moins à ce qu'il y assistât. Nous avons compté sept mariages célébrés par les RR. PP. Jésuites, auxquels M. Le Sueur était présent comme témoin, soit avec Jean Bourdon, soit avec quelque autre compatriote de Normandie.

L'un de ces mariages eut lieu le 25 octobre 1648, « en l'église de Québec, » c'est-à-dire, suivant toute probabilité, dans cette partie de la maison des Cent-Associés qui servait à cette époque d'église paroissiale (2) : celui de François Bissot avec Marie Couillard, cinquième fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, l'une des plus anciennes familles de Québec.

(1) Le P. Lalemant tenait à ce qu'il fût bien compris qu'il n'y avait qu'une seule paroisse, celle de Québec. Il ne faisait pas même d'exception pour Sillery. Comme il lui est arrivé un jour de donner le titre de *paroissiens* aux habitants de cette localité, il se reprend aussitôt : « *Quanquàm non ità vocandi*, dit-il, car Sillery ne doit nullement passer pour paroisse, *sed* pour maison de la Compagnie. » (*Journal des Jésuites*, p. 99.)

(2) L'église de Notre-Dame-de-Recouvrance brûla en 1640. Il fallut faire les offices paroissiaux dans la maison des Cent-Associés. En 1647, fut posée la première pierre de « la grande église de Québec, » comme l'appelle la Relation de 1651. On célébra la messe de minuit en 1650 dans cette nouvelle église ; mais ce ne fut qu'à Pâques 1657 qu'on commença à y faire les offices régulièrement. Cette église fut consacrée par Mgr de Laval le 11 juillet 1666.

François Bissot fut certainement l'un des plus entreprenants et des plus industrieux pionniers du Canada. Avec Guillaume Couture, il fit commencer les premiers défrichements sur la côte de Lauzon. Puis, ayant obtenu le domaine seigneurial qui prit plus tard le nom de Vincennes, il s'occupa sérieusement d'y établir des colons. Mais il porta ses vues bien au delà de la région de Québec. Enfant de Pont-Audemer, dont les habitants ont toujours eu un goût prononcé pour la pêche maritime, il voulut exploiter les richesses immenses de notre grand fleuve. Il créa de vastes établissements pour la pêche des loups marins, depuis Tadoussac jusqu'à Mingan.

« La pêche, ou pour parler plus correctement la chasse des loups marins, dit le biographe de Bissot, se faisait surtout sur les côtes de la terre ferme. Le loup marin et le marsouin ont, le long de ces rives, des endroits de prédilection où ils vont se chauffer paresseusement au soleil. C'est au fond de certaines anses, où ils peuvent entrer avec la marée, qu'on les rencontre plus souvent qu'ailleurs. On fermait l'entrée de ces anses avec des filets et des pierres, et on n'y laissait libre qu'un petit espace par où les loups marins se glissaient. Dès que la marée était haute, on bouchait ces ouvertures, et la mer en se retirant laissait ces poissons à sec. On n'avait plus alors que la peine de les assommer. Un coup de bâton sur le nez suffisait pour les tuer.

« D'autres fois encore, le pêcheur suivait en canot les troupeaux à la nage. Comme ces cétacés sortent la tête de l'eau pour respirer, on profitait de ce moment pour tirer dessus. Une fois blessés, on les pouvait prendre sans peine, vu qu'ils sont très doux; mais s'ils étaient tués, ils coulaient à pic au fond. On avait stylé les gros chiens du Labrador à aller les pêcher à sept ou huit brasses de profondeur. A part le loup marin et le marsouin, on chassait encore les morses et les baleines, puis, dans les temps de relâche, la pêche des morues et des harengs occupait ces rudes travailleurs de la mer.

« Bissot s'était établi d'abord sur l'île aux Œufs, afin de se mettre à l'abri des incursions des Sauvages esquimaux..... Il porta plus tard son exploitation au fond du havre de Mingan, et s'y construisit un petit fort de pieux. De Québec, il dirigeait ses exploitations lointaines. Chaque printemps, ses barques, chargées des ustensiles de pêche et de marchandises de traite, partaient

de la petite capitale, et ne revenaient qu'une fois la saison finie (1). »

Non content de se livrer à cette exploitation de pêche, qui ne suffisait pas à satisfaire son activité, Bissot fonda à Lévis de grandes tanneries — les premières qui furent établies au Canada. Cette industrie lui rapporta de bons profits et fut très utile à la colonie naissante de Québec.

Par son mariage avec Marie Couillard, Bissot devenait beau-frère d'Olivier Le Tardif, Nicolas Macard (2), Louis Couillard de L'Espinay, Jean Guyon et Charles Couillard de Beaumont. Ces gendres et ces fils du père Guillaume Couillard assistaient sans doute aux noces de Bissot. L'acte de mariage ne mentionne, il est vrai, comme témoins, que M. Le Sueur, Jean Bourdon et Guillaume Le Tardif, fils d'Olivier Le Tardif; mais il est probable que beaucoup d'autres Normands de Québec étaient venus s'associer à la joie de leur compatriote.

Quelques jours plus tard, avait lieu un autre mariage, célébré cette fois par M. Le Sueur lui-même. Il fut l'occasion d'une très intéressante fête de famille. Citons d'abord l'acte de mariage, tel qu'il se trouve dans nos vieux registres :

« Le 10 novembre 1648, après publication faite de trois bans..., ne s'étant trouvé aucun empêchement, Messire Jean Le Sueur, jadis curé de Saint-Sauveur en Normandie, et député par le R. P. Jérôme Lalemant, supérieur de la Mission, a interrogé Jean Mignot, fils de feu Nicolas Mignot et de Madeleine De Brie, ses père et mère de la paroisse de Bayeux, d'une part; et Louise Cloutier, veuve de François Marguerie, fille de Zacharie Cloutier et de Xainte Dupont, ses père et mère de la paroisse de Québec (3), lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent il a solennellement mariés dans la maison de M. Robert Giffard, à Beauport, seigneur du dit Beauport, où le dit sieur Le Sueur prêtre a dit sa messe, en présence des témoins connus, le

(1) *François Bissot, sieur de la Rivière*, par M. J.-Edmond Roy.

(2) Epoux de Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet, et beau-père de Jean-Baptiste Deschamps de la Bouteillerie, premier seigneur de la Rivière-Ouelle, originaire de Clipponville, non loin de Rouen.

(3) Ainsi le Château-Richer, où demeurait Zacharie Cloutier, était encore, à cette date, « de la paroisse de Québec. »

dit Robert Giffard, Guillaume Couture, Charles Le Gardeur, tous de la paroisse de Québec. »

A tout seigneur, tout honneur : faisons d'abord connaître le maître de la maison où se célèbrent cette messe et ce mariage.

Robert Giffard, « chirurgien de la Nouvelle-France, » comme l'appellent nos vieux registres (1), était originaire de Mortagne, où il avait épousé Marie Renouard, dont nous avons déjà admiré la grande vertu.

C'était un homme de bien, très estimé des Jésuites, très dévoué aux communautés religieuses, et spécialement à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'annaliste de cette maison rend hommage à ses grandes qualités, et l'appelle quelque part « cet excellent ami, dont les services, comme médecin de la communauté, ont été inappréciables depuis l'origine de la fondation (2). »

Dès avant la prise de Québec par les Anglais, il avait visité le Canada comme médecin attaché aux vaisseaux qui s'y rendaient annuellement. Il était à Québec durant l'été de 1627, et s'était même bâti une cabane près de la rivière de Beauport, pour y jouir des plaisirs de la chasse.

Etant repassé en France, il revenait au Canada en 1628, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. En retour des services qu'il avait rendus, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concéda la terre de Beauport, le 15 janvier 1634. Il engagea alors des artisans et des laboureurs percherons à s'unir à lui pour aller exploiter sa seigneurie; par des actes passés à Mortagne, il s'obligea à leur distribuer des terres, en leur imposant des conditions faciles (3).

(1) Acte de baptême de François Droüet, 18 août 1638.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par Sœur Juchereau, p. 210.

(3) Robert Giffard est un des rares seigneurs qui ont fait venir de France, à leurs frais, des colons pour peupler leurs seigneuries. La plupart ont recruté leurs censitaires parmi les gens venus ici aux frais de l'Etat. Voilà pourquoi la colonisation du Canada reprit un nouvel essor lorsque la Compagnie des Cent-Associés se décida (1663) à remettre le pays au roi de France. Citons ici quelques lignes de Marie de l'Incarnation : elles font voir le mouvement de la colonisation d'année en année à partir de cette époque, et les frais que fit le roi pour l'encourager :

« Le roi a envoyé cent familles, qui font cinq cents personnes. Il les défraie pour un an, afin qu'elles puissent facilement s'établir, et subsister ensuite sans incommodité; car quand on peut avoir une année d'avance en ce pays, on peut défricher et se faire un fond pour les années suivantes. » (*Lettre historique 67e*, 1663.)

« Dès le printemps de la même année, dit M. Ferland, il se mit en route avec sa famille et ceux d'entre ses censitaires qui se trouvèrent prêts à entreprendre le voyage, les autres devant le rejoindre les années suivantes. Arrivés à Québec au mois de juin, ses colons se mirent vigoureusement à l'œuvre; ils construisirent un manoir pour le seigneur, quelques modestes maisons pour les censitaires, et défrichèrent la terre pour y jeter les premières semences. Sous l'habile direction du chef, le petit établissement de Beauport s'assit bientôt sur un terrain arraché à la forêt, et, dès l'automne suivant, le village naissant se dressait gaiement en face de Québec, au-dessus de la magnifique nappe d'eau qui forme la rade (1). »

C'est dans ce village naissant de Beauport, c'est dans ce manoir bâti par les censitaires de Robert Giffard, et transformé en chapelle

« Le roi, voulant continuer de peupler ce pays, a envoyé cette année trois cents hommes tous défrayés pour le passage, à condition qu'ils serviront les habitants qui leur paieront leurs gages, et après trois ans de service, ils seront en droit de se faire habitants. On nous dit que Sa Majesté continuera à faire de même l'année prochaine et les suivantes. (*Lettre historique 68e*, 18 août 1664.)

« Il est arrivé deux cents hommes de travail. » (*Lettre historique 70e*, 28 juillet 1665.)

« Les cent filles que le roi a envoyées cette année, ne font que d'arriver, et les voilà déjà quasi toutes pourvues. Il en enverra encore deux cents l'année prochaine, et encore d'autres à proportion les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et cette année il en est bien venu cinq cents, sans parler de ceux qui composent l'armée. De la sorte c'est une chose étonnante de voir comme le pays se peuple et multiplie. Aussi, dit-on que Sa Majesté n'y veut rien épargner..... » (*Lettre historique 72e*, 29 octobre 1665.)

« Il est venu cette année quatre-vingt-douze filles de France, qui sont déjà mariées pour la plupart à des soldats, et à des gens de travail, à qui l'on donne une habitation et des vivres pour huit mois, afin qu'ils puissent défricher des terres pour s'entretenir. Il est aussi venu un grand nombre d'hommes au dépens du roi, qui veut que ce pays se peuple. Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, quevales, chèvres, moutons, afin de pourvoir le pays de troupeaux et d'animaux domestiques. On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays. » (*Lettre historique 76e*, 18 octobre 1667.)

« Le roi fait ici de grandes dépenses. Il a envoyé cette année cent cinquante filles, et un grand nombre de soldats et officiers, avec des chevaux, des moutons et des chèvres pour peupler. » (*Lettre historique 84e*, 27 août 1670.)

(1) *Histoire du Canada*, t. I, p. 267.

pour la circonstance (1), qu'a lieu le mariage de la fille aînée d'un de ces censitaires Percherons, Zacharie Cloutier, « maître Zacharie, » comme l'appelle le *Journal des Jésuites*. Le seigneur Giffard fait aujourd'hui les honneurs de sa maison à ce brave citoyen, établi maintenant au Château-Richer, et l'un des hommes les plus estimés de toute la colonie.

Louise Cloutier, dont M. Le Sueur vient bénir l'union avec Jean Mignot, est veuve, depuis quelques mois seulement, de François Marguerie, ce jeune homme, originaire de Rouen, dont nous avons déjà parlé dans notre étude sur Jean Nicolet (2). François Marguerie et Jean Amyot se sont noyés dans le fleuve, en face des Trois-Rivières, vers la fin de mai, et tous les Canadiens sont encore sous le coup de ce triste accident. « Ils étaient tous deux vaillants et adroits, écrit le P. Lalemant (3); et, ce qui est plus à priser que tout cela, ils menaient une vie fort innocente, au jugement de tout le pays (4). »

Jean Mignot dit Chatillon, jeune homme d'une vingtaine d'années, s'est fait au Canada une belle réputation d'intrépidité et de bravoure. Il est très habile pour « faire la petite guerre » contre les Iroquois. Chef reconnu d'un parti de Français hardis et courageux comme lui, du moment que le gouverneur lui en donne

(1) En 1665, il y avait une chapelle à Beauport : M. de Lauzon-Charny célébra, le 25 janvier, le mariage de Jean Réaume, « faisant les fonctions curiales en la chapelle de Beauport. »

(2) *Revue catholique de Normandie*, t. III, p. 63.

(3) *Relations des Jésuites*, 1648, p. 3.

(4) « Son humeur était si agréable, ajoute le P. Lalemant en parlant d'Amyot, que tout le monde lui portait amour et respect. Il était adroit à détourner les mauvais discours, et à reprendre avec grâce ceux qui juraient ou se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal et n'offensait personne. Il avait une dévotion très particulière et très constante à saint Joseph... Comme il se jetait à toute heure dans les dangers, aux alarmes que nous donnaient les Iroquois, il dit à un de nos Pères : « S'il arrive que je meure, je « désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire « bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une chapelle en l'hon- « neur de saint Joseph..... » Ce chaste époux de la Vierge avait obtenu à ce jeune guerrier une pureté angélique. Ceux qui l'ont connu assurent que jamais il n'est tombé en aucune coulpe mortelle. Il s'est trouvé dans mille dangers, il a été si fortement sollicité qu'il lui a fallu laisser la robe ou le manteau aussi bien que l'ancien Joseph. Dieu l'a voulu mettre au rang des vierges. Il était sur le point de se marier quand il est mort..... »

le signal, il se met en campagne, et court avec ses compagnons et tous les Hurons qu'il peut entraîner, reconnaître l'ennemi. Souvent il a rendu de grands services à la colonie du Canada.

Chatillon avait voulu épouser une jeune fille sauvage qui avait étudié durant quatre ans au monastère des Ursulines; il l'avait demandée en mariage avec instance. « Mais il se trouva, dit le P. Lalemant, que la fille n'en voulut point, et aima mieux un Sauvage et suivre les volontés de ses parents (1). » Se voyant rebuté de ce côté, Chatillon demanda la main de la veuve Marguerie; elle ne crut pas devoir refuser ce parti.

Faisons maintenant connaître les enfants de Zacharie Cloutier, qui assistent sans doute aux noces de leur sœur. Zacharie Cloutier a trois garçons, tous établis au Château-Richer; deux seulement sont mariés, Jean et Zacharie : Jean a épousé une fille d'Abraham Martin, l'un des trois premiers propriétaires de Québec; il est par conséquent beau-frère de Charles-Amador Martin, qui sera le second prêtre canadien. Zacharie est marié à Barbe Aymard; il est beau-frère d'Olivier Le Tardif, commis de la Compagnie des Cent-Associés, et il le sera bientôt de Guillaume Couture, qui assiste aux noces. Qui sait si la fiancée de Couture, Anne Aymard, n'est pas là, aussi, en compagnie de sa sœur? Le fils de Zacharie Cloutier qui n'est pas encore marié, Charles, épousera dans quelques années la fille de Noël Morin, sœur du premier prêtre canadien, et c'est M. Le Sueur lui-même qui bénira le mariage.

N'oublions pas Robert Drouin, gendre de Zacharie Cloutier, qui est veuf, lui aussi, depuis quelques mois. Sa femme, Anne Cloutier, a succombé à une douloureuse maladie, quelque temps avant la mort de François Marguerie. La famille Cloutier, tout en célébrant ces noces, est donc doublement dans le deuil, ce qui répand nécessairement quelque nuage sur cette belle fête.

Charles Le Gardeur, qui assiste comme témoin au mariage, est l'ancien paroissien de M. Le Sueur. Allié à la famille Juchereau, il est le grand ami de Robert Giffard, qui a marié lui-même deux de ses filles (2) à des Juchereau. Les Juchereau et les Le Gardeur

(1) *Journal des Jésuites*, p. 77.

(2) Une autre épousa M. de Lauzon-Charny, fils du 4e gouverneur du Canada. Elle mourut en 1656. M. de Charny se fit prêtre, et devint grand vicaire de Mgr de Laval.

sont des personnes de qualité, dont la présence donne du relief et beaucoup de distinction aux noces de maître Zacharie.

Mais le personnage le plus intéressant, peut-être, de toute cette réunion, c'est Guillaume Couture, le célèbre interprète, le grand voyageur, le fidèle compagnon du P. Jogues, *le bon Couture* (1), comme l'appellent les Jésuites, *Achirra* (2), comme l'appellent les Sauvages, dont il est l'ami, l'homme de confiance. C'est le causeur par excellence, le gai compagnon; c'est le boute-en-train de la fête. Que de récits inédits sur ses voyages avec les missionnaires, qu'il a accompagnés plusieurs fois jusqu'au pays des Hurons, soit comme domestique, soit comme interprète! Que d'incidents tragiques, surtout dans ce voyage entrepris avec le P. Jogues et René Goupil, en 1642, pour retourner vers le pays des grands lacs, lorsque, rendus près de Sorel, Couture et le P. Jogues, ainsi que leurs compagnons français et sauvages, se voient assaillis par une bande d'Iroquois, jusque là cachés dans les halliers ou derrière les arbres! Les voilà tous séparés les uns des autres. Couture se défend avec intrépidité, terrasse ses ennemis et prend la fuite. Mais tout-à-coup il songe au P. Jogues, qui n'est plus avec lui : « Non, dit-il, je n'abandonnerai pas ainsi mon bon Père; » et avec une générosité vraiment héroïque, il va se jeter de nouveau parmi les Iroquois, pour le délivrer ou périr avec lui.

On le saisit, on lui arrache les ongles, on lui coupe un doigt, on lui fait mille cruautés; avec le P. Jogues et Goupil, il est fait prisonnier par ces barbares, et emmené captif dans leur pays.

On sait l'histoire du P. Jogues et de René Goupil (3). Quant à Couture, il fut adopté par une famille du canton des Tsonnontouans, qui le traita avec humanité. Accoutumé à se faire tout à tous, il se conforma aux mœurs des Sauvages, et profita de son séjour de trois ans parmi les Iroquois pour bien apprendre leur langue. En 1645, ils l'envoyèrent aux Trois-Rivières pour traiter de la paix avec M. de Montmagny. « Il était vêtu en sauvage, dit Marie de l'Incarnation..... Les Iroquois le tenaient parmi eux en estime et réputation, comme un des premiers de leur nation.

(1) *Relations des Jésuites*, 1644, p. 45.
(2) *Journal des Jésuites*, p. 42.
(3) *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 250.

Aussi tranchait-il parmi eux du capitaine, s'étant acquis ce crédit par sa prudence et par sa sagesse : tant la vertu est aimable même parmi les plus barbares (1)! »

Couture réussit à conclure un traité et retourna au pays des Iroquois. Il n'en revint que l'année suivante (1646), mais cette fois avec la détermination de renoncer à cette vie d'aventures, de se fixer quelque part près de Québec, et d'unir son sort à quelque compagne de son choix.

Mais il est arrêté par un vœu qu'il a fait — à l'exemple du bon martyr René Goupil, — de se consacrer exclusivement au service des missions huronnes dans l'ordre des Jésuites, comme frère lai ou serviteur donné. Il faut que les Jésuites se réunissent et tiennent conseil à ce sujet. Tous sont d'accord pour lui rendre sa liberté (2); et déjà il a jeté les yeux sur Anne Aymard, avec l'espoir qu'elle sera la compagne de sa vie.

En face du village de Beauport, de l'autre côté du fleuve, de l'autre côté de cette belle et vaste nappe d'eau qui semble un lac, fermé à l'est par l'île d'Orléans, à l'ouest par le promontoire de Québec, s'élèvent en amphithéâtre les falaises de Lévis. Elles sont encore toutes recouvertes d'arbres séculaires : pas un oasis dans cette verdure, pas une habitation. C'est la côte de Lauzon, ainsi appelée du nom d'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés, un futur gouverneur du Canada, qui a trouvé moyen de se tailler de vastes domaines dans le pays, mais ne s'est guère occupé de les mettre en valeur.

Pourtant, en regardant avec attention, on pourrait apercevoir là-bas, presque en face du manoir seigneurial de Beauport, une trouée dans la forêt, un petit désert (3) sur la pointe de Lévi, près de l'anse des Sauvages, ainsi nommée parce que les Abénakis et les Micmacs y viennent de temps en temps poser leurs cabanes. Peut-être même pourrait-on voir une petite maison en bois rond, construite avec les arbres de la forêt, tels qu'ils sont tombés sous la hache du défricheur..... C'est la demeure du premier colon de Lévis, c'est la maison de Guillaume Couture, c'est le petit coin

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 241.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 43.

(3) Mot canadien, qui veut dire *terre défrichée*, et qui nous semble bon à conserver.

de terre qu'il vient de défricher avec l'aide de son ami Bissot. Tous deux ont acquis une propriété chaque côté d'un ruisseau qui descend de la colline. Ce ruisseau sera utilisé pour des moulins, des tanneries et autres industries.

Guillaume Couture ne se contente pas de raconter à ses amis ses voyages et ses aventures, mais il leur montre de loin sa petite propriété, l'humble théâtre de son travail; et surtout il les convie tous à ses noces qu'il espère célébrer l'année prochaine.

Les noces de Jean Mignot, commencées chez le seigneur Giffard, se continuèrent sans doute chez le père Zacharie Cloutier, au Château-Richer, et, suivant la façon des anciens Canadiens, durèrent une partie de la semaine. On profita des derniers beaux jours que donne ordinairement, à cette époque de l'année (10 novembre), l'été de la Saint-Martin. Lorsqu'on rentra à Québec, l'hiver était proche. « La neige commença à demeurer le 18 novembre (1). »

L'année suivante, vers la même date, M. Le Sueur revint chez Robert Giffard pour y célébrer un autre mariage, celui de Jean Pelletier, originaire de Brezolles, en Thimerais, le pays de Mgr de Laval, avec Anne Langlois.

Quelques jours plus tard, le matin du 17 novembre, de la terrasse du fort Saint-Louis, on aurait pu voir une jolie embarcation se détacher du quai de la Basse-Ville, tendre ses voiles, glisser dans la rade de Québec, et filer tout droit vers la pointe de Lévi. C'était « la chaloupe de Martin Grouvel (2), » montée par une dizaine de personnes, parmi lesquelles on pouvait distinguer un ecclésiastique, et près de lui une jeune femme (3). M. Le Sueur s'en allait bénir le mariage de cette jeune personne, fiancée à Guillaume Couture. Elle était accompagnée de son beau-frère Olivier Le Tardif, qui lui servait de père, ainsi que de Zacharie Cloutier, père et fils, de Charles Cadieu, et de Grouvel lui-même qui conduisait l'embarcation. Quelques Rouennais, compatriotes de Couture, — car Couture était de Rouen (4), — faisaient route

(1) *Journal des Jésuites*, p. 118.

(2) *Ibid.*, p. 137.

(3) Anne Aymard avait une vingtaine d'années. Elle était fille de Jean Aymard et de Marie Bureau, de Saint-André, ville de Niort.

(4) Il était fils de Guillaume Couture et de Madeleine Malet, de Saint-Godard, à Rouen.

avec eux. Bissot n'y était pas : il venait de passer en France par les derniers vaisseaux, partis le 31 octobre.

« Entre les deux rochers qui couronnent la Pointe de Lévi, et le premier escarpement de la côte, dit M. Roy, la nature a creusé comme un vallon. Le fleuve, qui devait y passer autrefois, a laissé, en se retirant, un bon terrain d'alluvion. Dans ce pli de la grève, que les documents des premiers temps appellent la prairie basse de la Pointe de Lévi, et qui s'étend jusqu'à l'anse des Sauvages, il y avait tout formé un excellent pâturage. De chaque côté de la pointe, le rivage en se courbant forme deux anses sablonneuses parfaitement abritées contre les vents par deux caps assez élevés (1). »

C'est dans une de ces anses, sans doute, que vint atterrir la chaloupe de Grouvel. A quelques pas de là, s'élevait, dans un endroit délicieux, l'humble chaumière de Guillaume Couture. Le brave colon, accoutumé à servir les Jésuites dans leurs courses apostoliques, n'avait pas manqué de préparer et de décorer avec goût l'autel où M. Le Sueur devait dire la sainte messe, et bénir son mariage. Il attendait sa fiancée, ayant probablement avec lui quelques amis, comme Guillaume Durand et Jean Guiet, qui l'aidaient habituellement à défricher et à cultiver ses terres, et les deux frères Miville, qui venaient d'arriver cette année-là même pour se fixer sur la côte de Lauzon ; c'était encore à peu près toute la population de la Pointe de Lévi.

Le mariage de Guillaume Couture, béni par M. Le Sueur, fut aussi béni de Dieu. Sa femme lui donna dix enfants, dont neuf se marièrent. Il y a encore aujourd'hui à Lévis des citoyens remarquables qui portent glorieusement le nom de Couture, et qui, avec de belles fortunes laborieusement acquises, ont fait des œuvres dont pourrait s'enorgueillir n'importe quel pays (2).

Jean Guiet (Guay), dont nous venons d'enregistrer le nom, eut lui aussi, trois ans plus tard, le bonheur de voir son mariage avec Jeanne Mignon béni par M. Le Sueur à la Pointe de Lévi. M. Le

(1) *Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture,* par M. J.-Edmond Roy.

(2) L'hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, avec sa magnifique église, qui s'élève sur les hautes falaises de N.-D. de Lévis, doit son existence, en grande partie, à la munificence de l'honorable George Couture, un descendant de Guillaume Couture. Des balcons de cet édifice, la vue s'étend sur un des plus beaux panoramas qu'il soit possible d'imaginer.

Sueur les maria, « disant solennellement la messe à la Pointe de Lévi ou côte de Lauzon en présence des sieurs Bissot et Couture (1). » Les deux époux étaient de la Saintonge : M. Le Sueur leur fit cette faveur, par considération sans doute pour ses amis Couture et Bissot, dont Jean Guiet était un des plus fidèles employés.

C'était la troisième messe qui se disait à cet endroit, la première y ayant été célébrée par le P. Bailloquet vers la mi-avril 1648 (2).

Aujourd'hui, le grand et magnifique village de Saint-Joseph de Lévis recouvre en partie les propriétés de Bissot et de Guillaume Couture. Le ruisseau qui descend de la colline et qui séparait ces deux propriétés, alimente un jet d'eau que l'on voit dans le jardin du presbytère. Une belle église et de florissantes institutions s'élèvent au centre de ce village, où semble régner une grande prospérité. Le voyageur qui monte à Québec par l'Intercolonial éprouve un mouvement d'admiration, lorsque brillent soudainement à ses regards les eaux argentées de notre grand fleuve, lorsqu'il aperçoit tout-à-coup ce majestueux paysage où se dessinent le cap Diamant, la chaîne des Laurentides, la chûte Montmorency, les collines de l'île d'Orléans : mais s'il est quelque peu familier avec les origines de notre histoire, il n'oublie pas de saluer en passant le petit coin de terre où s'élevait autrefois la chaumière de Guillaume Couture, où fut dite la première messe et célébré le mariage du premier colon de Lévis.

* * *

A partir de 1650 jusqu'à sa mort, M. Le Sueur se dévoua exclusivement à la desserte de la chapelle Saint-Jean et à l'éducation des enfants de son ami Bourdon. Avec quel soin il s'acquitta de cette dernière tâche, on peut en juger par les paroles de reconnaissance que celui-ci lui exprime dans son testament :

« Je supplie, dit-il, Messire Jean Le Sueur de vouloir prendre la peine de mettre ce mien testament à due et entière exécution, et de continuer à demeurer dans ma maison comme il l'a fait

(2) Acte de mariage de Jean Guiet, 10 novembre 1652.
(3) *Journal des Jésuites*, p. 106.

ci-devant; et tant que Dieu donnera du pain aux miens, il en sera participant, comme j'ai fait avec lui..... »

Puis, dans un codicille qu'il ajoute plus tard à ce testament :

« Comme M. de Saint-Sauveur et moi, dit-il, depuis trente ans, ont été liés d'une amitié très parfaite, et que depuis vingt-deux ans ou environ il a demeuré en mon logis, ayant toujours pris soin de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfants en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et à écrire... » nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la chapelle de Saint-Jean; en cas que mes enfans ne veuillent ou ne puissent s'accommoder avec lui quand ils seront en âge, je lui laisse et abandonne le revenu du moulin de Saint-Jean, à la charge de l'entretenir comme un bon père de famille, et pareillement sa chambre pour logement où il est à présent, avec la chapelle..... »

Du reste, il est facile de voir par les résultats obtenus quelle douce influence il exerça dans cette famille : sa présence y fut une source de bénédictions. On sait que les quatre filles de M. Bourdon se firent religieuses, deux dans le monastère des Ursulines, et les deux autres à l'Hôtel-Dieu de Québec : elles répandirent dans ces deux communautés le parfum des plus belles vertus. Quant aux fils de M. Bourdon, l'un mourut à la fleur de l'âge — il n'avait que quinze ans, — mais il donnait déjà les meilleures espérances : les deux autres firent toujours honneur à leur famille et à leur pays (1).

Pour M. Bourdon lui-même, il trouva en M. Le Sueur un confident sûr et éprouvé de ses pensées et de ses résolutions, un ami fidèle, un consolateur et un appui dans les peines et les difficultés de sa vie laborieuse, surtout dans les deux grandes épreuves que Dieu lui envoya, la première, lorsqu'il perdit son épouse (1654), à la suite d'un accident, la seconde, lorsqu'il fut l'objet d'une injuste persécution (1664) de la part du gouverneur Mésy, qui le destitua illégalement, et sans aucune forme de procès, de ses fonctions de procureur général du Conseil, et l'obligea même à s'éloigner de la colonie.

En cette occasion, comme toujours, cet homme de caractère ne cessa jamais, il est vrai, de jouir de la sympathie de tout ce qu'il y avait de plus honorable dans la colonie, de Mgr de Laval, par

(1) *Jean Bourdon*, dans la *Revue catholique de Normandie*, t. II.

exemple, des Jésuites, et de tous les principaux citoyens; mais il fut heureux d'avoir dans sa propre maison un ami, comme M. Le Sueur, capable de compatir à ses peines, et de le remplacer auprès de sa femme, de ses domestiques et de ses enfants durant les jours mauvais de l'exil.

M. Bourdon s'était remarié (1655) quelques mois après la mort de sa première femme. Il avait épousé Anne Gasnier, veuve de M. de Monceaux. C'était une dame de qualité, qui joignait à une grande distinction de naissance et de manières, la pratique des plus solides vertus :

« Elle est un exemple de piété et de charité dans tout le pays, écrit Marie de l'Incarnation. Mme d'Ailleboust et elle sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard. Elle est continuellement occupée à ces bonnes œuvres et à quêter pour les pauvres. Enfin elle est la mère des misérables, et l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres (1). »

Une des œuvres principales de Mme Bourdon, ce fut de s'occuper de placer, de nourrir et d'entretenir, en attendant qu'elles fussent demandées en mariage, le grand nombre de personnes du sexe que l'on envoyait au Canada, afin de procurer de bonnes et honnêtes épouses aux colons qui s'y rendaient chaque année, et aussi aux soldats du régiment de Carignan qui furent licenciés après l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois (1666). On vit alors à Québec, sous la direction de Mme Bourdon, ce qu'on aurait pu appeler l'œuvre des femmes émigrées; et ce fut sur le coteau Sainte-Geneviève, où l'on avait déjà pu admirer le pensionnat sauvage de Mme Hubou, que Mme Bourdon s'exerça à cette nouvelle œuvre de patriotisme et de dévouement.

Elle fit plusieurs voyages en France, afin de voir par elle-même à ce que le recrutement des personnes envoyées au Canada ne se fit que dans des milieux respectables; et elle les amenait au pays (2). La plupart du temps ces personnes, appartenant à des

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 404.

(2) Claude Martin nous apprend qu'on avait fait courir les bruits en France, « que le Canada était un pays perdu de réputation à cause des personnes de mauvaise vie qu'on y avait envoyées pour le peupler. » (*La Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, Paris, 1677, p. 387.)

familles pauvres mais honnêtes des diverses provinces de la France, étaient venues à Paris pour y servir dans les hôpitaux ou autres institutions de ce genre. Si quelque personne de confiance leur disait qu'en allant au Canada elles y trouveraient le bonheur, l'aisance, la liberté, les plus courageuses n'hésitaient pas à quitter leur pays pour cette contrée lointaine. Mme Bourdon était là qui les encourageait, enregistrait leurs noms, ceux de leurs parents, celui de leur pays natal, et se chargeait d'avoir soin d'elles durant la traversée. Un jour, elle amena à Québec, « sur un vaisseau normand, » pas moins de cent cinquante filles (1).

Naturellement, malgré le soin qu'on avait pris de les choisir, ces filles n'avaient pas toutes un caractère facile, ni la même éducation :

« Elles ne lui ont pas peu donné d'exercice durant un si long trajet, écrit Marie de l'Incarnation, car comme il y en a de toutes conditions, il s'en est trouvé de très grossières et très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes et qui lui ont donné plus de satisfaction. »

Puis elle ajoute :

« Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes, et dans le grand nombre

Lahontan a essayé de donner crédit au même préjugé, lequel est tout-à-fait contraire à la vérité historique. (*The old Regime in Canada*, par M. Parkman, p. 221.)

« A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons, dit M. Ferland, une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période, tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690 on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus.

« En sorte que dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi, contre la réputation de nos aïeules canadiennes. » (*Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, p. 39.)

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 404.

des uns et des autres on les marie par trentaines. Les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant que de se marier parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti; c'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant que d'être à leur aise. »

Quant à celles qui ne trouvaient pas de suite à se marier, il fallait leur procurer un asile, il fallait pourvoir à leur subsistance, à leur entretien, ou du moins leur trouver de l'emploi, du travail. Avec un dévouement au-dessus de tout éloge, Mme Bourdon, aidée de quelques amies, se chargeait de tout. Elle se faisait la mère, la conseillère, la protectrice de toutes ces jeunes personnes, en attendant leur établissement; et lorsque quelque bon parti se présentait, elle était heureuse de contribuer à la formation d'un ménage bien assorti et chrétien. Que de familles canadiennes, en remontant à leur origine, trouveraient probablement le nom de Mme Bourdon associé à celui de leurs ayeux! Qui ne garderait un souvenir reconnaissant à cette dame de qualité qui exerça autrefois à Québec une œuvre si patriotique? Et d'un autre côté, comment oublier le digne prêtre, le commensal et l'ami de cette dame, qui l'aida sans doute bien souvent de ses conseils et s'associa à ses œuvres de zèle?

∴

Le *Journal des Jésuites* mentionne très souvent le nom de M. de Saint-Sauveur à l'occasion des offices paroissiaux de Québec ou d'une foule de petits incidents que l'on croyait bon de noter. Il est facile de voir que les Pères de la Compagnie de Jésus à Québec le tenaient en grande estime, qu'ils le traitaient comme un des leurs, qu'ils le regardaient pour ainsi dire comme étant de la famille.

Très souvent le Journal accole son nom à celui de quelques Pères, lorsqu'ils partent le même jour pour aller faire l'office à différents endroits : « Le P. Poncet dit la messe de minuit à la nouvelle église, le P. Mercier céans, le P. La Place à l'hôpital, le P. Garreau chez Martin Grouvel, et moi (le P. Lalemant) chez

M. Giffard à Beauport, M. de Saint-Sauveur à la côte de Sainte-Geneviève. »

Les Jésuites font une large part à M. Le Sueur dans les offices de la paroisse; ils l'invitent à chanter la messe, à confesser : « Il y eut (à la messe de minuit 1656) trois confesseurs : les PP. Vimont, Chastelain et de Saint-Sauveur. »

Ils tiennent à ce qu'il soit de toutes leurs fêtes. Le P. Lalemant ayant un jour remarqué son absence : « M. de Saint-Sauveur n'y était point, dit-il; il faut l'y inviter une autre fois. » Et dans une autre occasion il se fait remplacer par lui : « Je n'y assistai pas; M. de Saint-Sauveur fit l'office. »

Nous avons dit déjà que M. Le Sueur est quelque part désigné dans les Registres comme « prêtre habitué de la paroisse. » Les Jésuites, dans leur Journal, l'appellent « le principal officier de notre paroisse. » Ces paroles semblent exprimer une grande considération pour M. Le Sueur. Les Jésuites le regardaient comme leur lieutenant, leur assistant, comme un homme de confiance capable de leur rendre tous les services possibles, dans l'occasion.

Souvent ils l'invitent à dîner « en leur réfectoire, » soit les jours de grande fête, soit à l'occasion de quelque profession religieuse aux Ursulines ou chez les Hospitalières : mais dans ce dernier cas, ce sont ordinairement les Religieuses elles-mêmes ou quelque haut personnage qui font les frais du dîner : « Le 8 décembre (1650) la Sœur Saint-Dominique fit sa profession aux Ursulines..... M. le gouverneur, M. Menoil, M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, M. le gouverneur nous traitant. » — « Le 27 décembre (même année), la Sœur de la Passion fit sa profession aux Hospitalières..... M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, les Mères Hospitalières nous ayant envoyé de quoi. »

Le « jour de l'an, » à cette époque patriarcale de notre histoire, quel bel échange de politesses, de bonnes et franches visites, de petits présents, entre ces prêtres, ces religieux, ces citoyens de la colonie de Québec!

« M. le gouverneur nous prévint, écrit le P. Lalemant, à la date du 1er janvier 1646; il était ici à sept heures pour saluer tous nos Pères, qu'il demanda les uns après les autres. Je l'allai saluer après la grand'messe : une autre fois, il faut le prévenir. M. Giffard aussi nous vint voir, et les Religieuses envoyèrent des lettres de

grand matin pour faire leur compliment; les Ursulines, force belles étrennes, avec bougies, chapelets, crucifix, et sur le dîner deux belles pièces de tourtière. Je leur envoyai deux images de saint Ignace et de saint François-Xavier en émail. On donna à M. Giffard un livre du P. Bonnet de la vie de Notre-Seigneur; à M. Des Châtelets, un des petits tomes de Drexellius *de Æternitate;* à M. Bourdon, une lunette de Galilée où il y avait une boussole, et à d'autres, des reliquaires, chapelets, médailles, images... »

Une autre fois, le 1er janvier 1648, ce sont les Hospitalières qui envoient aux Jésuites, « le matin, une lettre par M. de Saint-Sauveur, et le soir d'auparavant un petit quart de vin d'Espagne... Je leur envoyai, dit le P. Lalemant, une lettre, le même jour, et un livre, l'abrégé du P. Suffren. »

Une autre fois encore : « M. le gouverneur et M. Bourdon nous firent force présents de gibier, de viande, de poisson, et entr'autres d'un baril de vin d'Espagne. » Et ailleurs : « M. Giffard m'envoya deux chapons, M. Jean Guyon, un chapon et une perdrix, Mme Couillard, deux poules vives. »

De leur côté, les Jésuites ne restaient jamais en frais de politesses : « J'allai saluer M. le gouverneur (1), dit le P. Lalemant, dès le matin (1er janvier 1651). Je donnai à Madame un reliquaire..... J'envoyai à M. Couillard un calumet de pierre, à M. Menoil une grande médaille de saint Ignace, *anni sæcularis*, à Mlle de Repentigny un reliquaire. » Et ailleurs : « Je donnai aux Hospitalières un livre de P. Bonnefons, aux Ursulines un tableau de saint Joseph..... A M. Boutonville, secrétaire de M. le gouverneur, un chapelet musqué avec un *Agnus Dei.* »

Mais dans la distribution des étrennes du « jour de l'an, » M. Le Sueur n'était jamais oublié par les Jésuites. On lui donne, une année, « l'évangile du P. de Montreuil, un pain de bougie et un canif; » une autre fois, « un pain de bougie, un crucifix et un Gerson. »

Le *Journal des Jésuites* mentionne la présence de M. Le Sueur à la procession solennelle du Saint-Sacrement le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, 30 mai 1660; puis, à partir de cette date, il n'est plus question de ce digne prêtre : sans doute, parce que les Jésuites, ayant cessé d'exercer les fonctions curiales à Québec

(1) M. d'Ailleboust, 3e gouverneur du Canada (1648-51).

depuis l'arrivée de Mgr de Laval (1659), et ne s'occupant plus que de leur collège et de leurs missions, n'avaient plus de rapports journaliers avec lui comme auparavant. Il n'était plus « le principal officier de leur paroisse, » et n'entretenait plus avec eux que des relations d'estime et d'amitié.

Il serait intéressant de savoir, par quelques vieux documents, quels furent les rapports de M. Le Sueur avec Mgr de Laval, puis avec les premiers prêtres du Séminaire de Québec. M. Le Sueur vécut en effet plus de neuf ans encore après l'arrivée de Mgr de Laval au Canada. Il fut témoin des luttes énergiques du saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie, il fut témoin de son zèle et de son dévouement pour la conversion des Sauvages, il assista à la fondation du séminaire de Québec, à la consécration de l'église paroissiale qu'il avait vu bâtir, à la consécration de l'église des Ursulines, aux grandes fêtes qui eurent lieu à Québec à l'occasion de la translation des Reliques des saints martyrs Flavien et Félicité. Bien des fois sans doute il eut occasion de rencontrer Mgr de Laval, soit lorsque le vénéré prélat visitait la chapelle du coteau Sainte-Geneviève, qu'il continuait à desservir, soit lorsqu'en sa qualité d'ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu il était invité à quelque profession religieuse chez les Hospitalières.

A défaut de documents, il est bien permis d'affirmer que M. Le Sueur professait à l'égard du premier évêque du Canada les sentiments de la plus profonde vénération. Il était l'ami intime et le commensal de Jean Bourdon : or celui-ci fut toujours, dans le pays, et surtout au Conseil, le bras droit de son évêque; il l'appuya en toute occasion, et fut même, comme l'on sait, victime de son attachement énergique à ce qu'il croyait être la cause de la justice et de l'équité. Il n'est pas probable que M. Le Sueur entretint des sentiments différents de ceux de son ami, ni par conséquent de son évêque.

D'un autre côté, Mgr de Laval, qui avait une grande estime pour Jean Bourdon, devait nécessairement témoigner à M. Le Sueur une bienveillance toute particulière. Aussi voyons-nous l'ancien curé de Thury continuer à desservir, comme du temps des Jésuites, la petite église du coteau Sainte-Geneviève, y faire souvent acte de juridiction, y célébrer plusieurs mariages.

Le dernier acte de M. Le Sueur consigné dans les registres de Québec est daté du 5 juin 1666. C'est le mariage d'un Rouennais,

compatriote et probablement ami de Bourdon, « Romain Becquet, fils de Julien Becquet et d'Anne Vasse, de la paroisse du Becq, proche de la ville de Rouen, et Romaine Boudet, veuve de feu Jean Normand. » Ce mariage fut célébré par M. Le Sueur « en la chapelle Saint-Jean, » en présence de Jean Bourdon, François Becquet, Louis Michelet, Pierre Normand, Pierre Du Quet, toute une petit colonie rouennaise transportée sur le coteau Sainte-Geneviève.

*
* *

« M. Bourdon est mort très chrétiennement. » C'est la manière laconique avec laquelle le P. Lalemant enregistrait dans son Journal, à la date du 12 janvier 1668, le décès de ce grand citoyen, dont Marie de l'Incarnation écrivait quelques mois plus tard : « Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consommé en toute sorte de bien et de bonnes œuvres (1). » Il fut « solennellement enterré le lendemain en la chapelle du Scapulaire dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, » disent les registres.

La mort de son ami Bourdon fut pour M. Le Sueur un coup fatal. Déjà très affaibli par l'âge, il se sentit atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Il avait été nommé curateur des biens de la succession de son ami, dont l'un des fils, Jacques, sieur d'Autray, était encore mineur (2) : ce surcroit d'occupations épuisa le peu de forces qui lui restait. Il se fit transporter à l'hôpital, et ne put pas même assister aux obsèques de son ami Robert Giffard, qui ne survécut que trois mois à M. Bourdon. A la date du 14 avril, le P. Lalemant écrivait dans son Journal :

« M. Giffard est mort fort chrétiennement, assisté du P. Carheil tout le temps de sa maladie. Le 16, il a été enterré sur le lieu au pied de la croix de l'église, selon qu'il l'avait désiré. Nous avons assisté, trois de nos Pères, à ses obsèques, avec Mgr l'évêque, M. de Bernières, et M. de Maizerets, l'officiant, avec les séminaristes. »

Quelques semaines plus tard, le 8 mai, s'éteignait à l'Hôtel-Dieu

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 403.
(2) Aveu et dénombrement du fief d'Autray, 30 octobre 1668.

la célèbre Catherine de Saint-Augustin, cette sainte religieuse qui a laissé dans le monastère où elle a vécu une si grande réputation de vertus héroïques. M. Le Sueur était encore chapelain et confesseur de la communauté des Augustines de Québec, lorsqu'elle y arriva en 1648. Il eut donc occasion de la bien connaître à cette époque, et d'apprécier ses qualités. Il eut aussi le bonheur d'être témoin de sa mort édifiante et d'assister à ses funérailles.

Mais il ne devait pas survivre longtemps à cette religieuse et à ses amis Bourdon et Giffard. Voici en quels termes l'annaliste de l'Hôtel-Dieu raconte la mort de l'ancien et vénéré chapelain :

« Notre ancien chapelain et confesseur, dit-elle, vint malade à l'hôpital, où il resta plusieurs mois dans une espèce de langueur. On le croyait mieux, lorsque la Mère Supérieure eut un songe mystérieux, où il lui sembla entendre : *Levez-vous, allez à l'oint du Seigneur qui va disparaître*. Elle s'éveilla, et jugea que c'était M. de Saint-Sauveur dont on voulait parler; et, avec sa fidélité ordinaire, elle se leva aussitôt, et alla à l'hôpital. Il était environ onze heures. Elle trouva en effet ce bon père à l'extrémité. Elle envoya chercher un confesseur, qui n'eut que le temps de lui donner l'absolution, l'extrême-onction, et le saint viatique qu'il avait déjà reçu plusieurs fois durant sa maladie. Il expira un moment après, le 29 novembre 1668, ayant servi avec assiduité et bon exemple plus de trente ans. »

Il était âgé de soixante et dix ans (1), et avait passé par conséquent près de la moitié de sa vie au Canada.

* * *

Outre le fief Saint-Jean qu'on lui avait donné sur le coteau Sainte-Geneviève, Jean Bourdon en possédait un autre de soixante-quinze arpents, qui lui avait été concédé le 10 mars 1646 par M. de Montmagny. Le 31 octobre de la même année, un autre fief de cinquante arpents, voisin de celui de M. Bourdon, fut concédé également par M. de Montmagny « à vénérable et discrète personne Messire Jean Le Sueur écuyer, prêtre, curé de Saint-Sauveur,

(1) *Répertoire du clergé canadien.*

habitant de la Nouvelle-France (1). » Ces concessions de terrain furent ratifiées à Paris par la Compagnie des Cent-Associés le 29 mars 1649 : les deux terres réunies formaient le fief Saint-François.

A partir de ce fief, sur le coteau Sainte-Geneviève, jusqu'à la rivière Saint-Charles, et bien au delà, s'étendait « une vaste commune accordée aux habitants de Québec et des environs; » mais on n'y avait fait aucun travail de défrichement; elle était restée inculte et inutile; « et même, ajoutent les vieux documents, pouvait servir de retraite aux ennemis » les Iroquois. MM. Bourdon et Le Sueur demandèrent que leur fief Saint-François fût agrandi à même cette commune, et prolongé jusqu'à la rivière Saint-Charles : ce qui leur fut accordé.

Dans les lettres de concession, datées du 30 décembre 1653, M. de Lauzon dit expressément qu'il accorde cette faveur « eu égard à la dépense que les sieurs Bourdon et Saint-Sauveur font sur les dits lieux pour couvrir Québec de l'irruption des Iroquois, et leur donner courage et moyen de continuer. »

On le voit, ces deux hommes de bien n'étaient pas restés inactifs à Québec. Non seulement ils avaient travaillé avec ardeur à défricher et à coloniser leurs fiefs Saint-Jean et Saint-François, mais ils n'avaient pas hésité à s'imposer des frais considérables pour protéger leurs colons contre les attaques de l'ennemi; et nous avons vu ailleurs que M. Bourdon avait même fait construire un fort quelque part sur le coteau Sainte-Geneviève pour arrêter les Iroquois, s'ils venaient faire irruption de ce côté.

Le fief Saint-Jean était ainsi appelé du prénom de Jean Bourdon; et le nom de Saint-Jean est resté à cette partie de la ville de Québec qui s'étend sur le coteau Sainte-Geneviève.

Le grand et magnifique faubourg Saint-Sauveur occupe en partie le vaste terrain concédé autrefois à M. Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury, et qui était le prolongement du fief Saint-François jusqu'à la rivière Saint-Charles. SAINT-SAUVEUR! Voilà le premier nom qu'on entend prononcer quand on entre dans Québec par le chemin de fer du Pacifique. Ce nom rappelle aux Canadiens-Français le souvenir d'un homme dont la mémoire doit leur rester

(1) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative*, 1851.

chère : c'est le nom donné par nos ancêtres au premier prêtre séculier qui vint de France demeurer au Canada; c'est le nom chrétien (1) d'une belle paroisse de cette vieille Normandie, d'où sont venus tant de nos ayeux.

L'abbé AUGUSTE GOSSELIN,

Membre de la Société Royale du Canada.

(1) Seulement, la paroisse de Saint-Sauveur de Québec est sous le vocable du Sauveur des hommes, dans le mystère de la Transfiguration, tandis que l'église de Thury a pour titulaire un saint normand, du nom de saint Sauveur.

UNE NOUVELLE SOURCE DE DOCUMENTS

POUR

L'HISTOIRE DE NORMANDIE

A la suite de démarches faites par le Conseil général de la Seine, l'Administration des Domaines de la Seine vient de verser aux archives du département la portion ancienne de ses archives jusqu'ici conservée dans les combles du bâtiment de la rue de la Banque. M. Ernest Coyecque, archiviste-adjoint de la Seine, vient de publier dans *la Correspondance historique et archéologique* (1) l'inventaire sommaire de la partie principale de ce dépôt comprenant 97 numéros et, par suite de circonstances que je ne me charge pas d'expliquer, le plus grand nombre de ces documents concernent la Normandie et sont appelés à fournir de précieux et utiles renseignements à ceux qui s'occupent de l'histoire de cette province.

Il serait trop long de reproduire ici in-extenso tous les articles concernant les localités de la Normandie que renferme cet inventaire, mais je crois qu'il n'est pas inutile de signaler les principaux, en engageant ceux qui désireront avoir une idée exacte de ce

(1) *La Correspondance historique et archéologique*, organe d'informations mutuelles entre archéologues et historiens, paraissant tous les mois. Fernand Bournon et F. Mazerolle, directeurs, à Saint-Denis, imprimerie H. Bouillant. 1894. N° 6, 25 juin, p. 171-184.

fonds à recourir à *la Correspondance historique* et, une fois munis des références que ce recueil indique, à aller les consulter au dépot du quai Henri IV à Paris.

Nous ne donnerons donc ni les descriptions des registres ou documents, nombre de pages et formats, ni les cotes détaillées, mais nous signalerons les localités dont nous rencontrons les noms et la mention des pièces les plus importantes.

4 et 5. Registres. Réformation générale de la maitrise d'Arques. 1732-1734. Arpentage, jugements, etc.

6. Registre. Evêché d'Avranches. Etat par extrait des comptes et journaux du domaine des vicomtés d'Avranches, Saint-James et Pontorson, pour servir au sieur Ozenne, receveur dudit domaine, appartenant à M. le comte de Saulx-Tavannes, lieutenant-général, seigneur engagiste dudit domaine. 1773.

7. Registre. Journal de recette des droits casuels et ensaisinements des domaines du Roi en la généralité de Caen. 1739-1779.

8. Registre. Domaine royal. Domaines de Coutances, Gavray et Grandville. Sommier des découvertes. Journal de la recette du treizième. 1760 et années suivantes.

9. Registre. Seigneurie de Gavray. Journal de la recette du treizième. 1772-1777.

10. Administration générale des domaines du Roi, généralité et bureau de Caen. Journal de recettes. 1778-1786.

11. Registre. Sommier des rentes de toute nature dues au domaine du Roi dans le bureau de Caen. XVIIIe siècle.

13-20. Registres. Sommiers, états et journaux des rentes seigneuriales dues à la baronnie et évêché d'Avranches, dans la seigneurie de Saint-Pience, etc. 1759, 1765, 1774, 1776, 1777 et 1778.

21. Pièce. G. Roaut, doyen, et le chapitre d'Avranches affectent à l'office du doyen le manoir que l'évêque Raoul de Thiéville a fait reconstruire « in meseriis et locis que fuerunt Domini Johannis Paganelli, militis, et aliis locis contiguis pereundem patrem acquisitis infra ambitum murorum civitatis Abrincensis » et qu'il a donné au chapitre d'Avranches; le doyen en exercice paiera chaque année au chapitre 16 l. t. pour les anniversaires du donateur, de son père Raoul de Thiéville, chevalier, de sa mère Perrenelle, de son frère aîné Guillaume, chevalier, de sa sœur Jeanne, de son frère Robert, chevalier, et de maître Ogier le Danois, clerc,

soit 60 s. t. au chapitre et 20 au clerc du chœur pour l'anniversaire du donateur et la moitié pour les autres anniversaires. — Expédition délivrée par l'officialité d'Avranches. Commencement du XIVe siècle.

22-23. Cahiers. Compte et journal de la commune du chapitre d'Avranches. XVIIe-XVIIIe siècles.

24. Registre. Inventaire alphabétique, chronologique et topographique des chartes et titres justificatifs des droits et revenus du chapitre d'Avranches. 1750.

25-26. Cahiers. Journaux de rentes..... dues à l'abbaye de Blanchelande. 1776-1781.

27. Registre. Journal des rentes *nationales* dues dans les paroisses de Pont-l'Abbé et Gottot, en Picauville et Etienville, à la *ci-devant* abbaye de Blanchelande. Fin du XVIIIe siècle.

28. Registre. Extrait et inventaire des chartes, titres et pièces étant dans les archives de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg, concernant les droits dus à l'abbaye dans la paroisse d'Équeurdreville. XVIIIe siècle.

29, 30, 31, 32. Etats de rentes et journaux de revenus de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, à Cherbourg, Equeurdreville, Octeville, etc. XVIIIe siècle.

33. Journal des rentes dues à l'abbesse de Saint-Laurent de Cordillon, à cause des grosses dîmes de Cambenon. 1665.

34. Cahier. Inventaire du chartrier de l'abbaye de Hambye, établi à la requête de J.-H. de Vintimille, abbé commendataire, en 1741. Expédition de 1783.

35, 36, 37. Autres documents, journaux de rentes appartenant à l'abbaye de Hambye, dans les sieuries de Hambye, La Haye-Comtesse, Lengronne, Saint-Denis-le-Gast, Saint-Denis-le-Vêtu, etc. XVIIIe siècle.

38. Terrier des rentes dues à l'abbaye de Lessay. XVIIe-XVIIIe siècles.

39-40. Journaux des rentes foncières et seigneuriales dues aux chapelles Saint-Michel, Notre-Dame de la Lande, Saint-Sauveur, Saint-Pierre, Saint-Jean, l'Annonciation, la Madeleine, Saint-Laurent, Saint-Blaize, Sainte-Croix, fondées et dépendantes de l'abbaye de Lessay. 1762, 1770 et années suivantes.

41-48. Autres documents financiers états et sommiers de rentes concernant l'abbaye de Lessay. XVIIIe siècle.

49. Liève déclarative ou papier de recette de tout le revenu du Mont-Saint-Michel, en ce qui est de la manse conventuelle, offices claustraux et petit couvent. 1751.

50-65. Registres et pièces concernant les revenus de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à Ardevon, Genets, Assigny, Beauvoir, Brion, Dragey, Saint-Michel-des-Loups, Bouillon, Saint-Jean-le-Thomas, Fougeray, Dragé, les Grèves, Saint-Pair, Saint-Jean-des-Champs, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Léger, Saint-Ursin, Le Mesnil-Drey, le Lorenz, Saint-Sauveur, la Pommeraye, Anetouille, Saint-Planchez et Tanis, XVIIIe siècle.

66-68. Journal et état des rentes dues à l'abbaye de Notre-Dame de Montmorel et autres documents. 1771-1772.

69-70-71. Inventaire des lettres, titres et enseignements concernant la noblesse et famille des seigneurs Basan de Flamenville, et des biens réunis au marquisat de Flamenville, etc. — Autre inventaire des titres de propriété de la succession d'Hervieu Basan, chevalier, marquis de Flamanville. — Revenus et charges de la seigneurie de Flamanville. XVIIe-XVIIIe siècles.

72-76. Autres documents concernant l'administration de plusieurs localités dépendant de Flamanville. XVIIIe siècle.

77. Inventaire du chartrier de l'abbaye de Saint-Lo. XVIIIe siècle.

78. Etat des fermes et rentes de l'abbaye de Thorigny. XVIIIe s.

79-85. Documents relatifs à l'administraiion des revenus de l'abbaye de Thorigny. XVIIIe siècle.

94. Rentes seigneuriales dues aux seigneuries de Croville et Biniville. XVIIIe siècle.

95. Rentes de la seigneurie de Curey. XVIIIe siècle.

96. Journal de recette des rentes dues à la sieurie grande prébende de Trelly, dont est titulaire Maître Jean-Christophe Goudouin, prêtre, licencié es lois et chanoine de l'église cathédralle de Coutances. 1789.

On voit par l'énumération qui précède quelle est au point de vue de l'histoire de Normandie l'importance des documents dont nous devons la connaissance à M. Coyecque.

Tel n'est pas, nous l'espérons, le seul service que nous pourrons mettre à son actif, car il publie, en ce moment l'inventaire des minutes d'un notaire de XVIe siècle, inventaire rempli de documents artistiques ou littéraires et dont nous nous proposons également de faire connaître les passages intéressants pour la

Normandie, alors que cette publication, commencée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, sera achevée.

Comte DE MARSY.

P. S. Ces notes étaient prêtes à partir lorsque je trouve dans le dernier fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1894, p. 61-114 et 115-124) l'indication de documents entrés récemment à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Nationales et qu'il me semble également utile de signaler aux érudits normands.

Parmi les nouvelles acquisitions de la Bibliothèque Nationale en 1892-1893, M. H. Omont signale :

Ms. lat. gr. format, 2,355. Recueil de pièces originales, copies, etc. F° 5, pièces relatives à Lacy ou Lassy (Calvados), copies du XVIe siècle.

Ms. franç., pet. format, 4,722. Cahier de notes autographes de Charles Lenormant, parmi lesquelles on remarque quelques croquis de monuments et des copies d'inscriptions antiques, chrétiennes et du moyen âge, de Lieusaint, près Valognes,... Falaise et Guibray. (XIXe siècle).

Id. grand format. 5,275-5,276, comptes de Charlo Castellain, receveur en la vicomté d'Auge, pour..... Madame Marie, duchesse d'Orléans, ayant la garde de Mons Loys, son fils, pour les années 1472-1481. Ces comptes concernent plusieurs localités du département actuel du Calvados.

Id., id., 5,317. Catalogue des livres composant la bibliothèque du Hâvre et venus des abbayes de Fécamp et du Vallasse et des Capucins d'Harfleur. 1799.

Id., id., 5,332. Catalogue des livres de la bibliothèque publique de Neufchâtel. 1819.

Id., id., 5,349. Copie du catalogue des livres de la bibliothèque de Rouen. 1806-1817.

Id., id., Recueil de pièces, originaux et copies. F. 34. Érection par Louis XIV, de la ferme de « la Potterie, près Evreux, en demi-fief de haubert, en faveur de Mathurin le Cousturier, lieutenant-général au bailliage d'Évreux (octobre 1647). — F. 36. Deux lettres de saint Vincent de Paul à M. Horcholle, curé de Neufchâtel. — Calques.

Id., Id., 5,382. Recueil de pièces : F° 5. Don par Charles V de droits de gardes dus au Vicomte de Caen pour le fief d'Anizy (14 août 1366) (1). — F° 7. Amende et exploiz du bailliage de Costantin, au siège de Costances (1401-1402).

Id. id., 5,383. Recueil de pièces concernant le Mesnil-en-Vimeu, Saint-André de Clarbec, Notre-Dame de Goustranville, Saint-Gabriel de Valsemé, Saint-Clair, en la vicomté de Pont-l'Evêque, le duché de Gisors, le marquisat de Bizy, la forêt de Vernon, les Andelys et Pacy-sur-Eure (1407-1762).

Id. id., 5,393. Recueil de pièces concernant la famille Le Valois d'Escoville (1568-1791). Originaux et copies, nombreuses lettres de souverains et de grands personnages.

Id., id., 5,400. Chartrier pour Constant le Gentil, écuyer, sieur de Piencourt, ... avec ... portraits de plusieurs membres de la famille Le Gentil peints par Me Marin Le Bourgeois,... painctre ordinaire du roy Henry IVe. Lisieux, 1588, 1594 et 1616.

En même temps que la Bibliothèque Nationale faisait ces acquisitions, les Archives Nationales obtenaient de la Cour des Comptes la remise de 3,363 registres de comptabilité des XVIIe et XVIIIe siècles, provenant en grande partie de l'ancien contrôle général des finances, registres qui, sauvés de l'incendie de 1871, avaient été, après un séjour dans les caves du Palais-Royal, portés, mouillés et mutilés, au pavillon de Marsan. Dans le nombre nous signalerons les documents suivants avec les numéros qu'ils occupent dans la série P. des Archives Nationales, où M. A. Bruel compte les faire figurer dans le *Répertoire numérique* de la Chambre des Comptes actuellement sous presse.

Etats des finances par généralités. P. 5,052-5,074. Alençon, 1759-1790. — 5,239-5,271. Caen, 1759-1790. — 5,745-5,765. Rouen, 1759-1786.

(1) Le nombre de documents originaux relatifs à la Normandie aux XIVe et XVe siècles que l'on voit figurer depuis quelques années, dans les catalogues des marchands d'autographes, Etienne et Eugène Charavay, Saffroy, Voisin, etc., est considérable et nous sommes étonné qu'aucun de nos confrères n'ait encore pris le soin de faire le relevé de ces pièces qui doivent provenir soit de la collection de Joursanvault, soit des ventes faites par la Bibliothèque royale au commencement de la Restauration.

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Le 31 décembre 1620 (1), un petit groupe de colons anglais, récemment arrivés sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, célébrait, dans la première maison qui ait été élevée à Plymouth, la prise de possession de ce pays. Parmi ces colons, ou pèlerins, comme on les a appelés — *the pilgrim fathers*, — échappés aux persécutions politiques et religieuses qui bouleversaient alors l'Angleterre, quel est celui qui eût pu entrevoir les destinées immenses de la nation que l'on venait de fonder sur les bords hospitaliers de l'Amérique? qui eût osé prédire que le grain de sénevé planté dans ce sol encore vierge deviendrait le grand arbre de la confédération américaine dont les rameaux abritent aujourd'hui plus de 65 millions d'habitants?

Deux ou trois ans après l'événement que je viens de rappeler, les Hollandais jettent les fondations de deux villes (2), qui s'appelleront plus tard Albany et New-York. En 1630, les Puritains forment dans une presqu'île du Massachusetts un établissement

(1) Il y avait douze ans que Québec avait été fondé par Champlain sur les bords du Saint-Laurent (1608).

(2) Orange et New-Amsterdam.

Tout prospère dans ces colonies naissantes : institutions politiques, industrie, commerce, éducation. Presque en même temps que les Jésuites inaugurent à Québec (1636) un collège classique, fondé qar le marquis de Gamache, la législature du Massachusetts décide d'ouvrir une grande école publique à Newtown près de Boston, John Harvard laisse à cette institution un legs très considérable. Pour honorer la mémoire de ce généreux bienfaiteur, l'école, par ordre de la Cour, est nommée collège de Harvard, et Newtown change son nom en celui de Cambridge. Chose remarquable, le premier professeur chargé en 1637 de la régie de cette riche et célèbre institution, Nathaniel Eaton, était un élève des Jésuites.

destiné à devenir la grande cité de Boston. En 1633, Lord Baltimore, un baron irlandais, vient fonder une colonie catholique dans le Maryland qui lui a été concédé par Charles Ier.

Le P. Druillettes, envoyé en ambassade (1650) par les autorités de la Nouvelle-France auprès du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre (1), ne peut s'empêcher d'admirer la belle organisation de ces colonies : « Elles sont unies, écrit-il, par les articles de confédération, dont l'un porte que nulle colonie en particulier ne ne pourra rien déterminer pour quelque guerre que ce soit, sans l'aveu et conclusion de l'assemblée des Etats de tout le pays..... Outre ce conseil des Etats pour tout le pays, chaque colonie particulière a son conseil, composé de son gouverneur, vice-gouverneur, et de quelques conseillers qu'ils appellent magistrats. Ce conseil particulier donne audience, selon les causes qui se présentent dans l'année..... »

Ces institutions renfermaient le germe du gouvernement républicain qui fut adopté plus tard, et semblaient propres à assurer la liberté des habitants du pays.

N'allons pas croire, toutefois, que l'on arriva tout d'abord à cette liberté parfaite et à la grande tolérance religieuse que l'on admire aujourd'hui aux Etats-Unis. Les Chambres, où régnait un esprit de puritanisme, écrasaient les minorités, et tyrannisaient la conscience des individus. Elles proscrivaient en 1646 et 1647 les Quakers et les Jésuites; elles s'appuyaient sur les Saintes Ecritures pour défendre, en 1649, de porter les cheveux longs; elles prohibaient, en 1651, l'usage de la soie, des dentelles, des boutons d'or et d'argent; en 1648, elles faisaient infliger la peine de mort à une pauvre femme, Margaret Jones, accusée d'être sorcière. « Cette première victime immolée à la persécution, dit l'abbé Ferland, fut suivie d'un si grand nombre d'autres, que tous les ordres de l'Etat furent effrayés, et demandèrent qu'on mit un terme à ces meurtres commis au nom du Dieu des miséricordes. »

Favorisées d'un beau climat, possédant des ports ouverts aux vaisseaux dans toutes les saisons de l'année, habitées par un peuple industrieux, persévérant, sans cesse préoccupé de ses inté-

(1) Il avait une double mission, de la part du gouverneur du Canada, et de la part des sauvages Abénakis, qui l'appelaient *le Patriarche* et avaient pour lui une telle vénération qu'ils l'avaient naturalisé abénakis. Il s'agissait de solliciter du secours contre les Iroquois.

rêts matériels, les colonies anglaises se développèrent avec une telle rapidité, qu'après 150 ans d'existence, elles purent secouer le joug de la mère patrie, et se présenter au monde comme une nation indépendante.

Il n'y avait pourtant alors (1776) qu'un demi-siècle qu'elles avaient commencé à franchir la chaine des Alléghanys, regardée comme la limite entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Auparavant, elles s'étaient contentées de se développer sur les rivages de l'Atlantique. La conquête du Canada par l'Angleterre (1760) fut pour les Etats-Unis comme l'aurore d'une prospérité et d'une expansion inouïes.

Jetons les yeux sur la carte de l'Amérique. Que sont les treize Etats primitifs (1) qui constituaient la confédération américaine lors de la déclaration de l'indépendance en 1776? Une bien étroite lisière de terrain, en comparaison des vallées immenses qui s'étendent à l'ouest des Alléghanys. Les Etats-Unis comprennent aujourd'hui quarante-six Etats et trois Territoires (2), sans compter le district fédéral de Columbia sur le Potomac.

Dans ce cadre immense, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, du Mexique au Canada, viennent chaque année se fixer des milliers et des milliers de nouveaux colons, originaires de toutes les parties du monde : des Allemands, des Irlandais, des Français, des Polonais, des Italiens, des Espagnols : et dans cette affluence de personnes de toutes nationalités, de toutes langues (3), de toutes religions, jamais de collisions, jamais de luttes sérieuses; tout le monde se sent chez soi dans cette contrée libre, à l'ombre d'institutions qui offrent les plus solides garanties d'ordre et de liberté.

(1) New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Rhode-Island, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie.

(2) Utah, Alaska, Colombie. Les territoires, aux Etats-Unis, sont des divisions taillées dans le territoire américain pour faire des états, mais dont la population n'est pas encore assez considérable pour qu'elles puissent jouir des droits des états et avoir leur législature particulière. Il y avait encore onze territoires, en 1870; il n'y en a plus que trois : ce qui prouve la rapidité avec laquelle se remplissent les cadres aux Etats-Unis.

(3) On assure que dans les rues de San-Francisco on peut entendre plus de cinquante langues différentes. Il est vrai que cette ville est la plus cosmopolite de tous les Etats-Unis.

Tout est merveilleux dans le développement et l'histoire des Etats-Unis : leur enfance heureuse et tranquille sur les rives de l'Atlantique ; leur brillant épanouissement et leur croissance rapide ; la déclaration de leur indépendance, sous les auspices de George Washington ; la carrière glorieuse et modeste de cet homme de bien, dont toutes les facultés étaient si bien équilibrées, qu'il sut échapper au grand péril que courent souvent les hommes de génie et les fondateurs d'empires, celui de ne travailler que pour eux et non pas pour le bien de leurs subordonnés ; la succession ininterrompue de tant de présidents (1), créés par le vote populaire, puis rentrant modestement dans la foule, après l'expiration de leur terme d'office, la stabilité des institutions républicaines, qui ont résisté aux crises les plus sérieuses, et en particulier à l'une des plus terribles guerres civiles des temps modernes (2).

Eh bien, il y a quelque chose de plus merveilleux encore : c'est l'organisation et l'expansion de l'Eglise catholique sur cette terre classique de la liberté. Ici, pas de faveurs, pas de privilèges ; mais l'égalité de tout citoyen devant la loi, le respect de tous les droits, la liberté, dans toute l'acception du mot : l'Eglise a profité de cette liberté pour s'implanter aux Etats-Unis d'une manière solide, et donner à Jésus-Christ l'une des plus belles portions de l'héritage qui lui a été promis par son Père : *Postula à me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam.*

J'ai sous les yeux la carte ecclésiastique de ce vaste pays, avec toutes les lignes qui marquent les limites de chaque diocèse. C'est un magnifique réseau. Pas un coin de cet immense territoire qui ne rentre dans la juridiction de quelque évêque titulaire ou vicaire apostolique.

En arrivant aux Etats-Unis, le catholique, à quelque race qu'il appartienne, et à quelque endroit qu'il aille se fixer, trouve de suite une congrégation ou paroisse où il peut enregistrer son nom,

(1) Voici la liste des présidents des Etats-Unis : George Washington ; John Adams ; Thomas Jefferson ; John Quiney Adams ; James Monroe ; James Madison ; Martin Van Buren ; Andrew Jackson ; W. H. Harrison ; John Tyler ; James K. Polk ; Millard Fillmore ; Zachary Taylor ; James Buchanan ; Franklin Pierce ; Abraham Lincoln ; Andrew Johnson ; U. S. Grant ; J. A. Garfield ; R. B. Hayes ; C. A. Arthur ; Benj. Harrison ; Grover Cleveland.

(2) La guerre entre le Nord et le Sud, qui dura cinq ans, de 1861 à 1866, et dont le prétexte fut l'abolition de l'esclavage.

un curé auquel il peut s'adresser pour les secours spirituels (1). Bien mieux, il n'y a guère de centres un peu importants où il ne puisse trouver un prêtre de sa nationalité, une église à l'usage exclusif de ceux de sa race. Çà été, depuis quelques années surtout, un objet spécial de la sollicitude paternelle du Saint-Siège : procurer aux catholiques qui viennent de toutes parts se fixer aux Etats-Unis, des prêtres de leur langue; et les évêques se sont généralement conformés aux intentions du Saint-Siège.

C'est surtout par l'immigration que la population catholique s'accroît aux Etats-Unis : il y a aussi cependant assez souvent des conversions du protestantisme au catholicisme.

L'Etat n'a rien à voir à l'entretien du clergé ; celui-ci ne dépend, pour sa subsistance, que des fidèles qui lui sont confiés : tout est réglé, à ce sujet, par les ordonnances conciliaires ou diocésaines.

Egalement, la construction et l'entretien des églises, l'établissement des institutions de charité, de bienfaisance et d'éducation, tout cela ne ressort que de la libre générosité des fidèles : l'Etat n'a rien à y voir. On comprend tout ce que ce système procure à l'Eglise de noble indépendance. Il n'est précaire, du reste, qu'en apparence. La situation honorable du clergé aux Etats-Unis, le nombre et la magnificence des églises, des couvents, des hôpitaux (2) élevés partout, témoignent de la générosité, des ressources et de la foi religieuse des catholiques dans ce vaste pays.

Que sont devenus les 200 catholiques que Lord Baltimore avait amenés avec lui pour fonder sa petite colonie du Maryland? Huit ans après leur arrivée dans la baie de Chesapeake, ils demandèrent et obtinrent un gouvernement libre. « Cette province est la première, dit Garneau, qui ait eu l'honneur de proclamer le grand principe de la liberté de conscience et de reconnaître la sainteté de ses droits. Elle se peupla rapidement. Tranquille pendant que les autres, oubliant déjà les maux que la tyrannie avait fait souffrir à leurs fondateurs dans leur pays natal, étaient en proie aux per-

(1) Tous tant que nous sommes, dit M. Augustin Thierry, l'Amérique est notre asile commun. De quelque partie du vieil univers que nous fassions voile, nous ne serons point étrangers dans le nouveau : nous y retrouverons notre langue, nos compatriotes, nos frères. » *(Lettres sur l'Histoire de France).*

(2) Il y avait l'année dernière 753 institutions de charité fondées par les catholiques aux Etats-Unis.

sécutions religieuses, elle attirait chez elle une immigration nombreuse, qui était sûre d'y trouver le repos et la paix. »

L'église de Baltimore, mère de toutes les églises de la Nouvelle-Angleterre, ne fut cependant érigée en évêché qu'en 1789 : le premier évêque, un jésuite, Mgr John Carroll, fut consacré en 1790. Jusque là, les catholiques de la Nouvelle-Angleterre dépendaient directement de la Propagande. Toute la partie de la Nouvelle-France qui appartient maintenant aux Etats-Unis était sous la juridiction de l'évêque de Québec. Le siège de la Nouvelle-Orléans fut érigé en 1794. C'est, après Baltimore, le plus ancien évêché des Etats-Unis.

L'Eglise des Etats-Unis, qui ne comptait que 30,000 catholiques, lors de l'érection du siège de Baltimore en 1789, et 100,000 au commencement du siècle, en compte aujourd'hui 12,000,000. C'est près du cinquième de la population totale de cette vaste confédération (1).

Il y a quatorze provinces ecclésiastiques (2), renfermant quatre-vingt-deux diocèses et cinq vicariats apostoliques.

A la tête de la hiérarchie est le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, qui fut élevé aux honneurs de la pourpre romaine en 1886 (3). Avant lui, — et pour la première fois en Amérique — la dignité de cardinal avait été conférée (1875) à l'archevêque de New-York, à cause, sans doute, de la grande importance de cette ville, la plus populeuse de tout le continent américain. Mais à la mort du cardinal Mc Closkey, le Saint-Siège crut devoir transférer l'honneur du cardinalat à la ville de Baltimore.

C'est aussi à Baltimore que se sont tenus les trois grands conciles pléniers de l'Eglise des Etats-Unis, dont le dernier eut lieu en 1884. Les décrets de ce concile, marqués au coin d'une profonde sagesse, eurent du retentissement dans le monde entier. Ces décrets reçurent

(1) Voici le mouvement de la population catholique, à diverses époques, aux Etats-Unis, depuis 1790 jusqu'à nos jours : — En 1790, 30,000; en 1800, 100,000; en 1810, 150,000; en 1820, 300,000; en 1830, 600,000; en 1840, 1,500,000; en 1850, 3,500,000; en 1860, 4,500,000; en 1878, 7,000,000; en 1894, 12,000,000.

(2) Baltimore, Boston, Chicago, Cincinnati, Dubuque, Milwankee, Nouvelle-Orléans, New-York, Oregon, Philadelphie, Saint-Louis, Saint-Paul, San-Francisco, Santa-Fé.

(3) En même temps que le cardinal Taschereau, archevêque de Québec.

l'approbation du Souverain Pontife : quelques-uns d'entre eux ont servi de base aux opérations de plusieurs conciles étrangers. Le catéchisme, rédigé pour les catholiques des Etats-Unis par ordre du concile de Baltimore, a été également adopté dans d'autres pays.

Le diocèse de Baltimore a l'honneur de renfermer le district fédéral de Columbia et la capitale des Etats-Unis, ainsi que les deux universités de Washington et de Georgetown, et le célèbre séminaire théologique dirigé par les Sulpiciens (1).

Tous les diocèses des Etats-Unis sont parfaitement organisés, avec leurs cours ecclésiastiques ou officialités, leurs conseils épiscopaux, leurs grands séminaires. On y compte actuellement près de 10,000 prêtres, et 14,433 églises, dont 8,729 sont desservies par des curés résidents, et les autres par des prêtres non résidents. Partout les édifices religieux font honneur aux catholiques. Dans les grandes villes, à New-York, par exemple, à Baltimore, à Providence, il y a des églises dont la splendeur, la richesse et la magnificence excitent l'admiration. Lorsque le cardinal Mc Closkey fit construire sa cathérale, à New-York, les protestants eux-mêmes, dit-on, vinrent à son secours, parce qu'ils étaient fiers de le voir élever un monument vraiment digne de leur grande métropole commerciale.

Le clergé se recrute en partie dans les rangs nationaux, en partie parmi les prêtres qui viennent s'offrir de l'étranger. Il est généralement instruit, digne, de bonne tenue, et à la hauteur de sa mission. Les évêques se montrent de plus en plus difficiles à accepter les sujets qui viennent du dehors, et n'admettent que ceux qui sont munis des plus sérieuses recommandations.

L'instruction religieuse du peuple est l'objet spécial de l'attention du clergé. Outre 86 séminaires établis pour la formation des ecclésiastiques, il y a pour la population catholique des Etats-Unis 840 écoles supérieures, dont 172 pour les garçons et 668 pour les filles sans compter 3,732 écoles paroissiales. Ces écoles sont fréquentées par près de 900,000 élèves, et entretenues par la libre générosité des fidèles, qui ont à payer, outre cela, leurs contributions pour les écoles publiques. Que ne peut-on attendre d'un peuple qui s'impose de pareils sacrifices pour l'éducation chré-

(1) Il y avait l'année dernière 250 élèves au grand séminaire de Baltimore.

tienne de ses enfants? « Les Américains, disait naguère Mgr Ireland, comprennent la nécessité de l'instruction populaire, et n'épargnent aucun argent pour la répandre. »

Le dimanche, les curés des différentes églises réunissent les enfants pour l'instruction du catéchisme, ce qu'ils appellent *sundays schools* : ils y mettent beaucoup de zèle, et les enfants répondent à ce zèle avec beaucoup de bonne volonté. Presque partout également ces catéchismes se font aussi le samedi, suivant le désir du concile de Baltimore.

Les résultats de la bonne organisation scolaire aux Etats-Unis seront excellents. La génération catholique qui s'élève dans ce pays croît, sans doute, dans un milieu bien dangereux, où la licence est souvent voisine de la liberté; mais pour la protéger contre le mal on ne lui ménage aucun des secours que procurent l'éducation chrétienne et l'instruction religieuse.

Les catholiques des Etats-Unis jouissent généralement de la considération et du respect auxquels peuvent leur donner droit leurs talents, leurs travaux, leur influence. Leur titre de catholiques et leur fidélité à leurs pratiques religieuses ne sont point un obstacle à leur avancement ou à leur prospérité. Le maire élu par la grande ville de New-York a souvent été un catholique.

Il n'y a pas de religion d'Etat; mais l'idée religieuse n'est jamais systématiquement exclue des cérémonies officielles ou des discours des hommes publics. Que de fois on a pu admirer, dans les messages des divers présidents des Etats-Unis, leur sentiments respectueux et reconnaissants à l'égard de la divine Providence!

Les séances du Sénat et de la Chambre des députés à Washington, commencent toujours par une prière : et il en est de même dans les législatures particulières de chaque Etat. Cette prière est ordinairement récitée par le chapelain nommé *ad hoc*, appartenant au clergé protestant; mais il arrive aussi quelquefois que l'on invite pour cela quelque dignitaire de l'Eglise catholique, et alors il récite l'Oraison dominicale.

Aucune alliance entre l'Eglise et l'Etat; mais un sincère respect mutuel : et de même que le clergé catholique des Etats-Unis ne marchande jamais son dévouement aux institutions républicaines de son pays, de même les hommes d'Etat savent profiter de toutes les circonstances pour témoigner aux dignitaires ecclésiastiques leur bienveillance et l'appréciation de leur mérite. Que de fois

l'on a vu le président des Etats-Unis côte à côte avec le cardinal Gibbons dans les grandes solennités! Lors de l'ouverture de l'exposition de Chicago, le président Cleveland, après avoir inauguré l'exposition, invita le cardinal à appeler sur elle la bénédiction de Dieu.

Ce qui fait la force du clergé des Etats-Unis, c'est son attachement, dont nous venons de parler, aux institutions du pays (1), c'est le concours qu'il donne sans arrière-pensée à tout ce qui peut favoriser la prospérité de la nation, c'est aussi le soin avec lequel il se garde bien de jamais empiéter sur les droits de l'Etat. Sous ce rapport, le grand évêque de Saint-Paul, Mgr Ireland, peut être cité comme un exemple. Jamais homme ne fut plus de son temps; jamais homme ne sut mieux profiter de la liberté et des institutions de son pays pour faire le bien. On se rappelle que naguère, en France, il aimait à raconter avec quel soin il ne négligeait aucune occasion d'aller au peuple, de lui faire accepter son enseignement et d'exercer ainsi sur les masses toute la légitime influence dont il était capable (2).

L'Eglise des Etats-Unis méritait par son importance, par son étendue, par les hautes destinées auxquelles elle semble appelée, que le Saint-Siège lui donnât des marques spéciales d'attention. Il l'a fait d'une manière éclatante en nommant un cardinal à New-York, d'abord, à Baltimore, ensuite. Il vient de donner à l'Eglise des Etats-Unis un nouveau gage de sa sollicitude en lui envoyant un délégué apostolique, afin de resserrer de plus en plus les liens qui doivent unir cette Eglise au centre de la catholicité.

Mgr Satolli est allé tout droit fixer sa résidence à Washington. Le représentant du Souverain Pontife est là près du Capitole (3), où

(1) Le pavillon étoilé flotte habituellement sur les écoles paroissiales catholiques, comme il est hissé sur les écoles publiques; et il est recommandé par les autorités ecclésiastiques de prêcher le patriotisme aux enfants.

(2) Au moment où ces lignes partent des Etats-Unis, on annonce l'élévation au Cardinalat de Mgr Ireland. Si cette nouvelle est vraie; les manifestations d'opinion qui ne pourront manquer de se produire, prouveront au Saint-Siège la popularité et la respectueuse affection que le vénérable prélat a acquises par une vie toute d'abnégation et de dévouement.

(3) « Ce palais a été appelé du vieux nom de Capitole. Il n'est point, comme le Capitole de Rome, bâti sur une roche inébranlable (*Capitoli immobile saxum*..... Virgil. Æneid., VIII); mais sa destinée est plus sûre. C'est la liberté

siègent les députés de la grande confédération américaine, à côté de la Maison Blanche, où réside le président, j'allais dire le souverain, de ce vaste empire. Il est respecté, vénéré. Par les ressources de son esprit, par l'étendue de ses connaissances, par son tact et son habileté, il a triomphé déjà de bien des obstacles, aplani bien des difficultés. Qui peut dire tout le bien que la mission de cet homme éminent est destinée à produire pour l'Eglise des Etats-Unis?

A Washington, le délégué apostolique est, aussi, près de cette grande université catholique de l'Amérique, qui a été créée, les années dernières, sous les auspices du Saint-Siège. Quelle parole autorisée pour encourager les débuts de cette institution, pour la protéger dans son berceau, pour lui imprimer une sage direction A l'autorité qu'il tient de sa mission, Mgr Satolli joint celle de la science et du talent. Le brillant professeur de la Propagande, dont la voix se faisait naguère entendre et admirer sur les rives du Tibre, suit sans doute avec intérêt l'enseignement qui se donne sur les rives du Potomac, heureux de constater que cet enseignement coule de la source la plus pure, ou plutôt qu'il n'est que l'écho de l'enseignement romain.

L'université catholique de Washington est sous la direction du cardinal Gibbons et des principaux archevêques et évêques des Etats-Unis. Plusieurs professeurs éminents se partagent l'enseignement des différentes branches de la théologie. Les élèves qui sortent de cette institution vont ensuite répandre partout la saine doctrine qu'ils y ont reçue. Quelles garanties pour la sûreté et la solidité de l'enseignement religieux donné aux catholiques des Etats-Unis!

A côté de l'Université de Washington, qui date d'hier, et où se distribue l'enseignement théologique (1), les catholiques ont aussi l'Université de Georgetown, sous la direction des Pères Jésuites, pour l'enseignement des arts, des sciences, de la médecine et du

qui y préside, au lieu du dieu changeant des batailles; et les flots de la veangeance des peuples n'auront jamais à s'élever contre lui. » *(Lettres sur l'Histoire de France).*

(1) L'Université de Washington ne possède encore que des chaires de théologie. Mais on construit actuellement un édifice qui coûtera au moins 200,000 dollars (1 million de francs), et où l'on inaugurera probablement l'automne prochain les chaires de philosophie et des sciences.

droit. Cette institution a plus d'un siècle d'existence : elle date de 1789, l'année même de l'érection du siège de Baltimore. L'année dernière, on n'y comptait pas moins de 666 élèves.

L'Université de Georgetown s'élève, dans un site délicieux, sur les hauteurs qui dominent Washington. J'eus, il y a quelques années, le plaisir de visiter cette magnifique institution, et je n'oublierai jamais le ravissant panorama qui s'offrit à mes regards, lorsqu'en compagnie du recteur je montai sur la tour qui domine l'un des édifices : toute la ville de Washington, avec ses vastes et superbes édifices publics; le Capitole et les terrasses qui l'entourent; l'immense *Pensylvania avenue* qui y conduit, avec ses belles rangées d'arbres, et les somptueux équipages qui y circulent sans cesse; le Potomac, dont les eaux argentées baignent la ville; et au delà, ces vertes campagnes où se déroulèrent quelques-uns des plus saisissants épisodes de la guerre civile.

A quelques lieues de Georgetown, sur la rive gauche du Potomac, est Mount Vernon, où reposent les restes de George Washington, le père de la patrie. Un petit bateau s'y rend tous les jours. J'eus l'idée de faire le pèlerinage, et je me trouvai en compagnie d'un grand nombre d'américains, de toutes les parties des Etats-Unis, même les plus reculées.

Elle est bien modeste, la maison de Washington : c'est la résidence d'un honnête bourgeois. Située à quelques arpents de la rivière, sur une colline peu élevée, elle est entourée de vertes pelouses, et repose à l'ombre de beaux arbres. Elle est absolument dans l'état où l'a laissée Washington, avec les meubles qu'elle renfermait (1).

Non moins modeste est le tombeau du grand homme : un simple caveau en maçonnerie, ombragé par quelques arbustes, orné de quelques fleurs, avec une grille de fer qui en protège l'entrée.

Je ne pus m'empêcher d'admirer le respect religieux avec lequel tous ces pèlerins, d'origine très mêlée, mais ayant tous adopté les Etats-Unis pour leur patrie, visitaient ce tombeau, les différents

(1) Il y a un petit musée, où l'on conserve un certain nombre d'objets qui ont appartenu à Washington. Le gardien m'y fit remarquer un grosse clef, en me disant que c'était une clef de la Bastille, qui avait été donnée à Washington par Lafayette.

appartements de la maison, se promenaient silencieusement dans le parc. Il me sembla que j'en devais bien augurer pour l'avenir de ce peuple qui conserve ainsi le souvenir et honore la mémoire de ses bienfaiteurs.

Du sol qui s'étendait sous mes pas s'exhalait le parfum du plus pur patriotisme : tout, dans ce milieu, portait aux pensées sereines. Je ne pouvais cependant me défaire de mes préoccupations habituelles, et, songeant à l'avenir de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, je me demandais ce qu'il en fallait espérer. La réponse ne me semblait pas douteuse : grâce à la liberté parfaite qui existe dans ce pays, l'Eglise a toute facilité d'y faire le bien et d'accomplir sa noble mission : *Euntes docete omnes gentes...* Espérons qu'elle réussira à étendre de plus en plus le règne de Dieu aux États-Unis et à y fonder une nation vraiment chrétienne.

L'abbé Auguste Gosselin,
Membre de la Société royale du Canada.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Monographie de l'église de Nonancourt (Eure) et de ses vitraux, par *Louis Régnier*, Correspondant de la Société des Antiquaires de France. — Mesnil-sur-l'Estrée, typographie Firmin Didot et Cie, 1894, in-8° de 69 p. — Prix : 2 francs. (Se vend au profit de la restauration de l'église).

Auguste Le Prevost avait donné d'utiles renseignements historiques sur la petite ville de Nonancourt, située dans un site charmant de la vallée de l'Avre et dont les monuments n'avaient pas cependant attiré l'attention des archéologues. Il appartenait à M. Louis Régnier, notre érudit et infatigable confrère, de rappeler le passé de l'église de Nonancourt et de la décrire avec le soin qui distingue tous ses travaux.

Nonancourt comprenait, au commencement du XIIe siècle, deux paroisses : la Madeleine et Saint-Martin. Cette dernière subsiste seule et, malgré certaines restaurations trop complètes, offre encore une réelle originalité.

En 1204, les habitants de Nonancourt, ayant reçu de Philippe-Auguste une charte de commune, avaient rebâti sinon toute leur église, du moins la tour du clocher, telle qu'elle se voit de nos jours. Au XVIe siècle, l'édifice, presque ruiné au cours des luttes de la France et de l'Angleterre, fut réédifié. Dès 1511, les bas-côtés étaient achevés; puis, après bien des difficultés avec les évêques d'Évreux, collateurs et gros décimateurs de la paroisse, la nef fut terminée; enfin une chapelle carrée fut ajoutée au sud du chœur. Des réparations importantes devinrent nécessaires au siècle dernier et, sans modifier le plan ancien, durent changer quelque peu l'aspect primitif, car elles eurent pour objet non seulement les murs, mais les contre-forts, les arcs-boutants, la charpente, les toitures, et le chœur où travailla un maître maçon

nommé Josset. De plus, la voûte du chœur a été entièrement refaite en 1886.

Tel qu'il est aujourd'hui, l'édifice comprend une nef précédée d'une tour carrée avec deux collatéraux, un chœur polygonal, un déambulatoire et une chapelle carrée. Il n'existe qu'une seule porte située sous le clocher. Pas de transept; c'est une particularité qui se rencontre aux XVe et XVIe siècles dans nombre d'églises de la Haute-Normandie, de l'Ile-de-France et du pays chartrain.

Il y a surtout à remarquer la décoration des grands arcs et des chapiteaux, l'absence de triforium, l'importance de l'arc triomphal, les curieuses sculptures des pendentifs, les nervures multipliées de la voûte du chœur, moderne il est vrai, mais où l'on a conservé quelques anciennes clefs avec armoiries, puis les voûtes des bas-côtés sur croisée d'ogives pyriformes qui offraient peu de solidité et s'écroulèrent à diverses reprises, n'étant pas supportées par des contre-forts extérieurs.

M. L. Régnier passe tour-à-tour en revue les différentes parties de l'église : la tour, avec son pittoresque clocher octogonal en charpente, lequel date du règne de Henri IV et est décoré de médaillons ovales garnis de fruits et de feuillages; les arcs-boutants; les toits inclinés qui recouvrent les bas-côtés; le buffet d'orgues, bon spécimen de la menuiserie des débuts du XVIe siècle, etc. C'est pour le sagace archéologue l'occasion de rapprochements entre l'église de Nonancourt et une foule d'autres édifices religieux élevés à la Renaissance dans les régions voisines.

Mais ce qui est le plus digne d'attention à Nonancourt, c'est la vitrerie de la première partie du XVIe siècle, qui garnit douze grandes fenêtres de la haute nef, huit fenêtres des bas-côtés et une partie de deux baies de la chapelle de la Vierge. Plusieurs de ces vitraux ont demandé des restaurations, parfois même des réfections, et sept autres fenêtres sont ornées de verrières modernes.

Voici l'indication sommaire des sujets représentés :

Bas-côté nord : scènes de la vie du Christ et de celle de la Vierge; miracles de saint Martin.

Déambulatoire : crucifiement de saint Pierre; vie de saint Portien (œuvres modernes de M. Marette, peintre-verrier à Évreux).

Chapelle de la Vierge : fragments de vitraux anciens dont le sujet est difficile à déterminer; l'un d'eux représentait peut-être la Transfiguration.

Bas-côté sud : scènes de la vie du Christ et de celles de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Mathurin et de saint Martin; portraits d'un donateur, de ses treize fils et de ses patrons saint Nicolas et probablement saint Martin, ainsi que d'une donatrice et de ses huit filles.

Hautes fenêtres : résurrection de Lazare, entrée du Christ à Jérusalem, la Cène, suite des scènes de la Passion, l'Ensevelissement, la Résurrection (sujet traité d'une manière très intéressante, avec saint Laurent, au tympan, et les portraits d'un donateur et d'une donatrice en costumes de bourgeois du temps de François Ier), l'Apparition à sainte Marie-Madeleine, les disciples d'Emmaüs, la Pêche miraculeuse, l'Ascension, le Triomphe de l'Eglise.

Malheureusement, malgré ses consciencieuses recherches, M. L. Régnier n'a pu découvrir à quels artistes il convient d'attribuer les curieux vitraux de Nonancourt. Pas de signature, pas de monogramme qui donne la moindre indication à cet égard. Tout au plus constate-t-on que ces verrières se divisent en deux séries, exécutées à des époques rapprochées, et distinguées l'une par une certaine sécheresse de dessin que compense une bonne entente de la composition et une coloration souvent éclatante, l'autre par un dessin incorrect et des teintes lourdes. « On reconnaît, dans les verrières supérieures, dit M. L. Régnier, un faire procédant directement des traditions gothiques, avec certains indices d'influences en réalité assez mélangées, tandis que les panneaux des bas-côtés feraient penser plutôt à des gravures allemandes grossièrement interprétées. »

En fait, les verrières de Nonancourt restent à classer, mais il n'y a point lieu de les rapprocher ni de celles de Saint-Pierre de Dreux ou de l'école chartraine, ni des belles séries de Conches, de Bernay, de Pont-Audemer et encore moins de celles d'Argentan ou d'Alençon.

Pour ne rien omettre, M. L. Régnier a relevé deux épitaphes de bourgeois enterrés dans l'église de Nonancourt ainsi que plusieurs inscriptions campanaires dont l'une rappelle le nom du fondeur Nicolas Simonnot, lorrain d'origine, établi vers le milieu du dernier siècle à Nonancourt même, et qui a fourni de nombreuses cloches aux églises du diocèse d'Évreux.

La *Monographie de l'église de Nonancourt* est donc, ainsi que je le disais en commençant, fort complète et je ne pense pas qu'elle

donne prise à la plus légère critique. Mais M. L. Régnier, en publiant son important travail, ne s'est pas borné à faire œuvre d'érudit. Il a voulu venir en aide au vénérable doyen de Nonancourt, qui a entrepris la restauration de son église et qui, malgré le concours de l'État, du département et de la ville, ne dispose que de ressources insuffisantes. C'est au profit de cette œuvre si digne d'intérêt que la brochure de M. L. Régnier se vend chez les libraires d'Évreux et chez Lestringant, à Rouen. L'obole de nos lecteurs viendra, j'en suis persuadé, s'ajouter aux souscriptions déjà reçues par M. le curé-doyen de Nonancourt.

ÉMILE TRAVERS.

L'HISTOIRE VERITABLE DE LA GVERRE DES GRECS ET DES TROYENS. Non moins se rapportant à ce Temps, que resentant la docte et pure antiquité. Ensemble les effigies des Grecs, et Troyens plus signalez, rapportées aprés le naturel, suyuant la description de l'Autheur, et de quelques medailles trouuées en bronze, et aux marbres antiques. Escrite premierement en Grec par Dares de Phrygie : depuis traduite en Latin par Cornille Nepueu; et faite Françoise par *Charles de Bovrgeville.* — A Caen, par Benedic Macé, Imprimeur du Roy, 1572, pet. in-4° de 8 ff. n. chiffr., 97 p. et 2 ff. (Reproduction en photogravure).

Tony Genty. NOTES SUR DARÈS LE PHRYGIEN ET SA TRADUCTION PAR CHARLES DE BOURGUEVILLE, S^r DE BRAS, à propos de la réimpression de l'exemplaire unique de la Bibliothèque de Caen. — Caen, Paul Massif, 1893, pet. in-4° de XII-122 pag. (fig. et blasons).

Au cours de ses recherches pour le travail qu'il prépare sur l'Imprimerie et la Librairie à Caen, M. Tony Genty a eu la bonne fortune de rencontrer à la Bibliothèque municipale de cette ville un exemplaire unique de *L'Histoire veritable de la gverre des Grecs et des Troyens,* de Darès le Phrygien, traduite par Charles de Bourgueville, sieur de Bras. Ce volume, qui n'était connu jusqu'ici que par les mentions plus ou moins exactes des bibliographes, n'est pas, il faut bien le reconnaître, l'œuvre de M. de Bras qui offre aujourd'hui le plus d'intérêt. Toutefois, pour des Normands, rien de ce qui est sorti de la plume du vieil historien caennais ne peut être laissé dans l'oubli. Le style naïf de l'hon-

nète traducteur, les curieuses gravures sur bois qui illustrent le texte, doivent, d'ailleurs, piquer la curiosité. M. T. Genty l'a judicieusement pensé et il a donné un fac-simile en photogravure du précieux bouquin que les lettrés et les bibliophiles ne connaissaient que par ouï-dire. C'est un service important rendu aux uns et aux autres par M. T. Genty, avec le concours d'un jeune et intelligent libraire, M. Paul Massif. On leur en saura gré.

L'histoire de la guerre de Troie, attribuée à un certain Darès de Phrygie, auteur supposé, a joui durant de longs siècles d'une vogue aussi éclatante qu'imméritée de même que le récit non moins apocryphe de Dictys de Crète sur le même sujet. Dans le petit volume de Notes qu'il a joint à la reproduction du livre de M. de Bras, M. T. Genty a étudié soigneusement la question de Darès et les ouvrages fort nombreux auxquels elle a donné naissance. En outre, dans une bibliographie, qui semble aussi complète que possible, il a énuméré les manuscrits de Darès de Phrygie conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, à Montpellier, à Troyes, au British Museum, à Cambridge et à Oxford, les éditions publiées de 1470 à 1675, puis les traductions en russe, en allemand, en italien, en anglais, en français. Ces dernières comprennent celles données en 1553 par Mathurin Héret, médecin du Mans, par M. de Bras, en 1557 et 1572, d'autres datées de 1592, à Anvers, et de 1731, à Paris, enfin celle d'Antoine Caillot, imprimée en 1813.

M. Genty a rappelé à grands traits et dans d'excellents termes la vie et les services littéraires de M. de Bras; mais peut-être serait-on en droit de lui reprocher d'être entré dans des détails un peu trop longs sur la biographie et les œuvres de quelques personnages accessoires. Cela fait perdre de vue et Darès et son traducteur. D'ailleurs, il me semble que Jean Vauquelin de la Fresnaie, Jean Rouxel, Tanneguy Sorin, Guy Le Febvre de La Boderie, Bénédic Macé, auteurs des pièces liminaires, sont suffisamment connus des bibliophiles normands, auxquels est destinée la réimpression de l'*Histoire veritable de la guerre des Grecs et des Troyens*. De simples notes eussent suffi. M. T. Genty me permettra cette légère critique qui, en somme, ne porte que sur un défaut de proportion dans la rédaction de son œuvre personnelle. J'aurais préféré qu'il cherchât à découvrir — si toutefois cela est possible — l'auteur du sonnet incompréhensible qui sert de début

aux pièces liminaires, encore que le nom de ce poëte, qui a modestement gardé l'anonyme, ne dût pas ajouter un nom bien recommandable aux listes du Parnasse normand,

Mais il est, à propos de ces pièces liminaires, un autre problème que M. T. Genty, n'a point résolu. Un sonnet est signé : *Bati en la vertu*. Je crois qu'il faut voir dans cet anagramme le nom d'un auteur, qui, je l'avoue, m'est inconnu : *Jean Bertault*. Si cette interprétation est exacte, le faiseur d'anagramme aurait péché contre les règles adoptées en pareille matière, en employant deux fois la même lettre *u* du nom Bertault, une fois comme voyelle, une fois comme consonne; mais ses pareils se permettaient parfois bien d'autres licences.

Pour la reproduction en photogravure de l'ouvrage de M. de Bras, on n'a que des éloges à adresser à l'imprimeur, M. Ch. Valin. C'est l'original même que nous avons sous les yeux; les plus habiles pourraient s'y tromper. C'est la perfection même; tous les bibliophiles l'ont proclamé.

Il n'en est pas de même pour le volume de Notes. Sans m'attacher à relever d'assez rares coquilles, dont cependant deux ou trois sont des fautes graves (par exemple : Notman pour Hotman, p. 45), je dois constater que le tirage laisse souvent à désirer. L'encre des diverses feuilles n'a pas toujours la même couleur; de nombreux caractères sont empâtés; quelques lettres chevauchent sur les lignes; le rouge du titre est mal venu et d'une couleur peu flatteuse à l'œil; quant au numérotage à la presse et aux noms des souscripteurs imprimés au verso du faux-titre, c'est de la besogne absolument médiocre.

Assurément M. Valin peut faire mieux, et il l'a prouvé dans de bons travaux sortis de ses ateliers. Mais ici il a par trop oublié que l'impression et le tirage de cent-trente-six exemplaires d'un ouvrage destiné aux seuls bibliophiles, gens difficiles et épilogueurs, demandent plus de soin et de temps que ceux d'une brochure de circonstance ou d'un mémoire d'avocat qu'il faut livrer du jour au lendemain. ÉMILE TRAVERS.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

4e ANNÉE — 2e LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1894

Edouard Le Corbeiller : Les livres de famille en Haute Normandie. — L'abbé V. Bourrienne : Points obscurs et nouveaux de la vie normande de Malherbe *(Suite)*. — L'abbé Godefroy : Notice sur le Maréchal Jacques II de Matignon. — L'abbé C. Guéry : Histoire des commanderies dans le département de l'Eure. — E. Travers : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1894

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — Les livres de famille en Haute Normandie. . . . . **Le Corbeiller.** 123

II. — Points obscurs et nouveaux de la vie normande de Malherbe (*Suite*) . . . . . **V. Bourrienne.** 142

III. — Notice sur le maréchal Jacques II de Matignon. . . . . **Godefroy.** 172

IV. — Histoire des commanderies dans le département de l'Eure . . . **C. Guéry.** 199

V. — Bulletin bibliographique. . . . . **E. Travers.** 214

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux, par M. l'abbé de la BALLE, curé de la Croix-Saint-Leufroy.

Familles nobles des Elections d'Arques, Montivillières, Caudebec, Neufchatel, qui embrassèrent la Réforme, de M. LE FILLEUL des GUERROTS, par M. l'abbé TOUGARD.

LES LIVRES DE FAMILLE

EN

HAUTE NORMANDIE

La Normandie n'est guère représentée dans la liste de livres de raison publiée l'an dernier par M. Tamizey de Larroque à la suite de *Deux livres de raison de l'Agenais* (1); le livre de raison de Guy Achard s^gr du Pas de la Vente et le journal du sire de Gouberville y forment tout son lot, c'est peu, si précieux que soit le deuxième ouvrage.

Il est temps que d'heureux chercheurs comblent la lacune, autant que possible, car je ne crois pas à une aussi abondante récolte ici que dans les pays du midi, les Normands ont moins d'expansion, ils marquent les faits en quelques mots, et l'on ne trouvera le plus souvent, à ce que je crains, que des énumérations de baptêmes, mariages, décès, sèchement enregistrés à la suite sans grandes digressions, du moins je n'ai guère rencontré que cela.

I

Qui dit livre de famille dit ouvrage écrit dans l'intimité du foyer

(1) Paris, Picard, 1893, in-8, pp. 87 et 108.

par un de ceux qui y vivent, puisqu'il s'agit de marquer les petits faits de la vie quotidienne, ses joies et ses peines, je commence cependant par donner une (2) *Généalogie des seigneurs et dames de Hermanville receullie par Thomas Dutot à présent receptoir du seigneur d'Hermanville en l'année cinq cent quatre-vingt-dix-huit.*

Mais Thomas Dutot n'est pas un pur généalogiste, depuis longtemps sans doute au service des Masquerel il multiplie les détails vers la fin de son mémoire; lorsqu'il parle de ses contemporains, « qui pour lors sont tous vivants, Dieu mercy » on sent qu'il leur est attaché, qu'il fait pour ainsi dire partie de la famille.

Généalogie des seigneurs et dames de Hermanville recueillie par Thomas Dutot a présent recepvoir du seigneur d'Hermanville en l'année cinq cent quatre-vingt-dix-huit

Il se trouve par mémoires fort antiens que les seigneurs de Mascarel sont en premier lieu venus du pais de Norvaige et fut viron l'an neuf centz et dix du temps de Rou qui du depuis par ses forces et vaillances a esté duc de Normandie.

Ledit seigneur Mascarel en l'an neuf centz et cinquante huict après avoir accompaigné ledit Rou et ses successeurs en ses conquestes en récompense des services à eulz faits, feirent espouser au filz du dit Mascarel nommé Hugues la fille d'un millort de Hastingues anglois et pour lors seigneur de Hermanville, de Hautot sur la mer, Varengeville, Offranville et aultres lieux et fut donné à la dite Péronnelle de Hastingues la terre de Royville avec ung quart de fief assis dans Hermanville nommé le fief des Isles et aultres biens meubles, parce que le dit Hugues porteroit l'escu de Hastingues qui sont trois roses vermeilles.

Dudit Hugues et de la dite Péronnelle yssirent plusieurs enfans entre aultres ung nommé Guy Mascarel chevalier qui fut en Hiérusalem avec le duc Richart et fut conioint par mariage avec damoiselle Alix de Combleville fille dudit seigneur de Combleville et de S. Jouin sur la mer et entre aultres dons qu'il eust en mariage eust une portion de fief assis dans Hermanville nommé le fief du

(2) Bibl. Nat. de Paris, cab. d. titres, dos. Masquerel, nos 15, 16, 17.

Canel avec plusieurs aultres biens que leur donna ung chanoine de Rouen oncle de la dite damoyselle sa femme et fut viron l'an mil cent trente, et a pour armes trois mains d'or en champ de guelles.

Dudit Guy Mascarel et de la dite Alix de Combleville descendit messire Roger Mascarel à qui la totalité de la terre d'Hermanville escheut par le décedz et trespas du seigneur de Hermanville à raison que ses enfans se retirèrent en Angleterre en l'héritage de leur père et prédécesseur pour les guères qui en ce temps se meurent.

Ledit messire Roger Mascarel chevalier espousit Ricarde de Ricarville seulle fille et héritière de la terre de Ricarville, d'Espinay et d'Estables, et fut l'an mil soixante et huict, et porte pour armes trois platelelz d'or en champ d'azur où passe un chevron d'argent dentelé.

Dudit Roger Mascarel et de dame Ricarde de Ricarville sortirent plusieurs enfans entre aultres messires Girard, et Alain, chevaliers sires de Hermanville de Hautot, Varengeville, Ricarville, Espinay, Estables et aultres lieux, lequel eut en mariage dame Marie de Clère fille de noble seigneur Matthieu de Clère et eust avec elle grand argent et meubles avec ung quart de fief assis à Clère et au Bocasse et ung aultre huitiesme de fief assis dans Hermanville nommé le fief de Clère.

Ledit Alain eust une sœur nommé Ameline qui fust mariée à Gueffroy de Ausouville et fust l'an mil deulx cens et douze. Il fonda en partie l'abbaye de Tyron et aulmosna plusieurs biens à sainct Silvestre de Clère, et portait pour armes la dite Clère un escusson d'argent où passe une bare d'asur bordée d'or à trois aumalles d'or attachs de mesme ou au milieu de l'aumale y a un aigle d'or, dans les deux aultres aumales deux lions d'or semblables.

Dudit Alain Mascarel et de la dite de Clère sont yssus messire Gueffroy Mascarel chevalier sire de Hermanville, Hautot, Varengeville, Espinay, Ricarville, de Gruchy assis à Clère, du Bocasse et aultres lieux, lequel espousit et eust en mariage madame Philipe de Linebeuf et eust en mariage la terre de Imbleville de bonne et grosse valeur, la terre de Enouville, Thibermesnil, et acquist la terre de Thiédeville, desquelles terres sont encore jouissantz les seigneurs de Hermanville, Gueffroy eust une sœur nommée Jehanne

mariée au seigneur de Mellemont, et fust l'an mil deulx centz quatre vingt et ung, et a pour armes trois marteaux d'or en champ d'asur.

Dudit Gueffroy et de la dite madame Philipe de Linebeuf sont yssus messire Jehan Masquerel chevalier sire d'Hermanville, Imbleville, Ricarville, Espinay, Estables, Enouville, Thiédeville et Tibermesnille, lequel espousit dame Yolande de Préaulx en l'an mil trois centz quatorze et eust en mariage plusieurs deniers, et fust héritier par la mort de son nepveu Jehan de Préaulx, lequel fust tué à la journée de Poitiers, des terres de Marcoussy, Esteville, Hodans, le Neufbosc, Linbeuf, et dix livres de rente sur la boette de Cailly, ledit Jean eust une sœur nommée Eulde Mascarel laquelle fust mariée à messire Robert de Guères et luy fust donnée en mariage la terre de Tybermesnil excepté le patronage que retint le dit seigneur de Hermanville, et a pour armes un aigle d'or en champ de guelles.

Dudit messire Jean Mascarel sire de Hermanville sont yssus messire Jean Mascarel chevalier sire de Hermanville, Imbleville, Ricarville, Espinay, Estables, Enouville, Thiédeville, lequel eust en mariage en premières nopces dame Mellemont de Gueurres de laquelle n'eust nul enfant, et en secondes nopces espousit madame Luce de Bréauté fille aisnée du seigneur de Bréauté et luy fust donné entre aultres choses la terre d'Escales sur Villiers du fief de Veuville, ledit Jean eust une sœur qui fust mariée au seigneur de Saosse et luy fust donné oultre son mariage un fief assis à Estables tenu de la seigneurie d'Hermanville. Le dit messire Jehan vendist la terre de Marcoussy, de Hodans, de Ricarville et d'Espinay, et acquist la terre de Bréauté, et vivoit en l'an mil trois centz soixante et douze, et a pour armes une quintefeuille en champ d'azur.

Dudit messire Jean Mascarel sont descendus messire Jean Mascarel chevalier sire d'Hermanville et de plusieurs aultres lieux lequel fut joinct par mariage en l'an mil trois centz quatre vingt seize avec madame Catherine de la Heuse laquelle eust deulx centz livres de rente, cinq centz livres d'argent et deulx fiefs assis à Escalles et à Barentin, l'un tenu du roy appellé le fief d'Escalles et l'autre de monsieur le duc appellé le fief de Beaucamp assis à Barentin, et du depuis à raison de la dite Catherine les seigneurs d'Hermanville ont esté héritiers en partie du seigneur Adrien de la Heuze et ont eu en partage la terre et seigneurie de Bailleul qui

est de bonne et grosse valeur, la terre du Couldray et la terre de la Viéville, ledit messire Jean Mascarel eust plusieurs frères et sœurs qui tous décédèrent excepté madame Jehanne Mascarel laquelle en premières nopces fut mariée au seigneur de Rogerville de laquelle eust une fille et en secondes nopces au seigneur de Vasoulx, et a pour armes une bare d'azur à trois croix S. André d'argent en champ d'argent.

Dudit messire Jean Mascarel descendirent plusieurs enfants entre aultres messire Jean Mascarel chevalier sire d'Hermanville, Imbleville, Thiédeville, Bréauté, Estables, Escalles, Barentin et Clères en partie, lequel espousit en son jeune âge dame Ysabel de Boesay seule fille et héritière des terres de Menières, de Cailly, S. Germain de Boesay, Capeval et plusieurs aultres lieux, duquel mariage ne sortit nulz enfans, ce que voyant le dit Jean s'en ala au voyage de Hiérusalem et fust en son mariage quinze ou dix huit ans, luy de retour trouvant sa femme morte se remaria en secondes nopces âgé de 66 ans à madame Jacquette de Longroy et eust en mariage les terres de Neulx en Artois, la terre de Bohon et Huict en eglisse, et fust en l'an mil quatre centz cinquante huict.

Dudict messire descendirent plusieurs enfans à savoir Jean, Charles, Guichard, Anthoyne et une fille, qui tous moururent sans enfans, excepté messire Anthoyne sire d'Hermanville, Imbleville, Bailleul, le Couldray, Bréauté, Escalles etc. lequel espousit dame Jane de Dreux et eust en mariage deux mil cinq centz livres et la maison d'Eneval qui est à Rouen, et fut l'an 1497.

Mariages du depuis ensuivis.

Dudit messire Anthoyne et de la dite dame Jane de Dreux sont yssus plusieurs enfans savoir Jacques, François, Olivier, Louis, Anthoyne, Charles et Jean, qui tous sont décédez sans avoir esté mariez, excepté Anthoyne sire d'Hermanville, baron des baronneries du Bocgeffroy et du Couldray, seigneur de Bailleul, Imbleville, Bréauté, Neulx en Artois, Neufville sur Eaulne, Barentin, Escalles, le Castelier, et chastelain de Serviac et Lespousit au pais d'Auvergne, lequel en premières nopces espousit dame Françoise de Canouville fille du seigneur de Raffetot, et eust en mariage en argent cinq mil livres et pour deulx mil livres d'abitz, bagues et chaines, duquel mariage en est descendue une fille Charlotte qui a esté mariée au seigneur de la Salle et a eu dix mil livres sans les

bagues, chaines et habilementz et aultres choses jusques à bien la somme de trois à quatre mil livres, en second mariage espousit demoiselle Dyane de Serviac dame et héritière du dit Serviac, de Lespouze, de Crande en Auvergne et de Malassis près Dreulx avec trois centz trente livres de rente raquitable par six mil six centz livres, et dudit mariage sont descendus Anthoyne, Charles, Francoyse, qui pour lors sont tous vivants, Dieu mercy, en sont du depuis encore descendus Madaleine, Jean et François.

Lequel messire Anthoyne de Mascarel, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine et gouverneur de la ville et chasteau du Neufchastel pour Sa Majesté, sire et seigneur des dites seigneuries d'Hermanville, baron des baronneries du Boisgeffroy, du Couldray, Neuville sur Eaune, seigneur et chastelain de Bailleul, des terres et seigneuries des Neulx en Artois, de Semermesnil, la Nuefville, Biville, le Mesnil-Béthas, la Mothe sur Eaulne et aultres lieux, fils aisné dudit défunt messire Anthoyne de Mascarel aussy chevalier de l'ordre du roy, en l'an mil cinq centz soixante onze le onseisme jour de novembre espousa madame Marguerite de Chabane fille et héritière en partie de messire Charles de Chabannes sieur de la Palisse qui fust fils de messire Anthoyne de Chabannes maréchal de France en son vivant seigneur de la Palisse, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de France, et de madame Catherine de la Rochefoucault sœur de M. de Barbésieux, et eust le dit Anthoyne de Mascarel en mariage avec la dite Marguerite de Chabannes tant seulement en attendant partage 74,000 l. avec grand nombre de bagues, pierreries et habitz de toille d'or et d'argent, perles et aultres jouiaulx de grande valeur et plusieurs robes et velours et aultres estofes de grands prix selon le lieu et maison d'où elle sortoit et celle où elle s'allioit, duquel mariage sont sortis quatre fils et deulx filles, assavoir Francoys, Alexandre, Loyse, Anthoyne, Dyane et Octavien, lesquels Alexandre, Francoys et Loyse sont décédés fort jeunes, et estoit parain dudit Francoys monseigneur le duc d'Alençon fils et frère du roy et sa maraine madame de Besancourt, dudit Alexandre monsieur de Bondeville et sa marraine madame la comtesse d'Aubizon, de ladite Loyse madame de Clères sa marraine et son parain mons. l'abbé de Sery, dudit Anthoyne à présent aisné fust son parain M. de Pymont et sa maraine

madame de la Salle, de Diane fust sa maraine madame de Grosmesnil et de Neuville et son parain M. le hault doyen d'Evreulx oncle de M. de Raffetot, et d'Octavien fust son parain M. de la Marre-Villers. »

II

C'est seulement en 1539 que les curés furent tenus d'inscrire sur un registre les baptêmes (et quelques années après les mariages et les décès), jusques là la date de ces différents faits ne pouvait être connue que par témoins dans le plus grand nombre des cas, seule la noblesse les consignait dans un intérêt généalogique, et ce très souvent à la fin des missels.

Ainsi, à la fin du XIVe siècle une contestation s'étant élevée à propos de l'âge de Guillaume d'Estouteville, le vicomte de Rouen écrivit le 16 août 1400 aux officiers de la chambre des comptes de Paris (1) : « Nous avons fait diligence de veoir le messel de la chappelle du chastel de Torchy, en la derraine page du derrain feuillet duquel nous avons trouvé de diverses mains et par divers temps le temps des espousailles de Mgr Colart d'Estouteville chevalier sgr de Torchy et de deffuncte madame Jehanne de Blainville jadis femme dudit chevalier et de la nativité de tous leurs enffans..... nous est apparu Guillaume d'Estouteville escuier avoir l'asge de vingt et un ans accompliz le IIIe jour de juing passé. »

A la bibliothèque de l'Arsenal se trouvent les Heures (2) écrites pour Louis de Roncherolles, qui montrent à chaque page ses initiales et celles de sa femme Françoise d'Hallwin, et qui dans une dernière miniature le représentent à genoux revêtu de son armure près de saint Louis, et accompagné d'un écuyer portant son casque et tenant son cheval; comme dans le missel de Torcy on lit aux derniers feuillets le temps de leurs espousailles et de la nativité de leurs 12 enfants (ff. 103-105).

« Mons. Loys de Roncerolles baron de Heugueville et du Pont S. Pierre fut né à Chatillon-sur-Marne le XXe jour de décembre mil IIIIc LXXII et le tint sur fons mons. Loys de Laval sgr de Chas-

(1) Hellot, Recherches sur les Martel de Basqueville, pp. 46-47, note 161.
(2) B. de l'Ars. ms no 1,191.

tillon en Bretaigne, Jehan de Roncerolles son frère et damoiselle Agnès de Vauldray, et espousa madamoiselle Françoise de Hallewin cy après escripte le pénultième jour d'avril l'an mil cinq cens et quatre.

« Le XIXe jour de décembre le vendredi des quatre temps au soir à IX heures l'an mil IIII^c IIII^xx et XIII madamoiselle Francoise de Hallewin fut née à Passy près Paris et furent ses parrains et marraines mons. de Vandosmes madamoiselle Marie de Ghistelle sa tante et madame Jehane de Hallewin sa sœur.

Adrian de Roncerolles premier fils des dessus dits fut né dudit Roncherolles le mardi XXVe de mars environ VIII heures du soir l'an mil cinq cens et cinq et furent ses parrains et marraines mons. de Piennes père de la dite damoiselle Françoise pour principal parrain lequel le fit tenir par mons. de Buguenon son filz ainsné et mons Descrebècgs son filz puisné son second parrain et ses marraines madame de Piennes sa grant-mère et madamoiselle du Neufbourg sa tante sa seconde marraine et fut baptizé en la chapelle de Roncerolles par maistre Phle Lebouteiller curé et chanoine de Nostre Dame d'Escouys.

Pierre de Roncerolles second filz des dessus dis fut né audit Roncerolles le jour de Pasques entre trois et quatre heures du matin XIIe jour d'apvril l'an mil cinq cens et six et furent ses parrains et marraines mons. d'Amyans frère de ma dite damoiselle Françoise de Hallewin, mons. de Rambure, madame de Rambures et madamoiselle de Buguenon.

Loys de Roncerolles tiers filz des dessus dis fut né audit Roncerolles le XXIe jour de mars avant Pasques l'an mil cinq cens et six et furent ses parrains et marraines mons. de la Londe Bigars, mons. du Neufbourg, madame Desclebecques et madamoiselle de Brequin.

Philippes de Roncerolles quart filz des dessus dis fut né audit Roncerolles le primier jour de may l'an mil cinq cens huict environ II heures après mynuict et furent ses parrains et marraines mons. de Buguenous, Charles du Bec filz de madame de Cany, madame de Piennes et madame de Cany.

Marie de Roncerolles première fille des dessus dis fut née audit Ronceroles le XXVIe jour d'octobre l'an mil cinq cens neuf et furent ses parrains et marraines mons. de Rouville, mons. de

Gaillartbois, mademoiselle de Piennes et madamoiselle de Gaillartbois.

François et Hubert de Roncerolles frères d'une ventrée et enfans des dessus dis furent néz audit Roncerolles le mardi xviie jour de décembre entre iiii et v heures de matin l'an mil cinq cens dix et furent les parrains de François qui fut premier né mons. Jehan de Vieupont escuier s^gr dudit lieu de Vieupont maistre Philippe Lebouteiller curé et chanoine d'Escouys, et sa marraine madamoiselle de Gaillartbois, et les parrains d'Hubert furent Adrian de Roncerolles son frère, messire Martin Lefebure pbre et sa marraine madamoiselle de la Haulle.

Laurent de Roncerolles le viiie enfant des dessus dis fut né audit Roncerolles le xxe jour de juillet jour de Ste Marguerite l'an mil cinq cens et douze et fut son parrain maistre Philippe Lebouteiller prestre curé et chanoine de Nostre Dame d'Escoys lequel le baptisa.

Jehan de Roncerolles ixe enfant des dessus dis fut né à Chastillon sur Marne le dernier jour de janvier l'an mil cinq cens et traize environ iii heures après mynuit et furent ses parrains révérend père en Dieu mons. Jehan de Chepea^x abbé d'Igni et mons. de la Mare et sa marraine madame Marguerite de Chastillon dame d'Heugueville et dudit Chastillon sur Marne.

Susanne de Roncerolles iie fille et x^e enfant des dessus dis fut fut née au château de Logenpré le vendredi xvie jour de may environ ix du soir mil cinq cens seize et furent ses parrains et marraines mons. de Dangu, mons. de Cantelou, madame de Rouville et madame de Gaillartboys.

Magdaleine de Roncerolles tierce fille et xie enfant des dessus dis fut née audit Roncerolles le jeudi iiiie jour de febvrier l'an mil cinq cens dix sept environ vi heures du soir et furent ses parrains et marraines mons. de la Ventroust, madame de Bourey la jeune et madamoiselle Anne du Bec.

Anne de Roncerolles iiiie fille et xiie enfant des dessus dis fut né audit Roncerolles le jour S. Luc xviiie jour d'octobre mil cinq cens dix neuf et fut baptisée à Orgeville et fut marraine la damoiselle de Houville et plusieurs aultres parrains et marraines, est enterrée audit Orgeville devant Nostre Dame d'Orgeville. »

L'ainée des filles a écrit au f. 26ro « la toute vostre et plus que

vostre, le nom de vostre humble fille, savés, commandés moy je vous obeiray M. de Ronceroles. »

Voici des vers :

f. 83ro : « En l'onneur de ceste remembrance
ayés de vostre cousine souvenance. »

f. 88ro : Quant l'amour qu'ay à vous
du cueur me partira
la mer avec ses undes
dans le ciel tournera.

Les heures d'Ango, ce beau manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (ms lat. 392) avec ses centaines de peintures et ses 4,000 figures, sont encore un livre de famille ; l'opulent Rouennais qui l'a fait faire, un des parents du grand armateur de Dieppe (il portait les mêmes armoiries, de sable à l'étoile d'or à 6 raies), a voulu y relater en 40 vers (1) la naissance et le baptême de sa fille Marie en 1514, et sur les derniers feuillets ont été inscrites de 1533 à 1573 les dates de naissance des enfants et petits enfants de cette Marie Ango mariée à un bas-Normand, Nicolas Lesueur, sieur de Gavrai et de Bougy.

Le manuscrit de la conquête des Canaries conservé au château de Carqueleu par les descendants de la famille de Béthencourt a servi au neveu du conquérant, Jean V de Béthencourt, pour y inscrire les dates intéressant sa famille, et ses fils et petit fils ont fait de même jusqu'en 1541, mais il y a de plus des souvenirs personnels de Jean V dans lesquels il est fait « mention de misères éprouvées par ce même seigneur dans un pèlerinage de dévotion à saint Claude en Bourgogne accompli à pied, et traversé par la maladie et la pénurie d'argent (2). »

Sous la cote Y 128 il y a parmi les manuscrits de la bibliothèque de Rouen un ouvrage qui ressemble davantage à un livre de raison, seulement il est assez court, 20 feuillets, dont 10 sont occupés par des tableaux généalogiques.

Sur la couverture on lit les trois mots *Jesus Maria Joseph*, et en tête de la première page : Ab anno 1580 usque ad annum 1676.

(1) Jean Ango, par P. Gaffarel. Rouen, Cagniard, 1889, in-4°, pp. 8 et 9, et correct. dans Jean Ango et sa famille, par A. Hellot, Dieppe, 1890, in-12, pp. 7 et 8.

(2) Le Canarien, édit. Gravier, Introd, p. LXIX et s.

Un seul Dieu tu adoreras
et aymeras parfaitement.
Dieu en vain ne jureras
ne autre chose pareillement.

Jour et nuict
rendes honneur
à vostre père
et à vostre mère.

Voici maintenant des extraits du livre.

« In nomine Domini. »

L'an de grâce mil cinq centz quatre vingt le XXIe jor de janvier Anthoine le Cornu fut accordé avec Ysabeau Acart fille de feu Guille Acart maistre cartier en ceste ville de Rouen et le dimenche dernier jor dud. moys furent fiancéz.

Le lundy pénultyme jour de may aud. an furent espouzéz en l'église St Maclou à l'heure de midy et le banquet faict à la maison cointe rue Damyette.

Le IIe jor d'apvril aud. an j'ay loué une maison à la rue Ste Croix apartenant à la vefve et enfans dud. deff. Guille Acart par le prix de quatre vingt livres par chacun an.

Le lundi XXIe jor d'aoust mil cinq centz quatre vingt et ung Dieu nous a donné une fille laquelle fut née envyron sur les quatre heures et ung cart du matin et baptisée led. jor sur les fons de l'église paroisialle de St Michel de Rouen, ses parains et maraines assavoir Georges Desbains maistre cartier et la femme honorable homme Jehan Larcanyer marchant de papier et Anne Acart femme de Guille Fauquet boulenger et sœur de ma femme, et a esté nommée Anne par lad. Anne Acart et est la première enfant desditz mariez.

Ladite Anne le Cornu fut portée led. jor à nourrisse au village de Esteville prez Routot et couste l'an XX l. t.

Le IXe jor d'octobre fut lad. Anne ostée dud. village de Estreville et baillée à la femme de Guille Lemersyer dem. au Boscgouet por la nourir et couste XXII l. l'an et ung devanteau.

Le IIII jor de juing mil cinq centz IIIIXX et II lad. Anne a esté estée dud. Boscgouet et portée à nourisse à S. Thomas de la Chaussée et couste XXIV l. l'an.

Le samedy XXIIIIe jo^r de novembre aud. an ma fille Anné a esté raportée de nourisse et avoit quinze moys.

Le jeudy IXe jor de mars mil cinq centz quatre vingt et ung Thomette Andrieu vefve de deff. Guille Acart et mère de ma femme est allée de vye à déceps, son corps est inhumée en l'église S. Michel prez led. deff. Acart son mary devant la chapelle de la Vierge Marie.

Lad. vefve a laissé six enfans sortys d'elle et de son d. mary assavoir Olivier, Anne, Ysabeau, Marguerite, Robert et Marye.

Tost après son déceps a esté procédé à l'élection d'un tuteur et a esté eslu Nicollas Advenel pour tuteur principal et led. Olivier Acart po^r tuteur consulaire et ont esté esleuz par tous les parens et amys desdictz deffunctz.

Lad. Marye Acart est allée de vye à trespas envyron le vingt ou vingt deulxiesme jo^r de novembre mil cinq centz quatre vingt et six, Dieu face pardon à l'âme, elle est inhumée à S. Mor.

Le dimenche XVIIIe jo^r de novembre mil cinq centz quatre vingt et deulx Pierre Loys et ma sœur Geneviefve ont esté espouséz ensemble en l'église de S. Laurent de ceste ville de Rouen à l'heure de midy et le banquet faict à l'aignelet, ung logis qui est sur lad. paroisse.

Le jeudy XXe jo^r de febvrier mil V^c IIII^xx II je suys party de ceste ville de Rouen po^r aller en Zélande auquel lieu ay demeuré jusques au traiziesme jo^r de novembre dud. an lequel jo^r je suys party et arrivé le XVIIe jo^r du moys de novembre en ceste ville de Rouen.

Le mardy VIe jo^r de novembre mil V^c IIII^xx III ma mère a vendu toutes et telles héritages maisons jardins qu'ilz luy pouvoitz apartenir assisent en la paroisse du Boscgouet à noble homme Claude Goullard sieur dud. lieu de Boscgouet et premier président en la court de parlement à Rouen po^r le prix et somme de onze centz livres tournois franchement venant ès mains de mad. mère avec six escus po^r le vin du marché par contrat passé devant les tabellions de Rouen led. jo^r et an dessus dapté à la charge par led. sieur de le faire passer par décret sans diminution de lad. somme.

« Jesus Maria, le vendredy cinq^e jo^r de novembre mil cinq cent quatre vingt et traize Ysabeau Acart femme de Anthoyne le Cornu est allée de vye à déceps, son corps est inhumé en l'église S. Pierre de Mildebourg en Zélande auquel lieu où nous estions retiréz à

cause des guerres qui por lors estoitz en France, Dieu luy face pardon à l'ame, ainsy soit-il. »

Antoine le Cornu se remaria en 1600 à Marguerite Bouette, et le dernier acte écrit par lui est de 1623; son fils du même nom prend alors la plume et commence par donner les dates de mariage et de naissance de ses beaux-parents et de leurs enfants, puis il inscrit son mariage avec Catherine Richard à Saint-Lo de Rouen le 7 août 1627, à 4 h. du matin.

Voici comment il note la mort de son père. « Le 3e jour de janvier 1631 mon père Anthoine le Cornu agé de 78 ans est allé de vie à décés et est inhumé en l'église St Vincent de Rouen soubz la tombe de feu honorable homme Robert le Cornu en son vivant sieur d'Espreville sur Ry. Dieu luy face pardon, amen. »

Le fils n'en écrivit pas aussi long que le père, son journal ne compte que 4 pages, et il termine le 30 janvier 1650 par le mariage de Marguerite le Cornu et de Nicolas Vaussier teinturier, « Dieu leur donne la grâce de bien y faire leur salut. »

Par les généalogies qui suivent on voit que le sieur d'Espreville était le cinquième ayeul d'Antoine mort en 1631.

Ecoutez maintenant un prieur consul des marchands de Dieppe, Monsieur Baston (1).

« Je suis arrivé à Dieppe sur la fin du mois d'aoust 1700, j'ai été marié le 8e mai 1701 jour de l'apparition S. Michel, un dimanche, à une heure après minuit, à Mademoiselle Catherine Gallie.

Le 14 avril 1702, jour du vendredy saint, mourut mon frère religieux de l'ordre des prémontrés et prieur de Cressentines proche Troye en Champagne, il repose aux Cressentines.

Le 23 may 1730 est née ma petite fille Catherine Julie (Niel) baptisée le même jour à S. Remy, tenue sur les fonds par Lebouret et sa femme. Sainte Julie vierge et martyre étoit de Cartage, son corps est à Bresce, ville d'Italie, où on célèbre sa fête le 22e mai et le 4 décembre à Paris.

1736 le vendredy 4e may à une heure et demie après midy est décédé M. Gallie frère de ma femme, ancien échevin de cette ville et ancien prieur consul et marguillier de S. Jacques où il est

(1) Son journal est à la bibliothèque de Dieppe, dans les papiers des Féret, ses descendants.

inhumé dans le cœur dans le tombeau ordinaire des marguilliers.

(Mort de Mme Antoine Niel née Catherine Ursule Baston le 31 juillet 1742). Le ciel s'en est emparé à la fleur de son âge (36 ans) de peur qu'elle ne se fut laissée séduire par la malice du monde, *rapta est ne malitia mutaret intellectum ejus.* Notre vie sera assez courte pour regretter assez les bonnes qualités de notre chère fille, il n'y a qu'une volonté entière à la volonté du Très-Haut qui puisse nous consoler.

1742 le mardy 25 décembre il a plu à Dieu retirer de ce monde ma chère épouse Catherine Gallie agée de 69 ans moins 1 mois et 5 jours, après 41 ans 6 mois et 13 jours de mariage qui ont passé comme une ombre; ma vie sera trop courte pour regretter une perte si sensible, Dieu veuille me consoler par sa grâce.

1743 le jeudy 12 septembre mourut à Dieppe M. Antoine Niel mon gendre, agé de 58 ans, son rare mérite l'avoit fait parvenir au consulat, aussi passoit-il pour le plus habile négociant de cette ville, j'ai perdu en lui ce qui me restoit de consolation. Fasse le ciel que je puisse vivre assez longtemps pour voir sa famille en état de conserver le bien qu'il lui a laissé par sa grande application au commerce que Dieu a bénie, et surtout par ses charités et celles de sa femme, ma très chère et bien aimée fille, à l'égard des pauvres. »

Cinq ans après c'est M. Baston qui meurt, et l'un de ses petits-fils écrit « 1748 le samedy 9 novembre mourut à Dieppe M. François Claude Baston agé de 75 ans, il étoit ancien prieur consul et trésorier de S. Jacques sa paroisse et capitaine d'une compagnie de bourgeois de cette ville, il a été inhumé le jour de S. Martin dans le tombeau des marguilliers, il nous a servi de père et de mère depuis qu'il a plu à Dieu de nous en priver. »

Le journal fut continué jusqu'en 1775 par la famille Niel, mais ce n'est plus qu'un simple répertoire de noms et de dates.

III

Tout ce qui précède ressemble beaucoup à des registres d'état-civil, voici maintenant un manuscrit (1) qui en diffère quelque peu,

(1) Ce manuscrit de 78 feuillets in-4° se trouve entre mes mains.

c'est un vrai journal, n'allant il est vrai que de décembre 1770 à juillet 1774.

L'auteur, M. Michel Cousin, avocat du roi au bailliage d'Arques, perdit en 1777 son premier fils âgé de 7 ans, le désir d'en conserver plus longtemps le souvenir lui fit rechercher et rédiger ses notes journalières, c'est l'ouvrage dont il s'agit, il ne parait pas avoir été continué; vu son origine il contient une multitude de détails précieux aux yeux d'un père raffolant de son enfant mais parfaitement insipides pour tout autre, toutefois on peut en tirer encore bien des pages assez intéressantes au point de vue des mœurs et des usages, en voici quelques unes.

« Le jeudi 4 avril 1771 j'eus la satisfaction de voir mon désir accompli, à 5 h. 1/2 d'après midy la petite maman me donna un fils. Nous demeurions alors dans une maison scise grande rue en face de la place d'armes, appartenant dans ce temps là à un sieur Besnard de Paris et qui nous avoit été rétrocédée par Mme veuve Lesmont.

« La procession des enfans pour la 1re communion passoit sous mes croisées au moment où mon petit fils recut le jour, il fut baptisé le lendemain vendredy 5 par le sieur Lefort curé de S. Jacques notre paroisse et en ma présence, mon frère qui le tint sur les fonds baptismaux avec Mad^lle^ Guéroult sœur aînée de ma femme lui donna le nom de Michel.

« Lors de l'avertissement fait à l'église pour le baptême nous avions envoyé suivant l'usage une serviette propre à laquelle nous avions joint un écu de 6 l. pour le curé et une pièce de 12 s. pour sa servante, et suivant l'usage aussi l'on nous rendit notre serviette bien trempée d'eau rose.

« Vendredy 4 octobre arriva et mon petit ami qui se portoit bien eut 6 mois, je m'étois bien promis de ne le plus quitter, mais le samedy 12 à 4 h. d'après midy mon frère (1) vint m'apprendre qu'il alloit partir pour Rouen, et il me pria tant de ne pas le laisser partir seul que je ne pus m'empêcher de le satisfaire. Comment l'aurois-je pu refuser, luy qui est si bon et si complaisant envers moy? nous partîmes donc pédestrement à 4 h. et demie

(1) Louis Cousin-Despréaux, correspondant de l'Académie des Inscriptions, lié avec Roland de la Platière qui l'aida dans la correction de son histoire de la Grèce; de leur côté les deux frères s'occupèrent de la publication des Lettres d'Italie.

pour aller coucher à Tôtes, et malgré le mauvais temps et l'obscurité nous y arrivâmes à 9 heures un quart. Nous en partimes le lendemain dimanche 13 à 6 h. du matin, fumes prendre M. Roland de la Platière à S. Ouen du Breuil chez M. d'Ornay, puis poussâmes vers Rouen par de mauvais chemins de traverse qui nous remirent sur la grande route à Bonneville. Quans nous fûmes hors de ce village je me trouvay si las que je fus contraint de m'asseoir au bord du chemin sous des pommiers, ne pouvant absolument plus marcher. J'avois emporté de chez le sieur d'Ornay un morceau de pain assez honête, et au moment que je le tirois de ma poche parut un crieur d'huitres que j'apellay; je m'en fis ouvrir 3 douzaines que je mangeai avec mon pain et pour lesquelles je payay 9 s. Je me levay ensuite, je fus à cette petite maison blanche isolée qui est un peu au dessus et de l'autre côté du chemin, j'y pris un petit verre d'eau-de-vie qui me couta un sou trois deniers, et nous nous acheminâmes de nouveau vers Rouen où nous arrivâmes sur les 10 h. et demie du matin. Le lendemain et surlendemain lundy 14 et mardy 15 je fis dans cette ville diverses emplettes de meubles et j'en repartis le mercredy 16 sur un bon cheval quitte. J'attachay sur le devant de la selle 2 paniers qui me coutèrent 8 s. et dans lesquels j'avois mis pour 9 s. de fort belles noix de gobbe, pour autant de raisin blanc et pour 12 s. de raisin rouge que je portois à la petite maman et ses 2 poussins. Comme il faisoit un très beau temps ce jour-là ils étaient venus tous trois au devant de moy, et nous rentrâmes de compagnie dans Dieppe sur les 5 h. d'après midy.

Le caresme ayant commençé le mercredy (4 mars 1772) les boullengers firent selon l'usage des cracquelins ou cheminaux.

Le dimanche 9 aout au matin ma femme partant avec Mme Despréaux pour aller voir à Forges mon frère qu'y prenoit les eaux je les accompagnay à pied jusqu'à S. Vast sur Equiqueville my-route de Dieppe au Neufchatel. Ces dames étoient chacune sur une bourique, et M. Fr. R. qui faisoit le voyage entier les accompagnoit monté sur un cheval blanc. Nous nous mîmes en marche de chez M. R. père qui pour lors demeuroit sur le quay, nous entrâmes sur la mer par la porte Sailly, et gagnâmes la porte de la Barre en rentrant dans la ville par celle de la Prison. Je dinay à S. Vast avec elles, après quoy elles reprirent le chemin du Neufchatel et moy la route de Dieppe, où j'arrivay sur les 4 h. et demie excédé de l'assitude et de la chaleur qui ce jour là étoit horrible.

Le jeudy 10 de ce mois (juin 1773) M. D..... revint à Dieppe, cette fois-cy il prit les bains, au nombre de 2 quelquefois même 3 par jour, et je lui tins fidèle compagnie dans cet exercice pendant tout le temps qu'il passa avec nous.

Je me déciday à aller prendre pendant quelques jours les eaux de S. Paul, nous partimes donc à pied pour Rouen M. Desb. et moi le mardi 20 de ce mois (de juillet), le temps étoit très beau mais aussi très chaud, nous nous assimes souvent en route, nous parlâmes plus d'une fois de mon petit fils. Nous poussâmes ainsy jusqu'à Tôtes où nous dinâmes, et vers le soir nous trouvant dispos nous nous remimes en marche et fûmes coucher au Val Martin. Le lendemain mercredi 21 nous en partimes vers les 4 h. du matin, et nous faisions route si lentement que je lus fort à l'aise quelques pages d'une brochure dont je m'étois muni, c'étoit *Ariste ou les charmes de l'honêteté*, et lorsque le soleil parut je remis mon livre en poche; nous entrâmes en conversation réglée mon compagnon de voyage et moy, et trompans le tems de notre mieux nous nous trouvâmes à Malaunay, j'y pris une larme d'eau-de-vie, puis continuant notre route nous arrivâmes à Rouen à 8 h. et demie bien sonnéss. Dès le lendemain je me rendis à S. Paul, je m'y fis inscrire sur le registre des buveurs d'eau et commençay tout de suite à en boire.

Mon frère y étoit déjà depuis 15 jours environ, mais comme l'endroit me déplaisoit, que les visages inconnus m'ennuyent, que la cohue et le bruit ne me plaisent nullement, je ne luy tenois pas compagnie longtemps, mais buvant à très grands coups et fréquemment je me retirois aussitôt que j'avois avalé la dose que je m'étois prescritte.

« Dans cette même semaine le samedi 24 au matin Mlle M. Lef..., cessa de vivre; le lendemain mon frère et M. Roland de la Platière partirent ensemble de Rouen pour le Neufchatel-en-Bray, M. Gueroult mon beau-frère et moi leur fimes la conduite jusqu'au haut de la côte Beauvoisine puis revinmes à Rouen. Le mardi 3 août MM. Gueroult et D. l'ainé firent avec moy la partie d'aller attendre au port S. Ouen M. Lec. fils qui venoit passer les vacances chez M. son père, nous y fûmes à pied. J'avois eu jusqu'alors toujours un temps superbe et une chaleur excessive; nous dinâmes au port S. Ouen, j'y acheptai chez un fondeur pour mon petit fils une sonnette de cuivre qui me couta 5 s., puis nous revinmes à Rouen.

« Le jeudi 5 je fus boire de l'eau pour la dernière fois, je payai 2 l. 5 s. pour ma demi saison; le vendredi 6 je fus prendre congé de tous mes amis, je retins ensuite un cheval, et le samedi 7 au matin on m'en ammena un blanc d'assez haute taille sur lequel avec ma valise j'eus bien de la peine à gagner Tôtes; après diner je remontay sur ma bête qui m'ayant porté fort lentement à Biville ne voulut plus alors me rendre service du tout, je descendis donc et vins à pied jusqu'à Belmesnil où je la fis saigner, je remontai dessus après avoir donné 12 s. au mareschal et arrivai très petit pas à Osmonville, je descendis à la poste où il n'y avoit plus pour le moment de chevaux de selle, je pris donc une voiture à 2 chevaux, le mien débarrassé de ma valise fut aussi mis au trait, alors il alla fort bien, et j'arrivai ainsy à Dieppe à 8 h. et demie passées. Mon cher popo dormoit bien, je me contentai de luy donner bien doucement quelques baisers, remettant au lendemain à le caresser tout à mon aise.

Vers ce tems cy mon frère me proposa de former une petite société de musique, j'y consentis volontiers, nous eûmes bientôt fourni le nombre de 6 que nous avions fixé, nous y joingnimes 2 gagistes qui se trouvoient payéz par nous tous en commun ainsy que tous les autres frais, comme le bois, chandelles, etc. et le concert se tint chez moy. Nous étions convenus d'en faire un tous les 8 jours, notre premier fut le jeudi 2 de septembre.

Nos messieurs associés concertans ayant témoigné un jour qu'il leur feroit plaisir de fêter la Sainte Cécile, nous la solemnizâmes effectivement par un pic-nic qui se fit chez moy le jeudi 25 de novembre avant de commencer le concert. La collation consista en pains, andouilles, langues fumées, gâteaux, tartes vin blanc et rouge. La partie fut complète et il n'y manqua qu'un seul de nos acteurs, le sieur B., qui jamais n'auroit été des nôtres si nous l'eussions connu davantage.

« Je ne veux pas passer sous silence une fête que nous eûmes cette année et dont j'ay oublié de parler à son rang, il s'agit du pain béni que nous donnâmes un dimanche du mois d'octobre. Notre petite quêta de notre côté avec son cousin Félix Labbé, et de l'autre côté nous mimes la petite Adelaide Ancel avec mon gros nepveu Despréaux. Le pain nous couta 24 l., le dimanche précédent nous donnâmes 12 s. au clerc, et le fimes porter aux prisonniers le chanteau qu'il était venu nous présenter : le jour de la

cérémonie à midy nous régalâmes les 4 petits quêteurs et la fête fut finie.

« Dans ce mois cy (janvier 1774) nous concertâmes les mercredis 5, 12, 19 et 26, nous avions alors 2 clarinettes et 2 cors au moyen de quoy nous faisions une musique assez complette et qui amusoit beaucoup mon petit homme, elle nous attira aussy des dames qui venoient nous entendre, et qui faisoient quelques contredances, allemandes ou menuets, après les concerts; on servoit alors un très léger rafraichissement, quelques verres de vin en faisoient l'affaire.

« Cette année cy le mercredi des Cendres fut le 10 février, or l'usage à Dieppe est d'aller en promenade pendant le carême à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle hors la porte du pont. Les grandes personnes entrent en foule dans cette chapelle qui est très petite pour y prier, mais la chaleur et la mauvaise odeur occasionnées par la multiplicité des haleines y sont telles que je n'y ay jamais laissé entrer mon petit fils; nous nous promenions donc sur l'herbe où l'on trouve tous les dimanches de carême (car ce n'est que ces jours-là que cette promenade a lieu) des femmes qui vendent, les unes de ces petits pains d'épice ronds et minces comme des hosties, les autres divers articles de boulangerie.

Le 23 may, lundi de la Pentecôte, fête du S. Esprit à Arques, nous nous levâmes tous d'assez bon matin et après avoir entendu la messe à Dieppe nous partimes pour nous rendre à Arques. Lorsque nous fûmes passés la porte de Barre ma femme ou la bonne prit le petit fils auprès d'elle sur une bourrique que j'avois fait retenir quelques jours auparavant, et nous fimes la route gaîment. Partis de Dieppe à 8 h. nous arrivâmes à Arques vers les 10 h. et demie, et fûmes descendre à la grande auberge, nous y déjeunâmes d'abord puis nous nous mîmes à visiter le bourg qui étoit encore fort tranquille, nous retournâmes à l'auberge pour diner, après quoy nous étant remis en marche pour visiter les herbages où je fis cesser quelques danses que je trouvai déjà en train pendant que l'on chantoit les vêpres, le hasard nous fit passer ensuite devant une maison où l'on montroit des animaux, nous montâmes donc à la chambre où ils se tenoient, et là moyennant nos 2 s. chacun nous vimes ce que j'avois vu la veille à Dieppe, c'est-à-dire un singe, un fort bel oiseau nommé je crois demoiselle, et un petit quadrupède qu'ils appeloient itris. »

EDOUARD LE CORBEILLER.

POINTS OBSCURS ET NOUVEAUX

DE LA

VIE NORMANDE DE MALHERBE

(Suite)

II

LA RELIGION DU PÈRE DE MALHERBE

Fils cadet de Guillaume de Malherbe, sieur de Missy, et de Marie d'Elbeuf, François de Malherbe, sieur de Digny, conseiller du Roi au siège présidial de Caen, avait épousé, par acte privé en date du 13 juillet 1554 (1), damoiselle Louise le Vallois, fille de Henri le Vallois, écuyer, seigneur d'Ifs (2), et de Catherine le Joly. De ce mariage naquirent neuf enfants dont le poète, leur aîné, a pris soin de nous laisser les noms : « Nous avons été neuf enfants :

(1) Nous avons vainement cherché cet acte dans les registres du Tabellionage de Caen.

(2) Commune du canton de Caen (Est).

François, Jeanne, Eléazar, Pierre, Josias, Marie, Jeanne, Etienne et Louise (1). »

Le poète est-il réellement né à Caen? Est-ce en 1555, ou seulement en 1556? A-t-il reçu le baptême dans l'église de Saint-Etienne-le-Vieil, paroisse de son père, ou ailleurs? Jusqu'à ce jour, tout moyen de contrôle nous a manqué pour résoudre ces questions. Mais, en l'absence des registres de catholicité, et contre l'opinion, généralement admise, qui le fait naître en 1555, à Caen, dans une maison sise à l'angle des rues Notre-Dame et Costy (2), paroisse Saint-Etienne, nous pourrions aussi bien suivre une certaine tradition populaire qui lui assigne comme lieu de naissance l'ancien château d'Arry, domaine de son père, où, ajoute-t-on, il fut élevé tout près d'une de ses tantes.

« La vie de Malherbe, écrit M. E. Charles (3), n'est pas une de ces bonnes fortunes littéraires où l'histoire touche au roman, où s'entassent les aventures, où les évènements, par leur grandeur ou leur singularité, font jaillir de toutes parts l'intérêt. C'est une existence calme et régulière, s'accomplissant sous l'empire d'une seule idée à laquelle elle se dévoue; son éducation le prépara au rôle qui lui était réservé; et son père, en l'élevant en vue d'en faire son successeur, ne se doutait pas qu'il allait en faire un poète. »

Cette éducation première de Malherbe fut-elle aussi soignée que le veut M. L. Lalanne (4)? Nous n'oserions l'affirmer. Faisant allusion aux charges qu'il a pu imposer à sa famille, le poète, en effet, nous dit dans son *Instruction à son fils* (5) : « De toutes lesquelles choses il se voit le peu de dépense que j'ai faite à mon père; et pour l'entretien des écoles, je n'ai jamais été que six mois en pension chez les Philippes à Caen, à Paris un an avec mon cousin de Mondreville le jeune, puis derechef à Caen chez Varin (6), un an sous l'Amy mon précepteur, et après sous Dinot (7) environ six ou sept mois à Caen, et enfin sous lui-même en Allemagne. » Et il ajoute, avec une certaine nuance d'amertume jalouse : « Mon

(1) *Instruction de Malherbe à son fils* (M. L. Lalanne, loc. cit. I, p. 333).
(2) Actuellement rues Saint-Pierre et de l'Odon.
(3) *Notice sur Malherbe*, p. 7-8.
(4) Loc. cit. I, p. X.
(5) M. L. Lalanne, loc. cit. I, p. 336.
(6) Ou Varion.
(7) Richard Dinoth, pasteur protestant, mort vers 1586.

frère (1) a été aussi longtemps à Paris et en plusieurs pensions à Caen. Quand il n'a point été en pension, il a eu un précepteur en la maison. »

Si nous en croyons Daniel Huet, l'éducation de Malherbe fut dirigée vers un but spécial, celui de continuer la charge paternelle de conseiller du Roi au siège présidial de Caen : « Son père, qui lui destinait sa charge, le fit étudier dans l'université de Caen où il eut le bonheur d'avoir Rouxel pour maître dans l'étude de l'éloquence (2). »

M. Fr. de Gournay (3) semble mettre en doute cette assertion de Huet. « Etudia-t-il à Caen sous l'illustre Rouxel, professeur de Rhétorique? Eut-il là, comme l'avance le P. Martin, pour condisciples Davy, Duperron et Bertaut qui devinrent par la suite, celui-là, évêque d'Evreux et cardinal; celui-ci, évêque de Séez? Malherbe, qui, dans son Instruction à son fils, cite jusqu'aux noms de Philippe et de Varin, au pensionnat desquels son père le fit entrer et demeurer quelque temps, ne pouvait guère oublier le nom de Rouxel, s'il avait été un de ses maîtres ou plutôt son principal professeur. »

Ce qui est certain, c'est que le père de Malherbe envoya son fils en Suisse et en Allemagne, où il prit, aux universités de Bâle et d'Heidelberg les leçons des maîtres les plus renommés, en compagnie d'autres Normands et Caennais (4).

« Etant de retour à Caen, dit encore Huet, il fit des discours dans les écoles publiques, ayant l'épée au côté; ce qui n'était pas sans exemple; » témoin le jeune Vauquelin des Yveteaux, fils de de Vauquelin de la Fresnaye. « Le P. Martin, qui raconte encore

(1) Eléazar.

(2) *Origines de la ville de Caen*, p. 364.

(3) Loc. cit., p. 235.

(4) Nous avons recherché quelles traces Malherbe avait laissées de son séjour à Bâle et à Heidelberg, et voici, en substance, les réponses qui nous ont été adressées de ces deux villes par les bibliothécaires de l'Université :

1° : Universitäts-Bibliothek in Basel.

(7 décembre 1892).

« ..... Dans les registres de l'Université déposés à la Bibliothèque de l'Université, le nom de François de Malherbe est inscrit sous le rectorat de Huldricus Coccius, theol. d. et prof. ord. en *1571*. Malherbe venait en 1571 à Bâle en compagnie d'autres étudiants français dont les noms suivent :

ce fait, écrit M. Fr. de Gournay (1), ne cite pas la source où il l'a puisé. Quoiqu'il en soit, le jeune Malherbe ne consuma point les heures d'émancipation dans le far-niente qui souriait à plus d'un disciple de son âge et de sa condition. De bonne heure, il eut, au contraire, une grande rectitude d'esprit et le désir de laisser trace de son passage dans le monde (2). »

Souvent lauréat du Palinod de Caen, si nous en croyons ce passage d'un manuscrit de la Bibliothèque Mancel (3) : « ..... A l'ancienne gloire qu'avaient procurée au Palinod les débuts de Malherbe, de Bertrand, de Sarrasin, de Segrais, de Halley....., » Malherbe ne doit plus être considéré, après la magnifique dissertation de M. L. Lalanne (4), comme l'auteur du *Bouquet des Fleurs de Senèque* et des vers que le jeune homme était jadis censé avoir dédiés soit à Michel Desprez, professeur d'éloquence et recteur de l'Université de Caen, soit à Nicolas de Troismonts, sieur de Cham-

69 D. Richardus Dinotus
70 D. Nicolaus Grimoldus
71 D. Guilelmus Grimoldus
72 D. Jacob. Bonuillæus
73 D. Francis. Malaherbæus
74 D. Johan. Varinus
75 D. Franciscus Varinus
76 D. Paulus Varinus
77 D. Ludovicus Chaumontius
78 D. Jacobus de S. Claro
79 D. Ægydius de S. Claro
80 D. Marinus Martinus
} Galli Nordmannj ..... 3 tb. »

2° : Universitäts-Bibliothek. Heidelberg, den 11 nov. 92.

« ..... François Malherbe se trouve inscrit au registre de l'Université d'Heidelberg (« Matrikel ») en 1573, au 29 mai, où se trouve cette notice (vol. III de la « Matrikel, » fol. 139 recto) :

« Franciscus Malarbeus Cadomensis 29 maij. »

Cette « Matrikel » est publiée par M. Gustave *Toepke*, « die Matrikel der Universität Heidelberg von 1386 bis 1662, » vol. III (1554-1662). Heidelberg, Carl Winter, 1886 (25 mark); voyez p. 67 n. 83.

Dans les actes de l'Université de l'année 1573 (« Annales Universitatis »), on ne trouve pas le nom de Malherbe. »

(1) Loc. cit. p. 235-236.

(2) Cfr. *Athenæ Normannorum : Biographie d'auteurs normands* (Ms. in-fol. 55 de la Biblothèque de Caen).

(3) *Essai sur le Palinod de Caen* (ms. in-fol. 159, p. 5).

(4) Loc. cit. I, p. CXVII et seq.

goubert, soit encore à Groulart, premier président du Parlement de Normandie, soit enfin à Daniel de la Place, sieur de Fumechon (1). Mais ce qui est incontestable, c'est que la vocation poétique se manifesta de très bonne heure chez le jeune Malherbe, comme en fait foi un opuscule récemment publié sous ce titre : *La jeunesse de Malherbe*, par l'éminent professeur de la Faculté des Lettres de Caen, M. A. Gasté.

Malherbe avait à peine vingt ans quand il traduisit en vers français l'épitaphe latine composée par Jacques de Cahaignes sur la mort (27 mai 1575) d'une jeune fille, Geneviève Rouxel, nièce de Jean Rouxel, professeur d'éloquence et de droit à l'Université de Caen. Nous craindrions d'ôter quelque charme à la narration si bien faite de cet épisode en y faisant des emprunts qui ne la feraient qu'imparfaitement connaître; nous préférons y renvoyer le lecteur qui s'y délectera autant que nous l'avons fait nous-même.

Un an après, au mois d'août 1576, Malherbe, muni de ce léger bagage poétique, quittait, à l'âge de vingt-et-un ans, la maison paternelle et partait pour Aix d'où il ne devait revenir que dix ans plus tard, en 1586.

Quelles furent les causes véritables de ce départ pour la Provence? Quelles raisons déterminèrent le jeune Malherbe à s'attacher à la personne de Henri, duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II, grand prieur de France, nommé gouverneur de Provence en l'absence du maréchal de Retz frappé de paralysie pendant son commandement?

Nous lisons dans M. L. Lalanne (2) que les biographes de Malherbe ont, pour la plupart, ajouté foi aux assertions de Racan. D'après ce dernier, le père de Malherbe « se fit de la religion *un peu avant que de mourir*. Son fils en reçut un si grand déplaisir qu'il se résolut de quitter son pays, et s'alla habituer en Provence, à la suite de Monsieur le Grand Prieur, qui en était gouverneur. Alors il entra en sa maison à l'âge de dix-sept ans (3). »

Racan est loin d'être exact. Malherbe, né en 1555, « avait en 1576, date de son départ pour la Provence, non pas *dix-sept*, mais

(1) Cfr. M. Fr. de Gournay, loc. cit. p. 235.
(2) Loc. cit. I, p. x.
(3) *Vie de Malherbe* par Racan. Cf. M. A Gasté, loc. cit. p. 3-4.

vingt-et-un ans. En outre, si le père de Malherbe, qui est mort en 1606, s'est fait protestant « un peu avant que de mourir, » ce n'est pas le changement de religion *in extremis* de son père qui a pu faire partir de Normandie le jeune poète en 1576, c'est-à-dire trente ans auparavant (1) ! » Chose vraiment bizarre, Huet, qui mettait tant de soin (sa correspondance avec le P. Martin le prouve surabondamment) à s'enquérir des plus menus détails relatifs à la vie et aux œuvres des « illustres Caennais » dont il se proposait de parler dans son livre des *Origines de Caen*, n'est pas plus heureux que Racan dans sa *Vie de Malherbe*. « Malherbe, nous dit-il (2), alla à Paris étant encore jeune. Il y fut particulièrement obligé par le chagrin qu'il eut du changement de religion que fit son père dans les dernières années de sa vie. » A quoi M. A. Gasté répond : « La question s'embrouille de plus en plus. Nous savons par Malherbe lui-même qu'il alla très jeune (vers treize ou quatorze ans) à Paris, avec son cousin de Mondreville, et que ces deux jeunes gens y restèrent un an en pension (3). Donc, d'après Huet, Malherbe serait allé à Paris vers 1568 ou 1569, par suite du chagrin qu'il aurait ressenti de voir son père embrasser la religion réformée dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire vers 1604 ou 1605 (4) ! »

Un des biographes les plus consciencieux de Malherbe a voulu révoquer en doute le changement de croyance du père du poète. « On a écrit, dit M. Fr. de Gournay (5), qu'il s'était fait huguenot vers la fin de sa vie; mais le docteur de Cahaignes, son contemporain, ne mentionne point ce fait grave dans l'article biographique sur ce magistrat. Il était encore inscrit avec sa femme et ses filles, dans les années 1593 et 1596, au catalogue des communiants de Pâques, en la paroisse Saint-Etienne. Ainsi ce prétendu changement de religion, qui n'est attesté par aucun témoin du même temps, reste dans le domaine de l'invraisemblance et de l'erreur. » M. L. Lalanne ne partage pas entièrement cette opinion et fait observer très judicieusement que « le médecin Jacques de

(1) M. A. Gasté, loc. cit. p. 4.
(2) 2e édit. p. 364.
(3) Cfr. *Instruction de Malherbe à son fils*. (M. L. Lalanne, I, p. 336).
(4) M. A. Gasté, loc. cit. p. 4-5.
(5) Loc. cit. p. 232.

Cahaignes n'a point écrit une biographie du père de Malherbe. Il a fait son *éloge* en une page dans la *Première centurie des éloges des citoyens de Caen (Elogiorum civium Cadomensium centuria prima)* (Caen, 1609, in-4°) (1), et encore une partie de cette page est-elle consacrée à la louange du poète. Le silence du panégyriste ne prouve donc absolument rien (2). »

Lorsqu'il parle du catalogue des communiants de Pâques en la paroisse Saint-Etienne, M. Fr. de Gournay oublie d'indiquer la source où il a puisé ces renseignements. A-t-il, comme se le demande M. A. Gasté, emprunté ce détail au manuscrit de Quens (3) où on lit, p. 140 : « En 1593, M. de Digny, sa femme et ses filles... M. Malherbe inscrits au catalogue des communiants de Pâques à Saint-Etienne de Caen... En 1596, M. Manerbe *(sic)* et sa femme... Mlle Digny inscrits de même. » S'agirait-il, comme le voudrait M. A. Gasté, d'Eléazar de Malherbe lequel (même manuscrit) est cité, à la date de 1594, comme trésorier de l'église Saint-Etienne? Il est certainement question d'Eléazar, puisque nous lisons : « En 1593, M. de Digny, sa femme et ses filles... M. Malherbe, etc. » — M. de Digny, c'est le père; M. Malherbe, c'est, à n'en point douter, Eléazar : nous l'affirmons sans crainte, puisqu'à cette époque Eléazar n'était pas encore marié et n'avait point de filles. Son contrat de mariage, en effet, ne fut signé qu'en janvier 1595 (4).

Quelle que soit la source où M. Fr. de Gournay ait puisé le renseignement qu'il vient de nous fournir, il est des preuves authentiques qui établissent, d'une manière indiscutable, qu'à une certaine époque de sa vie, le père de Malherbe fut protestant et protestant fanatique.

Déjà, en 1860, M. Charles Read avait signalé, dans la *Correspondance littéraire* du 25 juin (5), l'existence de deux registres de

(1) Cfr. M. A. de Blangy dans la traduction de ces *Eloges*, p. 359 et seq.

(2) M. L. Lalanne, I, p. x.

(3) *Catalogue alphabétique des personnes de Normandie qui ont été anoblies*, etc., par Ch. de Quens, etc. (ms. in-4° 111 de la Bibl. de Caen).

(4) Arch. de Me Moisy.

(5) Cfr. le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* : t. IX (1860), p. 7, où est publiée la communication de M. Ch. Read sur sa découverte du Bostaquet en 1860; — p. 358, où le même *Bulletin* reproduit sous ce titre : *A quelle époque le père de Malherbe est-il devenu protestant? Sa conversion a-t-elle pu motiver l'éloignement de son fils de la maison paternelle?* l'article publié par M. Read dans la *Correspondance littéraire*.

baptêmes appartenant à l'ancienne église réformée de Caen. Il y était dit que « François de Malherbe, sieur de Digny, conseiller du Roi au siège présidial de Caen, » avait été le parrain de deux enfants baptisés au temple, l'un, le 1er février 1566, l'autre, trente ans plus tard, le 18 février 1596.

A ces registres sont venus s'en adjoindre quelques autres retrouvés, en 1860, par M. Ch. Read lui-même à la ferme du Bostaquet (Seine-Inférieure), et actuellement, comme les deux premiers, aux Archives du Calvados. Nous avons feuilleté onze de ces registres, avec non moins d'attention et de soin que MM. A. Gasté, S. Beaujour et C. Osmont (1), et nous avons relevé dix-neuf actes dont quatre nous prouvent que, de 1561 à 1568, le père du poète eut quatre de ses enfants baptisés au temple protestant :

Pierre, le 9 octobre 1561,
Josias, le 15 décembre 1562,
Marie, le 27 décembre 1566,
Jeanne, le 8 mars 1568.

Cette Jeanne était la deuxième du nom, la première, probablement née vers 1556, étant morte « en enfance, » pour nous servir des paroles déjà citées du poète.

Sur les neuf enfants de François de Malherbe, sieur de Digny, quatre ont donc reçu le baptême au temple protestant. Furent-ils les seuls?

Il est à peu près hors de doute que l'aîné, François, vit le jour en 1555 et fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Vieil, ou même d'Arry. D'ailleurs l'église réformée de Caen ne fut organisée qu'en 1558. Ce qui fait dire à M. N. Weiss (2) : « Si

(1) *La Religion du père de Malherbe*, par M. S. Beaujour (*Bulletin*, t. XXII (1873), p. 93-94), et *Renseignements nouveaux sur le père et la famille du poète Malherbe tirés des registres de l'Eglise réformée de Caen* (*Bulletin*, t. XI (1862), p. 239), et *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* (3e année, 1er trimestre, janvier-mars 1862). — Cfr. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protest.*, t. XI (1862), p. I, pour le rapport de M. S. Beaujour; — t. XL (1891), p. 387-389, et 447 : *La Religion du poète Malherbe*, par M. N. Weiss; — *Essai sur l'histoire de l'Eglise réformée de Caen*, 1877, par M. S. Beaujour, p. 105. — Nous avons relevé, au passage, plusieurs erreurs de M. C. Osmont. Il écrit six fois *Iguy* pour *Igny*; deux fois *Braulard* pour *Beaulard*; *may* pour *mars*; *26e* pour *27e*; *Baron* pour *Bacon*; *mardy* pour *jeudi*, etc.

(2) Loc. cit. p. 387.

le futur poète — sans doute l'aîné... puisqu'il naquit déjà en 1555 et fut appelé François comme son père — ne figure pas sur les mêmes registres que ses quatres frères et sœurs que nous venons de nommer, c'est qu'en 1555, comme on l'a d'ailleurs déjà dit, il n'y avait pas encore à Caen d'église réformée « dressée, » c'est-à-dire pourvue d'un ministère régulier, d'un consistoire, de registres, etc. » M. N. Weiss voudrait-il entendre, par ces derniers mots, que le poète fut baptisé au temple protestant, mais que les registres seuls manquent pour en donner la certitude? M. S. Beaujour est autrement réservé : « Le poète lui-même, né cinq ans trop tôt, écrit-il quelque part, n'a dû qu'à cette circonstance de n'avoir pas reçu le même baptême que ses frères et sœurs (1). »

Il reste donc quatre enfants de François de Malherbe, sieur de Digny, la première Jeanne, Eléazar, Etienne et Louise, dont nous n'avons pu retrouver l'acte de baptême, soit dans les registres de Saint-Etienne-le-Vieil qui datent seulement de la fin de 1606, soit même dans les registres des protestants qui, commençant en 1561, manquent du mois d'octobre 1568 au 8 avril 1570 par suite de la paix de Saint-Germain, et du 31 août 1572, quelques jours après la Saint-Barthélemy, au 27 avril 1576. « Toutefois, écrit M. A. Gasté, il est fort probable que les deux derniers enfants du sieur d'Igny, Etienne et Louise, nés depuis 1568, ont été baptisés par un pasteur protestant, comme l'avaient été, de 1561 à 1568, Pierre, Josias, Marie et Jeanne deuxième du nom. Si Jeanne, première du nom, est née avant l'établissement de la religion réformée, c'est-à-dire avant 1558, elle a dû être baptisée à l'église Saint-Etienne comme son frère aîné, François. — Pour Eléazar, je crois bien qu'il est né après l'établissement de la religion réformée et baptisé au temple. Le prénom d'Eléazar n'était jamais donné à des enfants catholiques (2). Du reste, le père d'Eléazar, qui semble avoir aimé tout particulièrement ce prénom, en a gratifié *trois* de ses filleuls protestants... Si Eléazar a été baptisé au temple protestant, il a dû rentrer plus tard dans le giron de l'Eglise catholique (3). »

(1) *Bulletin*, t. XXII (1873), p. 94.

(2) Cette dernière affirmation nous paraît exagérée. Le prénom d'*Eléazar*, comme beaucoup d'autres, n'est ni catholique ni protestant, mais juif. L'Eglise catholique compte plusieurs saints qui l'ont porté; et dès lors rien n'empêchait qu'il fût donné à des enfants catholiques.

(3) M. A. Gasté, loc. cit. p. 7-8.

puisque nous lisons dans le manuscrit déjà cité de Quens, p. 140 : « En 1594, noble homme Eléazar Malherbe, conseiller au siège présidial de Caen, trésorier de ladite église (de Saint-Etienne). »

Non-seulement le père du poète fit baptiser plusieurs de ses enfants par des ministres protestants; mais encore il présenta, en qualité de parrain, jusqu'à quinze fois, de 1563 à 1606, des enfants au temple de l'église réformée :

le 19 mars 1563, Jean, fils de Robert Vautier;

le 27 mars 1563, Anne, fille de Jean Loysel;

le 1er février 1566, Eléazar, fils d'Abel d'Esterville;

le 1er mai 1566, Marie, fille de Robert de la Beulière;

le 11 juillet 1566, Eléazar, fils de Thomas la Douespe;

le 29 décembre 1566, Daniel, fils de Thomas Byot, serg.;

le 23 février 1567, Eléazar, fils de Guillaume Hébert;

le 5 septembre 1568, Jacques, fils de Jacques de Cauvigny le jeune, sr de Bernières;

le 7 mai 1595, François Blascher;

le 18 février 1596, Thomas Larcher;

le 3 juin 1596, François Anger;

le 1er janvier 1597, François de Bicy;

le 6 janvier (1) 1602, Jeanne de Missy;

le 20 mai 1603, Françoys le Fauconnier, fils de Jean le Fauconnier, beau-frère du poète, et de Philippine Lecourtois, sa seconde femme;

le 5 février 1606, Marie le Révérend.

Il est donc bien établi que François de Malherbe, sieur de Digny, père du poète, était protestant. Il fut même un jour où, non content de professer plus ou moins ouvertement la religion dans laquelle il n'avait pas été élevé, il en poussa la pratique jusqu'au fanatisme le plus militant et le plus farouche. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une *Notice sur la Chambrerie de l'Abbaye de Troarn* (2), publiée, en 1856, par M. Alfred de Caix, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (3) :

« Les guerres civiles et religieuses du XVIe siècle devaient leur (4)

(1) Et non le 1er janvier, comme l'écrit M. A. Gasté, après M. S. Beaujour.
(2) Chef-lieu de canton du Calvados.
(3) 3e série, 2e vol., XXIIe de la collection, p. 348-349.
(4) Aux moines de Troarn.

porter un coup bien autrement fatal. L'époque la plus désastreuse en Normandie fut l'année 1562. Pour donner un aperçu des désordres et des sacrilèges qui eurent lieu à cette époque, on nous permettra de mentionner en détail les dévastations accomplies dans l'abbaye de Troarn ; ce sera l'histoire de toutes les maisons religieuses du temps. Nous laisserons ici parler un moine (1) qui a rédigé la chronique du monastère *(Registre des titres du chartrier de Troarn*, f° 55, ms. Archives du Calvados (2). Son récit est empreint d'un sentiment d'indignation qui colore son style. »

Nous préférons au texte de M. A. de Caix celui-ci plus complet et plus conforme à l'original que nous avons soigneusement consulté et transcrit :

« Comme les Anglois estoient bons catholiques dans le tems qu'ils faisoient la guerre en France, s'ils pillèrent l'abbaye de Trouar, ils eurent du respect pour l'église, et on n'a point remarqué qu'ils l'aye pilliée comme les autres lieux ; mais en 1562, le 14 et le 15 may, du tems des troubles de la religion, après l'édit mesme de pacification, une compagnie de voleurs, de perfides et d'hérétiques de la ville de Caen, dont voicy les noms des principaux, afin que leur mémoire soit ici en exécration et en abomination à tout jamais : *capitaine, Me François Malherbe, sieur Digny*, Gilles de Benneville (3), prévôt des maréchaux, Pierre Ferragu, Robert Hébert surnommé Lortie, Jean Roulland l'aisné, Jean Roulland le jeune, Guillaume du Nort, Thomas Coullomp, le sieur de Rauvillert, de Neuville et autres, armez de toutes sortes d'armes, entrèrent de force dans l'église, rompirent les autels, images, crucifix, bancs, chaires et autres meubles de ladicte église, bruslèrent tout dans l'esglise mesme, prirent les livres, ornemens, reliques et argenteries, qui estoient considérables et emportèrent le tout (4). Ensuite ils rompirent les portes du chartrier ou tré-

(1) Dom Albéric Vienne, sacristain de l'abbaye et curé de Sainte-Croix de Troarn.

(2) Ou plutôt : *Inventaire général des chartres et titres de fondation, dotation, confirmation, possessions, droits et privilèges de l'abbaye de Saint-Martin de Trouar, f° 33. Archives du département du Calvados, série H* (fonds de l'abbaye de Troarn).

(3) Bonneville, ou Banneville.

(4) Les reliques étaient le chef de saint Anastase couvert d'argent, un bras et une main d'argent avec pierreries, une grande croix et une châsse ou fierte, plusieurs autres petites croix, boites, armoires, le tout d'argent.

sorerie et autres lieux où estoient les titres et enseignemens concernant le revenu, lesquels ils bruslèrent et mirent en cendre (1), avec plusieurs beaux livres et ouvrages des saints Pères qui estoient dans ladite abbaye; pendant que ces abominables faisoient ces sacrilèges, Pierre Ouardel, bourgeois de Caen, fit abattre quantité de bois de fustaye dans ladicte abbaye, lequel ensuite il fit enlever. Comme la menuiserie des chaires du chœur estoit des plus belles, Philippes Moray, Fabien Mourot, Merix Liedos de Trouar, et autres rompirent, brisèrent et emportèrent lesdictes chaires, brisèrent les vitres, arrachèrent le fer des huis et fenestres de l'église et des maisons de ladicte abbaye. Martin Vidie dit Brourcy, Robert Renier dit Pain Mollet, serrurier de Caen, et autres, découvrirent la tour qui estoit couverte de plomb, le prirent, emportèrent l'horloge et une des grosses cloches, abattirent les cloches de Trouar, avec plusieurs ferailles et ustensilles qu'ils emportèrent. Enfin ces insolens et abominables ne laissèrent dans ladicte abbaye ny meubles, qui estoient en grand nombre et fort précieux, ny vivres, ny provisions, dont elle estoit bien garnie, ny vitres, ny portes, ny ferrures, ayant tout ruiné et mesmes démoly et abattu les cloistres! Qui voudra voir la rage de ces désespérez en toute son estendue, lise les mémoires, informations et aures procédures faites contre eux (les abbé et la pluspart des religieux s'estoient enfuis et avoient abandonné ladicte abbaye). »

Ce document, curieux à plus d'un titre, et en partie cité dans l'opuscule de M. A. Gasté qui, en présence d'une preuve si parti-

(1) « La dispersion des titres fut si préjudiciable au monastère de Troarn, dit M. A. de Caix, p. 319, qu'il fallut suppléer par des enquêtes à la perte des actes de propriété, et il fut rendu un arrêt du Parlement de Rouen, ainsi formulé : « Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, au premier huissier de nostre cour du Parlement (ou sergent royal sur ce requis), salut : Veu par notre dite cour la requeste présentée à icelle le 17 décembre 1574, par les religieux, abbé et couvent de Trouart, narrative que pour raison des troubles et guerres civiles ayant eu cours en ce royaume, et mesme en ce pays de Normandie, depuis l'an 1562, les chartes et papiers et enseignements concernant les fondations, donations et augmentations de ladite abbaye, auroient esté brûlés, pillés et dérobés, ou la plupart, à raison de quoy les débiteurs et redevables veulent denier, mécongnoistre leurs debtes et redevances : ils requiérent d'être autorisés à faire sommer, interpeller, par le premier nostre huissier, ou sergent sur ce requis, les personnes qui se trouvent redevables, etc., etc. » (Arch. du Calvados).

culièrement forte, tire cette conclusion nécessaire, un peu trop douce, il nous semble, pour le chef d'une pareille entreprise : « Le doute n'est plus possible ! Le père de Malherbe était protestant, et protestant « jusqu'aux moelles, » on peut le dire (1). » S'il plaisait à François de Malherbe, sieur de Digny, d'abjurer la religion de ses pères pour embrasser les erreurs de Calvin, c'était son affaire, et il aurait pu se contenter de pratiquer sa nouvelle religion en protestant convaincu et fervent. Mais quelle différence entre cela, et s'ériger, du premier coup, en sectaire farouche, en chef de pillards et de voleurs incendiaires et sacrilèges ! Franchement, une chose a manqué à sa gloire : celle d'avoir complété, par l'assassinat des religieux demeurés à l'abbaye, sa misérable équipée de prosélyte déjà courant à la curée ! »

M. A. Benet, archiviste du Calvados, a publié le document que nous venons de rapporter dans une brochure intitulée : *Notes sur Malherbe et sa famille* (2) ; mais c'est à tort que le savant archiviste affirme sa priorité dans la publication d'une pièce, ou plutôt, d'un ensemble de pièces éditées, en 1856, par M. A. de Caix. Toutefois, il apporte de nouveaux documents dont nous allons résumer la teneur, et principalement les passages qui concernent la part, plus ou moins prépondérante, que le père du poète eut dans le sac de l'abbaye de Troarn.

Une enquête royale fut ouverte pour connaître des faits que nous avons racontés plus haut. L'abbé et les religieux fournirent plusieurs articles « devers... messieurs les Commissaires députés par le Roy en ce païs de Normendye pour faire entretenir les édicts faitz sur le faict des troubles et punir les infracteurs et contrevenantz à iceulx, afin, disaient-ils, qu'il vous plaise informer du contenu auxdicts articles touchant la ruyne et démolition de l'église, maisons, bois et appartenances de ladicte abbaye, combustion des tiltres, lettres et enseignements d'icelle abbaie, ravagement et dérobement des relicques, joyaulx et aultres meubles d'icelle abbaie, ainsy qu'il ensuyt. Et premièrement : « Scavoyr et enquérir des tesmoings qui vous seront produictz sy au mois de may que l'on conte mil cinq centz soixante et deux, viron le quatorze ou quinz^esme^ jour d'icelluy mois, plusieurs personnes, et

(1) Loc. cit., p. 9-10, et p. 46-47.
(2) 1890.

jusques au nombre de trente ou quarante, saisiz d'armes et bastons et massez, s'estoient transportez de la ville de Caen en ladicte abbaie, conduictz ou suivis par *Me François Malherbe, sieur Digny*, et Gilles de Benneville, provost de mareschaulx, lesquels auroient rompu les aultelz et images de ladicte abbaye, rompu et brisé les bancz et aultres meubles d'icelle église et iceulx bruslés avecque les livres et plusieurs ornementz de ladicte église, et ce faict, se seroient ensaisinez de grand nombre de reliques d'icelle abbaye et jusques à la valleur de la somme de mil cinq centz escuz et plus, qu'ils avoient emportés en ladicte ville de Caen ou ailleurs où ilz auroient voullu. »

Suit la relation des faits, qui ne s'éloigne que pour la forme de celle faite par Dom Albéric Vienne. En 1562, vers la fête de l'Ascension, plusieurs membres de l'église réformée de Caen, venus à pied ou à cheval, et menant avec eux, après les avoir recrutés en chemin, de nombreux sujets de l'abbaye et baronnie de Troarn, vinrent droit à l'église abbatiale, « et de prime face rompirent et brisèrent tous les images d'icelle. » Aussitôt après, ils allumèrent un grand feu dans la nef de l'église où « les dessus dits *le sieur Digny, conseiller*, et ung nommé Banneville qui les y amenèrent » firent jeter « grand nombre d'ornementz qu'ils feirent brusler avec le crucifix et les deulx images de Nostre Dame et de sainct Jean, avec une partie du pupistre auquel estoit engravé en or et azur l'histoire de la Passion. » Cela fait, ils se dirigèrent vers la trésorerie et en firent retirer plusieurs longs coffres remplis de titres divers, « et le tout faict apporter audit grand feu allumé en la nef de ladicte église où le tout fut bruslé et consummé avecques tous les livres de l'église escriptz en parchemin et notez à la main, servantz à chanter le divin service, estantz en grand nombre et dont y eut dommage auxdicts lyvres de plus de quatre à cinq centz livres tournois. » Après quoi, « lesdits Banneville, *Digny* et autres » se transportèrent dans un bûcher où était enfermé un coffre, dans lequel étaient les reliques de l'abbaye « enchassez en argent; » ils se saisirent de l'argenterie « et gettèrent lesd. reliques à val la court et ledict coffre porté dedens le feu qui estoit allumé à ladicte église, etc. »

L'audition des témoins sur les faits produits par l'abbé Mathurin de Harville eut lieu le jeudi 2 septembre 1563, à Caen, devant Charles de Bourgueville, écuyer, lieutenant du bailli de Caen et

commissaire du Roi pour le fait de l'exécution de l'édit de pacification signé à Amboise au mois de mars précédent. Le premier témoin interrogé fut « Marin le Chevallier, du bourg de Trouart, demeurant serviteur en l'abbaye dudit lieu, » lequel déclara, entre autres choses, qu'il « se recorde y avoir veu ung appelé *le sieur Digny*, de ceste ville, ne pourroyt dire s'il métoit la main aux dictz abatementz, mais qu'il estoit de la compagnie des aultres. »

Louis Canyvet, du bourg de Troarn, jadis sergent royal, et, à l'époque du pillage, sergent de l'abbaye, déclara avoir semblablement vu « le provost Benneville et *le sieur Digny*, l'ung des conseillers de ce siège présidial, accompagnés de trente ou quarante jeunes hommes de ceste ville, qui abbatirent, cassèrent, rompirent les images, autels, etc. »

Enguerrand Legendre, demeurant à Saint-Pair près de Troarn, certifia avoir aperçu « *le sieur Digny, Me François Malherbe, conseiller en ce siège.* » Même déclaration fut faite par Gaspard le Soifre, domicilié à Caen et naguère receveur de l'abbaye. « Après ces choses, ajouta ce quatrième témoin, ledit de Benneville, provost, et *Digny, conseiller*, furent advertiz, ne sçait par quelles personnes, que les reliquaires de l'abbaie avaient esté mis dedens ung coffre ferrez et ledict coffre enfouy secrètement soubz des tonneaux au celier du prieur, et pour la cause avoient faict retirer les hommes et compagnons qui estoient partis de ceste ville et qui avoient faict lesdictz abattementz et rompement d'images, et avoient faict deffouir ledict coffre, où estoient lesdicts reliquaires, desquels le sr de Benneville se saisit, présence *dudict Digny*, à scavoir de l'argent dorez et pierreries en quoy estoient enchassés auchuns reliquaires et ossementz comme bras, mains, et aultres reliques qu'ilz jetoient en la court, et mirent lesdicts reliquaires en une pouche qu'ils feirent puis après charger sur ung cheval et apporter en ceste ville par ung boullenger de Trouart qu'il ne congnoist de nom. »

Telle fut, en résumé, l'enquête de 1563 sur le pillage de l'abbaye de Troarn. Le futur poète avait alors de sept à huit ans, l'âge où la raison s'éveille et garde, en un impérissable souvenir, les impressions de la première enfance. Connut-il alors les détails de cette triste affaire, et n'est-ce pas là le commencement du « grand déplaisir » dont parle Racan?

Le 15 janvier 1577, en vertu d'un arrêt du Parlement de Rouen, une nouvelle enquête fut faicte devant « Jehan Vauquelin, escuyer, licencié ex loix, sieur de la Fresnaye, » lieutenant-général du bailli de Caen. Les témoins cités nommèrent encore Gilles de Benneville, mais ne prononcèrent en aucune manière, contrairement à ce qui s'était passé en 1563, le nom de François de Malherbe, sieur de Digny. Un *on* mystérieux le remplaçait à cette heure, sans doute pour obéir à un mot d'ordre donné, nous ignorons par qui et à quelle intention. L'affaire était pour toujours étouffée, et le conseiller au siège présidial, si chaud partisan de la Réforme en 1562, pouvait désormais pratiquer sa religion en toute sécurité, sans avoir à craindre d'être à nouveau inquiété pour les regrettables excès auxquels il s'était laissé d'abord entraîner.

De fait, est-il resté protestant? A-t-il, avant de mourir, abjuré les erreurs de Calvin et cherché, d'une manière ou d'une autre, à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique?

M. A. Gasté répond affirmativement à la première de ces questions et nie tout retour du père de Malherbe au catholicisme : « Donc, écrit-il (1), quoiqu'en dise M. Fr. de Gournay, le père de Malherbe est mort protestant; et, à moins de l'accuser d'une hypocrisie invraisemblable, il ne pouvait, en qualité de catholique, communier à Pâques, à Saint-Etienne, en 1593 et en 1596, puisque de 1595 à 1606, date de sa mort, il a été *sept fois* parrain au temple protestant. »

Nous ne sommes pas du même avis; et, avec tout le respect que nous devons à la science si autorisée de M. A. Gasté, nous nous permettrons d'opposer à son assertion formelle quelques documents inédits, d'un intérêt réel, qui prouvent au premier chef que François de Malherbe, père du poète, était en 1589, sinon avant, revenu au catholicisme, du moins extérieurement. Nous essaierons ensuite d'expliquer l'étrangeté de sa conduite dans la profession simultanée du protestantisme et de la religion catholique.

Nous avons trouvé le premier de ces documents dans les Registres de Saint-Etienne-le-Vieil (2). Il s'agit du règlement pour

(1) Loc. cit. p. 9.
(2) Série G. des Archives du Calvados.

la réduction du nombre des prêtres obitiers à six y compris le curé. La liasse comprend cinq pièces.

La première est du 18 avril 1589 et consiste « en une sentence première pour faire donner règlement et arrêter le nombre des prêtres obitiers de l'église Saint-Etienne-le-Vieil de Caen. »

La seconde, sur parchemin, est du 19 avril, et ne parle point du père du poète, pas plus que la première et la troisième.

La quatrième pièce, en date du 23 avril, est une délibération des sieurs curé et paroissiens de Saint-Etienne-le-Vieil aux fins de la déclaration de la réduction, du 18 mai suivant, du nombre des obitiers à six y compris le curé. Or, dans cette pièce, d'une importance capitale pour la thèse que nous soutenons, il est dit que d'après « l'advertissement faict au prosne de la grande messe parroissiale de Saint-Etienne-le-Vieil de Caen,... les parroissiens dudit lieu » auront à « s'arrester à la fin de la dicte grande messe pour donner advis sur le contenu en certain acte donné de Monsieur maistre Jacques Blondel..... » et que « se sont arrestés et assemblés, à la fin de ladicte messe les parroissiens dudict lieu, scavoir est, *nobles hommes Me François Malerbe, Eléazar Malerbe conseillers du Roy au siège présidial dudict Caen,* Cyprian Auvray trésorier dudict lieu, Nicolas le Fauconnier, Quentin et Jacques dictz Boullon. » Suivent une liste d'environ trente-cinq noms, les délibérations et la décision : le tout signé des trente-cinq ou quarante paroissiens, et, en première ligne, du père du poète et de son fils Eléazar.

On pourrait nous objecter que le François Malherbe, dont il est ici question, était le poète lui-même alors à Caen. La pièce nous fournit deux preuves du contraire : d'abord la qualification de *conseillers* du Roy. Le mot est au pluriel et désigne clairement les deux Malherbe dont il est question, François et Eléazar. Or tout le monde sait que le poète n'a jamais été conseiller du Roi. En second lieu, la signature est bien celle du père de Malherbe, telle que nous l'avons relevée en d'autres actes, principalement dans les Registres de l'Hôtel de ville et dans les pièces dont nous allons bientôt parler.

Voilà donc un fait acquis. Le père du poète assiste à la messe paroissiale de Saint-Etienne-le-Vieil, le 23 avril 1589, 3me dimanche après Pâques incompréhensible : de la part d'un huguenot, ce fait s'explique parfaitement de la part d'un catholique. Bien plus, il

occupe, parmi les autres fidèles, la première place, la place du seigneur du lieu, si nous pouvons parler ainsi ; lui et son fils sont qualifiés de « nobles hommes; » ils sont nommés avant le trésorier lui-même; ils signent avant tous les autres et doivent être les premiers marguilliers de la paroisse. Rien d'étonnant, après cela, qu'on les trouve dans le catalogue des communiants de Pâques en 1593 et en 1596.

La cinquième pièce, datée, du 18 mai 1589, est une copie de la sentence de réduction du nombre des obitiers. On y lit : « Après avoir eu communication dudict estat porté par le certifficat de ce faict, signé de *nobles hommes Me François et Eléazar dits Malherbe, conseillers du Roy* au siège présidial dudict Caen, parroissiens dudict lieu et parroisse de Saint-Estienne, ensemble des trésoriers et autres parroissiens, et oüy le Procureur du Roy, etc. » Cette pièce n'est que la confirmation de la précédente et des preuves du catholicisme du père de Malherbe à cette date.

Mais voici un second document d'une importance capitale. Nous l'avons cherché sur une indication que nous avait fournie, en juillet 1891, la *Revue catholique de Normandie* (1), et facilement découvert, en l'étude de Me Moisy, dans le registre du tabellionage de Caen, à la date du vendredi 21 juillet 1589. Il s'agit d'une chapelle de l'église de Saint-Etienne-le-Vieil, la chapelle de Saint-Jacques, où la famille Malherbe avait précédemment droit de sièges et de sépulture. « De sa bonne volonté, » noble homme Me François Malherbe, sieur Digny, consr du Roy au siège présidial de Caen, fieffe cette chapelle pour « la somme de quarante solz tournois de rente hipotèque qu'il avoit droict d'avoir et prendre par chacun an au terme sainct Michel en septembre sur et de l'obligation de Robert Berthault de la paroisse d'Arry. » Cette somme, le père du poète la donnait « au thrésor de l'église parroissiale de Saint-Estienne-le-Vieil de Caen, » et s'engageait à la verser « pour aider à l'entretien de ladicte église et afin d'avoir ledict Malherbe, la demoiselle sa femme, leurs enfants et successeurs leurs sièges et droict de sépulture à la chapelle Saint Jacques sise au hault de l'une des ailles de ladicte église et afin que ladicte chapelle soit et demeure audict sieur Malerbe et à ses successeurs

(1) *Les anciens registres de paroisses : Saint-Etienne-le-Vieux de Caen*, par M. l'abbé Huet, curé-doyen d'Isigny, p. 28 de la *Revue*.

pour sépulchre de sa famille, *encores que iceluy Malerbe maintint avoir dès à présent les mesmes droictz et en estre en paisible possession.* » Il pouvait, sans plus de retard, faire « poser en ladicte chapelle sièges pour luy, la damoiselle sa femme, et filles, et damoiselles de sa maison,... faire rafraîchir les tombes de ladicte chappelle à la mémoire de ses prédécesseurs inhumez en icelle et y poser tombes de nouveau, paindre, graver et imprimer ses armoiries quand faire le voudra et l'occasion s'en présentera; et outre, en faveur de ce présent, ledict Malerbe a promis faire réparer pour ceste fois la vitre de ladicte chappelle. »

C'est là, nous le répétons, un document de la plus haute importance dont toute la teneur prouve jusqu'à l'évidence que le père du poète était rentré dans le giron de l'Eglise catholique dès l'année 1589, sinon avant. En effet, outre que l'acte parle clairement des droits antérieurs de François de Malherbe à la chapelle de Saint Jacques qu'il détient en toute « paisible possession, » ce même contrat, légalement passé et contresigné devant et par Bacon et Raoul Caillot, tabellions à Caen, fait allusion à un certificat du curé de Saint-Etienne-le-Vieil, pareillement inséré dans le registre du tabellionage et non moins explicite que le contrat lui-même. Le voici, tel que nous l'avons relevé :

« Je Michel Brière, prestre, curé de l'église parroissiale de Sainct-Estienne-le-Vieil de Caen, certiffie que le dimanche dixhuictiesme jour decembre mil cinq centz quatre vingt huict, à la fin de la grande messe parochiale, ledict jour par moy célébrée en ladicte église, se sont arrestez en icelle, auprès la table des trésoriers, les parroissiens aiant assisté à ladicte messe, desquels les noms ensuivent : honorable homme M. Louis Poullain, lieutenant de Monsieur le vibailly de Caen, Brix de Launay, Adam Guernier, etc., etc., auxquels a esté proposé de la part d'honnestes hommes Cyprian Auvrey et Benedic Bouchard, trésoriers de ladicte église, que noble homme maistre Françoys Malherbe, sieur Digny, prétendant au droict de sièges et sépultures pour sa famille en la chapelle Saint Jacques au hault de l'une des aisles de ladite église et en estre en possession de temps immémorial, affin de luy estre ledict droict confirmé et en avoir lettre, offroit donner audict trésor quarante soldz tournois de rente et repparer pour ceste fois la vittre de ladicte chapelle, demandant iceux trésoriers advis auxdicts paroissiens s'ils debvoient accepter ladicte demande aux

conditions que dessus, et que tous lesdicts paroissiens uniformément ont advoué et ratiffié et authorizé lesdicts trésoriers de passer lettre audict Malherbe de ladicte chapelle. En tesmoing de quoy j'ai signé ce présent certifficat, présence de nobles personnes Philippe de Clinchamp et Jehan le Verrier et aultres.

1588.

Brière.

(avec paraphe) (1).

François de Malherbe et ses descendants durent fidèlement payer au trésor de l'église Saint-Etienne les quarante solz tournois de rente. Dans un registre paroissial de cette église (2), nous lisons en effet ces lignes, écrites en 1674 : « Par contract passé devant Bacon et Caillot, tabellions roiaux à Caen, le vingt et un^e jour de juillet mil cinq centz quatre vingt neuf, deffunct Me François Malherbe, vivant escuyer, conseiller du Roy au bailliage et siège présidial de Caen, fieffa la chapelle de Saint Jacques, qui est celle à présent de l'Ange Gardien (3), par quarante solz de rente qu'il bailla lors à prendre et recepvoir sur Robert Berthault de la parroissse d'Arry. Messieurs Malherbe, ses enfans et herittiers, ont depuis payé ladite rente par leurs mains..... »

La force probante de ces documents est manifeste. Elle aurait été singulièrement confirmée par deux détails auxquels on n'a peut-être pas assez pensé jusqu'à ce jour : l'acte de sépulture du père de Malherbe, et l'inscription de la pierre tombale recouvrant ses restes. Malheureusement, les registres de sépulture, déposés à l'Hôtel-de-Ville, ne commencent, pour Saint-Etienne, qu'après 1630 ; et, d'un autre côté, toutes les pierres tombales de la chapelle de Saint Jacques, la première à droite de l'autel, sont et resteront sans doute longtemps encore cachées aux regards, avec les inscriptions qu'elles pourraient fournir, recouvertes qu'elles sont, dans le curieux monument qui fut Saint-Etienne-le-Vieil, par un amas de décombres qu'il ne nous appartient pas de faire disparaître.

Il reste donc bien acquis que le père du poète était rentré, en 1589, dans le sein de l'Eglise catholique. Et cependant, devant ce

(1) Cfr. deux pièces insérées, l'une, dans *l'ancien inventaire des titres du trésor de Saint-Etienne.* (G. Cotte *FE.. vn*), l'autre, dans *l'Inventaire des titres et papiers du trésor de Saint-Etienne.* (G. *III.. FE. 1658.* Cotte *FE.* et deux) (Archives du Calvados).

(2) Ms. de la Bibliothèque de M. l'abbé Bréard (sacristie de Saint-Etienne).

(3) Depuis le mois de juin 1663.

fait indiscutable s'en place un autre qui semble en être la négation, nous voulons dire cette suite d'actes de parrainage au temple protestant. Comment concilier, dans le même homme, cette profession de deux religions s'excluant l'une l'autre?

Il est certain, et nous le reconnaissons avec M. L. Lalanne, qu'un catholique, d'après les prescriptions formelles des synodes, ne pouvait alors être parrain d'un enfant présenté au baptême dans un temple protestant; encore moins un protestant pouvait-il communier dans une église catholique. « J'insiste d'autant plus sur le fait du parrainage, écrit M. S. Beaujour (1), que si, dans un certain cas, le père de l'enfant baptisé pouvait, rigoureusement parlant, n'être pas protestant (quelques annotations des registres permettent de le penser), il n'en était pas de même du parrain, qui n'était admis qu'après avoir fait la cène ou avoir promis de la faire. » Essayons, cependant, d'expliquer la conduite religieuse du père de Malherbe.

Quelqu'un nous racontait ce fait. Un gentilhomme normand, d'une érudition bien connue, était intimement persuadé que ses ancêtres n'avaient jamais forligné de la tradition catholique. Il fut tout étonné quand un protestant, grand érudit lui aussi, mit un jour devant ses yeux des actes de baptême conférés par des ministres de la R. P. R. signés du nom de son ancêtre qui y figurait comme parrain.

Aujourd'hui, le calvinisme est bien connu et classé aux yeux de tous les catholiques comme étant veritablement ce qu'il est, c'est-à-dire une hérésie. Malgré cela, beaucoup de catholiques, peu instruits, ignorent absolument la défense de communiquer *in sacris* avec les héritiques déclarés : ils font leurs pâques; et, quelques jours après, ils trouveront tout naturel d'aller, par exemple, assister à la bénédiction donnée par un ministre protestant à un mariage. Même ignorance se rencontre chez bon nombre de protestants. Il y a quelques années, un curé, voisin de Caen, avait à résister au vœu d'un père de famille de sa paroisse qui avait choisi pour parrain de son enfant un protestant de ses amis; et le bon protestant était tout surpris qu'un curé fit difficulté de le recevoir comme garant religieux du nouveau-né.

Il y a trois cents ans, catholiques et protestants luttaient jusqu'à

(1) *La Religion du Père de Malherbe* (*Bulletin*, t. XXII (1873), p. 94.

l'effusion du sang, jusqu'au massacre même, et certes la tolérance n'était pas le sentiment dominant. Mais l'ignorance ne manquait pas. Les Protestants, les huguenots comme on les appelait alors, étaient ce que sont aujourd'hui les vrais tenants de la Révolution. Les divergences dans les convictions séparaient sans doute les populations et les familles; les controverses allaient jusqu'aux hostilités déclarées, et l'on se battait et massacrait en 1562 ou en 1572, comme on s'est battu et massacré en juin 1848, ou en 1871. Mais après tout les liens sociaux et de famille reprenaient leur puissance naturelle au lendemain de la lutte.

D'autre part, le baptême était un sacrement sur lequel tout le monde s'accordait : il était certainement conféré, sinon légitimement, au moins validement, par le pasteur huguenot. Le parrain catholique ne croyait pas faire acte d'hérétique en acceptant son rôle, et nous sommes persuadé qu'on trouverait sur les anciens registres des paroisses, tenus par les curés catholiques, bon nombre de protestants figurant comme parrains. Ces compromissions, pour blâmables qu'elles soient, sont dans la nature de l'humaine faiblesse. Les auditeurs qui vont écouter un prédicateur célèbre ne sont pas tous chrétiens, encore moins catholiques. Lorsque le trop fameux H. Loyson est venu donner sa représentation au Théâtre de Caen, sans doute les catholiques pratiquants se sont abstenus d'aller grossir le nombre de ses ouailles. Est-ce bien sûr qu'il n'y en eût pas cependant quelques-uns? Tant il est vrai que les fils d'Eve ont toujours eu la passion de vouloir voir par eux-mêmes!

Le père de Malherbe était sans doute de cette trempe. Catholique dans les premières années de sa vie, devenu, par la force des choses et peut-être par passion, protestant ardent et fanatique, il avait obéi à la grâce divine et repris, à une époque encore inconnue, sa place parmi ses anciens frères de la véritable Eglise. Mais la première ferveur du retour avait duré peu; marguillier de sa paroisse, et malgré cela très accommodant, il ne reculait pas devant une cérémonie au temple protestant et la promesse de « faire la cène. » Un vrai libéral, sous le règne du bon roi auquel on a prêté le propos assez leste de « Paris vaut bien une messe! » Les libéraux, dont la race n'est pas perdue, ne sont pas certes des confesseurs de la foi : faut-il les regarder comme ayant véritablement apostasié? Que Dieu les juge.

La date du retour de François de Malherbe au catholicisme est et demeurera peut-être inconnue. Ne pourrions-nous pas, en revanche, indiquer, à titre de simples conjectures, quelques causes déterminantes de ce retour?

Sans parler de Guillaume de Malherbe, religieux bénédictin et prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen, dont les sages conseils purent exercer une heureuse et sainte influence sur l'esprit égaré et le cœur dévoyé de son malheureux frère, ne serait-il pas permis de supposer qu'une influence contraire, de tout point néfaste, aurait un jour cessé, pour une raison quelconque, de dominer la volonté, peut-être bien faible, de François de Malherbe? Nous voulons parler de Pierre Beaullart, sieur de Maizet et de Neuilly-le-Malherbe, greffier de la Maison de Ville, beau-frère, par sa femme Marie le Vallois, sœur cadette de Louise, de François de Malherbe, sieur de Digny. Ce Pierre Beaullart était un religionnaire aux convictions chaudes et ardentes; ses conseils pressants avaient pu déterminer le père du poète à se faire huguenot et à présenter la plupart de ses enfants au temple protestant. Nous ne serions pas loin de penser que François de Malherbe, enfin désabusé, finit par secouer l'espèce de joug que faisait peser sur lui Pierre Beaullart dont le frère Jean, conseiller au siège présidial, refusa, en 1591, de tendre sa maison sur le passage du Saint-Sacrement. L'histoire de ce fait est tout au long racontée dans Floquet (1).

Une autre cause déterminante de conversion, la plus puissante peut-être, fut la situation toute particulière faite aux huguenots par les édits royaux et les multiples paix qui terminèrent les guerres de religion. François de Malherbe, sieur de Digny, était conseiller du Roi au siège présidial de Caen. Or, un an à peine après le pillage de l'abbaye de Troarn, l'édit ou paix d'Amboise (19 mai 1563) excluait les huguenots des charges publiques. Le 9 mai suivant, un édit complémentaire obligeait tous les officiers du roi de faire serment et profession publique de catholicisme. Est-ce à dire que le père de Malherbe, pour conserver sa charge, aurait alors abjuré le calvinisme? Cela ne serait pas impossible. Mais il dut y revenir à la première occasion, puisqu'il fit baptiser au temple deux de ses enfants : Marie, le 27 décembre 1566; Jeanne, le 8 mars 1568. Et cependant, entre ces deux baptêmes,

(1) *Histoire du Parlement de Normandie* (t. III, p. 550-551).

la paix de Longjumeau, signée le 23 février 1568, était venue rétablir l'édit d'Amboise dans sa teneur primitive.

La paix de Saint-Germain (8 août 1570) mit François de Malherbe plus à l'aise : les religionnaires étaient, en effet, déclarés admissibles à tous les emplois. L'année suivante (1571), le père du poète, fort de cette garantie, envoyait son fils étudier aux universités protestantes de Bâle et d'Heidelberg. Un édit royal, en date du 22 septembre 1572, déclarait les calvinistes incapables d'exercer dans tout le royaume aucune charge de robe ou d'épée. Ce fut l'époque de la conversion du roi de Navarre et du prince de Condé. Au contraire, la paix de Monsieur (6 mai 1576) accordait aux huguenots l'admissibilité aux dignités et aux emplois publics : (trois mois après, le futur poète quittait la Normandie pour se rendre en Provence). La paix de Bergerac ou de Poitiers (17 septembre 1577) confirmait la précédente. Mais il n'en fut pas ainsi du traité de Nemours, signé le 7 juillet 1585 : tout culte autre que le culte catholique était interdit; tous les Français étaient tenus de faire profession de catholicisme dans un délai de six mois ou de quitter la France. L'édit d'union (19-21 juillet 1588) exigeait des officiers publics le serment de catholicité.

Il n'est pas impossible que François de Malherbe, conseiller du Roi au siège présidial, ait, pour demeurer en sa charge, suivi les fluctuations de ces paix multiples dont l'une était souvent la contre-partie de l'autre. Ne pourrait-on pas même lui appliquer ces réflexions si justes de M. C. Dareste sur le désarroi des protestants en 1572, dans les jours qui suivirent la Saint-Barthélemy : « Quant aux protestants, ils demeurèrent terrifiés et profondément déconcertés. Au premier moment, le parti fut en plein désarroi. Ceux d'entre eux qui avaient jusque-là vécu des troubles et de la guerre civile disparurent. D'autres, à conviction plus ou moins flottante, entraînés dans la réforme par la nouveauté, l'exemple et de vagues désirs de libéralisme religieux ou politique, se soumirent et cédèrent à un nouvel entraînement, celui de la force. Enfin les hommes timides, ou qui protestaient contre l'accusation de rébellion, abjurèrent. Ainsi le parti se trouva réduit aux zélés et aux hommes qu'indignait l'effusion du sang (1). »

Tout le secret de la conversion du père de Malherbe est là. Mais

(1) *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. IVe, p. 287.

elle dut avoir plusieurs étapes avant d'être entière et définitive; et même après 1589, de regrettables compromissions montrent assez clairement que catholicisme ou calvinisme était en soi chose un peu indifférente pour celui dont Jacques de Cahaignes a dit qu' « heureusement doué pour occuper des fonctions publiques, il passa pour le magistrat le plus considéré du présidial de Caen. Non-seulement, ajoute-t-il, il avait l'expérience du barreau, mais encore il était un modèle de sagesse, d'une distinction innée, d'une gravité austère; il réunissait toutes les qualités du juge (1). »

Maintenant que la religion du père de Malherbe nous est à peu près connue, faudrait-il dire avec Racan et Daniel Huet que le départ du jeune Malherbe pour la Provence fut motivé par un dissentiment religieux et par le « grand déplaisir » qu'il eut du changement de croyance de son père? Nous ne le croyons pas, et nous partageons absolument sur ce point la conclusion de M. A. Gasté (2) : « Malherbe, dit-il, né catholique, est resté catholique, non par conviction bien arrêtée, mais parce qu'il lui a toujours semblé que toutes les religions se valaient. N'est-ce pas lui qui disait : « La religion des honnêtes gens est celle de son prince, » ou encore, comme l'empereur Gallien : « Adore le Dieu qu'adore « la cité, *Cole dæmonium quod colit civitas?* » Car « il avait souvent à la bouche, dit Sauval (3), ces paroles assez libertines que le poète Prudence attribue à l'empereur Gallien. »

Il y a loin de cette conclusion à celles exprimées par M. N. Weiss dans ses deux articles sur *la Religion du poète Malherbe* (4) : « Nous avons, dit-il, intitulé cette note : *La Religion du poète Malherbe.* M. Read a déjà écrit en 1860 (*Bull.* IX, 259 à 264) qu'il fut sans doute élevé dans celle que son père avait embrassée et que si plus tard, notamment à l'article de la mort, il se décida à faire profession de catholicisme, ce fut pour faire comme les autres, et surtout comme *son prince* qu'il n'oublia jamais de flatter à bon escient. En un mot, le poète fut un catholique fort tiède qui ne se souvint de cette religion que lorsqu'il y allait de son intérêt et qui dans sa dernière maladie commença par « refuser de se

(1) M. A. Blangy, p. 359-360.
(2) Loc. cit. p. 11.
(3) *Antiquités de Paris*, t. I, p. 324.
(4) *Bulletin*, etc., t. XL (1891), p. 388-389, et 447.

confesser et de recevoir les sacrements. » Nous nous réservons de discuter en son temps cette dernière assertion qui pourrait, par son laconisme, laisser dans l'esprit du lecteur une fausse idée de la vie et des derniers moments du poète.

Mais continuons : « Un de nos correspondants, M. Delgobe, de Christiania, vient de nous envoyer la *Liste des Français qui furent inscrits à l'université de Heidelberg de 1501 à 1668*. Dans cette longue énumération, extrêmement instructive et utile à consulter, on trouve, à la date du 29 mai 1573, un François Malherbe *(Malerbeus)* de Caen. — Serait-ce le sieur d'Igny? A cette époque, en supposant qu'il n'eût que 20 ans en 1555, il en aurait eu près de 40, et il paraît peu probable qu'à cet âge il ait éprouvé le besoin de s'asseoir sur les bancs d'une université..... En 1573, le futur poète avait 18 ans. N'est-ce pas l'âge normal d'un étudiant et ne paraît-il pas bien plus naturel d'admettre que le *Franciscus Malerbeus* inscrit à Heidelberg représente le fils et non le père? »

M. N. Weiss n'avait pas à se poser une telle question; il n'avait qu'à consulter l'*Instruction de Malherbe à son fils*, où le poète dit en toutes lettres qu'il étudia en Allemagne. Ajoutons que le correspondant de M. N. Weiss l'a mal renseigné sur l'orthographe du nom de Malherbe inscrit dans les registres de l'université d'Heidelberg. Ce n'est pas *Malerbeus*, mais bien *Malarbeus* qu'il faut lire, ainsi que nous l'a écrit M. Charles Zangemeister, directeur de la Bibliothèque de l'Université.

M. N. Weiss conclut en ces termes : « ..... Le poète a dû quitter la maison paternelle non à 21 ans, mais à 18 (1), et nullement « de déplaisir de ce que son père s'était fait de la religion » plus de dix ans auparavant, mais au contraire pour apprendre à la mieux connaître en suivant les cours d'une université protestante qui servait alors de rendez-vous à un grand nombre de réfugiés de cette même religion. On aurait dès lors une explication plausible de l'attitude religieuse ultérieure du favori des muses et..... du prince. N'ayant pas été baptisé dans l'église réformée, mais y ayant été élevé et y ayant fait ses études, il a pu commencer par se considérer comme protestant, et lorsque cette qualité fut un obstacle aux faveurs de la cour, se ranger du côté des catholiques,

(1) Il l'a même quittée à l'âge de 16 ans, puisqu'il était à Bâle en 1571.

sans abjurer explicitement le protestantisme auquel il n'avait pas été formellement rattaché dès sa naissance. »

Nous comprendrions un pareil raisonnement avec quelques preuves à l'appui. Outre qu'il n'est guère flatteur pour le poète « favori du prince, » il a le grand tort de vouloir changer en certitude de simples conjectures que rien de solide ne vient étayer.

M. N. Weiss écrit encore dans le même *Bulletin* (1) : « ..... En 1573..., François Malherbe, sieur d'Igny, père du poète, était *certainement à Caen*. C'est donc le futur poète qui étudia en 1573 à Heidelberg, et ce fait prouve définitivement qu'à cette époque il était huguenot comme son père. »

C'est toujours la même manière de raisonner, et il serait facile de se laisser prendre par le caractère spécieux sous lequel elle se présente. Mais était-il absolument nécessaire qu'un étudiant étranger fût calviniste pour être admis aux cours de l'Université d'Heidelberg, devenue calviniste par la force des choses, ou plutôt grâce à l'électeur palatin Frédéric III qui faisait d'Heidelberg sa résidence ordinaire? Nous ne pensons pas qu'il en fût ainsi pour les universités de France, en particulier pour celle de Caen. Elle était restée catholique, et il ne s'ensuivait pas que les étudiants français ou étrangers fussent obligés d'être catholiques pour pouvoir entendre les leçons des illustres Caennais qui y professaient en 1573. Autrement, Malherbe lui-même aurait été momentanément catholique, puisque D. Huet assure qu'il étudia à l'Université de Caen, sans doute après son retour d'Allemagne.

A la rigueur, il ne serait pas impossible que les trois ou quatre années passées à Bâle et à Heidelberg eussent exposé de bien près le jeune Malherbe à la contagion de cette fièvre d'hérésie dont les auteurs de la Réforme avaient été les propagateurs. Mais si, jeune homme et plus tard poète, il manqua de ferveur religieuse, un sentiment inné chez lui l'entraîna toujours, aussi bien en religion qu'en politique et en littérature, vers l'ordre et l'unité. Toute dissidence, toute tentative factieuse lui parurent toujours un crime. Libéral comme son père, ou plutôt, assez indifférent en matière religieuse, le poète Malherbe ne crut pas devoir changer de religion, mais en même temps il dut « voir, sans trop s'en

(1) P. 447.

indigner, élever dans le protestantisme ses frères et ses sœurs (1). » Et comme le remarque judicieusement M. A. Gasté (2), on peut très-bien admettre que « son père, protestant farouche, ait essayé d'entraîner dans la nouvelle religion, qu'il défendait avec tant de zèle, son fils aîné, et que, ayant inutilement tenté de vaincre son indifférence, il l'ait traité avec assez de rigueur pour lui faire prendre en dégoût la maison paternelle. »

Ce ne fut cependant pas la raison déterminante de son départ pour la Provence. Son père voulant lui céder sa charge de conseiller du Roi au siège présidial (3), il avait constamment refusé cette succession, plein d'un insurmontable dédain pour la carrière de la magistrature, la jugeant indigne d'un gentilhomme de vieille race, dont les ancêtres avaient, les uns, suivi Guillaume le Bâtard en Angleterre, les autres, les ducs de Normandie en Terre Sainte et aux Croisades. Ce dédain, Malherbe parvint à grand'peine à le surmonter vers la fin de sa vie, lorsqu'il se décida à solliciter pour son fils Marc-Antoine la charge de conseiller au Parlement d'Aix.

Dans le principe, si nous en croyons Tallemant des Réaux (4), il ne voulait pas que son fils fût conseiller : cela lui semblait peu digne de lui. Mais dans la suite, écrivant à M. de Mentin, le 14 octobre 1626, il disait : « Vous vous émerveillerez qu'ayant autrefois si peu estimé la longue robe, je sois à cette heure si affectionné à la rechercher. Il est vrai qu'en mes premières années, j'y ai eu une très grande répugnance. Mais soit qu'avec plus de temps j'aie eu plus de loisir de considérer les choses du monde, soit que la vieillesse ait de meilleures pensées que la jeunesse, il s'en faut de beaucoup que je n'en parle comme je faisois en ce temps-là. Je suis bien d'avis que l'épée est la vraie profession de gentilhomme; mais que la robe fasse préjudice à la noblesse, je ne vois pas que cette opinion soit si universelle comme elle a été par le passé. Tous les siècles n'ont pas un même goût; nos pères ont approuvé des choses que nous condamnons, et en ont con-

(1) M. A. Gasté, loc. cit. p. 11.

(2) Ibid. p. 11-12.

(3) Ce fut Eléazar, le frère puîné du poète, qui succéda à son père dans cette charge, en 1583.

(4) *Historiettes*, tome 1er, édition P. Paris, p. 303 et 304.

damné que nous approuvons. Il est vrai que par la voie des armes on arrive à des dignités bien relevées; mais la montée en est si pénible, que pour y parvenir, il faut que la fortune contre sa coutume aide extraordinairement à la vertu. Il n'en est pas de même aux offices des cours de parlement : toute la peine est de commencer. Depuis qu'une fois on y a mis le pied, on peut dire qu'on a fait la principale partie du chemin. Ce ne sont pas charges qui portent un homme dans les nues; mais elles le mettent assez haut pour en avoir beaucoup d'autres au-dessous de soi. On me dira que les gentilshommes qui les prennent deviennent compagnons de plusieurs qui ne le sont pas. Je l'accorde, mais quel remède? Ne vaut-il pas mieux pour eux qu'ils deviennent leurs compagnons, que s'ils demeuroient leurs inférieurs? La plus auguste compagnie qui soit au monde est sans doute celle des cardinaux; et cependant parmi des princes de Bourbon, d'Autriche, de Médicis et autres maisons souveraines de l'Europe, n'avons-nous pas vu le cardinal d'Ossat, qui, tout excellent personnage qu'il étoit, avoit une extraction si pauvre et si basse, que jusques à cette heure, elle est demeurée inconnue, quelque diligence qu'on ait apportée à la chercher? Le parlement de Paris entre ses conseillers en a eu un de la maison de Foix. Après cela, je ne crois pas qu'il y ait gentilhomme qui ne se rendit ridicule s'il en faisoit le dégoûté. Pour moi, je confesse librement que je suis très-marri de n'avoir été sage quand je le devois et pouvois être, mais le regret en est hors de saison. J'ai fait la faute en ma personne; je la veux réparer en la personne de mon fils. Quand je l'auroi mis où je le veux mettre, il sera en la compagnie de plusieurs gentilshommes très-gentilshommes, et dans un parlement où la justice est aussi religieusement administrée et le Roi aussi fidèlement servi qu'en nul autre de ce royaume. De là, s'il est galant homme, il est de condition pour arriver aux premières charges de la profession. S'il le fait, à la bonne heure; sinon, toujours sera-t-il en lieu où il aura moyen de bienfaire à ses amis, et empêcher ses ennemis de lui faire mal (1). »

Comme on le voit, il fallut, pour vaincre ses répugnances d'autrefois, que le poète, devenu vieux et plus sage, eût entendu parler de M. de Foix, conseiller au Parlement de Paris et nommé

(1) V. M. L. Lalanne, IV, p. 101-111.

à l'archevêché de Toulouse (1). Ce fut seulement après avoir beaucoup raisonné, bien pesé le pour et le contre, qu'il se détermina à faire entrer son fils dans le Parlement de Provence.

« Ce dégoût pour la magistrature, dit encore M. A. Gasté (2), joint à son indifférence en matière de religion, dut éloigner Malherbe d'une ville où la magistrature lui semblait être en trop grand honneur, et où les protestants se montraient trop intolérants. Il alla donc chercher aventure dans un pays qu'il supposait plus hospitalier et auprès d'un prince de sang royal qui ne devait pas contrarier ses goûts belliqueux. »

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) « Sans ce grand exemple, nous dit Balzac *(Entretien XVIII)*, Malherbe ne se fût jamais résolu à traiter pour son fils d'un office de conseiller au Parlement de Provence. Ses amis lui représentèrent en cette occasion qu'après un gentilhomme parent des rois et allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe, le fils d'un gentilhomme de Caen, quoique de la race de ceux qui suivirent en Angleterre Guillaume le Conquérant, pouvoit sans scrupule exercer une charge de conseiller. » (Cfr. M. A. Gasté, loc. cit. p. 12-13).

(2) Loc. cit. p. 12-13.

NOTICE

SUR LE

MARÉCHAL JACQUES II DE MATIGNON

L'illustre famille des Gouyon de Matignon, originaire de Bretagne, est très ancienne. Il est fait mention d'un de ses membres, Bertrand, dans un vieux manuscrit trouvé dans l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, fondée, ainsi que celle de Saint-Jacut, par les seigneurs de Matignon.

Ce manuscrit (1), traduit du latin en rimes françaises par un prieur de l'Abbaye, Guillaume l'Amant, 1280, débute ainsi :

« Et est ce beau livre en latin
Que moi, prior de Saint-Aubin
Jadis de la fondation
Des ayeux du sire Gouyon.
Frater Guillelmus dit l'Amant,
Ai translaté par le commandement
De dame Jeanne de Bretagne (2),
De Bertrand Gouyon la compagne
En mil deux cent quatre vingts
Que de translater ce m'advint. »

(1) Intitulé : Hic est liber sive memoriale antiquitatum Britannicarum et fundationis abbatiæ S. Albinis binorum ex hac patria, etc.

(2) Fille de Jean Le Roux, duc de Bretagne.

Selon cet ancien titre, la famille de Matignon était la première de Bretagne après celle du souverain. Il porte que vers l'an 383 l'empereur Maxime, laissa en Bretagne avec le titre de roi, un de ses lieutenants Conan-Meriadeck, et lui donna, pour défendre sa conquête, 43 officiers ou *bannerets*. Ceux-ci partagés en trois bandes, furent placés sous le commandement de trois chefs, appelés *Mathiberts* ou *Malibernes*. Le premier des Mathiberts fut un certain Gouyon, chef de la Maison qui nous occupe.

Au temps de l'invasion des Normands, le duc Alain-Barbe-Torte, gouvernait la Bretagne. Chassé de ses Etats par Rollon, il s'enfuit avec les siens en Angleterre. Après cinq ans de séjour dans cette grande île, il résolut de reprendre la Bretagne aux Normands (1). Gouyon, sire de Matignon, et cousin du duc, fut mis à la tête de la flotte, débarqua dans le port de Matignon, et tailla les Normands en pièces (936).

Icel jeune Alain élevé
Du sang royal comme est trouvé
Empreinta nefs en Angleterre,
Pour retourner en sienne terre :
O quant à sa gent fut venu
Il fit prêt sur gros et menu.
Un prince banneret qui se clamait Gouyon
Conduisit celle classe au port de Matignon
Où arrivé que fut-il descendit sans faille,
Et mis grands et petits en ordre de bataille.
Si advint qu'environ l'an neuf cent trente six
En Bretagne Normands Danois furent occis,
Par habitants du pays et gens de toute sorte
Après que passé mer furent sous Barbe-Torte (2).

Sire Gouyon fit bâtir une tour fortifiée sur la pointe d'un rocher, proche Matignon, à l'entrée de la baie de la Fresnaye et lui donna le nom de la Roche-Guyon (3).

(1) V. J. Janin, hist. de Bretagne, p. 99.

(2) De Caillières, hist. du Maréchal de Matignon, ch. I, p. 8.

(3) Ce fort devint la propriété de l'Etat sous Louis XIV. Le grand roi le fit reconstruire et agrandir par un élève de Vauban, et, depuis cette époque, il est devenu le château de la Latte, actuellement aux mains du duc de Feltre.

Un descendant de ce héros, *N. Gouyon de Matignon* obtint aux Etats de Bretagne, en 1057, le pas sur les autres seigneurs.

Son fils, *Etienne Gouyon*, premier banneret de Bretagne, accompagna le duc Alain Fergent, allié de Guillaume le Conquérant, à à la conquête de l'Angleterre (1066) et à Jérusalem (1096) (1).

Dans la suite, les sires de *Matignon*, figurèrent toujours au premier rang parmi la noblesse de Bretagne. L'un d'eux, *Bertrand II*, cousin de Duguesclin, portait l'étendard du vaillant breton à la bataille de Cocherel. Son petit-fils, *Jean*, devait assurer la grandeur de la maison de Matignon en épousant la fille du baron de Torigni, *Marguerite de Mauny* (1450).

Jean eut deux fils, *Bertrand* et *Alain*. Celui-ci devint grand écuyer de France et bailli de Caen. Bertrand eut l'honneur d'être chambellan du roi Charles VII. Son fils, *Guy*, baron de Torigni et grand chambellan de Bretagne laissa trois enfants, *Joachim*, *Anne* et *Jacques*. Ce dernier devait être le père de notre héros.

Joachim, sire de Matignon, de la Roche-Gouyon et de Torigni, devint chambellan du roi, son lieutenant-général et vice-amiral pour toute la Normandie. C'était un prince savant et sage. Il mourut en 1517 sans postérité.

Jacques Ier hérita de ses biens. François Ier qui l'avait en grande estime, le nomma colonel-général des Suisses pendant les guerres d'Italie (2). Il se distingua à Pavie et mourut dans le Piémont des suites des nombreuses et glorieuses blessures, reçues sur les champs de bataille. Il laissait trois enfants qu'il avait eus de la noble dame Anne de Silly, fille et héritière en partie de François de Silly, chevalier, seigneur de Lonray et de plusieurs autres terres, chambellan du Roi, grand veneur et grand maître des eaux et forêts du duché d'Alençon.

Aux titres nobiliaires de Jacques, le roi François Ier avait joint celui de seigneur de la Roche-Tesson. Voici à quelle occasion :

Le connétable de Bourbon ayant ourdi un abominable complot contre le roi de France, Matignon et d'Argouges, tous deux Normands et attachés à la personne du traître, surprirent ses intrigues et essayèrent de le détourner d'une voie si funeste.

Matignon, dans un admirable langage que nous a conservé

(1) Voir le premier des onze grands tableaux de la galerie historique du château de Torigni par le peintre Vignon.

(2) *Ibid.*

l'historien Mézerai (1) rappela tous ses devoirs au connétable. Celui-ci ayant persisté dans son dessein, Matignon et d'Argouges le dénoncèrent au roi. En récompense de sa fidélité, Matignon reçut la seigneurie de la Roche-Tesson.

Son successeur fut l'illustre Jacques II, l'une des plus belles figures de ce temps. Jacques II, joua un rôle considérable dans les évènements si tragiques de la dernière partie du XVIe siècle, et à cette époque de défaillances morales, de haines et de perfidies, il sut forcer par son grand caractère et sa générosité chevaleresque l'admiration de tous ses contemporains.

Jacques II naquit le 16 septembre 1525 au château de Lonray, près d'Alençon.

De Caillères raconte (2) que sa mère, la vertueuse dame de Silly, lui donna une éducation en rapport avec sa qualité, le forma aux exercices du corps et lui inspira le goût des lettres. La noble dame consentit même à se séparer de son fils et l'envoya près de François Ier « pour être nourri Enfant d'honneur de Monsieur le Dauphin. » La vertu de l'enfant, exposée au milieu d'une cour voluptueuse demeura intacte. Dans la suite même, il conserva cette pureté de mœurs qui constrastait fort avec les habitudes dissolues des courtisans.

« Jacques de Matignon, dit de Caillères, était de taille médiocre ; son port avait quelque chose de grave et de hardi, sa rencontre était aimable, sa physionomie heureuse, et l'on voyait dans ses yeux une certaine vivacité qui découvrait celle de son esprit (3). »

Brantôme résume ainsi les principaux traits du caractère de Matignon : « C'est le capitaine le mieux né et acquis à la patience, un très fin et trinquat normand, se comportant à son commencement et au milieu et sur la fin et toujours de mieux en mieux (4). » D'Aubigny, dans ses « Vies des hommes illustres de France, » nous donne à peu près le même portrait. Mais il est incomplet. Sans doute, la patience, la finesse, le sang-froid ont fait du Maréchal un politique habile et un heureux guerrier ; mais il faut dire à sa louange, que son esprit fin et délié, son ardeur dans les

(1) Mezerai, t. II, p. 935.
(2) Hist. du Maréchal de Matignon, liv. I, p. 15.
(3) Hist. du Maréchal de Matignon, liv. I, p. 15.
(4) Hommes illustres, p. 529.

combats, le cédaient à son grand cœur, à sa générosité chevaleresque.

Toutes ses actions furent inspirées par un attachement profond à sa foi religieuse et à la royauté qu'il soutint envers et contre tous.

Quelques historiens ont accusé Jacques II, d'avoir joué le rôle d'un plat courtisan. Or, ses lettres à Catherine de Médicis et à Henri IV, démentent cette assertion et nous révélent en lui une grande indépendance de caractère et une noble hardiesse de langage.

Jacques II fut aussi apte à manier les hommes que l'épée, et sa réputation d'habileté dans les conseils était aussi grande que celle de sa valeur sur les champs de bataille.

Doué d'une intelligence supérieure, il fut un ami passionné des lettres et des arts. Il consacra ses loisirs à embellir son château de Torigni, dont son fils Charles, fit la plus belle résidence princière de la Basse-Normandie.

Le Maréchal de Matignon avait un grand fond de piété, une foi robuste et éclairée qui l'élevèrent au rang des meilleurs champions du catholicisme en France, à l'époque si tourmentée des guerres de Religion.

Cette légère esquisse du caractère de notre héros nous permet déjà de lui décerner en particulier l'éloge adressé à sa noble famille :

> Ancienneté, vaillance et la dévotion
> Illustrent à jamais le nom de Matignon (1).

Le Maréchal Jacques II de Matignon partagea sa vie entre la guerre et la politique et l'on ne saurait dire où il montra le plus de sagesse et d'habileté.

Mais afin de mettre de l'ordre dans ce récit, nous suivrons d'abord notre héros dans ses opérations militaires, puis nous étudierons son rôle dans le Conseil des rois.

La vie militaire de Jacques II peut se diviser en deux périodes. D'abord il prend part à la lutte de la France contre la Maison

(1) Ces deux vers se lisent dans le 1er tableau de Claude Vignon dans la galerie du château de Torigni : Etienne Gouyon s'embarque pour la Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon et Alain Fergent (1096).

d'Autriche, sous Henri II; puis il joue un rôle capital dans les trop fameuses guerres de Religion qui ensanglèrent la France sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

Jacques de Matignon entrait dans la carrière des armes à l'époque où Henri II, reprenant les projets de son père François Ier, s'alliait aux protestants d'Allemagne contre la trop puissante Maison d'Autriche, représentée par l'empereur Charles-Quint.

Il prit part à l'expédition dans l'Est, assista à la prise des Villes Impériales, Metz, Toul et Verdun, et pour sa belle conduite sur le champ de bataille reçut le commandement d'une compagnie de cent Chevaux-Légers. En l'année 1552, Matignon est dans Metz avec le duc de Guise, lorsque Charles-Quint vient mettre le siège devant la place qu'il veut à tout prix reprendre aux Français. On sait l'issue de ce siège mémorable, l'énergique résistance des nôtres, la fuite honteuse des Allemands. Entre tous les braves capitaines de cette époque, Matignon se signala par sa valeur, et le duc de Guise aimait à lui confier les entreprises les plus périlleuses.

L'année suivante, il s'enferme avec le duc de Bouillon dans la ville d'Hesdin. La place tombe aux mains des Impériaux, mais Matignon trouve moyen de descendre dans le fossé et de s'enfuir inaperçu dans une forêt voisine.

La sagesse, le sang-froid et la bravoure dont Matignon avait fait preuve dans ces premières campagnes lui valurent le commandement d'une brigade de cavalerie chargée d'opérer sur les ailes de l'armée. Alors se déploya toute sa sagacité, sa vigilance. Rien ne lui échappait, personne ne fut plus habile à prendre connaissance des positions, des manœuvres de l'ennemi. Sitôt logé dans ses quartiers, son premier soin était de faire le plan de tout ce qui se trouvait à trois ou quatre lieues autour de lui et de le réduire en cartes topographiques (1).

Matignon assista à la trop fameuse bataille de Saint-Quentin : il y fut fait prisonnier avec le connétable de Montmorency et une foule d'autres capitaines distingués. Sa captivité qui se prolongea jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis l'empêcha de suivre le duc de Guise devant Calais dont la prise fit oublier le désastre de Saint-Quentin.

Peu de temps après, Matignon profitant des loisirs de la paix,

(1) Hist. du Maréch. de Matig., par de Caillières, liv. I, p. 23.

épousa Françoise, fille du comte du Lude, aussi remarquable par ses vertus que par sa beauté (1559).

Ici finit la première période de la vie militaire de notre personnage.

Henri II venait d'être frappé à mort dans un tournoi par le comte de Montgommery qui devint plus tard le chef le plus intrépide des huguenots en Basse-Normandie et le principal adversaire de Matignon. — François II, l'aîné des fils de Henri, quoique en âge de gouverner l'Etat, en laissa les rênes à sa mère, la fameuse Catherine de Médicis. Cette femme astucieuse, ayant besoin d'un conseiller sage et discret, jeta les yeux sur Matignon qu'elle connaissait depuis longtemps et l'appela à la cour. Nous parlerons plus tard du rôle qu'il joua dans la politique de cette époque. Comme capitaine, il eut bientôt l'occasion de se signaler de nouveau dans les guerres de religion qui devaient couvrir la France de sang et de ruines matérielles et morales.

Dès l'année 1559, Catherine de Médicis fit pourvoir son fidèle serviteur Matignon de la charge de lieutenant-général du roi en Basse-Normandie.

Le nouveau lieutenant-général fixa alors sa résidence ordinaire à Torigni. Déjà les ministres huguenots agitaient le pays; la doctrine de Calvin était prêchée à Saint-Lô et quelques seigneurs puissants l'embrassaient avec enthousiasme.

Le premier apôtre de la Réforme dans la Manche fut un moine apostat, nommé *Soler*, d'origine espagnole, un instant pasteur de Saint-Clément de Jersey. Il fit des prosélytes, parmi lesquels Jean *Brouault*, prieur de Saint-Eny, « l'apôtre » de Carentan, et Benjamin *Basnage*, dont le fils, Henri, publia des ouvrages qui sont restés comme un des plus vastes monuments de notre législation normande.

L'un des plus fameux prédicants de cette époque dans la presqu'île Cotentinaise et l'Avranchin fut Jean Guiton de Villiers, près de Pontorson, qui fut aussi l'un des plus ardents admirateurs du Cardinal Odet de Châtillon. Son nom est resté célèbre dans notre pays.

A côté des prédicants, les chefs militaires de la Réforme. Au premier rang, *Gabriel de Lorges, seigneur de Ducey* et *comte de Montgommery*, à cause du fief de ce nom, situé entre Lisieux et Falaise; Bricqueville de Colombières, les deux Sainte-Marie d'Ai-

gneaux, près de Saint-Lô, les Pierrepont de Saint-Marcouf (1).

Pour être juste à l'égard de ces capitaines huguenots, il faut avouer qu'ils firent preuve d'un grand courage; mais ils avaient embrassé la réforme par intérêt pour satisfaire leur ambition et faire échec au roi. Sous le masque de la religion se cachait le seigneur féodal, impatient de reconquérir sur la royauté absolue les droits et privilèges que les monarques depuis Charles VII leur avaient arrachés par lambeaux.

Matignon, informé des menées audacieuses des huguenots, lèva aux frais des églises, cent arquebusiers à cheval. A la nouvelle que Montgommery a livré aux Anglais Rouen, le Havre et Dieppe, il s'empressa de mettre des garnisons à Cherbourg et à Granville, à Alençon, à Falaise, à Vire, etc. (2).

Cependant les Calvinistes se livrent à tous les excès. Ils pillent l'église de Notre-Dame à Saint-Lô (3), l'abbaye de Cerisy (4), le trésor de la cathédrale de Coutances, l'abbaye de Savigny (5), dans l'Avranchin, l'abbaye de Montmorel, près de Ducey, la cathédrale d'Avranches (6); ils occupent et saccagent Valognes, Vire et Coutances dont l'évêque Arthus de Cossé fut victime des plus ignobles vexations (7).

Ils essaient aussi de forcer la ville de Cherbourg défendue par Matignon en personne, mais il ne peuvent que piller l'abbaye du Vœu, située en dehors de l'enceinte (8).

Cependant le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, se dirige sur Vire qu'il veut reprendre aux Huguenots; Matignon l'y rejoint et tous deux, après plusieurs assauts meurtriers s'emparent de la place et du château. Puis ensemble ils marchent sur Saint-Lô qui est livré au pillage.

Pour ne pas nous engager dans un dédale d'évènements secondaires, disons seulement que Matignon, en toute circonstance, fit

(1) Histoire des guerres de Religion dans la Manche, par Delalande, p. 8 et suivantes.

(2) Hist. du Maréch. de Matignon, par De Caillières, p. 53-54.

(3) Toustain de Billy, hist. du Cotentin.

(4) Neustria pia, p. 435.

(5) Séguin, p. 351.

(6) François Desrues, Descript. de la France, etc., p. 360.

(7) G. Ybert, à l'Ann. de la Manche de 1837, p. 160.

(8) Demons, Histoire civile et religieuse de Cherbourg.

preuve d'une vigilance, d'une habileté incomparables. Il sut conserver au roi les places si importantes de Cherbourg et de Granville, établir un camp volant pour empêcher les descentes des étrangers, dissiper les secours que les huguenots du pays pouvaient lui donner et escorter les convois de l'armée du roi (1).

S'il ne put prendre part au *siège de Rouen*, signalé par la mort du roi de Navarre et la fuite de Montgommery en Angleterre, à la bataille de Dreux et au siège d'Orléans, il empêcha du moins la descente des renforts et des convois anglais sur nos côtes, occupa une partie des forces calvinistes et envoya des secours opportuns à l'armée royale.

On peut juger de l'estime et de l'affection que la reine et les chefs du parti catholique avaient pour Matignon, par deux lettres qui lui furent envoyées à cette époque, l'une à l'occasion de la prise de Rouen, l'autre après l'assassinat du duc de Guise sous les murs d'Orléans. Celle-ci est du cardinal de Guise : « Vous aurez comme je crois, écrit-il, dès cette heure entendu quelle malheureuse fin et issue a eu la blessure de feu Monsieur mon Frère dont je m'assure que tous ses amis ont un merveilleux regret, et que pour la bonne affection qu'ils lui ont portée, ainsi que je sais certainement que vous avez fait, ils ne perdront jamais la volonté de faire et s'employer pour ceux qu'il a laissés, quand ils en auront le moyen. Vous priant, Monsieur de Matignon, croire aussi que nous ne faudrons jamais de notre part envers nos bons amis, à toutes les occasions que nous leur pourrons faire connaître, combien nous les voulons aimer et estimer, et leur faire plaisir en tout ce qu'il nous sera possible. Vous tenant en ce nombre et des plus certains et assurés, et me recommandant de bien bon cœur à votre bonne grâce : je prierai Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Matignon, ce que plus désirez. De S. Mesmin le 12 de mars 1562. »

Cette lettre montre assez les relations intimes de Matignon avec la puissante famille des Guise. Matignon était fort discret dans ses liaisons, mais une fois contractées, elles devenaient indissolubles. Personne ne fut plus sûr en amitié. Le roi lui-même, après le traité d'Amboise, voulut donner à son fidèle lieutenant en Basse-Normandie, des marques singulières d'estime. Il lui

(1) Hist. du Maréch. de Matignon, liv. I, p. 55.

accorda la faculté de réunir la baronnie de la Ferrière-Harang (1) à celle de Torigni, ainsi que l'honneur d'un commandement de cinquante hommes d'armes, avec la lieutenance générale, dans tout le Bocage et dans le ressort du bailliage de Caen (2).

La même année, Charles IX voulut parcourir la Normandie pour s'assurer de l'état des esprits et des ravages de la guerre. Matignon était à ses côtés, et « chacun constatait qu'il avait l'oreille du maître. » C'était justice, car même en temps de paix, ce loyal serviteur, de son château de Torigni, surveillait les sourdes menées de Montgommery, revenu d'Angleterre et des lieutenants Coulombières et de Pierrepont. Guillaume de Pierrepont, sieur de Montcoq (3), tenta même un hardi coup de main sur Cherbourg, mais Matignon mit sa bande en déroute et le fit prisonnier.

La vigilance et la fidélité de Matignon lui avaient fait beaucoup d'ennemis. On voulut lui faire subir le sort du duc de Guise. Un certain capitaine, du nom de Vaucèles, entraîna quelques soldats; mais l'un d'entre eux révéla le complot. Vaucèles méritait la mort : Matignon lui pardonna généreusement, se contentant de lui dire que sa religion ne valait rien puisqu'elle l'avait porté à l'assassiner sans sujet, et de lui interdire tout séjour en Normandie.

Matignon se montra toujours généreux envers ses ennemis. On lui a reproché d'avoir ordonné le massacre des vaillants compagnons de Montgommery pris dans le château de Domfront. Matignon n'ordonna rien : il laissa faire. En ce, il fit sans doute acte de faiblesse, mais n'était-il pas entraîné lui-même par les passions violentes et haineuses de ces guerres fanatiques? On l'accuse aussi d'avoir promis la vie sauve à son adversaire et de l'avoir ensuite livré à la reine qui le fit décapiter. Matignon ne promit à son prisonnier que la vie et les plus grands égards *tant qu'il demeurerait entre ses mains*. Ce fait est attesté par le protestant d'Aubigné.

Entre la paix d'Amboise et la seconde guerre de Religion, Matignon, maréchal de camp (4) depuis quelques mois, reçut l'ordre de démolir les fortifications de Saint-Lô et de surveiller les côtes

(1) Actuellement paroisse du diocèse de Bayeux, entre Vire et Torigni.
(2) Rich. Séguin, p. 371.
(3) Actuellement paroisse attenant à la ville de Saint-Lô.
(4) Grade correspondant à celui de général.

pendant le siège du Havre, que le maréchal de Brissac voulait reprendre aux Anglais. Matignon fit si bonne garde qu'il reçut de la reine-mère une lettre pleine d'éloges au sujet de sa conduite prudente et avisée. La cour étant venue à Caen peu de jours après, s'ingénia à le combler d'honneurs (1).

Le jeune roi, Charles IX, ayant atteint sa quatorzième année, fut déclaré majeur et fit avec sa mère un voyage sur les frontières du royaume, du côté de la Navarre et de la Lorraine.

Les ravages qu'avaient commis les Huguenots, l'excitèrent à tel point qu'on prévit dès lors une prochaine reprise d'armes. Cependant Catherine de Médicis donnait tant de gages au protestantisme que le Pape se vit contraint d'élever la voix en faveur des catholiques. D'ailleurs les calvinistes relevaient la tête de toutes parts et préparaient la guerre. En Normandie, Montgommery, Coulombières, etc., rassemblaient secrètement des troupes. Le roi en fut informé par Matignon, et le même avis lui arriva de plusieurs points à la fois, ce qui redoubla sa colère.

Sur ces entrefaites, Condé, à la tête d'un fort parti de troupes, essaya de se saisir de la personne du roi, à Meaux. Charles IX, grâce à la bravoure des Suisses, échappa au guet-apens; mais cette tentative fut le signal de la seconde guerre civile.

Les Huguenots, ayant à leur tête Condé et Montgommery, s'emparèrent des abords de la capitale et l'investirent. Le roi, voyant que les troupes du connétable de Montmorency étaient insuffisantes, écrivit à Matignon de lui amener des renforts. Celui-ci arriva aussitôt et empêcha d'Andelot, frère de Coligny, de se joindre aux troupes de Condé. Cette manœuvre contribua au succès des troupes royales. Montmorency fut tué, mais les Calvinistes perdirent la bataille dans la plaine de *Saint-Denis* (1567) (2).

Le lendemain, Matignon fit son entrée dans Paris, où la cour le reçut avec enthousiasme.

Les chefs du parti catholique avaient succombé : Guise sous les murs d'Orléans, Montmorency dans la plaine de Saint-Denis. La lieutenance générale du royaume était vacante : le fils du duc de Guise y prétendait, mais Catherine, redoutant la popularité des princes de la maison de Lorraine, l'écarta et choisit son fils, le

(1) Hist. du maréch. de Matig., par de Caillières, liv. I, p. 74.
(2) Hist. du maréchal, par de Caillières, liv. I, p. 94, etc.

duc d'Anjou, plus tard Henri III. Le duc d'Anjou choisit à son tour pour maréchal de camp Jacques II de Matignon.

Celui-ci, jusques là retenu dans sa lieutenance de Basse-Normandie, allait exercer ses talents militaires sur un plus vaste théâtre, aborder la grande guerre. Il y fera bonne figure.

Il prit part aux batailles de *Jarnac* et de *Montcontour* (1569). Dans cette dernière rencontre, il fut renversé d'un coup de lance et eut son cheval tué sous lui; mais il força la victoire en chargeant les calvinistes à la tête d'un gros de cavalerie (1).

La paix fut conclue en 1672 et cimentée par le mariage du roi de Navarre (le futur Henri IV), chef des huguenots, avec Madame Marguerite, fille de France.

Ce n'était pourtant qu'une paix fourrée. Un attentat fut commis à Paris contre l'amiral de Coligny : beaucoup de catholiques, en province, commencèrent à courir sus aux protestants. Il en fut ainsi en Normandie. Matignon était alors à son château de Lonray, près d'Alençon ; ses coréligionnaires prenaient déjà les armes : alors il court à Alençon avec ses gardes, ses domestiques, fait fermer les portes, pose des corps de garde par tous les quartiers, défend sous peine de mort aux catholiques de rien attenter contre les huguenots et commande à ceux de la nouvelle religion de se trouver tous à la Place et sans armes, sous sa protection (2).

De Caillières, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que de son temps la mémoire de cette action était encore si chère à toute la ville que les habitants apprenaient à leurs enfants dès le berceau, à révérer le nom de ceux, dont l'illustre prédécesseur avait sauvé tant de bonnes familles.

D'Alençon, Matignon se rendit en toute hâte à Saint-Lô où il apaisa aussi les premières fureurs de la population catholique. Grâce à son intervention et à son ascendant, la basse Normandie n'éprouva pas le contre-coup de la Saint-Barthélemy. La ville de Caen, reconnaissante, lui offrit un buffet d'argent, de la valeur de 800 à 1,000 écus?

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, les calvinistes de Normandie allèrent chercher un abri dans les îles de la Manche.

(1) Hist. du maréch. de Matig., par de Caillières, liv. I, pp. 108, 109.
(2) Hist. du maréch. de Matig., par de Caillières, liv. I, p. 112.

Montgommery lui-même, avec Coulombières et Sainte-Marie-d'Aigneaux, se réfugia à Jersey.

Mais il en revint bientôt avec 5,000 hommes de troupes mises à sa disposition par la reine Elisabeth d'Angleterre... En même temps les autres protestants se soulevaient par toute la France. Catherine de Médicis prescrivit la levée de trois armées dont l'une fut confiée à Matignon pour combattre en Normandie Montgommery et les Anglais. « Je vous confie, lui avait dit la reine, le poste le plus honorable et le plus périlleux. » Cependant Montgommery s'était rendu maître de Carentan et du passage des Vez. Enhardi par ce premier succès, il alla assiéger Valognes, mais le vaillant Cartot le força de se retirer. Saint-Lô tomba en son pouvoir. Cherbourg, à proximité de l'Angleterre, le tentait surtout : mais il n'osa pas en entreprendre le siège.

Que faisait alors Matignon? Aussitôt arrivé en Normandie, il s'arrêta à Caen, rassembla une armée de 5,000 hommes de pied et de 1,800 chevaux, prit dans la ville vingt pièces de canon, et suivi de ses maréchaux de camp de Fervaques et Villers-Emmery, marcha droit à Falaise qu'il reprit, et de là à Argentan qui ne fit qu'une faible résistance.

Ayant appris que Montgommery s'était emparé de Carentan et de Saint-Lô, Matignon comprit aisément que son redoutable adversaire voulait faire de cette dernière ville sa place d'armes pour défendre l'entrée du Cotentin. Il fallait l'en déloger à tout prix. Matignon conçut un plan très habile. Il feindrait d'attaquer Carentan où était de Lorges, fils de Montgommery, et pendant ce temps ferait investir la place de Saint-Lô : ce qui arriva. Montgommery trompé envoya des renforts à son fils et affaiblit la défense de la ville qui se trouva investie par la plus grande partie des troupes de Matignon. A ce siège apparaît pour la première fois le fils de ce dernier, le comte de Torigni, à peine sorti de l'enfance (1).

Montgommery, voyant que la ville allait être entourée de toutes parts, laissa le commandement à Coulombières, son gendre, s'échappa avec soixante chevaux par le côté de Torteron qui n'était pas encore gardé et, à marches forcées, gagna Domfront où il avait beaucoup de partisans.

(1) Hist. du Maréch. de Matig., par de Caillières, liv. I, p. 123 etc...

Apprenant la fuite de son adversaire, Matignon chargea Villers-Emmery de poursuivre le siège et se mit avec un fort détachement de troupes à la poursuite de Montgommery. Celui-ci était depuis quelques jours à Domfront, lorsque Matignon investit la ville et la serra de si près qu'il était absolument impossible d'en sortir (1).

Après une défense de vingt-quatre heures, la ville fut forcée et les défenseurs se retirèrent dans le château, situé sur un rocher escarpé au pied duquel coule la Varenne, et flanqué de quatre grosses tours.

Montgommery, sommé de se rendre, refusa toute transaction. Alors Matignon fit tirer le canon à toute volée contre le château dont les défenseurs firent, mais en vain, une vigoureuse sortie.

Puis l'assaut fut commandé, mais les assiégés le repoussèrent victorieusement. Montgommery, que Matignon reconnaissait pour l'un des plus redoutables guerriers de l'époque, se battit comme un lion. Un second assaut n'eut pas plus de succès; la défense fut aussi terrible que l'attaque. On comprenait de part et d'autre que la grande partie se jouait. Catherine de Médicis avait envoyé de nombreuses troupes et du canon à son lieutenant. Montgommery avait perdu la plus grande partie de ses compagnons d'armes : vingt-huit seulement survivaient.

Matignon lui fit de nouvelles propositions : il les accepta et arbora le drapeau blanc; le château fut livré au vainqueur.

Celui-ci, maître de Domfront et de Montgommery, informa la reine de ses succès et des clauses de la capitulation ; puis il reprit en toute hâte le chemin de Saint-Lô qui tenait toujours. En route, il traita son prisonnier avec tous les égards dûs à sa valeur et lui persuada que s'il amenait Coulombières à rendre spontanément la place de Saint-Lô, la reine lui ferait grâce.

Montgommery entra dans les vues de Matignon, essaya de convaincre Colombières; mais celui-ci rejeta avec indignation les propositions de son ancien capitaine. Alors Montgommery fut conduit et enfermé au château de Caen, et Matignon fit en règle le siège de Saint-Lô qui ne tarda pas à tomber entre ses

(1) Pour le siège de Domfront, consulter De Caillières, p. 125; Séguin, p. 377 et suiv.; Toustain de Billy, Hist. du Cotent.; Delalande, p. 92 et suiv.; Le Manuscrit de François de Boispitard; La Chanson de Montgommery; Caillebotte; Mézeray.

mains (1). De Saint-Lô, Matignon se porta sur Carentan, défendu par De Lorges, fils de Montgommery. Cette place fut enlevée, ainsi que Valognes.

Pendant ce temps, Montgommery était emmené à Paris, enfermé à la Conciergerie du Palais, dans une tour qui a longtemps porté son nom, condamné à mort et exécuté, à la grande joie des bourgeois de la capitale, qui haïssaient mortellement les Huguenots (2).

La province de Normandie pacifiée, Matignon, voulant empêcher la place de Saint-Lô de retomber aux mains des calvinistes, pria Sa Majesté d'ordonner que la ville et baronnie serait échangée avec la terre et seigneurie des Moutiers, du consentement de l'Evêque et de son chapitre pour demeurer en propre à la famille de Matignon : « moyennant quoi, il s'obligeait de faire bâtir un

(1) La défense héroïque de Coulombières frappa l'imagination populaire. Voici trois couplets d'un Noël composé à cette occasion :

« Le premier jour de mai
Par permission divine,
Saint-Lô fut attaqué
A coups de couleuvrine ;
Somme qu'on eût pensé
Que tout y fût rasé,
En cendres consumé
Tant fut grand' la ruine.

Matignon y était
Et sa gendarmerie ;
Rampan, Clérel, aussi
Aigneaux Sainte-Marie,
Qui sans cesse disait
Coulombières rends-toi
Au grand Charles, ton roi,
Ou tu perdras la vie.

Colombières répond
Tout rempli de furie :
De me rendre en poltron
Qu'on ne me parle mie :
Jamais ne me rendrai,
Toujours je combattrai,
D'ici vous chasserai
Ou j'y perdrai la vie (1). »

(2) Hist. du Mar. de Matignon, liv. I, 134.

(1) Toustain de Billy, Histoire du Cotentin.

réduit en forme de citadelle pour la sûreté de la garnison, et pour contenir le peuple dans l'obéissance et le devoir (1). » La requête fut trouvée juste; l'échange s'accomplit et la *famille de Matignon devint maitresse de la ville et baronnie de Saint-Lô.*

Cependant le roi Charles IX se mourait. Catherine de Médicis prévoyant une fin prochaine, s'entoura de ses conseillers et témoigna une confiance particulière à Matignon. Le roi s'éteignit après une agonie terrible, en l'année 1574.

Le trône revenait à Henri roi de Pologne, frère de Charles IX. Ce prince quitta ses Etats du Nord et vint régner en France sous le nom de Henri III. Après son mariage avec la fille du duc de Lorraine, il se fit sacrer à Reims. Matignon était présent à la cérémonie avec les grands du royaume.

Pour s'attirer les bonnes grâces des protestants, Henri III avait remis en liberté son frère le duc d'Alençon et Henri, roi de Navarre. Avances inutiles, car le sacre était à peine fini, que les huguenots reprenaient les armes. Ceux de Normandie les saisirent avec empressement; mais Matignon fut aussi prompt que ses adversaires.

En quelques jours il est devant Alençon. A la vue des couleurs de celui qui les avait arrachés aux fureurs de la Saint Barthélemy, les habitants rentrèrent aussitôt dans le devoir et ouvrirent leurs portes à leur bienfaiteur (2). Après Alençon, le château de Lassé sur la frontière du Maine, la ville de la Ferté et le Mont-Saint-Michel tombent au pouvoir de Matignon. Après ces exploits, il retourna à la cour où il fit preuve d'une grande habileté politique.

En l'année 1578, le roi voulut récompenser les longs et fidèles services de Matignon en l'élevant, en même temps que Biron, à la haute dignité de *Maréchal de France*, qui donnait à son titulaire le commandement de quelqu'une des provinces ou des armées du roi.

L'année suivante, le nouveau Maréchal, à cause de son zèle pour la défense de la religion catholique, était fait *Chevalier du Saint-Esprit* (3).

(1) Hist. du Maréch. de Matignon, liv. I, p. 136.
(2) Hist. du Maréch. de Matignon, liv. II, p. 141.
(3) Id. Id. p. 147.

Depuis quelque temps, la paix de Nérac laissait des loisirs au Maréchal, mais une nouvelle prise d'armes des protestants le tira de la cour. Il fut envoyé à la tête d'une armée, en Picardie, contre le prince de Condé, qui s'était emparé de l'importante place de La Fère. Le siège fut court, mais sanglant. Le gendre du Maréchal, un Normand, le comte de Camisy, s'y distingua entre tous : le roi le créa gentilhomme de sa chambre (1).

Les succès de Matignon à la Fère lui valurent un des postes les plus importants du royaume à cette époque. « Le roi qui le considérait comme un homme sage et résolu, dit de Caillières, voulut que le Maréchal de Biron se demit entre ses mains de la *Lieutenance générale de Guyenne*, et le choisit parmi tous ses sujets pour l'opposer au roi de Navarre, qui en était gouverneur et qui en faisait la retraite principale des forces de son parti (2). » Dans sa nouvelle fonction, Matignon se montra surtout politique habile. Voyons actuellement ce que fit le guerrier. Il eut bientôt à combattre le roi de Navarre dont il était lieutenant-général. Henri de Navarre, d'accord avec le prince de Condé, s'était déclaré ouvertement pour les huguenots. Matignon, au nom du roi, soutenait les ligueurs. La lutte entre de pareils adversaires devait être intéressante. Elle le fut en effet. Matignon s'empara tout d'abord de Castels et de Monségur. Dans cette dernière place, il reçut une députation des habitants de Bordeaux qui lui offraient la *mairie de leur ville*.

Matignon accepta et continua sa campagne. A la prise de Castillon se distinguèrent son second fils, le comte de la Roche et son gendre, le comte de Canisy, qui fut plus tard blessé à Meillan et reçut une lettre fort élogieuse du roi. Après une trève de courte durée, la lutte se ralluma plus vive entre les catholiques et les huguenots. Cette fois, le roi de Navarre y joua un rôle important. Matignon, chargé de le combattre, reçut avis qu'une armée, commandée par le duc de Joyeuse, venait à son secours. Joyeuse et Henri de Navarre se trouvèrent bientôt en présence, à *Coutras*, sur les bords de l'Isle. Matignon qui s'avançait à marches forcées à la rencontre de Joyeuse, lui manda de retarder le combat jusqu'à son arrivée. Mais le duc qui voulait pour

(1) Hist. du Maréch. de Matignon, liv. II, p. 153.
(2) Id. Id. p. 155.

lui seul les honneurs de la journée, engagea la bataille, fut vaincu et tué.

Matignon sauva les débris de son armée et reprit en toute hâte la route de Bordeaux où la nouvelle du désastre de Coutras pouvait ébranler l'autorité royale. De Bordeaux il épia tous les mouvements de son adversaire. Celui-ci, frappé des grandes qualités militaires de Matignon et des victoires remportées par les troupes royales sur les étrangers, alliés des Calvinistes, à Vimory et à Auneau, ne tenta aucune entreprise sérieuse et se tint tranquille dans Montauban (1588).

Cependant le Maréchal éprouva un deuil cruel : il perdit son second fils, le Seigneur de Lonray, nommé à l'évêché de Coutances et pourvu des Abbayes de Lessay et de Cherbourg (1). « A ce mal sans remède, dit l'historien de Caillières, Jacques de Matignon opposa une constance invincible. » Une si grande douleur n'enleva rien à son activité et à sa vigilance.

Peu de temps après il présenta le combat au roi de Navarre qui fut battu à *Nérac* et il s'empara d'un grand nombre de ville dans le Quercy.

Mais bientôt l'assassinat du duc de Guise à Blois changea la face des affaires. La Ligue devint l'ennemie implacable d'Henri III qui, sentant sa faiblesse, se rapprocha du roi de Navarre. Un traité fut conclu où Matignon servit d'intermédiaire. Il reçut en récompense le titre de *Gouverneur de Guyenne*. Cependant les évènements se précipitaient. Après la mort de la reine mère, Catherine de Médicis, à laquelle le Maréchal devait sa fortune et qu'il éclaira de ses meilleurs conseils, comme il sera dit plus tard, survint l'assassinat du roi sous les murs de Paris qu'il assiégeait de concert avec le roi de Navarre.

Matignon, pendant ce temps, demeurait fidèle à la cause royale, combattait de toutes ses forces la Ligue à Bordeaux et dans toute la Guyenne, s'appliquait à faire reconnaître Henri IV tout en exhortant énergiquement ce prince à étudier la religion catholique et à se convertir. En l'année 1591, Matignon s'empara de Rion sur les Ligueurs et son fils, le comte de la Roche, enleva Agen, le dernier grand boulevard de la Ligue en Guyenne.

(1) Le Maréch. avait encore deux fils et deux filles : l'aîné de ses fils était Odet, comte de Torigni; le plus jeune, Charles, comte de la Roche; l'une des filles était mariée au comte de Canisy.

Quatre ans plus tard, au moment de la guerre avec l'Espagne, le Maréchal mit sa province en état de défense, mais il ne s'y passa aucun fait important. Henri IV qui connaissait la bravoure consommée et l'extrême prudence de Matignon, eût bien voulu s'en servir dans ses guerres contre les Ligueurs du Nord, mais il regardait la défense de la Guyenne, immense province aux portes de l'Espagne, comme un point capital, et Matignon lui semblait l'homme le plus propre à l'organiser et à la soutenir.

Matignon, depuis quelque temps à Paris où il assistait le roi de ses conseils, était accouru dans son gouvernement menacé par les Espagnols, lorsque la mort le surprit, le 27 juillet 1597, au poste du devoir (1).

Matignon a joué un très grand rôle dans le conseil de nos rois à l'époque des guerres de Religion. Catherine de Médicis, qui savait juger les hommes, le choisit pour confident et s'en trouva bien. Que ne suivit-elle toujours ses avis? Nous n'aurions pas eu à déplorer tant de sang versé, tant de ruines accumulées pendant l'espace de quarante années.

Trois caractères principaux distinguent la politique de Matignon Elle est habile et loyale, dévouée à la cause de la royauté, orientée vers la religion catholique.

Nul ne fut plus habile que Matignon à découvrir les complots, les agissements ténébreux des mécontents, à deviner même les desseins, les plus secrètes pensées des ennemis du roi et de la Religion catholique. Il en remontre, en ce point, à l'Italienne Catherine de Médicis, pourtant si bien au courant des intrigues et menées de toutes sortes.

C'est lui qui découvre en 1561 l'accomodement du connétable de Montmorency et du duc de Guise qui pouvait être si préjudiciable aux intérêts de la royauté. C'est lui que la reine mère emploie pour détacher le duc du parti contraire. Du reste, de Guise appréciait singulièrement les grandes qualités du Maréchal et demeura jusqu'à la fin de sa vie un de ses amis les plus dévoués.

En Normandie, les Huguenots ne pouvaient ourdir aucun complot, qui ne fut découvert par Matignon (2), aussi ces derniers employèrent-ils tous les moyens pour le perdre dans l'esprit de

(1) Hist. du Maréch. de Matign., par de Caillières, liv. III, p. 368.
(2) Hist. du Maréch. de Matign., par de Caillières, liv. I, p. 68.

Charles IX et de Catherine de Médicis. Un gentilhomme calviniste, le capitaine Vaucèles attenta même à sa vie.

Mais toujours la conduite du Maréchal à l'égard des huguenots fut empreinte de la plus grande loyauté et d'une extrême modération.

Après les massacres de 1574, c'est encore Matignon qui découvre les pratiques coupables du roi de Navarre et du duc d'Alençon que les huguenots avaient gagnés pour les faire chefs de leur parti, et qui avertit le roi des levées que Montgommery faisait en Angleterre, en prévision d'une guerre prochaine. Aussi Catherine de Médicis recourt-elle de plus en plus à ses conseils. Les lettres de la reine mère à Matignon se multiplient et témoignent de la plus grande confiance dans la prudence et les talents du lieutenant général :

A la mort de Charles IX, Catherine, pour disposer les partis en sa faveur, voulut remettre en liberté le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Mais Matignon l'en dissuada et l'avenir lui donna raison.

La confiance que Charles IX avait témoignée à Matignon, Henri III la lui conserva, l'accrut même, et il n'eut pas à s'en repentir. La reine mère ne pouvait plus se passer de ses conseils; en voyage même elle se faisait accompagner du Maréchal. C'est ainsi qu'on le voit figurer dans le cortège brillant organisé par Catherine pour conduire au roi de Navarre sa jeune épouse, Marguerite de Valois. Peu de temps après, Matignon qui a déjà reçu le bâton de Maréchal est revêtu des insignes de chevalier du Saint-Esprit et nommé lieutenant-général en Guyenne.

C'est surtout dans ce nouveau poste que le Maréchal fait preuve de ses grandes qualités politiques et administratives et de son fidèle dévouement à la cause royale. Sa charge est extrêmement difficile à remplir. Il est loin de la cour, tout près de l'Espagne, pris entre les fougueux ligueurs de Bordeaux et les calvinistes exaltés du Béarn; il est lieutenant-général d'un gouverneur qui s'appelle Henri de Navarre; lui, catholique intransigeant, doit à la fois servir et surveiller ce prince calviniste et révolté. Il fallait vraiment pour s'acquitter d'une telle fonction un « fin et trinquat Normand » comme Matignon. Disons mieux, il lui fallait un zèle ardent pour les intérêts de la royauté, une conscience parfaite de ses devoirs et un grand courage pour les accomplir.

Il s'en acquitte à merveille. Du premier coup il se rend maître

du Château-Trompette et soustrait Bordeaux aux menées du parti révolutionnaire. Il réconcilie Marguerite de Valois avec son mari, le roi de Navarre, évite ainsi un grand scandale, fort préjudiciable à la cour de France et vu d'un œil favorable par la cour d'Espagne, toujours prête à nous faire quelque avanie.

Tout d'abord le roi de Navarre se tient en paix; il visite même son gouvernement de concert avec Matignon. Mais bientôt Henri III, ennemi acharné de la Ligue, se réconcilie avec elle, et du même coup s'aliène le roi de Navarre, avec lequel il avait entretenu jusqu'alors quelque commerce, par le moyen du Maréchal de Matignon.

La rupture fut complète. Henri de Navarre prit les armes; Matignon resta fidèle au roi, et par là même eut à combattre son gouverneur. Nous avons vu précédemment quelle habileté il déploya, quels succès militaires il obtint. Mais il convient de signaler l'énergie, la prudence dont il fit preuve après la défaite des royalistes à *Coutras* pour maintenir dans le devoir les huguenots de Guyenne, exaltés par un tel succès, relever le courage des ligueurs et arrêter les progrès du roi de Navarre. Il porta remède à tout et mérita les justes compliments de la cour.

Cependant le duc de Guise remportait dans l'Est de grands succès sur les Allemands. La Ligue mécontente de la politique de Henri III, exalta le nouveau héros et voulut l'opposer au roi. On sait déjà ce qui se passa à la Journée des Barricades. De Guise sachant de quel poids serait dans son parti un personnage tel que Matignon sollicita son concours; mais Matignon avertit le roi et écrivit au duc que ses devoirs de loyal sujet ne lui permettaient pas d'entrer dans ces coupables combinaisons. Peu de temps après Guise rentrait lui-même dans le devoir. Malheureusement le roi se laissait entraîner par ses ressentiments et aggravait la situation du royaume par le meurtre du duc de Guise aux Etats de Blois. Les ligueurs se soulevèrent par toute la France; ils furent particulièrement violents à Bordeaux. Mais Matignon s'opposa résolument au commencement de cette mutinerie et fit rentrer la ville dans le calme. Le Parlement lui-même, donnant quelques signes d'agitation, le Maréchal s'y rendit et le harangua si habilement que les membres récalcitrants déposèrent tout esprit d'opposition.

Le roi, se voyant en guerre ouverte avec la Ligue, et mal avec le roi de Navarre, jugea qu'il fallait obéir à la nécessité du

temps (1), et ne pouvant se soutenir seul contre les deux partis, il résolut de traiter avec les huguenots et découvrit son dessein au Maréchal de Matignon qu'il employa le premier dans cette négociation avec le roi de Navarre. Bientôt le traité fut conclu, et les deux rois de France et de Navarre se réunirent pour combattre la Ligue.

Matignon, de lieutenant-général devint *gouverneur de Guyenne*. Il demeura dans sa province, mais son fils le comte de Torigni, le remplaça dignement dans l'armée royale et se fit un beau renom de bravoure. A Bordeaux, le maréchal échappa à un sérieux danger. De grandes processions devaient avoir lieu dans la ville au temps de Pâques; les ligueurs voulurent profiter de la grande affluence de peuple pour organiser une émeute. Mais le gouverneur découvrit le complot, prit toutes ses dispositions pour le jour fixé et fit arrêter les conjurés au moment où ils poussaient le cri : aux armes! — Quelques jours après, Henri III était assassiné par Jacques Clément sous les murs de Paris (1589).

Nouvelle situation difficile pour Matignon. Acceptera-t-il, lui catholique fervent, un roi huguenot? En habile normand, il résolut d'attendre, avant de se prononcer, et s'occupa d'abord de mettre en sûreté la ville de Bordeaux et la province entière. Cependant le Parlement, remué par quelques conseillers audacieux, se prononça ouvertement pour la Ligue contre Henri de Navarre. Mais il avait compté sans l'éloquence du Maréchal, qui fit valoir dans un discours fort remarquable tant et de si bonnes raisons de rester tranquille pour le moment, que les plus fougueux ne soufflèrent plus mot.

A ce moment, Henri IV députa vers lui son fils le comte de Torigni, pour s'assurer de sa fidélité. Matignon, que « son penchant à être toujours du côté du roi » et l'estime singulière qu'il avait pour les éminentes qualités de Henri IV, inclinaient naturellement vers ce monarque, lui fit dire que le nouveau souverain « ne règnerait jamais paisiblement en France tandis qu'il serait hors de la créance de l'Église catholique; qu'il n'attendait que sa conversion pour le rendre maître de toute la Guyenne; qu'il assurait cependant Sa Majesté que le parti de la Ligue n'y serait pas le plus fort, etc. (2). »

(1) Histoire du Maréch. de Matign., par de Caillières, liv. II, p. 253.
(2) Hist. du Maréch., par De Caillières, liv. III, p. 289.

Cependant le Parlement de Bordeaux, voyant que le roi différait toujours sa conversion, manifesta de nouveau ses sentiments hostiles. Matignon en avertit le roi, qui lui envoya une lettre où il indiquait les raisons qui retardaient son abjuration. Le gouverneur les fit valoir devant le Parlement et mit sous les verrous quelques ligueurs trop ardents.

Matignon, comptant sur les promesses de Henri de Navarre, dont il connaissait la loyauté, commença dans les conversations à faire entendre qu'il était temps de lui obéir; qu'il savait de science certaine qu'il se ferait bientôt catholique; et que, si l'on attendait sa conversion, l'on perdrait le mérite de l'affection qu'il se promettait du Parlement et de la Province. Ces paroles très habiles furent partout répétées et produisirent le meilleur effet, même au Parlement, qui fit bientôt sa soumission complète. Il ordonna en effet que le sceau nouvellement gravé, sous le nom de Henri IV, roi de France et de Navarre, serait désormais appliqué à tous les actes publics, et reçu comme la marque de l'autorité souveraine qui seule pouvait les autoriser (1).

Cette nouvelle réjouit fort le roi qui en écrivit au Maréchal dans les termes les plus affectueux. Celui-ci écrivit à son tour au monarque pour le presser de se faire instruire dans la religion catholique; et quelque temps après, dans une longue entrevue, il insista tellement sur la nécessité d'une conversion prompte et sincère, que Henri IV se résolut à faire le pas décisif. Après une étude sérieuse des principes de la vraie religion, le Béarnais fit une abjuration solennelle de ses erreurs, à Saint-Denis. A la cérémonie, Matignon tenait rang de premier et plus ancien maréchal de France. Sa joie était complète : il l'écrivit au Parlement de Bordeaux qui la partagea sincèrement. Au sacre du roi, Matignon remplit la charge de connétable : juste récompense de ses travaux et de sa fidélité. A l'entrée de Henri IV dans Paris, il était à la tête du régiment des Suisses et malmena fort les Allemands de la Ligue qui voulaient opposer quelque résistance. Le même jour, il reçut l'ordre de faire sortir les Espagnols et se trouva, à la porte Saint-Martin, aux côtés du roi, pour les voir passer. Enfin il fut chargé de négocier avec les ligueurs de la capitale : ce qu'il fit avec beaucoup d'habileté et de courtoisie.

(1) Hist. de Mat., par De Caillières, liv. III, p. 302.

On voit par ces différentes fonctions qu'il eut à remplir dans des circonstances aussi solennelles, quelle estime le Maréchal avait su inspirer à Henri IV. Il était occupé à organiser l'armée royale, lorsque des lettres de Guyenne lui apprirent qu'en son absence, le parti de la Ligue essayait de se reconstituer. Matignon regagna sur l'heure son gouvernement et fit rentrer les rebelles dans le devoir. Rien n'échappait à sa sagacité. Il informa le roi que les huguenots, mécontents de sa conversion, façonnaient pour l'avenir un monarque à leur guise, dans la personne du jeune prince de Condé, qu'il fallait absolument soustraire à leur influence. Le conseil était sage, il fut suivi.

Pendant la guerre avec l'Espagne, le Maréchal redoubla de vigilance dans sa Province, pour empêcher toute tentative des ligueurs, et toute surprise de la part des Espagnols. Il visite lui-même les villes les plus menacées, ordonnant les travaux de défense nécessaires à leur sécurité.

Un si grand dévouement reçut sa récompense. Le maréchal fut élu maire de Bordeaux pour la seconde fois; puis voyant que les Espagnols ne pouvaient rien entreprendre contre la Guyenne, il obtint du roi la permission de se rendre en Normandie, pour donner ordre à ses affaires domestiques.

Il ne lui restait plus qu'un fils, le jeune comte de Torigni et deux filles, Gilonne, mariée au marquis de Beuvron, de la maison d'Harcourt, et Anne, qui avait épousé le marquis de Canisy, de la très noble et très ancienne maison de Carbonnel. Le Maréchal voulut assurer l'avenir de son fils; il lui choisit pour épouse Eléonore d'Orléans, fille du duc de Longueville et de Marie de Bourbon, princesse de sang royal. Henri IV lui-même en fit la demande en faveur du comte : et après qu'elle fut agréée, il honora le contrat de son seing et les noces de sa présence (1).

Ce fut le dernier honneur et la dernière joie du Maréchal. Peu de temps après, à la nouvelle que les Espagnols menaçaient d'envahir la Guyenne, il retourna dans son gouvernement, assura définitivement la défense des places et fut frappé d'apoplexie au milieu de ses travaux.

Avant de terminer cette Étude sur le Maréchal de Matignon, il

(1) Hist. de Matig., par De Caillières, liv. III, p. 358. — Onzième tableau de la galerie du château de Torigni, par le peintre Vignon.

importe de montrer en lui le catholique fervent. Partout nous l'avons trouvé fidèle à la cause royale, mais toujours il laisse entendre, il déclare même qu'il subordonne les intérêts du roi à ceux de la religion catholique.

Dès l'année 1561, Matignon, voyant que la reine favorisait à l'excès les huguenots, se retira dans son gouvernement de Normandie et fit à ces derniers une guerre sans répit, mais loyale.

Jamais il ne put souffrir les huguenots dans le parti du roi. Il aimait mieux courir les plus grands dangers et des fatigues sans nombre dans une guerre contre Henri de Navarre, que de goûter avec lui et les réformés les douceurs de la paix. De Caillières nous dit que « ni son intérêt, ni sa sûreté particulière ne le faisaient opiner contre sa conscience (1). »

Lorsque Henri IV demanda concours et soumission au Maréchal, celui-ci lui déclara qu'il ne servirait qu'un roi catholique et que par conséquent le roi de Navarre veillât bien à se faire instruire au plus tôt dans la vraie religion. Il le pressa par lettres, de vive voix (2), hardiment, tout en gardant les bornes du respect; et l'on peut dire en toute vérité que ce fut Matignon qui détermina le monarque huguenot à étudier la doctrine catholique et à entrer dans le giron de l'Église romaine.

Tels furent les sentiments religieux de notre grand Maréchal. Ils donnent à ses qualités militaires et à sa prudence consommée un nouveau lustre, un éclat incomparable.

Matignon était mort dans son gouvernement de Guyenne. Ses restes furent rapportés à Torigni, et déposés dans « la chapelle » dite « du Château, » en l'église Saint-Laurent. Sur le caveau sépulcral, la Maréchale, son épouse, fit élever un magnifique mausolée en marbre blanc qui fut brisé avec d'autres tombeaux, par les soldats républicains de Séphères, en 1793.

L'illustre Maréchal avait eu trois fils. Le second, seigneur de Lonray, nommé à l'évêché de Coutances, était mort en allant à Rome, en 1588. L'aîné, *Odet de Matignon*, comte de Torigni, devint l'un des plus braves guerriers de son temps. Henri IV, qui l'estimait beaucoup et voulait aussi récompenser dans la personne du fils les grands services du père, se l'attacha et voulut toujours l'avoir à ses côtés.

(1) Hist. de Matig., liv. II, p. 160.
(2) Hist. de Matig., liv. III, p. 324.

Odet se distingua à Ivry, où il couvrit de sa personne le roi lui-même. Il prit part à tous les combats importants de l'époque, et plusieurs fois, Henri IV envoya au Maréchal les lettres les plus élogieuses sur son compte.

Odet, mourut le 25 août 1595, à l'âge de 37 ans, des suites d'une pleurésie.

Il ne restait plus qu'un fils au Maréchal, le jeune *Charles, comte de la Roche,* qui avait servi presque constamment en Guyenne, sous les ordres de son père, et s'était acquis une grande réputation de bravoure.

Henri IV, à la mort de son frère Odet, le nomma lieutenant-général de Normandie. Charles fixa sa résidence à Torigni, et fit du château que lui laissait son père, une demeure presque royale. Il mourut, le 9 juin 1648, à l'âge de 84 ans, après avoir érigé en comté la baronnie de Torigni.

Charles de Matignon avait eu de son épouse, Eléonore d'Orléans-Bourbon, trois fils : Jacques, Léonor et François.

Jacques, comte de Torigni, du vivant de son père, fut pourvu en survivance des charges de lieutenant-général du roi au gouvernement de Normandie et des gouvernements de Cherbourg, Granville, Saint-Lô et Chausey.

Léonor, second fils de Charles, devint successivement évêque de Coutances et de Lisieux, et laissa une grande réputation de science et de vertu. Au pillage du caveau sépulcral de l'église Saint-Laurent, en 1793, son corps, ses vêtements même furent retrouvés à peu près intacts.

Son jeune frère, *François,* devint, à la mort de Jacques, tué dans un duel, comte de Torigni, conseiller du roi, lieutenant-général en Normandie, etc.

De son mariage avec Anne de Malon, de la très noble maison de Bercy, il eut douze enfants dont les plus illustres furent *Henri,* qui lui succéda dans toutes ses charges et dignités, *Léonor II,* évêque de Lisieux, *Jacques,* évêque de Condom, et *Charles-Auguste,* maréchal de France.

Ce dernier prit une part active et glorieuse aux grandes luttes de Louis XIV contre l'Europe coalisée, et reçut, en récompense de ses services, le bâton de Maréchal de France (1708). Ce fut lui qui dirigea, la même année, le corps expéditionnaire chargé d'accompagner et de soutenir en Écosse le fils de Jacques II,

connu sous le titre de Chevalier de Saint-Georges. Il mourut à Paris, en 1729, à l'âge de 82 ans.

Henri, comte de Torigni, eut de Marie-Françoise de la Lutumière, neuf enfants qui moururent tous sans postérité, moins une fille nommée *Charlotte*. Celle-ci épousa son oncle, *Jean de Matignon :* ainsi se trouvèrent réunis dans une même main les biens des nobles maisons de Matignon et de la Lutumière.

L'un des fils de Jean, *Jacques-François,* épousa en 1715, Louise-Hippolyte, héritière d'*Antoine Grimaldi, prince de Monaco.* A la mort de ce dernier, Matignon devait entrer en possession de la principauté, de la pairie française et du titre de duc de Valentinois, à la condition de prendre le nom et les armes des Grimaldi « sans pouvoir, lui ni ses descendants, ajouter aucun autre nom à celui de Grimaldi, ni prendre d'autres armes. »

Ainsi disparut le nom de Matignon. Les comtes de Torigni représentaient la branche aînée; la branche cadette, demeurée en Bretagne, s'était fondue, par les femmes, dans la famille des Montmorency.

L'Abbé Godefroy,
Professeur de Philosophie
au Séminaire de l'Abbaye Blanche, près Mortain.

HISTOIRE DES COMMANDERIES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

INTRODUCTION

Au moment de la prise de Jérusalem par les croisés et de la fondation de ce royaume par Godefroy de Bouillon, deux nouveaux ordres religieux se formèrent dans la Ville Sainte. L'un des Hospitaliers de Saint-Jean, l'autre des chevaliers du Temple de Salomon, ayant pour but, le premier de soigner les pèlerins venant visiter le Saint Sépulcre et le second de les protéger contre les dangers qu'ils couraient souvent, depuis le lieu de leur débarquement jusqu'à Jérusalem, et de la Cité Sainte à la mer pour leur retour. Gérard Tunc (1) est regardé comme le fondateur des Hospitaliers, ordre confirmé par une bulle du Pape Pascal II en 1113 (2) : Hugues de Payens et Geoffroy de Saint-Aldémar comme auteurs de celui des Templiers vers 1118 (3). Saint Bernard, abbé

(1) Il mourut après avoir saintement gouverné son ordre pendant 18 ou 19 ans à compter du jour de la profession régulière, ce qui fait remonter la fondation vers 1099 ou 1100. (N. Naberat).

(2) Le 15 février et confirmé par le Pape Calixte II, le 8 janvier 1123. (Privilèges de l'ordre, p. 7, par Naberat).

(3) Eodem anno (1118) nobiles viri de equestri ordine, Deo devoti, religiosi et timentes Deum, in manu Patriarchæ, Christi servitio se mancipantes, more canonicorum regularium in castitate et obedientia et sine proprio, velle perpetuo vivere professi sunt... (Guill. de Tyr, l. 12, p. 7).

Latrunculi quidam et raptores et viarum publicarum prædatores, incautis peregrinis insidiantes, multos ex ipsis spoliabant, quosdam autem trucidabant.

de Clairvaux leur donna une règle, approuvée par le Pape Honoré II, au concile de Troyes en Champagne.

Les seigneurs venus à la croisade, édifiés de la charité et du courage des nouveaux chevaliers, leur firent de grands dons non seulement en argent mais encore en propriétés, et l'ordre du Temple surtout, acquit rapidement en Europe d'immenses richesses. De ces biens, le Supérieur ou Grand Maître de chaque couvent, fonda des hôpitaux dans les principales provinces de l'Occident, et ces maisons, qui étaient comme des filles de celles de Jérusalem, servaient à recueillir les pèlerins se dévouant pour le voyage de la Terre Sainte. Telle fut l'origine des premières commanderies que Pascal II prit depuis sous la protection spéciale du Saint-Siège, et que ses successeurs, ainsi que les Rois, honorèrent de grands privilèges.

L'ordre des Hospitaliers se divisait en trois classes. La première renfermait ceux qui, d'extraction noble parfaitement prouvée, se destinaient au métier des armes : la deuxième comprenait les prêtres et les chapelains qui, outre leurs fonctions à l'église, servaient encore d'aumôniers en temps de guerre : la troisième enfin se composait de ceux qui n'étaient ni nobles ni ecclésiastiques : ils portent dans l'histoire le nom de *frères servants*.

Mais ces chevaliers se trouvant fort nombreux et de différents pays il fallut les séparer suivant leur nation, c'est pourquoi on les divisa en sept langues (1) ou régions, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne et Angleterre *(plus tard au moment du schisme d'Henri VIII, cette dernière fut remplacée par celle de Castille)*. Cette division subsista jusqu'à la Révolution, à cette seule différence, que les dignités primitivement communes à toutes les langues furent réservées dans la suite à chaque nation particulière, en sorte qu'un chevalier de la langue de France ne pouvait obtenir une dignité dans celle d'Italie et réciproquement.

Quidam autem Deo amabiles et devoti milites, mundo renunciantes... in manu Patriarchæ Hierosolymitani, professione et voto solemni sese astrinxerunt, ut a prædictis latronibus et viris sanguinum defenderent peregrinos et stratas publicas custodirent... (Jacques de Vitri, ch. 65).

(1) Les Templiers divisés non en langues mais en Provinces, en comptaient neuf : France, Portugal, Castille et Léon, Aragon, Majorque, Allemagne, Italie, Pouille et Sicile, Angleterre et Irlande.

Les principaux grades étaient : le Grand Maître, le Grand Hospitalier *(toujours pris dans la langue de France)* le Grand Amiral, le Grand Bailli, le Grand Chancelier, les Grands Prieurs de chaque langue, les sept baillis conventuels, les Grands Croix et les Commandeurs.

Ces derniers prirent leur nom d'un mot latin inscrit dans leurs lettres de pouvoir « *commendamus* » nous vous recommandons ces biens, etc. » ce qui fit donner à l'administration de chaque hôpital le nom de *commendataria*, d'où est venu *commanderie* et *commandeur*. Ce titre n'était pas à vie et fut substitué vers le milieu du XIIIe siècle à celui de *précepteur* précédemment employé.

On réduisit ces commanderies sous différents prieurés ; c'est ainsi que celui de France en comprenait 45, celui de Champagne 24 et celui d'Aquitaine 65. Le Grand Prieur faisait la visite et se chargeait d'envoyer en Terre Sainte, à Rhodes ou à Malte selon les temps, des troupes et de l'argent pris sur le revenu de chaque maison, impôt appelé *responsions*. En sorte que, chaque commandeur, après avoir prélevé le nécessaire pour sa subsistance et celle des siens, envoyait l'excédent au Chef d'Ordre et au Trésor commun. Mais afin d'exciter le zèle des commandeurs, la règle donnait droit à ceux qui dans l'espace de cinq ans prouvaient par certificat du prieur une excellente administration, soit dans l'entretien et la réédification des églises et des bâtiments, soit dans la fidélité à verser les responsions, à faire le papier-terrier des propriétés, à soulager les pauvres, etc., de requérir une commanderie plus importante, selon le tour d'ancienneté, en cas de vacance. C'est ainsi que nous verrons dans le cours de cette histoire plusieurs commandeurs de Saint-Etienne de Renneville, de Chanu, etc., devenir Grands Prieurs, Grands Hospitaliers, Généraux des Galères et l'un d'eux même, Claude de la Sangle, Grand Maître. La religion chargeait souvent le commandeur de l'éducation de quelques jeunes chevaliers novices, et il y avait toujours dans cette petite communauté un frère chapelain pour les services religieux.

Enfin, outre les responsions, le trésor commun s'alimentait encore par les prises sur les navires des infidèles, par le *mortuaire* et le *vacant*. On nomme *mortuaire*, les effets d'un chevalier mort, et, s'il est commandeur, le revenu du reste de l'année, depuis son décès jusqu'au premier mai suivant. Le *vacant* s'ouvre au profit de l'ordre et dure une année.

Ces différentes remarques sur la division, les dignités et l'administration de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, peuvent en grande partie s'appliquer également aux Templiers qui dans les commencements virent affluer dans leurs rangs les chevaliers les plus distingués de la noblesse. C'est ce qui explique pourquoi les trois commanderies de l'Eure, Saint-Etienne de Renneville, Bourgoult et Chanu appartinrent d'abord à ces religieux jusqu'à l'époque de leur célèbre procès et de leur suppression par le Pape Clément V en 1307.

Dans l'histoire de chaque commanderie nous aurons l'occasion de constater le courage et la charité de ces valeureux chevaliers, qui se nommèrent suivant les circonstances : chevaliers du Temple de Salomon, de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes ou de Malte. La foi fut non seulement la source de leurs glorieuses victoires contre les ennemis de la Croix de Jésus-Christ, mais encore de leur humilité dans leurs hôpitaux, en sorte qu'on a pu dire d'eux qu'ils étaient plus admirables près de leurs malades que sur les champs de bataille.

SOURCES. — Vertot, *Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 7 vol. in-12, 1761. — F. A. de Naberat, *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, enrichie d'un grand nombre de figures, in folio, 1659. — Delaville le Roux, *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'Ordre de Jérusalem*. — E. Mannier, *Les commanderies du grand prieuré de France* (1872). — Lechaudé d'Anisy, *Doc. hist. touchant les Hospitaliers et les Templiers en Normandie* (Antiq. de Norm. t. XIV). — De Curzon, *Règle de l'Ordre du Temple* (1886). — Delaville le Roux, *Doc. concernant les Templiers*. — Michelet, *Procès des Templiers*, 2 vol. in-4°. — Pierre du Puy, *Ordre mititaire des Templiers*, 1751. — Raynouard, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des Templiers*, 1813. — Cte H. de la Tour du Pin, *Derniers jours de l'Ordre de Malte*. — Lovocat, *Procès des Frères et de l'Ordre du Temple*, 1888. — Baron Olivier de Lavigerie, *Ordre de Malte*, 1889. — Vice-Amiral de la Gravière, *Les Chevaliers de Malte et la marine de Philippe II* (2 vol. in-8) 1887. — Elizé de Montagnac, *Hist. des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, continuation de Vertot — le même, *Hist. des Chevaliers Templiers*. — Victor Lefèvre, avocat, a continué Vertot en ajoutant, en 1832, un VIIIe volume, — etc.

COMMANDERIE

DE SAINT-ETIENNE DE RENNEVILLE

FONDÉE PAR RICHARD D'HARCOURT — VERS 1140

CHAPITRE I

FONDATION DE LA COMMANDERIE

L'abbé Vertot, en écrivant son histoire des Chevaliers de Malte, se plaignait du peu de documents laissés par les premiers religieux, et ne savait s'il devait attribuer ce dénuement à la négligence des historiens, ou à l'éloignement des temps. On conçoit facilement, que si le célèbre écrivain rencontra une telle difficulté pour déterminer la succession des Grands Maîtres de Saint-Jean de Jérusalem, la nôtre sera incomparablement plus grande pour donner le nom des commandeurs de Saint-Etienne, alors que les quelques pièces qui nous restent sont pour l'ordinaire muettes à ce sujet. Ce n'est qu'en parcourant les actes de donations, de ventes, de procédures, que nous pourrons de temps en temps saisir un nom jusqu'à ce que nous soyons arrivés aux Hospitaliers de Saint-Jean, qui nous fourniront la série complète des commandeurs de Renneville, depuis 1320 jusqu'à la Révolution Française.

Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que la commanderie de Saint-Etienne eut pour fondateur vers 1140, Richard, deuxième fils de Robert I, baron d'Harcourt et de Colette d'Argouges.

Les frères de Richard étaient : Guillaume, partisan du roi Henri Ier d'Angleterre alors maître de la Normandie et Philippe Eugène, évêque de Bayeux. A la mort de son père, Richard ayant eu en partage la seigneurie de Renneville, sise à Sainte-Colombe-la-Campagne, au diocèse d'Evreux, y fit construire une chapelle

de Saint-Etienne qu'il donna avec le fief aux chevaliers du Temple de Salomon, sans compter de nombreux immeubles et le patronage de Saint-Pierre-d'Epréville près le Neubourg.

A l'appui de cette assertion, voici des extraits tirés de l'Histoire d'Harcourt par la Roque (tome IV, p. 1293-1294).

« Environ l'an 1150, dit Jean le Féron (1), Richard de Harcourt frère puisné de Guillaume de Harcourt fils de Robert comme cy dessus avons parlé, eut pour sa part et portion la seigneurie de Ranneville et autres terres, meu de dévotion à l'honneur de Dieu, se rendit luy et ses biens à l'ordre des Templiers dits et appellés les frères chevaliers de Sainte-Marie du Temple de Salomon en Hiérusalem, auquel ordre étaient religieux prestres qui faisoient le service divin et les dits chevaliers militoient et batailloient à l'encontre des infidelles pour le soutenement de la foy chrestienne, différens seullement de l'habit que de présent on void porter aux Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Hiérusalem autrement dits Chevaliers de Rhodes, entant que iceux portoient la croix rouge et les dits chevaliers de Rhodes portoient la croix blanche : pourquoy ayant iceluy Richard construit et édifié une très belle chapelle à l'honneur de Dieu et de Saint-Etienne, y ordonna prestres et religieux dudit ordre pour illec faire et célébrer le service divin, laquelle fondation ainsi par iceluy faite et autres dons et aumosnes furent confirmés par le seigneur de Harcourt nommé Robert fils de Guillaume, fils de Robert I de Harcourt. Ainsi le dit Robert leur donna avecques plusieurs autres dons et aumosnes l'hommage, teneures et toutes redevances, sans en rien retenir et confirme tous les dons faits par ses prédécesseurs lesquels en avoient tousiours retenu l'hommage et teneures de terre pour eux et leurs successeurs. Le dit frère Richard de Harcourt fut homme magnanime et vertueux et fit plusieurs beaux faits d'armes à l'encontre des infidelles et sarrasins; il fut aussi homme plein de dévotion, fréquentant l'Eglise et par chacun iour assistant au divin service à la dite chapelle célébré, jusques à ce que iatandant en

(1) Jean le Féron, avocat au parlement de Paris vivait dans le XVIe siècle sous le règne des rois Henri II, François II et Charles IX. Le public lui est obligé de la recherche des maisons nobles, des armes et de l'histoire. Ce fut lui qui publia, en 1555, le catalogue des connétables de France, etc. (Moreri, Dict. hist., tome III, p. 389).

antiquité prins de malladie rendit son esprit et fut inhumé au dit lieu de Saint-Estienne, auquel lieu estoit une tombe portant icelle fondation à laquelle est escrit :

Cy gist frère Richard de Harcourt chevalier dès le commencement de la Chevalerie du Tempte fondée de la maison de Saint Etienne,

lequel ordre du depuis a esté destruit par Philippe le Bel, Roy de France et le Pape Clément cinquiesme, les biens d'iceux donnés aux dits chevaliers de Rhodes. »

Le P. Mathieu de Goussencourt, religieux de l'ordre des Célestins, dit dans son martyrologe des chevaliers de Saint-Jean (1) : « Saint-Estienne de Rayneville au diocèse d'Evreux, commanderie fondée par frère Richard de Harcourt chevallier de Saint-Jean de Hiérusalem fils de Robert de Harcourt, etc., environ l'an 1140. Il portait de gueules à deux fasces d'or aux lambeaux d'argent. »

« Richard de Harcourt, ajoute Gabriel du Moulin, curé de Menneval (2), religieux au couvent des Templiers fonda l'église de Saint-Estienne de Renneville en 1140. »

On trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de M. Bigot : « Richard d'Harcourt fut Chevalier Templier et signa une charte de donation de Richard son neveu, seigneur d'Harcourt où il prend qualité de clerc, il fonda la commanderie de Saint-Estienne où il gist avec cet épitaphe :

Ci gist frère Richard de Harcourt, chevallier del commandement de la chevallerie du Temple, fondateur de la Mansion de Saint-Estienne (3). »

« Richard de Harcourt, dit un manuscrit du sieur Plankane,

(1) Le P. Mathieu naquit à Paris, au mois d'avril 1583, d'une noble et ancienne famille distinguée dans la robe, il se consacra à Dieu le 28 mai 1606 et mourut le 2 décembre 1660. Il avait une grande connaissance des généalogies des familles nobles de France.

(2) La Société libre d'agriculture de l'Eure (section de Bernay) a érigé une plaque commémorative en l'honneur de Gabriel du Moulin dans l'Eglise de Menneval.

(3) M. Bigot naquit à Rouen, en 1626, et ne s'occupa que d'enrichir la magnifique bibliothèque laissée par son père et qu'il mit à la disposition de tous les savants de son temps qu'il aidait grâce à ses connaissances étendues. Il mourut d'apoplexie à Rouen, le 18 décembre 1689. Sa bibliothèque était de plus de 40.000 volumes et malgré son testament fut vendue en détail l'an 1706. La plus grande partie cependant se trouve à la Bibliothèque nationale.

fonda la commanderie de Saint-Etienne de Ranneville, fit de beaux faicts d'armes contre les infidelles, fut inhumé audit lieu de Saint-Estienne dont voici l'épitaphe :

Ci gist frère Richard de Harcourt, chevalier.

Il a une emprainte d'un cachet de la Maison de Harcourt, en ce même manuscrit on void l'escu de Harcourt. »

Voici encore un extrait des mémoires manuscrits de M. d'Alge Mareste, conseiller du Roi et avocat général en sa cour de Normandie : « Derrière le chœur de l'église et commanderie de Saint-Estienne, il y a une tombe qui semble y avoir esté transférée d'ailleurs, sur laquelle est couchée de son long l'effigie de Richard de Harcourt chevalier du Temple et fondateur de Saint-Estienne de Renneville dont il était seigneur : la dite effigie couchée de son long avec une cotte de maille, son espée et bouclier aux armes de Harcourt et dans la nef à l'entrée du chœur il y a une tombe sur laquelle sont les armes de Harcourt ainsi et autour en lettres gotyques fort anciennes est escrit :

Cy gist frère Richard de Harcourt chevalier del commandement de la Chevalerie del Temple fondateur de la messon de Saint-Estienne. »

Enfin Jacques d'Auzoles, sieur de la Peyre (1), écrit dans sa généalogie de la maison d'Harcourt : « Richard frère puisné de Guillaume et fils de Robert fut religieux de Saint-Jean de Hiérusalem et fondateur de la commanderie de Saint-Estienne de Ranneville en la compaignie du Neubourg : il fut aussi Grand Prieur de France, il fut inhumé en la dite commanderie. »

On peut donc affirmer sans crainte que la fondation de la commanderie de Saint-Etienne de Renneville eut lieu de 1140 à 1150. Elle se composait d'une chapelle, d'un château dont nous donnons une vue, d'un moulin et d'autres bâtiments tels que, grange, pressoir, colombier, etc. On y voyait encore : un puits couvert d'essente et entouré de pierre, un immense vivier d'une contenance

(1) Il mourut d'apoplexie, le 19 mai 1642. Le P. Petau, dit Moreri, et d'autres l'ont maltraité dans leurs écrits. A la vérité, ajoute-t-il, le bon homme avait souvent des sentiments extraordinaires. Dans le cas présent il commet une petite erreur en rangeant Richard d'Harcourt parmi les Hospitaliers de Saint-Jean, puisqu'il est bien avéré qu'il était Templier et une seconde en le faisant Grand Prieur de France, dignité qui n'existait pas encore.

de 18 acres 10 perches, etc. De toutes ces constructions il ne reste que la grange aux armes du commandeur de Mailly et la demeure du fermier, dont nous donnerons plus tard la description. Quant à la chapelle, qualifiée de très belle par Jean le Féron, voici quelques détails trouvés dans un inventaire de 1779 (1) :

« La chapelle est dédiée à Saint-Estienne. La table d'autel portant à vide sur trois poteaux sculptés et peints en faux marbre ainsi que le mur auquel il est appuyé faisant division par une sacristie. Sur le dit mur la Sainte Vierge, saint Etienne et saint Jean Baptiste sont peints à fresque faisant contretable. Aux deux côtés, les portes de la sacristie, au dessus les statues de la Sainte Vierge, de saint Etienne et de saint Blaise. Au bas de l'autel un premier gradin où sont trois tombes avec figures d'anciens commandeurs, plus bas deux autres degrés après lesquels sont trois stalles lambrissées de chaque coté. La chapelle est vaste et voûtée en arcades, éclairée de 17 croisées à vitrages peints remis à neuf par M. le Commandeur actuel (2) qui y a dépensé 1,000 écus. Elle est carrelée, couverte en tuiles, le clocher en ardoises et essentes où sont deux cloches bien sonnantes. »

Un autre inventaire de 1784 dit : « L'autel est à la romaine en pierre peinte avec devant d'autel en tapisserie et baldaquin, aux quatre coins des colonnes de cuivre, sur un gradin de bois 4 chandeliers en cuivre, deux grands et deux petits. Le chœur est divisé de la nef par une grille de fer surmonté d'une poutre sur laquelle est un crucifix, les deux disciples en bois. — L'autel est sur une petite plate forme élevée de 6 pouces en pavés carreaux et la tombe d'un ancien chevalier, ensuite en descendant deux marches est le chœur carrelé avec 3 stalles de chaque côté en menuiserie et sculpture antique. — La chapelle est très grande, construite en pierre de taille à colonnes et voûtée en dedans, à piliers battant en dehors, éclairée de 17 grandes croisées à vitres peints en grande partie. — Les visiteurs ordonnent d'enlever des ornements antiques qui ne font que gâter les autres et de fermer les fenêtres à mesure que les plombs manquent. — Chapelain Thomas Goujat. » — (Arch. Nat. S. 5,770).

(1) Inventaire de la commanderie de Saint-Estienne fait en 1779 par Gabriel Louis Texier d'Hautefeuille, chevalier profès de l'ordre, commandeur de Laon (Arch. nation. S. 4998[B]).

(2) C'était Jean-Charles-Louis de Mesgrigny de Villebertin.

Un manoir, une ferme avec toutes ses dépendances, grange, étables, écuries, bergeries, etc., et un moulin situé à 600 pas environ, formèrent bientôt l'importante commanderie dont nous nous occupons. Plus tard, sous les Hospitaliers, le manoir fera place à un château flanqué de deux tourelles en pierre, surmontées de clochetons. Aussi les bons vieux grands pères redisent-ils à leurs petits enfants, avec le fin sourire normand, qu'autrefois il y avait à la Commanderie : *trois clochers et deux eents cloches* (deux sans cloches). Je laisse de côté d'autres récits moins inoffensifs, faisant supposer que les accusations portées contre les Templiers avaient laissé, même à l'égard de leurs successeurs, une profonde impression dans l'esprit des habitants. Plusieurs m'ont affirmé avoir vu, avant la démolition du manoir (mai 1847), certaine peinture murale difficile à décrire, même à notre époque de naturalisme outré, disons mieux de pornographie, surtout impossible à justifier. Je m'explique avec peine son existence. Car les visiteurs ont du nécessairement en avoir connaissance, et par là même en ordonner l'entière destruction. Mais l'imagination aidée d'anciens souvenirs n'a-t-elle pas augmenté beaucoup l'importance de cette peinture, prétendue non seulement licencieuse mais de plus sacrilège? C'est mon avis. Du reste, voici à ce sujet quelques lignes du bulletin monumental 1848 : « Nous avons trouvé toute une scène, de la grandeur d'un tableau de chevalet ou deux cavaliers coiffés de chapeaux à plumes, jouaient du luth en compagnie d'une dame. Le fond représente un paysage, *c'est le seul sujet profane que nous ayons retrouvé.* Il nous a paru du commencement du XVIIe siècle. » Nous sommes loin de cette peinture soi-disant scandaleuse et sacrilège! Quant aux autres qui auraient pu donner lieu à cette sévère critique, voici ce que les même touristes en disent : « Les peintures murales, lavées par la pluie avaient repris de la vivacité et nous avons pu en retrouver l'ensemble sur les grandes pierres qui jonchent le sol. D'abord la partie supérieure d'un *Ecce Homo*, la tête d'un Christ flagellé, etc., nous ont fait voir que les scènes de la Passion décoraient une salle. Elle était peinte à fresque sur la pierre et le Christ avait partout une auréole rouge couverte de rayons dorés. Toutes les autres peintures, faites à l'huile, s'écaillaient plus ou moins. Un crucifiement, où le Christ a les bras très élevés, suivant le symbole janséniste, attestait qu'une autre Passion de proportions plus petites

avait encore été exécutée à une époque postérieure. » Une Madeleine au pied de la croix, dans un costume peut-être par trop primitif, aura seule causé ces racontars, et ouvert un vaste champ aux hypothèses les plus étonnantes.

En pénétrant dans le château, le visiteur se trouvait de suite en face d'une immense cheminée, recouverte de peintures murales, masquées par un badigeon écaillé. Deux pierres, provenant du manteau de cette grande cheminée, retrouvées dans les décombres, représentaient la partie inférieure de trois vastes écussons, soutenus par des griffons aux serres redoutables, puis les trois casques, ombragés de lambrequins exorbitants et fermés de grilles dorées, qui surmontaient ces blasons.

Pourquoi faut-il que la pioche des démolisseurs soit venue renverser ce curieux manoir, alors qu'il avait pu, plus heureux que tant d'autres, échapper à la tourmente révolutionnaire? On comprend les ruines produites par le temps, ce grand destructeur des travaux humains : on comprend les ruines amoncelées par un instant d'égarement populaire, mais on ne comprend pas des ruines causées par un froid calcul d'intérêt. Les pierres éparses des tous côtés, ici servent de seuils aux maisons, là remplissant le rôle de bornes montrent aux yeux étonnés du touriste des inscriptions gothiques incomplètes, des futs de colonnes cannelées, de magnifiques clefs de voûte, etc. A l'endroit même du château, un vert gazon recouvre les fondations et les caves voûtées que la pioche n'a pu entamer. Quant au vivier, il n'existe presque plus et on cherche en vain l'emplacement de la chapelle. Seule, une grange immense montre au loin sa haute toiture, tandis qu'à l'intérieur où les voitures toutes chargées pénètrent par deux grandes portes latérales on peut admirer la charpente en chataignier, absolument semblable à celle de nos églises, avec ses nefs et ses bas-côtés. Un blason placé au dessus de la porte du midi présente : d'or à 3 maillets de sinople, 2 en chef et un en pointe. Ces armes qui sont celles de Philippe de Mailly 10e commandeur de Saint-Etienne (1492-1512) fixent l'époque de ce bâtiment. Après avoir mentionné la maison du régisseur, demeure actuelle du fermier, et le cimetière enseveli sous les ronces et les épines, nous aurons fourni la nomenclature exacte de CE QUI FUT, la plus riche commanderie du pays normand.

Après avoir donné ses soins à ces diverses constructions, enrichi

la commanderie de concert avec la belle et vertueuse Marguerite de Warwich, veuve d'Henri de Beaumont comte de Warwich (1), Richard partit pour la Terre Sainte.

Nous n'entrerons pas dans le détail des évènements de la Palestine, ce qui nous entraînerait trop loin. On les trouvera du reste dans toutes les histoires générales ou particulières sur les croisades. Disons seulement qu'à la fin de ce siècle, les deux ordres possédaient d'immenses richesses en tous pays, de telle sorte qu'ils étaient aussi puissants que les rois. Selon Jacques de Vitry (2), alors évêque d'Acre et depuis cardinal, historien contemporain, ils avaient en Asie et en Europe, des principautés, des villes, des bourgs et des villages. Dans les provinces éloignées de la Maison Chef d'Ordre, des religieux sous le titre de précepteurs, faisaient valoir ces biens et envoyaient le revenu au Trésor Commun. — Mathieu Paris autre historien de l'époque, affirme que les Templiers avaient 9,000 manoirs, et les Hospitaliers jusqu'à 19,000 (3).

Richard d'Harcourt assista au siège de Saint-Jean d'Acre et fut retenu prisonnier avec le roi d'Angleterre en 1192, ainsi que le témoignent des lettres patentes expédiées à Spire le 5e jour de janvier, par lesquelles le roi Richard confirme au Grand Maître toutes les aumônes, immunités, franchises, coutumes qui leur avaient été octroyées en ses états, etc. Parmi les témoins on trouve Richard d'Harcourt (La Roque, tome I, p. 311 et 312).

En ce qui concerne la commanderie de Saint-Etienne de Renneville, il est certain que le généreux exemple de Richard d'Harcourt

(1) De leur mariage naquirent huit enfants, dont l'un d'eux Robert, eut en 1115 le Neubourg et prit le titre de Robert du Neubourg. Un de ses frères Rotrou, devint Evêque d'Evreux et c'est problablement à lui que le Neubourg dut la gloire d'être un des archidiaconés du diocèse.

(2) Amplis autem possessionibus tam citra mare quam ultra, ditati sunt in immensum, villas, civitates et oppida, exemplum fratrum Hospitalis Sancti-Joannis possidentes ex quibus certam pecuniæ summam pro defensione terræ sanctæ, summo eorum magistro, cujus sedes principalis erat in Jerusalem, mittunt annuatim, pari modo, summo et principali magistro hospitalis Sancti-Johannis procuratores domorum, quos præceptores nominant, certam pecuniæ summam singulis annis transmittunt. (Jac. de Vitriaco, Hist. Hier., p. 1084).

(3) Habent insuper templarii in christianitate novem millia maneriorum : hospitalarii vero novem decem præter emolumenta et varios proventus ex fraternitatibus provenientes et prædicationibus et per privilegia sua accressentes. (Math. Paris ad ann. 1244, in Henrico III, l. 2, p. 625).

et de Marguerite de Warwich, trouva bientôt de nombreux imitateurs, en sorte que les Templiers possédaient de grandes propriétés, divisées en 60 membres, dont voici les noms (1) : Acquigny, Allenou, Amfreville-sur-Iton, Angerville, Bailly, Barquet, Beaulieu, Beaumont-le-Roger, Beaumontel, Bérengeville, Bernay, Bosc-Hubert, Bosc-Roger, Bray, Breteuil, Brettemare, Brosville, Buisson-Duret, Cahagnes, Caillouet, Chantereine, Chapelle-Martel, Chapelle N.-D. de Liesse, Chapelle Sainte-Suzanne, Claville, Conches, Coudray-en-Auge, Courbépine, Cresches, Dieu-l'Acroisse, Emanville, Epréville près le Neubourg, Evreux, Ferrières, Feugerolles, Folleville, (Ormes), Framboisier (le), Glisolles, Gouberge (la), Griserie (la), Groslay, Herpinière (la), Hunière (la), Iville, Longueville, Marbeuf, Malassis, Manthelon, Mesnil-Broquet, Mesnil-Fouquoin, Mesnil-Froid, Mesnil-Gilbert, Moulineaux, Neubourg, Neuf-Moulins, Neuville, Orgeval, Ormes, Plessis-Mahiet, Poudrier, Pommeret, Puthenaye (la), Quittebeuf, Rublemont, Roncheville, Sacquenville, Saint-Aquilin, Sainte-Colombe-la-Campagne, Saint-Etienne de Renneville *chef-lieu*, St-Léger-l'Hospitalier, St-Meslain-du-Bosc, Saint-Ouen, Salle-Coquerel, Sémerville, Thibouville, Thuit-Signol, Tilleul-Lambert, Tourneville, Tremblay-Osmonville, Tourville-la-Campagne, Vacherie (la), Verneuil et Villez sur le Neubourg.

Parmi les bienfaiteurs de Saint-Etienne au XIIe siècle, nous trouvons en premier lieu, après Richard d'Harcourt, inhumé dans le chœur de la chapelle et dont le tombeau se voyait encore avant la Révolution, Marguerite comtesse de Warwich qui, du consentement d'Henri du Neubourg son fils, donne en 1156 à l'église de Sainte-Marie des chevaliers du Temple, la ville de Lammadoc. « Notum sit omnibus etc quod ego Margareta comitissa Warwic, assensu Henrici filii mei de Novoburgo dedi... Deo et S. Mariæ et fratribus militiæ Templi Salomonis, pro salute animæ meæ et patris mei et matris meæ et pro animabus antecessorum et successorum meorum terram meam de Lammadoc habendam et tenendam libere et quiete et in perpetuam elemosimam, etc. Hiis testibus : Roberto de Novoburgo filio meo, Radulfo filio Ricardi

(1) Archives de l'Eure, Inventaire de Renneville en deux volumes renfermant le résumé de toutes les donations, ventes, échanges, baux, procès, depuis la fondation de la commanderie et les différents plans terriers. (G. H. 1693-1694).

et aliis. » Cette charte fut confirmée en même temps, de cette façon : « Omnibus, etc. Villelmus de Breous, Dominus honoris de Brembre et Gouher salutem in Domino. Cartas Domine Margaretæ quondam comitissæ Warwici inspeximus in hæc verba : Margareta comitissa, etc., ut supra villam de Lammadoc, cum omnibus pertinentiis, in bosco et in plano et in aquis et in via et extra viam, per assensum Henrici filii mei, qui hujus terræ hæres est : solutam et quietam et liberam de omni consuetudine et omni seculari servicio. Testibus : Rotrodo Ebroicensi Episcopo, Philippo Baiocensi Episcopo, Guillerano comite de Mellent, Roberto de Novoburgo filio meo, Gaufrido filio meo, Rogero Capellano. Datum MCLVI anno ab Incarnatione Domini apud capitulum Sancti Stephani in Normannia iuxta Novumburgum. » — (La Roque, tome IV, p. 2210).

Deux ans auparavant, l'inventaire de Renneville signale une charte de Geoffroy Vac, « portant don par lui fait, du consentement de Hugues son fils, de toute la terre qu'il avait au-dessous du ruisseau de Masculey et d'Angerville, ou il y eut autrefois des bâtiments, plus du bois et de telle coutume que ses hommes avaient au dit lieu. » Viennent ensuite, Gilbert Duval, Agnès d'Osmonville (Tremblay) et Lucas des Essarts qui leur donnent des terres à Epréville près le Neubourg, Guillaume d'Angerville qui cède la dîme du moulin de Brosville et de celui de l'Ecluse d'Hulne (1180), Robert de Caudecôte qui leur offre le tiers d'un fief à Sémerville en prenant leur habit (1198), Guillaume de Saint-Georges de Cesseville, qui leur vend la moitié d'une acre de terre en cette commune, pour 9 livres tournois, etc., etc.

Toutes ces donations cependant furent souvent l'occasion de difficultés, soit avec les seigneurs soit même avec les évêques. C'est pour en diminuer le nombre que les Souverains Pontifes, Innocent II, Célestin II, Lucius II, Eugène III, Anastase IV, Adrien IV et Alexandre III, envoyèrent des bulles pour les exempter de toutes dîmes et de toute juridiction épiscopale, les prenant eux et leurs biens sous la protection spéciale du Saint-Siège. Les Rois de France et d'Angleterre confirmèrent souvent par des lettres leurs différents privilèges.

La première difficulté dont nous ayons connaissance est celle qui s'éleva entre les abbé et couvent du Bec et les frères de la Chevalerie du Temple, au sujet des dîmes des paroisses de Marbeuf

et de Saint-Pierre d'Epréville. C'est pourquoi, en présence et de l'avis d'Henri *precentor* (1) de l'église de Bayeux, et d'Henri sous-chantre, les parties convinrent de ce qui suit : 1° Les abbés et couvent du Bec auront et posséderont à perpétuité les dîmes auxquelles les Templiers pouvaient prétendre, en la paroisse de Marbeuf. 2° Les Chevaliers auront toutes celles d'Epréville, à la condition cependant de donner aux moines chaque année à la Saint-Luc, deux muids (2) et demi d'avoine à la mesure du Neubourg, livrables à la grange qu'ils avaient sur cette paroisse. Cet accord eut lieu en 1199, entre Robert Petit, précepteur des Maisons du Temple en Normandie et Guillaume II abbé du Bec.

(*A suivre*).

L'abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(1) Le précenteur ou préchantre était celui que nous nommons aujourd'hui grand chantre et qui porte aux fêtes le bâton cantoral.

(2) Le muid était de 36 boisseaux et formait donc une rente de 90 boisseaux. Cependant nous verrons plus tard les chevaliers de Saint-Jean payer à l'abbaye 200 boisseaux d'avoine par an.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Alphonse Martin. — Histoire de Fécamp illustrée. — Fécamp, A. Durand et fils, 1893-1894, 2 vol., in-8° (nombreuses pl. et fig.). — Prix : 12 fr.

Le passé de la petite ville de Fécamp a déjà été l'objet d'études non sans importance. S'aidant des recherches de ses devanciers et complétant surtout celles de Léon Fallue qui, dès 1851, avait publié une *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, M. Alphonse Martin, bien connu par de sérieux travaux sur le Havre et le pays de Caux, vient de donner une nouvelle monographie de cette localité.

Dans son premier volume, l'auteur parle d'abord de Fécamp aux temps préhistoriques et aux époques romaine et franque. L'étymologie du nom de Fécamp est un problème qui ne sera peut-être jamais résolu. Les armes et outils de l'âge de pierre, les monnaies gauloises, les sépultures, etc., que Léon Fallue et l'abbé Cochet y ont retrouvées et décrites attestent que l'emplacement de cette ville fut habité dès les périodes les plus anciennes.

Lors de l'établissement des Normands en Neustrie, Fécamp fit partie du domaine ducal et commença à jouer un certain rôle dans l'histoire. Son petit port prit peu à peu de l'extension; des fortifications, dont il reste encore de curieux vestiges, furent bâties par Guillaume Longue-Épée, ainsi qu'une nouvelle église; enfin Richard Ier fonda l'abbaye de la Trinité, qui remplaça le monastère fondé au VIIe siècle par saint Waneng et détruit par les pirates danois.

Depuis cette époque, Fécamp éprouva, comme toutes les villes de Normandie, bien des vicissitudes, mais eut aussi ses heures de

gloire. M. Alph. Martin raconte avec exactitude les unes et les autres. Sa plume fait revivre sous les yeux du lecteur une petite ville maritime avec toutes ses institutions. Les détails de mœurs abondent, mais on ne saurait se plaindre qu'ils soient trop minutieux. Tels sont par exemple ceux donnés, dans le chapitre III, sur l'usage du couvre-feu, sur la situation sociale des habitants de Fécamp et des environs pendant le moyen-âge, sur les écoles pour les lettres et le chant établies dans le monastère, sur la confrérie de la Sainte-Trinité et celle des Jongleurs et Ménestrels, sur l'alimentation et les marchés, le défrichement des forêts voisines, l'état du port à l'époque ducale, et enfin sur les pèlerinages, dont un religieux de l'abbaye, Dom Mareste, qui écrivait au XVIIe siècle, signalait l'importance et l'antiquité en rappelant les saufs-conduits délivrés, en 1154, par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, « pour les pèlerins ou ceux qui, par dévotion, viendraient d'Angleterre à Fécamp, depuis les Rameaux jusqu'à la Pentecôte. »

La commune de Fécamp doit, comme beaucoup d'autres de Normandie, son origine à Jean sans Terre. Cette institution eut d'heureux résultats sur le développement de la ville; aussi voit-on son port fournir, à partir du XIVe siècle, de sérieux contingents d'hommes et de navires aux flottes du roi de France.

Pendant un demi-siècle, les bourgeois de Fécamp avaient subi les horreurs de la guerre, puis celles de la grande peste. Vers 1405, ils eurent à souffrir d'un débarquement des Anglais qui leur brûlèrent plus de deux cents maisons. En 1418, il leur fallut capituler avec le duc d'Exeter, lieutenant d'Henri V, et les envahisseurs se partagèrent leurs dépouilles. Hugues Spencer et d'autres seigneurs anglais furent mis en possession de biens considérables dans la ville et les alentours. Mais si quelques bourgeois peu scrupuleux s'étaient ralliés aux nouveaux maîtres, il n'en était pas de même du menu peuple et des gens des campagnes. La lutte fut longue et là, comme dans le reste de la Normandie, les paysans firent aux oppresseurs étrangers une guerre d'embuscade sans merci, dont Siméon Luce et MM. Armand Gasté et le vicomte P. de Neuville, ont cité plus d'un héros obscur, qualifié de « brigand, » de « traître, » ou de « larron, » dans les sentences d'exécution. « Dans les premiers temps de l'occupation de Fécamp par les Anglais, dit M. Alph. Martin, ceux-ci étaient toujours sur le qui-vive et dans la crainte de trahisons de la part des habitants. Le

10 octobre 1419, le roi ordonnait au capitaine de Fécamp d'expulser tout individu inutile à la défense, « qu'aucun homme-lige ne soit admis à demeurer dans la place, s'il n'est nécessaire à la défense. Si, proclamation faite de la volonté du Roi, on l'y trouve au bout de quatre jours, qu'il soit mis en prison jusqu'à ce que le Roi en ait décidé autrement. » Les voyageurs n'étaient guères en sûreté hors de la ville, et il ne pouvaient faire un pas sans être escortés. Le receveur de l'abbaye mentionne qu'un jour, notamment, il s'était fait accompagner de Guillaume Mahieu et de Michaud Falaise, de Fécamp, parce qu'il n'osait passer par le *doubte des brigands*... Les officiers eux-mêmes n'osaient traverser le pays de Caux sans un sauf-conduit qui les préservât des *brigands*, selon l'expression de Jean Culerier. » Ces brigands n'étaient autres que des paysans patriotes, restés fidèles à leur souverain légitime, le roi de France. Je ne sais si M. Alph. Martin a bien saisi cette nuance.

Jusqu'à la reprise de Fécamp par les Français, la misère fut grande dans la ville, qui ne se releva que lentement de ses ruines. A la Renaissance on reconstruisit ou restaura une partie de l'église abbatiale et les églises de Saint-Étienne, de Sainte-Croix, de Saint-Nicolas et de Saint-Fromond, qui présentent encore d'excellents spécimens de l'architecture de cette époque, spécimens dus à des constructeurs normands. Un peu plus tard, le port de Fécamp prenait une part active aux armements dirigés vers l'Amérique et les Indes. Mais, en même temps, les guerres de Religion vinrent ensanglanter la France, et Fécamp, qui comptait parmi ses habitants un grand nombre de partisans des doctrines nouvelles, traversa encore les jours les plus sombres.

Au XVIIe siècle, peu de faits intéressants, à part des difficultés entre l'abbaye et les bourgeois, la réforme des religieux, l'arrivée d'un navire portant le roi d'Angleterre, Charles II, chassé de ses états, et les projets de Vauban qui tentait d'améliorer et de fortifier tous les ports des côtes de France.

Ce premier volume, sur lequel je me suis quelque peu attardé, se termine par un appendice où l'on lit avec un vif intérêt le récit de la prise du fort de Fécamp par Henry de Goutimesnil, sieur de Bois-Rozé, en 1592, ainsi qu'une curieuse description des tapisseries de l'abbaye de Fécamp, au XVIe siècle.

M. Alph. Martin, dans son second volume continue l'histoire

de la petite cité et y a joint une biographie fécampoise. Rien ne semble avoir été oublié; on y trouve même de nombreux détails sur la fabrique de « Bénédictine, » qui a pris aujourd'hui un développement considérable, et dont l'intelligent directeur, M. Le Grand, a fondé un curieux musée rempli de souvenirs de l'ancienne abbaye.

Il y a peu de critiques sérieuses à adresser à l'ouvrage de M. Alph. Martin et il serait à souhaiter que toutes nos villes normandes soient le sujet d'études aussi complètes, aussi bien écrites. Toutefois, je me permettrai de reprocher à l'auteur de s'être trop préoccupé de l'ordre chronologique des faits, aux dépens de la méthode et de la clarté. Dans l'histoire d'une cité, il me semble que la division par matières est le système préférable. Le lecteur est tout dérouté par le changement brusque de sujets d'un paragraphe à un autre, et, s'il veut connaître les développements du port de Fécamp, par exemple, il lui faut parcourir une douzaine de chapitres pour trouver des renseignements disséminés au hasard. M. Alph. Martin connaît cependant la bonne méthode et il l'a prouvé dans l'excellent chapitre qu'il a écrit sur l'assistance publique à Fécamp. Pourquoi ne pas avoir employé le même procédé dans le reste de l'œuvre?

De nombreuses illustrations, irrépréhensibles pour la plupart, donnent des vues des anciennes fortifications, des églises, des monuments, du port de Fécamp, des plans, des portraits. Mais, parmi ces derniers, nous ne pouvons accepter pour authentiques ceux des ducs de Normandie, lithographies fantaisistes qui ne sont pas à leur place dans un livre sérieux. Le Rollon ne doit pas être plus ressemblant que le Pharamond qui figurait, il y a une soixantaine d'années, à la première page des invraisemblables histoires de France, écrites par Mme de Saint-Ouen et autres auteurs de même force, à l'usage des institutions de jeunes demoiselles.

ÉMILE TRAVERS.

UN PEINTRE BAYEUSAIN AU XVIIIe SIÈCLE. JOACHIM RUPALLEY, 1713-1780. — Bayeux, impr. S. A. Duvant, 1894, in-8° de 18 pages.

Cette notice, signée de M. G. du Boscq de Beaumont, est une

bonne monographie dans laquelle l'auteur a fait revivre l'intéressante figure d'un peintre non sans mérite.

Joachim Rupalley, né à Bayeux entre 1710 et 1713 et mort dans cette ville en 1780, fut un des élèves de Jean Restout. Il a laissé un certain nombre de bons portraits et des copies qui dénotent un pinceau facile et une réelle habileté de main. Parmi les premiers, on remarque son propre portrait, conservé, ainsi que celui du maréchal de Broglie, au château de Vaussieux, puis ceux de Genas du Homme, de Valentin Fréard du Castel et de son frère, le chanoine, de NN. SS. de Luynes et de Rochechouart, au Musée de Bayeux, et des mêmes prélats ainsi que du cardinal de La Trémoïlle et de Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, dans la galerie de l'Évêché de Bayeux.

Homme aimable, protégé par les évêques de Bayeux, recherché dans le meilleur monde, Rupalley, tout en étant quelque peu bohême, devint un personnage en vue dans sa ville natale. Sa physionomie originale méritait bien d'être tirée de l'oubli.

En appendice, M. G. de Beaumont publie des pièces constatant que Rupalley fut, suivant la mode si répandue de son temps, initié à des grades élevés de la Franc-Maçonnerie dans les Loges de Bayeux et des Andelys. Les signatures dont ces documents sont revêtus ne laissent pas de présenter un piquant intérêt.

ÉMILE TRAVERS.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, de **Mai** à **Octobre**, des billets à prix réduits, **dits d'Excursions**, valables pour les parcours suivants :

1° — 1re Cl. **50** fr. — 2me Cl. **40** fr.

Caen, Evreux, Paris, Rouen, Dieppe, Rouen, Cany, Saint-Valery, Fécamp, Le Havre (1), *Honfleur ou Trouville, Caen.*

2° — 1re Cl. **70** fr. — 2me Cl. **55** fr.

(Même parcours que le 1er itinéraire, avec Isigny-sur-Mer et Cherbourg en plus.)

3° — 1re Cl. **90** fr. — 2me Cl. **70** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville. Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard, Dinan (Lamballe ou Saint-Brieux, moyennant supplément), Rennes, Vitré, Fougères, Le Mans, Paris, Evreux, Caen.

4° — 1re Cl. **90** fr. — 2me Cl. **70** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville, Bagnoles-de-l'Orne, Briouze, Paris, Rouen, Dieppe, Rouen, Saint-Valery, Fécamp, Le Havre (1), *Trouville ou Honfleur, Caen.*

5° — 1re Cl. **105** fr. — 2me Cl. **90** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard, Dinan (Lamballe ou Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Vitré, Fougères, Le Mans, Paris, Rouen, Dieppe, Rouen, Saint-Valery, Fécamp, Le Havre (1), *Honfleur ou Trouville, Caen.*

6° — 1re Cl. **115** fr. — 2me Cl. **100** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard, Dinan. Saint-

Brieuc, Lannion, Morlaix, Carhaix, Roscoff, Brest, Rennes, Vitré, Fougères, Le Mans, Paris, Evreux, Caen.

7° — 1re Cl. **100** fr. — 2me Cl. **80** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Carhaix, Roscoff, Brest, Rennes, Vitré, Fougères, Le Mans, Alençon, Caen.

8° — 1re Cl. **100** fr. — 2me Cl. **80** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville, Mont-Saint-Michel, Saint-Malo, Dinard. Dinan (Lamballe ou Saint-Brieuc, moyennant supplément), Rennes, Vitré, Fougères, Le Mans, Alençon, Lisieux, Rouen, Dieppe, Rouen, Cany, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Le Havre (1), *Honfleur ou Trouville, Caen.*

9° — 1re Cl. **70** fr. — 2me Cl. **55** fr.

Caen, Isigny-sur-Mer, Cherbourg, Saint-Lô / Port-Bail-Carteret, Granville, Jersey (Saint-Hélier), Saint-Malo, Dinard, Dinan (Lamballe ou Saint-Brieuc, moyennant supplément), Mont-Saint-Michel, Fougères / ou Dol, Rennes, Vitré, Laval, Caen.

Ces billets sont délivrés à la gare de Caen, à première demande.

Ils sont valalables pendant **un mois**.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets d'excursions délivrés toute l'année

(*1re classe* **65** *fr. — 2e classe* **50** *fr.*)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de **65** fr. en

(1) Le trajet entre Rouen et le Havre peut s'effectuer facultativement, soit par chemin de fer, soit par bateau.

1re classe et **50** fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀ du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire, comportant une réduction de 40 °/₀, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

Excursion au Mont-Saint-Michel

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, de mai à octobre, des billets **d'Aller et Retour**, valables pendant 5 jours, de Caen au Mont-Saint-Michel, aux prix suivants :

23 fr. **10** en 1re Classe. — **17** fr. **85** en 2me Classe.
13 fr. **70** en 3me Classe.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et vice versa, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 °/₀ en 1re cl. et de 20 °/₀ en 2me et 3me cl. sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit ;

De 1 à 30 kilomètres . .	1 jour.
De 31 à 125.	2 jours.
De 126 à 250.	3 jours.
De 251 à 400.	4 jours.
De 401 à 500.	5 jours.
De 501 à 600.	6 jours.
Au-dessus de 600	7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les Dimanches et jours de fête. — La durée des billets est augmentée en conséquence.

BAINS DE MER (Abonnements)

Des cartes d'abonnement mensuelles ou trimestrielles, **comportant une réduction de 40 °/₀ sur les prix des abonnements ordinaires de même durée**, sont délivrés, du 1er juillet au 15 septembre, à quiconque, devant séjourner dans une des stations balnéaires du réseau de l'Ouest, prend **trois** billets au moins pour les membres de sa famille ou ses domestiques.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados : MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen ;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure : MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux ;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches ;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche : MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson ;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast ;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : MM. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part ; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

4 281

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

4e ANNÉE — 3e LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1894

L'abbé C. Guéay : Histoire des commanderies dans le département de l'Eure *(Suite)*. — Le Filleul des Guerrots : Familles nobles des élections d'Arques, Montivilliers, Caudebec, Neufchatel, qui embrassèrent la réforme. — L'abbé de la Balle : Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux. — Comte de Marsy : Ecclésiastiques normands émigrés à Maestricht. — H. Danzas : Un nouveau livre de M. l'abbé Kanengieser. — P. de Longuemare : Le mouvement catholique. Congrès scientifique de Bruxelles. — E. Travers : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1894

QUATRIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — Histoire des commanderies dans le département de l'Eure (*Suite*) . . . . . **C. Guéry.** 219

II. — Familles nobles des élections d'Arques, Montivilliers, Caudebec, Neufchatel, qui embrassèrent la réforme. . . . . **Le Filleul des Guerrots.** 244

III. — Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux. . . . . **de la Balle.** 259

IV. — Ecclésiastiques normands émigrés a Maestricht. . . . . **de Marsy.** 275

V. — Un nouveau livre de M. l'abbé Kanengieser : Ketteler et l'organisation sociale. . . . . **H. Danzas.** 285

VI. — Le mouvement catholique. Congrès scientifique de Bruxelles **Paul de Longuemare.** 305

VII. — Bulletin bibliographique. . . . . **E. Travers.** 315

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par H. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Mgr le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres (1676-1764), par CHRISTOPHE ALLARD.

La cathédrale de Coutances, par FLORENTIN LORIOT.

HISTOIRE DES COMMANDERIES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

(Suite)

CHAPITRE II

XIIIe SIÈCLE : PRINCIPALES DONATIONS FAITES A LA COMMANDERIE ET HISTOIRE DE CHAQUE MEMBRE

« L'ignorance dans laquelle on élevait la noblesse en ce temps là, dit Vertot, nous a privés de la connaissance d'un grand nombre de faits qui auraient enrichi cette histoire : mais dans les premiers siècles de l'ordre, les chevaliers faisaient plus d'usage de leur épée que de leur plume : je ne sais même si la plupart savaient lire. Enfin ce qui est vrai, soit défaut de capacité, soit modestie, pendant plus de 40 ans il ne s'est trouvé aucun chevalier qui ait daigné nous instruire de tant d'évènements mémorables dont on trouve à peine quelques traces dans les histoires nationales ou dans les recueils de traités et d'actes publics. » (Vertot, l. II, p. 275.)

Mais par contre, les actes de donations, de ventes, de procédures, d'échanges, etc., sont si nombreux que l'on ne peut certes pas faire le même reproche aux officiers publics de l'époque.

Parmi ce volumineux dossier du treizième siècle nous serons obligés de nous restreindre, et de renvoyer dans un cartulaire spécial la nomenclature complète et le texte de ces pièces, d'un si grand intérêt pour l'histoire locale.

Le plus ancien membre de la commanderie est sans contredit Angerville (1), puisque nous trouvons dès 1154 une charte de Godefroy Vac qui, du consentement d'Hugues son fils, donne ce domaine aux Templiers. Mais il n'existait plus au xive siècle, car le *Livre Vert* n'en parle pas. En 1205, Emeline d'Angerville, selon les termes du temps, donne à Dieu et aux frères de la milice du temple de Salomon toute la terre et le fief que Richard, fils de Seré, tenait d'elle, tant à Tournedos qu'au moulin de Baali, en présence de Richard de Fornals, Godefroy de Barquet, Simon de Cresches, chevaliers, etc. — Henri de Terri offre dans les mêmes conditions une pièce de terre, située le long du chemin par lequel on va d'Angerville au Poiriée. M. A. le Prévost dit de Glisolles à la Croisille et la charte porte en effet « juxta cheminum per quod itur de Glisoliis apud la Croisille, » mais il s'agit d'une autre pièce de terre, puisque dans la charte suivante on trouve « unam peciam terre site de lungo quemini per quod itur de Angerville ad Pirum, etc. » (Cart. n° 248 et 249). Un autre bienfaiteur de la commanderie en ce pays, fut le chevalier Robert Neel offrant aux templiers deux pièces de terre près de l'orme de Glisolles, une autre bornée par le chemin de Glisolles à Angerville, une quatrième dans la paroisse d'Angerville « inter viam per quam itur de Angiervill ad Pirum, » et une dernière au même endroit. (Cart. 243, 44, 45, 46 et 247).

Les bienfaiteurs de la commanderie à Claville sont si nombreux et leurs aumônes si importantes, que les précepteurs se voient obligés d'avoir à Beaulieu comme une succursale où résidait sans cesse un chevalier. Cette demeure comprenait : une chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de sainte Suzanne, un manoir seigneurial avec écurie, grange, etc., trente trois pièces de terre d'une contenance de 150 acres, à charge de payer au seigneur de Glisolles vingt boisseaux de blé et la dîme sur tout ce qui s'étendait du côté de Pitienville. — Quant à la chapelle, voici ce que

(1) Invent. tome II, p. 24 à 38, xie membre. Dans l'énumération de ces membres, afin de faciliter les recherches, je suivrai l'ordre alphabétique.

nous trouvons dans l'inventaire de 1779 déjà cité (1) : « L'autel est en pierre, au dessus on voit la statue de la Sainte Vierge et de Sainte Suzanne, au bas un gradin. Elle est pavée, carrelée, la charpente voûtée en planches au-dessus de l'autel, éclairée de deux croisées, construite en maçonnerie, couverte en tuiles, sans clocher ni cloches. » Il mentionne comme mobilier : « un calice et sa patène d'argent, burettes d'étain, missel, coussins, crucifix (bois), deux chandeliers de cuivre, trois chasubles de toutes couleurs, deux aubes, quatre amicts, deux corporaux, quatre purificatoires et trois lavabo. » Enfin le commandeur, outre le droit de présentation à la dite chapelle, avait encore celui de basse et moyenne justice, plaids et gage pleige, etc. (2).

Parmi les donateurs, nous citerons en 1205 Richard fils d'Osmond de la Forêt et Gilbert son frère qui concèdent 3 acres de terre à la commanderie de Saint-Etienne de Renneville dans un champ nommé *des chemins*, pour en jouir à perpétuité; Richard fils de Raoul de Caux qui leur accorde une égale portion au même endroit. Mais Guillaume Bourgonel, châtelain d'Evreux, prétendit avoir certains droits sur les terrains acquis par les Templiers, en sa qualité de Seigneur. C'est pourquoi, afin d'éviter tout conteste, ils promirent de lui payer chaque année dix sous de rente à la Saint-Rémy (juin 1216). Une autre difficulté surgit, entre les chevaliers et Simon le Boucher du Mesnil Fouquoin, au sujet d'une pièce de terre, appelée le *Champ de Gorfaut* qui leur avait été aumônée par Raoul Bernais son oncle, et qu'il redemandait. Cependant Simon Colas, du consentement de sa femme, lui ayant donné en échange une acre de terre — 3 vergées dans le champ du Val et une au champ de la Buchalle — il abandonna par ses lettres du mois de novembre 1225 le champ de Gorfaut à la com-

(1) Archives Nation., S. 4998B.

(2) Ce droit était une juridiction domestique et de famille, destinée à faire observer l'ordre et la discipline dans le fief. Les audiences portaient le nom de plaids et se tenaient de 15 jours en 15 jours dans le manoir seigneurial. Il y avait de plus une audience spéciale, à laquelle on donnait le nom de *Gage-pleige*. Elle avait lieu le 15 juillet de chaque année, après une proclamation faite un dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, par le prévost de la seigneurie. C'est à cette même audience, que devaient se présenter les vassaux, dont la résidence se trouvait hors le fief. Ils étaient tenus de se faire accompagner d'une personne qui se portait garante de l'exécution de leurs obligations, ce qui avait fait donner à cette audience le nom de *gage-pleige*.

manderie. Vers la même époque Richard Boullanger, fils de Roger du Mesnil Fouquoin, donne tout le terrain qui lui appartient aux fosses Acard; Simon de la Forêt quatre acres faisant partie de son fief *au champ du Breuil;* Hugues de Risenberge un champ entier *à la fosse des Payens* (1230); Guillaume Bourgonel un autre au hameau de la Forêt (1252). En octobre 1257, le même Seigneur « confirme en présence de toute la paroisse la vente que Guillaume des Perois leur avait fait de trois pièces de terre, l'une au Bosclin, l'autre au Fond du Val et la troisième au Champ Gifart. Sur le sceau de la charte on voit un écu chargé d'une fasce, *accompagné de 9 losanges, 3 en chef et 6 en pointe.* Autour on lit la fin de son nom .....RGVINEL MILITI : il ratifie plus tard (septembre 1268) un échange de Michel Pépin avec les chevaliers au sujet de 3 vergées, entre le chemin de Burfaut et la terre de la commanderie, contre la même quantité près la forêt. Enfin parmi les bienfaiteurs de l'ordre à Claville, Mesnil Fouquoin et Beaulieu, formant le 10e membre, citons encore Nicolas Pepin pour une vente près le chemin *de bello loco ad Fay* (1271), Sellon le Boucher, Guillaume des Landes chevalier, Jean et Durand Pelletier, Guillaume Brémart et Alis sa femme (1278) pour un bail fait à frère Robert Gardin, religieux du Temple demeurant à Beaulieu, Jean des Landes (1294), Simon et Robert Pelletier (1), etc., etc.

Roger dit Osouf, de Bernienville, se désiste, en faveur des Templiers, d'une portion de terrain près du champ de l'Evêque d'Evreux nommé les *longues acres*, et du chemin par lequel on va dans Evreux *super Keminum eundi et redeundi apud Ebroicas.* C'était au mois d'avril 1281 jour de la fête de saint Georges, martyr. (Cart. n° 94).

Bray (xxxe membre) ne nous fournit que deux chartes : l'une de 1212, de Robert Lebret, par laquelle il donne 3 acres et demie de terre dans ses bois, et l'autre de 1216 par laquelle il augmente sa première aumône. Elles sont scellées en cire verte avec cette inscription : † S'ROBER... RET. L'écu paraît d'argent à deux fasces de gueules (2).

(1) Dans mon cartulaire les chartes de Claville commencent au numéro 202 pour finir au 234. Voir aussi l'Inventaire, tome II, p. 1 à 24, G.

(2) Invent. tome II, p. 340 à 348 avec Pennedepie, Beuzeville, la Coudray-en-Auge, etc.

Brettemare, au XIIIe siècle, était une commanderie distincte de celle de Renneville. Nous en avons pour preuve les chartes de cette époque en vertu desquelles les bienfaiteurs donnent aux templiers, demeurant en leur maison de Brettemare (1), et non aux frères résidants à Saint-Etienne de Renneville. Elle comprenait : une maison encore existante de nos jours et 146 acres de terre d'un seul tenant, situées le long du chemin qui conduisait de Brettemare à Pithienville. En 1578 ce membre rapportait 560 boisseaux de blé et 200 l. en argent, en 1757, 2,100 livres. — L'inventaire de 1779 nous donne les renseignements suivants sur ce fief de Sacquenville : « Porte charretière surmontée d'un linteau couvert en tuiles, cour fermée de murs, bâtiments. Le logement du fermier comprend une cuisine pavée, une chambre, une laiterie carrelée. Un escalier de six marches conduit à une autre chambre carrelée et à trois cabinets ; il y a une écurie pour huit chevaux. Quant aux terres, cette ferme possède 147 arpents, la dîme de Sacquenville sur mille acres, non compris les masures et les bois de M. de Sacquenville, ni ceux de Rublemont : une demi-acre de prairie à Tourneville et une rente de dix boisseaux de blé et deux poules. Le fermier qui louait le tout 1,200 livres était tenu de fournir 300 gerbées de paille à la commanderie, de payer à Saint-Taurin 96 boisseaux de blé, autant d'avoine, et au chapitre d'Evreux une rente de cinq livres tournois. » — Nous n'avons trouvé qu'une charte de Richard, dit le Prévost de Neuville, en date du mois de mai 1266 par laquelle il vend une pièce de terre aux frères de la milice du Temple demeurant en leur maison de Brettemare (2).

Nous avons vu dans le Chapitre I, que Guillaume d'Angerville avait cédé aux Templiers la dîme des moulins de Brosville (3) et de l'écluse d'Hulne. Ils en restèrent paisibles possesseurs jusqu'à

(1) Voir dans le cartulaire nos 92-93, 104, 105, 120, 121, 122, 169, 177 et 213. — C'est l'opinion de Mannier que nous suivons ici, mais on pourrait soutenir également qu'il en était de Brettemare comme de Beaulieu ou de Rublemont, c'est-à-dire qu'un ou plusieurs chevaliers de Renneville résidaient dans ces maisons à cause de leur importance territoriale.

(2) Invent. tome I, IIIe membre. Brettemare se trouve sur la commune de Sacquenville, arrond. d'Evreux.

(3) Invent. tome II, p. 24, XIe membre avec Angerville, la Griserie, Bailly et Glisolles.

ce que Jean du Bosc eut donné à Luc, évêque d'Evreux, et à ses successeurs (1211), en présence de Jean de Martigny, abbé de Saint-Taurin, le revenu (1) de 3 sols dus annuellement à la Saint-Jean-Baptiste et tout le droit qu'il avait sur le fief que les frères de Saint-Etienne tenaient de lui, aux Roches de Brosville. Cette somme devait servir à l'achat de cierges pour le service de la chapelle de l'Evêque, au jour de la fête de Saint Pierre et Saint Paul, en la dite paroisse. (Il avait reçu en récompense 45 sols tournois). Mais afin d'éviter des ennuis frère Richard précepteur des maisons du Temple en Normandie avec l'approbation de frère André de Coleors, précepteur du Temple en France — on dira plus tard Grand Prieur — arrêta, de concert avec Luc, évêque d'Evreux, les dispositions suivantes : 1° l'évêque d'Evreux et ses successeurs auront et possèderont à perpétuité le moulin des Roches que tenaient les Templiers avec la maison et le jardin, à charge par eux d'acquitter la somme de 4 livres 3 sols tournois que les chevaliers étaient obligés de payer. — 2° Le dit évêque et ses successeurs fourniront à la commanderie une rente annuelle de 30 livres tournois en trois termes, savoir : Pâques, l'Assomption de la B. V. M. et l'Epiphanie. Cette rente sera fondée sur les églises de la *Mère du Seigneur* et de la bienheureuse Marie Magdeleine de Verneuil, et payée par les curés de ces deux paroisses, sous peine de 5 sols d'amende par chaque jour de retard. De plus, les Templiers et leurs hommes ne pourront en aucune façon être forcés de porter leur blé au susdit moulin. — 3° Les chevaliers mèneront leurs troupeaux, non au dessus mais au dessous de la ville de Brosville, pour les laver. Cependant l'évêque d'Evreux et ses successeurs accorderont, au temps propice, un passage par leur bois et un chemin suffisamment large pour que deux brebis puissent marcher de front vers la rivière, près de laquelle une acre de terre leur sera destinée. Ensuite le passage et le terrain resteront la propriété de l'évêque. — 4° Quant aux procurations, les commandeurs seront obligés de recevoir l'évêque d'Evreux et ses successeurs, une fois l'an, à Saint-Etienne, et de verser 30 sols tournois pour la commanderie de Chanu. — 5° Enfin, relativement aux vassaux du Temple, sur lesquels l'évêque avait décrété des amendes pécuniaires, il les tient quittes pour le passé, et quant à

(1) Archives de l'Eure G 6, n° 24, fol. 12.

l'avenir, il se conduira envers eux comme les autres évêques de la province, guidé en cela tant par le droit commun que par les privilèges de l'ordre (janvier 1212). — Malgré cet accord, le moulin garda toujours le nom des Frères. On trouve en effet (1) une vente faite par Barthélémy de Perron à Raoul III Grosparmi, évêque d'Evreux, pour 22 s. 6 d. tournois qu'il avait coutume de percevoir sur un moulin de l'Evêque aux Roches de Brosville, nommé le moulin des Frères, *molendinum fratrum*.

La *Chapelle Martel* (2) sur la paroisse de Bosc-Roger était à la présentation du précepteur de Saint-Etienne. « Il y avait autrefois, dit Mannier, un grand enclos où se trouvait une maison et une chapelle desservie du temps des Templiers par un frère et sous les Hospitaliers par un chapelain séculier à la nomination du commandeur. En 1757 elle n'existait plus, il ne restait que la chapelle où le curé de Thuit-Signol venait dire la messe tous les dimanches. Il y avait 14 acres qui avec des droits de dîmes à Bosc-Roger et à Thuit-Signol donnaient 400 l. de revenu. » — « L'église est dédiée à saint Vincent, dit l'inventaire, autel en bois, plafonnée, pavée, construite en pierres, couverte en tuiles, avec une cloche bien sonnante dans un petit clocher. » Elle avait un droit de 18 boisseaux de blé et autant d'avoine sur les dîmes de Thuit-Agron et du hameau de Freneuse et possédait 14 pièces de terre formant environ 30 acres. — « Les chanoines de la Saussaye devaient payer à Renneville trois setiers et demi de blé et un demi d'avoine mesure de Bourgtheroulde, à cause de la Chapelle Martel qui relevait de la Commanderie (3). »

Saint-Etienne possédait à Courbépine (4) un fief dit de Renneville, situé sur cette paroisse et sur celle de N.-D. de la Couture. L'origine de cette propriété remonte au commencement du XIIIe siècle. L'an 1203, Robert, fils du comte Jean d'Alençon, avec le consentement de Guillaume, son frère, fit don à Robert des

(1) Arch. de l'Eure G 6 n° 66, fol. 23.

(2) Invent. tome II, p. 185 à 190, XIXe membre, Bosc-Roger, Thuit-Signol, Chapelle-Martel.

(3) Dict. de l'Eure, p. 442. — Le *setier* à la mesure de Paris valait 12 boisseaux ainsi qu'à celle du Neubourg. Le boisseau était de 18 pots et le pot de 2 litres 35 centilitres. — Le muid comptait 36 boisseaux et la *somme* ou le sac, quatre boisseaux.

(4) XXVe membre, tome II, p. 256 à 286.

Erables de cinq fiefs tenus moyennant certaines redevances par Raoul de Vastines, Herbert du Buisson, Gilbert Dumoutier, Robert Chastupolein et Guillaume, fils d'Oger, afin d'en jouir à perpétuité avec exemption de tous services, sauf cependant une paire d'éperons dorés à Pâques. L'année suivante il lui permit par une seconde charte de vendre, d'engager et même de donner en pure aumône les fiefs ci-dessus désignés, à la réserve de la paire d'éperons. C'est en vertu de cette licence que nous voyons en 1205 toutes ces terres passer aux mains des Templiers par une charte de Robert des Erables, en présence de Roger Harenc, Richard de Fornals, Godefroy de Barquet, Richard clerc de Brettemare, Richard de Tournedos, etc., à condition toutefois que les frères rendraient à Robert, fils du comte Jean et à ses héritiers, une paire d'éperons dorés chaque année à Pâques. Les terres de ces différents fiefs étaient situées au triège des Buttes, paroisse de N.-D. de la Couture, près du chemin du Malharquier-aux-Chesnests, à la Vastine, à la Pillette, aux Planches, à la Fossette, à la Haye-Guérie, etc. Le lecteur me pardonnera de saluer en passant, peut-être quelques-uns de mes ancêtres, et de lui dire que Messire Germain (1) Guérie, prêtre, tant en son nom qu'au nom de Jean Guérie, prêtre, et de Gabriel et Pierre Guérie, ses frères, reconnut en 1748, tenir des chevaliers de Malte, résidants à Renneville, plusieurs pièces de terre dans les trièges que nous venons d'indiquer. — Malheureusement ces donations suscitèrent certaines difficultés comme le prouve une transaction intervenue le 26 mars 1559 entre frère Christophe de Mont-Gauldry, 15e commandeur de Saint-Etienne, et les hommes de la Seigneurie de Courbépine, dite de Renneville. Cet accord était devenu absolument nécessaire, car les tenanciers du fief voulaient tout abandonner, mécontents de ce que l'aînesse Godefroy — elle comprenait 7 acres 30 perches — ne payait que cinq boisseaux de blé par acre, tandis qu'on en exigeait six de leurs terres. Pour mettre fin au conflit le commandeur maintint les conditions précédentes, mais en donnant la faculté de payer 5 deniers tournois par chaque boisseau. Comme

(1) Il était curé de Carentonne près Bernay, paroisse de 82 âmes, d'une valeur de 1400 livres. Au moment de la Révolution il avait 65 ans et était titulaire de cette cure depuis 35 ans. (Arch. municip. de Bernay, liasse P). — Le 9 janvier 1707 on trouve un Guérie, curé à Saint-Aubin-le-Vertueux. — E. Veuclin, *Cléricalisme*, p. 158).

dernière preuve de l'existence de ce fief, nous avons un aveu fourni au roi par frère Gédéon de Joigny-Bellebrune le 16 avril 1612. Ce commandeur déclare tenir du Roi, à titre de foi et hommage, en la vicomté de Montreuil et de Bernay, une pure aînesse amortie de fief de haubert, nommée le fief de Renneville, assise en la paroisse de N.-D. de la Couture et aux environs. Sa contenance est de 5 acres à cause desquelles il paye au Roi, en sa recette de la vicomté de Bernay, un éperon doré de rente à Pâques, apprécié 20 sols tournois. Outre ces terres, la commanderie possédait encore sur les particuliers un grand nombre de rentes dont le total, d'après un inventaire de 1732 (Arch. Nation. S. 5548), s'élevait à la somme de 150 livres, sur lesquelles elle payait 10 l. au domaine de Bernay.

Le IIe membre, *Dieu l'Accroisse,* était situé sur la paroisse du Tilleul-Lambert; il se trouve actuellement à l'intersection des routes de Conches au Neubourg et de Beaumont à Evreux. Cette ferme avec sa belle porte charretière avait une grande importance, tant à cause de ses 200 acres de terre, que des deux tiers de la grosse dîme du Tilleul-Lambert et du moulin d'Epréville. Au mois de novembre 1625 Robert d'Harcourt, seigneur de Beaumesnil, vendit aux chevaliers une pièce de terre à *Dex la creisse* pour 25 livres tournois.

Nous avons vu que Richard d'Harcourt, en fondant la commanderie de Saint-Etienne, lui avait donné le patronage de Saint-Pierre d'Epréville près le Neubourg (1). Cette paroisse était donc une cure régulière à laquelle on nommait toujours un prêtre de l'ordre qui devait porter sur lui la croix, comme les chevaliers. Le manoir presbytéral avec un gros pavillon était entouré d'une cour et d'un jardin, contenant une demi-acre, 10 perches. Le revenu de la cure se composait de 86 boisseaux de blé, 48 d'avoine, des vertes dîmes et de deux pièces de terre. La grosse dîme était évaluée, année commune, à 5,000 livres (2). Sur cette somme le commandeur payait à l'abbaye du Bec 90 boisseaux d'avoine, en vertu de l'accord rapporté plus haut. L'inventaire de 1779 dit :

(1) Invent., tome I, VIIe membre.

(2) Nous parlons ici d'après l'inventaire de 1779, car un état des biens des Templiers rédigé en 1310 dit que la dîme d'Epréville était louée 240 l., en outre le patronage de l'Eglise était mentionné au dixième, 20 l., ce qui suppose que la cure valait 200 l. de revenu. — (Dict. hist., tome II, p. 44).

« Nous avons été reçus au son de toutes les cloches par Me Augustin Dubois qui a présenté l'eau bénite et l'encens. Après la bénédiction du Saint Sacrement, nous avons visité les ornements et les vases sacrés, savoir : un calice, un soleil, un ciboire, fioles en argent, croix argentée, encensoir, bénitier, lampe, 10 chandeliers de cuivre : 5 aubes, 3 cordons, 18 amicts, 18 corporaux, 18 purificatoires, 5 lavabo, 12 nappes, 6 chasubles et 6 chapes. — Revenu 600 livres. — L'Eglise est dédiée à Saint-Pierre, autel en bois, colonnes formant la contretable avec écussons de chaque côté, statues de la Sainte Vierge et de Sainte Anne, en pierre : elle est couverte en tuiles, voûtée en bois, carrelée, clocher couvert en essente avec deux cloches bien sonnantes. » — Le visiteur ordonne de redorer le calice et le croissant du soleil.

Parmi les bienfaiteurs nous trouvons en premier lieu Cécile, dame du Mesnil Pipart, qui fait connaître par sa charte du mois d'avril 1225 qu'elle a choisi sa sépulture dans l'église de Saint-Etienne et donne en conséquence 100 sols tournois, pour venir au secours de la Terre Sainte. En outre elle accorde une rente de 5 sols tournois sur une pièce de terre qu'elle possédait à Epréville. L'année suivante au mois de décembre, Thibaut, archevêque de Rouen, atteste, en présence de Me le Breton, son official, que Guillaume de Tourville chevalier a donné à la Commanderie une rente de 4 setiers d'avoine qu'il avait droit de prendre tous les ans sur Geoffroy Safrey et ses héritiers, plus le tènement possédé par le dit Safrey avec ses dépendances, et une rente de 16 boisseaux d'avoine à la Saint-Rémy sur le fief de Raoul Duval. Au moyen âge, nous dit l'histoire, les serfs sans être esclaves, étaient attachés au domaine qu'ils cultivaient moyennant redevance et étaient vendus avec lui. Nous en avons un exemple dans la personne d'Agnès d'Osmonville qui, du consentement de Laurent son époux, aumône à Dieu et aux frères de la milice du Temple Pierre fils de Touroude avec son ménage et son jardin, en présence de Roger de Thibouville, Robert le Sage, Adam d'Ormes, etc. : exemple suivi par Touroude des Ormeaux qui leur donne Adam des Ormeaux, devant Laurent de Sahus, Roger de Thibouville, etc., et par Lucas des Essarts qui livre Guillaume des Essarts avec son tènement, prenant comme témoins Raoul et Etienne de Saint-Léger, Guillaume du Val, Robert prêtre de la Neuville, etc. — Robert du Bosc ou Dubois donna en 1239 aux chevaliers un droit

qu'il avait sur un fief que Roger Leroy tenait de lui, consistant en une paire d'éperons en fer, d'une valeur de 18 sols tournois. La commanderie acheta ensuite, dans cette paroisse, plusieurs rentes consistant en mines de froment et reçut en 1282 de Robert du Pont, curé d'Epréville, pour la célébration de son anniversaire, une rente de 5 sols destinée à augmenter ce jour là la pitance des chevaliers. Ce pasteur si charitable mourut en 1294 et fut remplacé par Robert de la Borne le lundi avant la Saint-Clément, sur la présentation de frère Philippe commandeur (1).

La Commanderie possédait à Evreux (2), une maison située devant l'Hôtel-Dieu, paroisse Saint-Pierre, et tenue vers le XIIIe siècle par Richard Beaudoin, bourgeois de cette ville (Archs Nation. S. 4998 B n° 37). — « La maison, dit Mannier, était près de la halle de la grande rue et tenait par derrière à la rivière. En 1501 elle était tenue à cens ou arrentée pour 50 s. que payait Noël François. Il avait mis une enseigne, représentant les 4 fils Aymon. En 1788, elle rapportait 200 livres. Tous les hommes de la commanderie, avaient le droit de vendre et d'acheter, sans payer la coutume, mais ils devaient porter sur leur manche ou basque, une petite croix rouge. »

Feuguerolles (3) formait le VIe membre de la Commanderie. « Ce membre, dit Mannier, avec sa chapelle et le domaine, formait un fief parfois nommé par les Hospitaliers : le fief de Malassis. Les guerres du XVe siècle ruinèrent le temple de Feuguerolles et en détruisirent la maison et la chapelle. Il ne reste que les terres qui en 1757 valaient 550 l. de revenu. » — La ferme se trouvait à *Mallassis* avec bois, bruyères, enclos d'une contenance de 25 acres nommé *enclos de la chapelle* ou du *vieux temple*. Comme on a découvert sur cette commune divers objets gallo-romains, haches d'armes, statuettes, médailles, etc., il est probable qu'il y avait eu autrefois à cet endroit même un temple païen, auquel avait succédé une chapelle construite en l'honneur de Notre-Dame « *dont on voit encore*, dit un inventaire, *les vieilles murailles*. » Quant à l'existence de cette dernière, il ne peut y avoir aucun

(1) Dans le cartulaire les chartes d'Epréville commencent au n° 150 et vont jusqu'au n° 168.

(2) Invent. de Renneville, XXIXe membre, tome II, p. 330 à 348.

(3) Invent., tome I, p. 235 à 251 et plan terrier.

doute, puisque l'an 1209 Jean de Feuguerolles donne à Saint-Etienne de Renneville la pièce de terre dite des Noyers, près la chapelle de Notre-Dame *juxta capellam Sanctæ Mariæ apud Fulcherolium*, puis 3 acres dans le champ Martinet, 8 à la mare Bohé, le commun de la paroisse avec la commune pâture de toute sa terre, etc. Cette charité fut imitée par Sanson, prêtre de Feuguerolles qui, du consentement d'Etienne son frère et son héritier, leur accorde son serviteur Estout, fils d'Odon, avec la moitié de son fief situé vers la rue, compris les édifices, maisons, etc. La charte est scellée en cire verte avec deux sceaux pendants, sur l'un desquels on lit : S'SANSONIS SACERDOTIS DE FEUGEROLIIS. Les Templiers reçoivent ensuite : sept vergées dans le champ « *Tereceneuse* » de Geoffroy le Filâtre et Geoffroy Pinel (1210); cinq vergées 28 perches dans la Vallée, de Richard Harenc (1210); deux acres une vergée de Geoffroy le Petit (1211); toute la terre que Roger Harenc, seigneur de Gauville, possédait sur le fief de Sacquenville à Sainte-Colombe et pour laquelle il rendait annuellement à Pâques une paire d'éperons dorés (1212); dix huit acres dans la culture « FAVARIZ » de Joscelin Roussel qui les tenait de Robert de Feuguerolles, moyennant une paire d'éperons dorés (1215); le champ de la « *Haye-Tercelin* » et celui de « DULCETH » ou Doucet de Robert, neveu de Mathieu, curé de Feuguerolles; le fief de Jean de l'Ile comprenant la culture du Bohet sous le mont Gohet, les Perreis devant la chapelle Notre-Dame et la terre de la fosse de « FARNAN » près Platemare, d'Avice de l'Ile veuve et fille de Jean de l'Ile (1220), don confirmé en 1222 par Sibille du Buisson, femme de Richard de Houetteville; cinq acres de Raoul Poulain, etc., etc. (1). Toutes ces aumônes sont confirmées par la charte d'Amaury de Meulan en 1222. Mais quelques années après le curé de Feuguerolles voulut percevoir les dîmes des fruits sur ces terres, malgré les réclamations des chevaliers, qui invoquaient les privilèges accordés à l'ordre du Temple par les Souverains Pontifes. Pour terminer ce débat frère Robert Paiart, commandeur de Saint-Etienne, fit l'accord suivant avec Me Nicolas, prêtre de Feuguerolles : 1° le curé donne, autant qu'il est en son pouvoir, 3 pièces de terre dont 2 au fond du Val près le bois des Templiers, et une à la mare Sauseuse; 2° Mais il percevra la dîme

(1) Les chartes de Feuguerolles commencent au n° 125 et vont jusqu'au n° 150.

de ces pièces et de toutes celles que les frères ont dans la paroisse. — Cette transaction ne devait avoir son effet que pendant la vie du curé, et fut signée le samedi veille de la Saint-Martin d'hiver 1257.

A deux lieues de la Commanderie se trouve la Gouberge (1) actuellement réunie aux paroisses d'Ormes et d'Emanville. C'était autrefois un noble fief avec manoir seigneurial, clos et ferme, maison, grange, écurie, bergerie, cour de 5 vergées 4 perches et 12 pièces de terre, formant environ 80 acres. Le précepteur de Saint-Etienne à qui appartenait ce membre de haubert, en vertu de l'acquisition faite en 1287 au prix de 440 livres 10 sols tournois payés à Robert des Essarts, de la paroisse d'Epréville, présentait à la cure, droit qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Philippe fils aîné de Robert, comte d'Artois, sire de Conches et de Nonancourt, amortit en 1293 en faveur des Templiers le fief qu'ils venaient d'acheter et reçut de ce fait 200 livres parisis payées par le frère Jean de Tour, trésorier de l'ordre à Paris, suivant quittances délivrées par Jean Florence, receveur de Philippe d'Artois. — Voici ce que nous lisons dans l'inventaire de 1779 au sujet de ce membre : « Nous avons été reçus au son de toutes les cloches par M. Etienne du Bois qui a présenté l'eau bénite et l'encens, et après la bénédiction du Saint Sacrement nous avons visité les ornements et les vases sacrés, savoir : un soleil, un ciboire, calice, phioles en argent, burettes de verre, missel, pupitre, croix bénitier, encensoir, 6 chandeliers, lampe en cuivre, 5 aubes, 2 cordons, 10 amicts, 5 corporaux, 20 purificatoires, 6 lavabo, 20 nappes d'autel, 10 chasubles, dais. Revenu 500 l. L'église est dédiée à la Sainte Vierge, autel et tabernacle en bois, dans le contretable Conception de la Sainte Vierge, aux deux côtés statues de la Sainte Vierge et de S. Gourgon, voûtée en planches, carrelée, couverte en tuiles, clocher avec deux cloches bien sonnantes. » — Les terres s'étendaient sur Ormes, Emanville, Saint-Léger-l'Hospitalier, Cresches et Folleville. — Dès 1211 Richard de la Gouberge cède par échange aux Templiers six acres une vergée et 16 perches, dans la partie qui *relevait de la paroisse d'Ormes*, ce qui ferait supposer que l'église n'existait pas encore. Pour avoir une idée des transactions de cette époque relevons en 1297 une vente faite aux frères par

(1) Invent., tome II, XIe membre.

Peronnelle de la Gouberge, au sujet de 24 sols tournois de rente, 4 chapons *et une poule avec 41 œufs*, moyennant 50 s. tournois comptant.

Les chevaliers se trouvant auprès du *Neubourg* (1) il est probable qu'ils obtinrent dès le début, dans cette ville, de nombreuses aumônes. Si les pièces manquent pour l'assurer complètement, un accord du mois d'août 1217 le laisse supposer. Ils eurent en effet à cette époque une difficulté avec Guillaume de Jallie et Guillaume de la Rivière qui voulaient leur enlever certains avantages qu'il possédaient depuis longtemps. Car Amaury de Tyr leur avait octroyé, outre la vigne de la Croix et la terre des Eteneilles, des places pour y mettre des *étaux*. La sentence rendue par les prieurs de Sainte-Geneviève et de Saint-Eloi de Paris décide que les Templiers garderont : 1° les dites places pour rester *à deux étages*, mais sans pouvoir en augmenter le nombre : 2° la vigne de la croix et la terre des Eteneilles que tenait Arnould le Dève du Seigneur de Tyr, à raison de 13 deniers de cens, sans pouvoir cependant en aucun temps y établir des *étagers ;* 3° deux *rochies* (caves) avec les places situées devant, appartenant à Raoul d'Alumac ; 4° la place d'Alumac à Ranecie avec défense de créer plus d'un *étager* dans ces derniers endroits ; 5° enfin, les maisons de Breuil qu'ils tenaient de Jean de la Bruere, parent de Guillaume de Jallie, sises au Vieux Marché de la dite ville. — L'année suivante Robert du Neubourg confirma et amortit en leur faveur 3 acres à Puppeville données par Raoul d'Emanville, et dans l'octave de la Saint-Martin d'hiver (1219), Emeline fille de Gauthier du Neubourg vendit aux frères et à Raoul de Renneville une place qu'elle tenait d'eux, moyennant 6 livres tournois. — Les archives nationales possèdent une charte de Gilbert du Plessis (2) chevalier, (1220) en vertu de laquelle il accorde deux acres de terre au bout de la ville, en dehors des murs vers les Essarts entre deux croix, l'une la croix Sibille et l'autre la croix Fichet : et une seconde d'Hugues seigneur du Neubourg (3) qui leur aumône, du consente-

(1) Invent., tome II, p. 286 à 303.

(2) (S. 4998B).

(3) On trouve la signature d'Hugues du Neubourg dans la charte d'Henri II roi d'Angleterre en faveur des bourgeois de Rouen vers 1175. (Antiq. de Normandie, 26e vol. p. 184).

ment de sa femme Isabelle, six livres de rente sur la prévôté de cette ville, dont 60 sols à Noël et 60 à la Saint Jean-Baptiste, avec une maison devant sa porte et un hêtre à Noël dans sa forêt du Neubourg (1225). — L'inventaire de 1779 mentionne tout simplement sur la grande place un hôtel dépendant de la commanderie, loué 200 livres, ayant en 1567 une couronne pour enseigne (1). — « Les frères avaient droit de faire tenir tous les 15 jours, dit Mannier, leur justice qu'on appelait le *Franc Astrier*. Cette justice se tenait au xve siècle dans une maison située devant la porte du château. Mais le Seigneur l'ayant fait démolir pendant les troubles civils pour établir là une place d'armes, le commandeur transporta le siège de sa justice dans une autre maison, rue de Conches, qui portait pour enseigne une croix verte. Parmi les privilèges de l'ordre, il pouvait vendre ou acheter toutes sortes de denrées sans payer de droits. » — Un plan terrier du 29 mai 1748 signale la maison de la rue de Conches comme tenue par Jean Bucaille, aubergiste *à la croix verte* et celle de la Grande Rue à côté de la maison de la *Charité* par Nicolas Dulong, avocat et procureur fiscal du Marquisat du Neubourg (2). Aux foires de la Saint-Jean et de Noël, le commandeur avait enfin le droit de prendre six livres sur la coutume de la ville, à titre de rente.

Après avoir signalé en passant onze acres de prairies à Beaumontel, d'une valeur de 200 livres *aumônées* en 1280 par Guillaume Guiard : une masure à Rouge-Perriers, près le grand chemin du

(1) Ceci paraît en contradiction avec une pièce de la charité du Neubourg, en date de 1554, où il est dit que l'échevin donne à rente et à fieffe au sieur Leprévost, bourgeois et boucher du Neubourg « une portion de masure où pendait pour enseigne une couronne, borné le total d'icelle masure la masure qui fut Guillaume Barbé ou soulloit prendre pour enseigne, le mouton; d'autre côté la masure et maison dépendante de la commanderie de Saint-Etienne de Renneville, d'un bout la grande rue et pavement du Neubourg et d'autre bout les ruelles dudit lieu. » Il faut donc lire : un hôtel loué 200 l. *près* d'une maison ayant en 1567 une couronne pour enseigne. La ruelle de la charité n'était pas encore ouverte. Ce fut sans doute après la suppression de l'auberge de la *Couronne*, que sa voisine qui lui a survécu jusqu'à nos jours, prit le nom de *Mouton couronné*, entendant réunir le nom et la clientèle de celle qui était supprimée. — Note de feu Me Ozanne, ancien notaire du Neubourg, extraite de son histoire manuscrite sur cette ville).

(2) Archives Nation. S 5,407, tome II.

(3) Invent., IXe membre, p. 295 à 306.

Neubourg à la Rivière-Thibouville, produisant 25 livres; enfin la dîme de Tiron sur la Hunière (1) avec une pièce de terre au chemin Perray d'un rapport de 24 l., le tout donné à Saint-Etienne par Foulque dit Paquier, seigneur de Hanbuie et dame Agnès, son épouse (1277) et quelques rentes seigneuriales à Thibouville, j'arrive au XVIIIe membre, Romilly-la-Puthenaye (2).

Ce membre composait l'important fief et seigneurie du POMMERET, situé sur les paroisses de la Puthenaye, Groslay, Conchez, Châtel-la Lune, la Vacherie, Barquet et le Poudrier hameau de Collandres. Le commandeur à cause de ce fief noble, d'une contenance de 80 acres en 1312 — dont plus de 30 en 14 pièces à la Puthenaye et 22 à la Vacherie — avait droit de basse et moyenne justice, plaids et gage-pleige. Quant au manoir seigneurial, construit le long du chemin de Conches à Beaumont, surnommé le *Temple* selon la coutume de l'ordre, il comprenait un enclos de cinq acres avec plusieurs bâtiments. Mais vers la fin du XVIIe siècle la maison menaçait ruine, et d'après un bail de 1673 ne consistait plus qu'en masure, terres, cens, droits seigneuriaux, le tout évalué 250 l., puis en 1757 à 340 l., enfin deux ans avant la Révolution à 422 livres.

Au nombre des bienfaiteurs nous trouvons en première ligne : Goubert de la Puthenaye (3) qui en se faisant templier donne à Saint-Etienne de Renneville quatre acres de terre, 6 sols 9 deniers tournois à la Saint-Remy, 3 sols 9 deniers à lui dus par son honorée sœur, un demi chapon à Noël, 10 œufs à Pâques (4), enfin 3 sols tournois et un chapon également à la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cependant pour faire face aux dépenses nécessaires et surtout *ad emendam vestituram*, il dut emprunter 10 livres tournois aux chevaliers. Comme garantie il leur livra deux acres de terre, jusqu'à ce que les fruits perçus sur ce fonds aient égalé sa dette (1217). — Viennent ensuite Robert Lecomte et Roger l'Artisan son neveu qui, du consentement de Simon de la Vacherie, offrent à la commanderie tout le champ Galéran (1223). — Lorsque les frères ne peuvent s'agrandir par

(1) Invent., XVIIe membre, p. 162 à 168.
(2) Invent., XIIIe membre, tome II, p. 81 à 93.
(3) Les chartes de ce 13e membre sont au nombre de 45, n° 256 à 301.
(4) Biblioth. Nation. mss, fond latin 9,035, n° 9 et 10 du registre et n° 15.

des donations, ils le font par des achats. Ainsi Roger et Guilbert de la Rue vendent la moitié du champ des Chanenières, situé au bout de la Puthenaye, entre la terre de Martin le Prévost et le chemin qui conduit à la mare, plus 3 acres près des terres au chevalier Mathieu de Portes, le tout vendu 20 l. tournois (1234). Etienne des Hayes leur abandonne deux acres du fief de la Vacherie, au chemin de la Ferrière, pour 10 l. tournois (mars 1234) : Gauthier Malviel une pièce à la Puthenaye dans le champ des trois mares, moyennant 9 l. tournois (juillet 1234) : Simon le Galois, seigneur de la Vacherie, chevalier, pour le salut de son âme et l'anniversaire d'Eulalie son épouse, leur cède en pure aumône une acre de terre du fief de Robert Chopin (nov. 1234) : Gauthier de Goupillières vend la moitié d'une masure avec le terrain pour 100 sols tournois, et, l'année suivante : deux acres et demie pour 9 l. tournois (avril 1235). A la même date nous trouvons encore une vente faite par Roger du Chesne et son épouse Pétronille au sujet de 11 acres et d'une demi vergée, près du chemin conduisant au moulin de la Vacherie, estimées 21 l. tournois (avril 1235). — Jean du Monastère, bourgeois de Beaumont, avec le consentement du doyen *de Vilariis* et de ses neveux, cède aux Templiers pour 10 l. tournois une pièce de terre sise au Pommeret (janvier 1236). Les seigneurs eux-mêmes suivent cet entraînement extraordinaire qui porte leurs vassaux à se mettre sous la protection des abbayes comme des ordres militaires. — Richard de la Puthenaye, avant de prendre l'habit de la sainte milice du Temple, donne aux chevaliers deux pièces de terre, l'une à la fosse Cophin, l'autre près le chemin de Conches à Beaumont (juillet 1237) : Bochard seigneur de Barquet, chevalier, leur abandonne 7 acres et demie 6 perches, dans la terre des Sablonnières, près du chemin des Authieux à la Puthenaye et de celui de Conches à Beaumont, en échange d'un champ jadis donné par Godefroy de Barquet (Juin 1239). Chaque année les frères de St-Etienne achètent de nouveaux terrains. En 1240, ils acquièrent 3 piéces de terre sises à la Puthenaye, payées 40 s. t. à Godefroy Roussel ; — un herbage borné par la rue du bois et par le sentier des Authieux à la Ferrière ; une autre pièce, dite de Lérable ; une rente de 6 deniers et un chapon due par Philippe, fille de Gondoin ; une autre de 12 deniers et un chapon, par Raoul Hermeneut ; le tout acheté de Gauthier Malviel (mars 1241). — Enfin ils payèrent

à la veuve Hays de la Cossette, 10 l. t., pour une acre de terre.

Toutes ces transactions cependant n'avaient de valeur qu'à la condition d'être ratifiées par le Seigneur principal (1). C'est pourquoi, le dimanche des Rameaux 1246, Pierre de Courtenay, chevalier, seigneur de Conches, confirma ce que les Templiers avaient, ou reçu ou acheté, dans ses fiefs de la Vacherie et du Pommeret, situés à la Puthenaye.

Tranquilles de ce côté, les frères s'appliquent avec plus d'entrain encore à s'agrandir. Les chartes succèdent aux chartes. Thomas dit Boule et Martin l'Artisan de la Puthenaye vendent chacun une mine de froment, mesure de la Ferrière, livrable annuellement à la Saint-Rémy, pour 4 l. t. (septembre 1258-novembre 1259); Guillaume Desperrois, un quartier de blé pour 45 s. t. (mars 1259); Guillaume Leroy et Robert Paroie, 22 s. t. de rente sur plusieurs particuliers, pour 10 l. t. (mars 1260); Martin l'Artisan, une acre de terre (2 mars 1262); Guillaume Desperrois, une autre pièce sise devant la porte du Temple au Pommeret, pour 15 s. t. (11 nov. 1263); Roger Gondoin une mine de froment (11 nov. 1263); Thomas du Poudrier une maison et une place au Poudrier hameau de Collandres, pour 4 l. t., en présence des chapelains Thomas et Etienne, de Robert Basset clerc, de Guillaume Harenc, etc. (mars 1269). — On voit dans ces différentes transactions revenir souvent les mêmes noms. Ainsi nous retrouvons encore au mois d'octobre 1273, Guillaume Gondoin vendant une pièce de terre; Chrétien Desperrois recevant 100 s. t. pour 10 s. t. de rente (1282); puis au mois de janvier 1283, 50 s. t. pour une pièce de terre sise près du sentier de la Puthenaye aux Authieux; enfin 59 s. t., le dimanche après la Saint-Urbain 1285, pour une vergée 7 perches

(1) La féodalité pour empêcher l'Eglise d'acquérir avait soumis l'acquisition des terres à des conditions qui la rendaient difficile et onéreuse. Dans certaines contrées même on aliénait la terre à la condition *sine qua non* qu'elle ne serait donnée ni à clerc, ni à moine, ni à chevalier du Temple ou de l'Hôpital. Au XIIe et au XIIIe siècle, la plupart des actes d'amortissement ne sont octroyés que moyennant finance. Les suzerains vendent aux églises, le plus cher possible, le droit d'acquérir des terres dans leur fief. Il n'en était pas ainsi à l'origine. Au XIe siècle, époque où les donations commencent à se multiplier, les seigneurs amortissent par esprit de piété et pour assurer le salut de leur âme. Dans les siècles suivants, ils ne sont plus aussi prodigues de leur droit, parce qu'ils commencent à s'en faire un revenu, qui devient de plus en plus lucratif. — (Manuel des Instit Franç., par Ach. Lucaire).

situées à la Longue-Lyre; Roger Desperrois, frère du précédent, livre aux Templiers en novembre 1285 une demi acre à la mare Garin, moyennant 100 s. t. et le dimanche avant la fête de la Toussaint, en présence de Roger recteur de l'église du Tilleul-Lambert, de Laurent Poignant prêtre, etc., deux autres pièces de terre, l'une à la Marnière blanche et l'autre à la Gastine, pour 60 s. t., argent comptant. Terminons enfin cette longue énumération par les chartes de Simon Butel et de sa femme, au sujet d'une pièce de terre (1276) — de Gervais Butel, rente de 6 s. t. (septembre 1281) — de Thomas Letailleur, Robert et Raoul Legendre, également pour une rente de 6 s. t., sur leur fond situé à Conchez, paroisse de Groslay (avril 1282) — de Raoul dit Joane, rente de 4 s. t. (décembre 1282) — de Roger dit Gondoin pour une pièce de terre, au champ du Theil (octobre 1283) — de Guillaume de la Mare, rente de 5 s. t. sur son fief (janvier 1286) — de Raoul le Marchand, 5 s. t. de rente, de Robert le Prévost et sa femme, une vergée (1299), etc., etc.

Inutile d'insister pour faire comprendre l'importance de ce membre de la Commanderie de Saint-Etienne de Renneville. Toutes les chartes indiquées se trouvent dans notre cartulaire *manuscrit*.

Rublemont (1), au commencement du XIIIe siècle, était selon Mannier, une maison distincte de Brettemare, bâtie dans un clos de 13 acres, longeant le chemin des Roches. Le manoir se trouvait donc sur la paroisse de Bacquepuis, puisque dans une charte de Richard de Sacquenville en faveur des Templiers (1294), il signale un chemin entre les deux pays *queminum qui ducit de Bacquepuiz apud Rublemont*. A ce IVe membre, se rattachait *Tourneville*, paroisse du diocèse d'Evreux, actuellement réunie pour le culte à Brosville. C'est là que vécut M. l'abbé Chemin, auteur de plusieurs travaux d'histoire locale, dont les manuscrits sont précieusement conservés aux Archives de l'Eure et au Grand Séminaire (2). — Nous aurons bientôt l'occasion de parler de ce laborieux curé.

(1) Inventaire IVe membre, p. 200 à 210.

(2) Voir la notice que nous lui avons consacrée dans la publication de son manuscrit sur Claude de Sainctes, Evêque d'Evreux. Le Grand Séminaire a son histoire manuscrite des Evêques d'Evreux complète depuis Claude de Sainctes jusqu'à l'époque où il vivait, plus la vie de saint Taurin, de saint Etern, de saint Aquilin, et une notice sur le doyenné de la Croix-Saint-Leufroy.

Rublemont se composait de bois, pâtures, prairies, vignes, terres labourables, avec maison et manoir en bonnes murailles et en bon état, dit un inventaire. Au nombre des pâturages, il y avait *la Foutelée*, sise entre le chemin de Rublemont à Sacquenville et celui de Rublemont à Bacquepuis, cause d'un fameux procès dont nous aurons quelques mots à dire plus tard. L'inventaire de 1630 compte 96 acres de terre arable, d'un revenu de 250 livres. Mais vers la fin du XVIIe siècle, la maison ayant été détruite, les terres affermées à diverses personnes produisirent en 1757 dix neuf cents livres; puis en 1783, réunies à Brettemare donnèrent un revenu de 7,500 livres.

Aujourd'hui on ne retrouve plus trace de ce manoir et le nom même paraît complètement tombé dans l'oubli, tandis que Brettemare est resté à peu près ce qu'il était sous les commandeurs.

On comprend facilement que là encore, le XIIIe siècle dut se montrer prodigue à l'égard des Templiers (1). En effet, Hugues le Vavasseur de Brosville, à l'instar de tant d'autres, donne aux chevaliers, pour le salut de son âme et celui de ses ancêtres une pièce de terre voisine de leur herbage de Rublemont (1220); Raoul le Bouteillier, 12 d. de rente, monnaie courante, sur une terre près de leur vigne d'un côté, et de l'autre près le chemin descendant de Rublemont aux Roches (1222) : Geoffroy et Gauthier Morel, deux acres; Mathieu du Moulin Heulin, une acre (1233); Raoul le Bouteillier, 10 acres 1/2; don généreux confirmé par Simon de Belmontel, dont le sceau en cire verte représente un chevreuil passant (1235); Thomas Dubois, 2 acres 25 perches aux Vallées, donation confirmée par son neveu, Eudes Dubois, en présence de Gauthier d'Espagne, Guillaume de Saint-Martin, Robert, maître de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, etc. L'année suivante, Eudes Dubois leur abandonne lui-même tout un champ, d'une contenance de 5 acres 1/2, près du bois Maurice, à la réserve cependant du droit de mouture dû au seigneur de Sacquenville et de 12 deniers de rente à ses héritiers; les témoins furent Jean, évêque d'Evreux, Richard de Tournedos, Raoul le Bouteillier, etc. (1237).

(1) Les chartes de Tourneville et Rublemont vont du n° 95 au n° 114. Toutes les donations ou ventes y sont faites aux frères demeurant à Sainte-Colombe-la-Campagne, excepté deux en faveur des frères demeurant à Brettemare, n° 104 et 105.

Comme toujours, la commanderie après avoir pris pied dans ce pays, grâce à des aumônes, cherche aussitôt à s'agrandir par des acquisitions. Aussi nul ne sera surpris de la voir acheter à Guillaume de la Haye et consorts (mai 1288) une acre et demie de prairie, dans la paroisse de Tourneville, entre la terre du Seigneur de Normanville et l'Iton, achat bientôt confirmé par Guillaume de Tourneville, seigneur *capital* du fief. Dans la charte d'Hugues du Moulin Huelin — vente d'une acre et demie de prairie à Tourneville — il mentionne expressément qu'il la cède aux Templiers demeurant dans la maison de Brettemare, ce qui est aussitôt confirmé par Jean de Vilers, seigneur principal, et ratifié devant l'official d'Evreux. Cette petite commanderie était donc bien distincte de celle de Renneville. — Geoffroy Dubois délaisse aux frères, en novembre 1253, une pièce de terre à Rublemont, près le chemin du mont Gauthier, pour 8 s. t. avec charge de 12 s. de rente, à la Saint-Rémy.

En 1258 les Templiers firent un achat important, celui du bois Josselin et de toute la terre circonvoisine. Pour cette magnifique acquisition ils versèrent 25 l. t. à Richard Dubois-Josselin et à Thomas son frère. Deux ans après, Hugues chevalier, seigneur de Bacquepuis, afin d'assurer le salut de son âme donne en pure aumône à Dieu, à la B. V. M. et aux frères de Saint-Etienne, une pièce de terre d'une contenance de 10 acres, située au Mont-Gauthier : Simon, chevalier, seigneur d'Amfreville, son fils aîné et son héritier, mû par le même motif, ratifie le bienfait de son père, et Guillaume de Sacquenville, grand ami des Templiers, leur donne franchise de son droit de mouture sur cette terre et de tous ses autres droits seigneuriaux (avril 1260).

On conçoit avec quelle gratitude les frères reçurent ces faveurs, et avec quel plaisir ils se virent affranchis de ces droits qui grevaient alors les terres! Aussi, quand ils ne pouvaient en avoir remise, comme dans le cas présent, ils n'hésitaient pas à s'en exempter à prix d'argent. Nous les verrons en effet la même année donner 20 s. t. à Richard Dubois Josselin, afin de se délivrer d'une rente de 2 s. t. sur une terre sise aux Vallées de Rublemont, et souvent ils appliqueront cet excellent principe. La dernière charte venue jusqu'à nous est celle de Thomas le Callouor de Sacquenville, portant vente d'une pièce de terre près du chemin de Rublemont à Bérengeville, et d'une mine de méteil

que les frères lui devaient à la Saint-Rémy (mars 1261) au prix de 14 l. 12 s. t. — Guillaume de Sacquenville confirma cet achat en 1263.

Le commandeur de Saint-Etienne de Renneville en sa qualité de patron et gros décimateur de SACQUENVILLE (1) avait droit de présentation à la cure. Cependant ce n'était point une cure régulière de l'ordre, et l'abbé Chemin, peu favorable aux chevaliers probablement en sa qualité de pasteur, fait la remarque suivante avec un certain plaisir : « Sacquenville est une cure remplie par un prêtre séculier que le commandeur ne peut forcer de prendre la croix de Jérusalem (2). » Puis, il raconte avec assez de détails les oppositions différentes faites, par les seigneurs de Sacquenville, au droit des Hospitaliers, et malgré une sentence rendue en leur faveur (12 août 1503) il ajoute : « mais cette affaire ne finit point par cette sentence, etc. »

Quoiqu'il en soit, nous verrons bientôt que le droit de la Commanderie était indiscutable, d'après les chartes et les autres titres de propriété. Commençons par l'inventaire de 1779 (3). — Il s'exprime en ces termes : Nous avons été reçus au son de toutes les cloches par Me Beaumesnil, *nommé par M. le Commandeur Bailly de Saint-Simon,* qui a présenté l'eau bénite et l'encens, et après la bénédiction du Saint Sacrement, nous avons visité les ornements et les vases sacrés. — Un saint-ciboire, un calice et sa patène, donnés par M. le Commandeur, pour remplacer *ceux qui avaient été volés*, et qui lui ont coûté 900 l., *sans y être obligé :* un soleil, des phioles pour les Saintes-Huiles, le tout d'argent. Burettes et plat d'étain, missel, pupitre et cartes d'autel, une croix, un encensoir, une lampe, 8 chandeliers de cuivre, 3 aubes, 3 cordons, 9 amicts, 10 purificatoires, 8 corporaux, 12 lavabo et 10 nappes, une chasuble blanche, une rouge, une verte, une violette de soie, une noire, une blanche, une verte, une violette, une rouge en velours, une noire en laine, deux chapes blanches en soie, deux noires et une violette en laine, une violette et une rouge ; un dais, deux bannières, fonts baptismaux, comptes de la fabrique dont le revenu est de 500 livres. — L'autel est en menuiserie, au milieu

(1) Invent., ve membre, p. 210 à 235. Dans le cartulaire no 114 à 125.
(2) Arch. de l'Eure, G 20.
(3) Archives Nation., S. 4998B.

de la contretable, un tableau de la Nativité de la Sainte Vierge, deux statues la Sainte Vierge et saint Jean-Baptiste. Trois stalles de chaque côté, et le banc du Seigneur séculier, dans le chœur; dans la nef plusieurs bancs. — L'église est dédiée à Saint Sébastien dont le tableau est dans le contretable, bâtie et voûtée en pierres et carrelée, le chœur voûté en bois et pavé en pierres : couverture en tuiles, clocher en ardoises avec 2 cloches bien sonnantes. — Le visiteur ordonne d'enlever une mauvaise inscription mise par les peintres à la muraille, auprès de saint Gourgon. »

Dès le XIIe siècle, les Templiers avaient dû recevoir des aumônes, et notamment la perception des dîmes de Sacquenville. Car nous voyons une contestation s'élever, au commencement du XIIIe, entre la Commanderie et le chapitre d'Evreux. Eudes du Bosc en effet avait donné aux chanoines la dîme de son fief, situé dans les limites de cette paroisse. Les frères attaquèrent cette donation, comme contraire à leurs droits de gros décimateurs. Une telle difficulté, entre deux parties aussi intelligentes et aussi riches, allait faire de ce malentendu un de ces procès séculaires, comme nous aurons trop souvent l'occasion d'en rencontrer. Fort heureusement on eut l'excellente idée de recourir à Romé. Le Souverain Pontife Innocent III (1198-1216), nomma pour arbitres : Guillaume de Raffieri, évêque de Lisieux, Guillaume II, abbé du Bec et Jean, abbé de Bernay. Ces hommes sages et prudents s'arrêtèrent à la transaction suivante : les Templiers percevront à perpétuité les dîmes du fief d'Eudes du Bosc et ils paieront à la Saint-Rémy, au chapitre d'Evreux, un demi marc d'argent en *deniers sterlings*. Cet accord (1200 à 1211), accepté du chapitre par un de ses chanoines, et de la Commanderie par un de ses frères, fut bientôt confirmé par Guillaume, précepteur des maisons du Temple en Normandie (1).

Cette grosse question des dîmes revint encore quelques années après, mais, comme il s'agissait d'un simple particulier, Geoffroy Pellevilain, il dut bon gré mal gré reconnaître bientôt que les droits des frères étaient parfaitement fondés, et les siens d'aucune valeur (1253 et novembre 1255). — Les chevaliers cependant n'étaient pas les seuls à percevoir les dîmes. Sans doute ils avaient bien fait un accord avec le chapitre d'Evreux, mais l'abbaye de

(1) Arch. de l'Eure, cart. du chap. nos 143 et 144, fol. 32 vo, série G.

Saint-Taurin en possédait encore un plus grand nombre. Pour éviter tout conflit, Richard, abbé de ce monastère, fit un abandon complet de ses droits à frère Robert Payart, précepteur des maisons du Temple en Normandie, dans une longue charte où se trouvent énumérées les différentes dîmes dues à l'abbaye. En retour, la commanderie de Saint-Etienne s'engagea de son côté à transporter à ses frais dans la grange des moines 18 setiers ainsi repartis : 6 du meilleur froment pris dans les terres de Brettemare, 6 de méteil et 6 d'avoine, à la mesure d'Evreux. Le tout devait être livré pour la Purification de la B. V. M., sous peine de 20 s. t. d'amende, par chaque quinzaine de retard. — La même année 1265, Amaury de la Roche, précepteur des maisons du Temple en France, ratifia cet accord si avantageux aux Templiers. Ils se trouvèrent ainsi seuls maîtres à Sacquenville.

De plus en 1211, Osof leur avait abandonné la moitié d'une acre, près de leur culture du Froid-Essart : Guillaume III en 1248 tout son fief de Sacquenville, situé dans les paroisses de Sainte-Colombe et de Semerville. — Ensuite au mois d'octobre 1274, ce généreux seigneur confirma tout ce qu'ils avaient reçu ou acheté dans son fief, herbages, terres arables ou non, rentes, bois, etc., à l'exception cependant du droit de mouture de sa terre sous le bois Josselin et du Mesnil-Fouquoin.

Mais souvent la prospérité est suivie de près par l'adversité. Au moment où les chevaliers se croyaient absolument exempts d'inquiétude, tant sur leurs possessions que sur leurs droits, surgit tout à coup une nouvelle tempête. La vacance de la cure s'étant produite, la commanderie présenta un nouveau titulaire. Aussitôt Robert de Sacquenville prétendit avoir seul droit de présentation, en sa qualité de Seigneur. Il serait impossible de peindre l'étonnement, je dirais avec plus de raison la stupeur des frères, à cette accablante nouvelle ! Avoir tout fait pour être entièrement maître d'un pays et voir subitement se dresser un pareil obstacle, c'était dur pour des guerriers ! — Cependant il ne se laissèrent point abattre. Suivant l'exemple de leurs devanciers ils eurent recours à la justice et firent tant, que Robert de Sacquenville, fut bientôt obligé devant le Bailly de Gisors, siégeant aux Andelys le mercredi après *Reminiscere*, de se désister de sa prétention, non seulement en son nom, mais au nom de ses héritiers. Redoutant pour l'avenir de nouvelles difficultés, la Commanderie fit ratifier cette sen-

tence par Nicolas d'Auteuil, alors évêque d'Evreux (1288). — Voilà certes un titre bien authentique, pour se dire en toute vérité, patron de l'Eglise et prouver son droit de présentateur. Aussi cette pièce sera-t-elle d'une grande utilité plus tard.

Repoussé de ce côté, ce jeune Seigneur voulut quelques années après mettre en culture une terre du nom de *Foutelée*, dont j'ai parlé plus haut. Mais les frères, attentifs à ses entreprises, s'y opposèrent énergiquement parce que selon eux, elle était destinée à la pâture commune. — Sur le conseil d'hommes prudents, et mû par un sentiment de charité, Robert abandonna cette pièce aux Templiers pour servir de pâturage commun, et confirma dans cette charte, à l'instar de son père, toutes leurs possessions à Sacquenville, même le patronage de l'église, à la réserve cependant du droit de mouture de sa terre sous le bois Josselin et de son fief du Mesnil-Fouquoin, le mardi après l'octave de l'Epiphanie 1294.

(*A suivre*).

L'abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

FAMILLES NOBLES

DES ÉLECTIONS

D'ARQUES, MONTIVILLIERS, CAUDEBEC, NEUFCHATEL

QUI EMBRASSÈRENT LA RÉFORME

Le voyageur qui descend vers Dieppe, aperçoit sur sa droite à la sortie d'Auffay un manoir seigneurial entouré d'un beau parc. C'est le château des Guerrots, qui anime le sommet si pittoresque de la vallée de la Scie. Bien connu déjà par les œuvres du poète Le Filleul des Guerrots, qui conservera parmi nos fabulistes une place distinguée, il s'est illustré encore par les savantes études de son fils, que Dieu a rappelé à lui il y a quelques mois.

Modèle des siens et même de la contrée entière par la foi et les vertus chrétiennes, sa vie fut celle d'un bénédictin champêtre. Trente ou quarante dossiers des plus volumineux attestent la studieuse activité de ce chercheur isolé, et n'ayant sous la main que l'excellente mais modeste bibliothèque du vieux castel. En lui les travaux de l'érudition n'avaient point étouffé le goût des bonnes lettres, témoin cette traduction complète en vers de Camoëns, dont, suivant la méthode de Virgile, il écrivait le matin une stance pour la retoucher ensuite le reste du jour.

La science des armoiries fut l'une des prédilections du laborieux gentilhomme; et ce fut elle surtout qui mérita l'attention de l'abbé Cochet, d'ailleurs ami de sa famille, et qui le fit nommer membre de la

Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure. Sa compétence était si notoire qu'on le consultait des points les plus divers. C'est que les blasons normands n'avaient guère pour lui d'obscurités; et quand au premier coup d'œil il n'avait pas reconnu un écusson, il y avait tout à présumer que ses armes étaient étrangères à la province.

De ces investigations nobiliaires a dû naturellement naître le mémoire qu'on va lire. Ce ne sont que de simples notes, mais qu'avait remarquées M. l'abbé Lozay, l'érudit curé d'Heugleville. Un des plus savants protestants de la région devant lequel on en parla, conclut qu'on n'avait encore rien publié de semblable. Et ce fut en revenant de prendre information sur place, que la mort foudroya sur le chemin notre éminent et regretté collaborateur M. l'abbé Sauvage.

Les noms restés en blanc, et que nous avons fidèlement reproduits, prouvent que M. des Guerrots espérait ajouter des documents nouveaux à ceux qu'il avait déjà réunis. Chaque alinéa portait à la marge sa provenance. Il n'a pas semblé à propos de reproduire ces renvois, dont plusieurs ne pouvaient servir qu'à l'auteur, ne donnant que le tome et la page sans mentionner l'édition. Ces sources sont, outre des titres de famille, Daval, Asseline, Guibert, de Bostaquet, la Galissonière, Moreri, Miton, la Vie de N. Grouchy, l'abbé Decorde, Dergny, Saint-Allais.

La faculté octroyée aux nobles par l'édit de Nantes d'ouvrir des prêches dans leurs manoirs seigneuriaux permettra de conjecturer d'après ces notes en quels villages de la Haute-Normandie le protestantisme a eu le plus de chances de se développer rapidement.

L'abbé A. Tougard.

La plupart des protestants prenaient des noms juifs. C'est presque un signe certain de protestantisme, lorsqu'on voit beaucoup de noms juifs dans une généalogie.

« Dira pas la postérité que notre Réformation ait été délicate et « de n'avoir pas seulement combattu les erreurs et les vices..... « mais d'avoir passé jusques à combattre ces anciens noms de nos « baptêmes, *Charles, Louis, François*, pour peupler le monde de

« *Mathusalem*, *Malachie*, *Ezéchiel*, beaucoup mieux sentant de la « foi. (Montaigne, *Essais*, I, 46). »

« Louis XIV ne voyait plus de protestants dans la noblesse « française, dont la moitié était encore protestante sous Henri IV. « (De Bausset, *Hist. de Bossuet*, [XI, 15]). »

La Réforme, d'après Daval, commença à s'introduire à Dieppe à la date de l'an 1557.

« Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, venue à Dieppe l'an 1550, « apprit du sieur Ango qu'il n'y connaissait ni luthérien ni calvi- « niste; enfin qu'il n'y avait pas eu jusqu'alors un seul Dieppois « qui eût dégénéré de la religion de ses pères. (*Asseline*, I, 246). »

AFFAGARD.

BAILLEUL. — Noble homme Bertrand de Bailleul, sieur de Ruffosse, représentant le droit de noble homme Guillemine de Presturel, épousa vers 1553 Catherine de Prestreval.

Robert de Bailleul, marié à Catherine Ballue.

Nicolas de Bailleul, sieur de Ruffosse, épousa Marie Langlois d'Angiens et eut dix-sept fils et deux filles, entre autres René et Charles de Bailleul.

31 mai 1589. Le sieur de Rufosse, capitaine de la Religion, étant logé avec sa compagnie au village d'Offranville, y fut tué par la garnison venue du Havre, et inhumé au cimetière des Réformés.

Jean Paul, marquis de Bailleul, épouse, en juin 1877, Mlle de Brettes-Thurin, dont on trouve les armes dans Saint-Allais, t. V, lettre B.

BASIN-LANQUETOT.

BLANCBATON. — 1549. Contrat de mariage de noble homme Jean Garel, capitaine de cent hommes d'armes, et de Huguenette de Varvannes, fille de Jean de Varvannes et de Léonor Blancbaston de Pelletot.

1602. Simon-Pierre Blancbaston, sieur de Grèges, loue aux protestants une acre de pré pour faire un cimetière.

1612. Simon-Pierre Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, se

refuse à augmenter le cimetière des protestants, quoiqu'il fût de la religion, parce que lesdits religionnaires avaient demandé le pré à son insu.

Ses descendants sont devenus catholiques.

BLANCHARD.

BONTEMPS. — Jacob Bontemps, anobli en 1647, fameux capitaine de la Marine, sieur du Vau du Parc. Il épousa Madeleine Bouchart.

Son fils, Jacob Bontemps, seigneur du Grand-Parc et d'Omonville, capitaine et bailli du château de Longueville.

« Je me préparai (dit le sieur de Bostaquet) de demander en justice à établir le prêche en ma maison de Bostaquet; et pour cet effet je me rendis à Longueville, où je passai ma déclaration par devant Me Bontemps, bailli de ce lieu, que j'élisois la Fontelaye pour domicile. Comme il était fort de mes amis, il m'accorda acte de cette déclaration. »

Ce fut le dernier de sa famille.

BOUCHARD. — 1558. Une bourgeoise nommée Hélène Bouchard se distingue par la forte passion qu'elle a pour le parti des religionnaires. Comme cette femme était drapière de profession et riche par son négoce, elle donnait ordinairement de l'emploi à beaucoup de pauvres ouvriers de Dieppe. Calvin lui écrivit deux fois.

Une Hélène Bouchard, née en 1523, sœur de Jean Bouchard, conseiller au Parlement de Rouen, épousa en 1538, Claude Groulard, sieur de la Court, né en 1514, père du célèbre président Groulard. Elle mourut en 1577.

Toutefois plusieurs membres de la famille Bouchard restèrent fidèles ou revinrent au culte catholique, et firent à Dieppe de pieuses fondations. On leur doit l'église de Saint-Remi.

BOULAINVILLIERS, SAINT-SAIRE. — 1582. Le dimanche 7 de janvier, décès de noble seigneur François de Boulainvilliers, sieur de Saint-Saire et de Bezancourt, étant de la nouvelle opinion.

29 septembre 1590. Assassinat de Marie de Prestreval, en premières noces femme de Samuel de Boulainvilliers, sieur de Saint-Saire.

8 janvier 1594. Secondes noces du sieur de Saint-Saire (Samue

de Boulainvilliers) et de la fille unique du sieur de Tocqueville-en-Caux, qui furent solennisées à « la prêche » de Dieppe.

1609. A Dieppe conversion au catholicisme de Samuel de Boulainvilliers, sieur de Saint-Saire, l'un des seigneurs de marque du pays de Bray.

1624. Noces du sieur de Nesle, fils aîné de Samuel, sieur de Saint-Saire, avec la fille du sieur de Maucomble et de Gratepance, Marguerite de Pardieu.

1626. Le sieur de Nesle, fils de Samuel de Boulainvilliers, tué d'un coup de pistolet par le sieur Anceaume de Saint-Saire.

On trouve Jean-Gabriel de Boulainvilliers, époux de Madeleine de Cacqueray; dont Marie-Madeleine-Elisabeth de Boulainvilliers, dernière descendante de sa maison (branche de Saint-Saire), mariée en 1776 à Antoine-Charles de Gallye, écuyer, capitaine d'infanterie, et qui nomma en 1814 une cloche à Neufchâtel.

Jean de Rune, seigneur de Fontaines-sur-Aumale et de Baizieux, épouse en 1517 Nicole de Boulainvilliers, fille d'Antoine, seigneur de Saint-Saire.

Nicolas de Paillart, seigneur de Hardivilliers, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de gens de pied, élu de toute la noblesse du bailliage de Chaumont pour la conduite des soldats fournis pour le service du roi; épousa, en 1593, à Magny, Catherine de Boulainvilliers, fille de Philippe, écuyer, seigneur de Dauval, près Chaumont, et de demoiselle Philippe de Foigny, de la maison de Bellebrune.

Notes. — Mars 1589. La Saint-Saire, dont la conduite scandaleuse est relevée dans la *Satire Ménippée*, serait-elle la dame en question?

1715. Boulainvilliers, dont la famille et les affaires étaient fort dérangées, se tenait souvent en sa terre de Saint-Saire, vers la mer, au pays de Caux, qui n'est pas fort éloignée de Forges. Il y fut voir Mme de Saint-Simon. C'était un homme de qualité qui se prétendait de la maison de Croï *(Saint-Simon).* »

« 1722. Boulainvilliers fut toujours fort pauvre, honnête homme, et ne laissa point de postérité masculine. Il était homme de qualité et se prétendait de la maison de Croï, par la conformité des armes, sans toutefois en être plus glorieux *(Idem).* »

« Le comte de Boulainvilliers, de la maison de Crouy, le plus

savant gentilhomme du royaume dans l'histoire et le plus capable d'écrire celle de France *(Voltaire)* (1). »

BOURBEL.

BROSSARD. — Sieurs de Grosmesnil, ils étaient alliés aux Dumont de Bostaquet, et comme eux protestants.

Famille différente des Brossard de l'élection de Neufchâtel. Ceux-ci, originaires de Vire, portaient de sable au chevron d'or, deux besans et une molette en pointe, aussi d'or.

BUFFRESNIL.

(1) *Généalogie des Boulainvilliers, comtes de Saint-Saire, descendus des Croï et par eux de Hongrie.*

Antoine de Boulainvilliers épouse, en 1480, Louise de Berneval, dame de Saint-Saire.

Antoine, mort en 1581, épousa 1° Claude de Saint-Simon; 2° Jeanne d'Ailly.

François, sieur de Saint-Saire, mort en 1582, huguenot, épousa Charlotte de Monchy, fille de Jean, seigneur de Senarpont, huguenot, et de Claude de Longueval; morte en 1575.

Samuel, mort en 1648; huguenot converti en 1609, gentilhomme de la chambre d'Henri IV; épousa 1° Marie de Pretreval, assassinée en 1590 à Saint-Saire; 2° en 1594, N. Le Vasseur, fille du seigneur de Tocqueville.

Jean, fils aîné du premier lit, sieur de Nesle et de Saint-Saire, tué à la défense d'Arras en 1654; épousa en 1624 Marguerite de Pardieu, fille de Jacques, marquis de Maucomble, et de Françoise du Bec de Vardes, morte en 1675.

François, créé comte de Saint-Saire en 1658, en raison de ses services, mort en 1697; épousa 1° en 1658 Susanne de Manneville, fille de Georges et de Catherine Guillebert, morte en 1685; 2° Françoise Bocquet, en 1688 (ce fut un mauvais mariage qui dérangea ses affaires). D'où Samuel, marié en 1736 à Marianne de Sarcus.

Henri, comte de Boulainvilliers, comte de Saint-Saire, né en 1658 à Saint-Saire, mort en 1722 : a laissé plusieurs ouvrages; épousa 1° Marie-Anne Hurault des Marais, morte en 1696; 2° Claude d'Alligre, morte sans postérité.

Enfants de Henri et de Marie des Marais : Susanne, mariée au comte de Rieux;

Henri-Etienne, tué à Malplaquet en 1709;

Ovide-Henri, prêtre, mort en 1709;

Marie-Henriette, née en 1693, mariée en 1721 à François de la Fontaine-Solare.

Marie-Gabrielle de la Fontaine-Solare, dame de Saint-Saire, mariée en 1743 à Charles-François, marquis de Sesmaisons.

Claude-Donatien, marquis de Sesmaisons, marié à N. de Goyon.

Bures. — 1589. Mme Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, fit toujours le prêche public en son logis appartenant au sieur Richard de Bures, à la Grandrue.

1593. La même continue le prêche au logis du sieur de Bures.

1619. Les protestants font un collège pour la jeunesse en la maison appartenant alors au sieur Richard de Bures, écuyer, Ancien de l'Eglise, et maintenant au sieur Jean Canu, apothicaire, qui a épousé sa petite-fille.

1629 et 1637. Gabriel de Bures, écuyer, protestant.

1667. François de Bures, sous-diacre; Salomon de Bures, de la religion prétendue réformée, maintenus en 1667.

Canivet.

Chauvin. — Famille anoblie en 1550.

Le sieur Chauvin, capitaine de marine pour le roi, ayant formé le dessein d'aller au Canada, équipa trois ou quatre navires en 1699. Il ne mena que des pasteurs protestants comme lui.

Jean Chauvin, sieur de Varengeville-sur-la-Mer, secrétaire du roi; Nicolas, sieur de la Neuville et d'Offranville en partie; et Pierre y demeurant, sieur de la Rivière, maintenus le 8 juillet 1667.

Jean-David Chauvin, comte d'Offranville, maréchal de camp, épousa Anne Asselin; dont

Gabrielle Chauvin, d'Offranville, qui épousa en 1772 M. Charles Deschamps de Boishébert.

Civille (de).

Clamorgan.

Cotton.

Dampierre. — « L'hérésie de Calvin prit son origine en la ville de Neufchâtel dès 1556, dont MMrs..... *(sic)* infectés d'icelle, appuyés des sieurs de Senarpont, de Graval, de Sainte-Agathe, de Moulandrin, de Pontrancard et autres *(Miton)*. »

« 1623. Mort des sieurs de Senarpont, Pontrancard, de Sainte-Agathe, de Dampierre, de Moulandrin, de Pommereval, etc., dont

plusieurs sont morts en lieux hors de ma connaissance, étant de la nouvelle opinion *(Idem)*. »

Aymar de Dampierre, sieur de Sainte-Agathe, Moulandrin, épouse en 1642 Catherine du Val d'Amonville.

Isaac de Dampierre, gouverneur de Gournay, religionnaire, épousa Lia de Gruchy.

Daniel (1).

Desmarets. — Robert Desmarets, seigneur de Saint-Aubin-en-Caux, épousa Gabrielle de Monchy, fille de Jean, sieur de Senarpont, converti au protestantisme en 1559.

1591. Maître Robert Desmarest, seigneur de Saint-Aubin-sur-Arques, y avait un fief de haubert, dont les religionnaires profitèrent pour établir un prêche en sa maison.

Diel. — Jonathan Diel, seigneur de Saint-Igny, concourt au pillage de l'église d'Auffay par les protestants. Lui-même est appelé gentilhomme huguenot dans l'acte de sa condamnation.

Dreux.

Du Bosc.

Du Puis. — 1581. Abraham Du Puys, seigneur de Sandouville, gentilhomme huguenot, prend part au pillage de l'église d'Auffay.

Charles Du Puis, seigneur de Sandouville, épousa Rachel de Civille, qui fut maintenue en 1668 avec ses enfants Gédéon et Isaac.

Les mémoires de Bostaquet parlent de MM. de Sandouville, et des Royville, autre branche des Dupuis.

(1) *Pour une raison inconnue, cet article est biffé. Le voici en note, sous toute réserve :*

Charles Daniel, sieur du Mesnil-Gaillard, paroisse de Sotteville-sur-la-Mer, capitaine en la marine, demeurant à Dieppe, anobli en 1648.

Antoine Daniel, marchand, épouse Marguerite Martin.

Charles Daniel épouse en 1632 Louise Duplémont.

Antoine Daniel, lieutenant de vaisseau, maintenu en 1667.

DUQUESNE.

DU VAL. — Pierre du Val, seigneur d'Amonville, etc., épousa en secondes noces Antoinette De Pimont, fille de Nicolas de Pimont et d'Antoinette le Sénéchal; dont

Isaac du Val, écuyer, sieur d'Amonville, Saint-Ouen-sur-Brachy et le Bourgay, épousa : 1° en 1581, damoiselle Marguerite Eudes, fille de Vincent Eudes, écuyer, sieur de Catteville, et d'Adrienne Desmarets; 2° damoiselle Susanne du Voisin, fille de Daniel du Voisin, sieur de la Cour le Comte et de Vitanval, et de Marie de Courcillon.

Enfants du premier lit : 1° Anne Duval, mariée à Jacques de Roncherolles, sieur du Tellé; 2° Marie Duval.

Enfant du second lit : Marguerite Duval, mariée en 1639 à Nicolas de Buffresnil, etc., sieur d'Aubermare, veuf de Sara Dupuis.

Tous ces noms juifs et toutes ces alliances huguenotes me font présumer que cette branche des Duval avait embrassé la Réforme.

DUMONT BOSTAQUET, *marquis de Lamberville*. — Samuel Dumont, seigneur et patron de la Fontelaye, épousa en 1621 Anne de la Haye; dont

Isaac Dumont, seigneur de Bostaquet, la Fontelaye, auteur de mémoires curieux sur sa vie; marié en 1667 à Anne le Cauchois; dont

Isaac Dumont, seigneur de la Fontelaye, a épousé demoiselle Esther Chauvel; dont

Samuel-Gabriel Dumont, sieur de Lamberville, marié à Suzanne Mel; dont

Isaac-Antoine, marié : 1° en 1753 à Anne Massieu de Clerval; 2° en 1761 à Anne de Canivet de Colleville; dont

Isaac-Antoine-Auguste, marquis de Lamberville, né en 1765. Il est mort célibataire en 1867.

ERICQ (D'). — Originaires de Hollande.

Jean Chauvin épousa Esther d'Ericq.

1689. D'Ericq, cornette au régiment de Schomberg, en Hollande.

EUDES. — 1556. Robert Eudes, sieur de Veules; et Mathieu

Eude, sieur de l'Orfavrerie et autres fiefs, sis à Veules, portaient à la recherche de 1556 un lion d'azur et de gueules en champ d'or.

1560. Mathias Eude, écuyer, sieur de Veules, va chercher les ministres Marlorat, etc., et les amène à Dieppe.

1561. Un cordelier est mené au château (de Dieppe) par le sieur de Veules.

1563. Mathias Eude, sieur de Veules, lieutenant au gouvernement de Dieppe, écrit à la reine au nom des protestants pour lui demander de leur octroyer, pour l'exercice de leur religion, l'un des temples de Dieppe (l'église Saint-Jacques, en laissant l'église Saint-Remi aux catholiques).

1569. On amène prisonnier le sieur de Veules et les sieurs de Lindebeuf, Catteville, etc.

1570. Leurs têtes, et celle du sieur de Veules, sont plantées sur des pieux au bas du château.

FAUTEREAU.

GALLYE.

GROUCHY. — Nicolas de Grouchy, fils de Jean de Grouchy et de Isabeau de Morant, savant distingué, né vers 1509 à la Chaussée-sur-Longueville ou à Rouen. Il épousa vers 1557 Louise Deschamps, et mourut à la Rochelle en 1572.

Il a dû embrasser le protestantisme vers 1567, et était lié avec Charles Martel, seigneur de Bacqueville, et autres chefs protestants.

Timothée de Grouchy, son fils unique, écuyer, sieur de la Rivière, marié à Antoinette des Essarts, mourut sans enfants. Il était catholique et controversiste fougueux contre les protestants.

GROULARD. — Né de parents religionnaires, Claude Groulard était dans sa jeunesse de la religion réformée. Fils de Claude Groulard et d'Hélène Bouchard, il épousa Alix Bouchard.

HOUDETOT. — Adrien d'Houdetot, seigneur du Boisgribout, étant de la religion prétendue réformée, a abjuré; mais, sans bien ni religion, demeurait à Hautot-Saint-Sulpice en 1667.

Charles d'Houdetot, sieur de Grosmesnil, de la religion préten-

due réformée, baptisé le 10 juin 1651 au prêche de Bacqueville; épousa Catherine le Breton.

« 1685. Le marquis d'Houdetot, colonel du régiment au duc de Bourgogne, se trouva à Grosmesnil, ainsi que Madame son épouse, et Mme Lebreton sa mère. Il m'exhorta à me faire catholique : qu'il était impossible de rester dans le royaume sans cela; que pour lui il se trouvait bien d'avoir pris ce parti-là... *(sic)*. Il avait tout sacrifié pour avancer sa fortune qui est en beau chemin *(Dumont de Bostaquet)*. »

La Haye (de).

Langlois.

Larrey (de). — Isaac, écrivain protestant, auteur d'une histoire d'Angleterre et de Louis XIV, né en 1638 (1), mort à Berlin en 1719. Il avait épousé Anne Eudes. Ephraïm et Josias de Larrey étaient ses cousins.

Les alliances de cette famille étaient : Le Poigneur, Aprix, Roquigny, de Berry, Miffant, Eudes.

Le Canu. — 1607. Nicolas Canu, sieur de Veules, protestant, cède à contre-cœur un terrain pour bâtir un temple.

Le Cauchois. — 1608. Le roi donne aux protestants 2,400 livres pour réédifier leur temple. La somme fut mise aux mains de Charles le Cauchois, écuyer, sieur de Saint-Quentin.

1667. Isaac Dumont, sieur du Bostaquet, épouse en 1667 Anne le Cauchois, fille de feu Daniel le Cauchois, écuyer, et de Marie de la Haye, sieurs de Thibermont. Le ministre Vauquelin bénit leur union.

Lefebure-Longueil.

Le Grand du Petitbosc. — Jean le Grand, sieur du Petitbosc, épousa, en 1568, Jacqueline de Milleville, fille d'Archambault, sieur de Pontrancard.

(1) M. Emile Le Sens, le savant bibliophile rouennais, a le premier fixé avec certitude la naissance de Larrey à Lintot, près Bolbec, le 25 janvier 1639.

Geneviève-Adrien Archambault de Milleville, sieur de Pontrancard, épouse Jahel Nonant le Comte, fille du sieur de Santour; 1599.

Jean Le Grand épouse Louise du Voisin, fille de Daniel, sieur de Vitanval et la Cour le Comte, et de Marie de Courcillon; 1688.

1688. Madame du Petitbosc part de la Haye avec M. et Mme du Bostaquet, après leur fuite de France.

1692. Du Petitbosc, lieutenant d'infanterie en Angleterre.

La cloche de Gonfreville-la-Caillot donnée par Geneviève Louvel de la Tour, épouse de feu M. Le Grand, de Vitanval, sieur du Petitbosc; en l'an 1740.

Les armes de M. Le Grand, de la bénédictine de Fécamp, sont toutes semblables à celles que portaient les Le Grand du Petitbosc.

Le Noble. — Jean le Noble se retira à Londres; à cause de quoi ses biens furent saisis en 1542.

1608. Jacques le Noble, écuyer, sieur de Laleau, Ancien de l'Eglise.

Jacques le Noble, sieur du Feuqueray, demeurant à Burettes, maintenu en 1668. Il était de la religion prétendue réformée.

Le Peigné.

Le Poigneur.

Le Seigneur.

Le Vasseur. — Jean le Vasseur, syndic et procureur général de Dieppe, anobli en 1562. Il est député par les protestants auprès de Catherine de Médicis, pour implorer leur pardon de s'être révoltés en ladite année 1562. Marié à Jaquette Terrien.

Pierre le Vasseur épousa Jacqueline Banastre.

Pierre le Vasseur épousa Judith Voisin.

François le Vasseur épousa Elisabeth de Touy.

Philippe le Vasseur, sieur de Tocqueville-en-Caux, maintenu en 1667.

Malderrée. — 1569. Jacques de Malderrée, écuyer, sieur de

Catteville, engagé dans une conspiration protestante, est exécuté à mort avec Martel de Lindebeuf, son complice.

Martel. — Le 1er mars 1559, furent reçus à faire abjuration du catholicisme entre les mains du sieur Knox. Monsieur de Bacqueville (Charles Martel) et ses deux fils. C'était probablement Nicolas, qui lui succéda à Bacqueville, et François Martel de Lindebeuf.

Charles Martel assiste ou préside au pillage de la cathédrale de Rouen par les protestants, en 1562.

Le reste de la branche aînée de la maison de Bacqueville resta calviniste, et passa en Hollande et en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes.

Mel. Venait d'un marchand d'Ecosse, qui eut lettres de naturalité en 1558.

1589 et 1597. On fait l'exercice de la religion en la maison du sieur Jean Mel, à Dieppe.

1600. On érige un temple dans un champ appartenant à Michel Mel, sieur d'Estrimont, hameau de Bailly-en-Rivière.

1606. Une tempête abat le temple, sous les ruines duquel quatre-vingts personnes furent ensevelies, dont trente-deux moururent sur la place, entre autres Michel Mel, Ancien de l'Eglise, qui avait donné l'emplacement où il était construit.

1622. Une conspiration contre les protestants est révélée au sieur Jacques Mel, l'aîné, écuyer.

1626. Michel Mel, écuyer, sieur d'Etrimont.

1635. Les protestants de Dieppe envoient Jean Mel, écuyer, réclamer leurs armes.

1637. Le Consistoire députe Jean Mel, écuyer, pour changer un édit.

Samuel Dumont de Lamberville, mari de Suzanne Mel.

Miffant. — Charles Miffant, sieur d'Ancourt, anobli en 1574.

1589. L'exercice de la religion se fait en la maison de M. d'Ancourt, rue du Haut-Pas (à Dieppe).

Charles Miffant, sieur d'Ancourt, marié à Marie Groulard; dont

Judith Miffant, mariée en 1602 à Pierre le Noble, écuyer, sieur du Feuqueray, protestant.

Alexandre, François et Jacques Miffant, demeurant à Ancourt,

représentés par Adrienne de Péverel, leur mère, maintenus en 1667.

MILLEVILLE. — 1557. Archambault de Milleville, seigneur de Boissay, Pontrancard, Etran, etc., embrasse la Réforme. Les religionnaires faisaient, en 1568, des assemblées publiques à son château du Pontrancard, à une lieue de Dieppe. Il épousa Jassine de Bréauté, et vivait encore en 1592.

Leur fils Robert de Milleville, seigneur de Boissay, Pontrancard, Etrimont, fut marié en 1572 à Françoise de Biencourt, et mourut en 1619; dont

Daniel de Milleville, seigneur de Boissay, était religionnaire, et épousa en 1627 Catherine de la Wépière; dont

Samuel de Milleville, marié en 1714 à Françoise d'Imbleval.

1638. Le sieur de Boissay, Daniel de Milleville, demande au Synode d'établir une église protestante à Boissay.

MONCHY. — Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, lieutenant général du roi en Picardie. Le premier mars 1559, furent admis à Dieppe à faire abjuration du catholicisme entre les mains du sieur Knox, M. de Senarpont et une de ses filles, Françoise de Monchy, alors mariée à François de Péverel, seigneur de Montérolier. Elle épousa en secondes noces Nicolas aux Epaules, seigneur du Mont-Sainte-Marie.

Jean de Monchy, qui avait épousé en 1531 Claude, dame de Longueval, eut en outre deux fils nommés Gédéon : l'un d'eux prit pour femme Charlotte d'Orbec.

MONDION.

MONTPELLÉ. — 1589. On fit l'exercice de la religion en la maison du sieur Jean de Montpellé.

Le capitaine Montpellé fut blessé, le 24 juin 1589, d'un coup de mousquet qu'il reçut en la cuisse à l'attaque d'Auffay.

Jean de Montpellé, sieur de Bréquigny et de Martigny, avait épousé Catherine Bouchard.

PRUNELÉ.

RALLEMONT.

Rocquigny. — Mre Robert de Rocquigny, seigneur de Palcheuil, établit le prêche dans sa maison de Palcheuil (à Martin-Eglise) en 1577.

1585. Le dernier prêche fut fait à Palcheuil, à cause de l'édit du roi, le 21 mai 1585.

Roesse.

Soyer. — 1609. Adrien Soyer, sieur de Vaudruel et d'Epinay, lieutenant général au bailliage de Caux, protestant, était alors récemment converti au catholicisme.

Varvannes (de). — 1581. Odet de Varvannes, écuyer, sieur des Hayons, dévaste l'église d'Auffay, en compagnie des sieurs Garet de Sainte-Catherine.

Vauquelin. — 1581. Jean de Vauquelin, sieur de la Vauquelinière, ministre huguenot au prêche de Luneray, prend part au pillage de l'église d'Auffay.

1668. Jean Vauquelin, de la religion prétendue réformée, ministre de Luneray, demeurant à Dieppe, condamné comme usurpateur.

Noms de plusieurs gentilshommes du pays de Caux qui furent à la bataille d'Arques.

Jacques Dyel, sieur de Miromesnil, conseiller au parlement de Rouen, suivait pendant la ligue le parti du roi, et se trouva à la bataille d'Arques, lieu de sa naissance.

Jean Charles, sieur de Lardenière, famille originaire du bourg d'Arques, était à la bataille d'Arques capitaine de cent arquebusiers à cheval.

Charles Martel, dit Bec-de-Lièvre, seigneur de Bacqueville, renommé pour son âge, fut blessé à mort dans la bataille.

Charles de Bourbel Montpinson ou Jean de Bourbel, tué à Arques.

Le Filleul des Guerrots.

SAINT LOUIS

ROI DE FRANCE ET COMTE D'ÉVREUX

Il n'est pas moins avantageux qu'honorable pour un peuple de recevoir l'exemple de ceux qui lui sont donnés pour chefs.

S'ils sont doux, vous vivez dans la paix; s'ils sont secourables, vous êtes à l'abri du besoin; s'ils sont sages et intelligents, vous vivez dans la prospérité; s'ils sont puissants et forts, vous partagez leur gloire.

Voilà ce que fut saint Louis, voilà ce que fut son peuple.

La vie de ce roi modèle et l'histoire de son règne ont été publiées par une foule d'écrivains qui tous indistinctement ont rendu hommage aux éminentes qualités qu'il possédait.

Ses contemporains l'ont loué avec enthousiasme, et si parmi les historiens des siècles suivants jusqu'à nos jours il s'en est trouvé pour regretter certains actes de son gouvernement, ce ne fut jamais pour l'en blâmer ou l'en rendre responsable.

Pour juger sainement les actions de la vie d'un homme, il faut pour ainsi dire avoir vécu de sa propre vie; pour critiquer les diverses opérations de son administration il faut en avoir connu les nécessités ou les obstacles.

Un écrivain du XIXe siècle ne peut qu'imparfaitement apprécier les hommes et les choses du moyen-âge s'il ne tient compte des mœurs de cette époque.

L'histoire contemporaine peut seule être la vraie et nous guider sagement dans nos récits et nos appréciations.

C'est elle que j'ai suivie quand j'ai voulu connaître saint Louis, et le faire connaître.

J'ai appris alors que ce roi très chrétien dans le vrai sens de ce

mot, n'avait ajouté à sa dignité royale l'auréole de la sainteté que parce qu'il sut donner sur le trône l'exemple de toutes les vertus qui font aimer et respecter un roi de tous ses sujets.

Il fut un grand roi parce qu'il fut un grand saint, et un grand saint parce qu'il fut un grand roi.

Nous pourrions dire encore de saint Louis avec un grand orateur du XVIIe siècle, ce que les Romains idolâtres disaient de leurs empereurs qui avaient été mis au nombre des dieux : « *Reliquos deos accepimus, Cæsares dedimus;* Pour les autres dieux de l'empire nous les avons reçus du ciel, mais pour ceux-ci qui étaient nos princes, le ciel les a reçus de nous. » Ainsi nous dirons : Pour les autres saints que nous honorons dans le monde chrétien, l'Eglise nous les a donnés, mais pour saint Louis, c'est la France qui l'a donné à l'Eglise.

Je ne suivrai pas notre saint roi dans toutes les circonstance de sa vie. Toutes, il les a rendues admirables, et ses heureux sujets ont ressenti les merveilleux effets de sa bonté, de sa justice et de sa sagesse. Je rapporterai seulement en les résumant les principaux évènements de son règne qui serviront à donner une structure à mon récit et qui me permettront d'intercaler par ordre les faits qui intéressent tout spécialement notre pays, mais qui seuls par leur précision deviendraient parfois trop arides.

Si chacune des parties de son royaume peut se glorifier de son prince et publier ses bienfaits, il en est une, celle dont je vais parler, qui fut l'objet de sa sollicitude particulière.

C'était, dans la Normandie, qui venait de faire retour à la couronne de France sous Philippe-Auguste, le Comté d'Evreux, si cher à notre saint roi parce que sans doute il le tenait de sa mère Blanche de Castille qui l'avait reçu comme apanage de sa dot.

Là, il a multiplié ses largesses envers les pauvres, les malades et les églises.

Là, il n'a exercé que des œuvres de paix, de justice et de charité.

Là, il a rencontré à tous les degrés de la hiérarchie sociale des cœurs qui battaient à l'unisson du sien pour le favoriser dans ses entreprises, le suivre dans ses expéditions chrétiennes et le louer de la sagesse de ses institutions.

Si vous voulez entendre un éloge de saint Louis qui ne peut pas paraître suspect, écoutez ce que dit Voltaire de ce saint roi :

« Louis IX a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété qui était celle d'un anachorète ne lui ôta point les vertus royales. Sa libéralité ne déroba rien à une sage économie. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus loin. »

Ce grand roi n'est pas seulement un héros que l'on admire, mais un saint que l'on imite et que l'on prie.

Saint Louis, le quarantième roi de France et le IXe du nom, était fils de Louis VIII et de Blanche de Castille.

Il naquit au château de Poissy le 25 avril 1215; quelques auteurs le font naître à la Neuville-en-Hez, village de Beauvoisis dans un vieux château qui ne subsiste plus; mais cette dernière opinion est sérieusement abandonnée.

Sans contredit c'est à Poisy, qu'il reçut le baptême, et, se faisant de ce souvenir son plus beau titre de gloire, il signait : Louis de Poisy.

Sa mère prit un soin tout particulier de son éducation. Dès l'enfance elle lui avait inspiré le goût de la piété et l'amour de la vertu. Souvent elle lui répétait ces belles paroles dignes d'une mère vraiment chrétienne : « Vous êtes né sur le trône, mon fils, et pourtant j'aimerais mieux vous voir privé du trône et de la vie que souillé d'aucun péché mortel. »

Il perdit son père à l'âge de onze ans, le 8 novembre 1226.

Louis VIII, avant de mourir, avait confié la régence de son royaume et de ses enfants à son épouse la reine Blanche.

En 990 Richard Ier démembra le diocèse d'Evreux de son duché de Normandie et l'érigea en comté qu'il donna en apanage à Robert le second de ses enfants.

Robert fut donc le premier des comtes d'Evreux et son domaine comprenait les arrondissements actuels d'Evreux et de Louviers, la moitié orientale de celui de Bernay, tout le canton de Laigle, moins Beaufay, et la moitié de celui de la Ferté-Fresnel.

C'est lui, si l'on en croit la tradition, qui fit bâtir le premier

château d'Arnières pour en faire sa résidence la plus habituelle.

Sur les rives de la Seine, au village du Goulet, près de Saint-Pierre-la-Garenne, Philippe-Auguste avait fait construire un fort qu'il nomma Boute-Arrière ou Petit-Goulet, en opposition avec le fort élevé par Richard Cœur de Lion dans l'île aux Bœufs et qu'on appelait Boute-Avant ou Grand-Goulet. C'est là qu'en 1200 le roi de France Philippe-Auguste et le roi d'Angleterre Jean sans Terre se rencontrèrent entre ces deux châteaux. Dans le traité de paix, qui y fut signé par les deux princes, il fut stipulé que Jean sans Terre céderait la ville et le comté d'Evreux à Louis, fils aîné de Philippe-Auguste et depuis roi de France, pour la dot de Blanche de Castille.

C'est ainsi que cet apanage des fils de la Maison de Normandie a passé aux fils de France que la reine Blanche mère, de saint Louis, leur a rendu héréditaire.

Saint Louis ayant donc reçu de sa mère le comté d'Evreux en réunit la propriété à son domaine par la seule qualité d'héritier de Blanche de Castille.

Simon II de Montfort, huitième comte d'Evreux se vit ainsi dépossédé, et le comté d'Evreux releva alors directement de la couronne jusqu'à Philippe le Hardi qui le donna à son fils Louis de France.

Blanche étant donc devenue dame de Gisors et de Neaufles par le don que lui fit son oncle, l'histoire nous dit qu'après la mort de son mari elle avait choisi Neaufles pour sa retraite.

Le château-fort de Neaufles construit par Robert de Bellesme sur les ordres de Guillaume le Roux et sous la direction de l'architecte Leufroy, offrait un séjour plein de charmes par son site ravissant, et plein de sécurité par l'état de défense sous lequel le roi Henri II l'avait disposé.

La reine Blanche commença à relever de ses ruines l'église de Gisors, cette église si remarquable, à la consécration de laquelle présidait un illustre pape Callixte II et qui fut brûlée en même temps que la ville dans les guerres des seigneurs du Vexin contre Henri II.

C'est donc à la reine Blanche que l'on doit le chœur et les collatéraux de cette nouvelle église; elle est représentée avec Louis VIII son mari, dans un vitrail placé au dessus du grand autel.

Blanche en sa qualité de régente se trouvait, à la mort de son

mari, dans une situation critique et pour ainsi dire exceptionnelle.

Sans parler du roi d'Angleterre jaloux de reconquérir ses domaines perdus, Philippe, comte de Boulogne, fils naturel de Philippe-Auguste, prétendait à la régence et regardait comme un affront qu'elle eût été déférée à *une espagnole d'estrange pays;* mais elle ne tarda pas à le gagner à sa cause.

Pierre de Bretagne et son frère Robert, comte de Dreux, ne voyaient pas non plus tranquillement qu'on ne leur fit aucune part de l'administration des affaires.

Blanche se mit au dessus des circonstances avec une force étonnante de caractère; sans laisser le temps de se reconnaître aux princes qui aspiraient à la régence, elle commença par se saisir de toute l'autorité et par se former un conseil d'hommes fidèles.

Elle fut heureusement secondée par Philippe, comte de Boulogne, frère unique du feu roi; elle eut encore pour soutenir sa régence Robert de Dreux, premier prince du sang, et Mathieu de Montmorency, connétable de France.

Robert de Courtenay, seigneur de Conches, qui avait été grand échanson sous Louis VIII, resta constamment attaché à la reine et la défendit de tout son pouvoir.

Avec ces hommes d'élite, Blanche de Castille obtint aussi le concours des évêques et du chancelier, s'assura des gens de guerre et fit publier partout qu'elle agissait selon les ordres du roi défunt (1).

On s'empressa de faire sacrer le jeune roi afin de donner par cette cérémonie la sanction de l'Eglise à la transmission de l'autorité.

Louis IX, déjà armé chevalier, fut sacré à Reims avec beaucoup de magnificence par Jacques de Basoches, évêque de Soissons, le premier dimanche de l'Avent de l'année 1226.

Tout danger n'était point conjuré. Les barons confédérés se rendirent à Corbeil : leur dessein était d'enlever le jeune Louis qui se trouvait avec sa mère dans une de ses campagnes aux environs de Paris. La reine fut prévenue par Thibaut de Champagne qui lui était resté fidèle. Elle se retira avec son fils dans la place forte de Monthléry et fit appel aux Parisiens. Ceux-ci accoururent

(1) L'abbé de Choisy, p. 3.

en hâte et Louis rentra dans la capitale comme par miracle au milieu de la foule des gens d'armes qui le comblaient de bénédictions et juraient de le défendre jusqu'au dernier soupir.

Cependant le comte de Champagne avait levé l'étendard de la révolte; il avait fait une ligue avec les comtes de Bretagne et de la Marche. Ils avaient commencé par faire fortifier et garnir de munitions de guerre les châteaux de Beuvron en Normandie et de Bellesme dans le Perche dont le feu roi avait confié la garde au comte de Bretagne (1).

La régente parfaitement secondée par Philippe comte de Boulogne, oncle du roi, par Robert, comte de Dreux, et par Hugues IV, duc de Bourgogne, voulut elle-même accompagner son fils afin de soutenir le courage de Louis et de le diriger par ses conseils.

Malgré la défense la plus héroïque Bellesme fut forcée de se rendre en janvier 1229.

Le jour de la prise de Bellesme Louis apprit que ceux de la Haye-Payenel en Normandie avaient pris les armes contre lui. La reine Blanche, *qui moult était saige dame*, fit venir un chevalier, Jehan des Vignes, et lui ordonna d'aller mettre les mutins à l'ordre; ce qui fut fait sans peine (2).

Le royal enfant ne jouissait de la paix que pour s'occuper de rendre la justice.

Déjà sa mère avait réglé de la sorte ses jeunes occupations. Favorable aux religieux qui vivaient dans la retraite, elle fit venir en son nom Berruyer de Borron, bailly du roi et successeur de Barthélemy de Dreux, et lui recommanda de permettre aux religieux de la Trappe d'avoir leur usage dans la forêt de Breteuil.

Saint Louis voulut rendre la liberté au fameux Cadoc, seigneur de Gaillon, à la condition qu'il rendrait tout ce qu'il avait reçu de Philippe-Auguste, y compris la châtellenie de Gaillon et même tout ce qu'il avait acquis à prix d'argent. Cadoc était débiteur envers l'Etat de 14,200 livres (3).

Dès l'année 1227 le jeune roi tenait sa cour à Vernon. Il possédait déjà hautement la notion et l'amour de la justice; il y jugea

(1) *Hist. de saint Louis*, par de Bury, p. 10.
(2) *Hist. de la reine Blanche*, par Nisard, p. 78.
(3) *Dictionnaire hist. de l'Eure*, II, 245.

un démêlé survenu entre les chanoines de Gournay et l'évêque d'Evreux.

« Les chanoines de Gournay possédaient une bulle du pape Célestin III qui défendait à tout évêque de les excommunier. Elle était datée de 1192. De plus le chapitre était sous le patronage et la protection du roi. Aussi le doyen et quelques chanoines ayant été excommuniés par l'évêque d'Evreux, Richard de Bellevue, saint Louis fit comparaître ce prélat devant lui (1). »

Le roi prit comme témoin des arrêts qu'il rendit le châtelain de Vernon, nommé Odon, qui l'assista dès sa première visite dans cette ville.

La reine Blanche qui avait accompagné son fils, se plaisait à visiter les églises et chapelles de la ville et des environs. Elle se rendait le plus souvent à la chapelle de Sainte-Catherine où elle aimait particulièrement à faire ses oraisons (2).

Cette chapelle se trouvait sans doute sur la côte Sainte Catherine à Vernonnet où plus tard saint Louis fonda un couvent de religieux de l'ordre de Saint François (3).

La reine voulut terminer l'administration de sa régence par une action d'éclat, en mariant son fils à une princesse digne de lui. Elle jeta les yeux sur Marguerite, fille aînée de Raymond Bérenger, comte de Provence, de la Maison d'Aragon.

Le mariage eut lieu à Sens, le 27 du mois de mai 1234. Louis avait alors dix-neuf ans et un mois; Marguerite n'en avait pas seize; elle fut couronnée le lendemain de son mariage dans la ville même de Sens.

Après les fêtes qui accompagnèrent cette solennité, saint Louis vint avec la jeune reine faire un voyage de plaisance au château de Pacy-sur-Eure. De là, il se rendit à Bernay où il fut reçu au son des cloches et au milieu des cris de joie d'une multitude empressée de voir son jeune roi. Le 22 décembre il y tint les grands jours ou assises de justice entouré de prélats, entre autres Guillaume II de Lisieux, et de nobles seigneurs et hauts dignitaires. Le roi fut sensible à la réception que lui avait faite le peuple de

(1) *Géographie de la Seine-Inférieure, Neufchâtel,* par l'abbé Tougard, p. 162.
(2) Théroulde.
(3) *Dict. hist.,* II, 980.

Bernay. Il en garda le souvenir, et en 1250 il voulut gratifier la ville d'un couvent d'Annonciades et d'un Hôtel-Dieu.

Lorsqu'il fut près de mourir il laissa dans son testament de pieux legs à la Normandie, et l'abbaye de Bernay ne fut point oubliée (1).

En 1231 saint Louis se trouva de nouveau à Vernon où il donna deux chartes pour Silly. Cette même année, l'archevêque de Rouen Thibaud d'Amiens qui avait refusé de se rendre devant l'échiquier réuni à Vernon, fut tancé, dit la chronique, par le roi pour n'avoir pas obéi au mandement de cette cour.

Cette remontrance du roi envers un évêque n'affirmait aucune suprématie, ni aucune ingérence du pouvoir temporel dans le pouvoir spirituel. Saint Louis déplorait seulement l'absence d'un prélat dans ces assemblées où se délibéraient l'ordre et la justice envers les sujets de son royaume.

Richard de Bellevue, l'évêque d'Evreux, fut un des évêques qui se trouvèrent avec le roi aux assises de Bernay.

Il prit sujet de la collation des bénéfices de l'église de Gaillon qu'il traita avec saint Louis l'année suivante.

Zélé pour la conservation et le respect des ordres de la religion, le roi ne voulut jamais consentir à la très-humble prière que lui fit Richard de Tournebu de faire bâtir dans son château d'Aubevoie une chapelle, pour l'usage des purifications aux couches de la dame sa femme, sans le consentement de Richard de Bellevue l'évêque diocésain qui en donna la permission, les droits réservés au curé de la paroisse. Ce qui arriva en l'an 1232 (2).

Cette même année Louis IX étant à Gisors, abandonna par un acte daté de cette ville la nomination des chanoines de Gaillon à l'évêque Richard de Bellevue ou de Saint-Léger qui confirma en 1234 une décision des chanoines du Saint-Sépulcre de Caen au sujet d'un différend soulevé entre le chapitre de Gaillon et les religieux de la Croix pour les dîmes de Gaillon et d'Aubevoie.

Une autre contestation naquit peu d'années après entre les mêmes religieux et le chapitre de Gaillon au sujet du cimetière; elle fut apaisée en 1245 par l'abbé d'Ardenne (3).

(1) De Masseville, *hist. de Norm.*, p. 5.
(2) *Mém. des Evêques d'Evreux*, p. 158.
(3) *Dict. hist.*, II, 225.

Au mois de juin 1234, le roi visita sa ville de Breteuil pour la première fois; son séjour y est signalé par une charte en faveur de Robert de Montfort, époux de Odeline, damoiselle de la reine Blanche, mère du roi. Dans un compte de la même année on trouve la dépense de 60 s. t. pour une robe offerte par le roi à son chapelain de la chapelle du château de Breteuil.

Le roi revint dans cette ville l'année suivante au mois de mars; et peu après son bailli Raoul d'Arondel y tint des assises où Nicolas de la Selle renonça à tous ses droits sur ce que le couvent de Saint-Sauveur possédait en la paroisse de la Selle (1).

La même année 1235, Jean de Clères, seigneur suzerain, et le roi saint Louis se disputèrent la garde noble de son fils Eustache. Elle fut accordée à saint Louis; et dans un jugement rendu par l'échiquier tenu à Rouen, à la Saint-Michel, Jean de Clères fut condamné à une amende que devaient fixer les gens du roi.

On appelait garde-noble la faculté attribuée aux pères et mères nobles, et à leur défaut, aux aïeuls ou aïeules nobles, de jouir des biens ou d'une partie seulement des biens appartenant à leurs enfants mineurs sans donner caution et pendant la minorité féodale. Mais cette garde noble pouvait être attribuée par un droit spécial au roi ou à un seigneur suzerain pendant la minorité de leurs vassaux mineurs.

Pierre de Courtenay, fils aîné de Robert, n'était pas moins attaché que son père à la couronne de France. Au mois de juin 1238 il rendit hommage au roi saint Louis pour la baronnie de Conches, sans préjudice toutefois de l'usufruit que le comte son père s'était réservé et du domaine de sa mère. A la cour on ne l'appelait jamais autrement que Monsieur de Conches.

Pendant que les affaires du royaume jouissaient d'une paix assez profonde, Louis et Blanche de Castille consacraient ce temps précieux de repos et de calme aux exercices de piété et de religion.

« Ils comblaient de bienfaits les hôpitaux, dotaient ceux qui étaient fondés et en fondaient de nouveaux, bâtissaient et réparaient plusieurs églises et plusieurs monastères.

Ils firent à cette époque l'acquisition de la couronne de Notre Seigneur, d'un morceau de la vraie croix, de la lance et de l'éponge qui servirent dans la passion.

(1) *Dict. hist.*, I, 560.

Un historien contemporain, Mathieu Pâris, donne la principale gloire de l'acquisition de ces précieuses reliques aux soins et aux pieux conseils de Blanche de Castille. Aussi cette princesse aida elle-même à les porter solennellement depuis l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs jusqu'à la sainte chapelle du palais royal que saint Louis avait fait récemment construire. L'évêque d'Evreux, Jean de la Cour d'Aubergenville, assistait à la dédicace de la Sainte-Chapelle de Paris, qui eut lieu vers 1245.

« Le pieux roi, lisons-nous dans l'histoire de saint Louis par de Bury, dégagea à ses frais la couronne d'épines de Notre-Seigneur, un morceau considérable de la vraie croix et d'autres précieuses reliques qui avaient été engagées par Beaudoin, empereur de Constantinople, pour une très grosse somme d'argent. Ces précieuses reliques furent apportées en France et reçues au bois de Vincennes par le roi qui les conduisit de là à Paris, marchant nu-pieds, aussi bien que les princes ses frères, tout le clergé et un nombre infini de peuple. Ces reliques furent ensuite placées dans la Sainte-Chapelle où on les conserva comme un des plus précieux trésors qu'il y eut dans le monde. »

En 1241 saint Louis qui sans doute avait déjà visité l'abbaye de la Croix, songea à lui donner une très notable partie de la vraie Croix, parce que dans son comté d'Evreux c'était la seule abbaye dédiée à la Croix (1).

Cette précieuse relique est encore aujourd'hui religieusement conservée au trésor de l'église paroissiale de la Croix-Saint-Leufroy.

Une des plus sérieuses occupations du roi était de régler ses rapports avec l'Angleterre, « cette rivale acharnée de la France. »

Une nouvelle révolte des seigneurs avait éclaté et le roi Henri III était venu lui-même à leur secours. Saint Louis marcha contre les étrangers et les vainquit à Taillebourg et à Saintes (1242). Une trève de cinq ans fut suivie plus tard d'un traité définitif que le roi de France appelait de tous ses vœux. Car sa conscience n'était pas tranquille au sujet des réunions de provinces violemment opérées par Philippe-Auguste.

Par le traité d'Abbeville conclu en 1259, Henri III renonça à

(1) Lebeurier, *Abbaye de la Croix*, p. 15.

toute prétention sur la Normandie, le Maine, la Touraine, le Poitou et prêta hommage à saint Louis comme duc d'Aquitaine. De son côté saint Louis lui abandonna la Saintonge et l'Aunis, conquises par ses prédécesseurs. Les habitants de ces provinces attachés de cœurs à la France ne se soumirent que malgré eux à ce changement de domination. Leur mécontentement survécut même à saint Louis. Pendant un certain temps, après que l'Eglise eut admis ce roi au nombre des saints, ils refusèrent de célébrer sa fête.

On dit que saint Louis habita quelquefois le château de Baudemont. Ce qui est certain c'est qu'il y possédait un domaine, car en 1242 ce pieux monarque y disposa en faveur de l'abbaye du trésor de quatre acres de terre.

L'abbaye du Trésor-Notre-Dame dans la vallée de Chantepie, près Baudemont, fondée par Raoul du Bus en 1228, était à cette époque sous la direction du bienheureux Thibault de Marly de la famille de Montmorency, qui était en même temps supérieur de l'abbaye du Breuil-Benoît, à Marcilly-sur-Eure. On assure que pendant tout le temps qu'il fut le supérieur des religieuses du Trésor, leur maison paraissait au-dessus de toutes les communautés du royaume par sa piété et sa régularité. La reine Marguerite l'avait en grande estime et considération. Elle attribuait à la ferveur de ses prières le bonheur qu'elle eut d'avoir plusieurs enfants après avoir désespéré et s'être crue stérile.

Après sa mort elle se prosternait sur son tombeau le visage contre terre, le remerciait comme son insigne bienfaiteur et l'honorait comme un saint (1).

Saint Louis renouvela souvent avec sa mère ses générosités envers l'abbaye du Trésor.

Dès la même année 1242 il veut et déclare les religieuses de cette maison exemptes à perpétuité de toute redevance séculière. Il leur accorde le libre transit à travers sa terre et son eau, de telle sorte que tout ce qui sera destiné à leur usage, soit à la réparation de leurs bâtiments, soit à des constructions nouvelles, sera exempt de droit de pontage, péage, tonlieu, passage, roage, droit sur les vins. Leurs vassaux et domestiques ne pourront être gênés dans leurs courses. Enfin le pieux monarque fait savoir que

(1) *Petits Boll.*, t. VIII, 183.

l'abbaye est sous sa protection spéciale et celle de ses successeurs.

Saint Louis ne négligeait pas de juger les différents qui existaient souvent entre ses seigneurs et ne craignait pas de les condamner si la justice le réclamait.

Nous le voyons en 1243, à la suite d'une querelle survenue entre eux, ordonner à Jean de Marcilly et à Guillaume de Hallot d'aller à Rome et d'y rester un an.

Saint Louis, en 1245, séjourna pendant quelque temps dans son comté d'Evreux. Il se plaisait à y revenir auprès de son ancien chancelier Jean de la Cour d'Aubergenville, devenu évêque d'Evreux.

Il vint aussi au Vaudreuil pendant que Pierre le Bel en était vicomte, et il lui fit une nouvelle visite en 1249 (1).

Le roi était pour quelque temps à Pacy, lorsqu'il donna, au mois d'octobre 1246, à l'abbaye de Royaumont tout ce que Martin Andoile mort sans postérité, avait possédé à la Haye-Malherbe. Il s'en réserva toutefois le patronage (2).

Louis donna aussi aux religieuses de Maubuisson la portion de la forêt de Breteuil dans laquelle se trouvait le quartier de Longuemare, qui servit d'emplacement à la paroisse des Baux, appelée dans le commencement, Saint-Christophe-de-Longuemare, et qui eût pour premier curé, un clerc nommé Martin.

Après avoir résolu le défrichement de la forêt d'Evreux, saint Louis envoya Julien de Péronne et Oudin le Roux son pannetier pour bailler aux colons des portions de bois; et, afin de prévenir les réclamations des moines de la Noë, il leur céda 45 acres de terre près de l'ermitage de Notre-Dame-du-Gaud, de sorte que au mois de mars 1247, Geofroy, abbé de la Noë, se déclarait suffisamment indemnisé du tort que lui causait le défrichement (3).

Cette même année, du temps de Robert Ier, 6me abbé de Bonport, Louis prit sous sa sauvegarde royale l'abbaye et les religieux, et leur confirma la possession de tous leurs biens. L'année suivante le saint roi donnait encore aux moines de cette abbaye, pour les indemniser des défrichements opérés dans la forêt de Bord,

(1) *Dict. hist.*, II, 792, 613.
(2) *Dict. hist.*, II, 352.
(3) *Dict. hist.*, II, 418.

100 acres de terre à côté de la propriété qu'ils tenaient de Richard Cœur de Lion, plus de 7 muids, 16 setiers et une mine de blé.

La France bénissait unanimement et le fils et la mère pour tant de sollicitude et de bienfaits. Ils savaient découvrir toutes les infortunes pour les soulager. Louis dont la santé et la vie étaient si précieuses, tomba dangereusement malade pendant son séjour à Pontoise. Il fut atteint d'une dyssenterie qui le conduisit bientôt aux portes du tombeau. On était alors en novembre 1244.

Il tomba dans une si profonde léthargie qu'on le crut mort; une dame de la cour qui l'avait toujours soigné pendant sa maladie voulut lui couvrir le visage, mais une autre s'y opposa soutenant qu'il n'était pas encore mort.

La reine entrant dans la chambre du malade voulut appliquer elle-même à son cher fils le dernier remède que sa dévotion lui suggéra. Elle se fit apporter la vraie croix, la couronne d'épines et la lance de la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle les appliqua sur le corps du malade et s'écria avec confiance : « Seigneur, glorifiez, non pas nous, mais votre saint nom; sauvez aujourd'hui le royaume de France que vous avez toujours protégé. » Aussitôt le roi revint à lui, poussa quelques soupirs et dit d'une voix encore faible : « La lumière de l'Orient s'est répandue du haut du ciel sur moi par la grâce du Seigneur et m'a rappelé d'entre les morts. »

Il fit aussitôt venir Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et lui demanda la croix pour faire vœu en la prenant d'aller au secours de la Terre-Sainte.

Blanche de Castille faillit mourir de douleur quand elle apprit que le prince avait fait le vœu solennel du pèlerinage aux Lieux-Saints. Elle essaya de le détourner de ce pieux dessein et le pria de consentir à ce que le pape lui remit son vœu ou le commuât en un autre moins dangereux; mais le pieux monarque fut inflexible et la septième croisade fut résolue.

Saint Louis se trouvant à Asnières le 8 février 1248, entourant toujours de sa sollicitude les pieuses communautés de son royaume, donna à l'abbaye du Trésor entre autres valeurs une rente de 27 s. tournois sur certaines terres assises en la paroisse des Barilz entre la ville des dit Barilz et les haies de Verneuil; et cela en pure et perpétuelle aumône. »

Ce fut dans le mois de juin 1248 que Louis prit la route de

Palestine après avoir confié la régence du royaume à la reine sa mère. Il emmenait avec lui sa femme la reine Marguerite, et ses deux frères Charles et Robert.

Il ne put se mettre en mer qu'au mois d'août le 28, à Aigues-Mortes, après avoir attendu un vent favorable.

Un nombre considérable de seigneurs et même plusieurs prélats suivirent leur prince dans cette pieuse expédition.

On remarquait par eux les comtes de Dreux, de Bar, de Montfort; Jean de Beaumont, Philippe de Courtenay, Gilles de Mailly, Jean Ier sire d'Harcourt dit le Prudhomme et Jean sire de Joinville; Pierre de Courtenay seigneur de Conches, Gaucher de Joigny; Jean de Boury et Gauthier son fils aîné qui périrent dans cette entreprise.

Avant son départ, saint Louis avait donné à Guillaume d'Aubergenville, neveu de Jean, évêque d'Evreux, qui se mariait avec Lucie Poulain, fille d'Amaury, le manoir de Pinterville, près de Louviers, avec la moitié des revenus qui en dépendaient (1).

Il avait voulu également avant de partir fonder à Vernon un couvent de Cordeliers sous le vocable de Saint Eloi. Entre tous les religieux que protégeait saint Louis, il aimait particulièrement les deux ordres mendiants des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs. Il disait que s'il eût pu faire deux parties de sa personne, il en donnerait une à chacun de ces deux ordres. Aussi s'empressa-t-il de fonder avec les cordeliers de Vernon les Jacobins d'Evreux.

Il voulut que ses deux fils, Jean Tristan et Pierre, fussent élevés, l'un chez les Jacobins de Paris, et l'autre chez les Cordeliers. Lui-même nourrissait un ardent désir de céder la couronne à son fils aîné quand il serait en âge et d'entrer dans un de ces deux monastères, mais des considérations d'un ordre supérieur s'y opposèrent (1).

Quand Pierre de Courtenay se disposa à partir avec le roi pour la Terre-Sainte, il nomma Guillaume de Bellemare, capitaine du château de Conches et Jean du Bosc-Gruel, bailli; puis il emprunta 1,200 l., pour son voyage, à l'abbaye de Chastillon.

La reine devenue régente pendant l'absence du roi s'appliqua à maintenir la paix et à rendre la justice dans le royaume. Ce qui

(1) *Dict. hist.*, II, 633.
(2) Fleury, t. XVII, p. 98.

n'empêcha point « l'abbé de Lyre, Gilbert II de la Haye, de soutenir un procès contre la reine Blanche au sujet d'une chapelle du Bois de Breteuil donnée par la reine aux religieuses de Maubuisson; il fut poursuivi par les réclamations de cette princesse auprès de laquelle il avait envoyé son prédécesseur Raoul II avec quatre religieux. Il ne voulut rien relâcher de ses droits, ni rien céder, même devant la condamnation de son évêque Jean d'Aubergenville. La chapelle finit par lui rester, et il obtint en 1252 une bulle d'absolution de toutes les violations de la règle et censures encourues par lui et ses moines (1). »

En 1250, l'évêque de Rouen, Eudes Rigaud, faisant la visite de son diocèse, désigna pour la paroisse de Chauvincourt un curé nommé Adam sur la présentation du roi saint Louis, qui possédait ce droit en vertu d'un bail que lui avait fait Eustache de Chauvincourt. La paroisse comptait alors 45 feux et la cure valait 35 l. t. (environ 3,500 fr. de notre monnaie); mais le curé était obligé de payer une rente de 100 sous tournois.

Le seigneur de Conches, comme nous l'avons dit, s'était embarqué avec saint Louis le 28 août 1248. Il passa l'hiver dans l'île de Chypre où il perdit son beau-père Gaucher de Joigny dont Pernelle sa femme était l'unique héritière. Il ne tarda pas de faire hommage de sa terre de Joigny à son souverain dès qu'il se trouva avec lui près de Nicosie, au mois de mai 1249. Quelques jours après on abordait à Damiette où Pierre de Courtenay combattait à côté du roi.

« La croisade fut d'abord heureuse. Le roi prit Damiette et marcha sur le Caire, mais il fut arrêté par l'inondation du Nil. Il fut battu à Mansourah où il perdit son valeureux frère Robert d'Artois et où fut blessé le seigneur de Conches qui mourut peu après. Louis ne tarda pas lui-même à être fait prisonnier. Sa fermeté et sa grandeur d'âme étonnèrent ses ennemis qui lui permirent d'acheter sa liberté par la restitution de Damiette, et celle de ses principaux chevaliers par une forte rançon. Saint Louis, après sa délivrance, se rendit dans la Terre-Sainte, où il passa quatre années encore, réparant les anciennes fortifications, en construisant de nouvelles, et rachetant des mains des infidèles plus de dix mille chrétiens captifs.

(1) Voir Le Brasseur, p. 190.

La mort de sa mère qu'il révérait, put seule le rappeler en France.

Blanche avait déployé dans sa nouvelle régence ses qualités ordinaires; elle avait surtout habilement apaisé une révolte des hommes de la campagne qui s'étaient armés pour aller délivrer le roi prisonnier, et qui sous le nom de *Pastoureaux* commettaient partout d'affreux dégats, au lieu de marcher vers l'Orient.

Saint Louis trouva la paix rétablie dans son royaume et la consolida par un repos de quinze années (1). »

Le pieux roi ne cessa de s'exercer à toutes sortes de bonnes œuvres, à procurer de tout son pouvoir le progrès de la religion, à soulager les pauvres, à protéger les monastères et à instruire ses sujets par ses bons exemples.

Dès qu'il fut de retour en 1254 il donna à Guillaume Crespin seigneur de Dangu la charge de connétable de Normandie, dont il reçut à cette occasion le serment de fidélité.

Guillaume, déjà puissant par le douaire de sa femme Jeanne de Mortemer, avait eu occasion de rendre service à son roi en lui donnant caution pour la comtesse de Boulogne de 200 marcs d'argent (2).

La même année Jean d'Auvillars qui avait succédé au prieur Robert de Fourques, obtint du roi saint Louis le parc de Beaumont pour son prieuré de la Trinité (3).

(A suivre).

L'abbé DE LA BALLE,

Curé de la Croix-Saint-Leufroy.

(1) *Hist. de France*, Magin, p. 90.
(2) *Dict. hist.*, I, 936.
(3) *Dict. hist.*, I, 249.

ECCLÉSIASTIQUES NORMANDS

ÉMIGRÉS A MAESTRICHT

(1793-1797)

L'histoire de l'émigration n'a encore été en quelque sorte qu'esquissée dans ses grandes lignes dans des ouvrages tels que ceux de MM. Forneron et Ernest Daudet. D'autres ont été consacrés aux campagnes de l'armée de Condé, mais si les politiciens et les militaires ont eu leur place, il n'en a guère été de même des ecclésiastiques. Seuls ceux qui furent emprisonnés dans les bagnes, déportés à la Guyane ou qui tombèrent sous la hache du bourreau ou sous les fusillades ordonnées par les commissions militaires ont laissé un souvenir, et pas encore partout. Dans quelques diocèses seulement on s'est occupé de rechercher quel avait été le sort des ecclésiastiques qui, pour échapper au régime de la Terreur, avaient cru devoir quitter la France, mais souvent dans les travaux qui ont été rédigés a-t-on dû se borner à une mention générale et plus que sommaire (1). Beaucoup d'ecclésiastiques en Normandie prirent naturellement le chemin de l'Angleterre qui leur était le plus facile, mais tous ne purent ou ne

(1) Parmi les ouvrages qui renferment des détails sur l'émigration des ecclésiastiques, il faut citer celui de M. le marquis de L'Estourbeillon de La Garnache : *Les Familles françaises à Jersey, pendant la Révolution* (Nantes, 1886, gr. in-8°), où l'on trouve une très longe liste des prêtres catholiques réfugiés dans cette île pendant la période révolutionnaire.

voulurent prendre cette direction et quelques-uns gagnèrent les bords du Rhin, la Belgique et la Hollande où la communauté de langue leur faisait espérer de trouver des ressources et d'où ils avaient plus facilement des nouvelles et des secours de leur pays. Au fur et à mesure que les armées de la République s'avançaient, ils reculaient et finirent par s'établir dans diverses parties de l'Allemagne.

Des documents relatifs au séjour des Français à Maestricht en 1793 ont été réunis et publiés, il y a quelques années, par l'archiviste royal du Limbourg, le savant abbé Joseph Habets, décédé il y a peu de mois (1).

Nous avons rencontré dans ces pièces rédigées en français, mais qu'accompagne une introduction en hollandais, un certain nombre de mentions intéressantes pour l'histoire du clergé normand. Nous les transcrivons ici; peut-être pourront-elles aider quelques-uns de nos lecteurs dans la rédaction de la biographie de ces confesseurs de la foi.

I

Liste des ecclésiastiques français réfugiés à Maestricht, d'après la vérification faite le 16 février et jours suivants de 1793, conformément aux instructions de S. A. S. le prince de Hesse et qui sont restés dans la ville pendant le premier bombardement (au nombre de 550).

1. Blanchemain (Pierre-Charles-Adrien), curé de Saint-Éloi, diocèse de Rouen (2).
2. Blond (Jean-Baptiste), vicaire de Saint-Maclou. R.

(1) *De fransche emigranten te Maastricht, op het einde der vorige eeuw.* — Officiecle lysten uitgegeven en met eene inleiding voorzien door Jos. Habets, Ryksarchivaris in Limburg. Maastricht (imp. du Courrier de la Meuse) 1891, in-8°, 98 p.

(2) Nous indiquons seulement les diocèses — Bayeux, Coutances, Évreux, Lisieux, Rouen et Séez — par leur lettre initiale. Les renseignements entre crochets sont empruntés aux autres documents publiés par l'abbé Habets.

Un certain nombre de noms de personnes et de lieux ont été mal écrits ou mal lus; j'ai cru devoir respecter les premiers et ne proposer de corrections que quand elles m'ont paru certaines.

3. Boursier (Jean-Sulpice), principal du collège de Gisors. R. Parti.

4. Boursier (Jean-François-Sulpice), curé de Néausse (Neaufles). R.

5. Bousteux (Pierre-Jean-Joseph), préfet du Grand-Séminaire de Rennes. Diocèse de Rouen (1).

6. Bouteiller (Nicolas-Jacques-François), vicaire de Saint-Michel de Grouptes (Crouttes). L.

7. Bouyc (Jacques-Aubert), curé de Bérentille (?). R.

8. Bouel-Dieu [Boyeldieu] (François), curé d'Allonville. R.

9. Brodin (Pierre-Julien), desservant de Neubourg. A.

10. Buisson (François), curé de Grosley. E.

11. Bultet (Louis-Jacques), vicaire. R.

12. De Cairon (Pierre-Philippe-François). B.

13. De Caizon [Cairon] (Henri-François), abbé de Barbery. B.

14. Callé (Guillaume), curé de Crignebot (Criquetot). R.

15. Catelain (Jean-Baptiste), curé de Rolleville. R.

16. Crambour, curé de Saint-Ount (Saint-Ouen). R.

17. Crosnier, curé [de Notre-Dame de la Place, à Séez]. S.

18. Cousin (Charles-Nicolas). S.

19. Dalmenech [Dalmenèches] (François), vicaire. S.

20. Damare (Jean-Baptiste), curé de Bondeville. R.

21. David (Jacques-Félix), vicaire de Saint-Jacques. L.

22. De Lettre (Jean), vicaire. R.

Derune, voir Runes.

23. Devise (Charles), desservant de Tonttonville (Toutainville). R.

24. Doré (Nicolas), vicaire d'Imbleville. R.

25. Du Chêne (Nicolas), vicaire de Bézenville (?). R.

26. D'Eudeville (François), curé. R. Parti et revenu ici le 2 juillet 1797; il fut arrêté. Après cinq jours de détention à la Neuve-Maison de Ville, il fut conduit par des gendarmes à Bruxelles, et de là dans son département à Rouen.

27. Faillant, vicaire de Sainte-Marie-le-Robert. S.

28. Fanion (Jean), professeur de Philosophie. R.

29. Fatras (Etienne), chanoine de Péronne. R. (1).

30. Fatras (Gabriel-Philippe). R.

(1) Ce doit être son diocèse d'origine.

31. Du Fayet de Chabannes (Jean-Florent), curé. R.
32. De Fer (Antoine), vicaire de Bobée [Bolbec]. R.
33. Fossé (Pierre-Armand-Florentin). L.
34. François (Eugène-Joseph), curé [de Carel?]. S.
35. Fréchon (François), prêtre. R.
36. Fréchon (Jean-Baptiste), vicaire. R.
37. Gandon (François-Vincent), curé de Noyers. B.
38. Gomey (Aubin), curé de Glos. E.
39. Gribonval, vicaire, R.
40. Grognet (Louis-Jean), curé. E.
41. Guillouard, curé de Chahains. S.
42. De Haussey (François-Jacques). S.
43. Hébert (Pierre-Joseph), curé de Thibermenier (Thibermesnil). R.
44. Hérambourg (Bruno), curé. R.
45. Herbert (Gabriel-Joseph), vicaire. R.
46. Héribel (Jean-Romain), vicaire [de Saint-Germain]. L.
47. Héron (François-Nicolas), vicaire. E.
48. Hubert (Charles), curé. R.
49. Hurel (Pierre), vicaire de Breteuil. E.
50. Jarry (Piere-François-Théophile), curé. S.
51. Langlais (Pierre-André), aumônier du corps de Damas.
52. Langlois (Philippe-Maxime), vicaire. E.
53. De Launaye (Nicolas-François), supérieur du Séminaire de Falaise. S.
54. De la Vergoture (Louis-Jacques-Pierre-Rose). S.
55. Lebas, clerc de Fleuré, de Séez en Normandie, demeurant à Sittard, présentement au Séminaire à Liège.
56. Leblanc (Alexandre-Bernard), [curé de Saint-Nicolas]. R.
57. L'éclanges (Jean-Louis), curé. S.
58. Leclerc (Pierre). R.
59. Legros (Gaspard-Pierre). S.
60. Le Marchand (Jean-Baptiste). R.
61. Le Roux (Jean-François). S.
62. Lesueur (Guillaume-Benoît), vicaire. R.
63. Loidin (Nicolas-Benjamin). L.
64. Mahière-Duresnel (Vincent-Alexandre), curé. R.
65. Maillard (Jean-Louis-Nicolas). S.
66. Maris (Esprit-Louis), curé. S.

67. Maromme (Robert), prêtre, R. Demeure chez Mme la marquise de Tresquienne, à Wich.
68. Mauduits (Jean), chapelain. R.
69. Mauvoisin (Philippe-Nicolas, curé. R.
70. Moreau (Marc-Antoine), curé. R.
71. Mutet (Claude-François), curé. R.
72. Noel (Pierre-Nicolas-François), prieur [de Pissi].
73. Villers. R.
74. Paulmier. R.
75. Perdriel (Marin-Jean), curé. S.
76. Perrin (Claude), soudiacre. B.
77. Pigache (Jean-Jacques-Philippe). R.
78. De Pradt (Dominique), vicaire général de Rouen. (Dioc. de Clermont (1).
79. Quenelle (Antoine), curé de Lindebœuf. R.
80. Quillet (Guillaume-Constant-Thomas). R.
81. Roger (Aimé-Alexandre), prêtre. R.
82. Roger (Jean-Pierre-Charles-Firmin), vicaire. R.
83. Roussel (Louis-Victor), principal du collège de Cougeon. S.
84. De Roussi (Jean-Baptiste-Marie), vicaire général d'Évreux. R. *(Sic)*.
85. De Rune (Jean-Augustin), curé de Vilbeuf. R. Parti et mort à Louvain dans l'hôpital, 1793.
86. Saillant (Jean). S.
87. Tande (Jean-Charles), curé. R.
88. Thierry (Jacques), vicaire. R.
89. Tranchant (Germain-Vincent, curé. S.
90. Trubel (Samuel-Isidore). R.
91. Vallée (Guillaume-Jean), vicaire. R.
92. Vallée Jacques-François). R.
93. Varin (Charles), curé [de Berthenouville]. R.
94. Venin (Jean-Baptiste). R.
95. De Vichy (Roch-Étienne), vicaire général d'Évreux.

II

Le curé de Wijck-Maestricht, Pascal Delruelle, se montra parti-

(1) Depuis archevêque de Malines et diplomate.

culièrement bienveillant pour les ecclésiastiques français, recevant les uns à sa table et payant le loyer et la nourriture des autres. L'abbé Habets avait trouvé à la cure un registre sur lequel le digne et généreux prêtre avait consigné par diocèse les noms des ecclésiastiques qui étaient arrivés dans sa paroisse en 1793. Ce registre peut servir à controler certaines indications ou à en compléter d'autres. Nous en donnons ici le relevé (1).

Diocèse de Rouen

Murtel ou Mutet, curé de Pissi. 71.
Le Blanc, curé de Saint-Nicolas. 56.
Chaumont. prêtre.
Masson (Pierre), prêtre.
La Ruelle, vicaire de Délicourt.
Varin, curé de Berthenouville. 93.
Derune, curé de Vibœuf. 85.
Ebert, curé de Tiberminel (Thibermesnil). 43.

Diocèse de Séez (le registre porte par erreur Sens).

De Launay, supérieur du Séminaire de Falaise. 53.
Guillouard, curé de ... 41.

Diocèse de Lisieux

Bouteillier, prêtre. 6.
Héribel, prêtre, vicaire de Saint-Germain. 46.

III

Un autre état renferme les noms des ecclésiastiques français à qui il a été délivré de nouvelles admissions en exécution de la publication du 28 mars 1794, après la défense de la ville.

Nous y trouvons les noms suivants rangés également par ordre

(1) Les numéros qui suivent les noms, dans cette liste et les suivantes renvoyent à la première liste qui précède.

de diocèse à l'exception des évêques et grands vicaires, parmi lesquels figure seulement M. l'abbé de Saint-Gervais, vicaire général de Rouen.

Nous supprimons les adresses des émigrés à Maestricht, qui sont sans intérêt.

Diocèse d'Avranches

Le Rebour, curé de Saint-Symphorien.

Diocèse de Bayeux

Perrin, prêtre. 76.

Diocèse d'Évreux

D'Orléans, chanoine de Vernon.
Jouard, prêtre.
Yveu, prêtre.
Langlois, prêtre. 52.

Diocèse de Rouen

Delestre, prestre. 22.
Auber, curé de Bondeville.
Bultel, prêtre. 11.
Thierry, prêtre. 88.
Baton, chanoine de l'église de Rouen.
Préval, prêtre.

Diocèse de Séez

Crosnier, curé de Notre-Dame de la Place, de la ville de Séez. 17.
Debaussay, curé de Vaudeloger (Vandeloges).
Dalmenesche, prêtre. 19.
Le François, curé de Carel. 34.
L'abbé Jarry, prêtre. 50.

IV

Quelques ecclésiastiques, rentrant en France en 1797, passèren

par la ville de Maestricht, où ils furent pour la plupart mis aux arrêts et de là envoyés, soit seuls, soit avec une escorte, dans leurs anciens diocèses.

Nous retrouvons parmi eux quelques-uns des membres du clergé normand dont nous avons déjà cité les noms :

François d'Eudeville, du diocèse de Rouen, âgé de 66 ans.

Au mois d'août, MM. Petit, curé de Dancourd, en Normandie, Teurtel, curé d'Epreville, Delanois, curé d'Alatte et Josse, curé de Beauville (?) furent mis en sûreté dans la Vieille Maison de Ville.

Leur situation était loin d'être brillante, ainsi que le constatent plusieurs lettres dans lesquelles ils font appel à la charité des habitants et notamment la suivante qui porte les signatures des quatre ecclésiastiques dont nous venons de donner les noms.

« Aux généreux Citoyens de la ville de Maestricht.

« Supplient très humblement, quatre malheureux ecclésiastiques français déportés, vu la non prestation du serment à eux demandé l'an 1792, détenus dans la maison de justice de cette ville, pour de là être reconduits, de brigade en brigade, au département de la Seine-Inférieure à leurs frais et dépends, ils osent vous remontrer, citoyens, qu'errant depuis cinq ans de pays en pays, ils sont dépourvus de tout secours; ce qui les engage de solliciter les âmes sensibles et bienfaisantes de prendre en considération leur triste et accablante postition.

« Les soussignés ont l'honneur d'être dans les sentiments de respect le plus profond

Généreux Citoyens!

vos très humbles et très dévoués serviteurs : Petit, curé de Dancourt en Normandie; Tourtel, curé d'Epreville; De Launoy, curé d'Alattes; Josse, curé. »

Le recueil publié par l'abbé Habets renferme encore deux autres documents que nous nous bornons à signaler à ceux qui s'intéressent à l'histoire des familles normandes. Le premier est une liste « de Messieurs les français habitant la ville de Maestricht au 1er avril 1794 et dont les admissions ont été vérifiées et renouve-

lées, d'après les ordres du prince de Hesse, en présence des grand-mayeur, vice-mayeur, etc., par le comte de Damas, le marquis de Belsunce et le comte de Lambertye ». Cette liste à peu près alphabétique donne les noms de chacun, leurs grades et leurs provinces et indique le nombre des personnes, famille ou domestiques, qui les accompagnent. Elle comprend un assez grand nombre d'officiers dont elle donne les grades dans l'armée de Condé ainsi que plusieurs magistrats, et à côté d'eux figure Marchand, directeur de la Comédie, originaire de Normandie, avec quelques comédiens. — Le second document est une liste des dames françaises dont les maris sont absents et dont les certificats d'admission devaient être présentés par des gentilshommes français.

Sans entrer dans les détails complets d'une histoire des évènements militaires dont Maestricht a été le théâtre pendant les guerres de la Révolution, l'abbé Habets a donné une préface qui renferme d'intéressants renseignements sur le siège mis devant Maestricht par les troupes françaises commandées par le général américain Miranda, en février 1793, et qui fut levé par suite de l'arrivée des Autrichiens; il fait à ce propos de larges emprunts à un *Discours sur la délivrance de la ville de Maestricht* (1), dont l'auteur est un des ecclésiastiques dont nous retrouvons le nom ici, l'abbé Pierre-François-Théophile Jarry, né en 1764 à Saint-Pierre-sur-Dives, mort à Lisieux en 1820.

Un autre opuscule également peu connu, les *Souvenirs d'émigration* de la comtesse Dauger, née Marie-Octavie de Nédonchel (2), lui a fourni des éléments curieux pour retracer la vie que menaient les émigrés à Maestricht de 1792 à 1794. Si les hommes y faisaient preuve de courage et prenaient à la défense de la ville une part glorieuse, ils savaient aussi, malgré les misères du temps, conserver cette gaîté et cette insouciance qui ont fait depuis si longtemps le fonds du caractère français. On s'y amusait aux petits jeux, on y jouait la comédie et on n'a pas formé moins de huit ou dix volumes manuscrits avec le *Recueil de poésies, comédies, opéras, composés par la Société littéraire burlesco-tragico-dramatique, réfugiée dans la ville de Maestricht*. 1793.

(1) Maestricht, Le Kens, 1793, in-8°, 45 p.
(2) Caen, 1858, in-12, 112 p.

Toutes ces pièces, nous n'avons pas besoin de le dire, étaient d'une très inégale valeur, et je crois que *La mort de Gourmandin* et *Le chapeau du grand Berlingue* n'auraient sans doute plus grand succès à la scène; pourtant quelques-uns des auteurs, MM. du Clusel et de Belly notamment, passaient pour des hommes de beaucoup d'esprit.

Comte DE MARSY.

UN NOUVEAU LIVRE DE M. L'ABBÉ KANENGIESER

KETTELER ET L'ORGANISATION SOCIALE

L'ouvrage dont nous voudrions donner une idée à nos lecteurs appartient à la série des études de l'auteur sur l'Allemagne catholique, dont il s'attache très utilement à mettre devant nos yeux les exemples et l'expérience. Ce dernier écrit est consacré à l'illustre évêque de Mayence mort il y a dix-huit ans, et plus encore qu'à sa personne, aux effets actuels et vivants de son initiative, comme des théories sociales qu'il a présentées à ses compatriotes. Grand seigneur, fonctionnaire public, personnage imposant, allemand passionné, et prussien peut-être plus qu'allemand comme son rude antagoniste, le comte de Bismarck, Ketteler, qui n'avait envisagé que le bien du peuple en briguant un poste administratif, s'aperçut un jour qu'il avait mieux à faire. Il entra dans le sacerdoce pour n'y pas cesser un seul moment de servir par l'enseignement et l'action la cause de la classe laborieuse. Dans sa pensée, la Prusse était appelée, par la constitution morale qui lui est propre, à rétablir les principes d'ordre en Europe, bien plus, et malgré son caractère protestant, à prêter un appui ferme entre tous à la liberté religieuse et aux intérêts catholiques. Il devait un jour être cruellement désabusé. Ces traits ne font pas attendre dans ce grand esprit un ami de la France. Il ne l'aimait ni ne l'estimait. Nul en Allemagne n'a plus ardemment convoité l'Alsace, et il lui arriva de dire en la visitant :

« Ce beau pays est à nous ; il doit nous revenir et il nous reviendra. »

Fas est ab hoste doceri. Laissons à l'écart les inclinations politiques du prélat, pour considérer, et en faire un objet de sérieuse étude, ses vues sur la question sociale.

Dans sa personne l'homme d'Eglise et l'économiste ne sont qu'un. Ses théories sur le bien social sont l'écoulement direct de l'Evangile; aussi les exposait-il dans le chaire sacrée à titre de doctrine religieuse, outre la propagande qu'il exerçait par la plume et dans les réunions publiques. En 1848, encore simple prêtre, son génie se révéla au sein du parlement de Francfort par la revendication hardie de la liberté pour la famille et la commune. Il fut appelé à prononcer l'oraison funèbre de deux nobles victimes de la démagogie, le général d'Auerwald et le prince Licknowsky, indignement massacrés, et sut tirer de ces horreurs de sévères leçons. Il ne craignit pas de poser d'une main ferme la distinction de l'esprit révolutionnaire et d'une saine démocratie. Une partie de l'assemblée reçut en frémissant de sa main ce trait vengeur : « Les coupables c'est vous. Si le peuple « ne respecte plus la loi humaine, c'est que vous avez arraché de « son cœur la loi divine. » Vérité malheureusement en deçà comme au delà du Rhin, et pour nous devenue poignante en cet instant de notre existence nationale.

M. Kanengieser, après avoir esquissé la vie et le caractère de l'évêque, laisse de côté sa personnalité pour étudier les œuvres qui sont nées de son esprit. La partie biographique n'est ainsi que l'avant propos d'un ouvrage réellement distinct, en quoi on pourrait voir un défaut de composition; mais peu importe au lecteur sérieux, qui ne demande que d'être informé. Quatre objets sont traités : les congrès, les associations, l'enseignement social, les résultats pour la cause catholique.

I

En 1892 se réunissait à Mayence le trente-neuvième de ces congrès appelés par Windhorst les *manœuvres d'automne du catholique*. C'était quinze mois après sa mort, et on se demandait si, lui disparu, l'organisation catholique pourrait survivre. La presse libérale en prédisait la chute, mais l'évènement lui infligea

un démenti formel. L'armée catholique, dit notre auteur, qui était présent, apparut plus forte, mieux exercée, plus résolue, plus unie que jamais. Son livre abonde en détails pleins d'intérêt sur les opérations du congrès et les individualités remarquables qui y eurent un rôle. Mais nous devons nous resteindre, et nous renvoyons le lecteur à l'auteur même, pour donner seulement ici l'idée générale de la nature et du fonctionnement de ces assemblées.

Les associations en vue de tous les objets de l'activité humaine sont innombrables en Allemagne; c'est là leur terre classique : elles ont pour manifestation des assemblées grandes et petites, se réunissant à des intervalles divers. Les catholiques profitent largement de cette disposition particulière à la sociabilité allemande. Leurs assemblées de piété, d'étude, de bienfaisance, sont des foyers lumineux qui entretiennent dans le corps l'activité et la vie. Toutes vont répondre à un phare central dont l'horizon lointain est illuminé. Nous voulons parler du congrès général des catholiques allemands. Là tout est représenté, tous veulent comparaître, le laïque et l'évêque, le manouvrier et le grand seigneur, le militaire et le maître d'école. A Mayence 6,000 personnes remplissaient l'immense local, où le peuple catholique se contemplait lui-même dans son unité et sa fierté. L'unité, disons nous, ainsi que le comte Ballestrem l'attestait avec chaleur : « On parle, « disait-il, à propos du centre, d'aile aristocratique et d'aile « démocratique; c'est une sotte invention de la presse libérale. « Vous venez d'ouïr mon ami Lieber, un démocrate qualifié, et « aussi moi-même, qui viens du passé : avez-vous remarqué une « différence de langage? Le centre est uni; s'il l'a jamais été, il « l'est à présent. » Qu'on se garde toutefois de penser qu'il soit requis d'appartenir au centre pour avoir une place au congrès. C'est assez que de s'y porter dans un intérêt catholique. Ainsi les Alsaciens, qui pour des raisons très graves et concluantes refusent de s'affilier au centre, n'ont pas jugé convenable de se tenir à l'écart du congrès.

« Nos assemblées, disait encore le comte Ballestrem, sont une « sorte de revue de tous les soldats voués à la liberté de l'Eglise « et à la revendication de ses droits. C'est là depuis vingt ans le « but de nos constants efforts. » Quel est le nombre des troupes? leur valeur? leurs cadres? la composition et le mérite de leur état-

major? De ces grands intérêts le congrès se rend compte chaque année, et toujours il peut constater les plus beaux résultats. Les œuvres ne cessent de croître en nombre et en importance. Toutes viennent participer au congrès. Elles font voir au grand jour leur organisation et leur activité; elles s'éclairent les unes les autres. Les hommes qui s'y consacrent se rencontrent, s'apprécient, et de leur contact naissent très souvent des créations nouvelles. Puis chacun retourne à sa tâche, enflammé de zèle et pourvu de notions précieuses. Nos congrès en France se livrent aux mêmes travaux mais avec combien moins de popularité et de publicité! En Allemagne l'approche d'un congrès retient l'attention de tous les partis. Cent journaux indigènes envoient leurs rapporteurs, et la presse européenne, même américaine, y est largement représentée.

« Les assemblées générales, a dit Windhorst, ont été le levier qui « a soulevé l'Allemagne catholique. » Elles ont révélé et formé des chefs. Aussi partout où le congrès passe, les pays se transforment. Il y sourd une vie nouvelle. Pour étendre à tout l'Empire le même bienfait on transporte le congrès successivement d'une extrémité à l'autre du territoire, à Trèves, à Fribourg, à Dantzig. C'est le *roulement*, dont les avantages se sentent d'eux-mêmes.

On peut ranger sous six chefs différents la matière des travaux du congrès.

1° D'abord la question scolaire. M. Kanengieser a raconté dans le *Réveil d'un peuple* la lutte opiniâtre soutenue par les catholiques et les conservateurs protestants sur le terrain de l'école primaire, lutte moins politique au fond que philosophique, où les antagonistes, suivant un mot de M. de Caprivi, n'étaient autres que le christianisme et l'athéisme. L'idéal poursuivi par les libéraux, c'était l'école sans Dieu que nous voyons fleurir en France, et ils ont pu empêcher le gouvernement de résoudre la question au profit de l'idée religieuse. Au congrès l'école chrétienne et confessionnelle a été réclamée avec ardeur, en particulier (chose bien remarquable pour nous Français) par les nombreux instituteurs catholiques venus de toutes parts. La question a été résumée par un prélat en de graves paroles, au moins aussi instructives pour la France que pour l'Allemagne. « Sans solution de la ques- « tion scolaire il n'y a point de solution de la question sociale. « On aura beau doter le monde ouvrier de lois protectrices de

« toute sorte, si l'école n'élève pas des générations chrétiennes, « l'ouvrier ne sera qu'un révolté. »

Parmi les revendications de Mgr de Ketteler la liberté d'enseignement était inscrite. Quel sens avait cette formule dans son esprit? L'exposé de notre auteur ne le laisse pas entrevoir. Le fait est que les Allemands l'entendent à leur façon, fort différente de la nôtre. Ils n'ont pas, même les catholiques, la conception nette de la liberté d'enseignement en essence. Pour eux l'école est légitimement la chose de l'Etat, et le véritable objet de leur réclamation, ce n'est pas l'école libre, mais la liberté de la Religion dans l'école, en sorte que les deux contrées nous offriraient le parallèle que voici : En France l'école sans Dieu, celle de l'Etat, mais à côté, l'école libre, où Dieu est enseigné; en Allemagne l'école publique, où une part, bien qu'étroitement mesurée, est faite à l'enseignement religieux. Comme résultat numérique dans la masse du peuple ce régime l'emporte sur le nôtre, mais le principe français de la liberté de l'enseignement, encore gêné dans son développement, est le vrai. Du reste les catholiques allemands, qui se plaignent que l'action du prêtre soit exclue ou restreinte dans l'école primaire, récriminent surtout avec véhémence contre le régime des écoles secondaires, des gymnases livrés entièrement aux rationalistes; et, disent-ils, ce que le gymnase a commencé, les universités l'achèvent. Elles semblent avoir pour mission de déraciner la foi dans les âmes. Mais le remède n'est aucunement cherché dans la création de collèges libres et d'Universités libres. On demande seulement que l'enseignement distribué par l'Etat soit assaisonné d'esprit chrétien. Après le démembrement de nos chères provinces, le nouveau gouvernement ne perdit pas un jour pour y faire disparaître du milieu des lois françaises, qui demeuraient en vigueur, celle de 1850 sur l'enseignement, et cette mesure parut en Allemagne extrêmement naturelle.

2° Une part très grande ne pouvait manquer d'être faite à la question sociale. Nous en dirons peu de chose. Sur ce terrain les mêmes questions se posent pour la France et l'Allemagne, semblables périls étreignent les deux nations. Ketteler, en véritable voyant, avait envisagé dans toute son étendue le redoutable problème avant que les tribuns socialistes l'eussent agité devant la foule. Aujourd'hui l'illusion n'est permise à personne quand l'abîme se montre ouvert au sein même de la catholique Belgique.

Certes, disait-on au congrès de Mayence, l'Etat socialiste n'est qu'une chimère, il ne saurait ni s'organiser ni subsister, mais les socialistes peuvent avoir leur jour avec les plus effrayantes conséquences. Il n'existe de moyen pour leur tenir tête que l'organisation des catholiques, étendue à tous les états; et déjà, pouvait dire M. Schorlemer Alst, plus heureux que les publicistes français, nous la possédons pour nos artisans, nos paysans, nos ouvriers, pour la science et pour la presse; affirmation bien autorisée dans la bouche du *roi des paysans* westphaliens, créateur et chef d'une association de trente mille cultivateurs.

Mais ici comment nous abstenir d'un retour sur le passé d'un pays qui nous est cher? L'Alsace française, avec son industrie, l'une des premières de l'Europe, et son importante population ouvrière, a ignoré le socialisme. Il a fallu la séparation de la mère patrie et l'intrusion d'éléments étrangers pour que le sophisme économique vint s'accréditer où régnait jusque là sans ombre la paix sociale et la bonne intelligence entre le travail et le patronat. Maintenant c'est, dans le parlement de l'Empire, un socialiste qui représente Mulhouse, la capitale industrielle des pays annexés, et chose plus étonnante, Strasbourg a porté son choix sur le coryphée du socialisme d'outre Rhin : tant les calamités politiques peuvent apporter le désordre dans la pensée d'un peuple (1).

3° Un des points à l'ordre du jour a motivé une sympathie particulière : c'est la situation des ordres religieux exclus encore du territoire allemand. Le Kulturkampf les avait exilés en masse. Depuis, la rigueur s'est relâchée, et les congrégations, peu à peu, sont revenues dans l'Empire. La mesure cependant était maintenue contre les Jésuites et ce qu'il plaisait de dénommer leurs *ordres affiliés*, Pères du Saint-Esprit, Lazaristes, Rédemptoristes,

(1) Les premiers symptômes de grèves qui se soient vus à Mulhouse, datent de l'heure où l'Alsace était envahie. C'était l'effet de machinations étrangères. Un homme de bien fit alors comprendre à quelques ouvriers l'indignité et le péril de semblables agissements en de telles conjonctures. Il ne fallut à leur bonne volonté que peu d'heures pour faire cesser le trouble et ils trouvèrent assez juste, en allant saluer les hautes autorités judiciaires et administratives accourues à Mulhouse, de promettre le maintien de l'ordre au nom des ouvriers catholiques. Malencontreuse qualité! qui leur rapporta, pour prix d'un grand service rendu, de se voir éconduits comme des gens qui se seraient mêlés de ce qui ne les regardait pas.

dames du Sacré-Cœur. Ces exclusions viennent tout récemment, depuis le congrès de Mayence, d'être retirées, et les Rédemptoristes sont en devoir de revenir en Alsace. Mais l'ostracisme pèse toujours sur les Jésuites, l'ordre peut-être le plus populaire en Allemagne, par contre le plus détesté du libéralisme. Windhorst avait saisi le Parlement d'une motion qui eût fait disparaître ce vestige des mauvais jours, et le gouvernement était près d'y donner les mains, quand survint le mémorable incident de la loi scolaire, cette loi qui était l'œuvre du pouvoir et qui faisait une juste part à l'idée religieuse. Pour avoir raison des résistances libérales M. de Caprivi imagina d'offrir au parti une compensation qui fût de son goût. Les Jésuites en feraient les frais, et le Chancelier vint déclarer, à la stupéfaction des catholiques, que jamais le conseil fédéral n'admettrait le rappel de cette congrégation. Le centre jugea expédient d'entrer dans les vues du ministre, retira sa motion, et les opposants... n'entendirent pas à se désister, prirent acte des déclarations officielles, et firent quand même repousser le projet scolaire. Ainsi déçus, les catholiques en ont gardé bonne note, et à Mayence, sur le rapport de M. Lieber, le plus éminent de leurs orateurs, il a été entendu : 1° que la motion Windhorst serait reprise par le centre; 2° que jamais il ne la retirera de l'ordre du jour en faveur d'une autre loi ou en considération de conjonctures politiques (1).

4° *Les missions*. Cet objet n'a pas extrêmement captivé l'assemblée. Les acquisitions coloniales de l'Empire sont bien récentes, s'organisent à peine, et n'offrent pas encore un champ très favorable à l'activité apostolique. D'ailleurs l'Alsace, probablement le pays du monde qui fournit le plus de sujets à la propagation de la Foi, continue de les diriger vers les missions françaises, du moins jusqu'à présent, malgré divers essais ou projets formés pour détourner au profit de l'Allemagne ce précieux courant. Le besoin de l'Allemagne (on l'a dit au congrès) ce seraient des missions à l'intérieur, dans les grandes cités et surtout à Berlin, qui ne possède que deux églises pour 140,000 catholiques. De là pénurie de prêtres, de là d'innombrables mariages mixtes dont

(1) On sait qu'au cours de cette année le Reichstag a émis un vote tendant à abroger la loi dirigée contre les Jésuites. Mais le conseil a refusé sa sanction à l'unanimité sauf une voix.

les enfants vont au protestantisme. On a fait mémoire du courant catholique heureusement créé par des missions dans l'insoucieuse et sensuelle capitale de l'Autriche. « A l'œuvre, s'est écrié M. Bachem, mieux vaudrait élever des églises à Berlin que le dôme de Cologne. » Et nous Français, que ne pouvons nous pas dire de Paris avec ses soixante paroisses pour trois millions d'âmes! Quelle pénurie encore, et à cette immense population combien faudrait-il d'autres lieux de prière, si, hélas! elle était chrétienne; et comment, dans cet état des choses, pourrait-elle le redevenir!

5° *La presse*. Ce terrain est celui des plus beaux triomphes des catholiques allemands. Il ont mis à profit avec une constance et une énergie admirables les dispositions du peuple le plus ami de la lecture qui soit dans tout l'univers. Sans les feuilles populaires, qui se comptent par centaines, les livres et les harangues des hommes de premier ordre que les catholiques comptent dans leurs rangs, eussent manqué d'effet sur les sentiments des masses. Avec ce levier s'est vu ébranler la prépotence libérale comme le conservatisme protestant, et le chancelier de fer a été vaincu.

Un immense labeur a pu seul assurer ces résultats, tant c'est chose difficile que de fonder une presse sérieuse. Déloger d'une maison catholique un mauvais journal, grande chose; et y subtituer une publication saine! Mais on ne s'y est pas épargné, et on a réussi. Chaque assemblée générale imprime à ce vaste mouvement une autorité nouvelle, Là est inculqué aux auditeurs ce cas de conscience : as-tu chez toi un journal catholique? Là encore qu'est-ce qu'un étranger n'aurait pas à apprendre? Il verrait comment les capitaux se trouvent toujours, modiques mais il n'en faut pas d'autres, et comme toujours viennent des abonnés en nombre suffisant. Surtout il envisagerait avec admiration le dévouement des écrivains qui apportent leur concours, et qui pour grande part sont des membres du jeune clergé, ces vicaires insupportables à M. de Bismark, *Hetz Kaplane*. De toutes parts des hommes de cœur et de talent déploient au service de la presse catholique une puissance de travail incroyable. A la plupart des rédactions ils ne sont que deux ou trois, tel se voit rédiger une feuille quotidienne à lui seul, et ainsi, à très bon marché, la publicité pénètre dans les foyers du peuple.

6° Il est impossible qu'au sein d'un congrès catholique la *question romaine* soit laissée à l'écart. Sous un gouvernement qui est

l'auteur de la triple alliance, il est malaisé de traiter des rapports entre le Vatican et le Quirinal; mais les amis de Windhorst n'ont pas eu la faiblesse de cacher leur drapeau et leurs sentiments. L'indépendance territoriale du Saint-Siége a été hautement revendiquée, et il en sera ainsi jusqu'au jour où les puissances se décideront à la restaurer. On doit avoir remarqué à Berlin l'appui donné à cette résolution par M. de Schorlemer Alst, personnage des mieux en cour, et conseiller d'Etat. Les hommes politiques italiens, conclut M. Kanengieser, auraient tort de mépriser ces manifestations faites au nom de 18 millions d'hommes, et l'alliance du centre pourrait balancer un jour celle de l'Italie.

II

L'association catholique populaire Katholischer Volksverein (1). Les succès militaires obtenus contre la France ne devaient apporter ni la sécurité à l'Europe ni la paix intérieure à la société allemande. Au spectacle de l'agiotage occasionné par la rançon colossale tirée de la nation vaincue, les idées socialistes, qui fermentaient sous terre, et dont les esprits clairvoyants se rendaient très bien compte, prirent une expansion démesurée. La force nouvelle qu'elles avaient acquise se manifesta en 1874, lors des élections au parlement de l'Empire, où les socialistes vinrent occuper neuf sièges. Leur parti avait réuni 350,000 voix : c'était de quoi faire réfléchir; aussi les pouvoirs publics ne manquèrent-ils pas d'en appeler à la répression. Un régime légal, rigoureux, fut organisé en 1878 contre le socialisme, qu'on espérait ainsi voir disparaître à prochain délai. On devait être déçu; après une longue expérience, le mal se propageait en dépit des mesures pénales, dont le pouvoir vint lui-même à reconnaître l'inanité, après en avoir essayé l'application durant onze années. La loi impuissante de 1878 fut abandonnée. Pour les socialistes c'était là chose indifférente : ils progressaient; ils progressèrent toujours davantage. Aux élections de 1890 ils recueillaient 1,500,000 suffrages, plus que nul autre groupe politique de l'Empire, et enle-

(1) Prononcez folxferagne.

vaient 36 sièges. Ils en détiennent à présent 44 et 124 journaux défendent leur cause devant l'opinion. Le socialisme est désormais l'une des premières puissances de l'Allemagne, et y tient la tête du parti en Europe. La force des choses est pour nous, disent ses adeptes, le jour où l'Empire comptera soixante millions d'hommes, le vote universel nous fera maîtres.

Il est un point toutefois du champ de bataille où le socialisme n'a rencontré encore que des échecs : c'est dans les régions habitées par la partie catholique de la population. Cette population catholique est, dans le corps germanique, en minorité : 18 millions sur 51; mais un attachement inviolable à sa foi religieuse, manifesté en de pénibles jours par un esprit de sacrifice sans égal, la met à l'abri de la séduction. C'est que, ainsi que les catholiques l'aperçoivent clairement, et qu'eux-mêmes les sectaires l'avouent sans aucun détour, l'affinité est essentielle entre leurs théories et l'odieux athéisme. Le succès ne leur a été possible qu'auprès des masses protestantes, non pourvues, comme les catholiques, de principes sûrs, et peu dirigées par leurs ministres. Leur non réussite de ce côté, a fini par exaspérer les meneurs du parti : ils se jurèrent d'emporter à tout prix cette position d'où on se riait de leurs efforts, et dans un congrès réuni à Halle, un nouveau plan d'attaque fut arrêté, assez fortement conçu pour que Windhorst en ait pris l'alarme. Le péril cette fois lui apparut imminent et redoutable. Il se convainquit par des réflexions profondes que le salut était au prix d'une organisation destinée à se rattacher l'ensemble du peuple catholique : au point de vue moral et économique, ce serait *la nation armée*. Il entreprit de faire partager ses vues par ses amis. Brisé par l'âge et épuisé par les travaux, Windhorst touchait au terme de sa glorieuse carrière. Cependant il fit encore l'effort de se rendre à Cologne, lieu marqué pour la réunion. « Pars, lui avait dit sa courageuse épouse; dussé-je ne plus te revoir, tu auras lutté jusqu'à la fin pour la justice. » Il revint mourir auprès d'elle; mais le plan de l'œuvre était tracé, le mourant avait laissé aux siens son testament politique. Ils allaient, suivant l'expression de M. Kanengieser, partir à *la conquête de l'Allemagne*.

Ce dessein rappelle la mémoire de Ketteler, dont il réalisait une pensée. Trente ans plus tôt déjà l'évêque avait envisagé une évolution inévitable dans la vie économique et dans l'esprit des

populations ouvrières; il en prévit la conséquence, l'assaut que la société aurait à subir de la part des sectes matérialistes, et dès ce temps lointain il avait songé à munir contre l'orage les intérêts de la Religion et de la conservation sociale. Il publiait en 1863, à l'adresse des catholiques, un programme de conduite, de travaux et d'études, qui a marqué le point de départ de leur action sociale en Allemagne, jointe à un vaste mouvement intellectuel. On les vit après les cruelles traverses du Culturkampf marcher résolument dans la voie marquée par la main du maître. Les revues, les journaux d'économie chrétienne se fondaient de toutes parts. Déjà les évêques, à Fulda, étaient convenus d'organiser une action commune, prenaient sous leur patronage les institutions ouvrières chrétiennes. Comme résultat, les rangs des catholiques ne s'étaient pas laissé entamer.

Aux yeux de Windhorst dans ses derniers jours, c'était encore trop peu, car le danger pressait davantage. Les socialistes agitaient toute l'Allemagne, y multipliaient, même dans les campagnes, les réunions publiques, leur procédé le plus efficace pour recruter des adeptes. Le peuple à la fin pouvait se laisser pervertir, car, suivant la remarque de notre auteur, dans tout prolétaire se cache un socialiste inconscient. Il n'était que temps lorsque Windhorst mit la main à l'œuvre.

L'Allemagne comptait par milliers des cercles populaires inspirés de l'esprit chrétien; beaucoup de ces institutions étaient fédérées entre elles et formaient des hiérarchies. Windhorst s'abstint d'y toucher et de les faire entrer dans son cadre. Contre un ennemi alerte et le premier en campagne, la combinaison de rapports compliqués n'était pas de mise, mais bien un procédé de mobilisation rapide. En cela Windhorst eut la main sûre : sa conception est simple autant qu'elle est grande.

L'association sera unique, indépendante de toute autre, embrassant tout l'Empire. Ne pourront y appartenir que les citoyens mâles, arrivés à 25 ans, l'âge électoral. Les femmes, les enfants, les jeunes gens demeureront distribués dans les œuvres de piété, d'enseignement, de bienfaisance, pendant que les hommes soutiendront le combat sur le terrain des droits publics. Afin de recruter cette armée de l'ordre peu de ressorts sont nécessaires. Au sommet de l'organisation se placent un président, un vice-président, un secrétaire général, assistés d'un comité supérieur

dont le siège légal a été fixé à Mayence. De ces autorités part la direction morale et administrative de l'œuvre. La présidence a été déférée à M. Brandts, le grand industriel de München Gladbach, et par le fait, c'est dans cette grande ruche ouvrière de la province rhénane que réside le centre d'action, que sont élaborés les moyens de propagande.

Dans chaque district le comité désigne un préposé, *Geschaefts-führer*, avec lequel il se tient en rapport direct et constant. Par ses mains passent les documents, livres, brochures qui doivent être distribués aux sociétaires, et qu'il leur fait parvenir, avec des instructions par des familiers, *Vertrauensmaennev,* choisis dans chaque paroisse. D'ordinaire le curé lui désigne les fidèles jugés aptes à remplir cette mission. Ces hommes de confiance reçoivent une circulaire où sont tracés les devoirs de leur charge. Qu'on le remarque : ces agents ne sont pas des chefs dont l'autorité puisse porter ombrage mais de simples chrétiens zélés pour la bonne cause. Tel particulier les écoute, qui eût hésité à entrer dans un cercle. Premier avantage au point de vue de la propagande.

On peut ainsi commencer dans chaque village par un noyau très modeste. On n'a rien à organiser, à combiner, comme c'est le cas pour la création d'un cercle, mais seulement à s'assurer le concours actif de quelques personnes. Sitôt que l'œuvre a jeté son dévolu sur une circonscription, elle peut d'emblée s'y implanter dans tous les recoins. C'est assez dans chaque localité que d'un ou deux familiers, et ils se rencontrent partout, ne fût-ce que dans le clergé de la paroisse, qui est l'auxiliaire né de l'association, qui bientôt se verra secondé par de simples fidèles.

Le premier soin des agents doit être de recueillir des adhésions et des signatures. C'est le moins difficile ; mais, à en rester là, on n'obtiendrait encore que des manifestations purement platoniques ; aussi est-il attaché de l'importance à ce que la signature entraîne un léger sacrifice pécuniaire comme gage d'un attachement sérieux à l'association. Un marc de cotisation annuelle, ou 1 fr. 25, a paru un chiffre suffisant; l'ouvrier qui s'engage à la verser a réfléchi, il se sent responsable, il s'intéresse à la cause commune.

Le but envisagé, c'est éclairer le peuple, le pourvoir de notions saines sur la nature de la société et ses conditions d'existence, de manière à le prémunir contre les inductions spécieuses tirées de l'inégalité des conditions humaines. Les ressorts appropriés à

cette fin sont la presse catholique, la littérature populaire et les réunions publiques.

La presse est la vie d'un parti politique. Les socialistes en ont fait une de leurs armes les plus puissantes. Leurs feuilles répandues par milliers vont chercher l'homme du peuple à l'usine, aux champs, au foyer de la famille, sans parler du cabaret. Sous ce rapport on n'avait rien à créer. La presse catholique d'Allemagne est organisée et pourvue à la perfection. Elle est née au sein de la persécution, elle y a grandi; elle en est au point d'exciter la haine des libéraux et la jalousie des conservateurs (1). Il suffisait de l'adapter aux fins de l'association populaire en fournissant à celle-là, pour ainsi dire, des munitions. Dans ce but a été créée la *correspondance sociale*.

Cette publication paraît tous les quinze jours. Elle est envoyée gratis aux organes de la presse catholique. Rédigée par des économistes et des sociologues de premier ordre; elle rend, particulièrement aux feuilles provinciales, des services du plus haut prix par les riches matériaux d'économie politique et sociale qu'elle met à leur disposition.

On comprend la valeur pratique d'une telle correspondance. Les rédacteurs de feuilles populaires sont si surchargés de besogne qu'ils suivraient difficilement par eux-mêmes le développement scientifique du socialisme. Et pourtant il faut pouvoir répondre incontinent, de façon péremptoire, aux sophismes répandus tous les jours. C'est à ce besoin que satisfait la *correspondance*. On se félicite dès maintenant de cette innovation, et il serait à souhaiter que la presse catholique de tous les pays eût à sa disposition un organe de ce genre.

Ce n'est pas tout. La direction a voulu se mettre en rapport encore plus immédiat avec les sociétaires au moyen d'un *Bulletin* paraissant toutes les six semaines et envoyé à tous les membres. C'est une revue en abrégé, d'une part rendant compte de tout ce qui se fait dans l'association, entretenant de la sorte l'union active entre les catholiques allemands, de l'autre (et c'est là son but

(1) On sait que le parti national libéral est l'ancien parti du comte de Bismark. M. de Caprivi, dès sa nomination au poste de chancelier, prit son point d'appui chez les conservateurs qui représentent généralement au parlement de l'empire l'orthodoxie protestante.

essentiel), offrant le recueil des arguments à diriger contre le socialisme. On y trouve des études d'économie sociale à côté de petits récits qui, par l'exemple, réfutent d'une manière sensible les mêmes erreurs.

A côté de la presse périodique se place la littérature populaire. Tout allemand lit, tout allemand a la passion de la lecture. Il est oiseux, disait Windhorst, de s'en prendre à ce penchant comme excessif; mieux vaut en tirer un parti utile. Il serait préférable, peut-être, pour le peuple, de beaucoup moins lire, mais dès qu'il y tient, procurons-lui des lectures qui le détournent de la littérature socialiste, si funeste à son jugement et à son cœur.

A ce besoin répondent une multitude de publications d'un petit volume, brochures, calendriers, bibliothèques en séries, écrits doctrinaux et démonstratifs à côté des récits historiques et du roman. Il y en a pour toutes les situations, pour tous les esprits. Telle de ces productions, s'est distribuée à 500,000 exemplaires.

Mais surtout il y avait urgence à suivre le socialisme sur un terrain où il a remporté ses plus grands avantages : celui de la réunion publique. Cette propagande est pratiquée jusqu'au sein des populations agricoles, dans les gros villages où n'existent pas d'usines. Rien ne vaut, pour imprimer les idées, la vive voix, surtout auprès des masses, et parfois il se voit, en une heure, quelque tribun aux vigoureux poumons rallier des centaines d'adeptes. Autant de coups de bélier à la porte de la société vermoulue. Mais les catholiques ne se sont pas laissé distancer. Depuis la poursuite bismarkienne ils tiennent chaque année des réunions publiques, et l'association populaire n'avait qu'à profiter de ces antécédents. Le comité directeur a prescrit : 1° dans chaque district au moins une assemblée par an; 2° des réunions extraordinaires sur les points où l'agitation socialiste serait particulièrement dangereuse; 3° chaque année un congrès général de l'œuvre, siégeant tour à tour dans les principaux centres catholiques de l'Empire. Les résultats de ces réunions plénières sont portés par le *bulletin* à la connaissance de tous les associés. Ainsi de toutes parts on se rencontre, on se touche la main, on s'entraîne à l'action; une activité incessante est inspirée de réflexion et d'esprit de suite. Les allemands sont en vérité des *idéologues pratiques*.

Pareille organisation serait-elle possible chez le peuple français

d'après son caractère, mais surtout d'après son état social et politique en ce moment de son histoire? Nous inclinerions malheureusement pour la négative, mais il nous vaut mieux abandonner à de plus sagaces l'analyse d'un problème aussi complexe dans ses nombreux éléments.

L'association, au cours de l'année dernière, s'est implantée dans trois régions, deux où la grande majorité est catholique, la province rhénane et la Westphalie, une troisième de population mixte, le Wurtemberg, où les catholiques sont même en minorité, malvoulus du pouvoir, mais n'ont pas laissé de déployer un merveilleux entrain pour l'œuvre de Windhorst et de remporter d'éclatants succès. A la fin de 1893 l'*association populaire,* qui était loin encore d'embrasser toute la terre germanique, comptait 170,000 membres. Ce nombre, à cette heure, doit être doublé! « Quand viendront les élections parlementaires en 1895, a-t-on « pu dire alors, les cadres de l'armée catholique seront organisés « dans les dernières localités de l'Empire. Ce sera un jeu de les « mobiliser. »

III

L'enseignement social ou l'université populaire. C'est ici la création la plus originale dont les catholiques allemands aient été inspirés : périodiquement, sur différents points de l'Empire, mettre la science économique à la portée de toutes les natures d'esprits. Cette œuvre ne s'était pas d'abord attribuée la dénomination un peu ambitieuse d'*université.* Elle lui vient des libéraux, à titre de sobriquet; mais les catholiques l'ont trouvée bonne, de bon augure, et l'ont gardée pour eux. Et elle est bien juste à propos d'une institution, motivée par le seul intérêt du peuple. L'exemple de ce qu'on vient de réaliser en Allemagne avec un grand succès ne devrait pas être perdu pour les catholiques des autres pays.

C'est qu'en tout pays l'ignorance est grande, même chez les esprits cultivés, sur ces questions économiques, mêlées pourtant à nos intérêts les plus immédiats, et qui nous étreignent chacun dans notre vie. C'est pour la combattre qu'a été organisé à Mün-

chen Gladbach un enseignement social à la fois théorique et pratique. « Les catholiques, dit notre auteur, n'ont pas attendu « que la question sociale fût entrée dans sa période aigüe pour « en faire l'objet d'études consciencieuses. A l'école de l'évêque « Ketteler s'est formée toute une pléiade d'économistes et de « sociologues dont les ouvrages sont classiques en pays tudesque. « La question ouvrière, la question agraire, la question des corps « de métiers, la question sociale dans ses rapports avec le chris- « tianisme, la lutte du socialisme et de l'Église, tous ces problèmes « et beaucoup d'autres ont été traités avec une ampleur d'infor- « mations, une hauteur de vue et un sens pratique qui assignent « à ces travaux, une place à part dans la littérature économique « et sociologique de l'Allemagne. » Tels sont les célèbres écrits des Hitze, des Weiss, des Ratzinger, des Jaeger, de vingt autres qui ont combattu dans les mêmes rangs.

Mais ce sont de gros livres, bons à méditer pour les hommes studieux et surtout les spécialistes, non pour éclairer ni la foule, ni le grand nombre des personnes lettrées. La science, pour atteindre son utilité générale, a besoin d'être vulgarisée, surtout par la voie de l'enseignement oral, toujours plus saisissant que la parole écrite. On résumera devant de nombreux auditoires ces éléments épars dans des centaines de volumes, où bien peu de gens trouveraient le loisir, surtout le courage de les rechercher. Le cours a été supérieurement conçu afin de rendre abordable l'étude d'ensemble des grands problèmes sociaux.

Pour les premières assises publiques de l'université, la ville de München Gladbach était désignée d'avance avec ses nombreux établissements textiles, métallurgiques et sa grande population industrielle, mais bien davantage à raison des institutions ouvrières et des œuvres sociales de toute nature que le clergé et les patrons catholiques y ont fait surgir dans ces dernières années. C'est là que par les soins de l'abbé Hitze s'est établie la célèbre société *Arbeiterwohl (le bien-être ouvrier)* dont l'influence est puissante en Allemagne, c'est là aussi que l'*association populaire* a le centre de ses opérations.

Université : ce mot suppose des professeurs et des élèves. Les premiers, certes, ne manquaient pas ; mais ceux-ci répondraient-ils bien à l'appel? Un peu d'inquiétude à cet égard fut bientôt dissipé. Au lieu de 200 à 250 étudiants sur lesquels on pensait

pouvoir compter au maximum, il y eut de prime abord 600 inscriptions. L'attrait s'était fait ressentir jusqu'aux extrémités de l'Allemagne, même à l'étranger, car il se rencontra dans l'auditoire des américains, des suisses, des belges, même quelques français. Comme de raison l'élément ecclésiastique dominait, car le prêtre est par excellence l'homme du peuple; puis venaient des professeurs, des industriels, des juristes, des publicistes. On avait réuni un auditoire d'élite.

La réunion fut inaugurée par une messe solennelle du Saint-Esprit, puis M. Brandts en esquissa le programme en ces quelques mots : « Fondez partout des cercles ouvriers. Là vous apprendrez « aux travailleurs qu'ils ne lutteront pour leurs droits d'une « manière utile que sur le terrain du christianisme; vous ferez « aussi comprendre aux classes élevées qu'il ne leur est pas per- « mis de rester indifférentes, et qu'elles sont tenues de coopérer « à la réforme sociale. »

On se mit à l'œuvre, et ce furent des jours d'un travail opiniâtre. Dix-sept professeurs étaient prêts. Trois cours se succédaient dans la matinée; on se reposait l'esprit en passant d'un maître et d'un thème à un autre. L'après dînée était réservée aux *leçons de choses*, à visiter les admirables œuvres sociales de Gladbach, habitations ouvrières, régime des ateliers, œuvres de jeunesse, écoles ménagères, soins pour les malades, enseignement. Ce spectacle était fait pour instruire et encourager les patrons qui se plaignent de ne savoir comment s'y prendre avec leurs ouvriers. Durant la visite les éclaircissements étaient prodigués. Le soir on résumait ces impressions. L'un des professeurs, laissant de côté l'exposition systématique, abordait quelque point controversé, puis assurait la discussion à laquelle les auditeurs étaient invités à prendre part. A la suite causeries familières le verre en main, et ces hommes attirés de loin, étrangers les uns aux autres, apprenaient très utilement à se connaître et à s'apprécier.

Il nous serait impossible d'exposer les doctrines qui furent émises à Gladbach et d'analyser les études qui y furent consacrées à la population rurale, aux métiers, à l'ouvrier d'industrie, à la concurrence de l'intervention du pouvoir en matière économique, et à ses limites. Nous n'avons pas à transcrire ici le livre de M. Kanengieser, mais seulement, s'il nous était donné, à inspirer l'envie de le lire.

L'exemple fut promptement imité. Dans l'intervalle de quelques mois, des cours de sociologie ont été professés à Bayreuth, puis à Neisse devant un auditoire au moins aussi nombreux que celui de Gladbach. A cette heure même (octobre 1894), l'université populaire tient pour la seconde fois ses assises à Fribourg en Brisgau, avec un immense concours et le succès le plus brillant.

On demanderait ici encore si pareille institution est appelée à réussir en France. Nous répondrons : pourquoi pas? Est-ce qu'il manque chez nous d'hommes de cœur touchés du sort du peuple, d'esprits réfléchis et curieux des grands problèmes sociaux, de prêtres dévoués, de chefs d'industrie préoccupés du bien être de leurs auxiliaires? C'est assez d'éléments du succès; seulement il ne saurait être aussi étendu, aussi apparent qu'en Allemagne, où une grande part de la vie nationale consiste à enseigner et à apprendre. On avancerait peut-être sans trop de paradoxe que plus d'un trait, qui se présente au premier abord comme inné à la race, n'est au fond qu'une qualité apprise, tel, par exemple, le patriotisme, qui n'existait pas chez les Allemands, mais leur est venu en ce siècle par les Universités et les écoles primaires (1). Mais certes, après tout, les Français sont capables autant que personne de se communiquer leurs idées. Auront-ils la même autorité? C'est pour nous la question.

IV

Les résultats de l'organisation catholique. On s'attendait, comme nous l'avons dit, à des élections générales pour 1895, et les cadres de l'association populaire devaient être formés pour l'heure du combat. Celle-ci fut devancée, et l'armée catholique n'existait que dans le Wurtemberg, la Westphalie, les pays rhénans, quand le rejet de la loi militaire et la dissolution du parlement qui s'en suivit ramenèrent les élections en 1893.

Les catholiques moins bien armés qu'ils ne l'avaient prévu, allaient d'ailleurs soutenir la lutte dans des conditions fâcheuses, devant faire tête, d'une part aux violences du pouvoir, de l'autre

(1) *Le patriotisme : Dieu nous en préserve!* Le mot est de l'un des grands génies de l'Allemagne, de Goethe.

aux fureurs du socialisme, de plus embarrassés par la scission qui s'était produite dans les rangs du centre.

Ce fut à l'occasion de la loi militaire. Le Centre dans sa grande majorité la réprouvait; mais le chancelier de Caprivi trouva un appui dans une fraction de ce groupe parlementaire (son aile aristocratique ou plutôt gouvernementale), rangée sous la conduite des Huene et des Schorlemer-Alst. L'aigreur qui s'en suivit du côté des défectionnaires fut incroyable; elle alla jusqu'à la tentative d'anéantir le centre; mais il ne firent là que perdre leur peine avec leur honneur, et *la tour imprenable,* ainsi désignée par M. de Bismark, tint bon à l'encontre d'un triple assaut. Le centre retrouva ses cent sièges d'autrefois. Remarque importante : la cause catholique avait recueilli ses plus beaux triomphes partout où l'*associatiou populaire* avait pu s'établir, même en Wurtemberg.

On sait que la loi ne laissa pas d'être votée, moyennant l'appoint du Polonais, qui tenaient compte à M. de Caprivi de certaines concessions faites à leur nationalité, et en espéraient de nouvelles; en quoi ils pourront trouver du mécompte.

Rappelons que le Centre ne comprend pas, au sein du parlement de l'empire, tous les adhérents de la cause catholique. Un certain nombre de députés, qui votant avec le centre lorsqu'un intérêt catholique est engagé, n'ont voulu accepter ni sa discipline, ni les vues qui lui sont particulières. De ce nombre (on le sait déjà) sont les Alsaciens-Lorrains, desquels on peut dire à coup sûr que le Centre ne les comptera jamais dans ses rangs (1).

Le clergé a eu sa part glorieuse dans ces élections. L'action électorale est un droit auquel le curé allemand tient par dessus tout, déplaisir pour le gouvernement, qui toutefois n'oserait y mettre obstacle, et ne comprendrait pas qu'un prêtre soit sujet à confiscation pous avoir usé de ses droits civiques. On admire la différence des conceptions en deux pays qui se touchent par leurs frontières. D'un côté c'est l'avis de tout le monde à peu près que le prêtre soit exclu de l'arène politique ; il fait ombrage; le pouvoir a pu le soumettre à un régime d'arbitraire et d'exception; — de l'autre le prêtre a la main libre et compte au premier rang des facteurs politiques dans la nation; et il en est ainsi dans

(1) Voir sur ce sujet le très remarquable écrit de M. l'abbé Delsor-Sutter Risheim, Haute-Alsace.

l'Empire militaire, autoritaire, protestant, hier encore persécuteur. C'est peut-être, après tout, que l'aversion pour les catholiques n'empêche pas qu'on ait besoin d'eux.

Notre auteur, dans une conclusion antérieure en date au succès de la loi militaire, estime que cette question est devenue tout à fait secondaire en face du résultat des élections. « Point bien autrement grave, ajoute-t-il, comment fera le chancelier pour gouverner à l'avenir? Il espérait, avec l'aide de la droite catholique défectionnaire, constituer un nouveau groupe gouvernemental et conservateur. Il s'y est mépris : le centre demeure l'axe de la majorité parlementaire, revenu fortifié dans le sens démocratique, et plus homogène que jamais. Le rallier est définitivement impossible après les emportements du chancelier. » Les dernières nouvelles de Berlin portent la réponse à la question de M. Kanengieser : M. de Caprivi a désespéré de sa tâche.

H. Danzas.

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES

Il y a dix ans environ, un groupe de catholiques songeait à réunir dans un Congrès les efforts de tous ceux que préoccupe avant tout l'idée chrétienne. La Providence permit qu'au milieu d'eux se trouvât un pieux prélat, homme de science et de vertu, mais animé aussi de cet esprit pratique qui manque quelquefois aux érudits et aux saints; il donna aux désirs de ceux qui l'entouraient une forme définitive, codifia leurs vœux, en un mot organisa le premier congrès (1). Et voici que les efforts se sont multipliés, que les résultats ont dépassé les espérances et que l'on ne peut s'empêcher de reconnaître le doigt de Dieu dans le chemin parcouru depuis la première assemblée tenue à Paris en 1888 sous la présidence de Mgr Perraud. Le chiffre des adhérents a quintuplé, les travaux apportés sont dix fois plus nombreux et ce qui vaut mieux, ils émanent pour la plupart de personnalités dont le nom fait autorité en matière scientifique.

Cette année la ville de Bruxelles avait été désignée comme lieu de réunion, deux raisons militaient en sa faveur : Le Congrès quittant la France accentuait son caractère international, ce qui était le vœu des fondateurs, et, d'autre part, la Belgique par sa langue, ses mœurs, ses usages se rapprochait assez de nous pour que la transition ne fût pas trop brusque entre le pays choisi et

(1) Monseigneur d'Hulst au Congrès des catholiques de Rouen, en 1885.

celui qui jusqu'ici avait patronné l'œuvre d'une façon à peu près exclusive.

Dès la fin de l'année 1891 les promoteurs du Congrès se mirent à l'ouvrage sous le patronage du cardinal archevêque de Malines ainsi que de tout l'épiscopat belge et sous la présidence effective du docteur Lefèvre, doyen de la faculté catholique de médecine de Louvain, l'un de ceux qui ont le plus fait pour le triomphe de l'Eglise en Belgique. Aidés par les représentants les plus notables de l'aristocratie, du barreau et du clergé, notamment par les Bollandistes, la commission organisa des comités locaux dans toute l'Europe catholique. En France deux centres se formaient à Paris et à Lille et leur action rayonnant dans chaque diocèse eut le plus heureux résultat puisque plus de 1,100 souscriptions furent recueillies dans notre pays, qui envoyait d'ailleurs la moitié des mémoires lus et cent cinquante congressistes.

La Normandie entre autres a été largement représentée à Bruxelles; citons les noms connus du marquis de Beaucourt, président de la Société de bibliographie, de nos collaborateurs MM. le comte de Marsy, le savant successeur de M. de Caumont à la direction de la Société française d'archéologie; Paul Allard, l'auteur connu des persécutions sous les empereurs romains, l'ami de l'illustre Rossi; l'abbé Vacandard, aumônier du lycée de Rouen, le savant historien de Saint Bernard. Nommons encore M. Suchetet, de Rouen, et le comte de Charencey, président de la Société de linguistique. Nous pourrions citer également MM. de Lapparent et le marquis de Nadaillac qui ne renieraient pas sans doute les liens qui les rattachent à notre province.

Donner une analyse des travaux du Congrès serait chose impossible puisque plusieurs volumes suffiront à peine pour la publication des mémoires présentés; nous désirons seulement, par un rapide compte-rendu, mettre les lecteurs de la *Revue catholique* à même de se faire une idée de leur importance.

Les sections au nombre de dix se divisaient en sections des sciences religieuses, sections des sciences philosophiques, des sciences historiques, des sciences juridiques, des sciences mathématiques, des sciences physiques et naturelles, des sciences biologiques, des sciences philologiques, enfin l'antropologie et l'art chrétien formaient également deux groupes.

La section des sciences religieuses a tenu six séances consacrées

à l'examen de questions d'exégèse, d'histoire, de géographie religieuse, de patristique. Parmi les travaux les plus intéressants émanant de savants français, citons une communication de M. l'abbé de Broglie sur les *théories de Kuenen relatives au prophétisme*, de M. l'abbé Cousot sur la *critique historique dans les écrits de Renan*, sur les *croyances religieuses des anciens peuples de l'Orient*, de M. l'abbé Busson du Mans, et de M. le baron de Vaux, un rapport du R. P. Delattre sur une *inscription chrétienne de Carthage;* enfin une savante étude de notre collaborateur M. l'abbé Vacandard sur *le chant liturgique*. A la section de philosophie même nombre de séances et savantes discussions auxquelles ont pris part pour la France, entre autres : M. de Margerie, l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Lille, M. l'abbé Farges, le R. P. Bulliot, mariste, M. le comte de Vorges, M. Ch. Huit, M. l'abbé Duquesnoy, etc. Parmi les mémoires les plus remarqués citons celui sur la *valeur métaphysique de la preuve de l'existence de Dieu tirée du mouvement* et sur les *Notions de masse et de matière première*. Ils ont montré une fois de plus combien pour l'éclatante manifestation de la vérité toutes les sciences s'enchainent et se complètent l'une l'autre. Les travaux de cette section ont été de beaucoup les plus discutés, d'une façon courtoise, par ceux qui la composaient, d'une manière plus acerbe par la presse, notamment par deux journaux français, d'opinions fort différentes et qui se sont placés à des points de vue bien divers. L'un, *les Débats*, s'est étonné de voir les catholiques chercher dans des éléments matériels des preuves nouvelles tirées de l'examen de la matière elle-même, plutôt que de se cantonner dans les questions d'exégèes et de métaphysique; l'autre, *la Vérité*, regrettant des controverses qui peuvent ébranler la foi au lieu de l'affermir. Ces objections nous semblent bien peu sérieuses; l'erreur doit être combattue par tous les moyens en notre pouvoir et sur tous les terrains possibles. Dans un siècle de discussion, les catholiques ont non seulement le droit mais le devoir de faire front de tous côtés et l'on ne saurait leur interdire certains sujets. Quant à éviter la polémique parceque certains esprits timorés y voient un danger, cela est encore moins à souhaiter. Si l'on agissait ainsi quels arguments ne fournirait-on pas à nos adversaires! Ceux qui fuient devant l'ennemi sont ou des lâches ou des désarmés; personne ne leur donnera le qualificatif de prudents. D'ailleurs, les

catholiques savent par les enseignements du Saint Père, si leur conscience ne le leur disait pas, qu'ils doivent chercher partout et toujours à fortifier leur raisonnement non à éluder les objections ni à éviter de les faire naître. Il faut que l'on voie que l'Eglise désire la lumière et n'a rien à en redouter.

MM. Lescœur, Cauvière, Lacointa représentaient la France à la section des sciences juridiques : les deux premiers par des études sur le droit romain, le troisième par une note traitant *de la prétention de se faire justice à soi-même*. Les mémoires de l'ordre économique, fort nombreux, émanaient pour la plupart d'érudits belges, quant aux questions sociales, elles avaient été sagement écartées. Leur importance en effet permettrait d'en faire l'objet d'un congrès spécial, de plus les divergences de doctrines sont malheureusement telles à l'heure actuelle, même parmi les catholiques les plus sincères et les plus éclairés, qu'il vaut mieux les tenir à l'écart des discussions publiques. Nous devons laisser au temps et à Dieu le soin de résoudre certaines questions et de montrer par les leçons de l'expérience là où se trouve l'erreur, là où est la vérité.

Les Bollandistes, dont nous avons signalé le rôle lors de l'organisation même du Congrès, avaient apporté de nombreux mémoires à la Section d'histoire. Du côté de la France nous pouvons noter une douzaine de travaux, entre autres de M. l'abbé Beurlier, professeur à l'Institut catholique de Paris, sur le *Grand Chartophilax de l'Église de Constantinople*, de M. l'abbé Douais, de Toulouse, sur une *Bulle relative à l'abbaye de Saint-Sernin*, de M. le chanoine Gendry, de Nantes, sur la *Généalogie de Pie VI*, de MM. Jordan, professeur à la faculté des lettres de Rennes et l'abbé Dubaret, le premier sur les *Relations du Saint-Siège et des financiers italiens au temps de Clément IV* et le second sur *Jeanne d'Albret*. La *Réforme des institutions canoniques sous Grégoire VII* avait fait l'objet d'une savante communication de la part de M. P. Fournier, professeur à la faculté de droit de Grenoble. M. l'abbé Favé, de Quimper, et M. l'abbé Sicard avaient apporté des études sur la *Ligue en Bretagne* et sur l'*Episcopat français pendant l'émigration;* enfin M. le chanoine Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux, résumait en quelques paroles pleines de verve et d'intérêt ses études sur l'*organisation spirituelle et temporelle du diocèse de Bordeaux avant la Révolution*, mettant en lumière le rôle du clergé,

la part que, pécuniairement quand il ne payait pas de sa personne, il prenait aux dépenses de l'Etat. Notons encore une communication savante de M. l'abbé Duchesne sur les *Anciens recueils d'où sont tirées les légendes relatives aux Apôtres.*

Les questions traitées à la section des sciences mathématiques sont trop spéciales pour qu'il soit possible d'en citer même les titres, les noms de M. Hermite de l'Académie des Sciences et de M. Mention disent assez que la France y était bien représentée.

Nous ferons la même réserve en ce qui concerne la section des sciences biologiques où les mémoires lus touchaient presqu'exclusivement à des questions médicales. A la section des sciences physiques rappelons les noms de M. Marc, de Nancy, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite et de M. Duhem, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes.

Les graves problèmes relatifs à l'évolution et en transformisme se sont trouvés tout naturellement soulevés à la section d'antropologie. MM. les abbés Boulay, de Lille, et Guillemet, de Paris, ont montré victorieusement que ces deux systèmes pouvaient être soutenus sans toucher en aucune façon à la foi chrétienne. La question était trop importante pour ne pas mériter les honneurs d'une conclusion pratique, aussi le bureau, en félicitant les auteurs des travaux lus, a-t-il tenu à adopter une formule résumant la discussion; nous croyons devoir la reproduire textuellement : « La section loue et encourage ceux qui, sous la suprême autorité de l'Eglise enseignante, s'adonnent à rechercher le rôle que l'évolution peut avoir dans le concert des causes secondes qui ont amené à l'état actuel le monde physique. »

A cette même section d'antropologie, notre compatriote, M. Suchetet, a fait part du résultat de ses savantes recherches sur l'hybridation chez les mammifères. Dans un autre genre on doit signaler une attachante étude sur les vieux contes populaires comme Peau d'Ane, Cendrillon et tant d'autres, qui ont charmé notre enfance, et dont on retrouve l'origine dans l'Inde. Aux sciences philologiques, savants mémoires du comte de Charencey, de MM. les abbés Rousselot, Lejay et Lepitre, professeurs aux Instituts catholiques de Paris et de Lyon.

Notre collaborateur, M. le comte de Marsy, qui présidait la section de l'art chrétien, y a lu un intéressant rapport sur le *mouvement des études d'archéologie religieuse.* Dans le même ordre

d'idées on ne saurait oublier une communication de M. l'abbé Abgrall sur les *antiques sculptures religieuses existant dans différentes églises de Basse-Bretagne*. Si l'on tient compte de ce que nous n'avons intentionnellement mentionné que les travaux venus de France, et que ces travaux n'entraient que pour la moitié à peine dans la totalité de ceux lus au Congrès, l'on peut se rendre compte de son importance.

Ajoutons qu'à côté de ces réunions d'études se placaient comme toujours des réunions plus importantes et beaucoup plus nombreuses, séances générales tenues chaque jour avec grand éclat au palais des Académies. La première, celle du mardi, s'est ouverte par une remarquable allocution du cardinal Goossens glorifiant la science de la façon la plus éloquente la plus entraînante. « Cultivez la science, s'écrie-t-il, comme la foi elle est une fille du ciel, elle émane de Dieu, son principe; c'est l'œuvre de Dieu qu'elle étudie et qu'elle éclaire... Cultivez la science, car elle mène à Dieu... »

La lecture de l'adresse à Léon XIII couronne cet admirable discours auquel succède une conférence de M. de Lapparent. L'orateur, suivant son habitude, montre comment un esprit éminent peut se jouer des sujets arides et, en des termes d'une correction impeccable, aborder les problèmes les plus difficiles. L'auditoire composé d'un grand nombre de dames et d'un public peu habitué aux questions de géologie est resté sous le charme pendant plus d'une heure et a applaudi le savant qui avait su mettre à sa portée la théorie ardue : *des formes extérieures du globe terrestre*.

La séance du mercredi était présidée par M. Jules de Burlet, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, chef du cabinet belge, assisté de ses collègues MM. Beernaërt et Wœste; elle a été consacrée presqu'entier à la lecture du discours que devait prononcer Mgr d'Hulst, retenu par de douloureux et austères devoirs. Mgr d'Hulst s'était surtout proposé un but, parler du Congrès lui-même ou mieux des Congrès, de leur raison d'être, de leur indiscutable utilité, de la nécessité où sont les catholiques de s'unir sur le terrain scientifique comme sur les autres terrains. A cet exposé succède une véritable déclaration de principes de l'école moderne d'apologétique chrétienne, chaleureusement applaudie. Impuissants à reproduire ces paroles nous ne pouvons nous

empêcher de citer la péroraison empreinte du plus vibrant patriotisme.

« Ah! Messieurs, permettez à un Français qui aime passionné-
« ment et son Eglise et sa patrie d'envier aux enfants de la libre
« Belgique le privilège dont ils veulent bien partager avec nous
« en ce moment l'honneur et le profit. Nous ne sommes plus
« habitués, en France, à voir les entreprises de l'initiative catho-
« lique recevoir l'hospitalité des palais nationaux, compter des
« ministres parmi leurs coopérateurs, abriter sous l'égide d'une
« liberté franche et vraie le concours qu'elles apportent à la régé-
« nération de la société par l'influence de la foi. Mais si je songe
« que cette liberté, vous l'avez pleine et large parce que vous
« avez su la conquérir, que pour l'obtenir et la garder vous aviez
« trouvé le secret d'habituer tout un peuple à voir en elle la
« garantie de tous les autres biens, alors je cesse de vous envier,
« je vous admire et je me sens pressé du désir d'amener mon
« pays à vous imiter. »

Notre collaborateur, M. Paul Allard, prend alors la parole pour lire une partie de son mémoire sur la *Condition du paganisme dans la société romaine, au IVe siècle;* pages remarquables et éloquentes qui nous montrent la tolérance chrétienne en opposition avec la cruauté des empereurs païens. M. Allard, comme M. de Lapparent, a su se mettre à la portée de tous et envelopper un profond appareil scientifique sous la forme d'une exposition pleine d'élégance.

Mgr l'Evêque de Liège avait été désigné pour présider la troisième séance générale; il présente à l'auditoire Mgr Schaepman, l'orateur favori des catholiques de Hollande. En l'entendant on comprend ses succès oratoires, rarement en effet il est donné d'ouïr une parole plus brillante et plus entraînante, c'est de *l'enthousiasme* que nous parle Mgr Schaepman dans un français des plus corrects. L'enthousiasme est l'allié nécessaire de la science malgré les incompatibilités apparentes qu'il semble présenter avec elle, « car l'enthousiasme c'est Dieu en nous! » Comme péroraison un splendide éloge de saint Thomas d'Aquin et de Léon XIII « ce vieillard à la jeunesse toujours renouvelée qui nous donne l'exemple d'un enthousiasme divin! »

Mgr l'évêque de Tournai entouré des ministre MM. Bernaërt et Wœste occupait le fauteuil de la présidence à la dernière séance

générale. Celle-ci était réservée à deux américains, le docteur Zahm, professeur à l'Université d'Indiana, et Mgr Keane, recteur de l'Université de Washington qui est monté à la tribune pour parler du congrès des religions à Chicago. Il l'a fait avec humour, raillant respectueusement le vieux monde. « Nous sommes, dit-il, pleins de « respect et de reconnaissance pour les vieilles nations de l'Europe. « Mais il n'y pas de jours où nous ne remerçions Dieu d'être « américains ! » D'après Mgr Keane, dont hélas on ne saurait contredire l'opinion, le fléau de la paix armée qui ruine et immobilise tous les peuples est une des causes de notre faiblesse et de l'état morbide qui nous environne. Le vénérable prélat va peut-être un peu loin quand il parle de la paix inaltérable dont les Etats-Unis jouissent et ont « *toujours* » joui, mais il est certainement dans la note juste lorsqu'il parle de l'esprit de tolérance qui rendent possibles et féconds des congrès tels que celui tenu à Chicago. Il en fait un tableau frappant. N'était-ce pas chose singulière de voir réunis dans une pensée commune de religion, ces hommes de confessions si diverses, catholiques, protestants, juifs, musulmans, boudistes, shintoïstes, qui tous cherchaient à à dégager des cultes opposés des sentiments uniformes, récitaient ensemble l'Oraison dominicale et professaient leur vénération pour le Dieu unique. Qu'est-il sorti de cette assemblée? « Nous avons fait notre devoir, c'est de Dieu seul que dépend le reste » répond Mgr Keane, au milieu de l'émotion générale, avec la simplicité et la foi propres aux Saints.

Mgr de Tournai devait clore les séances; il l'a fait en un merveilleux discours où il a su mettre en relief l'alliance indissoluble qui pour les chrétiens unit la science et la foi. A signaler surtout un tableau saisissant du savant incroyant qui ne voit partout que l'infini désespérant et les abimes obscures où toute sa science n'apporte qu'une si infime lumière. Alors si l'orgueil achève d'égarer la science il se trouve acculé au désespoir quand ce n'est pas au blasphème. « C'est de l'histoire, hélas! et c'est de l'histoire con- « temporaine. Toute la science incroyante ne va pas là, je le veux « bien; mais à part celle qu'un reste de conviction spiritualiste, « sinon religieuse, préserve de ces décadences, n'y a-t-il pas une « science dévoyée qui, par les sombres avenues du fatalisme et « du matérialisme, s'en va à ce dernier désespoir de l'orgueil « scientifique, le pessimisme !

« Il en est tout autrement de la science chrétienne : c'est un « temple où Dieu n'est pas aussi proche que dans nos tabernacles, « mais sa majesté le remplit. La science qui sonde les profondeurs « de l'édifice grandiose finit toujours par y rencontrer cette « majesté sacrée, et saisie d'un religieux respect, elle s'écrie « comme la foi : Dieu! voici Dieu! *Deus! Ecce Deus!* »

Ces paroles étaient la meilleure conclusion à tous les travaux du Congrès et Mgr de Tournai ne pouvait plus éloquemment résumer l'impression de tous ceux qui avaient pris part aux réunions des journées précédentes, si remplies par un labeur rude mais fécond, puisque partout Dieu était présent.

Pour terminer fidèlement ce compte-rendu, il faut ajouter que le banquet présidé par le cardinal Goossens et M. Beernaert, ministre, réunissait plus de deux cents congressistes. Il n'a rien laissé à désirer comme d'ailleurs tout ce qui était organisation matérielle de la vie pendant le Congrès. On reconnaissait bien là la vieille hospitalité flamande si courtoise et si prévoyante. Disons aussi un mot de l'aspect général des séances. Les journaux hostiles ont un peu raillé le nombre des soutanes. Ce reproche n'est pas justifié. L'élément ecclésiastiques était, il est vrai, largement représenté et cela aussi bien à cause des sujets traités, que parce que l'époque des vacances donnait la liberté aux professeurs des établissements religieux. Mais il serait inexact de ne pas constater la présence des laïques, qui, malgré les empêchements créées par les devoirs de famille, étaient fort nombreux. Pour donner une proportion exacte on peut signaler que sur soixante-dix mémoires venant de France, trente émanaient de personnalités absolument étrangères au clergé.

C'est donc à tous les points de vue un réel et important succès; Les catholiques belges qui viennent de nouveau de s'affirmer si victorieusement dans les élections au parlement, avaient compris que le congrès scientifique était un évènement dont ils ne devaient pas se désintéresser et ils l'ont par leurs efforts rendu aussi brillant que l'on pouvait le souhaiter. En 1897 le Congrès se tiendra à Fribourg; nous savons trop ce qu'a fait jusqu'ici la vieille université Suisse pour ne pas deviner l'intérêt qu'il présentera. Quant à la cinquième assemblée, en 1900, Munich a été désignée pour la

recevoir; la coïncidence des représentations du drame de la passion à Oberamergau sera un attrait de plus pour les Congressistes; mais n'anticipons pas, et laissons à Dieu le soin de vivifier les efforts de ceux qui travaillent pour la gloire de son nom (1).

P. DE LONGUEMARE.

(1) Nous tenons a exprimer notre gratitude à MM. le comte de Marsy et Paul Allard qui ont bien voulu nous donner de précieux détails sur le Congrès de Bruxelles et inspirer ce compte-rendu. L'article publié dans le *Correspondant* par M. P. Pisani (25 sept. 1894) nous a été également d'un précieux secours notamment en ce qui concerne les débuts de l'Œuvre des Congrès scientifiques.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Marius Sepet. NAPOLÉON, SON CARACTÈRE, SON GÉNIE, SON ROLE HISTORIQUE. — Paris, Perrin et Cie, 1 vol. pet. in-8° de 192 p.

Depuis quelque temps des écrivains de talent, mais trop souvent guidés par la passion, ont appelé l'attention du public sur la grande figure de Napoléon. Les mémoires, les récits, les apologies, les pamphlets même se multiplient. M. Marius Sepet a eu l'occasion d'étudier toutes ces publications et s'est proposé de donner une vue d'ensemble sur le caractère, le génie, le rôle historique de l'Empereur, ainsi que sur quelques épisodes de sa carrière.

Il faut le dire tout d'abord, M. Sepet aime peu Napoléon; mais, écrivain impartial, aux idées larges et généreuses, il sait rendre justice à celui qui, dit-il, demeurera l'un des géants de l'histoire humaine. Ce jugement sera ratifié par la postérité à propos de l'homme qui a eu sur les destinées de la France une influence longtemps si heureuse et plus tard si néfaste, et qui est encore trop un contemporain pour que notre génération puisse formuler une opinion définitive sur certains de ses actes.

L'instruction religieuse de Napoléon fut sommaire et cependant les sentiments qu'il en conserva furent ce qu'il y eut de meilleur en lui. Sa philosophie était confuse et parfois ses déclarations sur l'immortalité de l'âme et la liberté humaine furent contradictoires. Malgré le fatalisme que la politique lui faisait afficher, il préférait au fond la Providence au Destin. En résumé, toutes ses idées, toute sa conduite, ne cessèrent d'être dominées par son intérêt. Aussi la religion était-elle à ses yeux une indispensable nécessité et il comprit que seule la religion catholique pourrait rétablir l'ordre dans les esprits et que l'autorité du Pape l'aiderait à assurer

son œuvre de pacification à l'intérieur de la France. Mais ce que Napoléon ne sut pas demander à la religion ce fut, pour son propre usage, une règle de conduite morale, qui semble lui avoir toujours manqué.

Toutefois, à côté des défauts, et des très grands défauts de Napoléon, que de qualités ne doit-on pas admirer dans cette incomparable organisation : mémoire prodigieuse, imagination puissante et claire, intelligence dont la spontanéité était presque infaillible, raison théorique, sens pratique, jugement prompt et droit, connaissances techniques aussi variées que profondes. « C'est avant tout, dit M. Sepet, dans le commandement et le maniement des armées, dans les manœuvres et les batailles que se sont exercées les puissances dont disposait son génie. Aussi a-t-il atteint, dans cet ordre, la première place, que pourrait tout au plus lui disputer Annibal. » Ses talents d'organisateur et de grand administrateur ne furent pas moindres. On en trouve la preuve dans les discussions du Conseil d'État où, à tant de reprises, il se révéla comme le plus lumineux des législateurs. Et si, comme orateur, comme écrivain, il n'atteint pas à la perfection châtiée de César, il a plus que celui-ci peut-être de la chaleur et de la flamme. « Tout compte fait de ses qualités et de ses défauts intellectuels, ajoute M. Sepet, on peut dire, croyons-nous, que ce fut un génie de sublime espèce, mais d'essor égoïste et démesuré, qui ayant attelé, en guise de Pégases, la raison et le calcul à son char de feu, et confié les rênes à son imagination en délire, s'élança, sur la foi de son étoile, du réel, dont il s'était rendu maître, vers l'impossible où il se brisa. »

Étudiant ensuite le rôle historique de Napoléon, M. Sepet retrace à grands traits la vie de cet homme extraordinaire. Cette partie du livre de notre ami présente l'intérêt le plus vif et le plus soutenu; elle est écrite avec une clarté et une justesse d'expressions dont on ne saurait trop faire l'éloge.

Enfin pour achever le tableau du caractère, du génie et de la carrière de Napoléon, M. Sepet raconte avec émotion le meurtre du duc d'Enghien, terrible épisode où Talleyrand et Fouché jouèrent un rôle si odieux, et qui a marqué d'une ineffaçable tache de sang le front du grand homme, éclairé de l'auréole du génie et de la gloire; puis le divorce, autre acte caractéristique de l'existence de celui qui « avait rétabli l'autel, le trône et l'ordre

social ; » enfin, la dernière période de l'empire, les défaites, l'abdication, l'exil et la mort sur un rocher lointain perdu dans l'Océan.

« Napoléon, dit en terminant M. Sepet, qui vient de parler du règne réparateur de Louis XVIII, Napoléon laissa la France épuisée, mourante. Louis XVIII la recueillit de ses mains dans ce triste état, et il la laissa pleine de santé et de vigueur. La gloire de Napoléon fait partie intégrante du patrimoine national, et certes, ne fût-ce qu'à ce titre, nous ne la répudions pas. La France l'a payée assez cher pour en conserver, tout au moins, le bénéfice idéal. Mais, dans la pratique, ce qu'il faut souhaiter à notre patrie, pour son relèvement, pour sa prospérité, pour sa grandeur, peut-être, hélas! pour son existence, c'est sous quelque forme, sous quelque nom que ce soit, un gouvernement calme et sensé, pacifique sans faiblesse, prudent, équitable, pondéré, vraiment réparateur, tel que celui de Louis XVIII. »

Je n'ai qu'un mot à ajouter, c'est que le nouveau livre de M. Sepet est digne de ses précédentes publications et que, comme elles, il se distingue par les mêmes qualités de style, d'impartialité et de sûreté d'informations. Cela lui vaudra le plus légitime succès.

ÉMILE TRAVERS.

L'ÉGLISE ABBATIALE DU BEC D'APRÈS DEUX DOCUMENTS INÉDITS DU XVIIe SIÈCLE, par le chanoine *Porée*. — Évreux, imp. de Charles Hérissey, 1894, in-8° de 29 p.

M. le chanoine Porée, auquel on doit déjà de nombreux et excellents travaux sur l'abbaye du Bec, ne cesse de rechercher avec soin tout ce qui a trait au fameux monastère bénédictin. Ayant eu récemment entre les mains la copie d'un passage des *Remarques de plusieurs choses particulièrement touchant l'ordre de Saint-Benoist en général et en particulier*, manuscrit des XVIIe et XVIIIe siècle, conservé à l'abbaye de Solesmes, puis celle d'un fragment d'itinéraire ou de notes de voyage consacrées par Du Buisson-Aubenay, à l'abbaye du Bec, M. le chanoine Porée vient de publier ces deux documents en y joignant des remarques érudites.

Le laborieux curé de Bournainville ne s'en est pas tenu là et, en quelques pages substantielles, il a résumé l'historique de la reconstruction de l'église commencée en 1214, sous la direction d'Enguerran, l'habile maître de l'œuvre de la cathédrale de Rouen, terminée en 1217 par Gautier de Meulan, incendiée en 1263, rebâtie de 1275 à 1327, et dont la nef, ébranlée en 1551 par un ouragan, s'écroula en 1591 et fut en partie refaite de 1640 à 1643 avec une façade à la moderne que Thomas Corneille trouvait « d'une ordonnance assez propre. » M. le chanoine Porée a, en outre, donné un plan de l'édifice d'après un plan des Archives nationales, et a rassemblé une foule de détails sur cette magnifique église dont il fait remarquer l'analogie avec les cathédrales d'Amiens, de Beauvais et de Cologne. On a ainsi une idée complète de ce qu'étaient, avant les démolitions exécutées sous la Restauration, l'église abbatiale et le monastère du Bec, que la Révolution avait épargnées. *Etiam periere ruinæ*, s'écrie tristement le savant archéologue.

Les notes de Du Buisson-Aubenay sont particulièrement curieuses par les renseignements qu'elles fournissent sur les sépultures d'abbés et de personnages divers que, de son temps, on voyait en grand nombre dans la salle du chapitre, dans le chœur et dans des chapelles de l'église. Plusieurs de ces tombes étaient de splendides spécimens de l'art du moyen âge.

ÉMILE TRAVERS.

LES MÉDECINS NORMANDS DU XIIe AU XIVe SIÈCLE (SEINE-INFÉRIEURE), par le *Docteur Jules Roger*, grand in-8° de 372 pages. Prix 7 fr., chez Steinheil, rue Casimir Delavigne. Paris 1890.

LES MÉDECINS NORMANDS DU XIIe AU XIXe SIÈCLE (CALVADOS, MANCHE, ORNE ET EURE), biographie et bibliographie, par le *Docteur Jules Roger*, grand in-8° de 292 pages, tome II. Prix 7 fr., chez Steinheil, rue Casimir Delavigne. Paris 1895.

MÉDECINS CHIRURGIENS ET BARBIERS, par le *Docteur J. Roger*, in-8° de 95 pages. Prix 2 fr., chez Steinheil. Paris 1894.

Le Docteur Jules Roger, du Havre, vient de faire paraître le tome

second de sa biographie et bibliographie des médecins normands du XII au XIXe siècle.

« Perpétuer le souvenir des hommes qui ont été utiles à l'humanité, c'est tout à la fois acquitter la dette de la reconnaissance et faire une bonne action. » Cette devise que le docteur Roger avait inscrite en tête du tome premier de son ouvrage paru en 1890, il la met en pratique de la plus heureuse façon. Pour quelques-uns de ceux dont la vie est racontée, les ouvrages cités et appréciés, c'est un véritable monument élevé à leur mémoire; pour d'autres l'auteur a été forcé de se renfermer dans les limites d'une courte notice. Mais pour tous l'appréciation est juste, nette, les sources indiquées avec soin, le trait de la physionomie heureusement fixé.

Le Docteur Roger, dans la préface du premier volume paru, dit modestement qu'il désire apporter une petite pierre à l'histoire générale de cette belle province de Normandie au sein de laquelle il a surtout vécu et où naquit et mourut son pieux et vénéré père. Il a fait mieux que cela, et tous sauront rendre justice à l'œuvre de l'érudit, du chercheur patient, et du chrétien convaincu qui a voulu mettre une fois de plus en relief cette vérité, que la vraie science et le dévouement sont presque toujours le propre des hommes de foi. L'ouvrage intitulé *Médecins chirurgiens et barbiers* est employé à défendre cette même pensée, mais de plus il cherche à faire justice des attaques dirigées contre ceux qui ne furent pas jadis exempts de certains travers, mais qui en somme ont peu à peu formé ce bagage de science moderne dont nous sommes si fiers. L'évocation de ces souvenirs du passé, est fécond en enseignements; ceux qui le comprennent ont droit à notre respect et à notre reconnaissance, aussi sommes nous heureux de signaler les ouvrages du Docteur Roger. Ils font honneur aux médecins et à la médecine, mais aussi et surtout à leur auteur.

P. DE L.

LA QUINZAINE. Revue bi-mensuelle, in-8° de 130 pages. — Paris, 62, rue de Miromesnil. Prix 24 fr. par an.

Nous souhaitons à double titre la bienvenue à cette nouvelle

Revue. D'abord parce qu'elle se déclare nettement catholique, ensuite parce que ses principaux collaborateurs sont normands et que nous retrouvons parmi eux des noms connus et aimés de nos lecteurs. Son fondateur est M. Paul Harel, le gracieux poète de l'Orne, dont nous avons si souvent applaudi les œuvres.

L'idée qui a inspiré les fondateurs de la *Quinzaine* est, disent-ils, en tête du premier numéro spécimen : « L'union des intelligences et des cœurs dans le respect et l'amour du Christ. » C'est là une noble devise, elle sera, nous en sommes persuadés, un gage de succès.

Du format et des dimensions du *Correspondant*, défendant les mêmes idées et ayant le même but, nous espérons que la *Quinzaine* suivra ce frère aîné dans le chemin qu'il parcourt si brillamment, et nous faisons pour sa prospérité les vœux les plus sincères. Pour nous, nous renfermant dans notre tâche modeste et moins brillante, nous continuerons comme nous l'avons toujours fait à évoquer les vieux souvenirs de notre province normande, apportant peu à peu des éléments nouveaux à son histoire, et mettant en lumière son passé glorieux. De cette façon nous pensons, nous aussi défendre les intérêts du Christ et de l'Eglise ; car rappeler d'une façon impartiale et exacte l'histoire des siècles écoulés, c'est faire la meilleure œuvre d'apologétique chrétienne,

P. DE L.

DEUX POÈMES EN PROSE, par *Camille Natal*, brochure de luxe. Prix 0 fr. 80. — Chamuel, éditeur, 29, rue de Trévise, Paris

Nous avons recommandé il y a quelques mois à nos lecteurs : *Cœurs de femmes*, par Camille Natal (1), ouvrage qui vient d'être couronné par la Société d'Encouragement au Bien, aujourd'hui nous ne voulons pas passer sous silence une petite plaquette du même auteur : *Deux poëmes en prose*. Ce sont deux poétiques récits qui laissent sous le charme d'un style pur et délicat et qui

(1) *Cœurs de femmes*, chez Chamuel, éditeur, 29, rue de Trévise, Paris. Prix 3 francs.

rappellent dans un genre différent *Gerbes d'œillets* (1), ce gracieux recueil que nous avons également signalé dans un de nos précédents numéros.

(1) *Gerbes d'œillets*, couronné par la Société d'Encouragement au Bien, chez Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris. Prix 1 fr. 50, envoi franco par la poste.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ROUEN A LONDRES

viâ Dieppe et Newhaven.

DEUX DÉPARTS TOUS LES JOURS

à 11 heures 41' du matin

et à 11 heures 20' du soir,

TOUTE L'ANNÉE

PRIX DES BILLETS :

Billets simples, VALABLES PENDANT 7 JOURS :	*Billets d'aller et retour,* VALABLES PENDANT UN MOIS :
1re classe 37 fr.	1re classe 56 fr. 50
2e classe 27 fr.	2e classe 41 fr. 50

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Dieppe, Newhaven et Brighton.

DIEPPE A LONDRES

DEUX DÉPARTS TOUS LES JOURS

à 1 heure 5' du soir

et à 1 heure du matin,

TOUTE L'ANNÉE

PRIX DES BILLETS :

Billets simples, VALABLES PENDANT 7 JOURS :	*Billets d'aller et retour,* VALABLES PENDANT UN MOIS :
1re classe **30** fr. **75**	1re classe **46** fr. **50**
2e classe **22** fr. »	2e classe **32** fr. **75**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau *(grandes lignes)*, et vice versa, des billets d'aller

et retour comportant une réduction de 25 °/₀ en 1re classe, et de 20 °/₀ en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30	kilomètres. . . .	1 jour.
De 31 à 125	—	2 jours.
De 126 à 250	—	3 jours.
De 251 à 400	—	4 jours.
De 401 à 500	—	5 jours.
De 501 à 600	—	6 jours.
Au-dessus de 600	kilomètres .	7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. — La durée des billets est augmentée en conséquence.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

H. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

4e ANNÉE — 4e LIVRAISON

15 JANVIER 1895

L'abbé V. Bourrienne : Points obscurs de la vie de Malherbe *(Suite)*. — L'abbé G. Guéry : Histoire des commanderies dans le département de l'Eure *(Suite)*. — Ch. Florentin-Loriot : La cathédrale de Coutances. — J. Angot des Rotours : Clergé d'autrefois. — P. de L. : Distinction honorifique. — J. Angot des Rotours et H. Tournouer : Les périodiques de l'Orne. — E. Travers : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1895

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

I. — Points obscurs de la vie de Malherbe *(Suite)*. . . . . **V. Bourrienne.** 323

II. — Histoire des commanderies dans le département de l'Eure *(Suite)* . . . . . **C. Guéry.** 353

III. — La cathédrale de Coutances. . . **Ch. Florentin-Loriot.** 382

IV. — Clergé d'autrefois. . . . . **J. Angot des Rotours.** 402

V. — Distinction honorifique. . . . . **P. de L.** 408

VI. — Les périodiques de l'Orne . . . . **J. Angot des Rotours et H. Tournoüer.** 410

VII. — Bulletin bibliographique. . . . . **E. Travers.** 423

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Mgr le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres (1676-1764), par CHRISTOPHE ALLARD.

Le Chrétien, par le docteur LE PAULMIER.

POINTS OBSCURS ET NOUVEAUX

DE LA

VIE NORMANDE DE MALHERBE

(Suite)

III

MALHERBE ET SA FAMILLE

Attaché en qualité de premier secrétaire à la personne du grand prieur de France, Henri, duc d'Angoulême, fils naturel du roi Henri II, Malherbe vécut dix ans (août 1576-avril 1586) à Aix, capitale de la Provence, et aussi quelque temps à Marseille où son protecteur se retira momentanément.

Ce fut à Aix que le futur législateur du Parnasse français, faisant des vers avec son maître dont il ne craignait pas de critiquer les productions plus ou moins poétiques (1), et recevant des gages qu'il serait difficile de déterminer, réussit à gagner les bonnes

(1) Cfr. *Tallemant des Réaux* (Ed. P. Paris, t. I, p. 271).

grâces d'une veuve dont le père était président au parlement de Provence. Louis de Carriollis (ou Carriolis, ou encore Cariolis et Coriolis) avait eu quatre femmes. De son premier mariage avec Honorade ou Honorée d'Escalis, tante-germaine du premier président de Bras, naquirent trois filles :

1° Anne, mariée en 1563 à Pierre de Margalet, seigneur de Luynes, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Provence.

2° Marie, qui épousa en 1575 Vincent de Boyer, seigneur de Baudol, conseiller au parlement.

3° Madeleine, qui épousa en premières noces, le 16 février 1573, Jean Bourdon, écuyer, seigneur de Bouq, dont un fils, Jean-Honoré qui survécut à sa mère; et en secondes noces, le 16 avril 1577, Balthazar Catin, seigneur de Saint-Savournin, lieutenant du sénéchal de Marseille, petit homme bossu au rapport de l'historien provençal Nostradamus. François de Malherbe fut le troisième mari de *Madeleine de Carriollis* qu'il épousa, le 1er octobre 1581, à Aix. Malherbe avait alors vingt-six ans; sa femme, à peu près le même âge (1).

La minute de leur contrat de mariage renfermait une qualification que le poète s'était sans doute donnée pour la circonstance, celle de *fils d'un conseiller du Roy au parlement dudit pays* (de Normandie). L'amour- propre du Normand avait commis, à deux cent cinquante lieues et plus de sa province natale, ce petit mensonge qui élevait son père d'un échelon dans la magistrature, et le grandissait lui-même aux dépens de la vérité. Mais du « consentement du sieur de Malerbe, » comme le dit une note, on mit un trait de plume sur la ligne mensongère, et le contrat n'en fut pas moins signé (2).

De ce mariage, que Malherbe appelait « une licence poétique, » trois enfants devaient naître, à des intervalles éloignés, et mourir

(1) Cfr. *Instruction de Malherbe à son fils*, passim. — Le père de Madeleine de Carriollis épousa, en secondes noces, Marguerite d'Esclafarnatis, nièce du cardinal de ce nom : une fille, Lucrèce, née de cette union, fut mariée à Balthazar du Périer; en troisièmes noces, Marguerite de Rolland de Ronville qui donna le jour à Laurent, baron de Corbières, président à mortier, et à Charlotte, mariée à Arnoux de Joannis, conseiller; en quatrièmes noces, Marthe Faure de Vercors. — Les Carriollis portaient : *d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en pointe d'une rose d'argent.*

(2) Cfr. Roux-Alphéran, loc. cit., p. 6.

avant leurs parents. L'aîné vint au monde à Aix, le dimanche 21 juillet 1585, « entre cinq et six heures du soir. » Le 1er août suivant il fut nommé *Henri* par le grand prieur Henri d'Angoulême et Marthe Faure de Vercors, belle-mère de Madeleine de Carriollis : le baptême eut lieu dans l'église paroissiale de Sainte-Madeleine.

Durant son long séjour à Aix, le poète habita constamment, sur cette paroisse, la maison de la sœur aînée de sa femme. On l'appelait la maison Margalet, et elle était située rue de la Courteissade.

« Ce fut seulement, à ce qu'il semble, dans les premières années qui suivirent son mariage, écrit M. L. Lalanne (1), que se marqua d'une manière éclatante le talent poétique de Malherbe... Le quatrain sur Etienne Pasquier, un sonnet retrouvé récemment par M. E. Fournier, des stances à une dame de Provence, et probablement la plus grande partie, sinon la totalité des *Larmes de saint Pierre*, c'est-à-dire environ 450 vers, voilà ce que l'on connaît des productions de Malherbe pendant les dix premières années qu'il passa en Provence (1576-1586), et avant qu'il eût atteint trente-deux ans. »

Un jour, cependant, Malherbe s'éloigna de la Provence « afin, dit M. Fr. de Gournay (2), de respirer l'air de sa Normandie, qu'il n'avait vue depuis dix ans. Il y rentrait avec le printemps et cette joie de l'hirondelle qui retourne à son nid. »

« Pour moy, écrit Malherbe dans l'*Instruction à son fils* (3), en l'année 1576, je partis de chez nous au mois d'août, et n'y revins qu'en avril 1586, dix ans après. Durant cette absence, je n'ai pas eu un liard de la maison. Comme j'y fus arrivé audit an 86, au mois d'avril, ma femme m'y suivit au mois de juillet ensuivant. » Malherbe, en effet, à peine arrivé en Normandie, apprenait la mort tragique du grand prieur tué, le 2 juin, à Aix, par Philippe Altoviti, baron de Castellane. Dès lors, toutes ses espérances de fortune étaient anéanties ; résolu à ne point retourner en Provence, il fit venir sa femme et son fils auprès de lui à Caen.

Lui-même, toujours dans son *Instruction à son fils* (4), nous apprend le peu de gaieté de leur vie en Normandie : « Dès le mois

(1) Loc. cit., I, p. XIV.
(2) Loc. cit., p. 244.
(3) M. L. Lalanne, I, p. 335.
(4) Ibid.

de septembre, nous nous retirâmes au logis de ma cousine de Mondreville, vivant du nôtre, sans aucun secours de ma maison, que peut-être un tonneau de cidre. De là vint que je fus contraint d'emprunter six cents écus de M. du Villars, trois cents du capitaine Benoît et trois cents du capitaine Fauconnier..... Etant en Normandie, dit-il plus loin (1), ma femme emprunta six cents écus à M. du Villars, lors gouverneur du Havre. Ledit sieur du Villars les donna à sa mère, Mme d'Oise, à laquelle nous les avons payés, partie argent comptant, partie en une cession, sur la communauté de Tarascon, de certains deniers que Me Bastien Loup nous avait cédés sur icelle commune de Tarascon, pour nous payer des intérêts de trois mille écus qu'il avait reçus des communes de Soliers et de Brignole durant notre séjour en Normandie. L'acquit que nous lui avons fait et ladite cession sur Tarascon sont compris en un acte passé devant Me Bruys, notaire d'Aix, demeurant à la place des Trois-Ormes, audit Aix, en l'année 1585, et le..... J'ay tous les papiers concernant l'acquit de ladite partie de six cents écus en Normandie; il s'en pourroit voir quelque chose chez Me Catrebard, notaire dudit Aix, de l'année mil cinq cents 97 ou 98. Etant plus en Normandie, nous empruntâmes trois cents écus du capitaine Benoît Degan, étant lors auprès du sieur de la Vérune, gouverneur du château de Caen. De toutes lesquelles sommes j'ai les acquits en Normandie..... De toutes lesquelles sommes, écrit-il encore (2), il m'a fallu entretenir moi et ma famille depuis ledit an 86, en septembre, jusques en l'an 93 que ma femme s'en revint en Provence. Après qu'elle fut partie, je me tins toujours séparé, et n'allois que fort rarement manger chez mon père. »

Il nous donne ensuite le détail des biens de sa femme. « Son bien consiste en trois mille écus mis sur la communauté de Brignole, et huit cents écus constitués en rente sur la ville de Tarascon au denier douze. Les trois mille écus de dot de ma femme furent premièrement mis sur la communauté de Soliers, par acte du dernier de janvier 1585, et depuis, en avril 1589, ils furent par Me Sébastien Loup, Me procureur, étant nous en Normandie, prêtés à la communauté de Brignole. Au bout de l'an, ils

(1) M. L. Lalanne, I, p. 342-343.
(2) Ibid. p. 335-336.

furent sommés par ledit Loup de rendre ladite somme, dont il appert par exploit de Massonneau, du cinquième de mai 1590, au pied d'une requête présentée par celui Loup à M. le lieutenant d'Aix, et par ledit lieutenant décrétée le 4e dudit mai 1590. Durant mon absence, ledit Loup exigea les intérêts de ceux de Brignole, comme il avait fait de ceux de Soliers, sans nous en faire tenir un sol. Etant revenus en ce pays (d'Aix), à savoir ma femme en l'année 1593, et moi en l'année 1595, nous comptâmes avec ledit Loup; l'acte dudit compte est reçu par Me Bruys, notaire d'Aix, dudit an 1595, au mois de..... La procuration faite par ma femme et moi audit Me Loup est passée à Caen devant Aubert et Caillot, tabellions, le 22e de juin 1586 (1). »

Nous avons relevé, en l'étude de Me Moisy, notaire à Caen, les deux actes ayant trait à cette procuration des époux Malherbe.

Dans le premier, le poète et sa femme donnent pleine puissance et autorité à Me Vincent Boyer, conseiller du Roi en sa cour de parlement de Provence, et à Me Sébastien Duloup *(sic)* d'exiger, recouvrer et recevoir la somme précitée de trois mille écus de « sire Jean-Baspiste Gardanc, capitaine Mathieu Montagut, Claude Leydier, Jacques Roucas, Anthoine Gensolon, de Claude-Jehan-Baptiste Preval et Barthelemy Pichon, capitaine Loys Hauville, Me Jacques Viallis et capitaine Jacques Gensollon du lieu de Solliers..... Et au cas de reffuz ou dellay de payement et satisfaction, acclamer et contraindre lesdits debteurs par toutes voyes et manières de justice deues et raisonnables selon la rigeur desdits actes d'obligations et de stille dudict païx, iceux poursuivre jusques à sentences arretz et jugements deffinitifz et lesdictes sentences et arretz mettre à deue et entière exécution jusques à entier payement de ladicte somme despens et inthéretz (2). »

Dans le second acte, Madeleine de Carriollis, dûment autorisée par son mari, chargeait Me Sébastien Duloup d' « exiger, recouvrer et recepvoir de Jehan Sauvecanne de la Tour d'Aygues, habitant d'Aix, rentier des biens des hoirs de feu capitaine Jehan Bourdon en son vivant sieur de Bouc, au lieu de maistre Ch. Bourdon sieur de Sainct-Pons, facteurs desdicts hoirs, la somme de quarante neuf escuz d'or sol dix solz à elle deue pour arrérage des alliments

(1) M. L. Lalanne, I, p. 336-337.
(2) *Registre du tabellionage de Caen, Héritages, 1586.*

et entretenements par elle prestez et faictz à Jehan-Honnoré Bourdon son frère l'espace de traize mois. » En cas de refus ou de délai de payement, on devait exercer envers Jehan Sauvecanne les mêmes poursuites que contre les premiers débiteurs (1). Ces deux actes sont signés *Fr. Malerbe* et *Madaleine de Carriollis*.

La situation de fortune de Malherbe n'était donc pas des plus brillantes, et il est bien permis de supposer que le jeune poète ne se consacra pas exclusivement à la culture des lettres. C'est lui qui écrivait un jour : « Il y a de la sottise à faire un métier de la poésie; on n'en doit point espérer d'autre récompense que son bon plaisir, et un bon poète n'est pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles (2). » Est-ce à dire, avec certains biographes, que Malherbe servit son pays les armes à la main? Nous ne le croyons pas, et nous ne pourrions ajouter beaucoup de foi à ce passage du *Plutarque Français*, par Ed. Mennechet (3) : « Le duc d'Angoulême étant mort assassiné, en 1586, Malherbe embrassa la profession des armes. C'est un point de ressemblance qu'il eut en cela avec Horace, un de ses auteurs favoris. La différence entre eux fut que le poète latin, plus épicurien que brave, jeta son bouclier à la première rencontre, et que le poète français au contraire, puisant dans le feu de son imagination et dans la hauteur de ses idées ce courage qui va si bien au génie, se distingua longtemps par sa bravoure et son sang-froid sur les champs de bataille. »

On ne pourrait davantage admettre les récits de Tallemant des Réaux et de Racan. Un jour que Malherbe « présidait au partage de quelque butin, raconte Tallemant, un officier d'infanterie l'ayant maltraité, il l'obligea à se battre contre lui, et lui donna d'abord un coup d'épée au travers du corps qui le mit hors de combat (4). »

« Les actions les plus remarquables de sa vie et dont je puis me souvenir, dit à son tour Racan, sont que, pendant la Ligue, lui et un nommé La Roque... poussèrent M. de Sully deux ou trois lieues si vertement qu'il en a toujours gardé du ressentiment contre le sieur de Malherbe. »

(1) *Registre du tabellionage de Caen, Héritages, 1586.*
(2) Cfr. *Tallemant des Réaux*, I, p. 169.
(3) Tome III.
(4) I, p. 156.

M. L. Lalanne a essayé, mais en vain, de déterminer l'époque précise où ce fait a pu se passer. « Est-ce avant 1586? se demande-t-il (1) : mais alors Malherbe, attaché au grand prieur, ne paraît pas être sorti de Provence où Sully n'alla jamais guerroyer. Après 1586? Mais dans son *Instruction* si précise en faits et en dates, on ne trouve pas la moindre allusion à une expédition militaire qu'on ne saurait où placer. Est-ce après l'avènement de Henri IV? Mais d'après ce que nous venons de dire, le poète paraît avoir été attaché à la cause royale, (et d'un autre côté sa conscience et son intérêt à la fois s'opposaient à ce qu'il fût ligueur). Jusqu'à preuve du contraire, il est donc permis de révoquer en doute ce premier récit de Racan. En tout cas, je ne pense pas qu'il faille identifier notre Malherbe avec un certain capitaine de Malherbe dont parle Palma Cayet et qui combattit bravement en 1590 à la tête d'une troupe de royalistes au siège du château de Sablé (Chronologie novennaire, année 1590. Collection de MM. Michaud et Poujoulat, 1re série, tome XII, p. 226-227). »

M. Ch. Dejob écrivait tout récemment au sujet de cet épisode de la vie de Malherbe : « Son courage est indiscutable. Il est vrai que les prouesses qu'il racontait à Racan inspirent des doutes aux érudits; on ne trouve point de traces de la peste de Martigues, on ne sait où placer la chasse donnée à Sully. Faut-il croire pourtant que ses récits ne reposent absolument sur rien de véritable et qu'il se soit exposé à voir détromper son jeune ami par un des nombreux survivants des guerres de religion? Quant à l'incident relatif à Sully, qu'on ne s'étonne pas sans doute, tant le fait en lui-même est peu important, de ne pas voir relaté dans les Mémoires de l'époque, deux considérations me paraissent l'appuyer : d'abord celle que Malherbe indique, puisque, moins bien traité que Régnier, quoique non moins loué, il ne reçut point directement de faveurs royales, tant que Sully fut le canal des grâces; puis la persuasion où Malherbe aurait été que Sully le desservait auprès du roi expliquerait un fait qui autrement ne s'explique pas. C'est que Malherbe n'a jamais chanté Sully; tandis que Régnier célèbre le ministre qui

Par force et par conseil, etc.,

tandis que Bertaut dit respectueusement à Sully :

Tel s'offense de vous qui vous prise en son cœur, etc.,

(1) Loc. cit., I, p. XVIII.

Malherbe ne fait jamais à Henri IV le plaisir de nommer son ami le plus cher. Ou bien ce silence est une digne réponse à une petitesse dont Sully, avec tout son mérite, n'était pas incapable, ou bien c'est une énigme (1). »

Nous citions, quelques lignes plus haut, avec M. Ch. Dejob, un autre fait de la vie militaire de Malherbe, relatif à la peste de Martigues. Le voici tel que Racan l'a décrit : « Il m'a encore dit plusieurs fois qu'étant habitué à Aix, depuis la mort de Monsieur le grand prieur, son maître, il fut commandé de mener deux cents hommes de pied devant la ville de Martigues, qui était infectée de contagion, et que les Espagnols assiégeoient par mer et les Provençaux par terre par ligne de communication si étroitement qu'il réduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la ville avant que de lever le siège. »

Cette anecdote militaire est encore moins acceptable que celle qui nous montre Malherbe pourchassant Sully. Ce fait « qu'il faut placer, écrit M. L. Lalanne (2), entre les mois de mai ou de juin 1595, époque où Malherbe retourna en Provence, d'où il était absent depuis 1586, et le mois de mai 1598, où fut signé le traité de Vervins avec l'Espagne, était certes assez remarquable pour n'être point oublié par les historiens; mais les érudits n'ont point encore pu découvrir un passage où il en soit parlé. On trouve bien dans de Thou, à l'année 1596 (livre CXVI), la mention avec quelques détails de la prise, par le duc de Guise, de la ville de Martigues, qui tenait pour la Ligue; mais rien dans son texte ne rappelle de près ou de loin le récit de Racan. Je crois que cette fois, et ce n'est pas la seule, le poète aura abusé de la crédulité naïve de son élève. »

De tout ce qui précède nous pouvons conclure que la vie militaire de Malherbe est et restera sans doute longtemps d'une impénétrable obscurité. Point d'action éclatante qui la signale; et, bien que nous ne mettions nullement en doute la bravoure de notre poète, il a pu se faire que les circonstances lui aient manqué pour la faire briller au grand jour : ce qui, plus tard, lui faisait dire par la bouche de Marie de Médicis : « Malherbe, prenez un casque. »

(1) M. Ch. Dejob : *De l'antipathie contre Malherbe à propos d'un livre récent* (Revue internationale de l'enseignement, 15 mai 1892, p. 450-451).

(2) Loc. cit., I, p. XVIII-XIX.

Le premier retour de Malherbe en Normandie fut profondément attristé par un deuil cruel. Madeleine de Carriollis, sa femme, était près de lui, à Caen, lorsque la mort leur ravit, le mercredi 28 octobre 1587, « environ dix heures du soir, » leur premier et unique enfant, Henri, âgé de « deux ans trois mois et sept jours (1). » Le poète composa pour la tombe de son enfant une épitaphe qui n'a bien de remarquable que sa longueur et son caractère d'extrême froideur. Nous ne reproduirons pas cette pièce que M. L. Lalanne a donnée en son entier (2); nous nous contenterons de la résumer dans ses principales lignes.

Après quelques considérations préliminaires sur la brièveté de la vie et sur la mort qui en doit être le terme pour toute créature vivante, considérations qu'il place dans la bouche même de son enfant, Malherbe lui fait décrire l'histoire bien courte de son existence, le lieu, l'année, le mois, le jour et l'heure de sa naissance, le nom de son parrain et de sa marraine, la noble origine de sa famille paternelle, sa venue en Normandie à l'âge de onze mois « non sans beaucoup de sollicitudes et d'incommodités. » A peine ses petits pieds ont-ils essayé de marcher, à peine sa bouche a-t-elle pu parler et ses yeux voir la lumière, que la mort lui a tout ravi. « Dieu sait, ajoute-t-il, de quelle affection et diligence les moyens de ma guérison furent recherchés! Combien de remèdes furent essayés en terre et combien de vœux adressés au ciel!... En cet accident si funeste et si déplorable, François mon père et Madeleine ma mère, se procurant une triste consolation par le moyen d'un objet qui leur représente la souvenance perpétuelle de ce qu'ils ont aimé si chèrement, et faisant le dernier office à celui duquel, si la mort eût considéré les âges, ils le doivent recevoir, m'ont avec des larmes qui ne sécheront jamais, posé ce lamentable monument. »

Quatre ans après la mort de son premier-né, le 22 septembre 1591, Madeleine de Carriollis mit au monde une fille qui fut nommée *Jourdaine* par Jourdaine de Montmorency, femme du sieur de la Vérune, gouverneur du château de Caen.

Malherbe savait bien choisir les parrains et les marraines de ses enfants. Henri d'Angoulême avait tenu sur les fonts baptismaux

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 359-360; IV, p. VIII.
(2) Loc. cit., I. p. 359-360.

le fils aîné du poète, et celui-ci ne craignait pas maintenant de s'adresser à la noble et illustre famille des Montmorency pour procurer à sa fille une marraine riche et puissante. Descendante de François de Montmorency, IIme du nom, seigneur de Hallot et autres lieux, chambellan de François duc d'Anjou, gouverneur de Rouen et de Gisors, lieutenant-général en Normandie, et de damoiselle Claude Hébert d'Ossonvilliers (ou Haussonvilliers), Jourdaine-Madeleine de Montmorency venait d'épouser, par contrat passé le jeudi 4 juillet 1591, devant Le Forestier et Caillot, tabellions, en la maison de son père située paroisse Saint-Jean de Caen, Gaspard Pelet, seigneur de la Vérune, baron de Montpeiroux, vicomte de Cabannes, seigneur de la Garigue et autres lieux au pays de Languedoc, capitaine de 50 hommes d'armes, bailli, capitaine et gouverneur des ville et château de Caen depuis le mois de décembre 1583. Nous avons retrouvé et relevé, dans le chartrier de Me Moisy, ce contrat de mariage, curieux à plus d'un titre, parce qu'il fait bien voir, ainsi que les quatre procurations et actes qui l'accompagnent, la différence qui existait alors entre le droit coutumier de Normandie et le droit écrit du Midi. Disons, en passant, que François de Montmorency, père de Jourdaine, fut le grand-père de Montmorency-Bouteville, le fameux duelliste exécuté en 1627, et l'arrière-grand-père du maréchal de Luxembourg (1).

Malherbe dit quelque part, dans son *Instruction à son fils* : « Pour le regard de ce que je me suis signé au mariage de mon frère, cela ne me peut préjudicier pour ma part dudit office (de conseiller), parce que mon père m'y mena et que pour son respect seul je me signai audit mariage (2). »

Ces lignes, dans lesquelles Malherbe ne se montre pas très-tendre à l'égard de son frère, peuvent être vraies s'il s'agit du contrat privé de mariage entre Eléazar de Malherbe et Marie Lambert. Et encore, notre affirmation est-elle un peu prématurée, puisque, dans ce que nous croyons être la minute de ce contrat privé, en date du 21 mars 1594, nous n'avons remarqué en aucun endroit une signature quelconque du poète. En tout cas, les paroles de Malherbe sont dénuées de toute vérité, s'il a voulu

(1) Cfr. *Registre du Tabellionage : juillet 1591*, (Arch. de Me Moisy).
(2) M. L. Lalanne, I, p. 334-335.

faire allusion au contrat passé devant les tabellions, non pas le 25 mars selon la version de M. Fr. de Gournay (1), mais bien le 25 janvier 1595. »

L'absence de Malherbe, alors en Normandie, au contrat de mariage de son frère, ne prouve pas précisément qu'ils fussent l'un et l'autre en très bons termes. Peut-être le poète trouvait-il que son père avantageait trop le fils cadet au détriment de l'aîné.

En 1595, Malherbe rejoignit sa femme en Provence où elle était était de retour depuis 1593 : « En l'an 95, au mois de may, je m'en revins en Provence, d'où je ne fus de retour que jusques en 98, au mois d'août (2). »

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des affaires financières de Malherbe, soit avec des communautés, soit avec la famille de sa femme, affaires qui occupèrent plus ou moins agréablement le poète depuis son retour en Provence jusqu'en 1598, et de cette date à l'année 1605, époque où il composa sa fameuse *Instruction à son fils*. Outre que ces détails financiers ne concernent en aucune manière la vie normande de Malherbe, ils ne feraient qu'obscurcir la suite de cette vie et n'y ajouteraient rien de neuf et d'intéressant.

Le second retour de Malherbe en Normandie fut marqué, comme le premier, par une cruelle épreuve de la Providence. Le mercredi 23 juin 1599, Malherbe voyait expirer entre ses bras sa fille unique, Jourdaine, à peine âgée de huit ans.

Deux monuments nous sont demeurés de cette triste mort. Le premier est un fragment de la lettre que Malherbe écrivit de Caen à sa femme demeurée en Provence. Cette lettre est une des plus belles qui soient jamais sorties de la plume de Malherhe, l'unique peut-être où son cœur, sous le coup d'une profonde douleur, ait laissé taire l'esprit pour parler seul. La voici dans sa teneur touchante, telle que M. Hauréau l'a publiée pour la première fois, en 1850, dans le Bulletin des *Comités Historiques* (3), d'après une copie du temps conservée à la Bibliothèque nationale dans le ms. 133 (f°s 39 et 40 des papiers de Baluze) (4) :

(1) Loc. cit., p. 232, note 3.

(2) *Instruction de Malherbe à son fils* : M. L. Lalanne, I, p. 336. M. L. Lalanne écrit à tort « au mois de *mars*. »

(3) Tome II, p. 145 et 146.

(4) L'autographe, qui appartenait probablement au même manuscrit, a figuré le 16 avril 1846 dans une vente faite par M. Laverdet (n° 292 du catalogue).

« J'ai bien de la peine à vous écrire cette lettre, mon cher cœur, et je m'assure que vous n'en aurez pas moins à la lire. Imaginez-vous, mon âme, la plus triste et pitoyable nouvelle que je saurois vous mander : vous l'entendrez par cette lettre. Ma chère fille et la vôtre, notre belle Jordaine, n'est plus au monde. Je fonds en larmes en vous écrivant ces paroles; mais il faut que je les écrive, et faut, mon cœur, que vous ayez l'amertume de les lire. Je possédois cette fille avec une perpétuelle crainte, et m'étoit avis, si j'étois une heure sans la voir, qu'il y avoit un siècle que je ne l'avois vue. Je suis, mon cœur, hors de cette appréhension; mais j'en suis sorti d'une façon cruelle et digne de regrets, s'il en fut jamais une bien cruelle et bien regrettable. Je m'étois proposé de vous consoler; mais comme le ferois-je, étant désolé comme je suis? Recevez cet office d'un autre, mon cœur; car de moi, je ne puis si peu me représenter cet objet et me ressouvenir que je n'ai plus ma très chère fille, que je ne perde toutes les considérations qui me devroient donner quelque patience, et ne haïsse tout ce qui me peut diminuer ma douleur. J'ai aimé uniquement ma fille; j'en veux aimer le regret uniquement. Le mal qui me l'a ôtée ne m'ôtera point le contentement que j'ai de m'en affliger. Mais que fais-je, ma chère âme? Je me devrois contenter de ne vous consoler point, sans vous donner, par ces discours si tristes et si mélancoliques, sujet de vous attrister davantage. A la nouveauté de cet accident, un de mes plus profonds ennuis, et qui donnoit à mon âme des atteintes plus vives et plus sensibles, c'étoit que vous n'étiez avec moi pour m'aider à pleurer à mon aise, sachant bien que vous seule, qui m'égaliez en intérêt, me pouviez égaler en affliction. Plût à Dieu, mon cher cœur, que cela eût été! Je serois relevé de cette peine de vous écrire de si déplorables nouvelles, et vous hors de ce premier étonnement qui faut que les âmes les plus roides et les plus dures sentent au premier assaut que leur donne cette douleur. Mais puisqu'il en faut sortir, et que vous différer davantage cette lamentable histoire, c'est différer votre résolution, je vous dirai que le dimanche etc... (1) »

Le fragment suivant, dont une copie se trouve au folio 40 du manuscrit de Baluze, faisait probablement partie de cette lettre :

« Mon cœur, ma chère âme, je prie Dieu qu'il vous veuille

(1) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 1.-3.

consoler. Je crois que vous en aurez bien besoin. Souvenez-vous que quand notre fille eût vécu cent ans, il lui falloit toujours mourir. La mort, en nous ôtant tout, nous a apprins à ne la craindre plus. Aussi pour moi, je ne la crains plus qu'en une seule occasion. Si j'ai cette bonne fortune de mourir premier que vous, qui est tout le souhait que je fais à Dieu, je sais bien que je ne pleurerai jamais beaucoup (1). »

Le second monument consacré à la mémoire de Jourdaine est bien différent du premier. C'est une longue et pompeuse épitaphe en prose, semblable à celle composée pour la tombe du fils aîné de Malherbe. Le cœur n'y parle point, et la vanité avec laquelle le poète revient sans cesse sur l'antiquité de sa race détruit entièrement dans l'âme du lecteur les sentiments que la douleur vraie de la lettre précédente a pu y faire naître. Cette épitaphe, que Malherbe fit dans la suite graver sur le tombeau de celle qu'il avait tout d'abord si amèrement pleurée, a été tirée du ms. n° 133, f° 38 des papiers de Baluze, et publiée pour la première fois, en 1852, par M. G. Mancel dans les *Lettres inédites* de Malherbe. Comme précédemment pour la première, nous la résumerons en quelques lignes.

C'est Jourdaine elle-même qui parle au passant. Elle lui rappelle sa noble extraction et bientôt elle arrive au dénombrement de ses qualités physiques et morales : « Nature, dit-elle, aux traits de visage, en la proportion de la taille et en la disposition de toutes les parties du corps m'avoit donné de quoi la remercier. Mon esprit et mon jugement sembloit excéder la portée de mon âge; mon humilité m'avoit acquis la bonne grâce de ceux à qui je devois du respect, et ma douce conversation, la bienveillance générale de tout le monde. » Elle décrit ensuite la maladie dont elle est morte : « Je fus blessée de deux pestes et de six charbons, qui dans trois jours m'eurent envoyée où tu me vois. Mon mal commença le dimanche, à sept heures du matin, il finit et me finit le mercredi ensuivant, environ deux heures après minuit. » Elle retrace alors le dévouement admirable dont son père fit preuve en si fâcheuse occurrence : « Veux-tu savoir que fit mon père au conflit de cette maladie? Tout jusqu'à la témérité. Sa piété fut inexpugnable aux conseils que ses amis lui donnèrent

(1) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 3.

de me quitter. Il me vit abandonnée de tout le monde et demeura seul auprès de moi. Je ne pris ni viande ni remède d'autre main que de la sienne. Je fus portée entre ses bras partout où le chagrin me fit désirer d'aller. Que veux-tu que je te die? La prudence ne lui montra point de périls qu'il ne méprisât, ni l'amour d'offices qu'il ne me rendît. Enfin il essaya tout, et tout lui fut inutile. » Et quand elle eut rendu le dernier soupir, « ce qu'il fit alors, ce qu'il dit, ce qu'il devint. il faut que tu l'imagines : les paroles ne vont point si avant. » Elle parle ensuite de sa mère, alors absente et bien loin d'elle, mais abattue par la douleur à l'annonce de la mort de son enfant. « Compte chez toi, dit-elle en finissant, que tu as vu la tombe de la fille la plus passionnément aimée et la plus inconsolablement regrettée qui fut jamais (1)... »

Dans la même semaine de juin 1599, mourut aussi de la peste Madeleine de Réveillon-Putecostes, nièce du poète et compagne de Jourdaine : « Durant l'absence de ma femme, écrit Malherbe dans son *Instruction à son fils*, ma fille Jourdaine fut nourrie chez mon père, avec Madeleine, fille de ma sœur de Réveillon, jusques au mois de juin 1599, qu'elles décédèrent de la peste en même semaine (2). »

Six mois après ces deux morts, en décembre 1599, « lesté d'un assez léger bagage poétique, Malherbe rentrait à pleines voiles dans sa bonne ville d'Aix (3). » Lui-même nous le dit, toujours dans la même *Instruction* : « Ledit an 1599, au mois de décembre, je partis de Normandie et m'en revins en ce pays, où je suis encore aujourd'hui 1605, ce dixième de juillet (4). »

Un an après le retour de Malherbe à Aix, Madeleine de Carriollis donnait le jour à un troisième enfant. « Le jeudi 14e (5) de décembre mil six cents, environ onze heures du soir, naquit Marc-Antoine mon fils et de demoiselle Madeleine de Carriolis, fille de feu sieur président Carriolis. Et le vendredi 15e du même mois, il fut tenu sur les fonts par M. Laurens de Carriolis, aussi président au Parlement de Provence, frère de ma femme, qui lui donna le nom de Laurens-Marc-Antoine. Mme de Margaillet, Anne

(1) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 361-362.
(2) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 336.
(3) M. Fr. de Gournay, loc. cit., p. 258.
(4) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 336.
(5) Et non le 24, comme l'écrit M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. XIV.

de Carriolis, sœur de ma femme, fut sa marraine. Le nom seul de Marc-Antoine lui est demeuré. Mme de la Vérune, Jourdaine de Montmorency, qui avoit été en Normandie marraine de feu ma fille Jourdaine, se trouvant ici au mois de novembre 1600 pour la réception de la reine Marie de Médicis, vint voir ma femme... La demoiselle de Boisroger, sa cousine, étoit avec elle (1). »

Malherbe aurait bien voulu s'en retourner en Normandie dès la fin de 1601, ainsi qu'il l'écrivait à Duperron, le 9 novembre : « Je suis ici accroché encore pour quelques jours à deux ou trois méchants procès et n'attends que d'avoir trouvé quelque fil à ce labyrinthe pour m'en retourner *en nos quartiers* (2). » Malherbe écrivait à un Normand, puisque la famille Duperron était de Saint-Lô, et que Duperron lui-même occupait le siège épiscopal d'Evreux. *Nos quartiers* désignent donc, à n'en point douter, la Normandie et non la Provence, ainsi que le voudrait M. Fr. de Gournay qui a cité cette lettre comme écrite de Normandie. Les procès, auxquels le poète fait allusion, ne devaient être terminés que trois ans plus tard; et même, lorsqu'il quitta la Provence au commencement d'août 1605, ses affaires financières restaient si embrouillées que, par mesure de prudence, il rédigea pour son fils Marc-Antoine, à la date du 29 juillet 1605, cette fameuse *Instruction,* remarquable surtout par la minutieuse exactitude et les sages précautions d'un homme né au pays de sapience et de chicane. « J'écrivois tout ce que dessus, en l'année 1605, dit-il à la fin de ce document, pour l'instruction de mon fils au cas que je vinsse à décéder avant qu'il fût en âge, pour le rendre capable des affaires que j'ai eues en cette province, et proteste devant Dieu que ce que j'ay ci-dessus écrit est la pure vérité. Fait audit Aix, le 29e de juillet mil six cents et cinq (3). »

Une page de cette *Instruction* est consacrée à l'énumération des Normands, et principalement des Caennais, qu'il reçut à Aix et qui, dans sa pensée, pourraient plus tard certifier l'identité de son fils Marc-Antoine, alors enfant, envers et contre tous ceux qui voudraient s'attribuer sa part d'héritage.

« Un nommé Mahent, messager, qui a fait plusieurs voyages en

(1) *Instruction de Malherbe à son fils.* M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 344-345.
(2) M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 5.
(3) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 348.

ce pays, y a vu mondit fils Marc-Antoine toutes les fois qu'il y est venu. »

« Il y a un an ou environ, que l'un des fils du sieur de Naut-Londel, de Caen, et un nommé la Racinière, marchand de Caen, étant en cette ville, me vinrent voir et virent mondit fils. »

« Un peintre, nommé Jean de Cayé, fils d'une que l'on appelait Françoise de Cayé, tapissière, et qui a montré à mes sœurs à coudre en tapisserie, a fait le portrait de mondit fils Marc-Antoine; lequel portrait je porterai à mon père, Dieu aidant, au voyage que j'y vais faire. Ledit de Cayé fit ledit portrait en l'année 1605, au mois de juin, durant lequel temps il étoit en cette ville et y a séjourné quelque temps, y étant encore de présent 25e de juillet 1605. »

« Un nommé Jean Le Bas, jeune garçon de vingt ans, fils, à ce qu'il disoit, de Gilles Le Bas, voiturier de Caen à Paris, a aussi vu mondit fils, étant en cette ville au service de Mme de Castellane, l'an 1605 et au mois de juillet. »

« Un autre jeune homme, qui se disoit être de Caen, nommé Jacques Lucas, frère d'un nommé Sallière, précepteur d'enfants en l'Université de Caen, m'est venu servir au commencement du présent mois de juillet même année 1605. »

« Un autre menuisier de Caen, nommé..., qui depuis... travaille en cette ville, a vu mondit fils Marc-Antoine, comme ont aussi fait une infinité d'autres. Ce que j'ai voulu écrire ici, pource qu'il arrive quelquefois que ceux qui sont nés loin de la maison de leur père sont méconnus de leurs parents, qui se veulent attribuer la part qui leur peut appartenir. Je ne crois pas que mon frère le voulût faire; mais il n'y a point de mal de laisser les choses avec le plus de lumière que l'on peut, vu que le temps n'y met toujours que trop de ténèbres (1). »

Certes, il n'est guère possible de prendre mieux ses précautions, et le Normand se peint là dans la perfection. Malherbe ne va pas jusqu'à douter de la probité de son frère : toutefois, si Eléazar avait quelques velléités d'ennuyer son neveu, devenu orphelin, il y aurait, tout prêt à être exhibé, un simple chiffon de papier, libellé en bonne et due forme, qui saurait bien l'en empêcher.

Malherbe écrivait encore : « Monsieur de Guespean, président au grand conseil, étant en ce pays pour un procès qu'il avoit

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 345-346.

évoqué en ce parlement, le sieur de Brémond, conseiller audit grand conseil, qui étoit ici pour le même fait, ont aussi vu mondit fils Marc-Antoine. »

« Monsieur Le Sage, avocat au grand conseil, qui était ici pour l'intérêt qu'avait monsieur Parent audit procés, a séjourné longtemps en cette ville, où il a vu mondit fils assez de fois; et à ce qu'il m'a dit depuis qu'il est de retour par delà, il a vu mon père auquel il a donné de nos nouvelles, et particulièrement de mon fils. »

Fr. de Malerbe.

« Ledit sieur Le Sage, à ce qu'il m'a dit, est de Falaize en Normandie (1). »

C'est en 1604 que Malherbe, par l'entremise de Guillaume du Vair, premier président au Parlement de Provence, fit la connaissance de Claude Fabri de Peiresc, si célèbre plus tard par son amour pour les sciences et les arts, l'un des plus savants antiquaires du commencement du XVIIe siècle. Peiresc était né en 1580 au château de Beaugencier en Provence. Malherbe, écrit M. Emmanuel de Broglie (2), « se prit de la plus vive affection pour Peiresc, bien qu'il fût son aîné de près de trente ans. Le poète au caractère rude et revêche, mais rempli d'une finesse toute normande, sut vite apprécier l'intelligence ouverte et la parfaite probité morale du jeune homme et lui voua une amitié, une confiance qui ne se démentirent jamais. » Cette amitié, de la part de Peiresc, se manifesta constamment par les actes du plus sincère dévouement.

En 1604 aussi, ou dans les premiers mois de 1605, Malherbe écrivait cette belle et gracieuse strophe, la première de la *pièce* XIVe, *aux Ombres de Damon* (3) :

L'Orne comme autrefois nous reverrait encore,
Ravis de ces pensers que le vulgaire ignore,
Egarer à l'écart nos pas et nos discours;
Et couchés sur les fleurs comme étoiles semées,
Rendre en si doux ébat les heures consumées
Que les soleils nous seroient courts.

(1) Ibid., p. 346.

(2) *Un Mécène de l'érudition : Peiresc et ses lettres* (*Correspondant*, 10 janvier 1893, p. 153).

(3) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 58 et seq.

Sous le ciel étincelant de la Provence et au sein de cette nature poudreuse, Malherbe, en effet, jetait un regard de regret vers sa famille de Normandie et les nombreux amis qu'il y avait laissés.

Quelques mois après, au commencement d'août 1605, il quittait la ville d'Aix, appelé en Normandie, si nous en croyons M. L. Lalanne (1), pour affaires particulières. Nul doute qu'il voyagea avec Guillaume du Vair et Peiresc qui se rendaient à la cour. Lui-même n'alla pas plus loin, et c'est alors qu'il fut introduit près du Roi et de la Reine, inaugurant ainsi un genre de vie tout nouveau pour lui, le seul qu'il devait mener jusqu'à sa mort en 1628.

Depuis longtemps déjà, au dire de Racan, il avait été chaudement recommandé à Henri IV et à Marie de Médicis par deux Normands, fort liés l'un et l'autre avec sa famille, Jacques Davy Duperron, d'abord abbé de Bellozane, puis évêque d'Évreux, archevêque de Sens, cardinal en 1604, et Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, compatriote de Malherbe et poète comme lui. Les beaux vers qu'il composa à son arrivée à la cour pour le voyage du roi en Limousin lui valurent l'entretien d'un homme et d'un cheval, ainsi que mille livres d'appointements que devait lui donner le grand écuyer, M. de Bellegarde.

Malherbe, « ne consultant que son génie, écrit Jacques de Cahaignes (éloge 94e), s'est complu dans le commerce doux et paisible des muses françaises. Grâce à elles, il est l'hôte assidu du très illustre messire Roger de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, et il possède toute sa faveur. Exempt de toute prétention à la gloire, chose inconnue même des sages, il compose des vers inspirés dignes de l'immortalité, vers qui appropriés aux doctes oreilles de ce siècle, seront lus et admirés par la postérité. Heureux Bellegarde qui a trouvé un chantre si illustre de ses mérites (2). »

Huet nous dit que Malherbe reçut de M. de Bellegarde une place d'écuyer du Roi. Il semble très naturel à M. L. Lalanne de supposer qu'à cette place étaient attachés, en tout ou en partie, les avantages que nous venons d'énumérer. « Malherbe, ajoute-t-il (3), devint probablement, à la même époque, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (suivant Huet, ce fut aussi M. de

(1) Loc, cit., I, p. XXI.
(2) Traduction de M. A. de Blangy, p. 360-361.
(3) Loc. cit., I, p. XXIII.

Bellegarde qui lui fit avoir cette charge), et les gages qu'il recevait en cette qualité, si, ce que tout porte à croire, ils étaient ce qu'ils furent cinquante ans plus tard, se montaient à deux mille livres. »

C'est à partir de cette époque que Malherbe écrivit à son ami Claude Fabri de Peiresc ces admirables lettres qui offrent au lecteur une chronique précieuse et parfaitement authentique des faits et gestes de la Cour de France, pendant les dernières années de Henri IV et les premières du règne de Louis XIII. Il n'entre pas dans le cadre de notre sujet de parler de toutes ces lettres de Malherbe à Peiresc qui furent publiées pour la première fois en 1822, d'après les originaux conservés à la Bibliothèque nationale. Il y a dans ces lettres, « comme dans toutes lettres confidentielles, écrit M. Fr. de Gournay (1), du remplissage, des *nigeries*, selon le mot de l'auteur. Mais cette correspondance a un mérite réel, et l'*Abrégé de l'Histoire de France*, par M. Michelet, aurait été plus conforme à la vérité, si l'auteur, à l'occasion du régicide de Ravaillac, eût consulté notamment la lettre de la collection qui rectifie ce que Malherbe avait mandé lui-même sur le compte des prédictions d'un nommé Labrosse. »

Quelques-unes des lettres de Malherbe à Peiresc, tout enjouées qu'elles soient à la surface, révèlent de temps à autre une immense tristesse. Au fond, l'éloignement de sa femme et de son fils Marc-Antoine le rendait inquiet, troublé, chagrin; et, quand il n'en avait point reçu de nouvelles, il craignait qu'ils fussent malades.

La plupart de ces lettres, c'est-à-dire celles qui furent écrites entre 1606 et 1621, renferment toujours quelque chose d'aimable pour Guillaume du Vair, orateur fameux et homme d'une austère probité, premier président du Parlement de Provence, garde des sceaux en 1616, et ensuite évêque de Lisieux. Quand, dans ces lettres, il demande à Peiresc de présenter ses respects à du Vair, la formule dont il se sert le plus ordinairement est celle-ci : « Vous lui baiserez, s'il vous plaît, bien humblement les mains de ma part, » ou encore : « Je baise bien humblement les mains à Monsieur le premier président (2). »

Nous arrivons à une période de la vie normande de Malherbe où les détails vraiment nouveaux abondent. Mais avant de déter-

(1) Loc. cit., p. 264.

(2) Si l'on en croit Segrais, Malherbe « trouvait en son temps qu'il n'y avait pas un meilleur écrivain en notre langue que M. du Vair. »

miner la raison qui ramena une troisième fois le poète dans sa ville de Caen, nous croyons qu'il ne sera pas inutile d'indiquer, dans un rapide aperçu, les principaux membres de sa famille normande. Nous avons déjà fait la connaissance de quelques-uns d'entre eux; les autres nous sont encore inconnus.

Le père du poète, *François de Malherbe, sieur de Digny*, fils cadet de Guillaume, avait épousé damoiselle *Louise le Vallois*, femme de mœurs antiques et catholique convaincue. Des neuf enfants, issus de leur mariage, cinq étaient morts : la *première Jeanne, Josias* et *Etienne*, en bas-âge; *Pierre*, à Lisieux, au retour du siège de la Fère, à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans; la *seconde Jeanne* était décédée depuis neuf à dix ans, laissant plusieurs enfants de son mariage avec *Jean Le Fauconnier*, sieur du Mesnil-Patry et de Feuguerolles (1), trésorier de France. Un frère et deux sœurs restaient encore au poète. *Eléazar*, marié, le 25 janvier 1595, à damoiselle *Marie Lambert* (2), dame en partie de la terre d'Ouville près de Falaise, avait en 1606, ou devait avoir dans la suite comme enfants : *Marie, Louise, Eléazar, Augustin, Jacques, Pierre* et *Jean*. *Marie*, sœur du poète, était mariée au sieur de Réveillon-Putecostes et avait eu, entre autres enfants, une fille du nom de *Madeleine* décédée au mois de juin 1599, la même semaine que sa cousine Jourdaine, la fille du poète. *Louise*, dernière sœur de Malherbe, avait épousé le sieur de Colombiers-Guerville pendant le second séjour de Malherbe en Provence. Son mari était mort de la peste au mois d'août 1598, le jour même de l'arrivée de Malherbe à Caen, laissant à sa veuve un fils et une fille (3).

Les grands parents maternels du poète, *Henri le Vallois*, seigneur d'Ifs (4), et Catherine le Joly, « héritière de plusieurs biens roturiers tant à Bretteville-la-Pavée qu'à Louvigny (5), » avaient eu, comme enfants : *Louise*, la mère du poète, *Jean*, *Charlotte* et *Marie*. Ces deux dernières étaient mortes avant 1606, la première sans enfants; la seconde, mariée à Pierre Beaullart, sieur de Maizet, avait laissé un fils « marié aujourd'huy à une des filles de

(1) Portait : d'argent, à six mâcles de gueules, 3, 2 et 1.

(2) La famille Lambert portait : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de deux croissants d'or en chef et d'une étoile d'or en pointe.

(3) Cfr. *Instruction de Malherbe à son fils*, passim.

(4) Ifs, à une demi-lieue de Caen (canton de Caen-est).

(5) Communes du canton de Caen-ouest.

Fontaines-Estoupefour (1). » *Jean le Vallois*, sieur d'Ifs, frère de la mère du poète, avait épousé, en premières noces, une sœur du sieur de Lamberville, maître des requêtes, et de leur union était sortie *Marie le Vallois*, morte un quart d'heure après sa mère en 1587. D'un second mariage avec Jeanne de Mainbeville, sœur et en partie héritière du sieur de Comiers, il avait eu une fille, *Judith*, qui avait épousé, le mardi 15 février 1605, *François de Malherbe, sieur du Bouillon et d'Escorchebeuf*, le chef de la branche aînée des Malherbe. « Elle peut avoir aujourd'hui seize ans, écrit le poète dans son *Instruction* (2). Son père mourut peu de temps après qu'elle fut née, si bien qu'elle est demeurée seule héritière de ladite terre d'Ifs et des biens assis à Bretteville-la-Pavée, qui avoient appartenu à ladite Catherine le Joly, sa grand'mère et la mienne. Dieu la fasse vivre et lui donne des enfans. Si elle n'en avoit point, mon cousin de Maizet, sorti de ladite Marie le Vallois, dont j'ai fait mention, et nous, en serions héritiers. S'il n'y avoit autre bien que le noble, nous l'emporterions par-dessus mondit cousin de Maizet, parce que nous sommes de Louise le Vallois, fille aînée dudit Henri le Vallois, sieur d'Ifs, et encore l'emporterais-je au préjudice de mon frère, parce que je suis son aîné, et le premier de tous les enfants sortis du mariage de mesdits père et mère. » Disons en passant que ces prévisions d'héritage ne devaient point se réaliser par suite de la naissance, en 1619, de *Jacques de Malherbe*.

C'est ici le lieu de parler de cette curieuse épitaphe qu'on a tant reprochée à Malherbe et « qu'il fit pour un de ses oncles, frère de sa mère, nommé d'Is, lieutenant criminel à Caen. Comme c'estoit un homme de réputation dans la ville, et fort considéré dans sa famille, la mère de M. de Malherbe l'avoit pressé plusieurs fois de faire des vers sur sa mort; de sorte que pour se délivrer de ceste importunité, it fit enfin ce sizain, comme par dépit :

Icy dessous gist Monsieur d'Is,
Pleust or à Dieu qu'ils fussent dix,
Mes trois Sœurs, mon Père et ma Mère,
Le grand Eléazar mon Frère,
Mes trois Tantes et Monsieur d'Is;
Vous les nommé-je pas tous dix (3)? »

(1) Cfr. *Instruction de Malherbe à son fils* (M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 333).
(2) Ibid., p. 333.
(3) Cfr. *Anecdotes inédites sur Malherbe*, par M. L. Arnould, p. 33.

Cette épitaphe, inédite au temps de Conrart, fut publiée par Ménage en 1666, à la fin des Poésies de Malherbe, p. 239, sous ce titre : *Epitaphe de Monsieur d'Is, parent de l'auteur, et de qui l'auteur étoit héritier*. Les personnages qu'elle maltraite si bien nous sont maintenant connus. Monsieur d'Is, c'est Jean le Vallois, sieur d'Ifs (1), oncle du poète et père de Judith. Les trois sœurs de Malherbe, ce sont Jeanne, morte vers 1597, Marie et Louise. Les trois tantes ne sont autres que Charlotte et Marie le Vallois, sœurs de la mère du poète, et Jeanne de Mainbeville, seconde femme de Monsieur d'Is. Le père et la mère de Malherbe, le grand Eléazar son frère complètent la collection.

Disons-le bien vite, c'est moins au cœur de Malherbe qu'à son esprit qu'il faut attribuer ce sizain. Il eût été préférable que cette plaisanterie ridicule et quelque peu odieuse, composée, paraît-il, sur la demande de la mère du poète, ce qui en augmente singulièrement l'impertinence, n'eût jamais été imprimée par Ménage. Car elle jette un peu d'ombre sur la physionomie d'ordinaire noble et sérieuse de Malherbe. « Mais, écrit à ce sujet M. Fr. de Gournay (2), n'en croyons pas le poète, et absolvons l'homme qui, dès sa vingt et unième année, s'était créé une position indépendante de ses parents, et qui ne les fatigua jamais de demandes intéressées. »

Les parents paternels du poète étaient les *Malherbe sieurs de la Pigacière*. *Bertrand de Malherbe*, sieur de la Pigacière, fils de Guillaume de Malherbe et de Marie d'Elbeuf, et par suite frère du père du poète, était mort à une date restée ignorée. Avant de mourir, il avait fait avec son frère François le partage de la succession paternelle. Nous n'avons pu en retrouver l'acte qui, selon toute apparence, ne fut pas écrit au tabellionage de Caen, ou, dans le cas contraire, le fut à une époque autre que celle indiquée dans le Dictionnaire de la Chesnaye des Bois. L'abbé Béziers donne en effet le 25 janvier 1595, et cette date, nous l'avons déjà dit, est celle du contrat de mariage d'Eléazar et de Marie Lambert. Bertrand de Malherbe eut pour fils *Pierre de Malherbe*, sieur de la Pigacière, dont nous aurons bientôt lieu de constater les relations, surtout financières, avec le poète son cousin-germain. D'une alliance, restée inconnue, il eut comme

(1) Ifs s'écrivait autrefois *Ifs* et *Is*.
(2) Loc. cit., p. 327.

fils *André de Malherbe*, sieur de la Pigacière, qui devait longtemps porter les armes pour le service du Roi, et épouser, par contrat du 6 avril 1615 (1), damoiselle Marie Gosselin. Plus tard, il aura à soutenir un grand procès contre Charles de la Rivière, écuyer, sieur de Missy, qui lui disputera sa qualité. Et dans ce procès interviendront ses cousins, issus de germain, Eléazar, Jacques, Augustin et Pierre de Malherbe, tous fils d'Eléazar. Il en résultera un arrêt des maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi, en date du 19 septembre 1645, qui, sur la production des titres, maintiendra ledit André de Malherbe et ses cousins dans leur qualité de nobles d'ancienne race, avec défense au sieur de la Rivière et à tous autres de les inquiéter dans cette qualité, sous peine de 3.000 livres d'amende et de tous les dépens, dommages et intérêts (2).

Nous lisons dans l'ouvrage de M. A. de Courson (*Recherches nobiliaires*, p. 453) : « Eléazard de Sarcilly de Chandeville, fils de François (intendant de l'amiral de Montpensier, époux de Marthe Malherbe en 1591), neveu du grand poète Malherbe..., naquit en 1611 à Brucourt. »

Ces lignes laisseraient à supposer que le poète aurait eu une autre sœur du nom de *Marthe*. La même opinion résulterait de l'ensemble d'une petite brochure intitulée : *Portrait de Eléazar de Chandeville, neveu de Malherbe, tiré du Cyrus de Mlle de Scudéry*, et publiée par M. Trébutien (Caen, Le Gost-Clérisse, 1858). Cependant, il est absolument certain que Marthe Malherbe n'était pas la sœur du poète. Elle pourrait avoir été sa nièce à la mode de Bretagne, ou plutôt sa cousine issue de germain : car nous serions presque tenté de croire qu'elle était la fille de Pierre de Malherbe, sieur de la Pigacière, dont nous venons de parler. Ce n'est là qu'une conjecture fondée, il est vrai, sur un contrat de constitution de rente, en date du mois d'octobre 1611, que nous avons trouvé, aux archives du Calvados, dans les registres du contrôle. Son nom se lit aussi dans une foule d'autres contrats et actes du tabellionage et du bailliage. Eléazar de Sarcilly serait bien alors un neveu du poète, dans la très large acception qu'on donne quelquefois à ce degré de parenté.

Le manuscrit de Quens est moins explicite : « Eléazar de Sarcilly,

(1) Le manuscrit de Quens donne le 14 mai 1615.

(2) Nous renvoyons pour cet arrêt au Chapitre 1er où il en a été déjà fait mention.

parent du poète Malherbe. » Selon Huet (1), ce jeune homme avait un rare talent pour la poésie. Isabelle de Bourgueville, fille d'honneur de la reine Henriette, femme de Charles Ier, et arrière-petite-fille de M. de Bras, fut sa première inclination. Il composa des vers en son honneur. Il mourut en 1633, à l'âge de vingt-deux ans, et fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. M. de Montausier, étant venu à Caen prendre possession de son gouvernement, dit une fois, en parlant de M. de Sarcilly de Chandeville, « qu'il n'était pas un jour qu'il ne donnât plus d'un quart d'heure à sa mémoire. » Ses poésies, qu'il voulait supprimer lors de sa mort, ne nous seraient point parvenues sans M. de Scudéry qui prit soin de les recueillir et de publier ce qui nous en reste. Elles sont conservées à la Bibliothèque nationale.

Nous avons laissé Malherbe à la cour de France. C'est là qu'il reçut la nouvelle de la mort de son père survenue, selon toute probabilité, vers la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet 1606. « Il mourut dans une extrême vieillesse, dit Jacques de Cahaignes (2), sans être affligé des infirmités si fréquentes à cet âge. Ses forces, cédant enfin devant la volonté du destin, il mourut la sixième année de ce siècle, emportant dans la tombe l'estime générale :

Nempe rapit juvenes mors in florente juventa.
Non oblita rapit sed tamen illa senes. »

Nous croyons, et nous aimons à le répéter, que le père du poète mourut dans le sein de l'Eglise catholique, et fut enterré dans la chapelle Saint-Jacques qu'il avait jadis fieffée dans l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Vieil. Mais nous ignorons si le poète fut averti assez tôt pour venir recevoir le dernier soupir de son père ou du moins pour pouvoir assister à ses obsèques. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était à Caen le 17 juillet 1606, pour le partage avec son frère et la choisie des lots de l'héritage paternel.

Là encore s'impose un rapide aperçu des rapports qui avaient pu exister avant cette époque entre le poète et son père, relativement à ce qu'il en avait reçu, non moins qu'entre le poète et son frère, en ce qui concerne les biens qu'ils pouvaient avoir à se partager.

(1) *Origines de Caen.*
(2) *Eloge 94e* : traduction de M. A. de Blangy, p. 361.

Malherbe avait eu jusque-là bien peu de chose de son père. Nous avons déjà parlé dans le cours de ce chapitre et dans le précédent des frais qu'avait occasionnés son éducation en Normandie, en Allemagne et à Paris. Nous avons aussi rapporté les paroles amères de l'*Instruction à son fils* qui font allusion à son premier séjour en Provence de 1576 à 1586 : « Durant cette absence, je n'ai pas eu un liard de la maison, etc., etc... De toutes lesquelles choses, il se voit le peu de dépense que j'ai faite à mon père, etc., etc. » Malherbe n'est pas moins explicite sur les rapports financiers et les relations plus ou moins tendues qu'il eut jusqu'en 1605 avec son frère Eléazar. Il en profite même pour bien marquer à son fils quelle part il compte devoir lui revenir dans l'héritage des biens paternels : « En faisant son mariage, mon père lui a donné un état de conseiller au siège présidial de Caen, qu'il lui avoit baillé dès l'année 83 ou 84; mais il faut que mon frère m'en tienne compte de la moitié, parce que, par la coutume de Normandie réformée devant ledit mariage, un père ne peut directement ni indirectement avancer un fils plus que l'autre. Cet état valoit douze cents écus pour le moins, quand mon père le lui bailla, de sorte que je lui en veux demander six cents avec les intérêts depuis ce temps-là, qui sont vingt ou vingt-deux ans (1). »

Nous n'avons nulle part découvert que Malherbe ait jamais fait à son frère une réclamation de ce genre : Sans doute qu'en connaissance de cause, Eléazar prévint tout espèce de conflit.

« Je fais compte, dit-il encore, que ceci m'acquitte trois cents écus que je dois au sieur Fauconnier et dont je lui fais la rente au denier dix, et vingt écus de rente que je fais à Harcourt pour deux cents écus qu'il me prêta pour le voyage de ma femme, quand elle s'en revint en ce pays ici. Le contrat fait avec ledit Fauconnier contient quatre cents et quelques écus de principal, mais la vérité est que je n'en reçus que trois cents livres. Le surplus étoit déjà dû audit Fauconnier, pour pareille somme par lui prêtée à mon père pour l'achat de la petite maison qui est près de la nôtre, à ce que mon père me le dit (2). »

Et ensuite : « Mon cousin de la Pigacière, Pierre Malherbe, m'a

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 334.
(2) Ibid.

plégé envers ledit Fauconnier de ladite somme de trois cents livres, dont mon père lui a fait une promesse de l'indemniser, dans laquelle promesse il déclare que je n'ai touché que lesdites 300 livres, et qu'il devoit le reste auparavant (1). »

Il poursuit, tout en donnant un léger coup de pied à la vérité : « Pour le regard de ce que je suis signé au mariage de mon frère, cela ne me peut préjudicier pour ma part dudit office, parce que mon père m'y mena et que pour son respect seul je me signai audit mariage (2). »

« De toutes ces affaires, conclut-il, et autres que je puis ou pourrai avoir en Normandie, j'espère avec l'aide de Notre Seigneur en envoyer des mémoires plus amples à ma femme, aussitôt que je serai arrivé par-delà, et lui envoyer aussi le rôle bien particulier des biens que mon père possède, et des papiers que j'ai par-delà concernant les affaires de deçà, comme sont les quittances de Mme d'Oise, héritière du sieur de Villars, et du capitaine Benoît de Languedoc et autres (3). »

Malherbe fit-il réellement cet envoi à sa femme? Nous ne le croyons pas : un rôle des biens paternels était, en effet, chose inutile après le partage de ces mêmes biens librement fait et accepté par les deux frères.

Mais le Normand se laisse trop deviner dans la suite de la même *Instruction* : « S'il falloit plaider contre mon frère, il lui faudra, outre ce que dessus, objecter que toujours il a été nourri et entretenu aux dépens de la maison, de laquelle il n'a jamais bougé, même depuis qu'il a ledit office, ni depuis qu'il est marié, sinon peut-être un an qu'il demeura en la maison du sieur de l'Escarde tout vis-à-vis de la nôtre, où il recevoit ordinairement plusieurs provisions nécessaires. Hormis ladite année, il a continuellement demeuré chez mon père, et lui et sa famille ont été nourris aux dépens de la maison, lui, sa femme et ses enfants, vivant à la table de mon père; et quand pour le ménage mon père et ma mère, aux mois de juillet, août et septembre, se retiroient aux champs, mondit frère, sa femme, enfants et serviteurs s'y retiroient aussi, vivant aux dépens de mon père, ce qui est notoire à tout le monde (4).

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 334.
(2) Ibid., p. 334-335.
(3) Ibid., p. 335.
(4) *Instruction* (M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 335).

S'il falloit plaider contre mon frère : voilà, ce nous semble, les paroles de Malherbe qui l'ont fait passer jusqu'à ce jour pour un chicaneur de premier ordre, pour un Normand toujours en procès avec son frère ou les autres membres de sa famille (1). De ce que Malherbe défendait ses intérêts comme un docteur en droit, ou plutôt comme un avocat normand habitué à l'argot de la chicane, il ne faudrait pas conclure qu'il fut nécessairement processif. C'était tout simplement un homme d'ordre, et on citerait peu de poètes d'une exactitude aussi remarquable et d'une administration aussi exemplaire. Toutefois, nous avons essayé de trouver ne fût-ce qu'un procès de Malherbe avec les siens. Mais les nombreux registres du bailliage que nous avons feuilletés sont restés absolument muets sur ce point. Il est vrai que parmi ces registres, jusque-là peu ou point inventoriés et classés, plusieurs manquent à certaines dates ou sont totalement détériorés, au point de faire regretter leur disparition ou leur inutilité.

Il ne faudrait donc pas prendre tout-à-fait au pied de la lettre cette historiette où Tallemant des Réaux met en scène un personnage qui dit à Malherbe : « Des procès entre des personnes si proches! Jésus! que cela est de mauvais exemple. » — « Et avec qui voulez-vous que j'en aie, répond le poète; avec les Turcs ou les Moscovites? Je n'ai rien à partager avec eux. »

Nous n'avons point trouvé trace de procès, pour la bonne raison qu'il n'y eut pas matière à en avoir, comme la suite de cette étude et les divers contrats passés par le poète le montreront clairement. Et à cette occasion, nous ne pouvons passer sous silence la fausse interprétation donnée à une lettre du poète au cardinal Duperron. « Plus il avançait en âge, écrit M. Fr. de Gournay (2), et moins il songeait à revenir en Normandie, d'où il voulait retirer *le peu* qu'il avait. Il est vrai que les procès qu'il y soutenait ne l'y attiraient que par contrainte. « Je suis icy, écrivait-il à Duperron, accroché encore pour quelques jours à deux ou trois méchants procès, et n'attends que d'avoir trouvé quelque fil à ce labyrinthe pour m'en retourner en nos quartiers. » Il est fort regrettable, nous l'avons dit dans le cours de ce chapitre, que M. Fr. de Gour-

(1) M. L. Arnould écrivait tout récemment encore (*Anecdotes inédites sur Malherbe*, p. 35) : «..... Son frere, avec qui Malherbe fut sans cesse en procès. »
(2) Loc. cit., p. 272.

nay ait fait écrire cette lettre en Normandie alors qu'elle le fut en Provence.

« J'ai discouru tout ceci, dit encore le poète dans son *Instruction*, afin que si mon frère de bonne foi ne voulait faire raison à mon fils, il ait de quoi se la faire faire. Dieu me fera, s'il lui plaît, la grâce de vivre pour le délivrer de cette peine, et lui conserver ce que nature lui a donné (1). »

Eléazar devait mourir longtemps avant son frère et avant que Marc-Antoine n'eût atteint sa seizième année. Il est plus que probable qu'il n'a fait aucun tort ni à l'un ni à l'autre.

Le détail qui suit nous paraît, malgré les protestations du poète à la fin de son *Instruction*, absolument contraire à la vérité; et nous serions presque d'avis que Malherbe a fait là un mensonge gros comme la peur qu'il avait d'être frustré de l'héritage paternel. « J'ai icy, écrit-il, une déclaration que mon frère m'a envoyée, par laquelle il me reconnaît, et après moi mon fils Marc-Antoine, son héritier en la moitié de tous ses biens présents et à venir. Ladite déclaration est du 24e septembre 1602, passée à Caen devant Horace le Forestier, et Nicolas Roque, tabellions dudit Caen (2). »

A moins d'erreur de date, ce qui ne serait pas absolument impossible, nous certifions que la minute de cette pièce fait complètement défaut dans les registres du tabellionage, au 24 septembre 1602. D'ailleurs, il nous semble bien extraordinaire qu'Eléazar, alors père de plusieurs enfants, ait songé à reconnaître son frère comme son héritier en la moitié de ses biens présents et à venir. Cela nous paraît d'autant plus étrange que les lots et partages n'étaient pas encore faits, et que, jusqu'à cette année 1602, les deux frères n'avaient pas été des plus unis, comme cela ressort clairement de tout ce qui précède. L'acte de partage de 1606 ne fait aucune allusion à un engagement de cette sorte de la part d'Eléazar.

Si nous voulions résumer toutes les citations que nous avons faites jusqu'ici de l'*Instruction de Malherbe à son fils Marc-Antoine*, nous dirions qu'elle nous rappelle involontairement ces vers de Boileau :

> Soutenons bien nos droits, sot est celui qui donne :
> C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne;

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 336.
(2) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 336.

Ce sont là les leçons dont un père Manceau
Instruit son fils novice au sortir du berceau.

(Epit. IIe, 1673).

Au mois de juillet 1605, Malherbe écrivait dans son *Instruction :* « Mon père peut aujourd'hui posséder six ou sept cens écus de rente, selon l'estimation que plusieurs fois j'en ai ouï faire, et même dernièrement quand je partis de Normandie au mois de décembre 1599 (1). »

Nous savons aussi quels étaient les biens immeubles et les diverses rentes actives du père de François et d'Eléazar de Malherbe. Ces biens, sans parler de ceux de sa femme, pouvaient être de 149 à 150 acres de terres en labour, prés, jardins, plants, bois taillis et de haute futaie, situées dans les communes d'Arry, de Bougy et de Missy. A ces terres étaient jointes des maisons et bâtiments tant à la ville qu'à la campagne.

Déjà, en 1829, dans la *Notice biographique sur le véritable nom de Malerbe* (2), on avait signalé l'acte de partage qui eut lieu, le 17 juillet 1606, entre le poète et son frère. M. Fr. de Gournay (3) et, après lui, M. L. Lalanne (4), en avaient reconnu l'existence dans l'étude de Me Lavarde, notaire à Caen. M. A Gasté (5) a davantage précisé, en nommant l'étude de Me Moisy. C'est là que nous avons consulté à notre tour et relevé en son entier cet acte de partage.

Ces lots et partage des maisons, terres et rentes ayant appartenu à « noble homme M. Françoys Malerbe vivant sieur Digny » furent, d'après la coutume de Normandie, faits et présentés par Eléazar, fils puîné, le 6 juillet 1606, et déposés, le 17 du même mois, devant les tabellions de Caen Roque et Martin, en présence des sieurs Potier et de Missy, témoins.

L'acte de partage (6) comprenait deux lots :

Le premier se composait de quatre maisons et d'une portion de maison, de jardins et de terres, soit 64 acres environ, sis aux

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 332.
(2) Cfr. la fin du 1er chapitre de cette étude.
(3) Loc. cit., p. 262.
(4) Loc. cit., I, p. XXIII.
(5) *La Jeunesse de Malherbe*, p. 9.
(6) La minute de cet acte a 15 pages de texte.

paroisses d'Arry, de Missy et de Bougy (1). Le second consistait en deux maisons dont l'une, avec cour et jardin était au quartier Saint-Etienne, place de la Belle-Croix (aujourd'hui place Malherbe), et en 70 acres environ de terres labourables, près, plants et jardins situés à Missy, principalement aux fontaines Digny et au hameau des Forges. Les deux lots comprenaient en outre quelques faibles rentes en argent, blé et orge, et des faisances de peu d'importance.

Le poète, ayant droit de choisie, prit le second lot, celui dans lequel était la maison qu'habitait son père, et qui est présentement connue à Caen sous le nom de *Maison de Malherbe*. Sur ces biens, les deux frères devaient payer une part du douaire de leur mère, Louise le Vallois, et diverses rentes passives, tant pour les légitimes de leurs sœurs que pour d'autres motifs. Ces rentes, pour le poète, pouvaient monter à 163 livres dix sols.

Malherbe n'avait « donc pas trop à se plaindre de son étoile, écrit M. Fr. de Gournay (2); et si, notamment dans une de ses lettres à Louis XIII, il supposait sa famille pauvre et ruinée, c'était d'une pauvreté relative qu'il entendait parler; c'était une forme employée pour éveiller l'intérêt et provoquer la munificence royale. Il était passé maître en cet art qu'un jour il enseignait à une de ses parentes, en l'exhortant à lui envoyer pour Mme de Longueville *une lettre où elle feroit bien la piteuse* (3). »

Malherbe n'avait aucune raison de rester plus longtemps en Normandie, et il ne tarda pas sans doute à revenir à la cour. Il y était certainement en octobre 1606, comme il résulte d'une lettre qu'il écrivit de Fontainebleau à Peiresc, en date du 2 de ce mois (4).

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) Arry, ancienne commune rattachée à celle du Locheur (canton de Villers Bocage); Missy (même canton); Bougy (canton d'Evrecy).

(2) Loc. cit., p. 263-264.

(3) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 80-82 : (Lettre à sa belle et chère cousine).

(4) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 5-6.

HISTOIRE DES COMMANDERIES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

(Suite)

CHAPITRE II *(Suite)*

XIIIe SIÈCLE : PRINCIPALES DONATIONS FAITES A LA COMMANDERIE

ET HISTOIRE DE CHAQUE MEMBRE

On comprend facilement que l'histoire de SAINTE-COLOMBE-LA-CAMPAGNE se trouve intimement liée à celle de la Commanderie, qui se trouvait sur son territoire. C'est pourquoi il est nécessaire de dire ici quelques mots de cette commune. Du reste les documents, en dehors de ceux de Saint-Etienne-de-Renneville, sont peu nombreux. M. A^te le Prévost dans ses notes et le Dictionnaire de l'Eure, citent simplement le nom de Robert de Sainte-Colombe trouvé dans une charte du Neubourg, en faveur de l'abbaye de Préaux (1070).

La paroisse disent-ils ensuite, outre la Commanderie, avait un autre fief, nommé le *Mesnil-Froid* (1/4 de haubert), situé actuellement près la route de Conches au Neubourg. Nous voyons en effet Robert du Mesnil pris comme témoin dans une charte de Roger de Tosny, relative à l'abbaye de la Noë (1160), et, 40 ans

plus tard, Guillaume, Philippe et Hugues du Mesnil, en signer plusieurs autres pour l'abbaye du Bec, sans compter celles des Templiers.

La famille d'Harcourt, fière de ses nombreuses possessions à Sainte-Colombe, s'attribua, au commencement du XIIIe siècle, le patronage de l'Eglise. Mais le chapitre d'Évreux, déjà fort mécontent de ces seigneurs, au sujet d'un de ses chanoines *occis en pleine cathédrale,* selon lui, par Richard d'Harcourt, sieur d'Avrilly (1), et son père, vit avec la plus grande peine cette nouvelle prétention, et s'y opposa énergiquement. D'abord, à cause du meurtre perpétré dans un lieu saint, l'excomunication fut lancée contre les prétendus coupables, et, l'affaire du patronage déférée en cour de Rome. Le Pape Innocent III, alors régnant, en attribua la connaissance à trois chanoines de Chartres (2). Ceux-ci, prenant fait et cause pour leurs collègues d'Évreux, citent à leur tribunal les accusés, afin de se justifier de cette action criminelle. Richard, soit dédain, soit crainte, ne comparut point, et fut de nouveau excommunié. Cependant, au mois d'octobre 1211, les arbitres lui donnèrent l'absolution et attribuèrent le patronage au chapitre *in crastina Sancti Luce apud Carnotum.*

Ce n'était pas une solution de nature à satisfaire un seigneur aussi puissant. C'est pourquoi, Luc évêque d'Évreux, se chargea de concilier lui-même toute cette affaire. Comprenant que le meilleur moyen était un accord donnant satisfaction aux deux parties, il offrit la transaction suivante : 1° l'Église d'Évreux percevra deux muids de froment, deux de méteil et deux d'avoine, sur l'église Saint-Agnan de Calleville, dont les seigneurs d'Harcourt sont patrons. 2° Ces seigneurs auront droit de patronage sur Sainte-Colombe-la-Campagne et de présentation du vicaire, avec cette réserve, que deux gerbes de blé et 50 s. de rente seront

(1) Voir le fief d'Avrilly et ses seigneurs par L. Chanoine Davranches, p. 72.

(2) Aux archives de l'Eure G III, on trouve une charte d'Innocent III, par laquelle il statue sur l'appel qui lui avait été adressé par le chapitre d'Évreux d'une sentence de suspens prononcée contre lui par R... chanoine de Chartres, maintenant chambrier de Chartres, et les autres juges précédemment désignés par le Saint-Siège pour régler le différend survenu entre le chapitre d'Évreux et Richard d'Harcourt, au sujet du droit de patronage de l'Eglise de Sainte-Colombe, délègue de nouveaux commissaires pour procéder à une enquête supplémentaire et examiner la procédure suivie dans cette affaire. — (S. Pierre de Rome, 23 mai 1214).

payés tous les ans au chapitre d'Évreux et au chanoine prébendé, suivant l'usage *sicut fuit ab initio*. — 3° Le vicaire, alors maître Richard d'Esmaleville (1), résignera sa cure, purement et sans condition, entre les mains de l'Évêque, pour être aussitôt présenté de nouveau, comme vicaire de Sainte-Colombe, par le Seigneur d'Harcourt. — 4° Il ne sera plus question du prétendu meurtre, attribué à Richard d'Harcourt (2). — 5° Une grange commune au chapitre, au chanoine prébendé et au vicaire, sera construite dans le cimetière de Sainte-Colombe, pour y entasser les blés, et, dans ce même cimetière, le vicaire se construira une maison de ses propres deniers. — 6° Enfin, les clercs de la terre d'Harcourt paieront au chapitre d'Évreux les 50 s. de rente, aux calendes de septembre, pour faire l'anniversaire du père de Richard. — Cette sage décision mit fin au litige, et chacun s'efforça de réaliser les désirs de l'évêque *et sciendum est quod rancores animorum hinc inde remittentur*, (Mars 1216, Cart. du Chap. G 69, Arch. de l'Eure, n° 137, fol. 31, v°). Cet accord fut confirmé à la même date par Robert Poullain, archevêque de Rouen.

D'après cette charte, la prébende canoniale de Sainte-Colombe est donc d'une haute antiquité, puisque l'Évêque dit à son sujet *sicut fuit ab initio*. Roger Harenc, l'augmenta en 1221 par un don, et, à cette occasion Raoul de Cierrey, rappele la charte de son prédécesseur *bone memorie Luce Ebroicensis episcopi* et la confirme de nouveau (3).

Quelques années après les généreux seigneurs d'Harcourt, ne pensant pas avoir encore assez fait pour la religion, fondèrent près de leur château le célèbre prieuré du Parc, auquel ils donnèrent le patronage et le droit de présentation à la cure de Sainte-Colombe-la-Campagne (1225). C'était un prieuré couventuel,

(1) Voilà le premier curé de Sainte-Colombe dont nous ayons trouvé le nom (Mars 1216).

(2) Jean le Féron traite en effet cette accusation de calomnie, ajoutant, non sans raison, qu'il n'en aurait pas été quitte à si bon compte. — (La Roque, tome III, p. 186.)

(3) « Et pro pace reformata inter vos et dominum Ricardum de Harecuria super eadem ecclesia Sancte-Columbe, sex modios bladi in ecclesia Sancti-Aniani de Karlevilla vobis annuatim sine difficultate percipiendos, sicut in autentico bone memorie Luce Ebroicensis episcopi et predicti Ricardi de Harecuria plenius continetur, pontificali auctoritate vobis concedimus et confirmamus. »

Voir, appendice I, les noms des prébendés de Sainte-Colombe.

composé de 15 chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, qui devaient prier pour leurs bienfaiteurs inhumés dans l'église. — « Cette église fut dotée dès l'origine, par Jean d'Harcourt, d'une sonnerie des plus remarquables..... Au moment de la suppression du prieuré, les trois bourdons existaient encore et formaient une tierce mineure en Ré, Do, Si, d'après le jugement de plusieurs experts. Les deux gros, transportés à Evreux, se balancent encore dans la tour Nord de la Cathédrale (1). Cette imposante sonnerie, devait être empreinte d'une profonde mélancolie, car le demi ton était placé entre la tierce et la seconde majeure. Lorsque ces voix formidables, soutenues et propagées par les échos, se faisaient entendre le soir, à travers les grands arbres de la forêt, l'âme chrétienne était saisie d'une frayeur inexprimable, et rappelée soudain, à la pensée de ses destinées suprêmes *Vox Domini in virtute* (2). » Douze statues du Parc, étaient encore en 1854, dans l'église d'Epréville, près le Neubourg. Celle de Goupillières, en possède les boiseries ainsi que le trône abbatial. — Que de réflexions pénibles suggèrent de telles ruines! le prieuré du Parc, et, quelques pas plus loin l'abbaye du Bec! *Transierunt!!!*

Quand nous aurons dit que l'abbaye de Saint-Sauveur d'Évreux avait certaines rentes à Sainte-Colombe, acquises au XIIIe siècle, nous aurons cité tout ce qui peut intéresser cette commune, en dehors de la Commanderie (3).

Après cette petite digression, qu'on nous pardonnera, car elle a bien son utilité et son intérêt, revenons à nos Templiers et à leurs bienfaiteurs (4). En disant que les chartes relatives à Sainte-Colombe, sont au nombre de 90, on comprendra facilement que les chevaliers étaient en ce pays de gros propriétaires. Il serait fastidieux de les énumérer toutes : les plus intéressantes au point de vue des mœurs de l'époque suffiront.

Citons d'abord en 1212, celle de Roger Harenc, par laquelle il donne, pour l'amour de Dieu et le salut de son âme, toute la terre qu'il tenait du fief de Sacquenville à Sainte-Colombe, mais avec les charges dues aux seigneurs principaux, notamment une rente

(1) Le 1er dont le diamètre est de 1m 94, pèse 10.000 livres et le 2e d'un diamètre de 1m 73, pèse 7.000 livres. — (*Annuaire Normand*, 1865, p. 51.)

(2) Raymond Bordeaux, Neubourg, Harcourt.

(3) Voyez les chartes, appendice II.

(4) Invent. tome I. Premier membre et cartul, n° 1 à 91.

de deux éperons dorés à Pâques. Mu par un motif un peu plus intéressé, Robert le Sage du Mesnil-Froid, leur abandonne une acre de terre en ce pays et reçoit d'eux, comme gratification 100 s. t. afin de le tirer des mains des Juifs, *ad redemptionem et liberationem meam de manibus iudeorum*. Il n'était probablement pas plus riche en 1230, car nous le voyons vendre encore 10 l. 1/2 t, une pièce de terre, entre celle d'Amaury, seigneur d'Harcourt et celle de Guillaume Thierry. Selon la coutume du temps, dejà signalée, Roger du Breuil donne à la commanderie deux hommes, Baudry fils de Bérenger et Osbert fils de Rohes, avec leurs masures et leurs terres (vers 1231). — Guillaume, seigneur du Mesnil-Pipart *pro salute anime sue,* celui de Cécile son épouse, de Gillebert son père et de Mathilde sa mère, de Robert son fils, autrefois chevalier, et de Richard, seigneur d'Harcourt, d'heureuse mémoire, accorde aux Templiers pour son anniversaire, le lendemain de la Saint Michel, toute la terre qu'il avait achetée de Guillaume le Mercenaire, fils de Gauquelin de Sainte-Colombe (18 des calendes de septembre 1246). — Au mois de juillet 1249, il leur cède à nouveau deux pièces de terre, l'une à la mare Ronde, l'autre à la mare Jaghiel. — Deux ans avant, Jean, seigneur d'Harcourt, sur une plainte de ses vassaux de Sainte-Colombe, Sémerville, Saint-Meslain, Tilleul-Lambert et Saint-Léger, avait, par son prévôt, mis opposition aux corvées qui leur étaient imposées par les Templiers. Ceux-ci répondirent en montrant les lettres de ses ancêtres, en vertu desquelles ils exerçaient ces droits. Alors, sur le conseil d'hommes prudents, ce seigneur confirma les chartes précédentes — mai 1247 — et promit même d'en poursuivre l'accomplissement par son prévôt, toutes les fois que les frères le jugeraient opportun. — Citons la charte de Pierre de Guenets, dans laquelle il donne à Robert précepteur, et aux frères de Saint-Etienne, afin de participer, tant à leurs prières qu'à celles des autres maisons, *tam citra mare quam ultra mare*, 12 d. parisis de revenu, sa vie durant, à la fête de la Toussaint, et après sa mort, tous ses biens meubles *ubicumque existentium* (1293). Enfin terminons par un échange, entre les Templiers de Renneville, le doyen et chapitre d'Évreux, et le curé de Sainte-Colombe. Martin Leduc et Mathilde son épouse avaient vendu au susdit chapitre une pièce de terre, mouvante de la Commanderie. Afin d'éviter beaucoup d'ennuis, les chevaliers abandonnèrent cette tenure, du

consentement de f^e Hugues de Paraud *(alias de Pericard)*, précepteur des maisons du Temple en France; et les chanoines, de concert avec le curé, leurs prétentions dimeresses sur 3 acres de terre, aux endroits indiqués dans la transaction. (Mardi, veille de la Saint Martin d'été 1296). — A la fin de ce siècle, toutes ces aumônes formaient un total de près de 200 acres — plus de 100 hectares — sans compter les rentes nombreuses sur les particuliers.

Saint-Léger-la-Campagne (1), (XXe membre) actuellement réuni à la commune d'Emanville, nous fournit une charte de Guillaume de l'Epine, en vertu de laquelle il octroie aux frères un chemin d'une contenance de 3 perches, à raison de chacune 24 pieds. De plus, il confirme une donation de Bernard de Cantelou, et une autre de Roger de Falaise (1228). Deux ans après, Henri de Bosseville leur aumône une place et une pièce de terre : en 1246 Henri de Feuguerolles leur vend le revenu qu'il tirait de ses fermiers Bézein, Guillaume Bance et Thomas Gilos; puis à la même date il s'oblige à une rente d'un demi-muid d'avoine envers Guillaume de Sacquenville, qui la cède de suite aux Templiers. Au mois de septembre 1249, Roger Sébert, promet à la commanderie deux setiers de froment — mesure du Neubourg — et Martin son frère fait au mois d'octobre 1256 la même promesse, pour 3 quartiers de froment. Enfin, Roger Sébert, en présence de toute la paroisse donne aux chevaliers onze pièces de terre en divers triages (1258). — Ces possessions, et la proximité de la commanderie, firent plus tard nommer cette paroisse : Saint-Léger-l'Hospitalier.

Quelques minutes avant d'arriver au Neubourg, par la ligne d'Évreux à Glos-Montfort, le voyageur aperçoit sur sa gauche un monument funèbre, isolé au milieu de la plaine. Ce tombeau, entouré d'une grille, occupe l'emplacement de l'ancienne église de la Salle Coquerel (XXIIIe membre) (2). En 1225, Guérin, Geoffroy et Roger Martel, donnèrent chacun à la commanderie une pièce de terre, et au mois de mars 1255, Mathilde, fille de Davi, leur vendit un setier de froment. Plus tard, les frères prétendirent avoir droit de présentation à la cure, et à un demi-muid d'avoine de dîme. Mais Guillaume d'Harcourt refusa de recon-

(1) Invent. p. 190 à 205. Arch. de l'Eure.
(2) Invent. de Renneville, p. 236 à 246. — Cartul. n° 367 à 374.

naître ce droit de patronage qui lui appartenait, et leur abandonna seulement le demi-muid d'avoine, source de nombreuses difficultés dans la suite avec les différents curés de Saint-Ouen de Coquerel.

A Sémerville (XXIe membre) (1), ainsi qu'à Saint-Meslain (XVIIe membre) aujourd'hui réuni à Graveron, la commanderie possédait 16 pièces de terre. Ces possessions remontent à Robert de Caudecôte qui, en se faisant templier, donna, vers 1198, le tiers de son fief aux chevaliers. Nous en avons comme preuve les chartes de ses neveux, Robert de Cautecôte et Robert du Bois-Rond, qui confirment en 1209 cette aumône et y ajoutent eux-mêmes les deux autres tiers.

Cette concession suscita pourtant, entre les frères et Richard de Bérengeville, au mois de décembre 1232, certaines difficultés. Mais en présence de Richard de Bellevue, évêque d'Évreux, il consentit à l'abandon complet de ce fief, hormis les droits seigneuriaux de service et de secours, selon les usages de la Normandie. De plus, pour éviter à l'avenir toute contestation, les frères relèveront le fief tous les 30 ans, envers le susdit seigneur et ses héritiers. Il est probable que les chevaliers, selon leur coutume, promirent de verser une certaine somme chaque année, afin de s'affranchir de cet ennui. Car nous voyons en 1260, Nicolas et Guillaume d'Alménèches, abandonner deux sols et demi de rente, dus par la commanderie sur le ténement de Robert de Caudecôte, moyennant une gratification de 26 sols tournois. Ainsi, les Templiers devinrent entièrement maîtres du fief de Sémerville. Signalons encore dans ce pays une vente d'Isabelle la Bertheline à Guillaume Buisson, d'une pièce de terre devant le monastère de Sémerville, chargée de 6 deniers envers la commanderie (1247). — Outre plusieurs rentes, Saint-Etienne-de-Renneville possédait de plus quatre acres de terre, aumônées par Robert de Maubuisson, vers 1227, dans la culture du bois de Graveron et affranchies de tous droits, par Robert, seigneur d'Harcourt. Enfin à Saint-Meslain, la commanderie avait 12 gerbes de dîme.

Le Tilleul-Lambert fut un des membres les plus importants de Saint-Etienne (2). Dès la fin du XIIe siècle, les chevaliers, grâce à

(1) Invent. de Renneville, p. 205 à 233.
(2) Invent. XVe membre, tome II, p. 100 à 137. — Cartulaire nos 301 à 342.

la générosité d'Henri II, roi d'Angleterre, de Richard et de Guillaume d'Harcourt, y avaient déjà de nombreuses possessions. Une charte de Robert, fils de ce dernier surnommé le *Vaillant* et le *Fort*, en fait foi. Cette pièce des plus intéressantes, écrite l'an du Verbe Incarné 1200, en présence de Guérin de Cierrey, évêque d'Évreux, d'Egidius archidiacre de la même ville, de maître Raoul de Conches, de Richard d'Harcourt, de Raoul de Saint-Léger, de Jean de Bigards, de Simon des Ruffets, etc., donne aux Templiers l'église du Tilleul-Lambert, avec tous ses biens et dix acres de terre, confirmant en outre, toutes les acquisitions antérieures (1).

Saint-Martin-du-Tilleul devint ainsi une cure régulière de l'ordre à la présentation du commandeur de Renneville, qui avait droit de patronage et les deux tiers de la dîme, l'autre étant réservé au curé. Voici ce que nous lisons dans le registre des visites de 1779 : « Nous avons été reçus au son de toutes les cloches, par M. Charles Bidaut, qui a présenté l'eau bénite et l'encens, et après la bénédiction du Saint-Sacrement, nous avons visité les ornements et les vases sacrés. Un S^t^ ciboire, un calice et sa patène, custode, phioles en argent, encensoir, croix en cuivre argentée, bénitier et lampe en cuivre, burettes d'étain, 10 chandeliers de cuivre, missel, pupitre, 3 aubes, 6 amicts, 6 corporaux, 6 lavabo, 12 purificatoires, 6 nappes d'autel, 5 chasubles et 5 chapes. — Revenu 400 livres, patron Saint-Martin. L'autel en bois, la contretable en colonnade, au milieu tableau du baptême de N. S., aux deux côtés, statues de Saint-Martin et de Sainte-Julie. L'église est en pierres, voûtée en planches, couverte en tuiles, clocher en flèche avec deux cloches bien sonnantes. » — Les terres formaient un total de 93 acres, 3 vergées, 10 perches, d'un rapport de 940 livres, d'après l'inventaire de 1732.

Une grande partie des titres de propriété se trouve à Paris, où nous avons pu retrouver une quarantaine de chartes du XIIIe siècle. Parmi les plus intéressantes, citons celle de Guillaume des Queses, qui pour le salut de son âme et celui de ses ancêtres, afin de célébrer chaque année son anniversaire et celui de ses père et mère Raoul Bense et Albérède, son épouse, donne aux frères un quar-

(1) A cause de son importance nous la donnons aux pièces justificatives appendice III. Elle se trouve inscrite en tête de tous les inventaires de Renneville, mais souvent avec bien des fautes. Heureusement que nous avons pu en retrouver l'original aux archives nationales et les corriger dans notre copie.

tier de froment (mai 1206) : celle de Waranger de la Mare qui en présence de Raoul, chapelain du Tilleul-Lambert, de Renault, chapelain de Coquerel, de Richard de Tournedos, etc., leur abandonne deux parcelles de terre en ce pays (1222). L'année suivante, Richard d'Harcourt, voulant assurer le service divin dans l'église de Saint-Martin — négligé probablement par les Templiers sous prétexte de pauvreté — leur octroie, du consentement de son épouse, pour le salut de son âme et celui de Jean d'Harcourt, son frère, d'heureuse mémoire, 10 acres de terre en 8 pièces, aux trièges indiqués dans la charte. La raison de cette aumône est exprimée en toutes lettres. C'est afin d'entretenir à perpétuité un prêtre, sans préjudice de celui que les chevaliers étaient tenus d'avoir, d'après leurs institutions *ad usum unius sacerdotis quem fratres templi... debent tenere in perpetuum cum illo sacerdote quem ex jure antique institutionis tenentur habere.* — Une de ces pièces de terre se trouvait près le chemin du Tilleul à Emanville, une autre sur la route du Tilleul à Évreux, une troisième à la mare des Periers, etc. Nous trouvons encore dans une charte de 1230, un exemple d'un serf livré avec sa terre, c'est celui de Pierre du Tilleul, qui abandonne aux frères Raoul Varanger son homme, avec toute sa masure et son clos, situé près de la maison de Guillaume Duret : les témoins sont Henri des Essarts, Simon de Cresches, chevaliers, Raoul, chapelain du Tilleul-Lambert, Robert de Morainville, Robert du Buisson, etc.

Non seulement les seigneurs et les roturiers se montraient généreux envers les deux ordres militaires, mais quelquefois aussi le clergé, au détriment duquel cependant, se faisaient toutes ces donations. Nous voyons en effet, Jean d'Harcourt, au mois de mars 1269, confirmer un septier de méteil, aumôné à la commanderie par Gauthier prêtre, recteur de l'église Saint-Paul et doyen du Neubourg. Quant à l'illustre famille d'Harcourt, elle prouvait à chaque instant sa grande bienveillance à l'égard des chevaliers. Robert, seigneur de Beaumesnil, ne voulant pas faire exception à cette charitable règle, reconnut en 1271, le droit que les frères avaient d'exercer leur justice sur la terre de Jean le Vilain et leur donna, au mois de janvier de la même année, une pièce de terre près le chemin du Buisson-Duret à Dieu-l'Accroisse.

Sur cette paroisse, se trouvait autrefois un fief, dont le nom est du à la famille qui l'habitait et que nous retrouvons souvent dans

les chartes de cette époque, c'est le *Buisson-Duret*. — En 1222, Guillaume Duret confirme une donation de 15 sols de rente faite par Richard Varanguier et deux parcelles de terre, abandonnées par Varanger de la Mare. Raoul Duret, cinq ans après, donne en pure aumône à la commanderie quatre pièces de terre, dont trois sises aux Sablonnières, et la quatrième à la Puthenaye. De plus, ce seigneur confirma en 1254, toutes les possessions, rentes, etc., que les frères avaient sur son fief, et leur vendit au mois de mai 1258, trois acres de terre, près de leur bois de Dieu-l'Accroisse. Mais la plus grande aumône faite aux Templiers en ce pays, est sans contredit celle d'Albérède du Buisson, veuve de Nicolas le Sage, qui leur donna tout son fief, meubles, immeubles, rentes, corvées, comme pilage des pommes *pilagia pomorum*, transport du blé au mois d'août, etc. (24 juin 1263). Jean d'Harcourt confirma ce don généreux, inspiré à la donatrice, par la pensée de venir au secours de la Terre-Sainte *in subsidium Sancte Terre Jerosolomitane*. — Le seigneur du Buisson-Duret, en 1270, était Roger, prêtre. D'après sa propre expérience, et de l'avis de personnes prudentes, il comprit que la protection des chevailers du Temple serait plus efficace que celle des Seigneurs, et surtout moins onéreuse. C'est pourquoi il se mit, lui et ses hommes, ses édifices etc., en un mot tout son fief, sous leur patronage, leur donnant ses terres à ferme, tant qu'ils seraient fidèles à leurs promesses, sauf à les indemniser si les dépenses pour l'entretien des immeubles, surpassaient les revenus (septembre 1270). Ainsi il échappait, lui et ses hommes, non seulement aux charges du royaume, mais surtout à ces nombreux droits seigneuriaux qui grevaient les terres à cette époque, puisque les deux ordres militaires en étaient absolument exempts.

Plus tard nous aurons à constater, dans cette paroisse, l'existence d'une chapelle construite sous le vocable de N.-D. de Liesse, par Jacques le Pelletier, fils d'Edouard du Tilleul-Lambert, et qui suscita entre les seigneurs et la commanderie certaines prétentions relatives au patronage de la dite chapelle. Elle se trouvait entre le Tilleul et Renneville.

Les chartes concernant TOURNEDOS-BOIS-HUBERT (1), commencent

(1) Invent. de Renneville, tome I, p. 306 à 316, X^e membre. — Cartulaire, n° 169 à 201.

par une donation de neuf acres, faite en ce pays, par Roger Harenc, en présence de Robert de Joye, évêque d'Évreux, Richard de Bois-Hubert, Richard de Tournedos, Richard de Graveron, etc. Le nom de l'évêque d'Évreux nous permet de fixer avec certitude l'époque de cette pièce non datée : elle est sans contredit de 1203, puisqu'il fut élu en 1201 et mourut deux ans après. Son successeur certifia, par sa charte de 1207, qu'Agnès, fille de Simon Harenc, avait donné aux Templiers treize acres de terre, en sa culture vers le Mesnil, et une autre terre que Gondoin tenait d'elle à Tournedos. — Guillaume et Roger Harenc, ses frères, confirment cette aumône devant Richard des Fourneaux, Godefroy de Barquet, Richard Pelet, Richard de Tournedos, etc. — Vers 1209, les chevaliers reçurent de Richard de Brettemare, clerc, fils de Gondouin, 15 acres de terre, relevant de Richard fils de Serée de Tournedos, qui confirma cette générosité et voulut bien les garder à ferme, promettant d'en payer 10 sols angevins de rente, à la Saint-Rémy. Frère Robert le Petit, était alors précepteur des maisons du Temple en Normandie. Il consentit à ce bail, signé par frère Guillaume, chapelain, frère Roger d'Angerville, frère Jean de Torcy, frère Roger Mollon, etc (1). En retour, les chevaliers reçurent de Robert de Maubuisson, 4 acres de terre dans sa culture près le bois de Graveron. Les témoins de ces quartre chartes sont les mêmes : Richard d'Argences, Etienne de Dardez, Robert, son frère, Jean de Méré, Simon de la Croix, Gauthier d'Epaignes, etc. — Sur ces entrefaites, Gilbert, prieur de l'Hôtel-Dieu d'Évreux, de l'avis de Raoul de Cierrey — nouvellement élu évêque par le chapitre dont il était doyen — et de l'avis des bourgeois de la ville, donne aux frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Brettemare, une acre de terre, que l'hospice possédait à Tournedos, à condition de recevoir annuellement un septier d'hivernage de rente, à la Saint-Rémy (février 1221). — L'argent était alors d'une excessive rareté. Aussi les particuliers, gênés dans leurs affaires, étaient-ils heureux de trouver les ordres religieux, pour leur offrir les terres et recevoir en échange ce dont ils avaient besoin. Cette remarque peut nous expliquer

(1) Ces noms sont ceux probablement des *frères servants* affiliés à l'ordre, car il y en avait dans toutes les commanderies, avec des *écuyers* et des *frères de métiers*, étrangers à l'ordre, et des domestiques laïques plus ou moins nombreux. (*Manuel des Inst. Franç.*, par Achille Luchaire, p. 43.)

une partie de ces nombreuses transactions. Du reste, elle n'est pas illusoire, car ce motif est souvent exprimé dans la charte elle-même, comme dans celle de Robert de la Forêt Bernard, en vertu de laquelle il cède aux frères une acre de terre au Faveril, recevant en retour à cause de son indigence 50 s. t. *et quia indigebam pecunia ipsi dederunt mihi de caritate suâ quinquaginta solidos turonenses.* — Pierre le Roi, de Tournedos, poussé par la même raison *ad negotium suum succurrerunt,* leur vendit à diverses époques, plusieurs rentes qu'il possédait sur des particuliers (1246, 1247, 1251, 1253 et 1260), avec son droit de justice; exemple suivi bientôt par Jean et Guillaume le Roi, Clément Louel, Raoul Margerie, Pierre Prigaut, Roger Guitel, Raoul Goncelin, Guillaume Joye, Jean de la Gonfrérie, écuyer, etc.

Les Templiers s'établirent à Tourville-la-Campagne (1), grâce à une donation de Jean I de Tournebu, faite au mois de juillet 1235. Elle consistait en trois muids de blé, livrables à ses moulins, entre le mois d'août et la Nativité de N. S. Insensiblement, ils étendirent leur influence dans cette paroisse, revendiquant tantôt un droit, tantôt un autre. Les choses allèrent même si loin, que le curé de Tourville et le chapelain de Saint-Meslain-du-Bosc se plaignirent hautement d'être dépouillés d'une partie de leurs dîmes, et en appelèrent au Souverain Pontife. Le Saint-Siège nomma comme arbitre l'abbé d'Exaque, archidiacre de Coutances, qui établit le concordat suivant : 1° le curé et le chapelain auront toutes les dîmes; 2° les Templiers auront la troisième gerbe du fief Mangot, du fief Poncorié et d'un autre champ, enfin la deuxième gerbe du fief Galopin (1280.)

On connaîtrait peu l'esprit des ordres militaires, si on pensait que cet arrangement leur fut agréable. Sans doute, la commanderie se soumit, mais avec la volonté bien arrêtée d'y revenir plus tard. C'est ce qui eut lieu en effet, dix-huit ans après. Au mois de juillet 1298, les chevaliers firent un échange avec Jean II de Tournebu, seigneur du Bec-Thomas et Isabelle de Beaumont, son épouse. Ce seigneur leur abandonna, sur Saint-Ouen-de-Tourville, tous ses droits de présentation, de patronage, de dîmes, un jardin, cinq pièces de terre etc., à condition qu'ils renonceraient

(1) Invent. de Renneville, XVIIIe membre, tome II, p. 168 à 183. — Cart., n° 183.

à la rente des trois muids de blé, aumônée par son père, et qu'ils lui verseraient 100 l. t. d'ARGENT SEC. On comprend avec quelle joie fut signée cette transaction qui faisait ainsi de Tourville, une cure de leur ordre, à leur entière dépendance. A partir de ce moment, la dîme, qui s'étendait sur 300 acres de terre, fut repartie de cette manière : un tiers à la commanderie, un autre au curé et le troisième aux religieux de Boscherville.

Voici sur cette paroisse, située à quatre lieues de Saint-Etienne, le passage d'un inventaire de 1663, complété par celui de 1732, déjà cité : « Nous avons été reçus au son de toutes les cloches, par M. Jean Hérambeu, prêtre vicaire pour le sieur curé, et Pierre Besnard, aussi prêtre clerc et tenant les escolles, qui nous ont présenté l'eau bénite et l'encens, et après la bénédiction du Saint-Sacrement, nous avons visité les ornements et vases sacrés. — Un calice en vermeil doré avec sa patène, donné par f^e le Bourgeois, curé, vicaire général de M. le Grand Prieur, un autre d'argent, un soleil vermeil doré cizelé, appartenant à la confrérie du Saint-Sacrement, un ciboire de cuivre doré, dans lequel il y a une boette d'argent en vermeil doré, donné par le sieur curé, une grande croix d'argent aux armes du sieur curé, 43 nappes — il n'y en avait plus que 12 en 1732 — 14 aubes — 8 seulement en 1732 — amicts et ceintures, une petite croix d'argent, représentant la Ste Vierge, une chasuble de camelot violet, aux armes du sieur curé, une de satin bleu aux mêmes armes, un drap des morts de velours noir, avec une grande croix de satin blanc, au milieu duquel sont les armes de la religion, donné par le sieur curé, six chandeliers de cuivre, six de bois doré, fioles, burettes et plats d'étain etc. — Autel en bois, trois cloches dit l'inventaire de 1732, et il ajoute : on a volé à l'Eglise un calice et 40 livres en argent. Le visiteur ordonne de le remplacer en moins de 18 mois, de refaire la corniche autour du chœur et de la nef en lattes et en mortier. »

Le presbytère était magnifique et la cure ardemment désirée. Pendant plus de 300 ans, elle parait réservée aux curés d'Epréville, qui tous deviennent successivement curés de Saint-Ouen-de-Tourville. Il fallait qu'elle fut en effet d'un très grand rapport, puisque nous voyons en 1596 f^e Mathieu Chevalier, curé d'Epréville, l'accepter avec promesse de faire à son prédécesseur, f^e Louis Liard, une pension de 639 livres et cent ans après, Me Antoine

Gratien, laisser la moitié du presbytère à f^e Louis le Bourgeois, alors âgé de 86 ans, lui servant en outre une rente de 300 livres. L'inventaire de 1732 estime le tiers de la dîme à 500 livres et celui de 1787 à 770 livres. Elle était renfermée depuis le XIVe siècle dans une grange dîmeresse, jadis nommée, paraît-il, maison du Temple.

Près de Sainte-Colombe, se trouve le TREMBLAY-OSMONVILLE (1). Bien que voisins, ces deux pays sont loin d'avoir le même esprit, et, de tous temps, ils ont montré réciproquement une certaine fierté, frisant même quelquefois une antipathie à peine dissimulée. Ceci nous explique la réserve montrée par ses habitants, à l'égard des Templiers. Contrairement en effet aux autres paroisses circonvoisines, toutes très libérales envers les frères, le Tremblay — retenu probablement encore par les religieux de Sainte-Barbe-en-Auge qui en étaient décimateurs (2) — ne nous fournit qu'un seul exemple de générosité. C'est la concession du bois des Chesnets, faite en 1225, par Galéran d'Osmonville et Robert de Vées, confirmée par Robert de Joye, leur parent. Ce bosquet, 3 acres 60 perches, existe encore de nos jours, il se trouve entre Sainte-Colombe et le Tremblay-Osmonville, vulgairement nommé le Mouville.

Avant de terminer cet exposé, citons encore : à la GASTINE, « probablement à une lieue de Conches, une maison seigneuriale composée en 1312 de 84 acres affermées à raison de 30 sols l'acre et une quinzaine d'arpents de bois et de paturages (Arch. Nation., S. 4,995^B, n° 6). Mais en 1373, il n'y avait plus qu'une grange. — Une seigneurie nommée *le Temple*, dans les enclaves de la paroisse du Mesnil-Jourdain (à Caillouel), consistant en domaine fieffé, c'est-à-dire en maisons, terres et héritages tenus à cens. — Vingt-deux acres de terre à MANTHELON (3), chargées d'une paire d'éperons envers le seigneur, d'un rapport de 114 livres; sept acres de terre à QUITTEBEUF, valant 88 livres de revenu; un petit fief à Thuit-Signol, valeur 30 livres; les deux tiers de la dîme de *Villez sur le Neubourg* prise sur 530 acres environ, valeur 900 à

(1) Invent. de Renneville, tome II, p. 205 à 223, XXIe membre. — Cart. n° 351 à 355.

(2) Voir ma notice sur cette paroisse.

(3) Invent. de Renneville, IXe, XXV et XXXIe membre, p. 295 à 306, 93 à 100 et p. 348.

1.000 livres; des rentes à *Longueville* (1), (aujourd'hui Saint-Marcel, près Vernon), à Saint-Agnan, Saint-Aquilin près Pacy, Vauville, Vernon, Virolet, etc.

Richard, roi d'Angleterre, leur accorda la 10e année de son règne un droit de *panage* et *glandée* pour leurs porcs, dans ses forêts de Beaumont, Breteuil, Conches, Evreux, etc (30 novembre 1194). Voici en effet ce que nous lisons dans un coutumier des Fôrêts datant de 1400 à 1410, publié par la Risle : « Le seigneur et hospitaliers de Saint-Étienne de Raneville et ses hommes et ômonées dudit hopital ont en toutes les forêts de Normandie et d'Aquitaine..... franc pasnage pour tous leurs porcs, sans nombre et sans paier franchises : ilz sont tenuz faire et dire oraisons et prières pour le Roy nostre sire, et en ont usé dans la dite forest de Beaumont. » — (Arch. de la Seine-Inférieure.)

Enfin la commanderie avait quelques rentes sur le domaine du Roy : sur celui de Conches 32 l. ; de Beaumont 113 l, plus 18 setiers de froment sur une masure; de Pont-Audemer 13 l., etc (Arch. Nation. S. 5,407, plan terrier de 1616.)

Un auteur, M. Lavocat, prétend qu'il y eut une commanderie à Pont-de-l'Arche « dont il ne reste plus trace, » dit-il, et qu'elle devint membre de Saint-Étienne de Renneville. Mannier lui-même paraît l'admettre. J'avoue en toute sincérité que je n'ai rien trouvé, soit dans les chartes soit dans les inventaires, qui puisse confirmer cette assertion et je crois prudent de réserver mon assentiment sur son existence et sur celle de la maison dite des Templiers à Louviers, jusqu'à ce que quelques preuves viennent corroborer ces affirmations (2.)

(1) « Nous ne rappelerons les droits d'usage des Templiers dans le bois de Longueville, au temps de la Harelle, que pour donner à ce dernier mot une signification plus précise que celle que nous avons empruntée à Du Cange. Il faut y voir la réunion des habitants de la vallée, convoqués pour entendre la publication des bans de vendange de la châtellenie. Les Templiers n'avaient sans doute le droit d'usage, que pendant un temps limité, entre la date de réunion des vignerons et la fin des vendanges.

(*Hist. de Vernon*, tome II, p. 291).

« Dans l'ancienne garenne de Vernon, Richard de Vernon, selon Théroude, avait fait bâtir une abbaye pour les Templiers. »

(*Id.* tome II, p. 365).

(2) « On faisait voir encore, à la fin du siècle dernier, quelques bâtiments placés au milieu de la grande route, appelée le Pavé, vis-à-vis la maison des

Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que le XIIIe siècle a été une époque de foi et de générosité. Il semble que la propriété ait alors changé de mains, non point par une crise sanglante comme en 1793, mais par un élan spontané, chacun se dépouillant volontairement *pour assurer le salut de son âme et celui de ses ancêtres.* C'est en effet la formule consacrée que nous avons vue à chaque pas dans les nombreux titres analysés en ce chapitre.

Pour se rendre de plus en plus dignes de ces dons, les chevaliers redoublèrent de zèle et de courage afin de se maintenir en Palestine, cette terre arrosée depuis plus de cent ans du meilleur de leur sang.

CHAPITRE III

Retour des Templiers — Leur procès. Destruction de l'ordre.

Laissant aux histoires générales le soin de raconter les revers arrivés en Palestine ou ailleurs dans les différentes croisades entreprises alors, nous dirons seulement qu'après la prise de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), les Templiers s'établirent à Limisso en Chypre. Ils avaient l'espoir, aussi bien que les Hospitaliers, de revenir un jour aux Lieux-Saints, espoir qui sembla se réaliser en 1299. Le fameux Cazan, roi des Tartares Mongols désirant s'emparer de ce pays proposa aux deux ordres militaires de leur rendre la Terre-Sainte, s'ils voulaient combattre avec lui leurs ennemis communs. On conçoit avec quel empressement cette offre fut acceptée et grâce à cette union on reprit Alep, Damas,

Templiers .... Sur la fin du règne de Philippe eut lieu l'arrestation des Templiers. Cet ordre puissant possédait au Vaudreuil une maison dont on voit quelques restes aujourd'hui : une grande salle à porte ogivale et une galerie en bois sculpté de la fin du XIIIe siècle. Chaque pilier, chargé naguère de sveltes fleurs de lis, est relié à l'autre par des arcades rappelant les constructions de l'Orient. Dans les panneaux, on distinguait en relief les armes de France, surmontées de la couronne fleurdelisée, ornements qui ont disparu à la fin du siècle dernier. A côté de ce manoir se trouvait le pont, flanqué de grosses tours et à la garde duquel les chevaliers étaient préposés... Ces Templiers étaient sans doute ceux de la commanderie de Renneville, qui avait à Tournedos un fief et plusieurs propriétés. — *(Recueil de la Société de l'Eure,* tome VII, p. 337, note 6 et 398-99 et n° 14.)

Jérusalem. Malheureusement le Kan des Tartares obligé de retourner en Perse laissa les chevaliers seuls. N'ayant aucunes places fortes pour se retirer, ces derniers durent sortir de la Ville Sainte et reprendre le chemin de l'île de Chypre.

C'est alors que les Templiers, après une expédition en Grèce, vinrent s'établir en Occident et surtout en France : « Ils rapportaient, dit Michelet, au milieu du royaume épuisé, et sous les yeux d'un roi famélique (Philippe le Bel), un monstrueux trésor de 150,000 florins d'or, et en argent la charge de dix mulets. Qu'allaient-ils faire, en pleine paix, de tant de forces et de richesses? Ne seraient-ils pas tentés de se créer une souveraineté dans l'Occident, comme les chevaliers Teutoniques l'avaient fait en Prusse et les Hospitaliers dans les îles de la Méditerranée? Il n'était point d'État où ils n'eussent des places fortes : ils tenaient à toutes les familles nobles. Ils n'étaient guère en tout, il est vrai, plus de 15.000 chevaliers; mais c'étaient des hommes aguerris, au milieu d'un peuple qui ne l'était plus depuis la cessation des guerres des seigneurs. C'étaient d'admirables cavaliers, les rivaux des mameluks, aussi intelligents, lestes et rapides, que la pesante cavalerie féodale était lourde et inerte. On les voyait partout orgueilleusement chevaucher sur leurs admirables coursiers arabes, suivis chacun d'un écuyer, d'un page, d'un servant d'armes, sans compter les esclaves noirs. Ils ne pouvaient varier leurs vêtements; mais ils avaient de précieuses armes orientales, d'un acier d'une fine trempe, et démasquinés richement... (1) »

Ce luxe fut cause de leur perte en excitant contre eux la haine et la jalousie des hommes. Leur plus grand ennemi, le puissant, le plus dangereux était le roi de France, Philippe le Bel. « *Le roi Philippe*, dit Guillaume de Nogaret, *est religieux, fervent champion de la foi, vigoureux défenseur de sainte mère Église, bâtisseur de basiliques, comme ses ancêtres. Il est chaste, humble, modeste de visage et de langue. Jamais il ne se met en colère; plein de grâce, de charité, de piété, il n'a de haine pour personne. Très beau, il est agréable à tous, même à ses ennemis quand ils sont en sa puissance... Dieu fait aux malades des miracles évidens par ses mains.* » Que nul ne s'étonne de ce portrait tracé par celui qui est regardé comme le Thomas Cromwell de l'époque. Ceux qui connaissent

(1) *Histoire de France.*

la conduite de ce roi *si religieux, si agréable même à ses ennemis*, envers Boniface VIII comme envers les juifs peuvent se faire une idée de celle qu'il tint à l'égard des Templiers. Le 22 juillet 1306 en effet, éclate un coup de théâtre que Drumont serait heureux de voir se renouveler de nos jours : tous les juifs sont arrêtés en même temps et à l'improviste, d'un bout à l'autre du territoire. Il n'en échappa pas un seul. « *L'affaire avait été menée*, dit Ch. V. Langlois (1), *avec une prudence et une énergie consommées, bien faites pour inviter le roi et son ministre à de nouvelles et plus fructueuses spoliations. La confiscation des biens du Temple, en 1307, fut, au fond, de même nature que celle des biens des juifs en 1306 : l'une et l'autre eurent la même cause : la pénurie des finances royales.* »

Or chacun sait que le trésor royal se confondait dès le règne de Louis VII, avec celui de l'ordre du Temple. Sous Philippe Auguste, saint Louis, Philippe le Hardi, les fonds de l'État capétien ont été constamment déposés entre les mains des Templiers (2). « *Les établissements que les Templiers avaient fondés dans tous les pays de l'Europe et de l'Orient latin, les voyages que leurs compagnies, bien armées et solidement organisées, faisaient continuellement sur toutes les voies de terre et de mer, les mettaient dans d'excellentes conditions pour transporter au loin, avec la plus entière sécurité, de grosses sommes d'argent, comme aussi pour effectuer des payements sur les places étrangères, au moyen de correspondances et de jeux d'écritures, sans avoir à déplacer les fonds.* » Aussi les Templiers de Paris se chargèrent-ils pour le compte des rois de France, des mêmes opérations de trésorerie qu'ils faisaient pour le compte des papes et d'autres souverains. On sait que dans son testament de 1190, Philippe Auguste, recommanda que tous ses revenus fussent portés dans le trésor du Temple, après avoir été reçus par une commission de bourgeois de Paris et par un des maréchaux. Sous son règne, le trésorier du Temple, frère Aimard, semble avoir joué le rôle d'un véritable ministre des finances. Les templiers Gilles et Hubert remplirent le même office sous saint Louis (3). On possède encore un document curieux appartenant à

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1891, p. 395.

(2) *Manuel des Instit. Franç.*, période des Capétiens directs, par Achille Luchaire, p. 588.

(3) Voir M. L. Delisle, *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIII et H. de Curzon : *La maison du Temple de Paris*, p. 29 et 248.

l'administration du trésorier Jean de Tours : le journal des encaissements et payements faits, en 1295 et 1296, à l'un des guichets du Temple. Des états de situation étaient dressés au Temple et faisaient connaître dans quelle porportion le Temple était créancier ou débiteur du roi à chacun des trois termes de l'année. C'était donc au Temple que se formait et se conservait le principal trésor du roi du XIIIe siècle (1). » Cette citation suffit pour montrer amplement que les causes d'inimitié de Philippe le Bel contre les Templiers énumérées par certains historiens eurent beaucoup moins d'influence sur sa décision que l'état de son compte à la banque de l'ordre. La balance de ce compte penchait alors lourdement en faveur des chevaliers.

Décidée le 23 septembre 1307, au monastère de Maubuisson, l'arrestation des Templiers se fit le vendredi 13 octobre 1307. La trame si savamment ourdie par Guillaume Nogaret va se dérouler rapidement et d'une façon dramatique. Un questionnaire par lui rédigé résumera les accusations portées contre l'ordre et des aveux arrachés par les tortures les plus terribles donneront une apparence de justice à cette inique procédure.

Aussitôt les embarras financiers de Philippe le Bel diminuent visiblement; « ses dettes envers l'ordre avaient été éteintes, car les canons défendent de payer leur dû aux hérétiques; il avait saisi tout le numéraire accumulé dans les banques du Temple, dont il ne rendit jamais compte; et le trésor du Temple de Paris avait été transformé en caisse royale, sans qu'il eût été procédé à la liquidation des opérations engagées sous l'administration des derniers comptables du Temple (2). »

Venons maintenant aux actes mêmes du procès pour y relever ce qui peut intéresser notre département. N'oublions pas que les aveux sont arrachés par des souffrances terribles. Avez-vous été torturé, demande-t-on à frère Ponsard de Gisi? — Oui, trois mois avant ma confession, on m'a lié les mains derrière le dos, si serré que le sang jaillissait des ongles, et on m'a mis dans une fosse, attaché avec une longe. Si on me fait encore subir de pareilles tortures, je nierai tout ce que je dis maintenant, je dirai tout ce

(1) Achille Luchaire, op. cit.

(2) Ch. V. Langlois, *Revue des Deux-Mondes*.

qu'on voudra. Je suis prêt à subir des supplices pourvu qu'ils soient courts; qu'on me coupe la tête, qu'on me fasse bouillir pour l'honneur de l'ordre, mais je ne peux supporter des supplices à petit feu comme ceux qui m'ont été infligés depuis plus de deux ans en prison. » — « J'ai été torturé, raconte Bernard de Vado à ses juges, on m'a tenu si longtemps devant un feu ardent que la chair de mes talons est brûlée, il s'en est détaché ces deux os que je vous présente! Voyez, ils manquent à mon corps (1). »

Parmi les templiers interrogés, le 13 février 1309, pour savoir d'eux s'ils voulaient défendre l'ordre nous trouvons frère Thomas, cavalier du diocèse d'Évreux, le 17 février, frère Jean de Chamine, le jeudi 19, frère Guillaume Bocelli qui avec les autres veut défendre l'ordre disant que s'il a parlé autrement il en a menti *et si aliud dixit, mentitus est per gulam :* Richard de Marselhie, interrogé le 26 répond de même, ajoutant qu'il voulait sauver son âme. Viennent ensuite frères Jacques de Privère, Anricus des Recors, Mathieu Renaud, Audoin Langlais, Christophore de Locavères, Jean de Camis, Thomas chevalier d'Évreux, Étienne Therrici, Chrétien de Bisy, Colart d'Évreux, Jean de Coleors, Jean de Verneuil, Guillaume du Plessis, Raoul Louvet, du diocèse d'Évreux (2), disant tous qu'ils veulent défendre l'Ordre. Le vendredi 3e jour d'avril, Colart d'Évreux, gardien de onze Templiers dans la maison de Leurage, donne aux commissaires une lettre ainsi conçue :

« Vehi les reisons et les defenses que li frere qui sunt en garde Colart de Evreis propossent à defendre la religion du Temple et leurs cors do cas qui sunt proposé contre eaus, vos (?) ques cas ne sont mie véritable. E dit Jehan Penet, freres chapellans, frere Maycns de Cresson Essart et frere Andrees li Mortoiers, et lour compagnus dusques à XI tout d'une compagnie : Premièrement que la religion deu Temple fu fete et fondée e nom de Deu, damada sancta Maria, et fu divisea et establie per monsegnur sant Bernart et des pluseus prudomes, et fu confremée de nostre per le Pape qui à che tans estoit et des autres papes ensuians, e che le religion nos a esté baillie e l'avon tenue et maintenue à nostre

(1) Michelet, Procès des Templiers.

(2) Michelet, tome I, pp. 67, 74, 80, 85, 86, 106, 108, 110, 111, 114, 133, 145, 150, 158, 165, 191.

poir, et en chelle religion volus vivre et mourir pour le sauvement de nos ames.

Item, nos disons que en la religion de Temple, par toutes les massons à chapelle, avoit prestre et clerc, et plus de seculers que de le religion deu Temple, qui fesoient le service nostre Segnor les frères presens, et buvoient et mangeoient aviec aus, et gisoient en lor dordoirs entre aus, des quieus prestres et clercs nos requerens les enquestes.

Item, cele devant dite religion li pere i atreoit li fil, et li freres se frere et li oncles le neveu; par coi nous disons se le religion fuit mouvèse, il ne les atraissent mie avec aus.

Item, se aucuns freres par courous ou par maulvès concel laissasent leur abiet et alassent au siecle, il venoient requerre leur abiet et crier leur merchi, sans forche nulle ferre, et, fesoient leur penanche an et jour, tele com nostre religion devise, lequele nous creons que nous avons par dievers nous, et en i a grant plenté de cieus qui i sont revenu, liquel n'i fussent mie revenui se le religion fust mauvese.

Item, nous avons souffert moire de tormens de fers, prisons et de geines, et longs tans au pan et à l'iue, par coi aucons de nos freres sunt mort; et ne eussons mie tant souffert se nostre religion ne fust bone et se nos ne maintenissons vérité, et si n'i fust pour le monde oster hors de mal erreur qui i est sans raison.

Item, nous requirons à monssegnur l'archevesque de Nerbonne, à monsegnor l'evesque de Limoge, à monsegnor l'evesque de Mende et à monsegnor l'evesque de Lisieues et à lou conpangnour, nos deritures de sante egliese, com à no pere et à nostre mere; quar nos savons et creons que vous estes envoiés de nostre pere le Pape en cheste besongne, et si savon que vos estres membre de sainta egliesie, et nous tenons le Pape à pere et sainte egliese à mer, et volons obéir à no per et nostre mere, com bon fil et bon crestien et bien creant en Père et en Fil et en Sant-Eusprit, et recheruns aver dret, se nos che vos mantenant (?), et requerrons à aver le consel de nos freres, chest à savoir frere Guillaume Chambolent frere chevalier, frere Renaut de Provins frere chapellans, frere Petre de Bonogna frere chapellans, frere Gossein commendeur de Flandres, frere Jehan de Corbie, frere Guillaume de Lepleche, frere Pietre le Prevoist, frere Nicolas Versequin; et requerons toit emsemble à aleir par davant vous, et s'il ne vous

plest que nous soions tout mené, si mandés frere Mathieu de Cresson Essart et frere Andrée le Mortoier, et nous accordons à che qui feroit pour la religion defendre (1). »

Parmi les membres du clergé chargés de l'enquête au sujet des crimes reprochés aux Templiers, nous trouvons le 17 mai, lundi après le dimanche où on chante *Cantate*, un chanoine d'Évreux Michel Malconduit *(Michael Maliconductus)*, qui vient avec d'autres rendre compte de sa commission (2).

Venons maintenant aux aveux de frere Philippe Agate, du diocèse de Rouen, précepteur de Saint-Gauburge au même diocèse, sans oublier comment ces aveux avaient été obtenus. « J'ai été reçu dans la chapelle du Temple de *Bourgoult*, situé dans le Vexin normand, il y a environ 30 ans par Alverète, précepteur de Normandie, en présence d'André de Rosay, précepteur de l'Autel-Val-Denys, de Guidon de Brotone et de Guillaume de Saint-Taurin, frères servants. Voici comment : je demandai le pain et l'eau, la société et l'habit de l'ordre, pour l'amour de Dieu : le président me répondit que je demandais une grande faveur qui exigeait une mure délibération, car disait-il, il vous faudra supporter bien des souffrances. Après mes vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté prononcés sur un missel ouvert, ainsi que le vœu d'aider selon mes forces à la conquête du royaume de Jérusalem, on me donna le manteau et tous les frères m'embrassèrent sur la bouche. Ensuite on m'enseigna comment je devais me conduire dans l'ordre et garder les secrets du Chapitre. C'est alors que conduit dans une chambre, où je revêtis les habits de l'Ordre, on m'ordonna en présence de frère Guillaume, de renier Dieu. Je répondis : Comment le ferai-je? — Le commandeur reprit : Il faut le faire. Je dis donc : « Qu'il soit renié! » — Telle fut ma réception et c'est ainsi que plus tard moi-même je reçus les autres. Parmi eux je me souviens de frère Guillaume Bocella reçu par moi, il y a environ 15 ou 16 ans, dans la chapelle du Temple de Renneville au diocèse d'Évreux, en présence de frère Guillaume prêtre dont j'ignore le surnom, de Richard de Sautanville frère servant : j'ai admis encore dans le même endroit, il y a environ 15 ans, frère Jacques de Prerveriace servant du diocèse d'Évreux,

(1) Michelet, tome I, pp. 145 et 146.
(2) Id. 278, 79, 81.

en présence de frères Guillaume et Richard de Sacquenville et de plusieurs autres défunts... Pendant l'année de ma réception je me suis confessé de mon reniement et de tous mes péchés dans la chapelle de Saint-Étienne-de-Renneville, à frère Michel de Falaise, alors chapelain de cette commanderie. Il me donna l'absolution avec 13 *Pater noster* comme pénitence tous les jours de ma vie, outre ceux que je devais réciter, puis il ajouta : « Si vous avez renié, je ne puis autre chose. » Quant aux aumônes et à l'hospitalité j'ai pu, dans un temps de grande disette, donner l'aumône dans la commanderie de Renneville à 11,424 personnes *en un seul jour* et du blé pour l'amour de Dieu dans le courant de la même année de disette pour une valeur de 4,000 l. parisis : *dari elemosinam undecim milibus quadragentis et XXIIII personis, et bladum, quod ipse (Philippus Agate) dedit amore Dei, in dicto anno carastie, valebat IIII^or milia libras Pariensis, et aliquando subtrahebatur vinum fratribus ut ministraretur advenenientibus* (1). »

Telle fut la déposition de frère Philippe Agate, en résumé très élogieuse au sujet de l'immense charité de la commanderie de Renneville. Mais d'un autre côté quel triste jour elle jette sur cette époque quand on voit une foule de plus de 11.000 pauvres, une véritable armée, parcourir les campagnes pour y mendier un morceau de pain!

Ecoutons maintenant les aveux de Guillaume Bocelli ou Boncelli frère servant du diocèse d'Évreux, interrogé le mercredi 18 mars. — Au mois de février il se rangeait au nombre des défenseurs de l'ordre, disant que s'il a parlé autrement il en a menti *mentitus est per gulam*, mais dès le 28 mai les supplices le font changer d'avis et son nom se trouve parmi ceux qui renoncent à défendre l'ordre, après avoir montré plus de courage le 28 mars 1310. Il avait au moment de sa déposition environ 34 ans, ne portait plus le manteau ni la barbe, depuis le concile de Sens. Voici ce qu'il répondit au questionnaire : « J'ai été reçu aux environs de la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, il y a près de 12 ans, par frère Philippe Agate, précepteur de Normandie. La cérémonie eut lieu dans la chapelle de Saint-Étienne-de-Renneville, en présence de frère Guillaume Durgenses, curé de la dite commanderie, d'Albin précepteur de Bangi au diocèse de Bayeux, d'Enricus

(1) Michelet, tome I, p. 430.

Anglais précepteur du Val-de-Caniville, frères servants, etc. J'étais resté six mois dans cette maison afin que les frères connussent mes mœurs et moi les leurs. Après les demandes et réponses ordinaires on me fit jurer sur un certain livre vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, de conserver les us et coutumes de l'ordre, de ne pas révéler les secrets du chapitre etc. On m'imposa ensuite le manteau et tous les assistants m'embrassèrent sur la bouche, on m'enseigna combien de *Pater* je devais dire pour mes heures, qu'il fallait coucher avec mes chaussures et mes cuissarts... et tout ce qui se pratiquait dans l'ordre. Enfin en présence de ceux que j'ai nommés on m'ordonna de renier Dieu. Je répondis que je ne le ferais pas : mais sur le nouvel ordre et sur l'affirmation que telle était la coutume, je reniai Dieu de bouche et non de cœur : puis il fallut cracher sur une croix, apportée je ne sais par qui, sur laquelle n'était cependant pas l'image du Crucifié : je crachai non sur elle mais à côté.....

J'ai vu dans la même chapelle la réception de frère Pierre Agate par son oncle Philippe, qui m'avait moi-même reçu. C'était la veille des apôtres Symon et Jude, il y a environ 10 ans, en présence du curé susdit, de frère Richard de Sacquenville et de plusieurs autres dont j'ai oublié les noms. Je n'y ai rien remarqué de mal. » Ses réponses au sujet des sacrements, des prêtres de l'ordre, des aumônes sont toutes favorables et quant au reniement et au crachement sur la croix il ne croit pas que cette coutume soit bien ancienne chez eux (1).

Le mercredi 7 avril, c'était le tour de Guillaume du Plessis, frère servant du diocèse d'Évreux. Il avait été reçu dans la Commanderie d'Arville au diocèse de Chartres vers 1290 par frère Guillaume Gaude autrefois chevalier, en présence de frères Robert Grunhet, Étienne Besce, chevaliers, et d'Étienne du Plessis, servant. La cérémonie eut lieu comme ci-dessus et de plus on lui fit embrasser l'image du crucifié peinte sur un certain livre ainsi que la croix du manteau. Reniement et crachement à côté et non sur la croix, comme dans les autres dépositions (2).

Frère Barthélémy Bocher, du diocèse de Chartres, interrogé le 19 avril s'il avait assisté à des réceptions, répondit qu'il en

(1) Michelet, tome II, pp. 26, 27 et 28.
(2) Michelet, tome II, pp. 184, 85 et 86.

avait vu deux dans la chapelle de Saint-Étienne-de-Renneville au diocèse d'Évreux, faites par frère Philippe Agate, il y avait environ 14 ans. Parmi les assistants il se souvenait de frère Roger, précepteur de cette commanderie et d'Henri Anglais. Il vit également au même endroit la réception de Mathieu Raynaud il y avait environ 15 ans et celle de frère Aubin du diocèse d'Évreux, par frère André de Sacqueville, alors précepteur de Normandie, mais il avait oublié les noms et surnoms des assistants ainsi que de ceux qu'il avait vu encore recevoir parce que, à son avis, ils étaient tous morts.

Le même jour fut interrogé frère Raoul Louvet, du diocèse d'Évreux. Sans manteau ni barbe depuis son incarcération, il avait alors 30 ans environ et ne faisait partie de l'ordre que depuis quatre mois, quand les Templiers furent arrêtés. Reçu par frère Philippe Agate dans la chapelle de Saint-Étienne-de-Renneville, au diocèse d'Évreux, en présence de frères Mathieu Raynaud, Richard Lefèvre et Guillaume Calete, servants, il renia Dieu de bouche non de cœur comme les autres et cracha à côté d'une croix sur laquelle il n'y avait pas l'image du Crucifié.

Telles sont les dépositions que nous avons pu retrouver dans ce volumineux procès et qui intéressent la commanderie de Renneville. Quant au concile de Pont-de-l'Arche où furent interrogés dix Templiers, toutes les pièces ont été détruites. Malgré cela Dupuy affirme « que dans leurs aveux, ils déposèrent qu'on leur faisait renier J.-C., que les frères les embrassaient sur la bouche et sur la poitrine, qu'on les obligeait, à ne connaître aucunes femmes mais bien de se mêler les uns avec les autres et qu'il leur fut baillé une cordelette qui avait touché à une image qu'ils ne savent que c'est etc. » Il cite parmi eux Guillaume Doisneval, Raoul du Plessis, Guillaume de Houdetot, chevaliers et Pierre de Hangest, bailly de Rouen (1). — L'archevêque de Rouen, Bernard de Farges, présida le concile de Pont-l'Arche contre les Templiers et la Chronique de Menneval assure qu'on exécuta les ordres du Pape contre les Templiers : plusieurs chevaliers furent condamnés aux flammes (*Hist. des arch. de Rouen,* par un Bénédictin, Rouen 1667, fol. 495 (2).

(1) Dupuy, *Procès des Templiers,* p. 215.

(2) *Monuments historiques relatifs à la condamnation des Templiers,* par M. Raynouard, p. 120.

Tel fut également le sort de ceux qui eurent le malheur de rétracter les aveux arrachés par la torture : « J'ai avoué, dit Aimery de Villers, quelques articles à cause des tortures que m'ont infligées G. de Marcilli et Hugues de la Celle, chevaliers du roi ; mais tout est faux. Hier, quand j'ai vu 54 de mes frères, dans les fourgons, en route pour le bûcher parce qu'ils n'ont pas voulu avouer nos prétendues erreurs, j'ai pensé que je ne pourrais jamais résister à la terreur du feu. J'avouerais tout, je le sens; *j'avouerais que j'ai tué Dieu, si on voulait.* » Cette déposition impressionna vivement les commissaires et les notaires qui cessèrent provisoirement leurs informations. Six mois après l'instruction reprend, mais les templiers interrogés sont tous des réconciliés, c'est-à-dire soumis. Comme on disait en Occident : « Les chevaliers ont nié partout, excepté ceux qui ont été placés sous la main du roi de France, » on engagea les rois d'Angleterre et d'Aragon à employer la torture, malgré les coutumes locales de leurs royaumes. Les poètes du temps traduisirent ainsi le sentiment général :

L'an mil trois cens et VII, sachiez bien qu'en ce temps
Furent prins les Templiers, qui moult furent puissants
Vilment furent menés onques des plus vaillants
Je crois bien que ce fut par l'art des mescreans.

En cel an qu'ai dit or endroist
Et ne sai à tort ou à droit
Furent les Templiers sans doutance
Tous pris par le royaume de France
Au mois d'octobre, au point du jour
Et un vendredi fut le jour (1).
Un vendredi et un 13!!!

Enfin le concile de Vienne, dont les actes manquent dans les archives pontificales, se réunit sans vouloir entendre sept templiers qui se présentèrent inopinément pour défendre l'Ordre. En présence de Philippe le Bel, Clément V fit lire la bulle *Vox in excelso* dans laquelle tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas contre l'ordre de preuves suffisantes, il croit opportun de le supprimer en fait, remettant la solution de la question de droit à un concile mieux informé, qui ne devait jamais se réunir.

(1) *Histoire des Chevaliers-Templiers*, par Elizé de Montagnac, p. 45.

Quant aux Templiers les uns furent brûlés, les autres errèrent sur les routes, ceux-ci entrèrent dans les ordres monastiques, ceux-là se marièrent (1). Le grand-maître Jacques de Molay eut le sort des premiers.

Restaient les biens immenses des Templiers, cause directe de leur ruine, but final de la persécution. La curée commença immédiatement après le Concile de Vienne qui avait décidé que tous ces biens reviendraient aux Hospitaliers. Dès 1307, Philippe le Bel commence à être moins gêné dans ses affaires, il n'a plus de dettes envers les Templiers, puisque les canons défendent de payer leur dû aux hérétiques : le trésor du Temple devient le trésor royal sans procéder à la liquidation des opérations engagées sous l'administration des derniers comptables. Plus tard il prétendit qu'il restait créancier de l'ordre pour des sommes considérables et comme il avait eu soin de détruire non les traces de ses créances mais de ses dettes, il pouvait se donner libre carrière. « Philippe le Bel, dit Elizé de Montagnac, toucha le revenu des biens des Templiers évalués à 12.000.000 fr., les biens meubles de l'Ordre compris les ornements des Eglises, tout l'or renfermé dans les coffres etc., tout cela disparut et il se donna quittance de 500.000 fr., dont il était débiteur. Il retint ensuite sur leurs terres (2), cinq millions pour les frais du procès (frais de geôle et frais de torture) et son fils Louis réclama plus tard pour le même motif un million cinq cents mille francs (3). » — « Il y eut, dit un autre historien, de véritables saturnales, une immense débauche princière de pillage et de chantage. »

Le faux monnayeur n'avait plus besoin de recourir à ces moyens que l'histoire lui reproche tant, il était désormais assez riche et quelques uns cependant prétendent qu'il aurait bien désiré

(1) Après la destruction de l'Ordre plusieurs Templiers s'étant mariés, le pape Jean XXII déclara tous ces mariages nuls et d'aucune valeur leur ordonnant d'entrer dans quelque autre religion approuvée, les Prêtres aussi bien que les clercs, sous peine d'excommunication et de privation de secours que les Hospitaliers devaient leur fournir.

(Bulle du 16 décembre 1319, adressée à Wautier Regnold, Arch. de Cantorbéry).

(2) Philippe mit aux enchères la ferme des domaines du Temple : les prix de fermage furent si élevés que la plupart des fermiers, qui avaient espéré faire fortune, se ruinèrent. Le roi fit saisir leurs biens.

(3) *Hist. des Chev.* Hospit. de Saint-Jean, p. 106.

atteindre l'ordre des Hospitaliers, mais la mort y mit bon ordre. Le peuple voulut y voir une punition de Dieu et interpréta tout ce qui arriva dans cette année comme un acte de la Divinité vengeant le sang innocent. « Il y eut en effet des éclipses, des parahélies, des parasélènes, toutes sortes de prodiges astronomiques, météorologiques et physiologiques : le tonnerre dans un ciel serein, de la grêle, des naissances monstrueuses. Comme Clément V succomba un mois après l'exécution de Molay, à une affreuse maladie, et comme Philippe le Bel disparut bientôt à son tour, à l'âge de 46 ans, la légende se répandit que Molay supplicié avait assigné le pape et le roi au tribunal de Dieu. Guillaume de Nogaret mourut aussi vers ce temps là, après Clément, avant Philippe (1). »

Terminons ce chapitre par une citation de Bertrandet de Pélissier, noble provençal, qui 16 ans après la mort de Philippe le Bel écrit dans son testament ces belles paroles : « J'ai souvent réfléchi aux vicissitudes des choses humaines, en pensant au sort pitoyable de cet ordre magnifique que j'avais vu si haut, et qui, en un clin d'œil, est tombé si bas. Comment ne pas pleurer, surtout quand les malheurs privés se joignent aux désastres publics? Je ne sais pas comment j'ai pu survivre à la mort déplorable de mes frères Pons et Guiraud, de mes proches et de mes amis sacrifiés!... Cet ordre si illustre, qui avait formé tant de braves chevaliers; cet ordre à qui mes ancêtres étaient si redevables, que tant de mes cousins et de mes oncles, les Pellissier, les Pellipaire, ont servi, sous les auspices duquel ils ont suivi la voie de la gloire et de la vertu militaire, il fut, hélas! et s'est évanoui! Présent me sera toujours ce jour fatal, signe terrible de l'indignation céleste! Je voudrais que mes fils l'eussent toujours devant les yeux, pour apprendre l'horreur de la richesse, de la mollesse, de l'ivrognerie, dés séductions féminines et de tous les vices que la paresse engendre..... » Telle est la philosophie à laquelle s'arrêta le bon sens public. Oui, les templiers, ou quelques templiers avaient été coupables d'orgueil, de débauches et peut être d'irrévérences. Non, les templiers n'étaient pas coupables des atrocités relevées à leur charge par l'inquisition. Plus le temps s'écoula, plus l'opinion s'affermit en ce sens. Saint Antonin de Florence, au xve siècle, n'hésita pas à attribuer la chute du Temple à l'envie allumée par

(1) *Revue des Deux-Mondes*, p. 420. Langlois.

leurs richesses. Boccace prit leur parti. Campi nous apprend qu'au XVIIe siècle les chevaliers étaient regardés universellement, en Italie, comme des saints et des martyrs (1). »

(*A suivre*).

L'abbé C. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(1) Ch. V. Langlois, *Revue des Deux-Mondes*.

LA

CATHÉDRALE DE COUTANCES

PREMIER ASPECT

Au bord de la presqu'île du Cotentin, à trois lieues de la mer, assez loin d'elle pour être à l'abri des grandes tempêtes, assez près pour guider les navigateurs, on voit pyramider sur une colline, au milieu d'une cité dont les rues rayonnent autour de son église, les grands clochers de la cathédrale de Coutances.

Ces masses hautes et grises sont la reproduction, avec plus de style, des tours de Saint-Étienne de Caen. Elles s'élèvent en retrait d'un élégant placage du XIVe siècle qui se détache en relief sur le portique. Elles sont rectangulaires jusqu'à la moitié de leur altitude, puis deviennent octogones, enfin pyramidales; mais on croirait, qu'elles restent carrées jusqu'à leurs pointes, tant on a su cacher les faces de l'octogone par des clochetons carrés, formés de colonnettes grêles, dont les futs, interminablement prolongés, n'atteignent pas encore le sommet de ces menhirs gigantesques.

Des lucarnes d'une altitude extraordinaire dissimulent encore les côtés de la pyramide.

On ne voit du pied que deux blocs imposants flanqués d'escaliers faits à leur ressemblance, et percés de lucarnes anguleuses. Des arcatures ogivales, aux colonnettes menues comme de longs cables, sont les seuls ornements de ces tours et entraînent avec elles le regard qui les suit vers un point où d'autres colonnettes en faisceau le resaisissent pour l'élever encore.

Derrière les tours apparait la lanterne ogivale. Elle monte puissamment de l'intersection des grands combles. Ses quatre

escaliers motivent quatre tourelles : des colonnettes hérissées de crochets se profilent du bas en haut de la lanterne; elle devait être surmontée d'une flèche, mais elle s'arrête subitement, comme si de toutes les babels aucune ne devait être achevée, le temple de Bersippa, parceque les hommes divisés ne le purent terminer, le temple chrétien, parceque les hommes unis ne purent y mettre la dernière main; dans un cas la Providence voulait punir l'orgueil, dans l'autre, peut être le prévenir.

On entre dans la cathédrale sous deux porches latéraux, par deux portes dont les tympans représentent l'un la Vierge, l'autre le Christ tenant l'évangile et entouré du Tétramorphe.

Tous ces tympans sont mutilés, mais non moins significatifs dans leur mutilation qu'ils ne l'étaient dans leur intégrité, ils portent, comme toute la façade, pour avoir confessé la foi, les cicatrices de blessures reçues en haine d'elle dans un âge avancé.

A peine entré dans l'église on s'aperçoit à l'accentuation puissante des motifs, comme aussi à une certaine sévérité qui fait immédiatement impression, qu'on est en présence d'une œuvre de l'âge classique. L'architecture intérieure n'accuse pas une autre origine que cette grande époque où l'homme se croisa pour bâtir le temple et se consola par là de Jérusalem perdue. Le temps épargné, l'espace abrégé, la terre domptée, unifiée, fécondée, ce sont encore aujourd'hui de grandes œuvres, mais laquelle de ces fourmis humaines qu'emporte aujourd'hui dans les campagnes une vapeur légère, ne se trouverait chétive en s'arrêtant en présence de ces tours, de ces témoins qui semblent dire, au détour de la rue, à l'extrémité de la plaine : nous sommes le XIIIe siècle?

Qu'on nous permette d'attribuer l'église à cette époque avant toute discussion, car la preuve n'en résulterait que de l'étude des chartes, des manuscrits, des caractères architectoniques du monument, et surtout d'une chose qui résume ces caractères et dit plus qu'eux : de l'effet. L'effet révèle l'intention, l'intention l'esprit, l'esprit le temps. Nous supposons donc préalablement établi l'âge du monument, sauf à le prouver par nos développements ultérieurs.

C'est l'EFFET que nous nous proposons avant tout d'étudier comme le caractère des plus indicateur de l'époque.

Puis la question de l'époque n'a jamais pour une œuvre d'art qu'une importance secondaire.

Est-elle belle? oui ou non? Voilà la question, car l'art n'a pas pour but de nous faire connaître une province ou un âge, un temps ou un lieu, mais la beauté qui, sous des aspects divers, est de tous les temps et de tous les lieux.

Nous ne saurions donc traiter de l'âge de la cathédrale que dans un chapitre final, et comme d'une question de peu de conséquence : il est permis quand on sait ce qu'une œuvre a d'expressive beauté, de se demander subsidiairement le parti qu'on en peut tirer pour l'intelligence du temps qui se manifesta par elle.

On distingue dans l'église du moyen âge les déambulatoires et les hautes nefs.

Le déambulatoire s'appelle tantôt bas côtés, tantôt nefs collatérales. Autour du rond point, il prend nom d'hémicycle ou parfois de cerclée.

Les hautes nefs comprennent trois parties : la grande nef proprement dite qui va du porche aux transepts; la nef qui forme la traverse de la croix et constitue les deux transepts; enfin la nef du chœur.

L'EFFET INTÉRIEUR

A Coutances, les déambulatoires étaient sombres, les hautes nefs étaient éclairées.

Cette ombre faisait valoir cette lumière.

Parlons d'abord de l'ombre :

Elle occupait la longue étendue des déambulatoires, qui simples d'abord avant d'arriver au transept, doubles au delà, accomplissaient autour du chœur, sous leurs voûtes inégales deux circuits concentriques. Ce double hémicycle existe à Bourges, au Mans, à Amiens, à Paris, à Beauvais, à Reims : mais Coutances en offre le spécimen sinon le plus large, au moins le mieux proportionné.

La première allée du déambulatoire, c'est-à-dire la plus rapprochée du sanctuaire, était obscure : elle recevait la lumière indirectement par les entrecolonnements du sanctuaire, ou de très haut par ses propres fenêtres situées à son *clerestory*. Ces fenêtres étroites rappelaient les archères qui protégeaient les nefs à l'époque romane primitive : elles brillaient deux à deux

sous leurs voûtains triangulaires adaptés en manières d'abat-jour sur les arcs des formerets.

La seconde allée du déambulatoire est la plus sombre : elle est éclairée par les fenêtres des petites chapelle polygonales qui font saillie comme des fleurons sur le mur d'enceinte.

Ainsi l'ombre va croissant : la grande nef est claire, le premier déambulatoire l'est moins, le troisième l'est moins encore, la lumière des voûtes bleuâtres se dégrade d'étage en étage depuis la plus haute nef jusqu'à la plus abaissée, et l'ombre enveloppe de toute part d'un double circuit les parties les plus solennelles et les plus intimes de la cathédrale.

Autre est la destination des hautes nefs, autre celle des déambulatoires. C'est dans la grande nef que la prière collective du peuple assemblé s'élance, c'est dans les déambulatoires que murmurent, devant les autels des saints familiers, ces prières qu'on fait tout seul et tout bas.

Les déambulatoires n'étaient pas seulement des asiles pour la prière solitaire, ils avaient un usage dans le culte public, ils étaient appropriés au long déroulement des cortèges, qui s'enfonçaient avec leurs innombrables cierges, sous les voûtes sombres, à travers les vieux souvenirs.

CE QU'ON VOIT DANS LE DÉAMBULATOIRE

§ I. — Les Tombeaux

En entrant dans l'hémicycle du côté septentrional, on trouve deux chapelles qui ne sont pas exagonales comme celles qui les suivent, mais longues et sans relief : ce sont les chapelles de saint Mathurin et de saint Éloi. L'autel de saint Éloi, soutenu par des colonnettes, laisse voir au-dessous de sa table une statue du XIIIe siècle. C'est apparemment celle de Vivianus qui fut évêque de 1200 à 1208. La nef de l'église fut édifiée sous son pontificat en se servant de murailles plus anciennes. La figure de Vivianus est jeune et sereine, mais comme toutes les statues sépulcrales, recueillies en de profondes réflexions, déprimées sous le niveau de Dieu.

Du côté de l'église, en face de la chaire épiscopale qui s'élevait autrefois contre un des gros piliers du dome repose Hugo Morvillæus.

Nul autre que lui n'avait institué de confréries dans le diocèse, nul autre ne fit à l'église de donations plus libérales, il fonda le transept, il érigea l'abside, il fit porter à Coutances pour ces édifications, la pierre d'Yvetot lieu de sa naissance, et l'envoya à douze lieues sur des chars à travers les marécages, il fonda six autels autour du sanctuaire, les pourvut de chapelains et les dota de rentes, il changea la dédicace du temple qu'il avait renouvelé; il mourut en 1248. Nul autre pasteur n'eut comme lui à la droite de Dieu un tombeau de bronze où son effigie fut en relief. Sous l'épiscopat de Loménie de Brienne, l'airain de cette statue fut transformé en une énorme cloche, qui, gravement, comme si le fondateur parlait encore, appelle la multitude à remplir encore de sa majesté débordante, non seulement les nefs mais les déambulatoires solitaires.

A mesure que la mémoire remonte dans le passé le plus lointain pour y chercher les défunts, elle rencontre en une profondeur de mille années, un autre fondateur, ancêtre de l'église de Vivianus et de Hugo, édificateur de la cathédrale romane qui la précéda : Geoffroy de Montbray. Où trouver son tombeau? du côté de l'épître sous l'ancienne piscine du grand autel. L'eau lustrale du sacrifice est tombée depuis mille ans sur ses reliques.

En face de Vivianus dans la partie méridionale du déambulatoire, dans une autre chapelle au plan rectangulaire et dédiée à saint Pierre, Guillaume de Tournebut, évêque, de 1122 à 1202, a trouvé son lit de repos.

Dans le sanctuaire, du côté de l'épitre, l'arcade qui précède le rond point couvre Jean d'Essay (1261-1274.)

Devant lui Guillaume de Thieville, évêque en 1315, mort en 1345, dort à côté de son prédécesseur : ce furent deux bienfaiteurs de l'église.

Tout au fond du temple au point le plus oriental de l'abside, dans une chapelle dédiée à la vierge Marie, dormait à l'écart Sylvestre, évêque; il avait d'abord restauré le temple, puis enseveli tout au fond de l'abside le plus reculé, il était reparu dans la gloire d'une verrière, à genoux, présenté au ciel par saint Jean.

A travers les entrecolonnements du rond point élargis à dessein, on voit encore étinceler la mitre d'argent enrichie de gemmes blanches, la crosse aux festons d'or, la chasuble d'écarlate aux franges brodées de pierreries, et, plus digne d'un apôtre défunt

que ces brillants accessoires la figure sévère et douce de Saint Lô. Près de lui les apôtres diocésains étaient représentés dans d'autres verrières, les arcatures du rond point encadraient de leurs sombres faisceaux de nervures des mitres épiscopales, et plus d'un évêque dont l'image brillait au clerestory du rond point avait peut être sur le sol son marbre, et sous le marbre, sa poussière : mais ces aînés dans la foi restent inconnus, la poussière ne rappelle plus leur mort, ni le marbre leur mémoire, ni le vitrail leur immortalité.

§ II. — Les Autels

Ce sont des blocs constitués de pierres de taille aux jointures cimentées avec soin : leur masse rectangulaire n'a ni moulure, ni corniche, et l'on voit par elle, que même dans les édifices où rien n'était épargné, la simplicité sobre et nue était plus que tout le reste estimée. Elle est atteinte par ces autels, car on n'en peut voir de moins compliqués : s'ils étaient soutenus par des colonnes, ils le seraient davantage. Ils seraient aussi plus compliqués si le rétable ou le tombeau affectaient la forme curviligne mais l'autel est droit, sévère et simple sous la victime cachée elle-même sous de si simples apparences.

Le bloc de l'autel est creux.

Sur les côtés, s'ouvrent les portes, bardées de fer, de deux armoires, qui pour profondeur ont la moitié de la longueur de l'autel.

Au dedans les deux armoires sont séparées par un mur de refend qu'on ne voit pas. Dans l'une on trouve soigneusement pliés et disposés sur des étagères les ornements sacerdotaux; dans l'autre les vases qui doivent servir au sacrifice. Pour qu'une chasuble puisse être contenue dans l'une de ces armoires, il faut, qu'au XIIIe siècle, elle n'ait pas la raideur plate des chasubles modernes : le vêtement du prêtre célébrant était le manteau souple; il était une œuvre de goût et non point une invention du commerce et de la mode (1).

(1) Ces armoires se retrouvent dans un bas relief de la cathédrale de Séez. Elles rappellent le *secretarium* et les *diaconies* des premières basiliques chrétiennes (Pigeon). A Coutances, il existe deux autels de ce genre remontant à Hugo de Morvillæus dans les chapelles de Saint-Etienne et de Sainte-Catherine

Si l'autel renfermait tout le nécessaire du sacrifice, il faut en conclure qu'il était dans une certaine mesure indépendant du culte paroissial. La chapelle entretenue par une fondation relevait de son chapelain. Il n'avait pas besoin de chercher ailleurs que dans les armoires de son autel les éléments matériels de son culte privé. Ce n'était donc pas simplement en architecture que l'autel avait en quelque sorte son individualité, c'était dans la liturgie qu'il s'individualisait par son prêtre spécial, ses vêtements particuliers, son calice distinctif. La grande église dont les voûtes planaient au-dessus de tous les autels des confréries, ne faisait elle pas régner l'unité dans leur diversité même.

§ III. — Les Crédences

Près des autels étaient les crédences.

La cathédrale de Coutances en offre trois sortes. Les deux premières chapelles à gauche et à droite de l'hémicycle (saint Eloi d'une part, saint Martin de l'autre), offrent une première variété de ces crédences : la piscine pédiculée. De petites colonnes à base ronde portent une cuvette et une ouverture centrale pour l'écoulement des eaux.

Le second type est celui des chapelles Saint-Jean, Sainte Catherine, Saint-Etienne. Les crédences de ce genre sont de petites niches très secrètes, formées de trois arcatures ogivales en retrait les unes sur les autres. L'archivolte la plus cachée la plus profonde est aussi la mieux faite. Les colonnes qui la soutiennent ont un chapiteau de feuillages délicats et elles sont peintes des plus vives couleurs. Ici les archivoltes sont en plein ceintre, là elles sont en ogive, pour varier. Elles sont petites, profondes, mystérieuses comme une source des bois.

Au XIVe siècle, comme on en peut juger par les chapelles de la nef, les crédences perdent ce mystère et ne sont rien moins que des portiques au pignon pompeux orné de rampants, voir même des églises minuscules qui ressemblent à la grande, comme dans l'univers les moindres êtres sont la figure des plus grands dont ils sont aussi l'ébauche.

§ IV. — Les Chapelles

On distingue dans la pénombre des déambulatoires vingt-quatre

chapelles. Mais toutes ne sont pas semblables. Les unes, celle de la *cerclée,* forment couronne, les autres, celle de la nef forment bordure.

Les premières qui portent le plus évident caractère du XIIIe siècle sont comme des fleurons en relief autour d'un cercle. On pourrait encore les comparer à des tours appuyées contre une courtine, voir même, si l'on peut comparer les grandes choses aux petites, à des clous d'or ou à des gemmes qui se détachent en saillie sur une ceinture.

On retrouve à Bourges cette sorte de chapelles : elles sont de forme ronde, petites, éloignées les unes des autres. On ne les attend pas, elles surprennent, elles se font chercher et découvrir, elles ont leur individualité propre, et sur le mur continu de l'abside, le marcheur voit apparaître à de certains intervalles le météore subit de leurs verrières.

L'intervalle qui les sépare les unes des autres est occupé par le pourtour circulaire de l'abside qui conserve lui aussi sa forme propre malgré l'excroissance intermittente des absidioles ou chapelles. Cette forme est distincte et franchement accusée, elle ne fait pas double emploi avec le mur absidal.

Les chapelles de Coutances diffèrent de celles de Bourges en ce qu'elles sont plus larges, moins profondes et polygonales, celles de Bourges sont de petites lanternes cylindriques en encorbellement de distance en distance sur le pourtour de la cerclée.

A Coutances, les chapelles qui sont la moitié d'un exagone, sont soutenues par quatre colonnettes : elles s'élèvent à chacun des angles du polygone : deux sont engagées dans la maçonnerie, celles de l'entrée qu'elles encadrent; deux sont isolées et situées de chaque côté de l'autel, elles reçoivent le feu direct de la verrière centrale : mises en couleur par ce reflet, elles se tiennent debout comme ces deux colonnes qui surgissaient au seuil du sanctuaire à Tyr, au seuil du saint des saints sur le moriah. L'une signifiait la force qui fonde, l'autre la force qui détruit, sur l'une on eut pu lire *destruam*, sur l'autre *ædificabo*. Entre deux colonnes semblables, Samson se fit placer, les yeux crevés, les cheveux longs, et ensevelit sous les mêmes ruines, l'idole et l'idolâtre : c'est entre elles que le prêtre élève par deux fois sa coupe et ses mains pleines d'un Dieu, car, quelle que soit leur origine antique, elles n'ont plus chez les chrétiens d'autre sens que la signification

générale de toutes les lignes qui montent vers les voûtes, et portent au delà des voûtes la prière et la pensée.

Bien différentes sont les chapelles qui se suivent le long des parties rectilignes du mur d'enceinte, sans autre solution de continuité que les transepts. Elles ont des caractères communs, elles sont rectangulaires, elles forment sur les côtés des basses nefs une bordure, et non point une guirlande de fleurons comme les chapelles absidales.

Elles ont aussi des différences, leurs autels ne sont point les mêmes suivant qu'ils sont au delà ou en deçà des transepts; au delà, les autels s'appuient sur le mur d'enceinte; en deçà, sur des murs de refend perpendiculaires aux murs d'enceinte.

Dans les chapelles qui sont situées en deça du transept, les murs de refend forment d'abord le rétable des autels, puis s'ajourent en clairevoie et constituent une fenêtre sans vitre d'une grande altitude, entre les chapelles. Si l'on regarde obliquement de l'extrémité des nefs la première clairevoie, on voit ses meneaux surmontés de trilobes; derrières ces meneaux, les meneaux et les trilobes de la seconde clairevoie, puis ceux de la troisième et ainsi de suite, de chapelle en chapelle, de clairevoie en clairevoie...

Ce n'est pas tout, on voit les meneaux des fenêtres extérieures et vitrées : c'est une forêt de nervures surmontée d'inextricables broussailles de trilobes, de quadrilobes, de roses festonnées, de cercles : on croirait voir les fûts nombreux et grêles, la tige touffue d'une jeune plantation de bouleaux.

§ V. — Les Sculptures

Quand les yeux se sont habitués à l'aspect sombre de la cerclée, ils distinguent autour des chapiteaux, des fleurs champêtres qui forment, avec les crochets et les volutes, une diversité agréable. Il faut bien que la variété jase quelque part en ce temple où l'unité parle si haut. Les détails des chapiteaux ont le privilège d'exprimer discrètement le chuchottement de la variété dans la grande harmonie de l'ensemble.

A l'entrée de la chapelle la plus profonde de l'abside, sur les chapiteaux des premières colonnes sont ciselés, d'un côté des lièvres mangeant des feuillages, deux taureaux qui luttent, et un homme soutenant la retombée de la voûte; de l'autre côté, des

feuilles de chêne, une vieille femme, un oiseau que le sculpteur a muselé comme à dessein et quelques figurines exténuées d'aspect. La force est-elle exprimée là en regard de l'infirmité, en face de la table où Dieu convive donne la première, et remédie à l'autre, et devons-nous chercher là un symbolisme de détail, aussi obscur qu'étranger au XIIIe siècle? Nous ne le croyons pas. L'économie générale du monument est seule symbolique. La nef, la croix, la trinité des divisions en tous sens, l'ombre et le mystère sont des emblèmes, mais il serait difficile d'admettre dans les particularités des chapiteaux autre chose que le caprice des ouvriers ou parfois leur interprétation de la flore indigène.

L'œuvre sculpturale la plus insigne de la cathédrale de Coutances était au XIIIe siècle, la statue de Notre-Dame de la Cerclée, ainsi nommée parce qu'elle occupait l'hémicycle. C'est une image vénérable. La bouche est petite, le menton légèrement déprimé, le front très large, les pommettes sont saillantes, l'expression générale est la plénitude de la joie, la main allongée et fine tient un léger vase étroit et profond. Là sans doute les vierges chrétiennes plantaient un lys vivant. Aussi vigilantes à le renouveler qu'à faire fleurir en leur cœur la vertu dont le lys est le symbole, elles l'offraient à Notre-Dame chaque matin comme un sceptre qui ne se fanait jamais. Le fils de Marie se penchait en avant de sa mère souriant d'amour à qui le priait. La statue est aujourd'hui fort bien conservée, bien qu'elle soit d'un fragile albâtre : elle a gardé son sourire. Son type, un peu normand peut-être, montre l'idée que nos pères du XIIIe siècle avaient conçue de la beauté. Ils la considéraient comme une chose très intellectuelle, mais elle n'excluait ni la vie, ni même une certaine floraison de la santé joyeuse; elle n'était pas inséparable de la maigreur monastique. Nous sommes d'autant plus fondés à le croire, que cette vierge était un type hiératique et consacré, et que les artistes d'alors l'avaient longtemps cherché sans doute avant d'en atteindre la suprême distinction (1).

(1) Cette vierge appartient à l'église Saint-Nicolas de Coutances. Cette paroisse, érigée sous Hugo Morvillaeus, à l'époque où l'on construisait la cathédrale (1236-1246), a vainement tenté de se fondre dans la paroisse principale, celle de Notre Dame de Coutances. En revanche, elle a gardé la statue achetée pendant la Révolution, donnée par l'acquéreur au curé de Saint-Nicolas. La vierge de la cerclée paraît devoir rester désormais la propriété d'une paroisse que les circonstances en ont fait dépositaire.

§ V. — Les Vitraux

Si les chapelles en forme de fleurons qui rayonnent autour de l'hémicycle ont un avantage sur les chapelles en forme de bordure qui frangent les nefs latérales, c'est de servir à isoler les vitraux afin que l'effet des uns ne nuise pas à l'effet des autres, et que le spectateur regarde sans distraction ces belles visions encadrées comme il faut et séparées de tout ce qui pourrait en détourner la vue et en disperser les rayons.

L'embrasure de la fenêtre conduit à la verrière, la concavité de la chapelle conduit à la fenêtre. Celle-ci est le moyen par où l'église produit tout son effet. Une église sans vitraux est un maigre et triste monument, on y voit un effort colossal des lignes vers un effet d'ensemble, que la couleur seule pouvait produire.

Une tapisserie multicolore et des liserets perlés sépare les médaillons qui affectent une forme différente avec chaque vitrail. Ces verrières, malgré les lichens qui les rongent et leur enlèvent de la transparence, ont des chatoiements de pierres précieuses. C'est l'azur sombre dont parle Fénelon et où les feux les plus purs étincellent. Les tons y sont aussi puissants et harmonieux que dans les plus éclatants spectacles de la nature, tamisés par l'écran des feuillages les plus noirs, et même, comme tous les tons de vitraux, ils font penser aux murs de diamant de la cité décrite par Jean de Patmos.

Le vitrail de la chapelle Saint-Louis représente une parabole de l'Évangile, contée comme une histoire en ses moindres détails et de la plus ingénieuse façon. Une poésie naïve, fraîche encore, après huit cents ans, comme les couleurs même du vitrail où elle est exprimée, fait ressembler cet enseignement populaire de l'Église à ceux qu'un mère invente pour charmer ses enfants et les instruire. Il s'agit ici du fils prodigue (1).

Son père inquiet et triste, résigné pourtant à une velléité dont il augure tant de conséquences fâcheuses, présente à son fils une pyxide d'or en forme de ciboire. C'est là son héritage. Cette pyxide est peut-être un de ces bijoux de famille qu'on n'aliène jamais,

(1) Ce qui suit est la description du premier médaillon. Les vitraux se lisent de gauche à droite et de bas en haut.

qui sont sacrés comme des souvenirs. Peut-être aussi ce vase en forme de ciboire est-il un symbole : c'était en des vases semblables que reposait le pain consacré devenu le pain des voyageurs, le vrai pain des fils qu'on n'envoie pas aux chiens, pour parler le langage d'un auteur du XIIIe siècle. Le père de famille, on le comprend, c'est le Christ : il a légué tout son héritage dans un calice, il l'a remis aux mains de l'homme voyageur. En ce vase clos et scellé se trouve contenu le corps même du Dieu, le germe de la résurrection, le gage de la vie éternelle, le droit à la patrie à venir, tous les trésors et tous les biens que la piété utile à tout, procure aux hommes, et non seulement les biens de la vie future, mais ceux aussi de la vie présente, tout est contenu dans ce beau vase d'or à la forme archaïque, il est le souvenir et l'espérance qu'on emporte à la fois.

De ce premier médaillon situé à la partie droite et inférieure du vitrail, passons au médaillon de gauche, à la seconde ligne de ces hiéroglyphes sacrés. On y voit une courtisane aborder le jeune voyageur. Ils sont vêtus comme au XIIIe siècle. On n'imite plus alors comme au XIIe des formes bysantines et de convention, non, l'artiste prend ses modèles autour de lui, dans la nature. A ceux qui marchent à ses côtés dans la vie, il prêche l'Évangile des vivants. Les scènes, il les peint à la mode de son temps, il revêt les personnages des habits qu'il vient de voir dans la rue, de sorte que le passant se puisse reconnaître en eux, et comprendre ainsi que la divine fiction est de tous les temps : Aujourd'hui l'art demande à l'archéologie quel était le costume des hommes d'autrefois, et croit en les revêtant d'un habit d'il y a deux mille ans, être plus dans la vérité, que ne l'étaient les vieux peintres. Ceux-là du moins, rapprochaient de leurs contemporains l'Évangile, et s'ils étaient moins exacts, ils étaient plus actuels, et partant, plus intéressants et plus utiles à leurs contemporains.

La courtisane et le jeune homme sont donc habillés à la mode du XIIIe siècle. La coiffure de la femme est une bande de linge passant sous le menton et venant se fixer sur le sommet de la tête. La robe n'est pas ajustée, elle est large et flottante dans toute sa hauteur; les plis commencent sur les épaules pour descendre jusqu'aux pieds. Cette robe est attachée au cou par une agrafe, et, à la taille pend une ceinture dont l'extrémité descendait jusqu'au genou. Les manches sont étroites.

Le jeune homme porte une tunique et un chaperon en forme de toque.

La femme l'a séduit par ses paroles, l'emmène et cherche à obtenir de lui la précieuse pyxide pleine des richesses accumulées par un père, la chose dont l'enfant ne se fut pas séparé alors même qu'il eût été dénué de tout, et qui, perdu, sera l'objet d'immortels regrets. Il la faut à la prostituée. L'enfant recule en tremblant, son cœur bat, des voix murmurent à son oreille : vas-tu céder l'héritage de tes pères? il résiste, il hésite, il cède, et la pyxide sacrée, les trésors qu'elle contenait, tout cela passe en des mains étrangères qui l'anéantissent. Plus rien ne reste au prodigue. Il se nourrit de ce que l'Évangile appelle des siliques, fruits creux et caducs dédaignés des pourceaux. Il revient attristé. Rien désormais ne peut le retenir, il rencontre bien encore sur son chemin quelqu'une de ces malheureuses victimes de l'impudicité publique, elle lui offre de l'or, peut-être cet or là même qu'elle a commencé par lui prendre (1); mais tout l'or du monde ne l'arrêterait pas sur le chemin du logis paternel, il sait dire : non, et passer outre..... Ici s'arrête le poëme évangélique si pittoresquement raconté qu'on le prendrait pour un fabliau du moyen âge; le reste du vitrail est restauré, mais non pas remplacé; il en reste assez toutefois pour que l'homme des civilisations plus avancées reconnaisse encore son éternelle histoire et sa propre misère en passant devant cette page si vraiment humaine. La fin de l'histoire interrompue ne saurait être retrouvée par le pastiche superficiel des couleurs et des formes perdues, mais seulement par la méditation plus intime de la parabole évangélique, et des tendresses du père au retour de son fils égaré.

Sur le même fond bleu dont la douceur obscure convient aux choses du passé, rayonne en un vitrail voisin, Étienne le martyr. Les feux de la nuit scintillent avec moins de douceur. Le visiteur n'étudiera pas sans intérêt les médaillons où le diacre prêche, où tout autour de sa personne se peuvent observer les attitudes diverses que détermine chez des hommes lâches et méchants, l'apparition d'une grande idée servie par un grand courage : on voit un pharisien qui ricane, un autre qui dénonce à son voisin la dangereuse nouveauté que confesse le premier témoin de la foi,

(1) Médaillons 5 et 6.

un troisième — et celui-là c'est un prêtre — d'un pan de sa robe se bouche les oreilles afin de ne rien entendre, tant la doctrine du Christ est insupportable aux partisans intéressés de la loi de Moïse. Cette disposition des personnages, cette expression de chacun d'eux, cette analyse du sentiment ne sont-ils pas le propre caractère et la particulière excellence de la peinture française dont Poussin sera deux siècles plus tard le représentant. On dira de lui, qu'il fut le dernier des imagiers, on comprend cette parole en étudiant ce médaillon.

Les suivants — je parle de ceux qui sont restés du XIIIe siècle — représentent le martyr de saint Etienne. L'artiste gradue ce drame avec une insistance émouvante. Étienne, dès que les premiers blocs de rocher sont élevés sur sa tête, s'agenouille et prie. Une main se tend vers lui, c'est celle de Dieu, c'est le secours d'en haut ; sa prière est exaucée. Dans le médaillon suivant, il prie, il prie encore, cependant que les pierres pleuvent comme la grêle sans l'accabler. Il est toujours à genoux, et voit tout en haut du vitrail les cieux ouverts. Son âme que la colère brutale des juifs ne saurait accabler, s'élève lumineuse au dessus de ses persécuteurs.

De chaque côté de la chapelle de la sainte Vierge, sont deux verrières racontant le destin et la gloire de deux apôtres au visage humble et doux, qui vinrent au VIe siècle, prêcher l'Évangile aux habitants de l'Avranchain. L'un est abbé de Nanteuil, l'autre évêque de Coutances. Saint Marcouf abbé, évangélisa l'Avranchain sous l'épiscopat de saint Possesseur et de saint Laud. Parmi les huit médaillons du XIIIe siècle qui suffisent à faire apprécier le vitrail de saint Marcouf, nous en remarquons deux rappelant un miracle accompli par ce missionnaire.

Au cours de ses pérégrinations à travers les anciennes forêts, au détour d'une allée des bois, il trouve un chasseur blessé par une chute de cheval et le guérit (médaillon 9). Une autre fois, sa bénédiction guérit un enfant de la rage. Dans le médaillon 4, Marcouf discerne un démon caché sous la figure d'une femme qui lui demande l'aumône. Il met un arbre entre elle et lui, et le noir esprit, mécontent d'être découvert malgré le voile séducteur qu'il avait emprunté, se déclare vaincu, et retourne plein de confusion vers les flots désordonnés qu'il habite comme le lieu le plus conforme à l'agitation éternelle de son sort.

Dans les médaillons 5 et 6, on voit distinctement un départ ; les

barques n'ont ni mât ni voile, ce sont des chaloupes recouvertes de peaux de bœufs, comme en avaient en ce temps-là les pêcheurs celtiques. Deux pauvres anachorètes rament dans ces esquifs, mais la main de Celui qui commande aux flots s'étend sur eux. Où vont-ils? voir un des leurs, dont ils sont depuis longtemps séparés; il habite l'île de Jersey, son nom est Helier. Ils ont eu la fraternelle pensée d'aller chercher de ses nouvelles. Saint Marcouf dirige la barque, saint Domard obéit et rame. Ils arrivent : Saint Helier se présente à eux : alors quels embrassements! quel transport d'âme! Ce petit médaillon du vitrail en fait foi après huit cents ans qui n'ont pas séparé ces anciens amis.

On savait aimer dans les froids monastères et les devoirs de l'amitié jouaient un grand rôle dans la vie des saints; ils tenaient surtout à s'assister au départ, à l'heure où ils se détachaient du rivage de ce monde, pour aller rejoindre dans l'autre ceux dont les rapprochait sur la terre une conformité de mœurs. Saint Lô vient assister saint Marcouf à sa dernière heure, ou plutôt, il vient lui dire au revoir et prie pour lui. Son âme candide, sous la forme d'un petit enfant, retourne au Dieu de l'Évangile. Toujours dans le haut du vitrail, le saint personnage, après s'être élevé de médaillon en médaillon, de vertus en vertus, après avoir lutté et prié, fait des miracles, assisté ses amis, s'élève encore. La terre lui manque lorsque la pointe de l'ogive se rétrécit et se termine, il ne reste plus rien que son âme, et on la voit tout en haut s'envoler comme une dernière blancheur.

Le vitrail de saint Lô commence par une scène nocturne. Une lampe à trois pieds, semblable à une urne d'argent d'où se dégage une tige lumineuse, éclaire le velours azuré de la nuit. C'est l'heure des visions. L'archevêque de Rouen Gildardus est couché sous un dais, et plus haut brillent les tours vaguement éclairées de la Jérusalem que le chrétien entrevoit dans ses rêves et habite dans la mort. La figure de l'archevêque est cuivrée par la lueur du lampadaire. Une apparition se penche vers lui et l'avertit tout bas des desseins de la Providence sur saint Laud.

Le jeune Laud était âgé de 22 ans, il était sobre, chaste, prudent de paroles, charitable, blindé d'humilité, adonné aux veilles, aux oraisons, et, par amour de la vie éternelle, couvert du cilice et de la cendre, brisé d'abstinence et de jeûnes. Le peuple qui avait passé la nuit à psalmodier autour du corps de son évêque

défunt, élève un jeune homme si parfait au sublime faîte du pontificat. Pasteurs et brebis, tous veulent que dans les pâturages de l'Église un tel pasteur, par sa vigilance de jour et de nuit, les garde de la morsure des loups. Childebert, roi de France, lui confie la houlette; Gildardus, le métropolitain, le consacre; les clercs l'élèvent sur un trône et le portent dans la basilique.

A quelque temps de là, comme l'indique le médaillon suivant, saint Laud s'était levé de nuit, pour chanter, fidèle à son nom, les louanges du Seigneur dans son temple à peine éclairé des pâleurs du matin. Les portes de la basilique étaient encore fermées, mais sur le seuil, à l'endroit où s'ouvre encore sous l'une des tours une porte où vient s'agenouiller tout nouvel évêque, une femme était couchée : à peine a-t-elle reconnu le pas de l'évêque, elle s'écrie : « O saint Laud, pieux ministre et pontife du Christ, subviens à ma misère, car je suis privée des deux yeux. Je tiens pour certain et je crois du fond du cœur que si ta main touche mon mal, je recouvrerai la santé et je retournerai joyeuse vers ma demeure et mes enfants. »

Le saint personnage, oubliant sa faible humanité, ne pensant qu'à la bonté toute puissante, posa ses mains sur les yeux de la malade, et priant, et répandant un large fleuve de larmes, il invoqua Dieu par la prière suivante : « Dominateur du ciel et de la terre, roi miséricordieux, Dieu fort et puissant, qui d'un crachat as fait de la boue, en as oint les yeux d'un aveugle, et lui as rendu de voir la lumière, accorde à moi, serviteur indigne, mais confiant en toi, le secours de ta miséricorde afin que par l'imposition de mes mains, cette femme voie comme autrefois! » il plaça ses mains sur ses yeux en disant : Fais briller, Seigneur, ton visage sur nous et aie pitié de nous. Aussitôt la femme cessa d'être aveugle : la première chose qu'elle vit fut le visage de l'apôtre, la seconde fut l'aurore, et sa joie fut grande de revoir aussi sa demeure et ceux qui l'habitaient. Le vitrail la représente à genoux aux pieds de saint Laud; sa robe est blanche, comme son âme sans doute, et l'apôtre est témoin de son premier sourire.

Une autre fois, pendant qu'il encense l'autel, on voit une colombe se mêler aux nuées de l'encens : le vitrail en témoigne encore, puis raconte les voyages de l'évêque et le secours qu'il prête à ses amis mourants, et tout ce qui, dans sa vie fut aussi grand que les miracles, et mérita d'éclater par leur don.

§ VII. — Les Miracles

Telles étaient les choses qu'on voyait dans l'hémicycle du déambulatoire, lorsque les yeux s'étaient accoutumés à ses ombres et discernaient clairement les objets. Les vitraux, bien qu'ils fussent isolés dans les chapelles et séparés par les sections obscures du mur circulaire de l'abside, répandaient dans tout l'hémicycle une clarté qu'on ne voyait pas ailleurs : elle était pure quoique voilée, elle n'était pas seulement douce et fortifiante aux yeux, elle avait une influence morale, elle portait jusqu'au fond de l'âme la sérénité, elle apaisait les désirs du cœur et donnait le goût de la lumière intelligible. Elle auréolait le sanctuaire comme un nimbe et resplendissait avec une incroyable placidité. Au levant et au nord, les bruits de la terre étaient arrêtés par la demeure de l'évêque, à l'occident par un large cimetière qui répandait sa grande paix au pied des hautes tours, et ni les cris de la place publique, ni la voix de ceux qui vendent et achètent, ni les ricanements de ceux qui nient la vérité révélée, ni le tumulte des guerres et des séditions ne venaient troubler le cœur de ceux qui se recueillaient dans cette retraite profonde. Les souvenirs seuls y murmuraient et l'imagination populaire y rêvait de merveilles. On conservait à l'évêché un livre plein de choses fort étranges; il était couvert d'or et de pierres précieuses, écrit sur vélin en latin du XIe siècle. Ces faits merveilleux s'étaient accomplis en cet endroit même, dans une vieille église romane dont les pierres étaient entrées dans l'église du XIIIe siècle.

Le chanoine Jean, fils du camérier Pierre, raconte en cet écrit ce qu'on va lire :

Un samedi après Complies, une femme nommée Darie se tenait, selon son usage, dans une partie occulte et retirée de l'église, c'est-à-dire sur les marches d'un des escaliers qui conduisent dans les tours occidentales. Là, soit par hasard, soit par une permission divine, elle s'endormit. Quand elle fut réveillée, elle se leva pour sortir; mais les gardiens étant partis et les portes de l'église se trouvant soigneusement barrées et fermées à clef, elle revint à sa place toute saisie de frayeur. Au milieu d'une nuit obscure elle se mit à prier. Les gardiens ne revenant pas et la femme priant toujours, tout à coup, les ténèbres de la nuit disparaissent et

l'église resplendit. Alors près de l'autel de saint Jean, elle voit s'avancer une procession de femmes brillantes portant des cierges à la main, et qui s'avançant vers elle dans le circuit intérieur de l'église, s'arrêta devant l'autel où est l'image de la sainte Mère de Dieu. Peu après, la procession passa dans le chœur et fit une station en face du grand autel. Trois de ces personnes étaient vénérables entre toutes par leur dignité, leur noblesse et leur vêtement d'épouse. Leurs cierges et les flammes qui les couronnaient paraissaient d'une couleur douce et éthérée. Afin de voir plus facilement ce que faisaient ces femmes, Darie se leva de l'endroit où elle était assise et s'avança vers le milieu des grandes portes de la cathédrale. Mais peu après la procession se retira, les personnes qui la composaient semblèrent entrer dans le sanctuaire, et la femme se retrouva au milieu des ténèbres.

Ainsi dans ce déambulatoire où le moyen âge avait évoqué par tous les appels de l'art, par tous ses procédés, l'idée du surnaturel, le surnaturel lui-même daignait apparaître, se mêler et se confondre avec ses images.

§ VIII. — Les Verrières de l'Abside vues du Déambulatoire

Le déambulatoire est disposé de manière à ce que de la seconde allée, de l'allée la plus sombre et la plus voisine du mur d'enceinte, on puisse voir les lancettes du clerestory des grandes nefs.

C'est même là, lorsque les voûtes abattent la lumière, et que les archivoltes du rond point encadrent le champ de vision, c'est là qu'on peut le mieux étudier les verrières de l'abside. Elles sont du XIIIe siècle, elles enguirlandent l'Évangile de ces broderies qui tissaient le vraisemblable avec le texte du vrai de la façon la plus ingénieuse du monde. C'est Jean baptisant un catéchumène debout dans une coupe d'or; c'est au milieu du rond point, la Vierge tenant d'une main son fils, de l'autre le sceptre fleurdelysé de saint Louis; c'est enfin la Vierge mourante et son fils dont elle était depuis longtemps séparée, revenant se mêler aux apôtres et assister sa mère à sa dernière heure terrestre.

§ IX. — Les Verrières du Transept vues du Déambulatoire

Quand le déambulatoire traverse le bras du transept, le visiteur

est en situation de considérer les trois verrières parallèles qui déroulent du haut du pignon la chaîne de leurs médaillons étincelants. L'éclat de ces colonnes de feu n'a pas de vicissitudes.

Le soleil ne peut les prendre à revers, des grisailles s'interposent entre elles et les rayons du midi; créant l'ombre partout ailleurs que sur elles, elles chatoyaient à travers un jour nacré. Ces modestes grisailles qui le font naître, méritent d'être étudiées pour elles-mêmes. Elles montrent ce qu'étaient à leur époque, au XIIIe siècle, ces écrans discrets, et leurs combinaisons géométriques, assez élégantes pour ne point choquer le regard, trop complexes pour le retenir, trop ternes pour le préoccuper, trop obliques pour le distraire des verrières de fond qu'elles ont pour raison de faire valoir.

Les verrières principales apprennent au visiteur ce que n'ignoraient pas sans doute les chrétiens du XIIIe siècle : au pignon septentrional, la lancette du milieu raconte que saint Georges, plutôt que de prostituer ses hommages à des dieux de chair et de sang, de boue et de poussière (1), préféra que les bourreaux lui brûlassent les entrailles (2). Sa mort contagieuse inspira le désir de suivre son destin aux personnes les plus opulentes (3), à ses ennemis même (4); enfin sa tête tomba sous le glaive (5).

La baie de l'est au même pignon montre un peigne de fer labourant les épaules de saint Blaise (6), des femmes recueillant son sang (7), leurs épaules déchirées par le même instrument, et ensuite leur sang mêlé à celui du martyr, le sang de leurs fils aussi versé, de sorte que saint Blaise put voir avant de mourir, la lignée de ses imitateurs et les prémices de son sang fécond. Ce n'est pas que celui qui le confortait n'eut pu lui garder une vie périssable. il le couvrait de sa puissance lorsqu'il le voulait, les lois vulgaires et inférieures de la matière fléchissaient sous ses pas souverains, les eaux s'affermissaient pour qu'il marchât sur elles; mais Dieu voulait qu'il mourût pour affirmer la liberté de

(1) Médaillon 1.
(2) Médaillon 2.
(3) Médaillon 6.
(4) Médaillon 4.
(5) Médaillon 7.
(6) Médaillon 1.
(7) Médaillon 2.

la conscience chrétienne, et quand le glaive trancha sa tête, il vit la main qui a fait le ciel et la terre se tendre vers lui, cette main se voit dans le vitrail.

La troisième verrière du pignon septentrional fait mémoire de Thomas, évêque de Cantorbéry. Le médaillon quatrième représente un autel recouvert d'une nappe blanche. Où est la victime? c'est Thomas Becket vêtu de pourpre, à genoux, recommandant son âme aux martyrs saint Denis et saint Elphège; les sacrificateurs sont derrière lui, debout dans l'ombre, Guillaume de Tracy, Simon de Morville, Richard le Breton, Renaud Fitz Othon. Une épée brille en leurs mains. Il va se passer un de ces drames fréquents dans le pays de Shakespeare, qui laissent sur le pavé des taches de sang que l'histoire ne peut effacer. Il était juste que Thomas Becket se trouvât uni dans la gloire avec saint Blaise et saint Georges morts avant lui, pour la même cause, celle de la liberté chrétienne.

(A suivre). Ch. FLORENTIN-LORIOT.

CLERGÉ D'AUTREFOIS

Pour ne pas se troubler outre-mesure des difficultés présentes, pour garder le calme et la clairvoyance qui permettraient d'en triompher, rien n'est plus salutaire que de se rappeler le passé de l'Église de France. Elle a traversé des crises où elle semblait devoir sombrer, et, même au temps où l'état social paraissait favoriser son action, elle a connu d'amères tristesses. C'est la leçon que nous ont donnée M. l'abbé Sicard dans son grand ouvrage sur *l'ancien clergé de France* et M. le vicomte de Broc dans l'intéressante monographie qu'il vient de consacrer à *Monseigneur de Maillé La Tour Landry*. On emporte la même impression après avoir lu le livre de science et de cœur, où M. Geoffroy de Grandmaison nous raconte l'histoire d'*un curé d'autrefois, l'abbé de Talhouët (1737-1802)* (1).

I

L'abbé Vincent de Talhouët fut curé d'Hennebont, en Bretagne, de 1773 à 1791. Ce n'était pourtant pas au ministère paroissial qu'il rêvait de dévouer sa vie lorsqu'à seize ans, après avoir songé à servir dans la cavalerie, il entrait au noviciat des Jésuites, rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice, à Paris. Mais ce corps d'élite excitait alors d'âpres jalousies et de violentes inimitiés. « La tempête déchaînée par le Parlement, au nom de la théologie, par les philosophes, au nom de la doctrine, par Madame de Pompadour, au nom de la morale, emporta les frêles barrières que les honnêtes

(1) Paris, Poussielgue, 1894, 1 vol. in-18 jésus de v-361 p.

gens n'eurent même pas la constance de défendre bien longtemps (1). » La Compagnie fut supprimée par Louis XV dans son royaume en 1762, et par le Pape Clément XIV dans la chrétienté en 1773. L'abbé de Talhouët, sans penser à se faire pourvoir de quelque riche bénéfice, résolut de se contenter en son pays d'une simple cure à portion congrue. Mgr Bertin, évêque de Vannes et frère du ministre, lui confia l'église paroissiale de la petite ville d'Hennebont.

On sait qu'au déclin du XVIIIe siècle une fureur générale de réforme politique et de progrès économique s'empara des esprits. Elle gagna une partie du clergé (2). De là deux camps dans l'épiscopat : les prélats politiques, et les prélats évangélistes, les uns administrateurs de provinces, les autres administrateurs de sacrements. M. de Pompignan ne croyait pas inutile de donner à ses confrères ce sage avertissement : « L'évêque n'est pas l'homme du Roi, ni de la République : il est l'homme de Dieu. » Des princes de l'Église, cette manie descendit aux curés. « On en trouve, rapporte un écrit du temps, de manufacturiers, marchands de laine, entrepreneurs de bâtiments, commissaires de police. Ils ne rêvent qu'administration dans les jolis boudoirs de leur maison de campagne; ils savent tout, excepté leur prône; ils ont tous les succès, excepté ceux de leur ministère. »

Il serait intéressant de tirer de l'oubli quelques-unes de ces figures de curés du XVIIIe siècle, qui sans négliger leur sublime mission sacerdotale s'inspiraient pour la mieux remplir de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'esprit nouveau, se préoccupaient du bien-être temporel des populations confiées à leurs soins, et tout spécialement de l'organisation de l'assistance. Tels furent, dans le diocèse de Séez, l'abbé Coulombet, curé de Saint-Denis, qui établit pour les petits cultivateurs un système ingénieux de primes et d'avances de semences (3), — et l'abbé Hérembert, l'un des membres les plus actifs de l'Assemblée d'Argentan (1787-1788), premier maire de Vaux-le-Bardoult, dont il était pasteur depuis

(1) Geoffroy de Grandmaison, p. 15.

(2) Voir abbé Sicard, *L'ancien clergé de France*, t. I.

(3) Voir *un exemple à suivre. L'abbé Coulombet (1776)*, par M. le comte de Vigneral. Alençon, 1889, et une savante communication de M. de la Sicotière, en juillet 1894, au congrès de l'Association normande.

1753 (1). L'un et l'autre furent fort malmenés, naturellement, par la tourmente révolutionnaire. Je crois que les exemplaires de ce type attachant ne manqueraient pas en Normandie, et que, malgré des différences manifestes, il pourrait être rapproché de celui qu'a esquissé Yves Le Querdec dans ses curieuses *Lettres d'un curé de campagne* (2).

L'abbé de Talhouët ne doit pas être rangé dans ce groupe. On ne saurait lui reprocher la moindre complaisance pour les plans chimériques de réforme. Dans le seul écrit politique qu'on nous cite de lui (3), il combat le doublement du tiers, et conteste ce qui était certainement le plus grand vice de l'ancien régime à son déclin, l'inégalité devant l'impôt. Il estime, qu'en Bretagne du moins, la noblesse paie déjà sa juste part. Et cela montre combien les plus honnêtes gens du monde peuvent manquer de compétence dans les questions sociales. Car le curé d'Hennebont est admirable de zèle et de charité. Il prend l'initiative d'organiser dans sa paroisse des catéchismes de persévérance. Il vit pauvrement; il donne aux indigents tout ce qu'il possède, argent et vêtements. Il fait élever à ses frais des orphelins. Et lorsqu'en 1777 il apprend qu'un matelot d'Hennebont est prisonnier des musulmans à Alger, il verse les 2,500 livres nécessaires à son rachat.

II

Vinrent les jours de la grande épreuve qui allait ébranler l'Église de France, mais aussi la rajeunir par la vertu de ses martyrs. Malgré les instances du maire d'Hennebont, le curé refusa tout serment, et ne songea pas même à jurer avec restriction, ce que firent, non sans raison d'ailleurs, bon nombre de prêtres normands. Le samedi 2 juillet 1791, il célébra une dernière fois l'office divin dans sa paroisse. Il présida la procession habituelle en l'honneur de Notre-Dame-du-Vœu. Et le lendemain, son église

(1) Voir au *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, 1895, l'étude que je lui ai consacrée sous ce titre : *Un curé du* XVIII*e siècle aux environs d'Argentan*.

(2) Paris, Lecoffre, 1894. C'est la suite du même ouvrage que publie en ce moment *La Quinzaine*, sous ce titre : *Lettre d'un curé de canton*.

(3) Geoffroy de Grandmaison, p. 111.

étant envahie par une bande de patriotes que conduisait le curé constitutionnel de Port-Louis, il s'en alla, comme en cachette, sans dire adieu à personne, pour éviter que son départ ne fût une occasion de violences.

Pendant quatorze mois, il vécut en Bretagne, errant de refuge en refuge, songeant toujours à son ministère et à ses pauvres. « J'avais coutume, écrit-il à sa sœur, de donner douze sous d'étrennes à chacun de mes petits garçons; acquittez, je vous prie, cette dette. » Il conseille à son frère de ne pas émigrer. « Je ne me fais pas, dit-il, à voir des Français entrer en France les armes à la main. » Et comme il y a, dans toutes les tristesses humaines, des heures de détente, des renouveaux d'espoir, on sent passer un souffle de printemps dans ces lignes écrites en mai 1792 : « Voici un bon moment, ma chère sœur! Le temps est beau, tous les prêtres sont en voyage, et j'en vois par ci par là avec lesquels je puis causer de mes parents et de mes connaissances. La semaine dernière c'était M. Eledonet, aujourd'hui c'est le recteur de Phouhinec et M. Stéphano qui viennent de nous quitter. Ce dernier habite une paroisse qui n'est pas très éloignée d'ici et où l'on est fort tranquille. — Que je voudrais que le royaume le fût de même! Les soi-disant patriotes viennent de faire un triste essai de leurs forces; je voudrais que cela dégoûtât tous les partis et que l'on vînt bientôt à une conclusion passable. N'en est-il pas de cette grande affaire comme de tous nos petits riens : un mauvais accommodement ne vaut-il pas mieux que le meilleur procès? »

Lorsque le décret du 26 août eut condamné tous les prêtres insermentés à sortir du royaume, l'abbé de Talhouët se rendit à Auray et réclama un passeport pour l'Espagne. Le 17 septembre, il aborda à Saint-Sébastien, puis il fut envoyé à Valladolid, où il devait passer de longues années douloureuses. De là encore il recommande que l'on continue, autant que faire se pourra, ses aumônes habituelles. Il veut qu'on distribue quarante francs aux indigents d'Hennebont, en ayant soin de choisir ceux qui se sont mariés quand il était leur curé, qu'on donne du bois à la meunière du Moulin-Choiseul, et qu'on n'oublie pas les étrennes de ses petits garçons. L'auteur de *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution* était plus compétent que personne pour nous parler des prêtres nombreux qui cherchèrent un refuge de l'autre

côté des Pyrénées. Bien que le pays fût catholique, c'était une terre d'exil. Bien que les proscrits fussent généralement traités avec une générosité bienveillante, ils s'entendirent parfois accuser d'avoir commis une faute grave, en abandonnant leur troupeau à l'heure de la persécution. D'ailleurs par crainte d'un rigorisme janséniste, dont quelques-uns, tel que l'ancien novice des Jésuites, étaient parfaitement innocents, on leur interdisait tout ministère. M. l'abbé Sicard (1) en donne la raison. Quand ils demandèrent les pouvoirs de confesser : « Non, leur répondit-on, vous vous aviseriez de refuser ou de différer l'absolution, et vous recevriez quelque coup de couteau. »

Pendant toute la durée de son exil, l'abbé de Talhouët semble s'être inspiré de cette fière pensée qu'il exprime dans une lettre à sa sœur, en septembre 1798 : « Nous souffrons pour une bonne cause, tâchons de souffrir d'une manière qui ne la déshonore pas. » Il cherchait à être gai, parce que la bonne humeur est une grande force, mais non pas à se faire illusion. Il ne crut pas à la politique d'apaisement que semblaient annoncer les élections du printemps de 1797. Il ne songea pas alors à regagner sa patrie, comme firent plusieurs de ses confrères, qui, arrivant après le 18 fructidor, furent aussitôt arrêtés. C'est seulement après la promulgation officielle du Concordat, en avril 1802, qu'il considéra la paix religieuse comme rétablie, et qu'il s'embarqua pour la France. Il ne devait pas y aborder. Le chasse-marée qui le portait échoua près de l'île de Noirmoutiers, le 28 juillet, à la fin du jour, et, avec cinq de ses confrères, l'ancien curé d'Hennebont fut noyé. « J'ai entendu dire, rapporte un de ses amis, que sa charité l'avait décidé à décharger la chaloupe, pour donner plus de moyens aux mariniers et aux autres de se sauver. »

Ainsi finit cette vie sacerdotale qui dans son apparente modestie, dans ses traverses douloureuses, fut grandement bienfaisante. Nous oublions trop facilement aujourd'hui les troubles profonds qui attristèrent et paralysèrent l'Église de France au XVIIIe siècle, sous l'influence du jansénisme et du gallicanisme, puis au commencement du XIXe siècle, lors de la conclusion du Concordat. L'abbé de Talhouët en souffrit, mais n'en fut jamais égaré, parce qu'il demeura prêtre avant tout et fermement attaché au centre

(1) L'ancien clergé de France, t. I, p. 368.

de l'unité catholique. Son esprit et son cœur s'élevèrent avec les épreuves. En face des dangers manifestes qui menacent la religion et les âmes, comment l'apôtre du Christ ne sentirait-il pas la hauteur de sa mission, et comment pourrait-il songer à autre chose qu'à la remplir avec une large charité? Alors les mesquines ambitions et les petites querelles irritantes ont peu de prise. On est dominé par de bien autres préoccupations. Et de pareilles pensées, qui inspirèrent le vieux curé d'Hennebont, nous conviennent aujourd'hui plus que jamais

J. Angot des Rotours.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Dans sa séance du samedi 15 décembre dernier, l'Académie des sciences morales et politiques a élu membre correspondant pour la section d'histoire, M. Léon de la Sicotière, sénateur de l'Orne.

On ne peut se défendre d'une certaine surprise en constatant que M. de la Sicotière n'était pas encore membre de l'Institut. Le sentiment de tous ceux qui connaissent et apprécient son érudition, sa conscience littéraire, son labeur obstiné, ses qualités maîtresses d'écrivain, la clarté et la sincérité de ses récits, la portée philosophique de ses jugements sur les hommes et les événements, lui avaient, depuis bien longtemps déjà, donné un titre qui ne lui est que si tardivement attribué.

Nous ne rappellerons pas ici les principales œuvres de M. de la Sicotière, cette étude sur l'Orne pittoresque restée comme le modèle du genre; ses recherches sur les faux Louis XVII, ni surtout son ouvrage sur Frotté, l'œuvre magistrale de sa vie, si justement couronnée par l'Académie française; tous ceux qui prennent quelque souci des travaux historiques ont lu et relu ces pages; nous voulons seulement nous souvenir que le nouveau membre de l'Institut est un de nos collaborateurs et qu'il a bien voulu nous donner sur la petite église au diocèse de Séez, un article qui a été l'un des plus appréciés parmi tous ceux que nous avons publiés.

Que l'on nous permette encore un souvenir.

Il y a cinquante et un an la Société des antiquaires par une exception sans précédent avait nommé M. de la Sicotière, tout jeune encore, directeur de ses travaux pour l'année 1844; l'année dernière l'éminent sénateur était de nouveau appelé à diriger la Société et c'était, dans la capitale de la Basse-Normandie, une fête

pour chacun en retrouvant, si vert, si plein d'esprit, de verve, d'intéressants souvenirs, d'affabilité, ce savant que tous aiment peut être encore plus qu'ils ne l'admirent. Mais nous ne nous permettrons pas d'insister sur les qualités de cœur de M. de la Sicotière. L'homme privé est l'objet d'une véritable vénération et d'un vrai culte parmi ses amis qui professent pour son caractère aussi bien que pour son œuvre l'admiration la plus sincère; nous sommes trop de ceux là pour déflorer par un éloge banal une vie qui a tous les mérites y compris celui de la plus exquise modestie.

P. DE L.

LES PÉRIODIQUES DE L'ORNE

La Rédaction de la *Revue catholique de Normandie* désireuse d'augmenter l'intérêt de cette publication a décidé de publier, dans chaque livraison, un sommaire avec de très brèves analyses, de tous les périodiques du pays. Les amateurs d'histoire provinciale trouveront là, pensons-nous, des éléments qu'ils ne rencontreront nulle part ailleurs.

Nous commençons dans cette livraison par le département de l'Orne. MM. Jules Angot des Rotours et Henri Tournoüer ont bien voulu se charger de ces premières notes; c'est dire l'intérêt qu'elles présenteront et le soin scrupuleux avec lequel elles ont été rédigées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE, (trimestriel), Alençon 1894.

VICOMTE DU MOTEY, *Une paroisse rurale au duché d'Alençon, Saint-Germain-de-Clairefeuille*, pp. 9-63. [Nombreux renseignements sur la vie rurale et sur l'histoire des familles normandes au pays d'Exmes pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.] — ABBÉ MACÉ, *Joué-du-Bois*, pp. 64-75. [Monographie de paroisse rurale au même temps.] — ABBÉ GOURDEL, *Saint-Hilaire-de-Briouze*, pp. 76-83. [Etude semblable aux précédentes.] — CH. VÉREL, *Le Plantis*, pp. 90-116. [Renseignements intéressants sur le pillage de l'église en 1794 et sur la *confrérie de la charité* qui subsiste encore.] — HENRI TOURNOUER, *Imposition levée sur les habitants d'Alençon en 1596*, pp. 117-144. [Levée de 4,997 livres pour payer les frais occasionnés par la visite du duc de Montpensier.] — ABBÉ LETACQ, *Notice sur le doctear Thomas*, pp. 145-154. [Né à Ticheville (Orne) et devenu bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris, il

publia en 1880 une curieuse étude d'histoire locale intitulée : *Un chirurgien de province au* XVIIe *siècle. Antoine Boirel, lieutenant des maîtres-chirurgiens d'Argentan.*] — VICOMTE DU MOTEY, *Saint-Germain-de-Clerfeuille*, pp. 165-214. [Peste de 1638. La vie paroissiale, assez intense d'abord, diminue d'énergie à la fin du XVIIIe siècle.] — H. TOURNOUER, *Imposition levée sur les habitants d'Alençon en 1596*, pp. 166-247. — CH. VÉREL, *Le Plantis*, pp. 248-260. [Cantique noté des charités normandes. Les chapelains de celle du Plantis tinrent pendant un siècle une école mixte.] — H. BEAUDOUIN ET A. LETACQ, *Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1893*, pp. 261-290. — VICOMTE DU MOTEY, *Les juges de Jeanne d'Arc*, pp. 297-315. [Jeanne fut condamnée par un tribunal purement politique, n'ayant d'ecclésiastique que l'apparence. Bon nombre d'ecclésiastiques normands eurent le courage de résister énergiquement à l'évêque de Beauvais.] — ABBÉ GOURDEL, *Saint-Hilaire-de-Briouze*, pp. 316-330. [Notes sur les fiefs et les redevances féodales, intéressantes pour l'histoire des prix.] — ABBÉ BARRET, *Les études classiques au collège des Jésuites d'Alençon au* XVIIIe *siècle*, pp. 331-336. [Programme des études d'après un placard rédigé pour la distribution des prix en 1743.] — LOUIS DUVAL, *Phénomènes météoroliques et variations atmosphériques*, pp. 337-351. [Années 1278-1632.] ALBERT CHOLLET, *Barges*, pp. 352-367. [Monographie d'une petite paroisse aujourd'hui réunie à Villebadin.] — A. DALLET, *Marnefer*, pp. 368-373. [Monographie d'une paroisse du plateau d'Ouche.] M. LETELLIER, *Description d'objets de l'âge de la pierre polie*, pp. 374-381. [Objets provenant du Cambodge et déposés au musée d'Alençon.] — GUSTAVE LE VAVASSEUR, *Le fonds Mézeray*, pp. 413-424. [Très vivante analyse d'un manuscrit inédit de Mézerai, recueil de pensées philosophiques et morales.] — COMTE G. DE CONTADES, *Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année*, pp. 425-433. [Pages pleines de charme où se résume un peu d'histoire littéraire provinciale.] — LOUIS DUVAL, *La libération du territoire normand sous Charles VII*, pp. 434-454. [Savante étude sur la part qu'y prit Jean II, duc d'Alençon, né à Argentan en 1409 et grand ami de Jeanne d'Arc.] — L'ABBÉ ROMBAULT, *Les du Merle au* XIIIe *siècle*, pp. 455-470. [Monographie d'une de nos plus anciennes familles normandes, qui a donné son nom au Merlerault.] — VICOMTE DU MOTEY, *Le trésor d'une jeune fille (1692)*, pp. 471-475. [Gracieux

résumé d'un inventaire de la fin du XVIIe siècle, dressé par un tabellion de Nonant.] — J.-A. DES ROTOURS, pp. 476-487. *Un curé au XVIIIe siècle, aux environs d'Argentan.* [L'abbé Hérembert, curé de Vaux-le-Bardoult de 1753 à 1791, fut l'un des membres les plus actifs de l'Assemblée départementale d'Argentan. Quand fut promulguée la constitution civile du clergé, il ne jura qu'avec restriction, comme la plupart de ses confrères.] — L. DE LA SICOTIÈRE, *La Société d'agriculture ds la généralité d'Alençon*, pp. 488-509. [Savante étude qui s'étend de 1702 à 1709, et qui fait une place spéciale à l'abbé Colombel, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon.] — FLORENTIN LORIOT, *Poésies*, pp. 510-516. — *Les chemins creux. Le logis normand.* — W. CHALLEMEL, *Au dépourvu.* Ballade, pp. 517-518.

LA SEMAINE CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE SÉEZ. 28e année (Séez, janvier-novembre 1894). — P. B., *Le centenaire de 1793 à la Cathédrale de Séez*, discours de M. l'abbé Dumaine, pp. 4-10 (n° 1). Cérémonie en expiation et en réparation des profanations sacrilèges dont la Cathédrale fut le théâtre en 1793. — TRÉGARO (Mgr), évêque de Séez, *Lettre à M. le ministre de l'Instquction publique et des Cultes*, lui signifiant qu'il s'abstiendra, jusqu'à nouvel ordre, de transmettre ses instructions aux fabriques du diocèse, considérant le décret du 27 mars 1893 comme entaché d'illégalité, p. 20 (n° 2). — L. D., *Les travaux de la Cathédrale*, pp. 53-55 (n° 4). L'achèvement du chœur se poursuit avec une grande activité. Sa reprise de possession pourra sans doute, avoir lieu en 1895. — M. L'ABBE VALLÉE, pp. 55-60 (n° 4). *Importante notice biographique* sur cet abbé, aumônier des Sœurs de la Providence d'Alençon, né à Saint-Quentin-les-Chardonnets le 23 mai 1845, mort le 13 janvier 1894. — *M. l'abbé Degraine*, p. 60 (n° 4). Courte notice sur sa vie, né le 25 mars 1815 à Argentan, mort le 13 janvier 1894; ancien curé de Sarceaux. — TRÉGARO (Mgr), *Lettre pastorale et Mandement* pour le carême de l'an de grâce 1894, pp. 66-73 (n° 5). — *Extrait de la délibération du Conseil de fabrique de l'église cathédrale de Séez*, p. 74 (n° 5), au sujet du décret du 27 mars 1893. Le Conseil adhère pleinement à la protestation de Monseigneur. — V. G., *La Révérende Mère Olivier*, supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame-de-Briouze, pp. 76-79 (n° 5). Article nécrologique, née à la Ferrière-aux-Étangs le 28 décembre 1819,

morte le 21 janvier 1894. — *L'abbé Félix Bennet*, curé de Montchevrel, pp. 79-81 (n° 5). Né à Notre-Dame-d'Aspres le 10 janvier 1829, décédé le 22 janvier 1894. — *Service funèbre à Notre-Dame d'Alençon*, p. 81 (n° 5), pour le repos de l'âme du maréchal de Mac-Mahon et des soldats tombés au combat d'Alençon en 1870. — L. Burel, *Relations de vies* des abbés *Jean Hue* et *François-Alexandre Vaubaillon*, nés à la Lande-Patry, le premier en 1757, le second en 1764, tous deux chassés de leurs paroisses et victimes de la Révolution, pp. 90-92 (n° 6). — *Lettre de Monseigneur Angouard*, évêque de Sinita, enfant du diocèse de Séez, à Monseigneur Trégaro, pp. 92-97 (n° 6). Etablissement d'une maison de Sœurs à Brazzaville. Son voyage dans le Haut-Oubanghi. Ecoles arabes fondées sur les bords de la Haute-Saga. — L. B., *Bénédiction de dix statues à Passais-la-Conception*, p. 109 (n° 7). — *Les Sœurs de l'hospice de Domfront en 1794*, p. 112 (n° 7). Extrait d'une étude sur le clergé et les religieuses dans la Mayenne pendant la Révolution, publ. par la *Semaine de Laval*. Les Sœurs de Domfront emprisonnées à Alençon par Bentabolle, député du Bas-Rhin en mission dans l'Orne, ne doivent leur salut qu'à la chute de Robespierre. — S. G., *M. l'abbé Desvaux*, archiprêtre de Châteaudun, pp. 143-145 (n° 9). Il naquit à Ménil-Hubert en Exmes le 14 mars 1842 et mourut en février 1894. — *Les écoles libres dans l'Orne*, pp. 158-159 (n° 10) et 175-177 (n° 11). Résumé du rapport très complet du *vicomte de Broc* lu au Congrès de la Société bibliographique, tenu au Mans les 14 et 15 novembre 1893. La laïcisation n'a pas beaucoup sévi dans l'Orne. On y compte 62 écoles libres de filles et 20 de garçons. Ecoles de Gacé, de Bellême, de Briouze, de Saint-Germain-de-la-Coudre. — *Mort de Monseigneur l'archevêque de Rouen*, pp. 173-174 (n° 11). Courte notice. — *M. l'abbé Touchard*, curé de Marchemaisons, pp. 196-197 (n° 12), mort le 15 mars 1894. Il était né à Bellême le 11 février 1821. — *Lettre de M. l'abbé Halbout*, du diocèse de Séez, missionnaire au Japon, à Mgr Trégaro, pp. 219-221 (n° 13). Évangélisation de l'île d'Oshima. — *Notes sur les Eudistes originaires du diocèse de Séez*, pp. 232-234 (n° 14) et 257-260 (n° 15). Jean Eudes † 1680, Jacques Morard † 1702, Nicolas Pichon † 1710, Jacques de la Haye dit de Bonnefond † 1711. — *Lettre circulaire de Monseigneur l'évêque de Séez*, annonçant le pèlerinage annuel de Notre-Dame des Champs, pp. 248-250 (n° 15). — G. Dubois-Guchan, *Notice sur*

Robert de Rouvres, évêque de Séez, 1421-1433, pp. 250-253 (n° 15). Contemporain de la guerre des Anglais. Assiste au sacre à Reims, baptise le duc de Berry, fils de Charles VII. — *Sainte Opportune*, pp. 266-268 (n° 16). Sa vie. — V. G., *La Révérende Mère Elise From*, supérieure générale de la Congrégation des religieuses de Notre-Dame de Briouze, morte le 12 avril 1894, pp. 270-272 (n° 16). — *Jeanne d'Arc et le duc Jean II d'Alençon*, pp. 272-274 (n° 16). Le duc d'Alençon combat aux côtés de Jeanne au siège de Jargeau et à Beaugency. — *Visites pastorales de Monseigneur l'évêque de Séez*, pp. 286-291 (n° 17), 303-306 (n° 18) et 320-323 (n° 19). Intéressantes notices historiques et religieuses sur Avoines, Vieux-Pont, Rânes, Saint-Brice-sous-Rânes, La Lande de Lougé, les Yveteaux, Briouze, Saint-Aubert-sur-Orne, Putanges, Habloville, Ecouché, Méheudin, Mortrée, Bray, Marigny, Almenèches, Exmes, Trun. — *Le 29 avril à Séez*, pp. 298-302 (n° 18). Fêtes à la Cathédrale en l'honneur de Notre-Dame des Champs et de Jeanne d'Arc. — Paul Bernier, *Marie Roussel* (1815-1893) pp. 307-309 (n° 18). Compte-rendu de la vie d'une sainte fille née à Larchamp, publiée avec sa correspondance, par M. l'abbé Gourdel. — *La guerre de Cent-Ans en Normandie*, pp. 309-311 (n° 18). Résumé en trois pages des invasions anglaises dans notre province, aux différentes époques de notre histoire. — *Lettre de Monseigneur Trégaro* à un de ses amis, magistrat démissionnaire, pp. 315-320 (n° 19). Les catholiques persécutés dans leurs intérêts les plus chers. La lutte toujours vive. La circulaire du 19 avril touchant les fabriques en est une nouvelle preuve. — J. Rombault, *Une bénédictine du couvent de Saint-Jacques d'Argentan*, pp. 323-325 (n° 19). Maria-Rosalie Patey, sœur Saint-Joseph, morte le 1er mai 1894. — Steph. Guesdon, *A propos d'un opuscule récent*, pp. 326-330 (n° 19). Résumé de l'ouvrage de M. l'abbé Cyprien Lacroix intitulé : *Notice sur la commune de Chemilly*. — *Visites pastorales de Monseigneur l'évêque de Séez*, pp. 337-342 (n° 20) et 369-374 (n° 22). Notices sur Vimoutiers, Ticheville, Le Sap, Glos-la-Ferrière, la Ferté-Fresnel, Gacé, Echauffour, Le Marlerault, Courtomer, Saint-Lhomer et Argentan. — *La chapelle de Saint-Godegrand et de Sainte-Opportune à Exmes*, pp. 342-344 (n° 20). — *La fête du 17 mai à la Chapelle-Montligeon*, pp. 356-357 (n° 21). Fête annuelle présidée par Mgr Géraïgiry, évêque de Panéas. — *M. l'abbé Firmin Delaunay*, chanoine titulaire, pp. 357-359 (n° 21), né à Flers le 9 février 1826, mort le 12 mai 1894.

Notice nécrologique. — O. J., *M. l'abbé Devère*, curé de Saint-Denis-de-Villenette, pp. 359-360 (n° 21), né en 1827 à la Chapelle-Biche, décédé le 15 mai 1894. Notice nécrologique. — J. C. B., *Sœur Constance Leprince*, de Chanu, p. 360 (n° 21). Elle faisait partie de la communauté de Briouze. — *Le vingt prairial an II* (8 juin 1794) *à Alençon*, pp. 375-376 (n° 22). Fête de l'Être Suprême. — J. Rombault, *M. l'abbé Guillot*, curé de Céancé, pp. 386-387 (n° 23), né à Briouze le 19 janvier 1814, mort le 27 mai 1894. Notice nécrologique. — *M. l'abbé Théodore Mary*, vicaire à Mortagne, pp. 387-389. Né le 9 novembre 1865, mort le 23 mai 1894. Notice nécrologique. — *Notes sur les Eudistes originaires du diocèse de Séez*, pp. 405-408 (n° 24), pp. 438-440 (n° 26) et pp. 454-457 (n° 27). François-Louis Hébert † 1792, Charles Jourdan † v. 1795, G. A. J. Boisnet de la Busnaudière † v. 1826, Ph. J. Lagniel † 1844. — L. D., *Les noces d'or de la Mère Angèle au refuge d'Alençon*, pp. 468-470 (n° 28). — V. P., *Une cérémonie de vêture chez les Clarisses, à Alençon*, pp. 484-485 (n° 29). — *Consécration de l'église de Saint-Patrice-du-Désert*, pp. 512-514 (n° 30), par Mgr Trégaro, le 18 juillet 1894. — *M. l'abbé Boscher*, aumônier de l'Asile départemental, p. 514 (n° 30). Originaire de Coulonces, mort le 14 juillet 1894. Notice nécrologique. — J. L., *M. l'abbé Brionne*, curé de Landisacq, pp. 523-524 (n° 31). Né le 6 août 1832, mort le 22 juillet 1894. Notice nécrologique. — O. Josse, *Madame la comtesse Rœderer*, pp. 524-525 (n° 31), décédée au château de Bois-Roussel. — *M. Daligault*, ancien directeur de l'École Normale d'Alençon, pp. 542-543 (n° 32). Article nécrologique. — T. Picot, *Notre-Dame de Clémencé*, pp. 557-558 (n° 33). Pèlerinage annuel, fondé au xve siècle par Melle des Feugerets. — *Installation de M. l'abbé Antoine*, curé-archiprêtre d'Argentan, pp. 573-574 (n° 34). — V. G., *M. l'abbé Vauloup*, ancien curé des Yveteaux, pp. 624-625 (n° 37). Né le 14 juin 1813, mort le 5 septembre 1894. Article nécrologique. — A. D., *Bénédiction d'un calvaire à Courtomer*, pp. 661-662 (n° 39). Discours de M. l'abbé Dumaine. — *Un baptême de cloches à Longny*, pp. 676-679 (n° 40), par Monseigneur de Séez. Discours de M. l'abbé Clinchamp. — *M. le vicomte du Mesnil du Buisson*, de Villebadin, pp. 679-680 (n° 40). Notice nécrologique. — *Monseigneur Augouard dans le diocèse de Séez*, pp. 691-697 (n° 41) et p. 708 (n° 42). — R. Turcan, *M. l'abbé Fromentin*, chanoine titulaire, pp, 709-711 (n° 42). Né le 15 décem-

bre 1818, mort le 12 octobre 1894. Notice nécrologique. — *La cinquantaine de M. l'abbé Dalibourg*, curé de la Coulonche, pp. 711-712 (n° 42). — *Monseigneur Augouard à Alençon*, pp. 725-736 (n° 43). — *Société historique de l'Orne*, pp. 727-728 (n° 43). Compte-rendu de la séance annuelle tenue à Argentan le 11 octobre. — H. Huet-Desaunay, *Une bénédiction de cloches à Caurouges*, pp. 739-741 (n° 44), par Monseigneur de Séez. — *Sœur Théodule*, morte à l'Asile départemental d'Alençon, p. 759 (n° 45). — J. Rombault, *Revues et Bulletins ornais*, pp. 777-778 (n° 46). Les différentes publications périodiques de l'Orne sont passées en revue.

Revue normande et percheronne illustrée. 3e année (Alençon janvier à octobre 1894). — Contades (comte G. de), *Les Yveteaux et la maison de Vauquelin*, pp. 1-18 (janvier-février). Etude sur la seigneurerie des Yvetaux passée d'Aymon de Briouze aux Vauquelin en 1475. Origine des Vauquelin, accompagnée de deux gravures représentant le château et l'église des Yveteaux. — La Serverie (M. N. de), *Les deux feux*, comédie en un acte, pp. 19-36 (janvier-février). L'action se passe en Normandie au château de Maubuis. — Le Vavasseur (Gustave), *Causerie littéraire. Les souvenirs d'auberge* de Paul Harel, pp. 37-42 (janvier-février). Fantaisie humoristique sur le poète d'Echauffour. — Montaiglon (Anatole de), *La Haie*, p. 42 (janvier-février). Poésie. — Pitou (Charles), *Chanson triste*, p. 43 (janvier-février). Poésie avec l'accompagnement, musique de C. Alleaume. — Brébisson (R. de), *Jean Audis*, architecte de la cathédrale de Sées au xve siècle, pp. 46-49 (janvier-février), accompagné d'une gravure de Delbauve représentant le portail latéral de droite de la cathédrale. La découverte de ce nouvel architecte, absolument ignoré jusqu'à ce jour, est due à M. Robert Triger; elle est précieuse pour l'histoire de l'église de Séez. — Duval (Louis), *Exquisse de la vie de province au* xviiie *siècle*, pp. 49-53 (janvier-février). Compte-rendu de l'ouvrage du vicomte de Broc : *Le temps passé* fait sur les mémoires de Michel le Prince d'Andenay, avocat au Parlement, maire du Mans. Accompagné d'une gravure, paysage. — Duval (Louis), *Souvenirs universitaires*, Arsène Fontaine et ses amis (suite), pp. 54-61 (janvier-février). M. Fontaine, professeur à Avranches, à Cherbourg puis à Argentan. — *Nouvelles littéraires et artistiques*, p. 62-64 (janvier-février). *Bossuet en Normandie* par *M. Gasté*. Séance

annuelle de la Société des Antiquaires de Normandie. Fouille d'Oisseau le Petit. Règlement de la Société des Beaux-Arts de Caen. — CONTADES (comte G. de), *Les Yveteaux et la maison de Vauquelin* (suite), pp. 65-83 (mars-avril). Deux gravures : portrait en chasseresse de Madeleine de Gaillon, marquise d'Hermanville et le manoir de la Fresnaye. — HAREL (Paul), *Au comte de M(oucheron), sur la mort de sa jeune femme*, p. 84 (mars-avril). Poésie. — LE VAVASSEUR (Gustave), *Causeries*. Mémoires, pp. 84-91 (mars-avril). *Les Mémoires de Marbot, du général Thiébault* et *du chancelier Pasquier*. — DUVAL (Louis), *Souvenir universitaire*. Arsène Fontaine et ses amis (suite), pp. 92-97 (mars-avril). Relations de M. Fontaine avec l'abbé Dolber. — MILLET (Stanislas), *La fée Calipopoulette*. Conte bleu pour les petits enfants, pp. 98-107 (mars-avril). — FRANC-ALLEN, *Marie de Saint-Simon, marquise de Courtomer*, pp. 107-115 (mars-avril) avec gravure de Delbauve représentant le château de Courtomer (Orne). Marie de Saint-Simon avait épousé en 1653 René de Cordouan, marquis de Langey. Procès entre elle et son mari. Leur séparation. Elle épouse en secondes noces Jacques Mompar de Caumont, marquis de Boësse, plus tard duc de la Force. — MOUCHERON (conte de), *Une grande famille percheronne. Les soies du crochet*, pp. 115-121 (mars-avril). Seigneurs de Maison-Maugis. — DENIS-LEROY (L.), *Le tisserand du Bocage et du Passais*, pp. 122-124 (mars-avril). Dessin de M. V. Huet, d'après Th. Lemarchand. Coup d'œil sur une ancienne industrie particulière aux environs de la Ferté-Macé. — DUVAL (Louis), *Nouvelles littéraires et artistiques*, pp. 125-128 (mars-avril). Le nouveau livre de M. de Marcère : *Entretiens et souvenirs politiques*. M. Delbauve au salon. Madame Despierres et l'imprimerie à Alençon. A propos d'Oisseau-le-Petit par M. de la Sicotière. Nécrologie : Louis-Amand Sandres et François-Romain Vienne. — MARCÈRE (de) *Ernest Renan*, pp. 129-132 (mai-juin). Admiré comme écrivain. Sa morale condamnée. — LEGALLOIS (Dr). *Bagnoles de l'Orne*, p. 133-136 (mai-juin). Origine de la station. Ses baigneurs. — LECLÈRE (Adhémard), *Les ruines du vieux Sambaur*, pp. 133-143 (mai-juin). Village sur les bords du Mékong. Ancienne cité. Fouilles et découvertes de statues. Gravures. — LEBOITTEUX (A.) *La Chapelle de Laumondière à Condé-sur-Noireau*, pp. 146-148 (mai-juin). Elevée en 1705 par François Blanchard. Son histoire, gravure. — CONTADES (comte G. de), *Les Yveteaux et*

la maison de Vauquelin (suite), pp. 149-162 (mai-juin). Jean Vauquelin. Deux gravures. — PITOU (Charles), *Impression d'Art*. Le chien au colimaçon, p. 163 (mai-juin). Vers sur l'œuvre du sculpteur Camille Gâté. — PITOU (Charles), *L'enfant au dindon*, p. 164 (mai-juin). Vers sur le groupe en cire de Madame Marius Bianchi. — MILLET (Stanislas). *La fée Calipopoulette*. Conte bleu pour les petits enfants (suite et fin), pp. 165-172 (mai-juin). — GALLET (R.), *Le lion*, poésie, p. 173 (mai-juin). — LE VAVASSEUR (Gustave), *Un écho de la nouvelle France*, pp. 174-178 (mai-juin). Visite de M. Nantel, ministre des travaux publics pour la province de Québec, à la Chapelle Montligeon et à Echauffour. Discours de M. Le Vavasseur et toast de Paul Harel. — DUVAL (Louis), *Raoul de Domfront*, patriarche d'Antioche, pp. 179-188 (mai-juin). — DUVAL (Louis), *Nouvelles littéraires et artistiques*, pp. 189-192 (mai-juin). *Les entretiens et souvenirs politiques* de M. de Marcère. Nouvelles brochures de M. de la Sicotière : *Perrine Dugué*, *Notes sur la petite église de Séez*, *Deux poètes excentriques*. *Les aveugles célèbres* par le *vicomte de Broc*. Publications normandes. — HERDRÉ (Pierre de) ET FRANC-ALLEN. *Silhouettes normandes*. Nap. Stam. Léop. Férouelle, pp. 193-208 (juillet-août). Né à Gacé en 1808. Etude très curieuse d'un esprit très original. — MOUCHERON (comte de), *Une idylle au faubourg Saint-Germain*, pp. 209-213 (juillet-août). — LA SERVERIE (de), *La chasse à courre*, comédie en un acte, pp. 214-238 (juillet-août). La scène se passe en Normandie. Une gravure et une page de musique, airs de chasse. — X. *Le château de Condé-sur-Noireau*, p. 239-242 (juillet-août). Etude historique et archéologique. Ce château fut en la possession des familles de Bellême et Montgommery. — DUVAL (Louis), *Raoul de Domfront*, patriarche d'Antioche (suite), pp. 243-248 (juillet-août). Représentation du sceau de Constantin Ier de Pazerper, patriarche d'Arménie dont la matrice fut découverte dans les fondations de la cathédrale de Séez. — DESCOUTURE (Reynold), *L'hermitage du bois de Flers*, poésie à mon ami Wilfrid Challemel, p. 249 (juillet-août). Gravure. — LE GALLOIS (Dr), *Bagnoles-de-l'Orne* (suite et fin), pp. 250-252 (juillet-août). — GALLET (R.), *Le Cygne*, p. 253 (juillet-août). Poésie avec gravure. — DUVAL (Louis), *Nouvelles littéraires et artistiques*, pp. 254-296 (juillet-août). Edition des classiques latins du P. Bernier, *De la révolution, son génie, ses œuvres et ses dangers*, par l'abbé Lagoutte, curé de Pontarion. Congrès de l'association

normande à Alençon du 25 au 29 juillet 1894. — MOUCHERON (comte de), *Les Musiciens Normands*, pp. 257-281 (septembre-octobre). L'auteur, très compétent en la matière, prend la musique à ses débuts en Normandie et passe successivement en revue les musiciens : Broche, de Rouen, (1752-1884), Chapelle de Rouen (1756-1821), Pignot de Magny, de Magny, près Caen (1765-1835), Boieldieu, de Rouen (1725-1834), Choron, de Caen (1772-1834), Cadel, de Laigle (1773-1830), Aubert, de Caen (1782-1871), Bérard, de Rouen (1800-1855), Lenepveu, de Rouen (1840.....). — LA NOE (René de), René, comte du Perche, duc d'Alençon, pp. 281-285 (septembre-octobre). — LABBÉ (Paul), *La tombe de Mozart*, p. 288 (septembre-octobre). Poésie, à M. le colonel E. Pérossier. — DUVAL (Louis), *Oisseau-le-Petit et la capitale des Eseni*, pp. 287-291 (septembre-octobre). On a voulu voir dans Oisseau-le-Petit la capitale des Eseni, cette opinion ne paraît pas devoir être soutenue. Gravure. — BRÉBISSON (R. de), *Une lettre de faire part et une pierre tombale*, pp. 292-295 (septembre-octobre). La société de Falaise vers 1830 à propos d'une lettre de faire part de MademoiselleDemarguerit. — CANU (Maurice), *Les Heures*, pp. 295-296 (septembre-octobre). Deux poésies : Soleil levant et Vespérale, au bon peintre Ch. Curdenelle. — CHALLEMEL (Wilfrid), *Bagnoles-Parade*, représentée à la Kermesse de Bagnoles, le 12 août 1894 devant leurs EE. Monsieur le baron et Madame la baronne de Morenheim, pp. 297-303 (septembre-octobre) en vers. — BRÉBISSON (R. de), *La foire de Guibray*, pp. 304-308 (septembre-octobre). Gravure : Eglise de Guibray. — LE VAVASSEUR (Gustave), *Causerie littéraire*, pp. 309-315 (septembre-octobre). *La Quinzaine* de Paul Harel. *Au hasard du rêve* et *quelques pages du livre* par M. Ch. Lejart. — MILLET (Stanislas), *Entre planètes*, conte, à Henri Ner, pp. 316-319 (septembre-octobre). — *Nouvelles littéraires et artistique*, pp. 319-320 (septembre octobre), cartulaires en publication.

DOCUMENTS SUR LA PROVINCE DU PERCHE. (Mortagne, janvier-octobre 1894, fascicules 15-18.) — TOURNOUER (Henri), *Table alphabétique* (fin), accompagnant le *Recueil des antiquités du Perche, de Bart des Boulais*, pp. 377-379 (janvier). — ROMANET (v^te de) et H. TOURNOUER, *Histoire du Perche par René Courdin*, publiée d'après le manuscrit original (suite) pp. 33-48 (janvier). Des antiques villes du Perche. De l'estat antien du Perche. La France libérée du

joug romain et le Perche aussy. De Agombert, comte du Perche. De Yves et Rotrou, comtes du Perche. — GODET (M. l'abbé), *Mémoire historique sur la paroisse du Mesmes* (suite), pp. 65-81 (janvier). Pièces justificatives et table. — ROMANET (vicomte de), *Chartes servant de pièces justificatives à la géographie du Perche* (suite), pp. 169-184 (janvier). Don du roi à son frère François du duché d'Alençon et du comté du Perche (1567), échange du roi avec la duchesse de Beauvilliers (1768), don en apanage à Louis-Stanislas, Xavier de France du duché d'Anjou, comté du Perche, etc. (1771). — ROMANET (vicomte de) et H. TOURNOUER, *Sources de l'histoire du Perche* (suite), pp. 65-72 (janvier). Ouvrages imprimés. Œuvres du marquis de Chennevières. Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. — ROMANET (vicomte de) et H. TOURNOUER, *Histoire du Perche par René Courdin* (suite), pp. 49-64 (avril). Yves de Bellême à Laon. Prioré de Sainct-Martin du Vieil-Bellesme. De Rotrou, comte du Perche et de Bellesme. De la grandeur et aucthorité des comtes du Perche. D'Albert, comte du Perche. De la fondation du prieuré de Dame-Marye. — BESNARD (J.), *Histoire religieuse de Mortagne* (suite), pp. 153-168 (avril). Réunions et fêtes à Notre-Dame. — SONANCÉ (vicomte de), *Généalogie de la famille d'Escorches*, pp. 1-16 (avril). Seigneurs de Sainte-Croix, des Genettes, de la Grande Noe, de la Trinité-sur-Avre, de Moulines, de la Monchetière, du Mesnil-Sainte-Croix, de Courboyer, etc., etc. — ROMANET (vicomte de), *Chartes servant de pièces justificatives à la géographie du Perche* (suite), pp. 185-200 (avril). Distraction du comté de Bellême de l'échange conclu entre le roi et la duchesse de Beauvilliers (1771). Chartes relatives à la baronnie de Longny (1213-1506). — TOURNOUER (Henri), *Bibliographie et iconographie de la Trappe* et de l'abbé de Rancé, précédée d'une introduction, pp. I-IX, 1-16 (avril). Documents imprimés, par noms alphabétiques d'auteurs. — ROMANET (vicomte de), et H. TOURNOUER, *Histoire du Perche par René Courdin* (suite), pp. 65-80 (juillet). Fondation du prieuré de Dame-Marye. De Guillaume de Bellesme, comte du Perche. Guillaume faict comte de Boullongne. L'église de Sainct-Léonard de Bellesme. Sainct-Léonard pillé. De la guerre d'entre le duc de Normandye Richard III et Guillaume de Bellesme. — BESNARD (J.), *Histoire religieuse de Mortagne* (suite), pp. 169-184 (juillet). Réunions et fêtes à Notre-Dame. Gravure représentant l'intérieur de l'église Notre-Dame. — SONANCÉ (vicomte

de), *Généalogie de la famille d'Escorches* (suite), pp. 17-32 (juillet). — Romanet (vicomte de), *Chartes servant de pièces justificatives à la géographie du Perche* (suite), pp. 201-216 (juillet). Chartes relatives à la baronnie de Longny (1520-1531), Chartes relatives à la Chatellenie de Marchainville (1075-1564). Chartes relatives à la province du Thimerais (v. 1132). — Tournouer (Henri), *Bibliographie et iconographie, de la Trappe* et de l'abbé de Rancé (suite), pp. 17-48 (juillet). Documents imprimés. Cette partie contient, entre autres, les bibliographies du P. Debreyne, du P. Desmares, de Dom Gervaise, etc., etc.

Journal d'Alençon, fondé en 1805 (janvier-novembre 1894). — G. D., *Encore les fouilles d'Oisseau* (30 janvier). Lettre de M. Liger. — C. W. *Bibliographie. Les souvenirs d'auberge* de Paul Harel, (15 février). — *Nécrologie. Arthur Ballue* (de Montjoie), (27 février), arrière-petit-fils de Dufriche-Valazé, député de l'Orne. — Le Vavasseur (Gustave), *Bibliographie ornaise. Marie Roussel, sa vie et sa correspondance* (3 avril). Important article sur la publication de M. l'abbé Gourdel. — Marsanne (Charles), *Les reliques célèbres* (17 avril). Long article au sujet de l'affaire Ardin-Méry relative à la tunique de Thomas Becker. L'auteur passe en revue les reliques les plus précieuses qui sont conservées en différents lieux. — Loriot (Florentin), *Jeanne d'Arc et la Normandie au* xv*e siècle* (3 et 5 mai). Compte-reudu de la conférence donnée à Alençon par M. le vicomte du Motey. — S., *Pensées de spleen,* poésie (16 juin). — *L'Association normande à Alençon* (21 juin). — X., *Bibliographie. Quelques pages du livre*, poésies d'après la Bible et ses commentateurs, par Charles Lejard (12 juin). Compte-rendu. — *La Quinzaine*, revue fondée par Paul Harel (28 juin). Annonce très détaillée. — Letellier, *Exposition cambodgienne de M. A. Leclère* à Alençon (17 juillet). Longue description. — Chair, *L'Angelus*, poésie (19 juillet). — *Le Congrès de l'Association normande à Alençon* (31 juillet). Compte-rendu. — *Bénédiction de la première pierre de l'église de Damigny* (9 août), par Monseigneur de Séez. — G. D., *Les fêtes de Bagnoles* (14 août) à l'occasion du séjour de l'ambassadeur de Russie. — *Le comice agricole à Mortrée* (21 août). — Hirsch (Marcel), *Haras et chevaux en France* (21 août). — Chair (Eug.), *Nuit de l'Inde*, poésie (30 août). — Taminian (Henri), *L'automne*, poésie (18 septembre). — *Bibliographie. Impressions,*

premières poésies, par Charles Tabourier (4 octobre). Compte-rendu. — H. B[EAUDOUIN], *Séance générale annuelle de la Société historique et archéologique de l'Orne* (13 octobre). Compte-rendu. — G. D., *Les fêtes de Laigle* (16 octobre), à l'occasion du concours pomologique, présidées par M. Viger, ministre de l'agriculture. — *Patriotique cérémonie à la Ferté-Macé* (30 octobre), bénédiction du monument élevé à la mémoire des soldats du canton morts en 1870-71. — V. L. F., *L'église italienne de Mortrée* (30 octobre), ses embellissements. — GILLOT (abbé H.), *Sœur Théodule*, religieuse de Laint-Joseph de Cluny. Notice nécrologique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen et Tables décennales (1893 a 1894 inclusivement). — Caen, Henri Delesques, 1894, in-8° de 11-255 et 35 p.

Le volume de Mémoires publié en 1894, par l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen renferme, comme les précédents d'excellents morceaux qui sont une nouvelle preuve de l'activité des membres de cette société savante, l'une des plus anciennes et des plus estimées de la province.

La partie scientifique ne comprend qu'un article : *Sur la réfraction du son*, de M. Neyreneuf, auquel des expériences nouvelles ont permis de rédiger d'intéressantes constatations.

Dans la partie littéraire, on trouve six mémoires sur des sujets très variés.

Sous le titre de *Quiétisme, Fénelon et Bossuet*, le savant doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, M. J. Denis, exquisse avec une consciencieuse impartialité l'histoire du mysticisme au XVIIe siècle et de la mémorable querelle de l'archevêque de Cambrai et de l'évêque de Meaux. Les ouvrages de saint François de Sales, qui eurent une vogue extraordinaire, ont été, à n'en pas douter, l'un des points de départ du mouvement mystique et du mouvement religieux en France. Le Quiétisme y prit naissance par une interprétation inexacte de la doctrine de l'illustre évêque de Genève. Bientôt, sans avoir cependant rien emprunté directement à la spiritualité outrée de Molinos, des esprits ardents se laissèrent égarer jusqu'à tomber dans de graves erreurs en théologie et dans des témérités non moins graves au sujet de la morale, non de celle qui touche aux commandements de Dieu, mais de celle qui a pour base les commandements de l'Église.

M. Denis établit que nos mystiques n'ont pas connu ni même pu connaître *la Guide spirituelle* de l'auteur espagnol, quoique Bossuet ait fait planer quelque obscurité sur ce point.

Elle est bien loin de nous et presque oubliée, cette querelle du Quiétisme qui, dans son temps, passionna si vivement les esprits. M. Denis a retracé de main de maître les phases de la lutte, analysé les ouvrages auxquels donna lieu cette polémique et exposé avec fidélité les doctrines de Mme Guyon, de Fénelon, de Bossuet et de tous ceux qui intervinrent dans la querelle. En passant, il rend un hommage mérité à M. Tronson, directeur de Saint-Sulpice, théologien éminent, esprit élevé, qui seul a rendu justice aux intentions de l'archevêque de Cambrai, qui seul aurait pu le faire revenir de ses erreurs, s'il y en avait de graves dans son livre des *Maximes des Saints*. « Je crois fermement, dit M. Denis, que si l'on eût abordé la question avec les sentiments de paix, de conciliation et de justice de cet homme excellent, on aurait pu par la douceur et en silence, arriver à un accommodement loyal, tandis que les exigences impérieuses et les violences de Bossuet ne firent qu'irriter Fénelon et l'enfoncer davantage dans ses opinions. Elles ont rendu inévitable un duel théologique qui nous a valu tant d'écrits remarquables par leur éloquence, mais qui fut un scandale plus funeste que ne l'a cru Bossuet, à la foi qu'il prétendait sauver. »

En effet, dans cette longue controverse, si Bossuet, approuvé par Rome, semble avoir triomphé, au fond la victoire appartint à l'incrédulité et à ce qu'on appelait le libertinage. Les adversaires cachés, mais déjà nombreux de la religion, tirèrent parti des contradictions apparentes des écrits des prélats, dont le caractère sortit amoindri de la lutte. D'Aguesseau l'a constaté non sans regret, quand il a écrit cette phrase : « Si la controverse théologique était déjà scandaleuse par des vivacités et des amertumes qui la faisaient dégénérer en dispute, la scène devint plus scandaleuse et plus triste pour les gens de bien, quand ils s'entreprirent sur les faits et qu'on les vit se donner les démentis les plus formels. » Chose plus fâcheuse encore, les libertins, ou même simplement des gens légers, ne craignaient pas de chanter, à cette occasion, des parodies du *Pater* et de tenir des propos irréligieux. Quoiqu'en aient pu penser les partisans du vertueux évêque de de Meaux, ce n'était pas seulement de Monseigneur de Cambrai

qu'on riait, mais aussi des croyances les plus sacrées. Le scepticisme érudit de Bayle, l'incrédulité railleuse de Fontenelle comptaient des prosélytes de jour en jour plus nombreux, et les réfugiés de Hollande profitaient avec habileté de cette polémique pour diriger contre le catholicisme de mordantes attaques. « Il m'a passé entre les mains, dit en terminant M. Denis, un livre anonyme assez mal écrit (c'est sans doute, lit-on en note, la *Théologie mystique* de Jurieu), fort injurieux contre Bossuet, mais aussi fort habile à relever la fausse position du grand controversiste, admettant dans ses *États d'oraison* le quiétisme ou le mysticisme (c'est tout un), qu'il combat avec tant de violence dans la personne de Fénelon; mais surtout ce livre signale les rapports intimes de cette doctrine quintessenciée et dangereuse dans ses conséquences avec la profession monastique en particulier et avec le catholicisme en général. C'est un traité historique du mysticisme où l'on prouve que le bref du Pape, rendu contre Fénelon, condamne dans les *Maximes des Saints* et François de Sales, et sainte Thérèse, et Mme de Chantal, et Jean de la Croix, et Alvarès, et tous les auteurs de dévotion les plus autorisés. Or, à supposer que les libertins de Paris n'eussent point su tirer ces conséquences, ils les auraient apprises sans effort d'esprit dans les feuilles et les autres écrits venus de Hollande. » On ne saurait donc trop déplorer cette querelle du Quiétisme dont les suites ne laissèrent pas d'avoir les conséquences les plus fâcheuses à tous les points de vue. C'est le sentiment de M. Denis; c'est, j'en ai la conviction, celui de tous les esprits indépendants et éclairés. Quant au fond de la question qui est du ressort de la théologie nos lecteurs comprendront que nous laissons à M. Denis toute la responsabilité des opinions qu'il a émises au cours de son article.

Dans *Un frère de Nicolas Foucquet, François, archevêque de Narbonne, exilé à Alençon,* M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, fait revivre l'intéressante figure d'un prélat distingué et animé de l'amour de l'Église et du bien public. M. Jules Lair, en racontant, dans une œuvre hors pair, l'histoire du fameux surintendant et de sa chute, avait dit quelques mots de la carrière honorable de François Foucquet. La biographie de ce dernier restait à faire et M. L. Duval vient de l'esquisser à grands traits. D'abord conseiller au Grand Conseil, puis au Parlement de Paris, François Foucquet entra dans les ordres. Il devint,

à peine âgé de vingt-sept ans, évêque de Bayonne, titulaire de riches bénéfices, et enfin archevêque de Narbonne. Sachant faire le plus noble usage de sa fortune, il se signala par des fondations pieuses en faveur des pauvres et des Visitandines, ordre dans lequel trois de ses sœurs avaient pris le voile. Lorsqu'une éclatante disgrâce frappa le surintendant, François Foucquet fut exilé à Alençon. Son rang élevé dans la hiérarchie ecclésiastiques, ses revenus considérables, auraient pu lui permettre d'occuper le premier rang dans cette ville. Il se contenta de s'y faire estimer de tous par la dignité de sa vie, par sa piété, par ses vertus, sans cesser pour cela de surveiller de loin, mais avec sollicitude, les intérêts de son diocèse de Narbonne et de s'occuper des affaires de son frère. François Foucquet vivait à Alençon dans une maison qu'il avait acquise pour la laisser aux Jésuites et qu'il ne cessait d'embellir. Il y mourut le 19 octobre 1673 et fut enterré dans le couvent de l'*Ave Maria*.

La *Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Rémy-sur-Orne en 1711*, par M. le docteur Maheut, est la biographie bien documentée d'un médecin militaire qui se distingua dans les campagnes d'Italie de 1734 et de 1744 à 1748, puis en Provence, à Minorque et à Monaco. Précurseur de la Convention de Genève, il demanda l'exécution « d'une sorte de cartel par lequel les blessés ne seraient pas prisonniers de guerre, ni prisonniers et qu'on regardât d'autre part les hôpitaux comme des dépôts sacrés. » M. le docteur Maheut a analysé consciencieusement les ouvrages de son arrière-grand-oncle, mais il me semble avoir été trompé sur la date de ses travaux sur les maladies épidémiques. La copie des états de services de G. Mahieu de Mayzeret attribue à l'année 1742 cette publication que Frère place en 1752, et l'auteur du *Mamuel du Bibliographe normand* a raison. Les ouvrages du médecin normand dans lesquels on peut rechercher encore d'utiles observations sont : *Méthode aisée pour guérir la suette*, 1752, in-12; — *Méthode aisée et peu coûteuse de traiter avec succès plusieurs maladies épidémiques, putrides, ou venimeuses, ou pourprées, ou malignes*, 1752, in-12; — *La Médecine d'armée*, 1754, 3 vol. in-12, dont l'auteur projetait, dès 1778, une seconde édition, qui n'était pas encore achevée de préparer lors de sa mort.

M. E. Guerlin de Guer dans *Un libéral de gouvernement, Prévost*

Paradel, d'après le livre de M. Octave Gréard, a donné un remarquable portrait d'un des écrivains les plus justement réputés de notre époque. Si je ne partage pas tous les jugements émis par mon ami M. Guerlin de Guer, j'ai grand plaisir à signaler le style excellent dans lequel il a mis en lumière les grandes qualités et aussi les défauts non moins grands de l'esprit de Prévost Paradol. Mais qui nous dira jamais le secret de cette âme mélancolique et tourmentée?

Catel, étude biographique et critique, par M. Jules Carlez, est une suite aux travaux si estimés de l'auteur sur la musique et sur les musiciens normands. Catel, né à Laigle, en 1773, mourut à Paris en 1830; il était membre de l'Institut depuis 1817. On lui doit de nombreux morceaux de musique militaire et des hymnes dont les paroles étaient de Chénier, de Lebrun, de Boisjolin, etc., qui furent exécutées dans les fêtes de la Révolution et eurent une vogue très méritée. Catel a été surtout un professeur de grand talent et son *Traité d'harmonie*, publié en 1802, fut pendant plus de vingt ans le guide classique qui forma bien des compositeurs modernes dont le nom a éclipsé celui de leur maître. Pour lui, lorsqu'il voulut aborder le théâtre, ses œuvres furent assez froidement accueillies. Et pourtant on remarque un style pur et une rare entente de l'orchestration et de l'action scénique dans *Sémiramis,* dans *l'Auberge de Bagnères,* dans *les Artistes par occasion,* dans *les Bayadères,* dans *Wallace.* « Ce qui frappe tout d'abord dans sa musique, dit M. J. Carlez, c'est la simplicité de la facture et l'unité d'ensemble. Bien qu'il accorde partout une place importante au chant, suivant l'acception complète de ce mot, on ne saurait le considérer pourtant comme un pur mélodiste; chez lui, en effet, l'idée mélodique est rarement de premier jet; le plus souvent, elle accuse l'effort et les retouches..... Comme harmoniste, il intéresse davantage. On trouve dans ses procédés de facture la correction qui signale le professeur, mais cela sans aucun pédantisme; quelques effets nouveaux, hardis et souvent heureux, se rencontrent çà et là..... On peut dire à propos de Catel, que le théoricien a sauvé de l'oubli le compositeur, l'artiste de grand mérite, qui fut aussi un homme de bien. »

Je ne dois pas omettre non plus le compte-rendu de l'*Inauguration du buste d'Isidore Pierre,* le savant si distingué auquel un juste hommage a été rendu, le 2 juin 1894, pendant les fêtes célé-

brées à Caen, pour l'inauguration du Palais universitaire. Dans un remarquable discours, M. le comte de Saint-Quentin, président de la Société d'Agriculture et du Commerce, et membre de l'Académie, a raconté la vie de labeur et de dévouement d'Isidore Pierre et a fait ressortir tout le mérite de travaux tels que les *Recherches sur la thermométrie et la dilatation des liquides*, la *Chimie agricole* et les *Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition dans les différentes parties des éléments qui le constituent à diverses époques de sa végétation.*

Le volume se termine, comme toujours par des poésies. Ce sont : *La Saint-Jean d'été*, par M. Gustave Le Vavasseur; *A un ami vieillissant, Le Pays-Fantôme, La cloche qui ne sonne pas, Le lys*, par M. Paul Blier; *la Ballade des chats*, par M. Émile Travers.

Enfin, en appendice, le secrétaire de la compagnie, M. Armand Gasté, a donné de très utiles Tables chronologique, méthodique et alphabétique des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, depuis 1884 jusqu'en 1893 (inclusivement), qui font suite aux tables de 1754 à 1883. M. Gasté y a joint l'indication de quelques articles omis dans sa précédente publication.

ÉMILE TRAVERS.

LE COMTÉ D'EU AU MOMENT DE LA CONVENTION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789, par *F. Clérembray*, brochure in-8 de pages. — 1894, Rouen, Lestringant, éditeur.

Le chercheur patient qui se cache sous le pseudononyme de F. Clérembray a publié dans « la Révolution française » une étude très-documentée sur le Comté-pairie d'Eu au moment de la Convocation des États Généraux. La situation anormale et compliquée de ce petit coin de territoire français à une époque intéressante entre toutes, était bien faite pour tenter un érudit consciencieux, qui sent que le seul moyen d'écrire l'histoire d'une façon impartiale est de détacher et d'étudier à fond chaque province et même chaque partie de province. Une liste des membres des trois ordres du Conté d'Eu, complète cette brochure qui figure dignement a côté des travaux du même auteur.

L'ORIGINE DE LA MALAGUETTE ET LES DIEPPOIS, par *Édouard Le Corbeiller*. — Paris, 1893, in-8° de 8 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie*).

Dès avant les découvertes des Portugais en Afrique, les nègres de la côte de Guinée donnaient au poivre le nom de *malaguette*, de la forme française, ou plutôt normande, *meneguette, manguette* ou *maniguette*. S'appuyant sur ce fait et sur de nombreux passages de nos vieux chroniqueurs, M. Édouard Le Corbeiller apporte de nouveaux arguments à l'hypothèse des voyages des Normands au sud du cap Bojador, à partir du milieu du XIVe siècle. Si la certitude n'est pas encore établie sur ce point, les détails rassemblés avec beaucoup de critique par l'auteur de cette excellente note contribueront à rendre de moins en moins douteuses des expéditions qui font tant d'honneur aux navigateurs dieppois.

ÉMILE TRAVERS.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ET DU LONDON BRIGHTON

PARIS A LONDRES

PAR LA VOIE LA PLUS ÉCONOMIQUE

(ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN)

Double service rapide journalier à heures fixes toute l'année (Dimanches compris).

Départs de **Paris** (Saint-Lazare).		**9** h. **30** mat.	**9** h. » soir
Arrivées à **Londres**	London-Bridge.	**7** h. » soir	**7** h. **40** mat.
	Victoria.	**7** h. » soir	**7** h. **50** mat.
Départs de **Londres**. .	London-Bridge.	**9** h. » mat.	**8** h. **50** soir
	Victoria.	**9** h. » mat.	**9** h. » soir
Arrivées à Paris (Saint-Lazare).		**6** h. **35** soir	**8** h. » mat.

Billets simples, valables pendant 7 jours.

1re classe, **43** fr. **25**. — 2e classe, **32** fr. — 3e classe, **23** fr. **25**.

Billets d'aller et retour, valables pendant 1 mois.

1re classe, **72** fr. **75**. — 2e classe, **52** fr. **75**. — 3e classe, **41** fr. **50**.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau *(grandes lignes)*, et vice versa. des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 °/₀ en 1re classe, et de 20 °/₀ en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30 kilomètres. . . .	1 jour.
De 31 à 125 —	2 jours.
De 126 à 250 —	3 jours.
De 251 à 400 —	4 jours.
De 401 à 500 —	5 jours.
De 501 à 600 —	6 jours.
Au-dessus de 600 kilomètres .	7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. — La durée des billets est augmentée en conséquence.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

4e ANNÉE — 5e LIVRAISON

15 MARS 1895

Ch. Florentin-Loriot : La cathédrale de Coutances. — L'abbé de la Balle : Saint Louis, roi de France et comte d'Évreux *(Suite)*. — L'abbé V. Bourrienne : Points obscurs de la vie de Malherbe *(Suite)*. — H. V. : M. François Durècu. — P. de Longuemare : Nécrologie. — E. Travers : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1895

QUATRIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA CINQUIÈME LIVRAISON

I. — La cathédrale de Coutances . . . **Ch. Florentin-Loriot.** 431

II. — Saint Louis, roi de France et comte d'Évreux *(Suite)* . . . . . **de la Balle.** 450

III. — Points obscurs de la vie de Malherbe *(Suite)*. . . . . **V. Bourrienne.** 468

IV. — M. François Durécu . . . . . **H. V.** 492

V. — Nécrologie . . . . . **Paul de Longuemare.** 504

VI. — Bulletin bibliographique . . . . . **E. Travers.** 506

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Octave Feuillet, par le P. LALLEMAND, de l'Oratoire.

L'admission des juifs a la nationalité française, par G. DANZAS, avocat à la Cour d'Appel de Caen.

Mgr Le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres (1676-1764), par CHRISTOPHE ALLARD, avocat à la Cour d'Appel de Rouen.

Une famille bas-normande : Les Chrétiens, par le docteur LE PAULMIER.

Notes et documents pour servir a l'histoire des communes de la Seine-Inférieure — Villers-Ecalles, par le baron d'ESNEVAL.

Inventaire du mobilier de Messire Antoine François La Fauche en 1743, par Mgr X. BARBIER de MONTAULT, Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

LA

CATHÉDRALE DE COUTANCES

(Suite et Fin).

§ X. — Le grand souvenir

RAPPELÉ SURTOUT PAR LE DÉAMBULATOIRE

Le transept traversé le déambulatoire se continuait au XIIIe siècle, en une allée semblable aux bas côtés de la cathédrale chartraine.

Là des vitraux entretenaient les mêmes ombres modifiées par les mêmes lueurs. Nous dirons plus loin quel était le but esthétique de cette ombre ambiante. Nous venons d'analyser ce qu'elle contenait, elle était pleine avant tout de souvenirs, et s'il est un souvenir qu'elle rappelait surtout, c'était celui des catacombes.

Là tout faisait remonter la pensée à cette source première. Les armoires des autels de pierre rappelaient les diaconies des premières basiliques, les crédences mystérieuses s'ouvraient dans la paroi comme les anciennes sépultures, les chapelles rayonnantes qu'on trouvait à de rares intervalles en suivant le long défilé des basses nefs et qui rappelait les églises et les arcosolia des premiers chrétiens; ces nefs elles-mêmes où la nuit perpétuelle s'illuminait de clartés, s'étoilait de lampes, où passaient d'innombrables cierges, cette paix claustrale, ce silence, ces tombeaux des évêques qui pourtournaient extérieurement le chœur, et à côté desquels on passait, ce vieux fondateur couché sur un autel dans une chapelle, ces verrières où les martyrs de saint Blaise, de saint Georges, de saint Étienne étaient représentés, ces visions fantastiques des vitraux, ces miraculeuses visions du surnaturel qui rappelaient ce

que voyaient en songe les premiers chrétiens, tout cela, c'étaient les catacombes, c'était leur aspect funéraire et consolant, c'était la tombe ou plutôt le berceau de la foi, renaissant sans cesse, dans la mort perpétuelle de tout ce qui empêche l'âme de vivre et d'ouvrir ses ailes. Sortis des catacombes, les chrétiens voulaient ne jamais oublier leur origine, et toujours ils entretenaient dans leur temple une partie, la crypte ou le déambulatoire qui rappelait cette origine ou la représentait.

§ XI. — Le Sursum Corda.

Maintenant que nous connaissons cette sombre zone qui enveloppe l'église, il nous est facile de juger de l'effet général.

Le déambulatoire est la région du silence où viennent expirer les bruits du dehors : il isole du monde extérieur par le rempart ténébreux de ses ombres et ses épaisses murailles, il fait la paix.

Maintenant qu'au milieu de cette ombre les blanches nefs s'élèvent! Que sur ce fonds noir les blanches colonnes du rond point et des nefs se détachent et surgissent! Ainsi quand le silence se fait dans une âme apparaissent dans leur blancheur sereine les idées.

Dans les hautes nefs nous trouverons encore des verrières, mais les fenêtres seront plus nombreuses et répandront plus de clarté, tout l'effet dans cette partie centrale de l'église sera tiré des lignes et de leur mouvement ascensionnel.

Nous savons que les hautes nefs comprennent cinq parties :

1° La grande nef proprement dite qui va du porche au transept.

2° La nef qui sert de traverse à la croix du plan général, et constitue les deux transepts.

3° Les pignons des transepts séparés par la plus grande largeur de l'édifice, et qui, parallèles comme les murs d'une nef demesurée, s'entre-regardent l'un au nord, et l'autre au midi.

4° La nef du chœur.

5° Le dôme, cette nef ascendante, brisée en travers, formée en polygone et comme les autres parties des hautes nefs constituée de zones superposées.

Reprenant chacune de ces parties, nous voyons dans la grande nef un mouvement ascensionnel accusé par trois colonnettes d'un

diamètre assez gros pour que leur ligne vigoureuse frappe de loin le regard. La colonnette centrale engagée dans la muraille, mais en un puissant relief, va soutenir l'arc doubleau, les deux autres colonnettes montent pour recevoir les arcs diagonaux. Toutes trois s'élèvent d'un trait jusqu'à l'origine des voûtes. Cet essor est cinq fois répété puisque la grande nef comprend cinq travées, il communique son élan au spectateur dont l'œil involontairement entraîné suit le mouvement des lignes et s'élève avec elles.

Ce n'est pas tout, le mouvement ascensionel est exprimé dans la grande nef par des fenêtres : leur forme est étroite et haute, elles n'ont point de meneaux, au triforium elles sont accouplées, au clerestory elles sont uniques, la lancette du second étage a pour base les lancettes du premier, le tout pyramide : ces claires banderolles viennent accentuer le mouvement ascensionnel déjà mis en vibration par les colonnettes, et comme elles se répètent cinq fois.

Dans la nef transversale les colonnettes ressemblent à celles de la grande nef, et quatre fois, le faisceau des gros tores qui vont soutenir les trois arcs réitère son ascension. Au premier étage sont deux fenêtres lancéolées, au second étage, deux fenêtres encore, et, une fois par travée, quatre fois en tout, ces fenêtres recommencent leur mouvement vertical.

Au triforium des pignons une série de petites colonnettes ogivales prélude au mouvement d'ensemble, puis au-dessus de cette balustrade, comme au-dessus d'un socle, des fenêtres étroites s'élancent jusqu'au sommet du pignon, elles occupent la place qu'usurpent dans d'autres cathédrales des rosace plus ou moins épanouies; une rosace de cette sorte eut malencontreusement jeté son disque en travers du mouvement ascensionnel, elle en eut traversé les plus harmonieuses vibrations, tandis que ces hautes flammes qui s'allongent sur le mur terminal et montent jusqu'à son faîte, loin de rompre l'essor des lignes en sont une puissante manifestation. On les voit à droite et on les voit à gauche dans ce transept où l'église se développe en sa plus large dimension. Ouvrant ses bras, elle montre à ses extrémités ses grêles fenêtres sans autres meneaux que l'armature de leurs vitraux, et qui, si dans l'église elles ont quelque part leur égales en largeur, ne les ont nulle part en altitude.

Dans le chœur, le mouvement ascensionnel est affirmé d'abord

par les trois gros tores qui montent du fond, traversent les étages et vont soutenir l'arc doubleau et les deux arcs diagonaux.

Les hautes colonnes du sanctuaire espacées et diminuées s'élèvent blanches sur le fond sombre du déambulatoire, cependant qu'à travers leur entre-colonnement on aperçoit sous les basses nefs le mouvement ascensionnel qui se continue, les ogives qui montent au *clerestory* du premier déambulatoire, et plus loin encore, celles qui plus voisines du sol, s'élèvent dans les chapelles absidales, clartés étouffées sous les voûtes, attestant que l'essor de toute chose se poursuit au loin et jusque dans les profondeurs obscures et reculées de l'édifice.

Au-dessus des hautes colonnes du sanctuaire règne une balustrade dont les colonnettes ogivales participent du mouvement d'ascension, à un degré beaucoup moindre toutefois que les grandes fenêtres lancéolées du *clerestory;* ces lancettes sont moins hautes que celles des pignons, mais elles sont plus hautes que celles de la grande nef et des murs du transept, elles répètent deux fois par travée, dix-huit fois en tout, leur mouvement au-dessus du trône épiscopal et des stalles du sanctuaire.

A l'intersection des hautes nefs, l'attention du spectateur est sollicitée par un rassemblement extraordinaire des colonnettes verticales. On en compte quarante autour d'un seul pilastre. Le départ simultané de tant de fûts de colonne, invite à regarder au-dessus des arches qu'elles soutiennent, au-dessus des quatre grandes nefs, la nef éxagonale du dôme. Elle a ses travées, elle a ses étages, ses travées séparées, ses étages reliés par ces gros tores qui montent sans interruption de la base du dôme et vont soutenir les nervures de la coupole : chacune des travées, chacun des étages apporte son tribut au mouvement ascensionnel.

A la première galerie quatre arcatures; au *triforium,* deux; au clerestory, une seule fenêtre à jour entraînant la vue en haut, et six fois sur les six faces du polygone, les arcatures pyramident, six fois aux six angles du polygone les tores s'élèvent et vont recevoir la coupole : celle-ci ne se perd pas dans l'ombre mais elle a de l'air au-dessous d'elle, elle semble gaufrée et soulevée, et elle monte dans la lumière.

Il faut s'être promené de longues heures sous les déambulatoires que remplissent de leur ombre étrange et perpétuelle les vitraux du XIIIe siècle, en sortir tout-à-coup et se retrouver à l'air libre des

transepts : l'église alors rassemble toutes ses nefs, grande nef, nef du sanctuaire, nefs collatérales, nefs des deux bras de la croisée, et ramassant en un ces sublimités, elle entraîne le spectateur par l'élan multiplié de ses ogives et de ses verrières au-dessus d'elles, plus haut qu'elles, dans la direction du dôme; et le dôme à son tour vous ravit sur ses échelles mystiques, formées par la succession de motifs assez divers pour ne point fatiguer l'attention, assez variés pour solliciter sans cesse de nouveaux regards sur de nouvelles formes qui toujours s'élèvent, qui toujours montent d'étage en étage, de galeries en galeries, de stages en stages, jusqu'à ces douze fenêtres où blanchit une lueur, mais une lueur seulement; car l'œil entraîné vers une invisible beauté sent qu'il ne la peut atteindre, et laisse l'âme avec ses ailes plus légères, aller chercher au-delà de toutes les choses visibles et inférieures le lieu de son stage éternel.

§ XII. — Comment l'art, dans la cathédrale, fit oublier le réel

Qu'importe après cela qu'on ait négligé tel ou tel détail accessoire, que les arcatures des collatéraux soient fouillées seulement au rond point, que l'axe du chœur ne soit pas celui de la nef, et que le chœur soit plus large qu'elle ou plus déprimé, qu'ici, dans la nef, les chapiteaux soient de simples crochets, que là, dans le déambulatoire, ils soient mêlés de fleurs et de feuillages, que la variété mêle sous les voûtes son gazouillement à l'immense harmonie de l'unité où il se perd comme la voix du roitelet dans le chant des forêts, qu'importe?

L'effet est réussi, et il est si bien tiré de l'âme de l'homme, qu'il est obtenu par des moyens et des dimensions hors de toute proportion avec sa fantastique grandeur. La grande nef n'a que $20^{m}90$ sous clef, le chœur que $22^{m}15$, la coupole n'a que $40^{m}85$, mais il n'importe, ici, on néglige les chiffres comme les détails. Tout autre qu'un artiste pourrait mesurer, ne pas comprendre qu'un tel monument, quelles que soient ses dimensions, est ce qu'il paraît être. Or notre cathédrale paraît être beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est. L'art a de ces transcendances. Il ne tend à rien moins qu'à élever par l'échelle des choses finies et mesurables, l'esprit dont le calcul est l'enfance, au delà du nombre et de

la mesure, jusqu'à l'intuition du beau, du grand, des idées réservées aux phases ultérieures de son évolution sans bornes.

§ XIII. — Abnégation du maître de l'œuvre

On raconte que Vauban fit étendre un tapis sous la coupole, dans le milieu du transept et qu'il resta là, couché sur la dalle, semblable aux statues étendues sur les pierres tombales, considérant l'ordre étonnant de cette église aérienne suspendue sur l'autre église entre le ciel et la terre. En se relevant le grand architecte aurait prononcé ce mot, d'une saveur rappelant en effet son époque : « Quel fou sublime à pu jeter dans les airs un pareil édifice? » Les hardiesses du moyen âge paraissaient folie aux hommes du XVIIe siècle. La plupart disaient barbarie, Vauban faisait la concession du mot sublime : toujours est-il que les habitants ont conservé le souvenir de cette parole du glorieux passant dont l'autorité était si grande que ses moindres paroles restaient dans les mémoires.

Ce que Vauban voulait savoir, nous voudrions nous aussi le connaître, mais à lui comme à nous le fou dont il s'agit a eu la sagesse de se dérober, montrant ainsi le peu d'estime qu'il faisait du jugement humain. Il n'a voulu être connu que de Celui là pour lequel il a travaillé, le seul en effet qui fut capable de le rémunérer comme il l'avait été de l'inspirer. Il n'a point désiré le lever de sa gloire avant le lever du jour éternel.

Par une leçon de cette Providence qui élève l'humble, l'histoire a conservé le nom d'un des maçons, Gisbert, le paralytique qui fut guéri par Notre-Dame pour entrer au service de la cathédrale, et elle n'a point connu le nom du maître de l'œuvre. La légende dit qu'il était jeune, et que saint Jouvin, abbé, patron de la corporation, en voyant le travail de son artiste content et radieux monta sur le dôme et rendit grâce à Dieu. Puis jetant un regard sur Briqueville, lieu de sa naissance, saisit à sa ceinture le marteau dont il n'avait plus besoin : d'une main assurée, d'un bras vigoureux et le lança dans l'espace : le marteau vint tomber dans le jardin même de celui qui le lançait, de saint Jouvin. Comment put-il sans miracle et sans tour de force, projeté si loin le lourd marteau, et cependant le tour de force, n'est pas d'avoir lancé l'outil, c'est d'avoir élevé la cathédrale.

§ XIV. — La diversité dans l'unité

L'effet du temple au XIIIe siècle étant déterminé, réunit-il les conditions de la beauté?

Elles sont dans l'œuvre d'art ce qu'elles sont dans la nature; l'accord harmonieux des diversités innombrables dans l'unité d'un grand tout.

Si l'on compare les diverses parties des hautes nefs, on s'aperçoit que la hauteur et la disposition des colonnes et des colonnettes ne sont pas les mêmes dans toutes les régions de l'édifice.

Les colonnettes qui soutiennent les balustrades du transept et du chœur n'ont rien de commun avec les colonnettes plus hautes du triforium de la grande nef, ou des étages du dôme; et si les colonnettes montant de fond pour soutenir les arcs doubleaux et diagonaux se ressemblent à peu près partout, il n'en est pas ainsi des gros piliers, ils sont élancés dans le sanctuaire et geminés au rond point; ils sont gros, trapus et comme écrasés sous les voûtes collatérales.

La même observation s'applique aux fenêtres, elles diffèrent selon qu'elles sont dans le déambulatoire ou dans les hautes nefs. Ici, comme les piliers, elles sont plus larges, car l'abaissement de l'église en ces parties déprimées, élargit et déprime tout motif architectural. Là, au contraire elles sont étroites et surhaussées, car plus les piliers et les fenêtres sont abaissés et élargis dans les collatéraux, plus on aperçoit par contraste dans les hautes nefs leur élancement grêle.

Si l'on considère isolément les hautes nefs on constate que dans leurs diverses parties, diffèrent la hauteur et la disposition des fenêtres. Aux murs de la grande nef, une lancette est superposée à deux autres, dans la nef des transepts on voit deux lancettes au premier étage, deux encore au second : aux pignons des transepts c'est encore une autre disposition, ce sont trois lancettes parallèles, mais très hautes.

Dans le sanctuaire, c'est encore une autre altitude et une autre combinaison pour les lancettes : plus élevées que dans la grande nef, moins qu'aux pignons du transept, elles ne sont pas superposées, mais parallèles. Sous le dôme pyramident des arcatures, quatre d'abord, plus haut deux, enfin une seule, elle est à jour, et domine toutes les autres.

Ces diversités dans la disposition et la hauteur des colonnes et des fenêtres sont l'empreinte de la variété sur l'édifice. Ce n'est pas elle qu'on aperçoit d'abord; non, la variété n'apparaît qu'à la suite d'un examen prolongé, et nous ne la signalons dans notre étude qu'après avoir décrit d'abord ce qui frappe immédiatement le regard : l'unité.

Et où est l'unité?

Elle est dans l'élévation verticale des colonnes qui montent tout d'un trait entre chaque travée; dans la coupe pyramidale de l'église elle-même, qui superpose sur les basses nefs, les hautes nefs, et sur les hautes nefs, le dôme, elle est dans l'ascension des fenêtres, ces traits lumineux toujours étroits, lancéolés, sans meneaux; elle est dans le principe de direction qui spécifie le temple et lui donne sa forme essentielle, elle est, en un mot dans le mouvement ascensionnel.

Que la *variété* fleurisse après cela dans les chapiteaux du sanctuaire, qu'elle se joue agréablement d'allonger, de rétrécir, de combiner les colonnettes, sa voix grêle est à peine entendue dans l'immense accord de l'unité. Il fallait que la variété existât, sans quoi l'égalité de toute chose n'eût été que la monotone uniformité.

L'unité même eut été moins sentie si la diversité ne l'eût contrariée pour mieux faire éclater son triomphe final, mais il fallait que l'unité prédominât afin que le temple ressemblât à l'univers où des créatures innombrables diffèrent toutes les unes des autres par leur imperfection, mais trouvent leur complément, leur consommation et leur perfection relative dans l'unité de leur tendance vers le créateur. Il fallait que la *variété* et que *l'unité* se rencontrassent afin que le temple participât de cette beauté infinie qui contient dans son unité absolue toutes les formes individuelles finies, et il en participait d'autant plus qu'il impliquait dans son unité relative plus de formes diverses harmoniquement liées entre elles.

§ XV. — Les déformations causées par les siècles

Une question reste : dans quelle mesure l'effet a-t-il été modifié par les siècles antérieurs ou postérieurs au XIIIe. Cet effet si puissant est-il tel aujourd'hui qu'il était au temps d'Hugues de Morville? a-t-il subi des altérations? est-il ou non reconnaissable?

Trois choses étaient de nature à l'altérer : les constructions antérieures qui gênaient l'architecte, les démolitions et surtout les restaurations.

Violet-le-Duc observant avec un coup d'œil exercé la structure du dôme, de ses piliers, l'abaissement excessif du sanctuaire, son ampleur irrégulière, ne tarda pas à reconnaître une certaine gêne dont il ne se rendait pas compte.

M. Pigeon a découvert que les murs de la nef, les chambres intérieures des tours, quelques parties même de la croisée étaient des murs du XIe siècle restaurés. Il existait là une église romane vénérée des populations et que le maître de l'œuvre s'était obligé de respecter. C'était se gêner, c'était faire une fâcheuse concession à l'amour supertitieux des pierres antiques. Comment l'architecte put-il accorder avec son plan si neuf et si hardi le vieux plan si rétréci de la cathédrale de Geoffroy de Montbray? Faire du neuf sur du vieux n'était-ce pas exposer le tout à périr? Aussi fallut-il envelopper de maçonnerie les tours romanes et les piliers de la croisée. On retrouve encor aujourd'hui dans les arcanes du portail occidental, les plein ceintres, les larges jointures en relief du mortier, les arêtes de poisson, toutes les caractéristiques de l'époque romane? Derrière la tour du midi, on voit encore en dehors, le long d'une toiture latérale, monter un escalier roman. Il conduit à une porte en plein ceintre de provenance romane qui s'élevait à l'origine des grands combles. Cette porte est murée depuis huit cents ans. Çà et là paraissent des étoiles, des dents de scie, des ornements d'un autre âge, vestiges qu'il fallut combattre, intégrer dans l'édifice nouveau. Ce n'est pas tout, il fallut creuser le sol du chœur afin que le sanctuaire, étant plus profond, parut plus élevé. Le génie du maître de l'œuvre a vaincu ces difficultés, il a distrait par le ravissant *sursum corda* de l'ensemble, les tricheries qu'il dut commettre, et qu'excusaient les sublimes conceptions du nouveau projet.

Ce ne fut pas le passé roman et déjà si chrétien de l'édifice qui nuisit à l'œuvre du XIIIe siècle, ce devait être l'avenir.

L'éternelle mélancolie des artistes est de savoir que le temps futur est plein de ruines et de destructions. Le peuple était-il tombé dans l'apostasie de la vieille foi? avait-il semé les causes inconnues de l'invasion et de la guerre civile, je ne sais, toujours est-il qu'un jour l'ombre sacrée des déambulatoires ou les vitraux,

neufs encore, répandaient leur pure lumière décomposée à souhait pour le plaisir des yeux et la paix du cœur, l'ombre sacrée des basses nefs fut tout-à-coup troublée : d'énormes pierres se firent jour à travers les verrières pleines d'une poésie toute évangélique, le coup répété du bélier battit en brèche le mur d'enceinte, et fit mugir les nefs sonores, la voûte elle-même, criblée de boulets s'écroula jusqu'à la travée la plus voisine du dôme (1).

En vain contre la fureur des anglais, les habitants de Coutances cherchaient un asile à l'abri du temple dans le cloître voisin qui se trouvait au nord, vainement les défenseurs de la ville occupaient ces vigies percées de meurtrières qui escortent le dôme et lançaient leurs flèches par les petits jours rectangulaires qui éclairent les escaliers, la cathédrale allait les ensevelir sous ses ruines, l'anglais et les hordes de Messire Godefroy d'Harcourt, allié de Charles le Mauvais, allaient s'emparer de la maison de Dieu, mais non sans l'avoir d'abord abattue, lorsque de la lanterne gothique, les coutancais, virent venir l'armée de France aux étendards fleurdelysés. Messire Godefroy d'Harcourt s'enfuit d'un pas si pressé qu'il abandonna près des murs de l'église le bélier qui les ébranlait. Abandonné des siens, il fit le signe de la croix et dit : « Aujourd'hui en suaire d'armes sera mon corps ensevely. Donc Jhesu Crist je tent à mourir en deffendant et en vengeant la cruelle mort dont à tort et sans raison on a fait mourir mon sang villainement (2).

L'anglais fut chassé. Il n'était que temps, les verrières du midi étaient perdues pour jamais, les légendes qu'elles contaient si naïvement et qui devaient parler des saints et de l'évangile durant des siècles, toucher des milliers de spectateurs, ne survécurent point au crime de la guerre civile, ces tables de la loi et de la poésie traditionnelle furent brisées, parce que les grands de la terre avaient jeté entre eux, comme entre eux et Dieu, les meurtres de Lacerda et du comte d'Harcourt.

Après la guerre civile vint la guerre religieuse : elle devait coûter à la cathédrale d'autres richesses : Le 19 avril 1562, Colombiers, lieutenant de Montgomery, saccagea Coutances et viola le sanctuaire, réunit les images, les reliques, les chasses, tout le mobilier

(1) 1556.
(2) Froissart, tome III, p. 262.

de la cathédrale et jusqu'aux ossements de ses sépultures. Il entassa le tout dans le sanctuaire, il y mit le feu. Une flamme très ardente s'éleva dans le chœur, elle éclaira les vieux autels de pierre des déambulatoires, et les hautes colonnes se détachèrent en noir sur le feu du brasier; on voit encore aujourd'hui les pierres des pilastres du dôme colorées de teintes rouges qui rappellent cet incendie. Les iconoclastes s'armèrent aussi du marteau, et décapitèrent les petites statuettes qui ornaient les chapelles des bas côtés; l'église de plus en plus dévastée, resta en paix toutefois jusqu'au jour où la façade extérieure fut dépouillée de ses statues en 93.

A l'est de l'église on voyait sur les contreforts plusieurs chevaliers. Tancrède et ses fils, Drogon, Hunfroy, Guillaume Bradefer, Herman, Robert Guiscard étaient debout sous leurs dais de pierre en mémoire de leurs bienfaits. Trois subsistaient, Herman, Robert Guiscard et Roger; à l'époque de la révolution, on les prit pour les rois mages et leur qualité régla leur sort. L'image d'albatre de la Vierge qui tenait sans cesse dans la main une fleur naturelle qu'on renouvelait chaque jour et qui souriait au fond de l'abside avec une si lumineuse bonté, une si sereine béatitude fut vendue six francs à un acheteur de cette merveille inconnue, et la maison de Notre-Dame fut spoliée : de ses cloches on fit des canons, de ses plombs des balles, de ses grilles des piques, de sa nef un temple de la raison, et comme cette sorte de divinité, inégale à son temple, ne le pouvait remplir de sa majesté ni de ses adorateurs, il resta de l'église encore plus qu'il ne fallait pour faire un théâtre dans le transept et dans le chœur un grenier à blé.

Nous voilà loin du XIIIe siècle, et il semble que toutes ces dévastations aient singulièrement modifié l'effet de l'église à l'époque d'Hugues de Morville; eh bien, non, ce ne fut pas de ces destructions que l'effet général eut à souffrir. Vainement en 1651 une tempête venue de la mer renversa une flèche sur le porche méridional dont elle creva la voûte, en vain la guerre civile au XIVe siècle, au XVe la guerre religieuse, se ruèrent sur l'édifice, il vit passer ces choses transitoires comme un souffle léger, parce qu'il était l'expression des choses éternelles, parce que à côté de la cathédrale œuvre humaine, s'élevait l'épiscopat œuvre divine. C'était en 1375, après le siège de Godefroy d'Harcourt, l'évêque Sylvestre, c'était en 1576 après le sac des protestants l'évêque

Arthur de Cossé; après la révolution c'étaient Mgrs Duprat, Boursat et Robiou qui la restauraient. Le peuple veillait aussi à sa conservation et l'entretenait de son argent, tandis qu'il ne donnera jamais un denier pour relever de leurs ruines les châteaux de ses seigneurs. On put faire des boulets pour les canons turcs avec les marbres du Parthenon, personne ne fut là pour rebâtir ce temple grec, encore qu'il fût l'ornement de la terre et qu'il brillât comme un joyau dans l'histoire de notre race.

Il nous reste à savoir si l'effet primordial a survécu aux restaurations. C'est l'épreuve la plus périlleuse pour une œuvre d'art : la retouche a souvent gâté l'œuvre et l'intérêt maladroit qu'on lui porte, lui est souvent plus dommageable qu'une franche et furieuse volonté de la ravager et de la détruire.

Il est établi par un texte cité par M. l'abbé Pigeon, à qui nous devons tant en cette étude, il est prouvé qu'un synode de 1375 institua des quêtes pour une restauration de la cathédrale après le siège qui la fit tomber en ruines.

Quelles furent les parties restaurées? les caractères architectoniques attribués par la science au XIVe siècle permettent de les découvrir.

A première vue, on distingue sur la façade, en relief et comme plaquée, une application de fenêtres rayonnantes, de roses coiffées de pignons, empreintes d'une élégance grele où l'on reconnaît le XVe siècle.

A la même époque appartiennent, à l'extérieur, la voûte de deux porches latéraux; à l'intérieur la balustrade du triforium, une suite de quadrilobes qui porte à ses points extrêmes les armes d'une famille Varoc avec la devise, *paix et joie*, les chapelles collatérales séparées entre elles par de hautes clairevoies dont les meneaux vus transversalement les uns derrière les autres imitent la futaie dans les bois; enfin la chapelle absidale de la Vierge qui vue de la nef, ouvre derrière le rond point de profondes perspectives qu'on ne s'explique pas.

Ces parties refaites du monument ne sont point de celles qui peuvent nuire à son caractère essentiel. Encore qu'au XVe siècle on eût du faire, ne fut-ce que pour réparer, des retouches plus profondes, encore que cette abside ait été reconstruite jusqu'à la travée la plus voisine de la coupole, personne si ce n'est l'archéologue minutieux qui regarde à l'arête des tores et à la ciselure

des chapiteaux, ne s'apercevait de ces modifications, et l'on peut dire que jusqu'ici le XIVe siècle n'a pas entamé la cathédrale; il l'a plutôt frangée extérieurement de ses ouvrages délicats; il n'a pas diminué le *sursum corda* qui ressort du rassemblement central de ses lignes et de ses fenêtres.

Mais le XIVe siècle ne s'est pas arrêté là, il a muré le *triforium* dont les lancettes à jour servaient de complément aux fenêtres lancéolées du clerestory, et par là il a fait subir à l'effet général une modification regrettable.

Que nul architecte ne soit pressé d'en conclure qu'il sied de de rouvrir ce *triforium* pour restituer la nef en son premier état. Nous serions charmés de revoir cette belle nef en sa primitive splendeur, mais nous sommes contraints de respecter ici le passé du XIVe siècle comme celui du XIIIe : que l'architecture démolisse à son gré, l'archéologie protège et conserve. Elle a ses raisons.

Y eût-il un motif de fermer le *triforium?* L'époque où il fut clos avait pour tendance et pour habitude d'ouvrir toutes les galeries, de répandre à flots par des baies agrandies et polylobées, la lumière dans le temple, et si le triforium de Coutances eût été fermé au XIIIe siècle, le XIVe l'eût plutot ajouré : pourquoi l'a-t-il clos au contraire comme l'attestent encore quelques chapiteaux brisés dans cette opération?

C'est qu'il avait une raison d'un ordre différent de l'ordre esthétique : un motif de solidité. Les murs avaient souffert pendant le siège de Geoffroy d'Harcourt. Ils n'avaient pas été construits pour soutenir une voûte comme l'attestent les contreforts plats qui leur sont encore accolés, la voûte qui retombait sur eux depuis plusieurs siècles pouvait les menacer de ruine en dépit des contreforts et des arcs boutants construits au XIIIe siècle, bref le XIVe siècle qui voulait éclairer le temple, n'aurait pas obstrué ces fenêtres sans une nécessité architecturale qui renaîtrait le jour où l'on voudrait détruire son œuvre. Regrettons ce que Sylvestre de la Cervelle fut obligé d'accomplir, et si nous restituons l'effet primordial que ce ne soit que sur le papier et en image.

Au transept nord, pour exhausser une salle capitulaire, les restaurateurs du XIVe siècle ont raccourci de deux mètres, les hautes baies sur lesquelles le XIIIe siècle avait compté pour chanter, plus haut que tout le reste, le *sursum corda*. Ce que disaient au dehors au flanc des tours et aux quatre coins du dôme les cloche-

tons greles, ces fenêtres le disaient au dedans, elles étaient une partition nécessaire de l'harmonie totale, un des coefficients de l'effet d'ensemble : elles n'impressionnaient pas seulement par leurs formes mais par leurs verrières; on avait calculé non sans une industrie savante les couleurs de leurs médaillons, et pour les faire plus vigoureusement flamboyer au pignon du transept on avait éteint par des grisailles les fenêtres latérales : toucher à celles du pignon, c'était encore une fois nuire à l'effet, c'était pécher contre l'esprit primitif qui avait inspiré l'œuvre.

Ainsi les siècles tant que l'archéologie ne les reliera pas se méconnaîtront l'un l'autre, ainsi l'esprit des temps passés échappera sans cesse aux générations nouvelles, le XIVe siècle n'a pas compris le XIIIe. Sans doute il en apprit qu'avec des lignes verticales on pouvait enlever l'âme de l'homme, mais il eut la maladresse de détruire, en élargissant les fenêtres, l'effet produit par le mouvement ascensionnel des lignes. Les verrières devenues d'amples rosaces, striées en tout sens de rayons, de cercles, de quadrilobes, de trilobes inscrits, annulèrent ce qu'on attendait de la multiplication des nervures, l'essor des parties solides ne s'accorda plus avec l'essor des parties ouvertes, le dessin fut incompréhensible dès que le coloris des verrières cessa de le compléter, et l'église devint maigre et triste, de triomphale qu'elle était.

Des vitraux brisés, il ne resta que la toile d'araignée de leurs armatures. Au XIIIe siècle, le dessin de l'église avec ses fenêtres étroites était déjà une œuvre d'art, il avait son effet propre qu'il tirait du mouvement ascensionnel de toutes les formes : les vitraux pouvaient disparaitre et le caractère du monument subsister, mais au XIVe siècle la couleur ne put impunément disparaître, et, les verrières crevées, il ne resta plus qu'un dessin contradictoire en ses motifs et faiblement expressif, de trop larges arcatures s'ouvrirent en sens inverse des colonnettes, et les rosaces y rayonnèrent d'un éclat indiscret.

Quoi qu'il en fût de cette erreur, elle conserva la majeure partie de ses lignes primitives et la moitié de ses verrières.

Concluons que malgré les substructions du XIe siècle, malgré le vandalisme anglais, protestant ou révolutionnaire, malgré les restaurations souvent pires que le vandalisme, la cathédrale de Coutances a conservé mieux qu'aucune autre cette majestueuse intégrité de ses formes qui permet de juger de son effet premier.

§ XVI. — L'époque de la cathédrale

L'effet connu, il est peut-être temps de rechercher subsidiairement la date de l'édifice.

Il est, avons nous dit, du XIIIe siècle. On en peut donner des preuves diverses de valeur et de caractère.

Les plus considérables sont les preuves archéologiques, les moins importantes sont les preuves manuscrites ou qu'on peut inférer des manuscrits.

Au premier rang des preuves archéologiques, il faut placer cette harmonie parfaite qui règne entre l'utile et le beau dans les motifs de la cathédrale et qui la place exactement au XIIIe siècle. Si elle a la forme ogivale, érigée si complètement à l'état de système, c'est que l'arc en tiers point est celui qui pousse le moins les murailles; si les piliers du rond point s'écartent pour laisser voir les verrières des collatéraux, si ces piliers sont geminés pour pouvoir se cacher l'un derrière l'autre, et laisser entre eux un entre-colonnement plus large, c'est pour la beauté sans doute, et nous l'avons dit en parlant de l'effet, mais c'est avant tout pour l'utilité, c'est pour faciliter la construction des voûtes latérales, afin que les voûtains les plus voisins du chœur ne soient pas trop petits, comparés aux voûtains les plus rapprochés du mur d'enceinte qui leur sont opposés par le sommet.

Si le clerestory du premier déambulatoire a deux fenêtres par travée, c'est sans doute au point de vue du beau pour former un cordon de petites fenêtres qui s'ouvrent sous les arcs formerets du déambulatoire et qu'on voit par les archivoltes du rond point; c'est avant tout pour diviser les voûtains triangulaires des plus rapprochés du mur d'enceinte afin de construire deux voûtains, s'appuyant sur deux formerets.

Pourquoi les chapelles sont-elles polygonales? Pour le plaisir des yeux? oui sans doute, mais encore pour faciliter la construction des voûtes dans le second déambulatoire, afin que ces voûtes poussent moins fort sur le mur d'enceinte.

A l'extérieur, ces tourelles carrées au flanc des tours, ces clochetons ronds aux angles du dôme ne sont pas seulement des ornements, ce sont des utilités, ce sont des escaliers. Ces sévères arcs boutants sont des aqueducs, ces colonnettes sont le support

des nervures; bref toujours on voit l'utile et le beau réunis, l'utile cherché, le beau trouvé par surcroit, la nécessité tournant en élégance, l'utile et le beau élevant d'un commun effort l'homme vers Dieu, la science et l'art s'arc-boutant pour tenir en haut le cœur, et c'est là un éminent caractère du XIIIe siècle, une preuve tirée de l'esprit du temps, un argument qui au XIIe siècle n'existe pas encore, au XIVe n'existe plus.

En second lieu viennent les arguments archéologiques moins élevés dans la hiérarchie des preuves, et qu'on tire des détails de l'architecture, des chapiteaux, des tores, des fenêtres : il est une certaine ressemblance des formes soumises comme tout le reste à la coutume et qui accuse un temps. L'archéologie a trouvé la succession, j'allais dire la loi de ces formes, qui permet de fixer leur date. Or nous trouvons sous le porche méridional une flore qui ressemble à celle du cloître du mont Saint-Michel bâti en 1227.

Une autre preuve se tire des costumes des personnages ciselés dans les chapiteaux ou peints dans les verrières. Quels sont ces costumes? ceux du XIIIe siècle. C'est le bliaut court dont les manches, larges à leur naissance, se rétrécissent peu à peu pour s'attacher au poignet, ce sont les larges braies qui ne descendent pas au-dessus du genou, les chausses étroites; les femmes portent la coiffure que nous avons décrite en parlant du vitrail de l'enfant prodigue.

En dernier lieu viennent les preuves que M. Pigeon a tirées des manuscrits et des chartes. Il a fort bien établi qu'Hugues de Morville avait au XIIIe siècle fondé des confréries qui seules pouvaient avec leurs chariots porter à Coutances, à travers les marais de l'Ouve la pierre d'Yvetot prise à douze lieues de la ville; que le même évêque avait fondé tant de chapelles que pour les placer décemment, il fallait un double déambulatoire et une abside du XIIIe siècle, que la dédicace de l'église avait été changée, entre l'an 1200 et l'an 1300, qu'avant le XIIIe siècle, on ne pouvait désigner de façon sure aucun tombeau d'évêque enfin que la petite église Saint-Nicolas dont la date est sûre, ne put être érigée qu'à ce moment là seul où l'on rebatissait l'église principale et pour servir d'asile aux paroissiens tandis que la nef de la cathédrale était réservée aux chanoines.

§ XVII. — L'AME HUMAINE AU XIIIe SIÈCLE

Si l'église est du XIIIe siècle, qu'elle nous parle alors de cette époque mémorable : interrogeons-la, elle dira à quel point on connaissait alors les lignes et le sens de lignes, quelle géométrie pratique, quels calculs complexes ont pu mesurer, peser et compter des formes, des points, des masses si diversement ajustés les uns aux autres.

L'effet de l'église nous est connu, et qu'est-ce que l'effet? N'est-il pas le but de l'artiste, s'il est son but, n'est-il pas le révélateur de ses intentions, s'il fait connaître l'intention, ne montre-t-il pas l'âme?

Or qu'apprenons-nous ici de l'âme humaine?

Qu'au XIIIe siècle l'homme se détachait de la terre, se recueillait dans son fond, rassemblait au point le plus intime et le plus central de son moi toutes ses dispersions afin de se ramener lui-même à l'unité, et de puiser dans cette constriction de tout son être, le secret d'un essor plus sublime de vertu et de prière.

N'est-ce pas là ce que dit l'église se recueillant loin des choses extérieures dans l'ombre de ses déambulatoires, se rassemblant en son centre pour s'élancer ensuite par l'orifice de son dôme, de cercle en cercle, jusqu'à la coupole et encore au-delà? et nous, qui sommes si loin de l'époque où elle fut construite et comprise des hommes, ne sommes-nous pas encore, que nous le voulions ou non, distraits par elle des choses extérieures, rendus plus attentifs par son silence et par son ombre, puis tout-à-coup, dans ce silence et dans cette ombre, précurseurs sacrés de quelques grandes choses, ne suivons nous pas par le mouvement unanime des nefs et du dôme violemment ravis à la terre?

Nulle époque ne connut mieux cet état de conscience que le XIIIe siècle, parce qu'à nulle autre époque, l'homme ne s'est aussi bien connu lui-même, parce qu'à nulle autre époque, il n'a mieux senti les humiliations de la prière et les essors qui la suivent, jamais il ne les a mieux exprimés que par les tons mineurs qui règnent affaiblis et plaintifs dans les lointains des déambulatoires, et les sons majeurs qui éclatent dans la solennité des grandes nefs.

C'était le temps où fut faite l'Imitation, ce petit sanctuaire, la Somme théologique, cette immense cathédrale.

C'était le temps où Bernard cueillait les prémices de la foi semée par les moines, et les envoyait au Christ, en Asie, sur son tombeau.

Il est deux détails de la Cathédrale dont nous n'avons point encore eu l'occasion de parler et qui confirment ce que l'ensemble nous rapporte de l'état intellectuel et moral du XIIIe siècle. En eux-mêmes ces détails paraissent insignifiants à l'architecte, ils sont de la plus grande utilité pour l'archéologue parce qu'ils révèlent l'esprit des bâtisseurs d'église, un esprit d'absolue sincérité qui faisait que les pauvres maçons confessaient leurs péchés avant de se mettre à l'ouvrage, et que les maîtres de l'œuvre, les évêques qui dirigeaint, les nobles fondateurs, étaient les premiers à avouer en présence du peuple, leurs crimes personnels ou ceux de leurs aïeux. On sait que les églises de Saint-Etienne et de la Trinité furent élevées à Caen en mémoire d'une faute magnifiquement avouée au genre humain par ces grands témoignages. La cathédrale de Coutances affirme dans l'une de ces verrières le crime de Simon de Morville qui fut un des assassins de Thomas de Cantorbéry (1). Celui qui fit poser cette verrière, Hugo Morvillæus ou Hugues de Morville, l'édificateur du transept, voulut confesser la faute de sa famille et l'expier par cet aveu public.

Une autre faute avait été commise dans un âge de barbarie ou la violence des mœurs n'excluait pas plus que leur raffinement en d'autres âges, de coupables faiblesses. Un jour que Richard Ier, duc de Normandie, chassait dans la forêt d'Arques, il ajustait un oiseau perché sur une branche, lorsqu'il aperçut une femme de l'autre côté de l'arbre; ce qui n'empêchait pas qu'elle fût une si fraiche fleur de forêt, que le chasseur féodal oublia la poursuite brutale de la bête pour considérer la femme, et il enjoignit au mari son vassal de la lui conduire. Ce rusé normand avait une belle-sœur qu'il substitua du consentement de celle-ci à sa propre femme, afin d'épargner à son seigneur la félonie d'un adultère. Le duc n'y regarda pas de très près, faut-il croire, et ne s'aperçut pas de la différence, il en fut même charmé quand il sut la chose, il épousa la sœur, non toutefois sans avoir eu d'elle un bâtard qui devint archevêque. Voilà certes une grossière histoire et qui se rencontre en une cathédrale.

(1) Avant-dernier médaillon d'une des lancettes qui s'élèvent au pignon du transept nord.

Le visiteur peut la chercher sur les chapiteaux du collatéral du midi, il découvrira parmi, les feuillages à peine éclos et recoquillés en crochets, des figurines minuscules et perdues dans le feuilage, c'est le duc et la femme du paysan : ils sont debout sur un pont délicat formé par la réunion des feuilles de deux chapiteaux en souvenirs des anciennes forêts et des anciennes amours.

L'époque de la cathédrale est donc une époque où l'esprit humain s'éleva à la proximité la plus grande de la divinité par deux moyens, le recueillement de l'âme sur elle-même, et la naïve sincérité, car rien ne pèse plus sur le cœur et ne l'entraîne plus vers le sol que le prestige des choses extérieures et le poids des iniquités. Au XIIIe siècle on fit taire la sensation, on allégea la conscience. On fit silence, on confessa ses fautes; ainsi les âmes prirent des ailes, et, comme les colonnettes et les lancettes, semblèrent se détacher un instant de la terre oubliée.

Ch. FLORENTIN-LORIOT.

SAINT LOUIS

ROI DE FRANCE ET COMTE D'ÉVREUX

(Suite.)

Le 19 juin de l'année 1255, l'évêque d'Évreux, Jean d'Aubergenville écrivait à saint Louis pour le prier de lever la régale à l'occasion de la nomination de la nouvelle abbesse de Saint-Sauveur, qui était Isabelle (1).

Touché de la pauvreté dans laquelle se trouvait un de ses braves chevaliers nommé Raoul, fils de Pierre de Meulan, le roi, en 1255, lui constitua un domaine en lui abandonnant Courseulles, Bernières-sur-Mer et d'autres terres.

Il est vrai que Raoul de Meulan avait longtemps demandé en vain au saint roi la restitution de Beaumont et de Brionne dont Philippe-Auguste avait pris possession au préjudice de sa famille. Le roi quoique n'étant pas suffisamment informé des droits que prétendait avoir ce seigneur sur ces deux importants domaines, mais seulement ayant égard à sa triste situation et à la noblesse de son origine lui accorda en dédommagement, par acte passé à Paris au mois d'août 1255, les seigneuries de Courseulles et de Bernières-sur-Mer, ainsi que plusieurs autres terres voisines jusqu'à la concurrence de 600 livres de rente annuelle; après quoi Raoul de Meulan par contrat passé également à Paris, les mêmes mois et an que dessus, céda et transporta à son tour au monarque la toute propriété de Brionne et de Beaumont.

Ayant donc ainsi acquis de droit ce qu'il possédait de fait depuis

(1) *Dic. hist.*, II, 107.

déjà si longtemps, saint Louis vint, dit-on, l'année suivante 1256 séjourner deux fois à Beaumont. Il conserva toujours pour ce comté un attachement particulier; cependant il en aliéna plusieurs terres en faveur de quelques seigneurs voisins, et, selon de la Roque, il échangea en 1264 avec le prieur de la Sainte-Trinité les fermes de Dromons et de Franqueville, pour les moulins dits d'Eausset ou Oscet, la dîme de la forêt et quelques rentes (1).

Pendant qu'il se trouvait dans ce coin de la Normandie si séduisant par ses sites variés, par ses collines ombreuses et par ses fraîches vallées émaillées de fleurs, saint Louis visita l'abbaye du Bec dont Robert de Clairbec était alors abbé. Il y demeura peu de temps et se retira après s'être recommandé aux prières des religieux. Il songeait déjà à reprendre la guerre contre les Sarrazins. Quand il revint peu de temps après en allant à Pont-Audemer il s'y arrêta de nouveau, et dîna, le dimanche 25 mars, fête de l'Annonciation, dans le réfectoire commun, avec ses gardes et les seigneurs de sa suite. Pendant ce dîné, il avait à sa droite Eudes Rigault, archevêque de Rouen, et à sa gauche l'abbé Robert de Clairbec; un grand nombre de prélats y assistaient (2). En partant le roi confirma toutes les possessions et privilèges de l'abbaye.

En cette même année saint Louis revint par Vernon où il voulut visiter la Maison-Dieu consacrée aux malades, qui se trouvait dans l'Ile-aux-chevaux. Il la trouva en mauvais état et résolut de la changer de place.

Il choisit au milieu de la ville un vaste terrain sur lequel il fit construire de grands bâtiments qu'il pourvut de tous les meubles nécessaires et auxquels il attacha vingt-cinq sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, deux religieux pour dire les offices et un grand nombre de chambrières.

En passant par Gisors quelque temps après le roi assigna à à Villeneuve-le-Roi 40 liv. parisis de revenu pour son sergent Jean Sarrazin.

Vers cette même époque 1257, pendant la vacance du siège épiscopal, saint Louis, s'étant fait présenter les registres du chapitre de la cathédrale d'Évreux, constata que la négligence du

(1) Guilmeth, *Notices*, p. 25.
(2) Guilmeth, p. 47.

trésorier avait été cause de la prescription des rentes dues sur les comtés de Beaumont et de Brionne. Il les revalida et ordonna à son prévost de Brionne de payer au trésorier d'Évreux à perpétuité, à la Saint-Michel, 20 s. de monnaie courante pour l'entretien des sept lampes de la cathédrale allumées en mémoire du comte Simon d'Évreux inhumé au milieu du chœur, encore bien que depuis longtemps cette rente n'eût pas été acquittée. Cette redevance avait été aumônée par Roger de Brionne, archidiacre d'Évreux.

Saint Louis donna en même temps au chapitre de cette église ses dîmes de Garencières à partager avec l'Hotel-Dieu de cette ville et le Curé à condition d'un obit pour Louis son père et Blanche sa mère.

Vers le mois de juillet de la même année le roi se rendit d'Évreux à Breteuil et il data de cette ville une confirmation de tous les biens et possessions de l'abbaye de Saint-Taurin (1).

Saint Louis poursuivit son voyage jusqu'à Verneuil qu'il ne connaissait pas encore, mais où Jean du Plessis, chevalier, fils de Brice le Chambellan, du consentement de Nicolas, Geofroy et Alain ses frères, lui avait vendu en 1245, tout ce qu'il avait à Verneuil, sur moitié d'un moulin avec ses appartenances, place, verger, maison et 50 sous de rente sur la prévôté de Verneuil.

Pendant son séjour dans cette ville le roi y donna une charte pour l'abbaye de Bonport (2).

Nous le voyons encore se rendre à Lyons où il avait le patronage de l'église Saint-Denis. Le château qu'il y habitait avait été construit dans la seconde moitié du XIe siècle par Henri I, fils de Guillaume. C'était une construction de forme carrée, flanquée de quatre grosses tours; il y avait quatre portes dont la garde était confiée à quatre seigneurs particuliers (3). Louis donna un mandement adressé à ses collecteurs pour la cité et le diocèse de Rouen.

Le pieux roi se rencontra à l'abbaye du Trésor, au mois d'août de l'année 1258, avec le célèbre archevêque de Rouen Eudes Rigault.

(1) *Dict. hist.*, I, 592, 256, 560.
(2) *Dict. hist.*, II, 961.
(3) *Notes*, Le Prévost.

A la fin du même mois il se retrouvait à Vernon avec l'archevêque qui avait couché au prieuré de Vesly et qui vint le rejoindre.

Le lendemain les deux amis retournèrent au Trésor avec les gens de leur suite : « Avec l'aide de Dieu, dit le prélat dans son journal, nous avons célébré la bénédiction des religieuses du Trésor-Notre-Dame dans leur monastère, en présence du seigneur roi... »

Le prieuré de Beaumont eut une large part dans les libéralités du roi. Après lui avoir donné le parc de Beaumont du temps que Jean d'Auvillars était prieur de la Trinité, il lui fieffa, moyennant 50 liv. 10 s. t. une île du vivier de cette ville contenant 48 perches, les prés et l'aunaie situés sous le haut pré, des deux côtés de la Risle, ainsi que le cours d'eau appelé Bava, le tout contenant 28 acres en dedans des bornes posées, à l'exception du lit principal de la rivière et d'une pêcherie; enfin les services dus pour la récolte du foin.

Le saint roi ajoute : « ses vignes du château de Beaumont avec les corvées dues pour les cultiver; sauf à racheter les rentes en vin dues par nous sur ces vignes (1). »

Ce qui précède nous laisse supposer que la culture de la vigne était florissante à Beaumont dans le XIIIe siècle.

Aujourd'hui sans aucun doute on ne rencontrerait pas dans cette contrée un seul plan de vigne.

Ce n'est plus le temps où Philippe-Auguste se faisait honneur d'avoir sur sa table le bon vin de Normandie.

La récolte fut parfois si abondante en ce temps là qu'on vit en 1407 cinquante deux navires chargés de vin sortir du port de Jumièges.

Ecoutez ce que nous dit en 1631 le poète David Ferrand, dans sa *Muse Normande :*

On ne veut plus se tocquer le chervel
D'iau de vos pits, de Robec et rivière,
Py que j'avon un pot de vin nouvel
Du vin du crû de Mante et Vernonnel
Au même prix qu'o vendiez votre bière.

La culture de la vigne en Normandie commença toutefois à disparaître au XVIe siècle, à cause, dit-on, des impôts, de l'épidémie et peut être du climat sensiblement refroidi.

(1) *Dict. hist.*, I, 242.

Les coteaux vignobles qui existent encore aujourd'hui ne remontent pas dans la vallée d'Eure plus haut que la Croix-Saint-Leufroy, et plus haut que Gaillon dans la vallée de la Seine.

Saint Louis semble avoir habité de préférence ses châteaux de Normandie et les dépendances de son comté d'Évreux. Pendant la longue durée de son règne, il passa rarement plus d'une année sans visiter ses chers Normands de l'Evrecin, sans passer quelque temps au milieu d'eux, et surtout sans s'occuper du mieux de leurs intérêts.

Nous le retrouvons souvent en son domaine du Vaudreuil où il se rencontrait avec son ami Eudes Rigault.

En 1259, le gouverneur du Vaudreuil fit arrêter Guillaume Piquet et Guillaume de Contre-Moulins, de Beuzeville, son ami, qui chassaient dans la garenne du Vaudreuil. Ils échappèrent et parvinrent à se refugier à Louviers sur le territoire de l'archevêque. Le gouverneur les fit ramener au Vaudreuil et mettre en prison; mais Eudes Rigault qui se trouvait avec le roi obtint que les prisonniers lui seraient remis pour la conservation de son droit. Les deux chasseurs furent immédiatement mis en liberté sous la caution des deux frères Geofroy et Jean de Roncherolles.

C'était au mois de septembre; deux jours après le roi se rendit à Pont-de-l'Arche où il demeura quelques jours.

Il voulut signaler sa visite aux moines de Bonport en leur donnant à ferme pour 25 liv. 10 s. de rente, 19 charretées de foin qu'il prenait chaque année dans la prairie du Vaudreuil.

Saint Louis se rendant à Vernon vers la même époque donna à l'Hotel-Dieu qu'il avait fondé, sa terre de l'Epinay, située à Hennezis, près Gaillard (1).

Vers le même temps Robert, comte d'Artois, fils de ce frère de saint Louis qui fut tué à la bataille de la Massoure, fut fiancé à Amicie, fille unique du seigneur de Conches, Pierre de Courtenay, qui avait été blessé à mort dans le même combat. Ce mariage eut lieu trois ans après avec une dispense du pape Urbain IV, à cause de la parenté de Robert avec Pierre, fils du comte de Champagne qui avait d'abord été fiancé à Amicie. Aussitôt après son mariage Robert d'Artois vint s'établir à Conches (2).

(1) *Notes*, Le Prévost, Vernon.
(2) *Dict. hist.*, I, 802.

Pendant que le saint roi visitait ses domaines, le pieux archevêque de Rouen parcourait son diocèse. C'est ainsi que les deux amis se rencontraient souvent.

Au mois d'août de cette même année 1259 ils séjournèrent ensemble au château de Neaufles plein de souvenirs pour ce prince qui tant de fois était venu s'y rendre auprès de sa pieuse mère.

En septembre suivant, le roi traite avec Robert de Verclives pour l'achat d'une maison située au Vaudreuil. C'était sans doute pour la joindre à son domaine ou l'utiliser en bonnes œuvres.

Le nouvel évêque d'Évreux Raoul de Grosparmy venait d'être élu. Non seulement le roi approuva fort cette élection, mais il voulut assister au sacre de l'évêque avec Louis et Philippe ses deux enfants, Simon de Montfort, comte de Leicester, le comte d'Eu et beaucoup d'autres personnes de qualité.

Raoul de Grosparmy, né à Périers, diocèse de Coutances, village près de Saint-Lô, était doyen de Saint-Martin de Tours et chancelier de France quand il fut nommé évêque d'Évreux. Il fut sacré par l'archevêque Eudes Rigault, assisté des évêques de Lisieux, de Coutances et de Séez. L'archevêque de Reims et l'évêque d'Orléans s'y trouvaient également.

Cette cérémonie eut lieu le lendemain de la fête de saint Luc, le 19 octobre 1259, dans l'église abbatiale de Saint-Taurin d'Évreux (1).

Saint Louis avait une grande confiance et une grande affection pour Raoul de Grosparmy, sur la recommandation que lui en avait faite le pape Alexandre IV. Aussi l'envoya-t-il en ambassade l'année suivante auprès du Souverain Pontife.

Il s'acquitta de sa mission avec tant de zèle et d'habileté, et inspira au pontife tant de confiance que le Chef de l'église engagea le roi à se rapporter à Raoul comme à lui-même pour les propositions qu'il aurait à lui faire.

Raoul fut du nombre des évêques qui adressèrent au roi en 1259 des lettres pour l'autoriser à employer en œuvres pies les biens dont les propriétaires étaient inconnus, ou disparus sans famille et sans avoir testé.

De son côté saint Louis, quand plus tard l'évêque Raoul fut fait cardinal évêque d'Albano par le pape Urbain IV, en 1261, fut

(1) *Chronique de Lyre.*

le premier à l'engager à se dessaisir de son évêché d'Évreux, ce qui était conforme aux canons de l'Église et à la discipline que le saint roi faisait si bien observer dans ses États. Il ne permettait point qu'un même ecclésiastique eût plusieurs bénéfices ensemble (1). Malgré la bonne amitié qui l'unissait à l'évêque Raoul, il préférait le voir s'éloigner.

Pendant que saint Louis se trouvait à Évreux pour le sacre de Raoul avec ses deux fils, il s'occupa de faire défricher la forêt d'Évreux, et forma le projet d'établir dans cette ville un couvent de frères prêcheurs.

Quelque temps après, vers 1260, comme il venait de fonder l'Hôtel-Dieu de Vernon, il commença par lui faire donation de 20 muids de blé à prendre sur les moulins de Pacy.

Il autorisa également la fondation des Cordeliers d'Évreux que venait de faire Jean de Garencières avec le concours de l'évêque Raoul de Grosparmy.

Le 26 janvier 1260, Raoul se trouvait avec son archevêque à l'abbaye du Bec; ils étaient partis ensemble de Pont-de-l'Arche après avoir consolé saint Louis qui venait de perdre son fils aîné nommé Louis comme lui et qui mourut à l'âge de seize ans, orné de tous les avantages extérieurs et des beautés de l'âme.

Le 28 du même mois, les deux pontifes se rendirent au concile de Pont-Audemer auquel assistait également Girard ou Gérard, doyen d'Évreux, au nom du Chapitre.

Vers la fin de cette année, le 2 octobre, ils se retrouvèrent avec le roi, à la translation solennelle du corps de sainte Barge. Nous les voyons porter avec lui sur leurs épaules depuis Asnières jusqu'à Royaumont, le corps de la sainte, l'une des onze mille vierges.

Au commencement du mois d'août 1261, Eudes Rigault fit en présence de saint Louis et de Raoul de Grosparmy, la dédicace de la chapelle du prieuré de Saint-Léonard.

Ce prieuré desservi par des chanoines réguliers était situé au bas des roches du château Gaillard, près de l'ancienne geôle du Petit-Andely, au lieu où s'élève encore un calvaire. Cette chapelle fut démolie en 1825 (2).

Avant de quitter sa ville épiscopale l'évêque Raoul fonda dans

(1) Le Brasseur, p. 195.
(2) L'abbé Porée. *Guide des Andelys*, p. 10.

l'église d'Évreux, la chapelle de la Conception de la sainte Vierge; partie avec les dîmes du Vaudreuil, partie avec les dons du saint roi.

Vers le même temps le roi se rencontra à Vernon avec son illustre ami Eudes Rigault et donna une charte en faveur de sa chère abbaye du Trésor.

Un peu plus tard il afferma aux religieuses de cette maison 46 acres de terre dans la forêt de Bourse, moyennant un cens annuel de 11 liv. 10 s. t. (1).

C'est aussi en 1261 que le roi permit, par des lettres spéciales où sont relatées les diverses acquisitions, que les revenus affectés à la dotation de la chapelle de Notre-Dame, à Boscroger, fussent possédés en main-morte.

Cette chapelle qui se trouvait du côté de Bosnormand, n'existe plus, mais le hameau où elle se trouvait a conservé le nom de La Capelle. Elle avait été fondée avec le legs d'une dame Haïse Norjout qui habitait cette paroisse (2).

Se trouvant au château Gaillard, au mois d'août de la même année, le roi octroya aux religieux de la Noë, une charte d'amortissement de toutes les acquisitions que l'abbaye avait faites a Aubevoye. Il les tint quittes des 4 liv. 3 s. 1/2 qui lui étaient dus, à la charge de prières pour l'âme de son père et de sa mère.

Barthélemy était abbé de la Noë.

Saint Louis, en 1262, fit avec Eudes Rigault l'échange du château de Gaillon pour quelques moulins situés à Rouen et la somme de quatre mille livres tournois. Ils se rendirent ensemble à Pacy.

L'année suivante, le roi étant à Lyons approuva une donation de Guillaume de Poissy en faveur de l'abbaye de Fontaine-Guérard, dont l'abbesse était Pétronille de Mauvoisin.

Vers la fin de décembre le roi écrit au forestier de Conches pour lui recommander de laisser l'évêque d'Évreux qui était alors Raoul de Chevry, prendre un cerf et un sanglier chaque année.

Les évêques d'Évreux qui possédaient alors le château d'Arnières, tenaient ce privilège de la *dixme de la chasse au cerf* des comtes Richard et Simon de Montfort.

En vertu de cette étrange donation et par une tolérance assez

(1) Léop. Delisle, *Cart. norm.*, 679.
(2) *Notes*, Le Prévost.

ordinaire en ces temps-là, Nicolas d'Auteuil, étant évêque d'Évreux, autorisa en 1297, les religieuses de l'abbaye de Saint-Sauveur à se livrer une fois chaque année au divertissement de cette chasse.

La première abbesse qui profita de cette autorisation fut Alix de Mergiers (1).

C'est à cette époque que saint Louis fut appelé à juger le différend qui existait en Angleterre entre le roi Henri III et ses barons révoltés sous la conduite de Simon de Montfort. Louis prit le parti du roi, et Simon, comte de Leicester, continua l'attaque. Avec les barons et des représentants de toutes les classes il convoqua en 1265, un parlement qui fut l'origine de la Chambre des communes.

Simon ne fut pas longtemps heureux; il périt dans un combat et son corps coupé en morceaux fut dispersé. Le peuple anglais ne voulant se rappeler que de ses bonnes intentions et de ses bienfaits, l'a longtemps regardé comme un saint.

C'est ce même Simon de Montfort qui, à la suite d'une discussion très vive avec la reine Blanche, avait été exilé du royaume et s'était réfugié en Angleterre, où il parvint à se faire rendre le comté de Leicester, dont la famille de son aïeule maternelle avait été dépossédée par Jean-sans-Terre (2).

Raoul de Chevry, archidiacre de Notre-Dame de Paris, avait succédé sur le siège épiscopal d'Évreux au cardinal d'Albano. Il se trouva, en 1266, au contrat de mariage de Ferdinand de Castille avec Blanche, la troisième fille de saint Louis, qu'il signa avec Eudes Rigault et Guy de Mello, évêque d'Auxerre. Ce mariage ne s'accomplit que trois ans après; l'enfant était plus jeune que la princesse qui elle-même n'avait pas atteint l'âge nubile.

Robert d'Artois, fils du frère de saint Louis, qui était venu s'établir à Conches, y fut fait chevalier par le roi en 1267 avec son cousin Philippe de France; et le 1er juillet 1270, il s'embarqua avec le pieux monarque à Aigues-Mortes et assista au siège de Tunis.

A son retour en France, il confia son comté de Conches au chevalier Enguerrand d'Aurin; puis se rendit en Italie auprès de

(1) D'Avannes, p. 65.
(2) *Encycl.*, Montfort.

son oncle Charles d'Anjou; Amicie sa femme qui l'avait accompagné mourut à Rome où elle fut inhumée dans l'église Saint-Pierre.

En 1268, Eudes Rigault fit les honneurs de son château de Gaillon au roi de France, et l'y reçut pour la première fois depuis qu'il l'avait obtenu de lui par échange.

Le roi possédait également le château de Martot, car nous lisons qu'en 1267, l'évêque d'Évreux, Raoul de Chevry, fit l'ordination à Martot dans la chapelle du roi.

Étant à Pacy, saint Louis libella plusieurs chartes, et entre autres, une datée de juillet 1267 et une autre du mois d'août 1269. Elles sont religieusement conservées dans la salle de l'administration de l'Hôtel-Dieu de Pacy.

Saint Louis était encore à Évreux en 1268. Du reste, son activité dévorante le transportait partout où il y avait justice à rendre, paix à rétablir ou charité à exercer.

La charte suivante nous donne une nouvelle preuve de son zèle à régler les droits et les privilèges entre ses suzerains :

« Louis, par la grâce de Dieu . . . . . .
« Vous saurez que nous avons accordé par grâce à Guillaume de « Boussey, chevalier, qu'il puisse recevoir et tenir autant de « temps qu'il plaira à notre volonté, l'usage dans le bois Crespin, « que Guillaume d'Ivry, seigneur d'Avrilly, lui a donné, à ce qu'il « dit, d'après les lettres écrites à ce sujet par Guillaume d'Ivry, « où cette donation est, dit-il, renfermée. Or cet usage, Guillaume « d'Ivry ne pouvait le donner à notre avis, sans une permission « expresse de nous. »

« Donné à Évreux, en la fête de l'Ascension de Notre Seigneur, « l'an du même Seigneur 1267. »

La même année, le roi donna à son cinquième fils, Pierre, Alençon et Bernay.

Toujours attentif à augmenter les ressources des pauvres, le roi concéda, en 1269, à la maison-Dieu de Pacy et à celle de Gisors, divers droits d'usage dans la forêt de Mérey.

La même année en juillet il donne à Nicolas de Verneuil, son clerc, 20 liv. de rente sur la prévôté de cette ville.

C'est pendant que saint Louis était à Pacy que les religieux de l'abbaye de Lyre lui présentèrent une requête, le suppliant d'avoir égard au droit qu'ils avaient sur la forêt de Breteuil, c'est-à-dire

la dîme entière, et qu'il leur accordât seulement deux acres de terre libre et sans charge pour y bâtir une chapelle et un cimetière.

Jean d'Aubergenville, qui était alors évêque d'Évreux, s'intéressa à eux et leur fit obtenir plus qu'ils ne demandaient.

Le roi ordonna que la chapelle des Baux serait église paroissiale et renfermerait des fonts baptismaux et un cimetière.

Les religieuses de Maubuisson ayant perdu tous leurs droits de patronage que saint Louis leur avait conférés dans la forêt de Breteuil, au quartier de Longuemare, vendirent cette terre à l'évêque d'Évreux avec l'approbation du roi.

Saint Louis confirma également aux religieux de Lyre, l'an 1269, les dîmes de la dixième semaine des moulins et de la coutume de Pacy qui leur avaient été concédées par Guillaume et Roger, fils d'Eustache de Breteuil; le roi prit à sa charge toutes les réparations qui seraient à faire aux moulins la dixième semaine et il donna de plus la dîme du cens de Pacy avec le droit de pêche pendant la dixième semaine (1).

Pour construire à Évreux le couvent des dominicains dont il avait résolu la fondation, saint Louis leur donna, à la sollicitation de Philippe de Chaourse, évêque de cette ville, un terrain qui était la basse cour du château en attendant qu'il leur fit faire un bâtiment. Il y avait là une chapelle où ces religieux commencèrent leur établissement. Saint Louis étant mort l'année suivante, Philippe-le-Hardi, son fils, eut soin d'achever l'œuvre de son père.

L'église de ce couvent fut placée plus tard sous l'invocation de saint Louis par Matthieu des Essarts. Ce fut la première de toutes les églises du monde qui fut dédiée au saint roi. L'évêque Mathieu institua en même temps la fête de saint Louis dans son diocèse. C'était en 1299.

Pendant que, grâce à la sagesse de son gouvernement et à sa sollicitude pour tous ses sujets, la paix florissait à l'intérieur de ses États, saint Louis se préoccupait de tous ceux qui souffrent et en particulier des chrétiens d'Orient que l'insuccès de ses premières armes avait laissés sous le joug des musulmans. Il en conçut un vrai chagrin surtout lorsqu'il apprit que le nouveau Soudan d'Egypte avait pris et ruiné la ville d'Antioche et qu'il

(1) *Dict. hist.*, II, 988.

menaçait le reste de la Syrie et de la Palestine. Dans cette pénible situation, les chrétiens de la Palestine imploraient continuellement le secours de ses armes, et leurs plaintes résonnaient encore plus fort dans son cœur qu'à ses oreilles.

Enfin le pape fit prêcher partout une nouvelle croisade, et l'Allemagne, l'Angleterre, la Castille, l'Aragon et le Portugal répondirent à son appel.

Saint Louis ne pouvait être le dernier. Après avoir convoqué un Parlement à Paris il déclara son pieux projet et reçut du Légat devant toute l'assemblée la croix du pèlerin.

Plusieurs blamèrent ceux qui avaient conseillé au saint roi de se croiser, vu la faiblesse de son corps qui était telle qu'il ne pouvait porter d'armure, ni tenir longtemps sur un cheval. Mais le pape Clément IV, lui écrivit pour le féliciter et lui donna de grandes louanges.

Ceux qui connaissaient sa foi vive et son ardente charité ne pouvaient que l'encourager et se laisser entraîner à le suivre.

Eudes Rigault, son ami, fut un des prélats qui se croisèrent avec le pieux monarque et il l'accompagna jusqu'à Tunis.

La santé de saint Louis s'affaiblissant tous les jours lui donnait quelque inquiétude sur son retour de la seconde croisade. C'est alors qu'il songea à établir la maison de chacun de ses enfants pour leur ôter tout sujet de division. Il formula ses dispositions par un testament daté du mois de février 1269, et nomma pour exécuteurs testamentaires : Étienne, évêque de Paris, Philippe de Chaourse, élu à l'évêché d'Évreux, Mathieu, abbé de Saint-Denis, qui avait refusé l'évêché d'Évreux et l'abbé de Royaumont, avec deux de ses clercs Jean de Troyes et Henri de Vercel. Il n'oublia pas l'église et les pauvres, car il fit un nombre considérable de donations aux monastères, aux hôtels-Dieu, aux filles pauvres, aux écoliers, aux orphelins, aux veuves, et aux églises pour leur fournir des ornements.

« Les religieuses de Fontaine-Guérard, par le fief de la Hunière avaient des droits dans la forêt de Lyons. Inquiétées à ce sujet, le roi saint Louis prit leur défense dans une lettre datée de Paris au mois de mars 1270 : « Nous vous mandons, dit le saint roi au châtelain de Lyons, de ne pas empêcher, ni permettre qu'elles soient empêchées, tant qu'il plaira à notre volonté, nos bien-aimées en Jésus-Christ l'abbesse et couvent de Fontaine-Guérard,

de prendre leur bois à brûler dans notre forêt de Lyons comme elles ont la coutume de le faire pour leur grange de la Hunière, si toutefois les usagers ont le droit de prendre du bois à brûler et en se soumettant aux conditions imposées à tous. »

Saint Louis par une charte datée de Vincennes (cartulaire Normand, n° 780), en 1270, approuva le legs que Eudes de Chauvincourt, chevalier, fit par son testament à la Maison-Dieu de Vernon, de deux muids et demi de vin blanc à prendre sur ses vignes de Pressagny-l'Orgueilleux.

« En janvier 1270, saint Louis séjourna à Breteuil une quatrième et dernière fois et à ce moment il confirma la charte d'exemption donnée par son aïeul aux bourgeois de Verneuil. C'était un droit de passage dans le comté d'Évreux, dans le Vexin Normand, à Pacy, en la terre de Hugues de Gournay, en Poitou, Anjou, Bretagne, pays Manceau et Gascon (1). Dans cette circonstance on dit même que le saint roi, étant allé aussi à Verneuil, donna à l'Hôtel-Dieu de cette ville deux charretées de bois par semaine dans la forêt de Breteuil (2). »

Saint Louis avant de partir pour la croisade voulut pourvoir à la régence de son royaume. Il la confia à deux des plus sages personnages de son temps, à Matthieu, abbé de Saint-Denis, qui était de l'illustre famille des comtes de Vendôme, et à Simon de Clermont, comte de Nesle, chevalier sans reproche, grand homme de guerre et d'une droiture à toute épreuve. En cas de mort ils devaient être remplacés par Philippe de Chaourse, évêque d'Évreux et par Jean de Nesle, comte de Ponthieu.

Après avoir ainsi réglé les affaires les plus importantes dans l'intérêt de son royaume et pour la sureté de la reine, saint Louis ne songea plus qu'à son départ.

« Il alla selon la coutume prendre l'oriflamme à Saint-Denis, fit sa prière devant le tombeau des bienheureux martyrs et reçut des mains du légat Raoul de Grosparmi, ancien évêque d'Évreux et son ami, le bourdon de pèlerin. On le vit le lendemain, suivi des princes ses enfants, du comte d'Artois, et d'un grand nombre de seigneurs, marchand nu-pieds se rendre du palais à Notre-Dame, où il implora le secours du ciel pour son entreprise.

(1) *Dict. hist.*, II, 961.
(2) *Dict. hist.*, 560.

Le même jour il partit pour Vincennes; il passa les fêtes de Pâques à Cluny, et de là se rendit à Aigues-Mortes où était le rendez-vous général des Croisés.

On comptait parmi les plus considérables de ces derniers les comtes de Saint-Paul, de Vendôme, de la Marche et de Soissons; Gilles et Hardouin de Mailly, Raoul et Jean de Nesle, les seigneurs de Fienne, de Nemours, de Montmorency, de Melun, le comte de Guines, le sire de Harcourt, Jean Ier, dit le Prud'homme, mort en 1288, Matthieu de Roye (il était fils de Drogon ou Dreux de Roye, chevalier, seigneur d'Aunay et de Saint-Germain. Ce Drogon mourut, en 1289, après avoir fondé deux obits, l'un à la cathédrale, l'autre à l'hôtel-Dieu d'Évreux) (1), Florent de Varennes, Raoul d'Estrées, Gilles de la Tournelle, Maurice de Craon, Jean de Rochefort, le maréchal de Mirepoix, Euguerrand de Bailleul, Pierre de Saux. Jean de Beaumont, Jean de Tournebu, baron du Bec-Thomas, Amaury de Meulan, seigneur du Neubourg, Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, seigneur de Nonancourt et de Damville, Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, connétable de Normandie, Pierre de Villebeon, chambellan du roi, et grand nombre d'autres dont les noms ne subsistent plus aujourd'hui.

Un instant le roi, sur la demande de Michel Paléologue, empereur de Constantinople, crut qu'il allait parvenir à l'extinction du schisme des églises d'Orient. Il ne voulut pas intervenir directement, ni accepter l'arbitrage qu'on lui proposait, alors le Sacré Collège remit cette négociation entre les mains du cardinal d'Albano, Raoul de Grosparmy, ancien évêque d'Évreux et légat de la croisade.

Toutes les espérances du roi et de la cour de Rome furent vaines. L'église grecque demeura séparée de l'église romaine.

Enfin, tout étant prêt pour le départ, le roi s'embarqua le 1er septembre, mais ce ne fut point pour aller en Egypte ou en Palestine, comme saint Louis en avait d'abord eu l'intention; la politique de Charles d'Anjou, son frère, qui venait de conquérir Naples et la Sicile, changea ses projets. Il dirigea les armes des croisés contre le bey de Tunis, Omar, qui lui avait laissé espérer qu'il se convertirait au christianisme. C'est du moins ce que nous en apprend Geoffroi de Beaulieu qui était le confesseur du saint

(1) *Dict. hist.*, II, 145.

roi, et qui devint plus tard un des plus illustres dominicains du couvent d'Évreux. « Il écrivit par l'ordre du pape Grégoire X, la vie de ce saint monarque sous ce titre : « *Vita et sancta conversatio piæ memoriæ Ludovici quondam regis Francorum.* Ce manuscrit qu'on avait conservé longtemps dans la bibliothèque des Frères prêcheurs d'Évreux, a été perdu depuis l'édition qu'on en a faite avec les œuvres du sire de Joinville en 1617 (1). »

Avant d'assiéger Tunis, le roi crut bon de s'emparer de Carthage qui n'était plus qu'une petite ville défendue seulement par un château fort. Le roi de Tunis fut fort irrité de cette perte et se mit en mesure de défendre héroïquement la principale ville de son royaume. Ce qui n'empêcha pas saint Louis de continuer sa marche sur Tunis et d'en faire le siège. Une maladie pestilentielle vint décimer ses troupes et en peu de jours l'armée fut prodigieusement diminuée. Les plus grands seigneurs furent les premières victimes. On vit succomber les comtes de Vendôme, de la Marche, de Viane, Gauthier de Nemours, Montmorency, Fienne, Brissac, Guy d'Apremont, et Raoul, frère du comte de Soissons. « Le comte de Nevers, Jean, appelé aussi Tristan, ce fils si chéri de Louis et si digne de l'être par la bonté de son caractère par l'innocence de ses mœurs et par un discernement qui dépassait de beaucoup son âge ne put échapper au fléau. Raoul de Grosparmy, le cardinal légat, le suivit de près, (2) » ainsi que Pierre de Villebeon, le chambellan du roi. Le pieux monarque se vit lui-même atteint par la contagion, et se sentit frappé sans espoir. « Louis, dit Guillaume de Nangis, au lieu de se plaindre, rendait grâce à Dieu de sa maladie, le louait et le bénissait. » Quand il sentit les progrès du mal il demanda le corps de Jésus-Christ et l'eust et reçust plusieurs fois. Et adoncques une fois qu'on le lui portrait et que celui qui le portait entra dans sa chambre, le saint roi qui estait déjà si malade et si faible, se jeta de son lict à terre et fut là, prosterné à terre en prières, avant de recevoir le corps de Jésus-Christ et il le reçust après, à genoux par terre, avec grande dévotion et il ne put de lui-même rentrer dans son lit, mais le mirent au lict ceux qui là estaient. » Outre Geoffroi de Beaulieu, son confesseur, et Guillaume de Chartres, son chapelain ordinaire,

(1) Le Brasseur, p. 202.
(2) De Bury, p. 253.

tous deux dominicains, Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, de la famille des seigneurs de Nonancourt, assistait le pieux roi.

Enfin sentant que la mort approchait il fit venir son fils Philippe l'héritier de son royaume et lui donna publiquement les enseignements et les maximes qui font les bons rois et procurent le bonheur des peuples :

« Beau fils, la première chose que je t'enseigne c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu, car sans cela nul ne peut être sauvé. Garde toi de faire rien qui déplaise à Dieu, c'est à savoir le péché mortel : au contraire tu devrais souffrir toutes sortes de tourments plutôt que de faire un péché mortel.

« Rends souvent grâces à Dieu de tous les biens qu'il t'a faits, de sorte que tu sois digne d'en avoir davantage. »

« Aies le cœur doux et compatissant aux pauvres, aux affligés, et les conforte et aide selon que tu pourras. »

« Pour rendre la justice et faire droit à tes sujets sois loyal et roide, sans tourner ni à droite, ni à gauche, mais toujours du côté droit et soutiens la plainte du pauvre jusques à tant que la vérité soit déclarée.

« Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume et abats les mauvaises. Ne convoite pas contre ton peuple et ne le charge pas d'impôts ni de tailles si ce n'est par grande nécessité.

« Tu dois mettre ton attention à ce que tes gens et tes sujets vivent sous toi en paix et en droiture. »

« Surtout garde les bonnes villes et les communes de ton royaume dans l'état et dans la franchise où tes devanciers les ont gardées, et s'il y a quelque chose à amender, amende et redresse le, et tiens les en faveur et en amour, car à cause de la force et des richesses des grandes villes, tes sujets et les étrangers redouteront de rien faire contre toi, spécialement tes pairs et tes barons.

« Garde toi d'entreprendre la guerre sans grande délibération particulièrement contre homme chrétien.

« Prends garde que les dépenses de ton hôtel soient raisonnables. Et enfin très doux fils fais chanter des messes pour mon âme et dire des oraisons par tout ton royaume, et octroie moi une part spéciale et entière en tout le bien que tu feras.

« Beau cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à un fils. Et que la bénite Trinité et tous les saints te gardent et défendent de tous maux, et que Dieu te donne

la grâce de faire toujours sa volonté, de sorte qu'il soit honoré par toi, et que toi et moi nous puissions après cette vie mortelle être ensemble avec lui et le louer sans fin. Amen. »

Quand le saint roi se sentit près de sa fin il se fit étendre sur un lit de cendres et après avoir invoqué les patrons de la France saint Denis et sainte Geneviève, il étendit ses bras en croix afin de mieux ressembler au roi du calvaire et prononça distinctement les paroles du divin Maître : « Mon Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. »

Il expira vers les trois heures de l'après-midi, laissant ceux qui l'entouraient et tout son peuple dans la consternation.

Ainsi mourut ce prince qui fut non seulement le plus sage et le plus vaillant de son temps, mais qui joignit à toutes les qualités la piété la plus recommandable.

« Le détail que Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, fait des pénitences, des sentiments et des bonnes œuvres de ce saint roi, l'idée qu'on avait de lui, comme d'un saint pendant sa vie, sa canonisation fondée sur la voix du peuple, montrent en effet qu'il était encore plus distingué par sa sainteté que par ses autres grandes qualités (1).

Pour conserver le corps du saint monarque on le fit bouillir dans du vin et de l'eau avec des plantes aromatiques; on ne connaissait pas encore l'art d'embaumer. Charles, son frère, obtint du nouveau roi la chair et les entrailles de saint Louis et les envoya à l'abbaye de Montréal, près de Palerme. Le cœur et les os furent mis dans un cercueil pour être transportés à l'abbaye de saint Denis, où le pieux monarque avait choisi sa sépulture.

Geoffroy de Beaulieu se disposait à les conduire en France, mais l'armée tout entière s'y opposa et voulut garder au milieu d'elle les restes vénérés de son roi bien-aimé. Il partit toutefois accompagné de Guillaume de Chartres et de Jean de Mons, cordelier d'une grande piété, chers tous les trois au défunt roi, pour transmettre de la part de Philippe, le nouveau souverain, des instructions aux régents, aux évêques, aux commissaires et à tous ses sujets en général.

Après avoir conclu un traité avec les Sarrasins, Philippe se mit en devoir de rentrer en France avec ses troupes.

(1) De Bury, p. 271.

Triste retour, il marchait suivi de cinq cercueils, celui du roi son père, d'Isabelle d'Aragon, son épouse, et du comte de Nevers Tristan, son frère, d'Isabelle, sa sœur et de Thibaut V, roi de Navarre, son beau-frère. La cérémonie des obsèques se fit avec une piété d'autant plus grande qu'elle était inspirée par la présence des reliques d'un si grand saint et d'un roi si digne de la vénération de ses peuples (1). »

(A suivre).

L'abbé DE LA BALLE,

Curé de la Croix-Saint-Leufroy.

(1) De Bury, 285.

POINTS OBSCURS ET NOUVEAUX

DE LA

VIE NORMANDE DE MALHERBE

(Suite)

III

MALHERBE ET SA FAMILLE

(Suite).

Le poète avait vu grossir son revenu. Malgré cela, pendant les quatre dernières années du règne de Henri IV, Malherbe ne se fera pas faute de solliciter, soit sur le trésor royal, soit sur un évêché ou une abbaye, une pension que le bon roi, de son côté, ne se lassera point de promettre aux odes, aux vers de ballet et aux sonnets du gentilhomme ordinaire de sa chambre.

Devenue, en 1610, après la mort tragique de son époux, régente de son jeune fils Louis XIII, la Reine-mère, Marie de Médicis, ne voulut point garder rancune au poète de ses vers pour Oranthe.

« Elle se chargea, nous dit M. L. Lalanne (1), d'acquitter les promesses de son époux. Six semaines à peine s'étaient écoulées depuis l'attentat de Ravaillac que Malherbe pouvait écrire à Peiresc : « Mme la princesse de Conti gouverne la Reine plus que jamais. Elle me fit hier accorder un méchant don... Je n'ai autre peur que de ma mauvaise fortune, qui pourrait bien à l'accoutumée me frustrer de cette espérance (2). »

Quelques jours après, dans une nouvelle lettre à Peiresc, Malherbe revenait sur ce « méchant don » qu'il appelait maintenant une « méchante affaire. » On lui avait cependaut dit que cette « méchante affaire » valait dix mille écus. Elle ne fut « terminée qu'en 1618, continue M. L. Lalanne, et M. Roux-Alphéran (3) l'a parfaitement résumée d'après les pièces originales conservées aux archives d'Aix. Voici ce dont il s'agissait. Au mois de juin 1615, Malherbe présenta au roi un placet pour obtenir en pur don un terrain situé sur le port de Toulon, et où il se proposait de faire bâtir des maisons. Après une expertise faite par les trésoriers généraux de France à Aix, ceux-ci, malgré l'opposition des consuls de Toulon, reconnurent l'utilité du projet, et Louis XIII, par un brevet, daté du 30 juin 1617, et où il déclare « vouloir gratifier le sieur de Malherbe en considération de ses mérites et des bons et recommandables services qu'il a rendus et rend journellement à Sa Majesté », lui fit don du terrain demandé. Ce terrain était situé dans l'enclos de la darsine de Toulon, et on devait y bâtir vingt-deux maisons, à la charge, les constructions terminées, d'une rente annuelle de deux écus par maison, et des droits seigneuriaux en cas d'aliénation, au profit de Sa Majesté. Le brevet fut suivi de lettres patentes enregistrées au parlement d'Aix, au mois d'avril 1618. Cette compagnie, où il comptait beaucoup d'amis, le tint quitte des *épices* dues à raison de l'enregistrement (4). »

Le 23 décembre 1610, Malherbe annonçait encore (5) à Peiresc qu'il était inscrit au nombre des « nouveaux pensionnaires »; et il ne lui cachait pas les alarmes que lui causaient les dispositions

(1) Loc. cit., I, p. XXVI.
(2) Lettre du 26 juin 1610. (Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 177 et seq.).
(3) Loc. cit., p. 30-32.
(4) M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. XXVI.
(5) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 211 et seq.

hostiles de Sully. « Il est vrai, ajoutait-il, que la Reine en me promettant ma pension a usé de ce mot d'*absolument*. Nous saurons dans dix ou quinze jours ce qui en sera. » Les jours, les semaines et les mois se succédèrent, et ce fut seulement vers la fin d'avril 1611 que la chose fut réglée. Cette pension, de 400 écus dans le principe, devait être portée à 500 en juin 1612 (1), et être le prix des devises faites par Malherbe pour la Reine-mère.

Des Yveteaux n'avait pas tout-à-fait tort de reprocher à Malherbe de demander toujours l'aumône un sonnet à la main. Le poète cependant pouvait lui répondre en toute assurance : « La monnoie dont les petits payent les bienfaits des grands, c'est la gloire. J'espère que, de ce côté-là, on ne m'accusera jamais d'ingratitude (2). »

« De ce côté-là, soit, écrit M. L. Lalanne (3) : mais il est plus d'un genre d'ingratitude, et il y a dans sa vie des taches dont avec la meilleure volonté du monde on ne peut laver sa mémoire. A partir du moment où un attachement trop grand à la mère du Roi pouvait devenir dangereux, n'a-t-il pas oublié bien vite *l'objet divin des âmes et des yeux*, la *Reine sans pareille*, la *Reine chef-d'œuvre des cieux*, la princesse à qui il devait tout, qu'il avait si souvent célébrée et dont le nom ne se retrouve plus dans ses vers? N'a-t-il pas adulé bassement, dans une dédicace qui est un chef-d'œuvre du genre (4), le connétable de Luynes qu'après sa mort, quelques mois plus tard, il appelait *cet absinthe au nez de barbet qu'il aurait voulu voir au gibet* (5)? Je reconnais que jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de chanter les louanges, en vers et en prose, de Richelieu, de *ce grand cardinal*, *grand chef-d'œuvre des cieux;* mais je n'aurais pas conseillé à l'illustre Éminence, à « *cet adorable prélat* », comme disait encore Malherbe, d'être disgracié du vivant du poète, ou de le précéder dans la tombe. »

Nous accuserions presque d'exagération le biographe si consciencieux qui a écrit ces dernières lignes : car Malherbe avait trop reçu du Cardinal pour l'oublier à ce point. Ce fut à Richelieu, en

(1) Cfr. Lettre de M. de Valavez à son frère Peiresc, en date du 13 juin 1612; — lettre de Malherbe à Peiresc. (Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 257 et seq.).

(2) Cfr. Lettre à l'évêque de Mende. (M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 98.).

(3) Loc. cit., I, p. XXX.

(4) Celle de la traduction du XXXIIIe livre de Tite-Live.

(5) Pièce LXXXIVe (M. L. Lalanne, loc. cit., I, p. 250).

effet, que le poète dut probablement le don d'un office de trésorier de France. Et à ce sujet il écrivait à l'évêque de Mende, selon toute apparence en 1626 : « Il plut à Monseigneur le Cardinal, il y a quelques jours, de me promettre qu'aussitôt que M. de Fiat (d'Effiat) seroit de retour, il me feroit payer de ma pension (1), et y ajouta encore qu'il vouloit faire mes petites affaires... Aujourd'hui que M. de Fiat est arrivé, il est question de me ramentevoir à Monseigneur le Cardinal, afin qu'il se souvienne, tant de l'assistance qu'il m'a offerte en cette occasion, que de celle qu'il m'a promise en l'office de trésorier de France, dont il a plu au Roi me gratifier (2). »

(1) Dans la collection des *Pièces Originales* (1816e volume, n° 41.954) de la Bibliothèque nationale, se trouvent deux quittances de pensions royales, signées de la main du poète et que nous croyons encore inédites. La 1re (Pièce 39e, sur parchemin) est ainsi libellée :

« Nous, François Malherbe, soubzsigné confessons avoir eu et receu comptant de Me Anthoine Feydeau, conslier du Roy, trésorier général des pentions La somme de sept cens cinquante livres de parisis La première demye année de la pention de XVc l. que plaist au Roy nous donner La présente mil six cens seize de laquelle somme de VIIc L l. nous nous tenons contant bien payé et en quittons ledict sr Feydeau trésorier susdit et tous autres par la présente signée de nostre main le VIIe jour de juillet mil six cens quinze.

Fr. Malherbe
(avec paraphe).

(Au bas) : François Malherbe.

(Au dos) : Pour servir de quittance à Monsieur Feydeau, consier du Roy et trésorier général des pensions, de la somme de sept cens cinquante livres pour la première demye année de la pension de XVc liv. qu'il a plu au Roy me donner l'année mil six cens seize.

La 2e quittance (Pièce 40e, sur parchemin) est un peu endommagée :

« Je François de Malherbe confesse avoir eu et reçu comptant *de* (?) Me Paul Ardier (?) sieur de Beauregard, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat *et privé* (?) et Trésorier de son espargne la somme de deux mil livres a moy or *données* (?) par Sa Majesté pour ma pention et gratisfication pendant la présente année XVIc vingt sept de laquelle somme de deux mil Livres je me tiens comp *tant* (?) et bien payé et en quitte ce dit sieur de Beauregard trésorier de l'espargne susdite et tous autres : tesmoing mon seing cy mis le quinziesme decembre mil six cens vingt sept.

(Ce qui suit est de la main du poète) :

Quittance de deux mille Livres pr ma pension de l'année mil six cents vingt sept.

Fr. Malherbe
(av. par.).

(2) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 99-100.

Peiresc écrivait à Dupuy, le 22 novembre 1626 : « Il n'y auroit pas grand mal quand vous feriez demander quelque office, en finançant quelque petite portion seulement : c'est comme cela que Malherbe s'est faict donner une charge de trésorier de France en ce païs (Provence), et le neveu du P. Suffren une autre, à fort bon marché, et leur mérite et qualité fera passer l'édict pour l'amour d'eux, qui ne passeroit jamais (1). »

M. L. Lalanne remarque (2) à ce sujet que « malgré la bonne volonté du prince, la position d'un « pensionnaire » était toujours fort précaire. Trop souvent il dépendait d'un ministre de retarder, ou même d'arrêter complètement les effets de la munificence royale. Malherbe le savait, et il manœuvra assez prudemment au milieu des intrigues et des révolutions de la cour pour ne jamais compromettre, je ne dis pas la dignité de son caractère, mais sa position... Sa pension de cinq cents écus, ses appointements de gentilhomme ordinaire et, plus tard, de trésorier de France, ce qu'il avait recueilli des successions de son père et de sa mère, et surtout la concession des terrains à Toulon (et peut-être aussi des salines de Castigneau dont les titres se trouveraient, d'après M. Fr. de Gournay, à Toulon (3), lui procurèrent, en effet, bien qu'il ne fût pas « ménager » (comme il le dit dans une lettre à son cousin du Bouillon), une existence fort honorable. Et notez que je ne fais pas figurer dans ce calcul les gratifications qu'il dut recevoir de temps en temps, soit du Roi, soit d'autres personnages pour lesquels il a fait des vers. Il dit lui-même quelque part « qu'il ne se donnait pas volontiers de la peine aux choses dont il n'espéroit ni plaisir ni profit (4). »

Plusieurs des lettres de Malherbe à Peiresc, écrites en 1615, nous apprennent qu'il avait eu quelque temps l'espérance d'obtenir une pension sur l'archevêché de Rouen. Il lui disait, le 19 août : « Ce petit mot est... pour vous faire tenir une harangue de M. de Saint-Victor qu'il m'a fait cette faveur de me donner. Je ne vous en dirai rien; vous y voyez assez clair... Je n'oserais mettre ma censure à ce qui part de mon archevêque futur, de peur qu'à son

(1) *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par Tamizey de Larroque, I, p. 88-89.

(2) Loc. cit., I, p. XXX-XXXII.

(3) Cfr. M. Roux-Alphéran, loc. cit., p. 392-393.

(4) Lettre à Racan, du 18 octobre 1625 (Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 21).

tour il ne me fit quelque jour sentir la sienne (1). » L'abbé de Saint-Victor était en effet désigné pour l'archevêché de Rouen.

Et le 6 novembre suivant : « J'attends le succès de la pension qui dépend entièrement de M. de Valavez (2). »

Le 15 : « J'attendois toujours la réponse de M. de Valavez sur l'affaire de la pension, dont vous avez pris la peine de lui écrire, pour m'en aller en Provence; mais je crains qu'il soit allé à Bayonne avec M. de Guise, ou que, s'il est demeuré, il n'a rien pu avancer. Quoiqu'il en soit, il faut vouloir ce que Dieu veut (3). »

Enfin le 28 : « Je n'ai point été trompé de l'affaire de la pension : là où il y a un coadjuteur, il n'y a point lieu de rien espérer (4). »

Nous nous sommes étendu, un peu trop longuement peut-être, sur cette question des pensions et gratifications que Malherbe dut à la munificence royale désireuse de récompenser ses services littéraires. S'il nous en souvient, nous avons précédemment laissé le poète à son retour de Normandie, en octobre 1606, et c'est à la cour que nous allons le retrouver, toujours soucieux et occupé des siens.

Depuis quelque temps déjà, Malherbe entretenait Peiresc du désir qu'il avait d'abandonner à tout jamais sa province natale pour une plus agréable. « Je ne sais pas, écrivait-il le 28 juillet 1607 (5), à quel parti me fera résoudre la fortune, c'est-à-dire si je demeurerai Normand, ou si je deviendrai Provençal : car je suis combattu de beaucoup de considérations de côté et d'autre. »

Et le 20 août 1608 : « Si vous y ajouterai-je qu'autant de fois que je balance en moi-même qui aura mes os de la Normandie ou de la Provence, une des considérations principales qui me tire vers la Provence, c'est la douceur de sa conversation (6). »

Le 3 septembre 1610, il reprenait le même thème : « Le sacre du Roi se doit faire le 10e du mois prochain, si la résolution ne change. Je m'en vais passer ce temps-là en Normandie pour me préparer à faire ma retraite en Provence tout-à-fait (7). »

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 521.
(2) Ibid., p. 526.
(3) Ibid., p. 530.
(4) Ibid., p. 531.
(5) Ibid., p. 44.
(6) Ibid., p. 73.
(7) Ibid., p. 204.

Et le 19 du même mois : « Adieu, Monsieur, je m'en vais en Normandie jusques à la Toussaint (1). »

Cependant, Malherbe était encore à la cour en octobre et pendant les mois qui suivirent. Le 4 mars 1611, il faisait de nouveau part à Peiresc de ses projets : « Pour la cour, elle est si calme qu'elle ne le fut jamais plus. Tout le bruit qui y est, c'est l'attente de l'état des pensions : je crois qu'après avoir bien écouté, nous en sortirons demain; je n'attends que cela pour m'en aller en Normandie, et de là faire un voyage en Provence, avec le congé de la Reine (2). »

Mais nouveaux empêchements de partir et, aussi, nouvelles lettres de Malherbe à Peiresc. Le 23 juillet : « Si vous n'avez bien souvent de mes lettres d'ici deux à trois mois, un voyage que je vais faire en Normandie en sera cause; mais là, comme ici et partout, je serai toujours votre serviteur très-affectionné (3). »

Le 1er août : « De Paris, ce premier août, prêt à partir pour aller voir la comédie de Madame, qui est la *Bradamante* de Garnier. C'est à demain au soir : M. de Valavez y sera, qui vous en fera le discours, car pour moi, je m'en vais au partir de là en Normandie, aussitôt que la Reine m'aura donné congé (4). »

Le 4 août : « Je m'en retourne demain à Saint-Germain prendre congé. Ce que je ne pus faire dernièrement (5). »

Enfin le 14 août : « Je m'en vais faire un petit voyage en Normandie; si durant ce temps-là je ne vous écris si souvent, et peut-être point du tout, ne vous en étonnez pas, la difficulté des commodités en sera cause. Pour mon affection, vous en ferez toujours le même état; je la porterai où je vais, et la rapporterai telle que je la vous ai dédiée (6). »

En septembre 1611, c'est-à-dire un an après en avoir parlé à Peiresc pour la première fois, Malherbe se rendait en Normandie. Etait-ce un simple voyage d'agrément que le poète voulait faire, avant de se fixer en Provence, sur les bords de l'Orne et de l'Odon? Ou plutôt ne trouvait-il pas que les 400 écus de la Reine-mère

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 206.
(2) Ibid., p. 219.
(3) Ibid., p. 243.
(4) Ibid., p. 244.
(5) Ibid., p. 247.
(6) Ibid., p. 249.

étaient bien peu pour vivre et faire vivre les siens, et qu'il fallait, à tout prix, se dessaisir d'une portion de l'héritage qui lui était échu en 1606? Nous penchons vers la seconde hypothèse qui n'en est pas précisément une; car, c'était bien pour vendre la plus grande partie de ses biens que le poète demandait si instamment congé à la Reine.

Nous avons découvert, en effet, aux archives du Calvados, dans le *Registre hérédital du controlle des titres de la ville et viconté de Caen*, en date du « sabmedy dix sept yesme septembre 1611, » le contrôle d'un acte passé la veille, devant le Sueur et le Monnyer, tabellions à Villers et Evrecy (1), par lequel le poète vendait à son cousin-germain, Pierre de Malherbe, sieur de la Pigacière, fils et héritier de Bertrand, tous les biens, rentes et faisances qu'il possédait à Missy depuis les lots et partage faits en juillet 1606.

Nous avons soigneusement comparé les deux textes, celui du second lot dans l'acte de partage de 1606, et celui de vente en septembre 1611. Les différences, presque nulles, portent sur quelques détails de forme. La maison de la place de la Belle-Croix, à Caen, était seule exceptée de la vente.

Plusieurs passages de ce contrat sont curieux à signaler.

Le poète déclare qu'il ne sait pas « de quels secgnieurs » les biens qu'il vend « sont tenus d'autant qu'il est nouveau héritier et baille iceux audict acquéreur pour faire les deubz et devoirs sieuriaux dont ils se trouveront estre tenus. »

Le prix de la vente était ensuite fixé à 11.000 livres tournois « franchement venant ez mains dudict sieur vendeur, de laquelle somme il en a esté payé présentement contant par ledict sieur acquéreur audict sieur vendeur en or et argent de cours et mise la somme de huict cents soixante cinq livres; et en a ledict vendeur laissé es mains dudict acquéreur la somme de trois mil cent trente cinq livres pour l'acquitter et descharger de ce jour et advenir du corps et arrérages de trois cens traize livres dix sols de rente hypotèque racquittable au denier dix. » Cette rente de 313 livres 10 sols était ainsi due par le poète :

75 livres à noble homme Robert le Boctey, sieur de Marolles, et à Marie Malherbe sa femme, ou à leurs représentants;

(1) Nous avons jugé inutile de rechercher dans les archives du tabellionage de Villers et Evrecy la minute de ce contrat de vente, intégralement reproduite par celle du contrôle.

« Six vingt douze livres » à Nicolas le Fauconnier, écuyer;
6 livres à un nommé Potevin ou à ses représentants;
30 livres aux héritiers Benoit Vasnier ou à leurs représentants;
30 sols à Pierre de la Rivière, écuyer, sieur de Missy;
100 sols à l'Université de Caen;
60 livres à Pierre Harcourt, bourgeois de Caen (1).

Les amortissements de cette rente, ou plutôt, de ces rentes diverses devaient être faits « dans un an de ce jour, » après quoi les contrats de création demeureraient aux mains de l'acquéreur.

Les 7000 livres qui restaient étaient constituées par Pierre de Malherbe sur ses biens et héritages, au bénéfice du poète, en 500 livres tournois de rente « jusques au racquit et admortissement » de ces 500 livres que l'acquéreur pouvait retirer en payant la somme de 7000 livres, arrérages et prorata.

En outre, Pierre de Malherbe devait « souffrir le douaire » de Louise le Vallois, la mère du poète; et, à cause de ce douaire, le poète déduirait tous les ans, tant que sa mère vivrait, la somme de « six vingt quinze livres sur lesdicts cinq cents livres de rente. »

De plus, Pierre de Malherbe consentait à ce que son cousin « racueille à son proffict, pendant la vie de ladicte damoiselle, soixante quinze livres par an pour pareille rente qui estoit deube » à Robert le Boctey, sieur de Marolles, et qu'Eléazar, frère du poète, devait faire en raison des lots à douaire établis entre eux et leur mère. Il consentait aussi à ce que le poète « racueille sur ladicte damoiselle, pendant sadicte vie, trente livres tournois par an pour pareille somme qu'elle est subjecte faire par lesditz lotz à douaire à Benoit Vasnier. »

Enfin, les parties contractantes obligeaient « l'un vers l'autre, chacun en son faict et regard, tous leurs biens meubles et héritages et de leurs hoirs, par exécution de justice sans procès (2). »

Ce contrat de vente nous a permis d'expliquer quelques lettres écrites dans la suite par Malherbe et restées jusqu'à ce jour sans interprétation. Le 25 septembre 1622, Malherbe envoyait d'Aix à Peiresc, alors à Paris, une lettre où il lui disait : « J'écris un

(1) Il doit y avoir une erreur dans la minute du contrôle, puisque ces diverses sommes ne donnent que 309 livres 10 sols.

(2) Cfr. Un acte du 2 juillet 1612, dans le *Registre des minutes du tabellionage de Caen, depuis le 1er juillet jusqu'au 1er octobre 1612*. (Archives du Calvados).

petit mot à M. du Bouillon, à Caen, pour le prier de recevoir une méchante rente de cinq cents livres, dont le terme est échu depuis le seizième de ce présent mois, et les vous envoyer. Vous me ferez, s'il vous plaît, l'honneur de les prendre, et en bailler à M. Ycart ce qu'il vous demandera, et le reste vous me le ferez tenir par la première commodité. Vous voyez, Monsieur, comme j'abuse de vous (1). »

Cette « méchante rente de cinq cents livres » n'était autre que celle qui devait être payée au poète, d'an en an depuis 1611, par Pierre de Malherbe, son cousin-germain, ou plutôt, à cette date de 1622, par André de Malherbe, fils et héritier de Pierre.

Le 26 octobre suivant, François de Malherbe, sieur du Bouillon, écrivait à Peiresc : « Monsieur, je vous dois mille remerciments non-seulement du soin qu'il vous plaît prendre de me faire tenir les lettres de mon cousin Malherbe, mais de votre bienveillance particulière en les voulant accompagner des vôtres et de vos agréables nouvelles... J'écris un mot à mon cousin Malherbe; je vous supplie, Monsieur, de me faire tant de faveur que de le lui faire tenir. Il me charge de lui faire payer une partie de cinq cents livres par deçà; aussitôt que je l'aurai reçue, je vous l'envoirai comme il le désire (2). »

André de Malherbe ne se pressa pas de payer cette rente, puisque le poète écrivait à Peiresc, le 23 novembre, c'est-à-dire plus de deux mois après l'échéance : « ..... Je vous supplie, Monsieur, si l'on m'envoyait l'argent de Normandie, en bailler à M. Ycart ce qu'il a fourni pour moi, et me garder le reste à mon arrivée à Paris (3). »

En 1627, un an avant la mort du poète, cette rente n'était pas encore amortie, comme en fait foi une lettre de Malherbe à son cousin François de Cauvigny, sieur de Colomby ou Coulomby (4). Dans cette lettre, datée du 5 novembre, Malherbe lui demandait de prier son cousin du Bouillon d'effectuer l'avance qu'il lui avait promise de sa rente de cinq cents livres; mais « vous le lui direz, s'il vous plaît, comme de votre part (5). »

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 570.
(2) Ibid., p. 591-592.
(3) Ibid., p. 571.
(4) L'un des premiers membres de l'Académie Française.
(5) M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 76-77.

Malherbe revint à la cour dans les premiers jours de novembre 1611. Deux ans après, le 21 novembre 1613, il perdait sa digne et respectable mère, Louise le Vallois, « femme de mœurs antiques », alors âgée de 82 ans. Marie de Médicis envoya au poète un de ses officiers lui faire ses compliments de condoléance auxquels il répondit « qu'il ne pouvoit se revancher de l'honneur que lui faisoit la Reine, qu'en priant Dieu que le Roy son fils pleurât sa mort aussi vieux qu'il pleuroit celle de sa mère. »

Nous ne pourrions dire si le poète quitta alors la cour pour venir à Caen rendre les derniers devoirs à sa vieille mère. Nous ne le croyons pas, sachant qu'il était à Paris les 24, 27 et 30 novembre 1613, comme le témoignent les lettres qu'il écrivit alors à son ami Peiresc, et dans lesquelles il ne fait aucune allusion au malheur qui venait de le frapper (1). »

On possède, à partir de 1614, nombre de lettres de Malherbe à son cousin François de Malherbe, sieur du Bouillon, procureur du Roi au baillage de Caen. La première de celles que cite M. L. Lalanne est datée du 13 mars 1614 (2). On peut constater, dès les premières lignes, que, depuis longtemps déjà, les deux cousins avaient l'un pour l'autre une grande estime et une non moins grande affection. « Vous me confirmez toujours l'opinion que j'ai il y a longtemps, dit le poète, que vous m'aimez plus que je ne vaux. Si le fils ne paye ce que doit le père, vous courez fortune d'en être très-mal assigné... Je suis en un âge où il me faut plus prêter qu'en intention de perdre. Si vous vous voulez assurer votre dette, faites un héritier et la lui donnez. J'espère que, quand vous le (mon fils) verrez, vous le trouverez digne d'une bonne fortune. »

Et le 29 mars : « Il se faut laisser vaincre à vos courtoisies, à peine de recevoir un affront. Vous avez le premier intérêt en la gloire du nom de Malherbe : c'est à vous de faire le principal effort pour la relever. Il y faut de la fortune. Jusques ici elle nous a tellement abandonnés, qu'il y aura bien de la peine à nous la réconcilier. Mon âge me défend de rien entreprendre qui soit ni long ni difficile. C'est aux jeunes à planter des chênes; les vieux comme moi ne doivent plus planter que du persil, des choux, des épinards, et autres telles denrées (3). »

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 356-365.
(2) Ibid., IV, p. 36-36.
(3) Ibid., p. 36-37.

Et le 1er décembre : « Je ne vaux pas le soin que vous avez de moi; mais je ne me plaindrai pas de vous pour cela. Je ne saurois trop souvent recevoir des témoignages d'une chose qui m'est si chère comme la continuation de votre amitié. Mon affection est plus assurée que je ne le vous saurois exprimer (1). »

Dans une autre lettre, en date du 20 mai 1615, Malherbe exprimait à son cousin ses condoléances au sujet de la mort d'un membre, demeuré inconnu, de la famille des Malherbe du Bouillon : « Je m'étonnois certainement, lui disait-il, d'être si longtemps sans avoir de vos nouvelles; mais je ne pensois pas que la cause en fût si triste comme elle est. Il faut louer Dieu, de quelque façon et en quelque temps qu'il dispose de nous ou des nôtres. Bien est-il malaisé de recevoir de si pesants coups, sans donner quelque signe de ressentiment; mais il en faut toujours revenir là, que c'est un passage nécessaire à tout ce qui vit au monde, et que si aujourd'hui nous perdons et pleurons, demain nous serons perdus et pleurés à notre tour. Je vous en dirois davantage, mais en semblables occasions les paroles ont plus d'ostentation que d'effet (2). »

Vers la fin de 1615, ou tout au moins dans les premiers mois de 1616, Malherbe se rendit une nouvelle fois en Provence. Depuis 1605, il était resté éloigné de sa femme. Toutefois leurs relations n'avaient pas cessé d'être suivies, et l'on trouve, nous dit M. L. Lalanne (3), en maintes pages de la correspondance de Malherbe, les preuves de l'affection sincère et tendrement dévouée qu'il avait pour sa femme. Sans cesse il lui envoyait de l'argent, souvent même des sommes assez fortes.

Malherbe dut retrouver bien grandi son fils Marc-Antoine. Celui-ci avait maintenant quinze ans accomplis, et le poète connaissait parfaitement bien, par les lettres de Peiresc, les heureuses dispositions et les succès de l'enfant devenu jeune homme, et qui n'était rien moins qu'un « vrai prodige. »

Dix ans auparavant, le 17 octobre 1606, Peiresc n'écrivait-il pas déjà à Malherbe : « Le petit Marc-Antoine est plus grand que vous ne l'avez laissé d'un bon demi-pan, et je ne vis jamais enfant de son âge si gentil ni si éveillé que lui. Vous ne sauriez croire

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., III, p. 37-38.
(2) Ibid., p. 38-39.
(3) Ibid., I, p. XXXII.

comme il se plaît à bien apprendre ses leçons, et le grand plaisir qu'il a d'ouïr dire qu'il fait mieux que ses compagnons (1). »

Et le 26 novembre suivant : « Le petit Marc-Antoine est toujours plus gentil. Il dîna dernièrement chez Mr du Périer, le jour du doctorat de son fils, où il entretint merveilleusement toute cette compagnie, et avec les discours pertinents, comme si c'eût été un homme bien consumé (consommé) (2). »

Le 25 juillet 1609, Peiresc écrivait encore à Malherbe : « Votre petit Marc-Antoine est si gentil, maintenant qu'il a le haut-de-chausses, qu'il ne se daigne point d'aller avec des enfants. Ses discours sont si bien sensés que d'homme de trente ans que je connaisse. Il n'espère à rien qui ne soit grand, et ne veut point de passe-temps qui ne soit honorable. Il a tant importuné sa mère de lui faire montrer à sonner du luth, qu'elle a été contrainte de le lui accorder. A quoi il a si bien avancé que M. Regis assure qu'il a plus appris dans trois jours qu'aucun autre n'auroit fait en quinze. Madame y faisoit quelque difficulté, croyant que cela ne vous fût pas bien agréable; mais je lui dis bien que j'écrirois que vous le trouveriez bon, car cela sert toujours aux personnes de toute qualité (3). »

Le 30 janvier 1613, nouvelle lettre de Peiresc : « Votre petit Marc-Antoine est toujours plus gentil. Il m'a fait des vers en latin d'importance : ce va être une merveille du siècle, Dieu aidant (4). »

Et le 27 septembre 1614 : « Votre petit Marc-Antoine est bien avant en la logique. Il y a des discours si judicieux que j'en suis quelquefois ravi. Il nous tarde bien que vous puissiez le voir (5). »

Enfin le 18 novembre suivant : « Votre fils soutint ses thèses en philosophie ces jours passés, où Monsieur le premier président (Guillaume du Vair) voulut assister, sans que celui à qui elles étaient dédiées l'eût invité. La plus grande partie de notre compagnie y fut aussi. Mais sans cajolerie, je ne vis jamais mieux faire, ni réfuter les arguments, ni parler si élégamment, ni avec tant d'assurance, de promptitude, ni avec un si beau langage, et

(1) Bibliothèque de Carpentras : *Manuscrits de Peiresc, correspondance* vol. H-M, f° 456.
(2) Ibid.
(3) Ibid., f° 477.
(4) Ibid., f° 505. Cfr. lettre du 20 janvier 1613, f° 513.
(5) Ibid., f° 524.

avec une aussi grande connaissance de cette science. Tout le monde en étoit ravi. Le cathédrant n'étoit rien au prix du répondant. Monsieur le président dit au sortir de là que c'étoit le plus grand miracle qu'il étoit possible d'imaginer; jugez si c'est à bon titre que nous vous en devons féliciter. Vous avez bien occasion de louer Dieu. Je n'y eusse désiré que votre présence; mais d'ailleurs j'eusse quasi eu de l'appréhension qu'un si grand excès de réjouissance qu'il vous eût fallu ressentir de nécessité, n'eût apporté du préjudice à votre santé (1). »

Malherbe put constater de ses propres yeux la vérité des paroles si élogieuses de Peiresc. Mais il s'arracha vite aux douceurs de la conversation de Provence, non moins qu'au bonheur de se retrouver au milieu des siens, entre une épouse qu'il chérissait et un fils dont il avait alors le droit de s'enorgueillir. Le 19 avril 1616, en effet, il repartait en compagnie de Peiresc, qui devait rester à Paris jusqu'en 1623, et de Guillaume du Vair, nommé garde des sceaux. Marc-Antoine, lui aussi, accompagnait son père, et peut-être pour son malheur. Car il semble que le séjour de la capitale exerça sur le jeune homme une influence fâcheuse, malgré les soins et la vigilance de son père qui, chaque jour, le faisait travailler quatre à cinq heures sous ses yeux. Une lettre de Peiresc, écrite de Paris à Madeleine de Carriollis, le 29 octobre 1617 (2), montre bien quelles étaient alors les inquiétudes de cette pauvre mère qui redoutait de voir son fils renoncer à la carrière de la magistrature que, par suite de ses relations de famille, elle devait désirer par-dessus tout. Nous reconnaîtrons plus tard, dans un chapitre spécial, que ces inquiétudes étaient bien fondées, et que d' « enfant prodige » qu'il avait été dans le principe, Marc-Antoine de Malherbe devint en fort peu de temps un fieffé mauvais sujet et un bretteur achevé. Il dut quitter Paris et retourner en Provence à une époque que nous ne saurions déterminer. Il y était certainement au mois de mai 1621, comme il résulte d'un acte que nous aurons bientôt l'occasion de citer.

Deux mois après son retour à la cour, le 20 juin 1616, Malherbe perdait son frère Eléazar, « le grand Eléazar », comme il l'appelait dans la fameuse épitaphe de Monsieur d'Is. Rien ne prouve

(1) Bibliothèque de Carpentras : *Manuscrits de Peiresc, correspondance* ; vol. H-M, f° 539.

(2) Ibid., f° 532.

qu'il se soit alors déplacé pour rendre à son frère les derniers devoirs et offrir ses services à sa belle-sœur, Marie Lambert, et à ses enfants encore mineurs (1).

Deux ans après, le 2 août 1618, dans une lettre déjà citée en partie dans le 1er chapitre de cette étude, Malherbe écrivait à son cousin du Bouillon : « Je ne sais pas comment ma sœur de Malherbe porte patiemment que son aîné se soit fait jésuite; mais pour moi j'estime si peu le monde, que je n'estime pas en quel habit nous fassions le peu de chemin que nous avons à y faire. Je voudrois qu'il y en eût encore un religieux et deux chevaliers de Malte, afin qu'il n'en demeurât qu'un qui fût un peu à son aise (2). »

A la même époque, le poète écrivait à sa sœur une lettre (3) où il est encore question d'un « fils jésuite. » On y lit : « Mademoiselle ma sœur, le porteur de cette lettre me vient tout présentement d'avertir que mon neveu votre fils avoit été reçu aux jésuites. Il est six heures du soir, et s'il n'étoit si tard, j'irois le trouver, pour apprendre plus particulièrement ce qui en est. Je remettrai la chose à demain au matin, et vous donnerai avis de tout. Bien crois-je que de lui ôter une opinion de si longtemps enracinée en son esprit, ce ne sera pas chose sans difficulté; et pour vous parler encore plus librement, je crois qu'il sera du tout impossible. Il n'y a poix qui tienne comme ces imaginations mélancoliques. Je m'assure qu'il ne se peut rien dire là-dessus que vous ne lui ayez dit ou fait dire par tous ceux dont vous avez cru que les remontrances dussent être de quelque considération en son endroit. Mais ce que les pères ne peuvent faire, il ne faut pas que les mères ni les parents se le promettent. Il print la peine de me venir

(1) Ce n'est que le 11 juillet 1636, vingt ans après la mort de leur père, et huit ans avant celle de leur mère, inhumée à Saint-Etienne-le-Vieil le 1er janvier 1644, que les fils d'Eléazar, Eléazar, Jacques, Augustin et Pierre, tous mineurs en 1616, firent le partage des biens paternels. (Cfr. copie de ce partage, *Fief de Vendes, Titres de propriété*, IVe, 1226-1789, 12e liasse, série G des Archives du Calvados). Cet acte de partage mentionne une *Catherine de Malherbe*, sœur des enfants d'Eléazar et non mariée en 1636. Ce dernier détail empêche qu'on la confonde avec les deux autres filles d'Eléazar, Louise et Marie, qui n'étaient pas dans le même cas en 1636; et peut-être serait-il permis de la prendre pour cette *Catherine* de Malherbe dont le ms. in-4° 111 de Ch. de Quens (Bibliothèque de Caen) cite, page 146, le mariage, en 1641, avec Charles Cousin, écuyer, sieur de la Rivière.

(2) Cfr. M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 43-45.

(3) Ibid., p. 78-80.

voir aussitôt qu'il fut arrivé en cette ville; et dès l'heure même je lui en touchai quelque chose, mais légèrement, par l'opinion que j'avois qu'il n'y pensoit plus, et que vous ne l'eussiez pas envoyé ici, si vous ne l'eussiez cru du tout guéri de cette maladie. Je le verrai donc, et lui dirai ce qu'en même sujet, je dirois à mon propre fils. Si c'est avec effet, à la bonne heure; sinon, il se faut résoudre à souffrir ce qui ne laissera pas d'être quand nous ferons tout ce que nous pourrons pour l'empêcher. » Et plus loin : « La meilleure condition où il pouvoit arriver par le chemin où vous l'aviez mis, étoit d'être ou conseiller ou président en un parlement. » D'ailleurs, le poète ne fait aucune différence entre ces gens-là et les jésuites. Car d'ici à cent ans, son neveu « ne sera ni jésuite ni président. » Il va plus loin et soumet à sa sœur cette considération qui a bien son importance : « Si vous voulez encore vous arrêter à la vanité, ne voyez-vous pas des jésuites aussi près des rois que tous ceux de qui vous estimez davantage la condition? Je sais bien qu'il est impossible de ne désirer à nos enfants une chose plutôt qu'une autre; mais je sais bien aussi qu'il n'y a que l'évènement qui nous puisse apprendre si c'est leur bien ou leur mal que nous leur désirons. »

Nous avons essayé de découvrir quels pouvaient être et ce neveu de Malherbe, entré aux jésuites en 1618, et cette sœur à qui le poète adressait la lettre que nous venons de citer. Nous ne pouvions, en effet, nous contenter de cette phrase laconique de M. L. Lalanne : « Malherbe avait trois sœurs, Jeanne, Marie et Louise, qui toutes laissèrent des enfants. Nous ignorons à laquelle des trois s'adresse cette lettre (1). » Avec un peu plus de réflexion, M. L. Lalanne aurait écrit : « à laquelle des deux. » Malherbe ne nous dit-il pas, en 1605, dans son *Instruction à son fils :* « La seconde *Jeanne décéda* il y a environ huit à neuf ans, et a laissé plusieurs enfans mâles, ayant été mariée avec le sieur Fauconnier, trésorier de France (2)? »

Malherbe n'avait donc plus, en 1618, que deux sœurs, *Marie* et *Louise :* la première, mariée au sieur de Réveillon-Putecostes « dont elle a des enfans », écrit encore le poète; la seconde, au sieur de Colombiers-Guerville, mort en 1598, en lui laissant un

(1) Loc. cit., IV, p. 78.
(2) Ibid., I, p. 333.

fils et une fille. Il ne peut être question de *Louise*, puisque Malherbe, dans sa lettre à son cousin du Bouillon, parle d'un fils « aîné, » et voudrait qu'il y eût encore parmi ses autres frères « un religieux et deux chevaliers de Malte, afin qu'il n'en demeurât qu'un qui fût un peu à son aise. » Resterait donc *Marie*, femme du sieur de Réveillon-Putecostes. De prime-abord, on serait tenté de le croire. Mais nous préférons émettre une opinion qui ne manque pas d'une certaine vraisemblance.

Nous avons pris quelques informations à Paris près d'un Père de la Compagnie de Jésus, et voici le renseignement qu'il nous a communiqué après l'avoir relevé sur d'anciens catalogues :

« François Malherbe, entré dans la Compagnie en 1618; était professeur de troisième à Alençon en 1625-1626; mort le 29 avril 1665, âgé de 64 ans. »

Ce document complète singulièrement cet autre que tout le monde peut lire à la page 146e du ms. in-4° 111 de Ch. de Quens (Bibliothèque de Caen) :

« Le mercredi 29 avril 1665, Révérend Père François Malherbe, prestre, jésuite, âgé d'environ 64 ans et 4 mois..... natif de Saint-Etienne de Caen..... inhumé dans le chœur de Saint-Etienne (Me Germain Guillebert, curé) (1). »

De ces deux textes il ressort bien clairement qu'il est né, en 1601, à Caen, sur la paroisse de Saint Etienne-le-Vieil, un homme du nom de *François Malherbe;* que cet homme, dont on ne pourrait citer le père et la mère, puisque les registres de catholicité manquent à cette date, est entré chez les jésuites en 1618, et qu'il est revenu mourir dans sa paroisse natale en 1665. Dès lors, ne serait-il point l'un des fils d'Eléazar, frère du poète? Eléazar, nous l'avons déjà dit, avait épousé, le 25 janvier 1595, Marie Lambert, et de ce mariage deux filles étaient d'abord nées : Louise, qui fut mariée à Charles du Vernay par contrat du 26 juin 1611 reconnu le 19 janvier 1612, et Marie, qui épousa Etienne Laisné le 12 octobre 1615. Cinq fils étaient ensuite nés et nous sont déjà connus : Eléazar, Jacques, Augustin, Pierre et Jean. Mais ne pouvaient-ils pas avoir un aîné, qui aurait précisément vu le jour en 1601, et cet aîné ne serait-il pas alors ce « François Malherbe » entré aux

(1) Cfr. *Registre des sépultures de la paroisse de Saint-Etienne-le-Vieil, année 1665*. (Archives municipales).

jésuites en 1618? Il est vrai qu'aucun acte connu ne cite ce jésuite comme ayant été le frère des autres enfants d'Eléazar; il est vrai aussi que, dans sa lettre à son cousin du Bouillon, le poète, au lieu de six frères, ne semble parler que de cinq : « Je voudrois qu'il y en eût encore un religieux et deux chevaliers de Malte, afin qu'il n'en demeurât qu'un qui fût un peu à son aise. » A moins, toutefois, que Malherbe n'eût voulu dire : « Je voudrois qu'il y en eût encore un religieux....., avec celui qui l'est déjà à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. » En effet, Jean (1), fils d'Eléazar, était entré chez les Bénédictins le 31 octobre 1613; il avait pris l'habit monastique le 24 novembre suivant, et fait sa profes-

(1) Qu'on nous permette de faire, sans plus tarder, une double rectification. M. Hippeau commet une grave erreur lorsqu'il écrit dans sa *Monographie de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen* (*1066-1790*), (pages 360-361 du tome XXIIe des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*) : « Notre poète Malherbe, qui visita l'abbaye en 1621, écrivait, à la date du 8 juillet, qu'il venait de voir la salle des armoiries, qui étaient visibles encore et bien conservées. Un de ses oncles, moine de l'abbaye, (*c'était Jean Malherbe*, fils d'Eléazar, mort le 22 octobre 1625) lui avait parlé, etc. » Donner comme oncle au poète Malherbe un de ses neveux, c'est faire preuve de la plus grande irréflexion, pour ne pas dire davantage. — Mais le poète eut-il réellement un de ses oncles religieux de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen? Nous avons déjà répondu affirmativement, mais en induisant, sans le vouloir, le lecteur en erreur. En citant Bertrand et Guillaume de Malherbe, les deux frères de François, père du poète, nous disions de Guillaume (*Revue catholique de Normandie*, p. 559 de la 6e livr., 15 mai 1894), que le poète en parlait en ces termes dans une lettre à son cousin du Bouillon, en date du 2 août 1618 : « Il me souvient qu'autrefois un de mes oncles religieux de Saint-Etienne, etc. » Or, ce n'est pas à Guillaume de Malherbe, religieux de l'abbaye de *Saint-Etienne de Fontenay*, près de Caen, que le poète faisait allusion, mais bien à un autre de ses oncles, que ne nomment point les généalogies, et dont l'existence nous a été tout récemment révélée à la lecture d'un manuscrit de la Bibliothèque de Caen. Nous lisons, en effet, dans le ms. in-folio 126 : *Recueil de pièces relatives à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, t. II, p. 102 : « Dom *Robert Malherbe*, de la paroisse de Missy..... fut scelerier, et prieur de Saint-Léonard (de Vains)..... Il avoit un frère religieux en l'abbaye de Fontenay, et un qui estoit cons^ier en ceste ville qui s'appelloit Monsieur Digny, et un qui s'appelloit Monsieur de la Pigacière..... portoit d'hermines à six roses de gueules..... » (Cfr. tome 1er du même ms., p. 162). M. Hippeau parle bien de ce Robert de Malherbe, p. 194, et p. 203 de sa Monographie, mais sans indiquer les liens de parenté qui l'unissaient à la famille du poète. Robert de Malherbe vivait encore en 1603. — Dans les *Registres de l'Université de Caen*, *D. 220*. (*1586-1587*), il est fait allusion à Robert de Malherbe : « Dom^us Robertus Malerbe, religiosus abbatiæ S. Stephani in suburbiis S^ti Nicolai, VII s. VI d. »

sion le 7 janvier 1618 (1). Avec cette interprétation, un peu subtile peut-être, du passage cité de la lettre de Malherbe, il resterait bien trois fils : « deux » futurs « chevaliers de Malte » (ce qui était le désir de Marie Lambert, au moins pour l'un de ses fils (2), et un autre qui, par la situation que les deux précédents auraient choisie ou obtenue, aurait été « un peu à son aise, » soit qu'il fût « conseiller » comme son père et son grand-père l'avaient été au siège présidial, soit même qu'il obtint la charge de « président en un parlement. »

Telle est l'opinion que nous avons voulu émettre; et bien qu'elle soit, jusqu'à un certain point, sujette à caution, elle n'est nullement infirmée par les expressions dont se servait Malherbe lorsqu'il disait à la veuve de son frère : « Mademoiselle ma sœur », et en parlant d'elle à son cousin du Bouillon : « Ma sœur de Malherbe. »

Il est maint passage curieux des autres lettres du poète à son cousin du Bouillon que nous voudrions citer tout au long. Nous nous contenterons de celui-ci : « Il y a ici un homme qui a une eau tellement amie de nature qu'elle remet ceux qui en usent en leur première force. J'attends l'évènement d'un essai qu'il en fait sur une personne de ma connoissance, pour en user si elle réussit. J'en ai goûté cette après-dînée..... Le goût en est tel que d'encre; la couleur très-belle et très-claire. Je vous en dirai davantage, si l'expérience me fait voir que ce soit chose qui le mérite. Elle a été proposée à Monsieur le garde des sceaux. Le plus beau que j'y vois, c'est qu'il ne veut point d'argent, si l'on ne guérit point (3). »

Crédulité ou coquetterie, peut-être les deux à la fois! Mais si Malherbe, plus que sexagénaire, songeait à rajeunir et sans doute

(1) Cfr. *Recueil de pièces relatives à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, ms. in-f° 126 de la Bibl. de Caen, t. I, p. 162; t. II, p. 102. Ce religieux bénédictin mourut diacre le 22 octobre 1625.

(2) Cfr. le premier chapitre de cette Etude, relativement aux armes des Malherbe peintes dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Toujours dans sa lettre du 2 août 1618 à son cousin du Bouillon, Malherbe disait à ce sujet : « J'attends..... le retour de M. de Vignacourt, pour le prier de faire avec Monsieur le Grand-Maître (de Malte), son frère, qu'il donne à un de mes neveux une place de page chez lui, pource que par ce moyen, il pourra être reçu chevalier dès à cette heure, là où sans cela il ne le pourroit être qu'à seize ans. »

(3) Lettre du 16 février 1619. (M. L. Lalanne, loc. cit., IV, p. 49-50).

à plaire, que n'allait-il, au lieu de boire cette eau dont le goût était d'encre, faire une cure à la Fontaine de Jouvence, quand bien même il aurait dû traverser l'Atlantique pour la trouver en Floride, là où Ponce de Léon l'avait placée moins d'un siècle auparavant! Le plus beau de l'histoire, à son avis, était que l'inventeur ne voulait pas d'argent, si l'on ne guérissait point. Il y a tout lieu de croire que le charlatan en fut pour ses frais de réclame, et notre poète, pour la honte d'avoir été si bien joué par lui.

Nous avons dit plus haut que le cousin du poète, François de Malherbe, sieur du Bouillon et d'Escorchebeuf, chef de la branche aînée des Malherbe, avait épousé, le mardi 15 février 1605 (1), en l'église de Saint-Sauveur de Caen, damoiselle Judith le Vallois, fille de Jean le Vallois, sieur d'Ifs et frère de la mère du poète. Le samedi 23 mars 1619, Judith donnait le jour à un fils qui fut nommé Jacques; elle mourait quatre jours après, le mercredi 27.

Le poète composa à cette occasion l'épitaphe d'un tombeau dont le manuscrit de Quens (2) fait mention en ces termes : « Dans l'église Saint-Sauveur de Caen, dans la 2de chapelle après le grand autel, à main gauche du côté de l'évangile, on lit l'inscription suivante contre le mur opposé à l'autel :

« Eh bien, passant, qu'est-ce qui te semble de la misérable condition de la vie humaine? J'ay esté entre les exemples de la félicité de ce monde, et me voicy entre ceux de sa vanité. Mon nom fut Judit le Valois, fille et héritière unique de Jean le Valois sieur d'Ifs, et de Jane de Mainbeville de la maison de Cornières (3); je fû femme du sieur du Bouillon de l'ancienne race des Malherbes de Sainct Agnan. Ainsy et en ma naissance et en mon mariage, comme en toute autre chose, j'avois de quoy ne porter envie à personne. Ma stérilité seule me tenoit en peine : et de tous mes souhaits, celuy que j'avois le plus ordinairement en la

(1) Le contrat de mariage fut passé devant les tabellions le 10 février 16 5 (*Registre du Tabellionage, Héritages, 1605*). Judith le Vallois y signe *Judic*, et « François Malherbe, sieur Digny, » le père du poète, y est cité comme « tuteur et guardian par authorité royale de la dicte damoiselle d'Ifs et son oncle en loy. »

(2) p. 134 du *Catalogue alphabétique des personnes qui ont été anoblies*, etc., par Ch. de Quens, avocat à Caen (ms. in-4° 111 de la Bibl. de Caen).

(3) Pour Comiers.

bouche, et le plus véritablement au cœur, estoit de pouvoir donner à mon mary un héritier, pour gage de mon amour, et ne vivre pas une heure après. Je l'obtins (1) au bout de quatorze années, et l'obtins à la condition que je l'avois demandé. J'accouché d'un fils le samedy 23 de mars 1618 (2) et décédé le mercredy en suivant. Si tu scais que c'est que d'aimer, juge ce qu'il sentit, quand ayant bien à peine acquis le nom de père, il luy falut perdre celui de mary.

C'est assez, passant. Je ne tourne pas volontiers mon imagination vers un objet si pitoyable. Va t'en en paix et Dieu te donne les joyes que tu désires; et te les donne à meilleur marché que la nostre. Je vesquy 28 ans, 5 mois, 8 jours. Mon entrée au monde fut le 25 jour d'octobre. Ma sortie, je l'ay dite.

Qui fles talia, nil fleas, Viator (3). »

Cette épitaphe est interfoliée dans le manuscrit ou mémorial de famille conservé au château de Juvigny. Au bas, on lit la note suivante, écrite de la main de François de Malherbe, sieur du Bouillon :

« Ce tombeau françois me fut donné par mon cousin Malherbe demeurant pour lors à Paris, qui a été estimé en son siècle pour l'un des premiers et excellents poëtes françois; je le fis graver à Paris en une table de marbre qui est posée en notre chapelle de Sainct Sauveur, la seconde de l'aisle du cœur à main gauche; elle est enchassée dans une pierre, où les armes de feüe ma femme et les miennes sont gravées (4). »

(1) A cet endroit du manuscrit est intercalée une note de Jean Beaullart : « Ma cousine, femme de M. du Bouillon, nommée Judit le Vallois, décéda le mercr. 27 mars 1619 env. 10 h. du matin et ce à cause d'une fièvre qui lui survint après son accouchement, qui fut le jour précédt, d'un fils nommé François par M. de Rotot, et Mlle Malherbe, vve du conser Malerbe mon cousin. » Relevons les deux erreurs de Jean Beaullart qui fait mourir Judith le Vallois le lendemain de la mort de son fils, et qui donne à ce dernier le prénom de *François* pour celui de *Jacques*.

(2) Cette date est inexacte. C'est 1619 qu'il faut lire. A la page 157 du même manuscrit de Quens, on lit : « Le 22 avril 1618 (pour 1619), Jacques, fils François Malherbe. escr, sr du Bouillon, pr du Roi au baillage et siège présidial de Caen et de damlle Judic le Vallois..... baptisé à St Sauveur et nommé par M. Jacques Benart, escr, sr de Rotot, conseiller au siège présidial, et damlle Marie Lambert, vve de feu Eléazar Malherbe, conslier aud. siège. »

(3) Cfr. *La maison de Malherbe à Caen*, par M. le comte A. de Blangy, p. 29. La date de 1618 n'y est pas rectifiée.

(4) Cfr. *La maison de Malherbe à Caen*, par M. de Blangy, p. 10.

Cette épitaphe fut publiée pour la première fois par M. G. Mancel, avec la même erreur de date que dans le manuscrit de Quens. M. L. Lalanne, qui l'a transcrite à son tour (1), aurait pu facilement corriger cette inexactitude, puisqu'il nous donne (tome IV, pp. 50-51), comme écrite au mois de mars ou d'avril 1619, la lettre de condoléances adressée par le poète à son cousin (2). Voici cette lettre :

« Je ne pensois pas quand je vous écrivis ma dernière lettre, que la réponse que vous m'y feriez dût être accompagnée d'une si pitoyable nouvelle comme celle que vous me mandez. Ce n'est pas que la fortune ne me soit toujours suspecte; mais étant notre vie exposée à autant de ses injures que nous avons de choses qui nous sont chères, il n'est pas possible de prévoir qui sera le premier endroit où nous en serons assaillis. Je dois bien croire, Monsieur mon cher cousin, et votre lettre me le fait paraître assez clairement, que vous êtes encore en un état où les consolations vous seroient des offenses. C'est pourquoi vous n'en recevrez point de moi. Vous avez perdu une des meilleures et des plus aimables femmes du monde. J'aurois mauvaise grâce de vous parler ou d'être insensible à cette infortune, ou de ne la sentir que légèrement. Non, non, mon cher cousin, satisfaites à votre devoir, satisfaites à votre bon naturel, et satisfaites encore à la pauvre défunte, qui sans doute ne peut être mieux assurée du plaisir que vous avez eu en sa compagnie que par les témoignages que vous rendrez du regret d'en être privé. Je vous donne certes un conseil bien extraordinaire; mais je le fais d'autant plus hardiment que je sais qu'il est selon votre humeur, et que vous savez qu'il est selon la mienne. J'en ai fait de même quand j'ai eu les mêmes occasions. Dieu qui vous a envoyé cette affliction vous la récompensera, s'il lui plaît, par la conservation de ce qui vous reste..... »

François de Malherbe, sieur du Bouillon, se remaria trois ans plus tard, le 3 septembre (3) 1622, à damoiselle Anne le Clerc, fille de noble homme Jacques le Clerc, sieur d'O, conseiller au siège présidial de Caen, et de damoiselle Anne de Cauvigny.

(1) Loc. cit., p. 363.

(2) Il est difficile que le poète ait écrit cette lettre dans les derniers jours de mars. Nous préférons la placer au mois d'avril sans toutefois pouvoir en préciser le jour.

(3) Le 3 novembre, d'après *La maison de Malherbe à Caen*, p. 10.

Dans l'intervalle, Malherbe continua de correspondre avec son cousin qu'il informait des faits et gestes de la cour et du gouvernement. Une de ses lettres, à la date du 10 novembre 1610 (1), se termine par l'éloge du jeune Roi Louis XIII : « Sans mentir, mon cher cousin, nous avons un grand Roi, qui a toutes les vertus des Rois, et pas un seul de leurs vices; aussi est-il de bon père et de bonne mère. Dieu nous le fasse vivre et nous donne de sa race! Elle est bonne. »

Quelque temps après, Malherbe envoyait à du Bouillon sa traduction du XXXIIIe livre de Tite-Live; et, dans une lettre en date du 10 février 1621, il lui exprimait tout son contentement du bon accueil fait à ce livre par ses amis de Caen : « J'en eusse envoyé davantage d'exemplaires, si je n'eusse eu peur d'avoir trop de juges en une mauvaise cause; mais puisqu'ainsi est, pour contenter ceux qui vous ont fait des plaintes que je les ai oubliés, je vous en envoie encore six, que vous distribuerez comme il vous plaira (2). »

Au lieu de « six, » Malherbe avait d'abord écrit « quatre »; puis, après avoir changé « quatre » en « six », il avait ajouté et ensuite rayé : « deux qui seront, s'il vous plaît, pour mes cousins de Retot (Routot) et de Maizet, et les deux autres pour M. de Janville et M. le Clerc, et deux pour M. des Ifs et pour M. de St-Christofle (?) le Porcher. »

Le poète écrivait encore : « Si je n'ai point nommé M....., ce n'a pas été faute d'affection. Au contraire, je n'ai parlé des trésoriers de l'Epargne que pour l'amour de lui, pource que véritablement je lui ai de très-grandes obligations; mais ce qui est différé n'est pas perdu. Je le mettrai bientôt en quelque lieu où il ne sera pas moins en son lustre qu'il n'eût été ici. »

M. G. Mancel croit qu'il s'agit dans ces dernières lignes du correspondant même de Malherbe, le sieur du Bouillon. Nous serions plutôt d'avis, avec M. L. Lalanne, qu'il faudrait lire, à la place du nom inachevé, Thomas *Morant*, baron du Mesnil-Garnier, conseiller au grand Conseil (1605), trésorier de l'Epargne (1617), grand trésorier et commandeur des ordres du Roi (1621).

Quelques mois après cette lettre, Malherbe quittait la cour pour se rendre en Normandie et faire un dernier séjour à Caen. Mais

(1) M. L. Lalanne, loc. cit., IV, pp. 56-57.
(2) M. L. Lalanne, loc. cit., IV, pp. 57-59.

avant de rechercher quels intérêts pouvaient ramener le poète dans sa ville natale, et de dire un dernier mot de ses relations de famille, nous voulons revenir quelques années en arrière et étudier, dans ses moindres détails, une phase intéressante, mais assez peu connue, de sa vie normande, ou plutôt de sa vie caennaise.

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

M. FRANÇOIS DURÉCU

Fondateur de l'Hospice de Darnétal (1).

I

Avant l'année 1830, Darnétal ne possédait pas ou ne possédait plus d'établissement public pour recevoir les malades ou vieillards pauvres. Il avait bien existé autrefois une Léproserie ou Maladrerie de Saint-Claude, située non loin du pont de Dernétal. Elle avait été fondée par les paroisses de Carville et Longpaon (de Darnétal), Saint-Vivien et Saint-Nicaise (de Rouen), pour les lépreux ou les pestiférés. Mais en 1693, elle fut supprimée par ordonnance de Louis XIV qui en affecta les revenus au « Bureau des Valides » ou Hospice général de Rouen. On reconnut alors à chacune des deux paroisses de Darnétal le droit de placer un malade à l'Hospice général. Et actuellement parmi les huit lits dont y dispose encore la ville de Darnétal, un provient de cette origine lointaine.

Quatre autres lits furent assurés, deux à la paroisse de Carville et deux à la paroisse de Longpaon, disent nos archives paroissiales, par « la dame le Noble, veuve Moulin, en vertu d'une donation de 14.000 livres, » faite à cet hospice vers 1755.

Les trois autres lits sont dus, écrit Lesguilliez (2), à la générosité de M. et de Mme Hucher qui, en 1758, donnèrent au Bureau des Valides la somme de 10.000 livres, à charge de recevoir trois pauvres de la paroisse de Carville.

(1) Darnétal, petite ville voisine de Rouen, comptant environ 6.500 âmes, jouit de cet établissement depuis 1830.

(2) Notice historique de 1835, p. 193.

C'est à ces diverses fondations charitables que quelques-uns de nos vieillards doivent d'être admis « au Bureau » pour y passer doucement la fin de leurs jours.

C'était bien, mais c'était peu, pour une population ouvrière comme la nôtre. C'est ce que ressentit et comprit, au commencement de ce siècle, M. François Durécu, dont toute la vie fut inspirée de sentiments religieux et couronnée par une action d'admirable charité.

II

Il nous paraît que l'on a trop peu fait connaître jusqu'alors notre généreux donateur, pour que nous résistions au désir de publier les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur le fondateur de l'Hospice de Darnétal et sur son œuvre si importante.

M. Durécu, un des fils de « Pierre Durescu et de Cécile Mouchet, » naquit le 7 février 1751, et fut baptisé le même jour, en l'église Saint-Ouen de Longpaon (seconde paroisse de Darnétal). Il fut « nommé François par François Mouchet et Louise-Françoise Durescu, femme de Jean Bizet. » Quel fut son genre de vie jusqu'en 1785, nous l'ignorons. Mais tout nous fait supposer qu'il puisa, au sein d'une famille honorable, des sentiments très religieux, et qu'on lui fit contracter de fortes habitudes de travail et d'activité. Car la première fois que nous le rencontrons mêlé aux affaires de la paroisses, c'est parmi les trésoriers de la « Messe de dévotion, dite messe de cinq heures » le deuxième dimanche après Pâque 1785 « issue des Vêpres. » Il signe avec eux comme il le fera désormais jusqu'aux derniers jours du trésor, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution.

C'est qu'il était un des fidèles de la Messe qui se célébrait tous les jours à cinq heures, en été, et à six heures, en hiver. A en juger par les recettes annuelles, elle était bien suivie cette messe matinale. Aussi, qu'il devait être beau et édifiant de voir, chaque matin, ce groupe de fidèles commencer si chrétiennement une journée de longs travaux! Quelle bénédiction pour une population de fabricants et d'ouvriers! En même temps quel précieux auxiliaire pour l'église que le trésor de la messe de cinq heures! Là point de statuts, point de privilèges sujets à conflits ou même

à procès. Deux choses seulement constituaient la raison d'être de ce trésor : assurer à de bons paroissiens le moyen de satisfaire leur dévotion dès le point du jour ou avant le jour et pouvoir contribuer aux dépenses qu'entraînait l'entretien d'une grande et belle église. Dès lors, on comprend que plus d'une fois la messe de cinq heures vint en aide au « grand Trésor au Maître Trésor » de la Fabrique en lui prêtant des sommes considérables. Prêter n'est ici qu'un euphémisme employé tout exprès pour ne pas humilier la Fabrique qui devait faire la rente de son emprunt ou le rembourser, et n'en fit bientôt rien. Même en 1770, époque vers laquelle un Pierre Durécu (le père ou un frère de François Durécu) était trésorier en charge, il se produisit un fait assez curieux pour être rapporté. Le Curé, protecteur-né de toutes les bonnes œuvres et défenseur naturel de tous les intérêts, réunit un jour les trésoriers tant anciens que nouveaux « pour qu'il fût statué quelque chose pour le recouvrement ou la conservation des susdits deniers de la ditte messe de cinq heures, sans qu'on ait rien voulu ni statuer, ni délibérer. » On a rarement vu des créanciers si débonnaires ou des débiteurs si privilégiés!

Notre futur fondateur paraît avoir suivi fidèlement de si magnanimes traditions. Comme il dut déplorer la perte des biens de la messe de cinq heures, qui furent enlevés par le torrent de la terrible Révolution! Des deux petites fermes que possédait ce bienfaisant trésor, l'une, située à Crevon, lui fut ravie le 29 prairial, an II, l'autre, située à Vimont, fut vendue par les administrateurs de la Seine-Inférieure, le 3 thermidor, an IV, pour la somme de 1686 livres, 9 sols, 6 deniers.

Il dut gémir plus amèrement encore en voyant l'église dévastée et convertie en atelier de salpêtre.

Mais s'il fut le témoin attristé de si lamentables évènements et s'il ne vit point refleurir la messe de cinq heures, il reparut aussitôt après l'ouragan dévastateur pour relever tant de ruines amoncelées. Et quand eut lieu l'établissement nouveau des Fabriques, il fut le premier des administrateurs nommés par Mgr le cardinal de Cambacerès, le 26 août 1803. Après le décret du 30 décembre 1809, il fut élu président de la Fabrique, fonction qu'il remplit depuis le 7 octobre 1810, jusqu'au jour où il devint maire de Darnétal, c'est-à-dire vers 1816.

C'est un glorieux souvenir pour la Fabrique de l'église de

Longpaon que le nom de François Durécu inscrit à la première page de son histoire au XIXe siècle.

III

Le temps qu'il consacra à ses devoirs religieux ou à l'administration temporelle de l'église ne l'empêcha point de se montrer habile industriel.

A quelques pas de l'église, il possédait le grand moulin de Longpaon ou « le moulin à bled » comme l'on disait encore cinquante ans auparavant, et la ferme du Manoir.

Le « moulin à bled » dut être converti dans les premières années de ce siècle en moulin à foulon et se prêter au travail des laines. Le fabricant du grand moulin vit prospérer ses affaires, il employa de nombreux ouvriers et ce qui est plus beau encore, il les aima; car parvenu à la vieillesse et obligé à se retirer à Rouen, il se souvint d'eux comme se souviennent les grands cœurs.

L'ancien paroissien et administrateur de l'église Saint-Ouen de Longpaon se rendit le 21 juillet 1820 au presbytère de Saint-Ouen de Rouen, situé sur la place du même nom. Là, entouré de tous les prêtres de la paroisse, il dicta à son notaire un testament remarquable de simplicité et de touchante bonté. « Il voulait, « disait-il, prouver aux ouvriers de la ville de Darnétal qui « l'avaient servi fidèlement, et à leurs descendants, l'intérêt qu'il « leur portait en leur procurant un asile lorsque l'âge et les infir- « mités les mettraient hors d'état de travailler et les priveraient « d'un revenu nécessaire pour pourvoir à leur subsistance. » Touchant exemple de charité d'un vénérable père de famille qui traitait comme ses propres enfants ses chers anciens ouvriers.

A cet effet, il léguait à la ville de Darnétal une somme de soixante mille francs en espèces, la masure de sa ferme du Manoir; ainsi qu'une maison voisine avec jardin, et environ neuf hectares de terre labourable voisine du cimetière.

Le legs, dans son ensemble, a été évalué à environ 130.000 francs, y compris sans doute les intérêts et revenus de la donation, depuis le décès de M. Durécu jusqu'à la construction de l'établissement hospitalier. Une seule condition fut imposée à la ville, et elle la remplit encore : c'était de verser annuellement à l'hospice une somme de 8.000 francs.

Le noble vieillard pouvait, après cela, attendre avec confiance le moment où, paraissant devant le Juge souverain de toutes nos actions, il lui serait dit : « J'étais sans abri et vous m'avez recueilli; j'avais faim et vous m'avez donné à manger... » Il est consolant de penser que leurs œuvres suivent de tels hommes devant le tribunal de Dieu.

Cher à Dieu et aux hommes, le fondateur de l'hospice de Darnétal mourut à Rouen (rue de Fontenelle, 29) le 3 juillet 1822.

Aussitôt furent commencées les démarches nécessaires à l'accomplissement de ses généreuses intentions.

Elles n'étaient point terminées que le noble exemple du fondateur valait à la fondation de nouveaux et importants secours. Un fabricant, M. Aubin, prenait le 14 août 1823, les dispositions suivantes : « Je lègue, en toute propriété, à l'hospice de Darnétal, « récemment fondé par M. François Durécu, et en vertu de l'auto- « risation sollicitée pour cet établissement... masure... terres « situées à Darnétal, sur la côte au-dessus de l'église de Longpaon « et tournant vers Rouen. » Le tout contenant vingt-six acres fut estimé à la somme de 20.000 francs (1).

La ville ayant été autorisée à accepter le legs Durécu, le 11 février 1824, on nomma une commission administrative, dont furent, de droit, président M. le Maire et vice-président M. François Durécu, fils, puis on commença les travaux de construction.

IV

La commission décide d'élever le nouvel établissement dans la masure même de la ferme du Manoir. D'où était venu ce nom du Manoir, nous ne saurions le dire. Toutefois nous connaissons mieux l'histoire de ce vaste terrain aux xve et xvie siècles. « Car « lors du siège de Rouen par Charles VII, en 1449, ce prince ayant « établi son quartier général à Darnétal, éleva deux camps à peu « de distance l'un de l'autre à Longpaon, le premier pour ses « troupes, le second pour celles du roi de Sicile, son beau-père, « qui l'avait accompagné à ce siège. Le terrain ainsi occupé « est encore connu sous les noms du Grand-Camp et du Petit- « Camp. Ils occupaient tout l'espace compris aujourd'hui entre

(1) Lesguilliez, p. 208.

« les rues du Mont-Rôti, du Point-du-Jour, du Chant-des-Oiseaux « et la rivière de Robec. L'ancienne ferme du Manoir, aujourd'hui « l'hospice et ses dépendances, avait été formée plus tard, à « même le terrain du Grand-Camp (1) ».

Au siècle suivant, ce furent les troupes du *Béarnais* qui vinrent camper à Darnétal. Henri IV en effet s'y trouva présent plus d'une fois, comme nous l'apprennent plusieurs de ses lettres de l'année 1585 à l'année 1592. Ainsi il écrit de Dieppe « le vingt-septième « jour d'aoust 1589 : Je pars demain pour m'en aller avec quel- « ques balles... rejoindre mon armée que j'ay laissée à Dernétal « près de Rouen sans l'assiéger. » Plusieurs fois il écrit « de « Dernétal, » notamment en septembre de la même année, en septembre et décembre 1591. Enfin une dernière missive se termine ainsi : « Escript au camp de Dernétal, le premier jour de « janvier 1592 (2). » Comme il est facile de le supposer, ce séjour de troupes en campagne ne fut pas pour la paroisse une ère de prospérité. On peut en juger sûrement par le compte que rendait à cette époque Pierre Monnoye, « presbtre procureur et recepveur des chappelains du Collège de la Commune » (à la cathédrale de Rouen) : « La Charité de Longpaon est en recepte à 45 sous, dont « n'ay rien receu de mes trois années à raison de la ruyne qu'ils ont « eu, du champ du roy de Navarre (3). »

Les blessés des batailles furent souvent sans doute abrités dans ce camp royal; ils sont remplacés maintenant par les victimes du travail ou de la misère, auxquels s'adresse cette simple mais éloquente inscription : *Hospice fondé par M. François Durécu.*

La rue du nord de l'établissement porte, par le plus juste témoignage de reconnaissance le nom de François Durécu. Elle prend naissance presque au pied du moulin à foulon, aujourd'hui à usage de filature de coton. L'hospice, bientôt bâti et distribué avec une régularité qui tenait presque de la nouveauté à cette époque, allait se trouver terminé en 1829. Mais les différentes constructions avaient absorbé les premières ressources et on ne savait trop comment se procurer le mobilier nécessaire. La Providence y pourvut. Mme Mouchet, qui avait résolu de léguer à

(1) Lesguilliez, Lettre-Notice à M. Lucien Fromage, 1864, p. 31.
(2) Berger de Xivrey, 1846.
(3) Archives départementales, G, 4.671.

l'hospice une somme de 10,000 francs, offrit immédiatement ce don si opportun, le 29 août 1829; et après toutes les préoccupations matérielles, on s'occupa enfin du personnel. L'hospice était fondé primitivement pour recevoir vingt vieillards; on les trouva facilement. Qui donnerait les soins à ces vieux enfants? Telle était la dernière question à résoudre.

V

Point de doute que si le fondateur eût été encore vivant, on ne l'eût consulté. Mais son fils était là au sein de la Commission administrative, il était l'expression vivante des désirs du grand bienfaiteur dont il portait d'ailleurs bien dignement les nom et prénom. Or, M. François Durécu entendit parler avec très grands éloges de religieuses qui dirigeaient depuis le mois de mars 1825 un établissement remarquable et trop bien connu pour que nous entrions dans plus de détails : c'était l'asile des Aliénés de Saint-Yon, à Rouen. Ces religieuses appartenaient à une congrégation toute jeune, elle aussi, et dont l'intrépide fondatrice, la remarquable Mère Anne Javouhey, était alors partie pour la Guyane, fière d'y faire aimer la religion chrétienne et le nom français. La congrégation de Saint-Joseph de Cluny n'était même désignée sous ce vocable que depuis peu de temps. Les religieuses avaient commencé à s'appeler sœurs de Saint-Joseph, à la suite de la bénédiction de leur première chapelle élevée dans leur établissement de Châlons-sur-Saône, et dédiée à saint Joseph, le 20 août 1806. Six ans plus tard, le 29 mai 1812, l'Institut Saint-Joseph acheta à Cluny, petite ville dans les montagnes du Mâconnais, une propriété habitée par les Récollets avant la Révolution. On y installa d'abord une école gratuite pour les enfants pauvres. « La Mère « Javouhey pensa ensuite qu'elle se devait aussi à la classe « moyenne du pays qui n'avait d'autre ressource alors pour ses « filles, que de les envoyer dans les villes les plus rapprochées; et « elle ouvrit un pensionnat où n'ont cessé, depuis lors, de venir « puiser une éducation justement appréciée, les enfants des meil- « leures familles de Cluny et des environs. La R. Mère fondatrice « fut bien dédommagée et au delà de ses sacrifices pour Cluny, « par les vocations que la divine Providence y fit éclore pour son « œuvre; vocations nombreuses et distinguées pour la plupart au

« point de vue de l'intelligence, des vertus religieuses et du zèle « pour la gloire de Dieu (1). »

La Mère Javouhey fit de Cluny son séjour de prédilection. Et bientôt la congrégation porta le nom de Saint-Joseph de Cluny.

Comme en 1829, la Mère Javouhey n'était point rentrée en France, la Commission de l'hospice de Darnétal traita avec la supérieure des sœurs de l'asile de Saint-Yon. Munie des pouvoirs nécessaires, celle-ci accorda les sœurs qu'on lui demandait.

Ces dernières arrivèrent au mois de novembre pour aménager les salles et organiser les différents services.

Enfin, en janvier 1830, elles reçurent les vieillards, leurs premiers hôtes, et le 5 avril suivant eut lieu la bénédiction solennelle de la maison hospitalière et de la chapelle.

De nouvelles fondations ont continué et augmenté l'œuvre de M. François Durécu à ce point que l'hospice peut recevoir aujourd'hui vingt-six vieillards et trente-quatre malades, soignés par huit sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

VI

Nous risquerions fort d'étonner ou plutôt de mécontenter grandement toutes les familles de Darnétal, si nous ne disions au moins quelques mots du bien qui se fait dans l'hospice et du dévouement qui l'inspire.

De l'aveu de toutes les personnes compétentes, rien ne laisse à désirer dans la partie matérielle de la maison. La propreté et l'ordre qui y règnent feraient presque oublier que l'on se trouve là en présence de toutes les misères qui peuvent affliger notre pauvre humanité. Quoique pauvrement doté pour les besoins actuels l'établissement a pu, à force de prévoyance et d'ingénieuses combinaisons, refaire à l'intérieur, plus solidement, plus agréablement et d'une manière plus salubre, les salles des malades et les dortoirs des vieillards.

Mais toutes ces choses ensemble ne sont que le corps de l'œuvre; les sœurs en sont l'âme. Pendant les vingt premières années, la petite communauté fut assez souvent visitée, conseillée et encouragée par la R. Mère Javouhey qui attachait une grande impor-

(1) Histoire de la vie et des œuvres de la R. M. Javouhey par le R. P. Delaplace, I, 236.

tance à visiter régulièrement l'asile de Saint-Yon et de là aimait à se donner à ses filles de Darnétal et bientôt à celles qui fondèrent le pensionnat de Dieppedalle.

La digne fondatrice vint une dernière fois visiter l'asile, aux fêtes de Pâques de l'année 1851. Mais se sentant fatiguée elle ne vint point à Darnétal et se contenta de recevoir la Supérieure de l'Hospice, à Saint-Yon. C'était la fatigue qui allait amener le dernier sommeil. La Mère Javouhey mourut bientôt. Quand la Supérieure de notre hospice partit pour Saint-Yon, elle hésita beaucoup dans le choix de la compagne qu'elle s'adjoindrait. Il y avait là depuis le mois de février, une nouvelle sœur, la plus jeune sinon la plus petite, qui arrivée directement de Montpellier, commençait un noviciat provisoire sans avoir même vu la maison mère à Paris, et ce qui la désolait autant, sans connaître sa Mère, en religion et en vertus. La conduire à Saint-Yon et la présenter à la fondatrice c'était bien le désir de la pauvre Supérieure. Mais si on allait lui reprendre la postulante pour l'emmener au vrai noviciat! Surtout si on ne la renvoyait jamais à Darnétal! Quelle désolation! Bref on redoutait le regard si perspicace de la Mère Javouhey. Quant à la sœur François-Xavier (c'était elle) toute à l'obéissance malgré son ardent désir de connaître celle dont quelqu'un a dit que c'était « un grand homme, » elle se conforma à la décision de sa Supérieure. Et la Supérieure décida de prendre... une autre compagne.

La jeune novice pensa longtemps qu'elle irait séjourner à la maison mère. Elle s'y rendit très-régulièrement pour les retraites, puis, malgré maintes appréhensions de la part du personnel de l'hospice, revint toujours et pour longtemps encore, nous avons tout lieu de l'espérer. Devenue Supérieure, en 1869, elle a donné à l'organisation des services la dernière perfection.

Mais elle n'a point donné les 44 années de sa vie de religieuse hospitalière sans passer par toutes sortes d'épidémies, de fatigues et d'émotions qui n'ont d'égal que son dévouement. Elle l'a toujours vu compris et imité par ses compagnes. Une d'entre elles mérite ici un souvenir particulier. Nous nous bornerons pour cela à reproduire l'émouvant discours que prononça, sur une tombe trop tôt ouverte, en septembre 1883, le bien regretté docteur Blockberger, qui à tous les titres fut l'ami et le bienfaiteur de l'hospice et des sœurs :

« Je croirais manquer à mon devoir, si devant cette tombe je « ne venais déposer un suprême hommage au nom de l'Administration de l'hospice de Darnétal et dire un dernier adieu à la « sœur Marie Lévinie, morte victime de son dévouement. Quelques malades atteints de fièvre typhoïde sont venus se faire « soigner à l'hospice. L'épidémie paraissait bénigne : tous guérissaient; nous étions heureux. Une victime devait payer pour « tous! Dieu l'a prise dans l'élite des vierges consacrées à son « service. Il a appelé à Lui la sœur Lévinie (1).

« C'est un grand deuil pour nous que la perte de cette infirmière « si douce, si dévouée, si courageuse qui ne reculait devant « aucune besogne, si répugnante qu'elle fût, et apportait dans le « soin des malades un entrain et un zèle admirables, qui ne se « sont jamais démentis pendant quinze années.

« La sœur Lévinie soignait les typhoïques sans paraître redouter « le danger et elle a contracté la maladie en faisant son devoir. « La mort l'a trouvée prête, résignée, je dirai même joyeuse : vous « l'auriez vue hier sur sa couche funèbre, parée de ses habits de « fête, environnée de fleurs; elle semblait avoir exhalé sa belle « âme dans un sourire.

« ... Croyez-vous, Messieurs, que ce coup paralysera le dévouement des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dans l'accomplissement du devoir? Ce serait mal connaître l'esprit de cette « phalange de femmes simplement héroïques qui portent au bout « du monde, le nom de la France et l'exemple de grandes vertus.

« Comme les soldats qui, dociles, au champ de bataille, serrent « leurs rangs pour réparer les brèches, les sœurs hospitalières de « Darnétal, leur digne Supérieure en tête, se sont partagé les « travaux de celle que nous pleurons, et déjà le service des malades « est assuré.

« La sœur Marie Lévinie est morte au champ d'honneur; elle « est allée recevoir la récompense méritée de ses vertus.

« Elle priera pour nous, Messieurs. »

Le même docteur, appréciateur éclairé de tout ce qu'il a pu admirer dans l'hospice, tenait encore, le 19 avril 1888, à faire voter par la commission, des félicitations toutes particulières « à « Mme la Supérieure pour le courage et le sang-froid dont elle a

(1) Née près de Rennes et âgée de 37 ans.

« fait preuve en opérant la compression d'une artère qui s'était « rompue dans la plaie d'un blessé dont le bras avait été écrasé; « ce qui avait déterminé une hémorragie foudroyante qu'elle a pu « combattre en attendant l'arrivée du docteur, qui a opéré « l'amputation du bras. Le blessé était sauvé! » Pendant quatre heures, debout, les mains fortement serrées autour de la plaie, la Mère Xavier résista à la fatigue, aux sueurs, aux éblouissements puis assista à l'amputation et veilla son malade pendant toute la nuit. Aussi quand la population apprit, au mois de juillet 1894, qu'une médaille de vermeil allait être décernée à la Supérieure de l'hospice par le Département, elle se transporta autour de l'estrade d'honneur et fit à la bonne Mère un triomphe de larmes et de bravos. Une souscription spontanée, ouverte en mémoire de cette récompense si méritée, enrichit d'un joli chemin de la Croix, la chapelle maintenant si gracieuse, et lui valut le 3 janvier de cette année une fête qui se place parmi celles que l'on n'oublie pas.

VII

L'œuvre de M. François Durécu est affermie et consacrée par une glorieuse existence de plus de soixante ans. Les descendants du fondateur, dignes héritiers de ses généreuses qualités, se souviennent toujours de l'hospice de Darnétal; et le tableau des bienfaiteurs nous les montre à différentes reprises, à différents jours de deuil, continuant les pieuses traditions de l'aïeul. Le petit-fils du fondateur, M. Armand Durécu, a voulu même être inhumé dans le cimetière de Darnétal, à quelques pas de l'hospice qui lui était cher. Mme Armand Durécu, décédée l'an dernier, à Paris, a formé le même vœu qui a été filialement exécuté. Le nôtre serait que le corps de M. François Durécu vint aussi reposer dans la terre natale qui est couverte de ses bienfaits.

Le tableau des *Principaux bienfaiteurs de l'hospice* terminera notre travail.

MM.

1822. Fçois Durécu, fondateur.
1823. J.-Bte et Bd Auber, frères.
1829. Mme Vve Nicolas Mouchet, née Dézaubris.
1833. Mme Vve Dumontier, née Hébert.

1846. Louis CANTEL.
1863. Martin-Guillaume SANSON.
1864. Guillaume ANGRAN.
1865. Louis FEUTRY.
1867. Thomas DELAMARRE.
1867. Mme Vve DEZAUBRIS, née SAINT-EVRON.
1873. Mme Vve François DURÉCU.
1879. Charles BENNER.
1879. M. et Mme BOUTEILLER DE CLOSMÉNIL.
1879. J.-Bte-Pierre LEFEBVRE.
1882. M. et Mme Albert FAUQUET.
1883. M. Armand DURÉCU.
1888. Prosper-Guillaume BOULANGER.
1890. Louis LAVOISIER.
1891. Albert FROMAGE.
1891. Frédéric BLOCKBERGER.
1894. Mme Vve Armand DURÉCU.

Liste forcément incomplète, car nous connaissons tel nom qui déjà inscrit au tableau aurait pu y être gravé de nouveau en 1894.

Honneur à tous ces bienfaiteurs de nos vieillards et de nos malades. Honneur à M. François Durécu!

H. V.

NÉCROLOGIE

Il y a deux mois à peine nous annoncions, à cette même place, la nomination comme membre correspondant de l'Institut de M. Léon de la Sicotière, sénateur de l'Orne. Cet hommage tardif, rendu par l'Académie à l'un des historiens les plus appréciés de notre époque, nous avait permis de redire quelque peu la vie toute de science et de modestie de notre vénérable ami. Nous étions loin de penser que c'était là un article nécrologique. Et cependant la mort a passé rapide et brutale, enlevant, le 1er mars dernier, sans que rien n'ait pu le faire prévoir, ce vieillard qui avait conservé avec toute la verve de la jeunesse, une étonnante vigueur physique, ce chrétien convaincu, qui pouvait être brusquement frappé, mais non surpris.

Né dans l'Orne en 1812, M. de la Sicotière avait passé comme étudiant ses premières années à Caen, à cette faculté de droit ou il compta parmi ses maîtres et ses amis, les Thomines, les Delisle, les de Boislambert, les Trolley, les Demolombe, les de Valroger et tant d'autres qui furent pendant la première moitié de ce siècle la gloire de la vieille université normande.

De retour à Alençon, la vie politique était venue, malgré lui, le distraire quelque peu des études plus sérieuses vers lesquelles le portait cet invincible attrait qu'exercent sur les âmes d'élites, les leçons du passé. Successivement conseiller général, membre de l'assemblée nationale, sénateur, M. de la Sicotière collabora aux travaux législatifs avec cette énergie et cette droiture que l'on retrouve dans tous les actes de sa vie, attachant son nom à des lois qui montrent le souci qu'il prenait des intérêts agricoles, liés si intimement à l'existence même de notre province.

Nous ne reviendrons pas sur l'œuvre de l'écrivain et de l'érudit,

puisque dernièrement nous nous étendions sur les travaux qu'il a publiés et qui restent parmi les plus précieux pour l'histoire de Normandie et pour celle de la Révolution. Ce sont eux cependant, qui assureront à M. de la Sicotière un impérissable souvenir. En effet les générations qui suivent sont souvent ingrates envers les hommes politiques, mais elles conservent toujours la mémoire de ceux qui ont été des savants, de vrais savants, c'est-à-dire des hommes dont l'impartialité ne fait de doute pour personne.

P. DE LONGUEMARE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Défenseurs du Mont-Saint-Michel (1417-1450), par le vicomte *Oscar de Poli*, président du Conseil héraldique de France. — Paris, Conseil héraldique de France, 1895, 1 vol. in 8° de CLXXVI et 245 p. (avec une eau-forte de Marcel d'Aubépine).

« La défense du Mont-Saint-Michel, dit, au début de son livre, M. le vicomte de Poli, est une des pages les plus héroïques de notre histoire; elle a été, pour ainsi dire, l'aurore de la délivrance dont Jeanne d'Arc fut l'éblouissant soleil. En soutenant victorieusement ce siège merveilleux, le plus long de nos fastes militaires, le *Mont-Sainct*, — comme il est appelé par suite de l'heureux lapsus d'un scribe anglais du XVe siècle, — était devenu le phare providentiel de l'indépendance nationale : il incarnait réellement l'indéfectible espérance, la Patrie française, la foi du salut. »

Depuis 1417, la Normandie était la proie des Anglais. On avait lutté longtemps, mais en vain. Les nobles avaient péri sur les champs de bataille; d'autres, restés fidèles au parti français, avaient été bannis et leurs biens confisqués étaient devenus la propriété de soudards étrangers, maîtres durs et avides; les bourgeois des villes s'étaient retirés, en Bretagne principalement, et tout commerce avait cessé. Partout une effroyable misère, partout la terreur. Et cependant, les patriotes normands ne désespéraient pas. Dans les campagnes, quelques chefs de partisans se mettaient çà et là à la tête d'humbles vilains, mal armés, et les Anglais tremblaient derrière les murailles des bastilles et n'osaient s'aventurer, sans une forte escorte, pour aller d'un bourg à un autre. Les luttes de ces héros obscurs ont depuis quelques années attiré l'attention des historiens. De nombreux documents ont été retrou-

vés par MM. L. Delisle, Siméon Luce, Eugène et Charles de Beaurepaire, A. Gasté, le vicomte L. de Neuville et vingt autres, qui nous ont montré nos ancêtres résistant aux puissants vainqueurs, les harcelant sans trève, écrasés par le nombre, parfois trahis, pourchassés impitoyablement après la défaite, livrés aux bourreaux comme « larrons meurtriers, brigands, ennemis du roi. » C'est ainsi que l'Anglais appelait nos braves ancêtres restés fidèles au roi légitime et à la France, et tous ceux qui ne courbaient pas le front devant un oppresseur brutal et conservaient dans leur cœur l'espoir de la revanche et celui de chasser un jour l'ennemi héréditaire.

Malgré des tentatives de révoltes partielles, mais sans cesse renaissantes, la Normandie restait au pouvoir des Anglais dont la domination semblait ne plus avoir de terme, lorsqu'en 1429 apparut la sublime vierge de Domrémy. Cependant il restait et il resta toujours un centre de résistance que l'ennemi ne put jamais réduire, le Mont-Saint-Michel « au péril de la mer. » Si le duc de Bedford disait que de Paris dépendait la seigneurie du royaume, de même, de la possession de cette forteresse dépendait la possession de la Basse-Normandie et, on peut le dire sans exagération, la conquête définitive de la France.

« Autour du Mont libre, dit M. de Poli, gravitaient, en effet, les suprêmes espérances; comme un aimant prodigieux, il attirait, dans le naufrage de la France, tout ce qui voulait demeurer Français; par la force prestigieuse de l'exemple, il ralliait les courages et propageait les fidélités héroïques; il était en face de l'omnipotence anglaise, comme une France réduite, mais toujours vivante, immaculée, immaculable, impérissable. Magistrats et fonctionnaires, hommes d'armes et gens de mer, prêtres et tabellions, sur cette épave de la Patrie, ne reconnaissent après Dieu qu'un maître : le « gentil Dauphin » de Jeanne d'Arc, le petit-fils de Charles V, de saint Louis et de Robert le Pieux, le Roi légitime. La statue de l'Archange, planant au-dessus d'eux plus près du ciel que du roc, leur semblait réaliser le vœu de leur patriotisme et la parole du prophète : *In cœlis consurget Michael princeps magnus*. C'était la foi clairvoyante, car du verbe prophétique le « Prince des chevaliers du Ciel » fit par Jeanne et par le Mont, une réalité de salut. »

Là-bas, en effet, sur les frontières de la Normandie et de la

Bretagne, au milieu des grèves mouvantes qu'à l'heure de la marée envahissent tumultueusement les flots d'une mer agitée par les vents de l'ouest, s'élevait la vieille abbaye transformée en forteresse. Pendant trente-trois ans le Mont-Saint-Michel eut pour garnison de vaillants gentilshommes à la tête d'hommes d'armes et d'archers non moins vaillants. Jusqu'au 15 avril 1450, jour de la victoire de Formigny, ce dernier rampart où flottait la bannière fleurdelisée résista aux attaques incessantes de l'ennemi qui, tout à côté, occupait le fort de Tombelaine, et parfois tentait des sièges en règle avec des troupes nombreuses. Et pendait cette longue période, le Mont-Saint-Michel resta l'arsenal intangible où se préparaient des expéditions souvent heureuses quoiqu'impuissantes à assurer la délivrance de la Normandie. Du moins l'espoir restait.

Depuis longtemps déjà les historiens de notre province, tous ceux qui ont étudié le passé du Mont-Saint-Michel et les grandes luttes de la France et de l'Angleterre pendant le xve siècle, ont signalé à notre admiration le grand mouvement patriotique dû aux défenseurs de l'abbaye et aux paysans de toutes les parties de la Normandie. On ne saurait trop mettre en lumière les exploits de ces braves gens, dont la plupart n'ont eu pour récompense que la mort et l'oubli.

A son tour, M. de Poli, vient d'ajouter une assise au monument dont ses devanciers ont jeté les bases. S'aidant des précédents travaux et y ajoutant ses recherches personnelles, l'érudit président du Conseil héraldique de France a retracé à grands traits les phases de la glorieuse lutte du Mont-Saint-Michel. Il ne s'en est pas tenu là et, à vrai dire, ce n'était point l'objet des études qu'il a poursuivies patiemment pendant de longues années. Il a voulu faire revivre les noms de ceux qui ont défendu l'abbaye aussi bien que de ceux qui, dans toute la Normandie, ont été durant la même époque les martyres de leur attachement à la Patrie.

Il existait, comme on le sait, diverses listes des chevaliers qui ont combattu au Mont-Saint-Michel; mais ces listes étaient toutes fort inexactes, très incomplètes et parfois, il faut bien le reconnaître, trop complètes. Dans le cours des âges, les noms s'étaient altérés sous la plume des copistes et étaient souvent devenus méconnaissables. C'est ainsi que Nicole Paynel était devenu « des Pesneaux »; Jean de la Haye d'Arondeville, « de la Haye de Arru »

ou « de Harra »; Jean de Vieux, « de Veyx » ou « de Veyr »; Guillaume le Prestrel, « G. de Prestel »; Jean Assire, « L. Masfire » ou « Masire »; Jean de Reviers, « R. de Regnier »; Jean de la Motte-Bigot, « de la Motte-Vigor »; Richard Lombart, « R. Lombart » ou « Flambart »; Jean du Merle, « de Melle »; Criquebeuf, « Criqui » ou « Créqui »; Michel d'Estouteville, seigneur de Griménil, fils aîné du capitaine du Mont, le « S. de Guyméné », ce qui, deux siècles plus tard, embarrassa fort les historiographes de la maison de Rohan-Guéméné; Louis de Grimouville, seigneur de Cantilly, « L. de Cantilly »; etc., etc.

Pour dresser cette liste des défenseurs du Mont-Saint-Michel, de 1417 à 1450, M. de Poli a interrogé les livres et les brochures presque innombrables où se trouvent mentionnés tous ces braves, puis il a fouillé les dossiers des archives nationales et départementales, celles des familles, puis cette mine inépuisable de renseignements qui s'appelle le Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, et bien d'autres dépôts français et étrangers. Il n'a pas relevé moins de 520 noms de nobles, d'ecclésiastiques, de fonctionnaires, de bourgeois ou de simples vilains, qui ont porté les armes et versé leur sang pour la cause française, soit sur les remparts de l'inexpugnable forteresse, soit dans les guerres de partisans contre les Anglais. Combien d'autres sont encore ignorés et quel intéressant sujet d'étude pour les érudits normands que de chercher à compléter les listes rédigées par M. de Poli.

Pour dresser ces listes, comme je le disais, l'auteur a compulsé des milliers et des milliers de documents dont il a soigneusement indiqué la provenance dans des notes au nombre de 1,563. Il les a commentés avec beaucoup de sagacité et d'érudition et la critique la plus sévère trouvera bien peu à redire à ses assertions; mais dans des travaux de ce genre, en présence de textes où les noms sont quelquefois défigurés de la manière la plus étrange, il est impossible que quelques erreurs — peu graves en général — ne se glissent pas de loin en loin. M. de Poli a fait du reste tout ce qu'il a pu pour les éviter et il a souvent émis lui-même des doutes sur la réalité de certaines identifications de noms patronymiques. Sur quelques points les érudits normands trouveront donc des problèmes à résoudre. Ainsi, par exemple, qu'est-ce qu'un certain Enguerrand de Buluschanée, qui faisait partie, en 1420, comme écuyer de la compagnie de Jean de la Haye, baron de

Coulonces, dans une montre où sont estropiés plusieurs noms? « Buluschanée » ne ressemble à aucun nom de lieu connu. Faut-il lire Vilers, Villers ou Villiers-Chanée, ou Bois-la-Chanée, ou Bus-la-Chanée? Pour moi, je serais disposé à identifier ce nom de Buluschanée, altéré par un scribe militaire, avec celui d'un village du Calvados appelés La Buhannerie ou Buchannerie et situé dans la commune de Longues, d'autant plus que trois frères Alain, Jean et Pierre de Longues, ont été au nombre des plus intrépides défenseurs du Mont, alors que le dit Enguerrand de Buluschanée s'y trouvait avec le baron de Coulonces. Je donne ici cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, me réservant de discuter ailleurs d'une façon plus approfondie quelques autres passages du livre dont je viens de signaler toute l'importance.

Je me borne à ajouter, en terminant ce compte-rendu, que l'ouvrage de M. de Poli est accompagné d'excellentes tables qui donnent la plus grande facilité pour les recherches, et que son auteur, en le rédigeant, a rendu un très grand et très utile service pour l'étude de l'histoire de France et en particulier pour celle de la Normandie au xve siècle.

Émile Travers.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

ET DU LONDON BRIGHTON

PARIS A LONDRES

PAR LA VOIE LA PLUS ÉCONOMIQUE

(ROUEN, DIEPPE ET NEWHAVEN)

Double service rapide journalier à heures fixes toute l'année (Dimanches compris).

Départs de **Paris**	(Saint-Lazare).	9 h. 30 mat.	9 h. » soir
Arrivées à **Londres**	(London-Bridge.	7 h. » soir	7 h. 40 mat.
	(Victoria.	7 h. » soir	7 h. 50 mat.
Départs de Londres.	(London-Bridge.	9 h. » mat.	8 h. 50 soir
	(Victoria.	9 h. » mat.	9 h. » soir
Arrivées à **Paris**	(Saint-Lazare).	6 h. 35 soir	8 h. » mat.

Billets simples, valables pendant 7 jours.

1re classe, **43** fr. **25**. — 2e classe, **32** fr. — 3e classe, **23** fr. **25**.

Billets d'aller et retour, valables pendant 1 mois.

1re classe, **72** fr. **75**. — 2e classe, **52** fr. **75**. — 3e classe, **41** fr. **50**.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau *(grandes lignes)*, et vice versa, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 °/₀ en 1re classe, et de 20 °/₀ en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30 kilomètres. . . .	1 jour.
De 31 à 125 —	2 jours.
De 126 à 250 —	3 jours.
De 251 à 400 —	4 jours.
De 401 à 500 —	5 jours.
De 501 à 600 —	6 jours.
Au-dessus de 600 kilomètres .	7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. — La durée des billets est augmentée en conséquence.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau *(grandes lignes)*, et vice versa, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 °/₀ en 1re classe, et de 20 °/₀ en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30 kilomètres. . . .	1 jour.
De 31 à 125 —	2 jours.
De 126 à 250 —	3 jours.
De 251 à 400 —	4 jours.
De 401 à 500 —	5 jours.
De 501 à 600 —	6 jours.
Au-dessus de 600 kilomètres .	7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. — La durée des billets est augmentée en conséquence.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados : MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

G. DANZAS, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure : MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche : MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : MM. ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la Revue, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 112 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Évreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

4e ANNÉE — 6e LIVRAISON

15 MAI 1895

C. ALLARD : Mgr Le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres. — L'abbé DE LA BALLE : Saint Louis, roi de France et comte d'Évreux *(Fin)*. — Bon D'ESNEVAL : Notes et documents pour servir à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure : Villers-Ecalles. — L'abbé C. GUÉRY : Histoire des Commanderies dans le département de l'Eure *(Suite)*. — L'abbé V. BOURRIENNE : Points obscurs de la vie de Malherbe *(Suite)*. — G. LE VAVASSEUR : Simon Pierre. — H. DANZAS : Le Homested. — PAUL DE LONGUEMARE : La science et la religion. — Le Congrès des sociétés savantes. — E. TRAVERS : Bulletin bibliographique. — Table des matières.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1895

Mgr LE FILLEUL DE LA CHAPELLE,

ÉVÊQUE DE VABRES.

(D'après son portrait conservé à l'ancien Palais épiscopal de Vabres)

MGR LE FILLEUL DE LA CHAPELLE

Évêque de Vabres

Depuis un certain nombre d'années, on assiste en France à un admirable mouvement qui procède de la plus noble et de la plus pieuse inspiration. Avec un zèle érudit, un soin souvent touchant, un véritable sentiment national, on ne se contente pas d'étudier dans ses moindres détails, à l'aide de documents que les contemporains ont souvent négligés ou dont ils n'ont pas compris l'importance, la vie des personnages illustres qui ont laissé un grand nom dans le monde des sciences, des lettres, des arts, de la politique : on a été plus loin. Pour comprendre la grandeur et la beauté d'un édifice, il ne suffit pas d'en examiner les pierres angulaires et les motifs les plus apparents. Il est tels détails, en apparence secondaires, qui sont indispensables à l'ensemble, et sans lesquels l'édifice aurait péri faute de solidité et de cohésion. Ainsi en a-t-il toujours été, à toutes les époques, de notre édifice national. Que de personnages secondaires, pâles figures à demi effacées à distance, ont eu leur rôle utile et quelquefois nécessaire? Soldats ignorés ou à peu près inconnus d'une grande œuvre, dont eux-mêmes ne pouvaient prévoir ni les développements ni l'importance future, ils n'en méritent pas moins d'être sortis, pour la postérité, d'un injuste oubli, et de renaître à nos yeux.

Le passant, le curieux qui visite l'église de la Chapelle-Gautier, dans le canton de Broglie, — et peu de curieux portent leurs pas vers cette partie assez peu connue du pays d'Ouche et notamment vers cette humble église, — remarque avec étonnement dans le

chœur, devant le maître-autel, la pierre tombale d'un évêque, Mgr Le Filleul de la Chapelle. S'il relève l'inscription de cette pierre tombale, il lit ce qui suit :

« Ci gist illustrissime et révérendissime Seigneur Monseigneur Charles Alexandre Le Filleul de la Chapelle, évêque et comte de Vabres, décédé dans la 88me année de son âge, et la 54me année de son épiscopat, le 7 février 1764. — Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Il est difficile de lire l'inscription d'une pierre tumulaire, ce bref et pâle résumé d'une vie, sans regretter de ne pas en savoir davantage sur celui qui repose sous la tombe; ce regret s'affirme plus encore quand le personnage disparu a eu son heure de notoriété et tenu dans l'histoire de son pays ou de l'Église une place de quelque importance. Trois questions se posent par suite :

Qui était ce vénérable prélat qui, après 54 années de vie épiscopale, est venu mourir, à 88 ans, à la Chapelle-Gautier?

Quelles étaient son origine et sa famille?

Quel était ce diocèse de Vabres, qui a été administré pendant plus d'un demi-siècle par Mgr Le Filleul de la Chapelle?

Ce sont ces trois questions que je vais tenter de résoudre. Si cette étude présente quelque intérêt, elle le devra à son sujet même, page oubliée de notre histoire normande.

Je me ferais scrupule de ne pas indiquer au début de ce travail que les éléments pour l'écrire m'auraient fait en grande partie défaut si je ne les avais relevés dans les archives mêmes d'une des branches de la famille Le Filleul. C'est grâce à la complaisance avec laquelle l'érudit M. Le Filleul des Guerrots, récemment décédé, et après lui ses enfants, m'ont permis de puiser dans leurs précieuses archives, que je n'ai eu, sur beaucoup de points, qu'à résumer des documents recueillis avec un soin pieux et religieusement conservés.

I. — Famille Filleul

Quels ont été les ancêtres de Mgr Le Filleul de la Chapelle?

Les Le Filleul de la Chapelle forment l'une des trois branches, encore actuellement représentées, de la vieille famille normande des Filleul ou Le Filleul, les Le Filleul de la Chapelle, Le Filleul

de Longthuit, et Le Filleul des Guerrots. Ils portent comme armoiries, « d'azur, à un lion d'or posé à senestre, à trois burelles de même brochantes en fasce sur le tout, au franc quartier aussi d'or. »

Cette famille descend-elle de Jean Filleul qui fut l'un des quatre bourgeois de Lisieux nommés, pendant l'occupation anglaise, par l'évêque Thomas Bazin, sur la présentation des habitants, le dernier jour de mars 1448, *gens conseillers de la ville*, et qui exerçait encore ces fonctions en 1452, trois ans après que Lisieux eut ouvert ses portes au roi Charles VII (1)? Descend-elle de Guillaume Filleul qui, d'après M. Auguste Le Prevost (2) et le *Dictionnaire de l'Eure* de MM. Charpillon et Caresme (3), fonda, en 1490, le monastère des Pénitents de Bernay, au faubourg de la Couture, ou fut au moins le bienfaiteur de ce monastère, d'après l'opinion du savant M. Malbranche (4)? Les preuves de cette descendance ne sont pas complètes. La filiation authentique et suivie de cette famille est au contraire établie à partir de Michel Filleul, marié en 1482, conseiller de ville à Lisieux en 1491. Il eut pour fils Henri Filleul, sieur de Saint-Martin de la Lieue (sergenterie de Moyaux, vicomté d'Orbec), et Guillaume Filleul, né en 1482, sieur de Beuvilliers. Henri et Guillaume Filleul furent anoblis par lettres de François Ier du 2 juin 1522 (5), et furent maintenus en 1540 (6). Guillaume Filleul fut, lui aussi, le bienfaiteur des Pénitents de Bernay, auxquels il donna une pièce de terre, par contrat passé devant les tabellions de Bernay, le 30 septembre 1531.

De son mariage avec Catherine Le Begnestier, Guillaume Filleul eut pour fils Jacques Filleul, écuyer, sieur de la Hellinière (7).

Du mariage de Jacques Filleul avec Françoise Amyot, sœur de Marie Amyot, dame du Hamel (8), naquit Jacques Filleul, écuyer,

(1) Formeville, *Histoire de Lisieux*, t. I, p. III.

(2) *Notes sur le Département de l'Eure*, t. I, p. 315.

(3) P. 326.

(4) *Revue de Normandie*, année 1869, p. 531, 532.

(5) *Archives de Rouen, Cour des Aides, Mémorial B.* de 1520 à 1528, p. III. — Lebeurier, *Etat des Anoblis*.

(6) *Recherche de 1540 à Lisieux*, par Labbey de la Rocque, n° 129, note.

Les descendants de Guillaume Filleul furent maintenus en 1667 par de Marle, intendant d'Alençon, à la Fossetière et à la Chapelle-Gautier, élection de Bernay.

(7) Charpillon, t. II, p. 301, V° *Grancamp*.

(8) Titres de la famille de la Chapelle, et Maintenue de la Galissonnière en 1669.

sieur de la Hellinière, seigneur du Hamel, seigneur et patron de la Chapelle-Gautier en 1618 (1), qui épousa en 1593 (2) Anne Deschamps, fille de Louis Deschamps, écuyer, sieur de la Gruelle, et de Marguerite d'Irlande, et mourut en 1640.

Jacques Filleul et Anne Deschamps eurent sept enfants, dont deux fils, Jacques et Charles, qui furent : le premier, curé de la Chapelle-Gautier, et le second, curé de Saint-Victor-de-Chrétienville, puis de Giverville, et trois filles, dont l'une, Marie, épousa, en 1633, Gaston de Bonnechose, sieur du Thenney (3). C'est à partir de ce degré que le nom patronymique est écrit Le Filleul.

La famille Le Filleul se trouva divisée en deux branches par Louis et Guillaume Le Filleul, l'aîné et le septième des enfants de Jacques Filleul et d'Anne Deschamps, les deux seuls de leurs fils qui se soient mariés. La branche aînée prit le nom de la Chapelle : c'est la seule dont il importe de préciser exactement la généalogie dans cette étude, puisqu'elle est celle dont va naître l'évêque de Vabres. La branche cadette prit le nom de la Mare-Auger. De celle-ci dérivèrent plus tard celles de la Folletière et de la Hellinière, et de cette dernière celle des Guerrots et de Longthuit. Je ne parlerai que brièvement, en dernier lieu, de cette seconde branche.

II. — Branche Le Filleul de la Chapelle

L'aîné des fils de Jacques Filleul, Louis Le Filleul, écuyer, seigneur et patron de la Chapelle-Gautier, seigneur du Hamel, de la Guéroudière et des Cent-Acres, épousa, en 1628 (4), Marie de Baudry-Piencourt, dont le neveu, dom François-Placide de Baudry, abbé de la Croix-Saint-Leufroy en 1669, devait devenir, ainsi que nous le verrons, évêque de Mende.

Louis Le Filleul eut trois fils, dont le second, Louis, sieur du Hamel, devint gouverneur d'Orbec (5). L'aîné, Jacques, écuyer,

(1) Jacques Filleul acquit le fief de la Chapelle-Gautier de Robert le Georgelier, écuyer, par contrat du 13 septembre 1618. Preuves de Malte.

(2) Preuves de Malte.

(3) Titres de la famille Le Filleul.

(4) Contrat passé en la paroisse de Piencourt, le 14 février 1628, reconnu le 1er mars devant les tabellions royaux pour le siège de Chambray, en la vicomté d'Orbec. Notes de Delarbre.

(5) Titres de la famille Le Filleul. Preuves de Malte.

seigneur de la Chapelle-Gautier, épousa, en 1662 (1), Françoise le Pélerin de Gauville, dont il eut huit enfants. Le septième de ceux-ci, Charles-Alexandre, né en 1676, fut l'évêque de Vabres dont les restes reposent dans l'église de la Chapelle-Gautier.

Avant de m'occuper du vénérable évêque, j'indiquerai seulement que son frère aîné, Jean-Baptiste Le Filleul, seigneur de la Chapelle-Gauthier, eut de son mariage, en 1704, avec Anne Cuvier de la Bussière, dame de la duchesse de Bourgogne, un fils, Alexandre, qui devait épouser lui-même, en 1737, Jeanne-Hélène Chardon de Filières, dont la tombe existe encore dans le cimetière de la Chapelle-Gautier. De cette union naquit, entre autres enfants, Alexandre-Marie-François Le Filleul, chevalier, bien connu pendant l'émigration sous le titre de comte de la Chapelle et qui devait même porter également celui de marquis de Montreuil (2). Le comte de la Chapelle mériterait une étude spéciale, à cause du rôle important qu'il joua pendant l'émigration et sous l'empire. En 1793, commandant à Lyon comme maréchal de camp, sûr de sa garnison et d'une grande partie de la population, il avait combiné un plan pour assurer le retour des princes en France (3). Des troupes échelonnées par lui depuis la frontière devaient assurer la marche des princes jusqu'à Lyon, d'où ils comptaient se porter sur Paris. Les circonstances ne permirent pas la mise à exécution de ce projet, mais Napoléon n'en perdit pas de vue l'auteur, et lorsque le comte de la Chapelle eut émigré en Pologne, à la suite du comte de Lille, l'empereur donnait à ses agents à Varsovie, en 1803, les ordres suivants (4) : « Vous tâcherez de vous emparer des papiers de la Chapelle et de la Chapelle lui-même, ainsi que de M. d'Avaray. » Nommé ministre par Louis XVIII à la mort du baron de Flashandem, il resta jusqu'en 1810, année de sa mort, à Hartwell, l'ami personnel et dévoué de Louis XVIII, qui tint à composer lui-même une touchante épitaphe latine pour son tombeau (5).

(1) Preuves de Malte.

(2) La Roque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes normands à l'Assemblée de 1789*. *Baillage secondaire d'Orbec*. De Magny, *même catalogue*. *Almanach militaire de 1777*, p. 198. *Almanach royal de 1789*. *Feller*, t. VII, p. 580.

(3) Th. Muret, *Histoire de l'émigration*, t. I, p. 3.

(4) Th. Muret, t. II, p. 266.

(5) Courcelles, *Histoire des pairs de France*, t. XI, art. d'*Espinay Saint-Luc*. Note reproduisant cette épitaphe.

M. Henri Le Filleul, comte de la Chapelle, officier supérieur de cavalerie en retraite, demeurant à Blois, arrière-petit-fils de ce fidèle serviteur de la monarchie exilée, est actuellement le seul représentant de la branche de la Chapelle, qui, on l'a vu par ce bref résumé généalogique, est normande par son origine et par presque toutes ses alliances.

III. — Mgr Le Filleul de la Chapelle

Celui des membres de cette famille qui devait le plus en illustrer le nom, Charles-Alexandre, naquit à la Chapelle-Gautier, le 8 juillet 1676; il fut baptisé, le 16 du même mois, par Claude Le Filleul, son oncle, ainsi que le constate, en ces termes, l'acte de baptême, conservé dans les archives de la commune :

« Charles-Alexandre, fils légitime de Jacques Lefilleul, Et seigneur et patron de la paroisse de la Chapelle-Gauthier, Et de noble dame Françoise Lepelerin de Gauville les père et mère, a été baptisé par nous Claude filleul, prêtre, curé de ladite paroisse, le seizième de juillet Et pour parrain, messire Alexandre de Melun chevalier, comte de Melun, parent au troisième degré dudit enfant, et sa maraine Renée Lefilleul sa sœur.

(signé au registre) Alexandre de Melun, Renée Lefilleul et Claude Lefilleul. »

Le futur évêque de Vabres appartenait à la noblesse normande non seulement par la famille de son père, mais aussi par sa mère, née Le Pélerin de Gauville. Celle-ci, d'après son contrat de mariage, passé sous signatures privées le 2 mars 1662, reconnu par devant les notaires royaux en la vicomté de Breteuil, le 17 avril 1663, était fille de noble seigneur messire Louis (1) Le Pellerin *(sic)*, chevalier, seigneur de Gauville, le Saussey, le Chesne, Ouylie *(sic)* le Vicomte, le Creux et le Buisson, et de noble dame Renée de Rupierre. »

C'est par la famille de Rupierre que Charles-Alexandre-Albert de Melun, comte de Melun, vicomte de Gand, fils de Guillaume de Melun, prince d'Epinoi et d'Ernestine de Ligne-Aremberg, était parent de son filleul : il avait, en effet, épousé, en 1664, Renée de Rupierre, duchesse d'Epernon, nièce de la grand'mère maternelle du futur évêque.

(1) Prénommé *Jean* dans La Chesnaye des Bois.

J'ignore comment se passèrent les premières années et la jeunesse de Charles-Alexandre Le Filleul de la Chapelle, mais, quand il eut atteint l'âge de 23 ans, il était clerc tonsuré, bachelier en Sorbonne, et prieur de Laval, au diocèse de Mende, dont son oncle François-Placide de Baudry-Piencourt était évêque. C'est dans ces conditions, avant même la réception des ordres mineurs, que nous allons le voir devenir curé de la Chapelle-Gautier dans des conditions assez irrégulières. Il ne devait pas, il est vrai, occuper longtemps ce poste. Voici les renseignements que fournissent à ce sujet les *Insinuations ecclésiastiques* du diocèse de Lisieux (1).

1699, 22 août. — La nomination à la cure de Notre-Dame de la Chapelle-Gautier appartenant au seigneur du lieu, messire Jacques Le Filleul, seigneur et patron de la Chapelle, nomme à cette cure, vacante par la mort de Me Gabriel de Rupière, dernier titulaire (2), la personne de Me Charles-Alexandre Le Filleul, clerc tonsuré, bachelier de Sorbonne, prieur de Laval au diocèse de Mende.

25 août. — Collation dudit bénéfice accordée au sr Le Filleul.

18 septembre. — Charles-Alexandre Le Filleul, clerc tonsuré, *curé de la Chapelle-Gautier,* reçoit les ordres mineurs.

Le lendemain, 19 septembre, il reçoit le sous-diaconat.

Le surlendemain, 20 septembre, il est autorisé à recevoir le diaconat et la prêtrise à Mende.

Le 7 octobre, Charles-Alexandre Le Filleul prend possession de la cure de la Chapelle-Gautier, en présence du vicaire et de plusieurs autres témoins.

1700, le 6 octobre, le sieur Le Filleul, *diacre,* remet purement et simplement sa cure entre les mains de l'évêque de Lisieux.

Il est à remarquer, naturellement, que pendant ces années 1699 et 1700, le nom de l'abbé Le Filleul de la Chapelle ne figure à aucun des actes religieux, qui furent faits par deux vicaires, Symon et de Saint-Vincent. Ce dernier devait succéder à l'abbé Le Filleul six mois plus tard; nous trouvons, en effet, à la date du 22 mars 1701, la nomination, à la cure de la Chapelle-Gautier, par Jean-Baptiste Le Filleul, seigneur dudit lieu, de Robert de

(1) Registres V et VI. Notes communiquées par M. Veuclin, de Bernay. — *Inventaires sommaires* publiés par M. l'abbé Piel.

(2) Sans doute allié à la famille Le Filleul.

Saint-Vincent, ladite cure vacante par la démission de Me Alexandre Le Filleul, dernier titulaire.

Il est vraisemblable que Charles-Alexandre de la Chapelle ne résigna sa cure de la Chapelle-Gautier que pour se rendre immédiatement dans le diocèse de Mende et y recevoir la prêtrise. Son oncle maternel, François-Placide de Baudry de Piencourt, docteur en Sorbonne, après avoir été nommé, le 10 février 1669, abbé de la Croix-Saint-Leufroy (dignité héréditaire dans sa famille, car il succédait lui-même, en cette qualité, à son oncle et à son grand-oncle (1)) était devenu, en 1677, évêque de Mende : il dut l'attacher d'abord à sa personne. Bientôt il devait en faire l'archidiacre et le grand vicaire de son église cathédrale. Je ne sais à quel âge le jeune vicaire général fut élevé par son oncle à cette haute dignité diocésaine : il en était déjà pourvu à 28 ans, car il assiste, avec ce titre, au mariage de Jean-Baptiste Le Filleul, seigneur de la Chapelle-Gautier, son frère aîné, capitaine de dragons, avec Anne Cuvier de la Bussière. Il était toujours grand vicaire de Mende, et avait été délégué en cette qualité par la province d'Albi à l'Assemblée générale du clergé gallican à Paris, quand il fut par lettres royales du 12 juillet 1710, nommé évêque de Vabres. Il fut sacré le 4 janvier 1711, par l'illustre cardinal de Noailles, archevêque de Paris, assisté des évêques de Cahors et de Séez, et prêta serment de fidélité au roi, dans la chapelle du château de Marly, le 12 du même mois. Le 1er octobre suivant, Mgr Le Filleul de la Chapelle prenait possession du siège qu'il devait occuper pendant 54 années. Il avait alors 35 ans.

Ce n'était pas un vaste diocèse que celui de Vabres, dont les évêques portaient le titre de comte. « Ce diocèse avait à peu près huit lieues de circonférence. Le Chapitre de la cathédrale, dédiée à saint Pierre, comprenait un prévôt, un archidiacre, un chantre et dix chanoines (2). » La ville de Vabres elle-même, située à cinq kilomètres au sud-ouest de Saint-Affrique, étaite petite et peu peuplée. Ce modeste bourg du département de l'Aveyron ne compte maintenant que 1250 habitants.

L'évêché de Vabres était suffragant de l'archevêché d'Albi; il

(1) Claude de Mailloc de Sacquenville, abbé de la Croix-Saint-Leufroy en juillet 1612 et Claude II de Baudry de Piencourt, abbé en 1643.
Gallia Christiana, t. XI, *abbaye de la Croix-Saint-Leufroy*.
(2) *Almanach liturgique de Rouen* pour 1873.

était taxé 1000 florins en Cour de Rome, et valait par an 20,000 livres. Vabres sur le Dourdan, ville franche en Rouergue, avait dû son origine à une célèbre abbaye que le Pape Jean XXII changea en église cathédrale en 1322. Pierre d'Olargues (*de Olargeo*), dernier abbé de Vabres, en fut le premier évêque, et il eut d'illustres successeurs, parmi lesquels je citerai :

Guido de Ventadour, de 1347 à 1351;

Guillaume Bragose, qui fut nommé cardinal par Innocent VI, en 1361;

Antoine-Pierre de Narbonne, fils de Jean de Narbonne, baron de Talleyrand, et de Sibylle de Caraman, abbé de Froidefontaine (1477-1499);

Louis de Narbonne, son frère (1499-1518);

Georges d'Armagnac (1536-1545) qui fut ensuite évêque de la Rochelle, de Rodez et cardinal;

Jean de Corneillan, son neveu, de 1553 à 1560, époque à laquelle il devint évêque de Rodez par la résignation de Mgr Georges d'Armagnac;

François de Valette-Cornusson, petit-neveu de Jean de Valette, grand-maître de l'ordre de Malte, qui défendit courageusement l'île de Malte, assiégée par les Turcs, en 1565.

C'est sous le pontificat de cet évêque que l'église de Vabres fut brûlée par les hérétiques en 1568;

Deux autres évêques, de la même famille, et portant également les prénom et nom de François de Valette-Cornusson devaient lui succéder sur le siège de Vabres de 1600 à 1644;

Louis de la Vergne de Monteynard de Tressan, de 1669 à 1671, de la vieille famille du Languedoc dont un membre devait devenir archevêque de Rouen en 1724;

Louis de Baradat, mort en 1710 (1).

C'est à Mgr de Baradat que succéda Mgr de la Chapelle, 23e évêque de Vabres. Celui-ci resta titulaire du siège jusqu'au 4 février 1764 et n'eut qu'un seul successeur, Jean de la Croix de Castries, encore évêque au moment de la Révolution, qui décéda à Paris le

(1) Assemblée du clergé de France de 1710; séance du 29 mars : le cardinal de Noailles, président, annonce la mort de M. l'évêque de Vabres, en mémoire duquel les prélats réunis récitent un *De profundis;* séance du 3 avril, une messe sera dite pour le repos de l'âme de l'évêque décédé.

6 mai 1796. Le diocèse de Vabres fut, après la Révolution, réuni à celui de Rodez (1).

Quels furent les fruits du long épiscopat de Mgr de la Chapelle? A quelles œuvres son nom doit-il être associé? Quels étaient ses talents d'orateur et d'administrateur? Quels ont été ses actes épiscopaux, ses mandements, ses lettres pastorales? Répondre à ces questions serait la partie intéressante de ma tâche, mais c'est une chose difficile, et, sur bien des points, impossible. La Révolution a détruit à Vabres toutes les pièces qui pourraient nous procurer quelque renseignement, et un brasier, allumé devant la cathédrale, a impitoyablement consumé, aux cris de joie d'une populace qui avait oublié en un jour un demi-siècle de bienfaits, tous les papiers du pauvre évêque.

Il y a quelques années, l'un des représentants de la branche cadette de la famille, M. Le Filleul des Guerrots, chercha à combler cette lacune infiniment regrettable, mais n'y réussit qu'imparfaitement. Les seuls renseignements qu'il parvint à recueillir sur la vie de son vénérable ancêtre sont renfermés dans une lettre de M. l'abbé Fabre, curé-archiprêtre de Vabres, adressée le 19 janvier 1883 à M. l'abbé Lozay, curé d'Heugleville-sur-Scie, arrondissement de Dieppe. Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de reproduire textuellement cette lettre.

« Monsieur le Curé,

« Nous sommes extrêment pauvres en fait de documents anciens dans ce pays-ci. L'hérésie d'abord, et après elle la Révolution ont tout détruit. Nous n'avons ni rituel, ni missel, ni bréviaire, ni mandements, ni lettres pastorales de nos anciens évêques : peut-être pourrait-on trouver quelque chose dans d'autres paroisses de l'ancien diocèse de Vabres, mais je n'en connais pas pour le moment.

« Voici maintenant ce que m'ont fait connaître quelques notes de mon vénérable prédécesseur, que j'ai fait mettre un peu en ordre.

« Mgr Charles-Alexandre Le Filleul de la Chapelle a été évêque

(1) Le titulaire de l'évêché de Rodez porte encore actuellement le titre d'*évêque de Rodez et de Vabres*.

de Vabres depuis 1710 jusqu'en 1763 (1). Immédiatement après son arrivée, il fit achever l'église par la construction de deux croisiers de la voûte de la nef du côté de la porte, et de quatre chapelles latérales du côté de l'évangile. Ce travail n'offre rien de remarquable, mais on eut la bonne idée de le faire de manière à donner à l'église un intérieur très convenable. Il fit aussi relever une partie du mur de façade, et faire en pierres de taille la porte d'entrée. Peu de temps après, on reconstruisit la sacristie. Enfin, vers la fin de son épiscopat, il procura à l'église les orgues que nous possédons encore, et pour les établir il fit faire le tambour de l'église et les constructions qui le dominent. Malheureusement, pour ce dernier travail comme pour la porte d'entrée, on adopta un style différent de celui de l'église.

« Mgr de la Chapelle, lisons-nous dans les mêmes notes, avait reçu une éducation supérieure. Il avait des manières distinguées, et un caractère plein de bienveillance. L'amabilité de la forme n'excluait pas en lui la solidité du fond, il était plein de mérite sous tous les rapports, et la preuve nous en est fournie par ce fait qu'il fut à plusieurs reprises envoyé comme député par la province d'Albi à l'Assemblée générale du clergé de France.

« Il y a dans une chambre de l'ancien évêché de Vabres, qu'habitent aujourd'hui nos missionnaires diocésains, un portrait de Mgr de la Chapelle (2)... »

C'est tout ce que nous savons de l'évêque de Vabres. De toute une existence longue et noblement remplie, il reste un nom, quelques dates, et grâce à la tourmente révolutionnaire qui eut dans les Cévennes, le Rouergue et tout le pays albigeois plus d'intensité que partout ailleurs, un souvenir aussi incomplet que si plusieurs siècles avaient passé. Nous pouvons toutefois suppléer en partie à ce défaut de renseignements, si non en ce qui concerne l'administration du diocèse de Vabres, au moins en recherchant dans les *Procès-verbaux des assemblées du clergé de France* en quelles années Mgr Le Filleul de la Chapelle a pris part à ces réunions, comme représentant la province d'Alby, et quel y fut son rôle.

(1) Jusqu'au 6 février 1764, ainsi que l'indique l'acte de décès ci-après reproduit.

(2) La reproduction de ce portrait figure en tête de cette notice.

En 1710, la lecture des pouvoirs mentionne la procuration de la province d'Alby par laquelle, « pour le second ordre, a été député Messire Charles-Alexandre Le Filleul de la Chapelle, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine-archidiacre de l'église Cathédrale de Mende et vicaire général de Mgr l'évêque de Mende, et pour agent général du clergé Messire Charles-Maurice de Broglie, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Naaman de Séverac, au diocèse d'Alby. » L'abbé de la Chapelle officia comme diacre d'honneur du cardinal de Noailles, à la messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée le 15 mars. Il fut ensuite nommé membre de la commission des rentes.

En 1715, la procuration de la province d'Alby n'est pas donnée à Mgr de la Chapelle, mais cette province députe « pour le second ordre, Messire Louis-François Le Filleul de la Chapelle, prêtre, docteur en théologie, prieur de Plaisance et vicaire général de Mgr l'évêque de Vabres. » Ce vicaire général de Vabres, sur lequel nous n'avons aucun renseignement, devait être l'un des frères de l'évêque, qui portait en effet le prénom Louis, et qui était son aîné.

En 1723, Mgr de la Chapelle est député par sa province pour le premier ordre. Il est nommé membre de la commission des comptes des anciennes impositions et de celle de la juridiction. Il dut, comme les autres prélats membres de l'assemblée, assister le 25 octobre au sacre de Louis XV.

A l'assemblée de 1726, l'évêque de Vabres fait partie de la commission chargée de l'examen et de l'apurement des comptes du receveur général du clergé; rapporteur de cette commission, il prend la parole en cette qualité dans la séance du 20 décembre. Auparavant, dans celle du 9 novembre, il avait été chargé de *solliciter*, de concert avec les agents du clergé, sur un mémoire de Mgr de Valence contre les décimateurs du Dauphiné; enfin, dans la séance du 10 décembre, il rendait compte « à la compagnie » de l'examen qu'il avait fait de la requête présentée par le Chapitre de l'église métropolitaine d'Aix contre un de ses bénéficiers.

En 1734, Mgr de la Chapelle est nommé, avec les archevêques de Paris et de Vienne et l'évêque de Châlons-sur-Saône l'un des quatre présidents de l'assemblée; il est également élu membre de la commission des frais communs de l'assemblée du clergé.

La présidence lui est encore décernée l'année suivante. L'archevêque de Paris, en acceptant cette fonction dans la séance du 27 mai 1832, « a ajouté, dit le procès-verbal, que la province de Paris était aussi d'avis de nommer en même temps pour présidents Messeigneurs les archevêques de Toulouse, de Bourges et de Rouen, et Messeigneurs les évêques de Gap, Vabres, Toulon et Mende, qui sont autant distinguez par leur mérite et leurs talents que par le rang qu'ils tiennent à l'assemblée. — Cet avis a été unanimement suivi. »

Enfin, en 1745, l'évêque de Vabres, député une dernière fois par sa province, est encore nommé l'un des présidents de l'assemblée, avec les archevêques de Paris, de Tours, de Narbonne et de Rouen, et les évêques de Langres, d'Apt et de Grenoble. Nous le voyons, à cette assemblée, figurer dans la commission des nouvelles rentes et dans celle du Don gratuit et des moïens.

Mgr Le Filleul de la Chapelle, septuagénaire, ne dut pas accepter l'honneur de représenter la province d'Alby aux assemblées suivantes. Le mandat que cette province lui avait cinq fois conféré, la présidence à laquelle il avait été trois appelé, suffisent pour indiquer en quelle estime le plaçaient son caractère et son mérite, et le rang qu'il occupait dans l'épiscopat.

L'évêque de Vabres devait mourir au château de ses ancêtres, mais, bien des années auparavant il reçut, à Vabres même, le dernier soupir de son neveu Alexandre Le Filleul (1) et d'un fils de celui-ci. Il les fit inhumer dans sa cathédrale, et fit placer sur leur tombe une grande plaque de marbre noir, portant cette inscription qu'il composa lui-même et qui, par une triste ironie du sort, est la seule œuvre qui nous reste de Mgr de la Chapelle (cette inscription, horriblement mutilée pendant la Révolution, est maintenant difficilement lisible) :

Nobilissimo ac potenti viro
D. O. Alexandro Le Filleul equiti M... de la Chapelle domino et patrono de la Chapelle Gautier, Sti Joannis du Tannay, Sti Laurentii des Grès, le Bosc, etc.,

(1) C'est Mgr de la Chapelle qui, le 14 juillet 1734, en la paroisse de Saint-Martin de Gomerville, avait marié son neveu avec demoiselle Chardon de Filières, prénommée dans l'acte Jeanne Catherine Françoise. — Preuves de Malte, notes de Delarbre.

Juxta dilectum filium Alexandrum Carolum Franciscum, ordinis S^ti Joannis hierosolimitani equitem
Requiescenti,
Nobilissima ac potens Domina
Joanna Francisca Helena Chardon de Filières
Conjugi amantissimo uxor mœstissima
Dolorisque æmulus fratris filio carissimo
Illustr. ac reveren. D. D. Carolus Alexander Le Filleul de la Chapelle
Episcopus et comes Vabrensis pietatis pignus ac monumentum posuere
Obiit die 30 aprilis
Anno Domini 1748
Ætatis suæ 48.

Mgr Le Filleul de la Chapelle était arrivé à l'âge de 88 ans; il administrait depuis 54 ans l'église de Vabres et était depuis six ans, d'après l'almanach royal de 1758, le doyen des évêques de France. Il était en outre, depuis 1721, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Châlons-sur-Saône, de l'ordre de Saint-Benoît, abbaye taxée à 300 florins et valant 4.500 livres. Il était encore prieur de Notre-Dame de Laval. Le château de la Chapelle-Gautier, dont les belles avenues, maintenant détruites, sont figurées sur la carte de Cassini, appartenait alors à son petit-neveu le comte de la Chapelle, marquis de Montreuil-l'Argillé, qui devait plus tard devenir ministre et grand-croix de Saint Louis. Le vieil évêque voulut-il revenir mourir aux lieux où il était né, ou sa fin survint-elle au cours d'une de ces visites qu'il aimait à faire à sa terre natale (1) et à sa famille, avec laquelle il était toujours resté dans des liens d'affection et de correspondance? Il s'éteignit chargé d'ans, de travaux et de mérites, au château de la Chapelle-Gautier le 4 février 1764, comme le témoigne outre l'inscription de sa pierre tumulaire, l'acte d'inhumation dressé en ces termes, et qui figure encore dans les archives de la mairie de la Chapelle-Gautier :

(1) Le calvaire en grès du cimetière de la Chapelle-Gautier provient probablement d'une donation faite par Mgr de la Chapelle. Il porte en effet, au-dessus de la date de 1737, une crosse, une mitre et une croix. (V. Veuclin, *Gerbe de notes historiques sur Bernay et ses environs*. Bernay, 1890, p. 11).

« Année 1764

« Le 6 février a été inhumé dans le cœur et chancel de cette paroisse, vis-à-vis du principal autel, le corps d'illustrissime et reveran dissime Charles-Alexandre Lefilleul de la Chapelle, évêque et comte de Vabre, conseillier du Roy en tous ses conseils, abbé commendataire de l'abbaye de Saint Pierre de Chalons-sur-sonne, prieur du prieuré de Notre-Dame de Laval, décédé le quatre dudit mois, par discrette personne, maitre Léonor Fournier, prêtre, curé de la paroisse de Broglie cy-devant Chambrais, requis de maître Charles Duhamel, curé de ce lieu, en présence de Messire David Chrétien, chevalier, seigneur de Saint-Vincent-du-Boulay et autres lieux, Messire Charles-Louis Defouque de la Pillette (1), Lamarre et autres témoins soussignés. Ledit décédé âgé d'environ quatre-vingt-neuf ans. »

Pourquoi faut-il que, grâce aux injures du temps et des hommes, nous ne puissions, malgré les indications précises de l'acte de décès, pas même retrouver dans l'église de la Chapelle-Gautier la place certaine de la sépulture du vénéré pontife? L'ancienne église, où il fut inhumé, n'existe plus; elle formait une croix à peu près régulière, et était composée de deux édifices accolés, dont l'un au nord, était vraisemblablement antérieur à l'an mil, et le plus antique de la contrée; du même côté se trouvait la tour, faisant corps avec le chœur, et une chapelle dédiée à Saint-Jacques. A cette chapelle était attachée une légende se rapportant à un pélerinage miraculeux qui expliquerait le plan singulier et sans exemple de ce temple de village, ayant jadis deux portions de cure pour 500 âmes. Cette église étant double, il y avait deux autels au chevet. Le banc seigneurial était renfermé dans la partie méridionale du chœur, du côté de l'évangile. C'est dans cette partie du chœur que l'évêque fut, suivant toute vraisemblance, inhumé. — Mais en 1775, menaçant ruine depuis longtemps, cette très curieuse église fut presque totalement reconstruite, à la suite d'un long et coûteux procès (qui a pour nous cet avantage d'avoir produit d'intéressants documents graphiques et imprimés

(1) David Chrestien, sieur de Saint-Vincent-du-Boulay, était petit-neveu de l'évêque de Vabres, par son mariage avec une fille du neveu de celui-ci, Alexandre Le Filleul. Charles-Louis Foucques de la Pilette était vraisemblement le fils d'une sœur du prélat, Anne Le Filleul, qui avait épousé, en 1693, Pierre Foucques, esc., sieur de la Pilette.

sur lesquels un érudit de Bernay, M. Veuclin, a fait récemment une communication à la section d'archéologie du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne), l'ancienne église fut remplacée par un édifice en briques, sans caractère et ne reproduisant pas le plan antérieur, et c'est sans doute pour la symétrie du pavage que la pierre tombale fut placée au milieu du chœur. Cette ancienne pierre tumulaire, dont les caractères s'étaient effacés, ne devait pas elle-même être respectée : elle a été remplacée, il y a peu d'années, par une autre pierre, qui est peut-être la même retournée et gravée sur l'autre face, et qui, si elle reproduit la même inscription, n'offre plus les armoiries ni les attributs épiscopaux. On a constaté, lors du remplacement de la pierre, qu'il n'existait plus sous ce monument aucune trace du corps de Mgr Le Filleul de la Chapelle. — Qu'importe d'ailleurs la simplicité de cette pierre tumulaire? « Que t'importe, s'écriait Milton en s'adressant à Shakespeare, un si faible témoignage de ton nom, toi qui t'es bâti, à notre merveilleux étonnement, un monument de longue vie? »

« What need'st thou such veak witness of thy name?
« Thou, in our wonder and astonishment,
« Hast built thyself a live-long monument! »

L'évêque de Vabres, lui aussi, à l'étonnement d'un siècle sceptique et railleur, s'est bâti par ses vertus, par ses mérites, par son exemple, un monument de longue vie, de vie éternelle, et dont il n'a pas cherché à fonder sur terre les assises. Sa mémoire est un honneur pour sa famille et pour son pays natal.

Un détail touchant montre que la commune de la Chapelle-Gautier n'a pas oublié l'évêque qui y est né. Non seulement, dans une restauration toute récente, ses armes ont été placées au portail principal de l'église, mais les frères de la Charité, dont il a été membre, ont conservé l'habitude, en chantant, le premier dimanche de chaque mois, un *Libera* pour leurs confrères décédés, de faire l'aspersion de sa pierre tumulaire, et cette cérémonie se termine toujours par l'oraison *pro defuncto episcopo*.

IV. — Branche cadette de la famille Le Filleul.

Quelles sont les branches de la famille Le Filleul par lesquelles ce nom est encore représenté dans notre province?

C'est un point qu'il convient peut-être d'indiquer sommairement en terminant ce travail. J'ai déjà noté plus haut qu'au XVIIe siècle la famille Le Filleul s'était divisée en deux branches, les Le Filleul de la Chapelle, branche aînée, et la branche cadette des Le Filleul de la Mare-Auger, dont l'auteur est Guillaume Le Filleul, écuyer, sieur de la Mare-Auger et de la Hellinière, seigneur et patron de la Folletière, chevau-léger de la garde du roi. Cette branche de la Mare-Auger devait elle-même, à la génération suivante, se subdiviser en deux branches, les Le Filleul de la Folletière, famille actuellement éteinte, après des alliances avec les familles de Bertout, de Barrey, de Chêne-Varin, d'Irlande et de la Heuze, et les Le Filleul de la Hellinière, dont la tige fut Nicolas Le Filleul, sieur de la Hellinière, avocat du roi à Orbec, qui avait épousé, en 1666, Marie-Madeleine de Bertout. Sans chercher à résumer, en ce qui concerne les générations suivantes, l'arbre généalogique, j'indiquerai seulement que l'arrière-petit-fils de Nicolas Le Filleul de la Hellinière fut Jean-Charles Le Filleul, chevalier, seigneur de la Hellinière, la Mare-Auger, les Monts, Barneville, Boscmichel, les Guerrots, chevau-léger de la garde du roi, qui épousa, en 1774, Melle Duval d'Amonville. Son fils aîné fonda, par son mariage avec Melle Dufay de Lémonville, en 1798, la famille des Le Filleul de Longthuit, alliée aux Grenier d'Ernemont, de Paul des Héberts, Doisnel de la Sausserie, de Bray, de Chaumontel, de la Groudière. A cette branche appartient par sa grand'-mère, née Alexandrine-Eléonore Le Filleul de Longthuit, l'amiral Cavelier de Cuverville.

Le second fils et sixième enfant de M. Jean-Charles Le Filleul de la Hellinière prit du fief des Guerrots, près d'Auffay, le nom de Le Filleul des Guerrots. Le domaine des Guerrots, qui était un demi-fief de haubert, relevant de la baronnie d'Auffay, avait été fieffé à M. Jean-Charles Filleul de la Hellinière, par contrat passé devant Le Breton, notaire à Rouen, du 23 mai 1780, moyennant un rente de 500 l.; il appartient toujours à ses descendants. M. Le Filleul des Guerrots devait, au point de vue littéraire, acquérir une notoriété qui dure encore. Reçu membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen en 1810, il prit aux travaux de cette compagnie une part importante pendant 47 ans, jusqu'à sa mort, survenue en 1857. M. Le Filleul des Guerrots était poète, et poète de talent, mais il n'a presque jamais

exercé ce talent que dans un seul genre, la fable. Pendant quarante ans, il fut, pour ainsi dire, le poète officiel de l'académie, et une séance publique ne pouvait guère se passer d'une fable de M. des Guerrots (1). Tous les apologues lus par lui à l'Académie de Rouen, et à d'autres sociétés savantes auxquelles il appartenait, il les a réunis au nombre de 150 dans un curieux petit volume qui n'a pas été mis dans le commerce, publié à Rouen, en 1843, chez Alfred Péron, et réédité en 1852. C'est l'œuvre très distinguée d'un moraliste aimable, homme d'imagination, de tact et de goût, qui aime la campagne et ne s'en cache pas :

« Fuir le monde, en tracer un odieux portrait,
« C'est prouver que d'y vivre on n'eut pas le secret (2). »

et qui trouve d'ailleurs dans les champs, les bois, les paysans et les animaux, les sources de ses meilleures inspirations et les plus heureux sujets de ses apologues. A quoi bon citer quelques-unes de ces fables, entre lesquelles le choix serait d'ailleurs difficile? Plusieurs sont reproduites encore dans les livres et exercices de mémoire qui sont actuellement entre les mains des enfants de nos écoles, et peut-être ce genre de renom, qui aurait paru sans doute bien modeste aux ancêtres de la famille Le Filleul, contribuera-t-il plus que la haute situation ou les alliances de ceux-ci, ou même que la sainte mémoire du vénérable évêque de Vabres, à rappeler à nos arrière-neveux un nom justement honoré.

Christophe ALLARD.

(1) *Notice nécrologique* sur M. Le Filleul des Guerrots par M. l'abbé Cochet, *Galerie Dieppoise*, p. 311.
(2) *Fables*, liv. IV, p. 25.

SAINT LOUIS

ROI DE FRANCE ET COMTE D'ÉVREUX

(Suite et fin).

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, Philippe le Hardy voulut, après la mort de son père, exécuter complètement le dessein qu'il avait conçu au sujet de l'établissement d'un couvent de Frères Prêcheurs à Évreux. « Il donna ordre à Robert, bailly de Gisors et de Verneuil, d'acheter les maisons, les jardins et les terres voisines, pour achever le couvent qui avait été commencé à bâtir des deniers de saint Louis. La chose fut faite comme ce roy l'avait ordonné. Mais lorsqu'on vint à la démolition, Guillaume, curé de Notre-Dame-de-la-Ronde, se présenta pour y faire opposition, aussi bien qu'à plusieurs autres choses qui intéressaient le droit et la discipline de son église. Les religieux le satisfirent en tout. Ils déclarèrent quant à la discipline, qu'ils ne feraient aucune fonction de supériorité hors leur église et leur couvent, ni même aucune à l'intérieur au préjudice des droits hiérarchiques, soit dans l'administration des sacrements, soit dans les autres cérémonies accoutumées et pratiquées dans les églises paroissiales du diocèse : qu'à l'égard de la démolition des maisons qui portaient préjudice aux droits de la paroisse, ils s'offraient d'en payer une au dit sieur curé ou à la fabrique de Notre-Dame-de-la-Ronde. La somme d'un commun accord fut fixée à 6 liv. tournois qu'ils ont toujours payée jusqu'au temps que Philippe le Bel, en 1293, en déchargea ces religieux, et assigna ce revenu sur la prévoté de

Pacy comme on peut le voir dans l'acte de Philippe le Bel que nous rapportons à la fin de cet ouvrage (1). »

« Toutes ces choses étant ainsi réglées, Philippe de Chaourse (que saint Louis avait choisi comme son exécuteur testamentaire), fit bâtir l'église et le couvent, dans la place où ils sont aujourd'hui, écrivait le Brasseur, au nom de Philippe le Hardy, ce qui fait que les rois ont toujours regardé ce lieu comme de fondation royale. »

« L'église étant bâtie, Philippe de Chaourse en fit la dédicace sous l'ancien titre de Saint-Pierre et de Saint-Paul qui était celui de la chapelle du château. Mais quelques années après, lorsque saint Louis eût été canonisé, Matthieu des Essarts, évêque d'Évreux, la dédia de nouveau et changea ce titre en celui de saint Louis, en 1299, à l'instance des religieux qui voulaient rendre cet honneur à leur premier fondateur. (Quelques jours auparavant il avait institué dans tout son diocèse la fête de saint Louis sous le rit semi-double).

Ainsi cette église, dit encore le Brasseur, est sans contredit la première du royaume qui ait été consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Louis honoré comme patron et comme titulaire. On y garde avec vénération dans une chape d'argent le cilice de ce saint Roi.

Cette précieuse relique y demeura jusqu'à la révolution. On en fait mention dans l'inventaire du monastère (2).

« L'église de ce couvent n'est qu'une chapelle, mais fort belle et fort grande, longue de 172 pieds sur 32 de large. Comme elle dépérissait et menaçait ruine, elle fut réparée il y a environ 20 ans, en partie par la libéralité de Louis XIV qui donna à cet effet 3.000 l. et en partie par les soins et les épargnes des religieux. Ce couvent dans ses commencements eut un grand nombre de religieux et fut de ceux qu'on appelait *couventus centum Fratrum;* aujourd'hui il est réduit à un fort petit nombre, qui ont trouvé le moyen d'orner leur église et de faire des réparations considérables par leur économie quoique le couvent soit très pauvre (3). »

Aussitôt après son retour de la croisade, Gaufride ou Geoffroy de Beaulieu, originaire de ce diocèse et confesseur du roi saint Louis, vint se retirer au couvent d'Évreux. Il avait accompagné

(1) Le Brasseur, d'après les *Archives de la B. M. de la Ronde d'Évreux*, p. 200.
(2) *Sem. Relig.* 11 juin 87.
(3) Le Brasseur, p. 201.

le pieux monarque dans ses deux expéditions d'outre-mer. Il était profès du couvent de Chartres et un des Dominicains les plus illustres de son temps. C'est là qu'il écrivit, par l'ordre du pape Grégoire X, la vie du saint monarque sous ce titre : *Vita et sancta conversatio piæ memoriæ Ludovici quondam Regis Francorum.* Ce manuscrit qu'on avait conservé longtemps dans la bibliothèque des Frères Prêcheurs d'Évreux, a été perdu depuis l'édition qu'on en a faite, avec les œuvres du sire de Joinville en 1617 (1).

Guillaume de Chartres fut aussi la gloire du couvent d'Évreux. Fidèle compagnon de Godefroy auquel il survécut, il gardait pieusement le souvenir de ce grand religieux ; il aimait à l'appeler son père de sainte mémoire, miroir de toutes les vertus dominicaines. Il continua la vie de saint Louis qu'avait faite Godefroy, ou plutôt il la compléta (2). Après avoir été chapelain du roi, il se retira dans ce monastère où il écrivit les miracles arrivés dans l'église de saint Louis d'Évreux sous ce titre : *Miracula facta in domo Fratrum Prædicatorum Ebroïcensium præsidio B. Ludovici confessoris, quæ fuit prima ecclesia in regno Franciæ dedicata in nomine sancti regis, ann. d. 1299.* Jean Bréhal, profès des dominicains d'Évreux, fit l'acquisition du manuscrit des *Miracles de saint Louis* pour son couvent d'Évreux (3).

« Ces miracles sont arrivés la plupart aux habitants d'Évreux et du diocèse. On n'a qu'à consulter les pages 131, 132 et les suivantes à la fin de l'édition de Joinville in-4°, de l'année 1617 (4).

Nous en extrayons les principaux pour la gloire de saint Louis et l'honneur de notre contrée.

« Une femme nommé Béatrice, de la paroisse Saint-Pierre d'Évreux, ne pouvait depuis deux ans se tenir debout et ne marchait qu'à grand peine avec des béquilles; elle se transporta comme elle put jusqu'à l'église du couvent et là absorbée dans une ardente prière, elle ressent un grand soulagement, elle se lève, elle marche sans appui.

« La même grâce fut accordée à Théophane de la paroisse de Saint-Léger d'Évreux qui souffrait d'une infirmité semblable.

(1) Le Brasseur, p. 202.
(2) *Sem. Relig.*, 9e an. n° 11.
(3) *Sem. Relig.* d'Ev., 9e an., p. 276.
(4) Le Brasseur, p. 202.

Comme on chantait Matines, elle entre dans l'église, s'appuie sur l'autel du saint, prie avec ferveur et se relève guérie.

« De la même manière furent aussi guéris : Eline, femme de Jean Langlois, de la paroisse de Saint-Pierre;

« Simon, d'Esy, paralytique; un jeune homme de Bérengeville âgé de 15 ans et nommé Gillot Caton, qui n'avait jamais pu marcher qu'à l'aide de ses deux mains comme un animal, et qu'on avait amené à l'église Saint-Louis d'Évreux comme un singe, dit le vieux narrateur; il y resta longtemps étendu, priant avec ferveur, puis ayant touché l'autel, il se leva soudain et se mit à marcher droit par l'église au milieu de la stupeur des assistants;

« Un vieillard, Robert des Mines, accablé d'infirmités, les jambes toutes contractées depuis quarante ans se traînait sur les genoux à l'aide de petites béquilles; après avoir prié le saint et s'être consacré à lui, il retrouva tout à coup le libre usage de ses jambes et s'en retourna le cœur débordant de reconnaissance.

« Ainsi purent faire au milieu de l'émotion universelle une femme de la Bonneville nommée Marguerite, qui depuis un an ne pouvait marcher sans bâton;

« Le jeune Jean de Champossent;

« Atalise, de la paroisse de Gauville, qui depuis quatre ans, la taille courbée, les membres contractés, ne pouvait marcher qu'avec de béquilles;

« Jean Destre, de Saint-Jacques de Beuvron, homme d'une énorme corpulence, qui depuis sept ans — il l'affirme sous la foi du serment, — n'avait pu ni ployer la jambe ni poser le pied par terre. Il se rendait en pèlerinage à Saint-Denis, quand, traversant Évreux, il entendit parler du sanctuaire où Saint Louis signalait si merveilleusement son crédit auprès du Roi des rois; la dévotion le poussa à y entrer. Bientôt il sentit son genoux se détendre, et, laissant sa béquille, il repartit pour son pays.

« Un homme de Caugé, nommé Robert Chapuis, ne pouvait qu'à peine faire quelques pas dans sa maison, en s'aidant d'un bâton ou d'un autre appui; il fait un vœu à saint Louis, se traîne jusqu'à Évreux, passe toute la nuit en prières dans l'église du couvent, et, le matin il se trouve si parfaitement guéri qu'il peut retourner chez lui sans l'aide de personne.

« Quel encouragement à la confiance! Jeanne, une jeune fille de la paroisse de Saint-Léger, n'avait jamais pu depuis sa naissance

ouvrir la main; elle entre à l'église Saint-Louis, elle prie, sa main s'ouvre, elle la montre ouverte à la foule, et guérie, joyeuse, s'en va en faisant éclater son bonheur.

« La même guérison fut accordée à une autre jeune fille d'Illiers, nommée Marguerite.

« L'intercession du saint monarque obtint des grâces plus éclatantes encore.

« Jean, de Basse-Croisille, près Conches, avait de fréquentes attaques d'épilepsie; ayant fait vœu de venir à Évreux prier saint Louis dans son église, il y fut à jamais débarrassé de sa cruelle maladie.

« Des aveugles y trouvèrent la vue : une femme de Louviers qui n'avait pas depuis deux ans joui du bienfait de la lumière, comme le déposèrent avec serment elle et ceux qui l'avaient amenée à Évreux;

« Une jeune fille d'Illiers, nommée Jeanne Rose, aveugle aussi depuis deux ans, qui avait visité et toujours en vain plusieurs sanctuaires et qui après une nuit de prières dans l'église Saint-Louis, vit à la messe dans les mains du prêtre le corps de Jésus-Christ et recouvra ainsi par les mérites du saint l'usage de ses yeux;

« Ameline la Boite, femme riche d'Aurivilliers, qui au témoignage de son mari, ne voyait plus depuis onze ans, et qu'après une longue prière devant l'autel du saint on entendit s'écrier; « Merci à Dieu et à saint Louis! j'étais aveugle et maintenant je vois. » Nous accourumes, dit le témoin qui nous a conservé le souvenir de ces faits miraculeux, et c'était bien vrai, elle était guérie.

« Enfin une femme de l'Hôtel-Dieu d'Évreux que tout le monde connaissait dans la ville, était absolument aveugle depuis cinq ans; après avoir prié avec toute l'assistance, prosternée devant l'autel, elle se releva guérie. »

La bonté de Dieu ne se lassait pas plus que la confiance des peuples. Voici qu'on amène de la paroisse d'Asnières une jeune fille nommée Jeanne, enflée, souffrant de vraies tortures, poussant des gémissements, des cris; mais à peine a-t-elle touché l'autel que ses douleurs cessent et qu'elle recouvre une santé parfaite.

Un autre jour, la veille de saint Benoit c'est une pauvre femme de la paroisse de Saint-Léger, courbée au point que sa tête tou-

chait ses genoux; elle voulait passer la nuit en prières, et à l'heure de Matines, elle sentit son corps se dégager, sa tête se relever, elle se mit à marcher droite et ferme par l'église où elle put revenir de longues années exprimer à Dieu et au saint roi sa reconnaissance.

Quoi d'étonnant qu'à la foule des malades de la ville et des environs, se mêlent bientôt des pèlerins accourus des extrémités du diocèse et de la province?

Nous en avons déjà vu plusieurs. Voici encore Jean Paupier, de la paroisse Saint-Étienne-le-Vieux, à Caen. C'est le jour de saint Louis; l'infirme, privé depuis un an de l'usage de ses jambes, fut si complètement guéri, qu'en retournant chez lui il voulut laisser dans l'église du couvent ses deux béquilles comme un témoignage et de ses infirmités passées et de sa guérison miraculeuse.

« Dans ce sanctuaire béni les maux les plus évidemment incurables cèdent à la puissance de Dieu et à l'intercession de son vaillant serviteur.

« Jeanne, fille de Pierre Graveran, de la paroisse du Bosc-Renoult, près La Barre, était depuis sa naissance tellement difforme, que ses jambes étaient repliées sous elle : son père n'espérait plus de guérison et le pays entier finissait par penser comme lui que ce mal était sans remède. Ou plutôt, il n'y avait plus d'espoir qu'en Dieu, en ses saints, en saint Louis. Plein de cette pensée, Pierre Graveran emporte sa fille à Évreux, il prie, il la voue au saint dans sa nouvelle église, et aussitôt dit l'auteur de ces merveilleux récits, nous la vîmes debout, libre de ses membres, maîtresse de ses mouvements, parfaitement guérie, marcher et courir.

« Un petit enfant de la paroisse Saint-Léger, Gillet, fils de Pierre Malart, avait avalé un denier que sa nourrice lui avait mis dans les mains pour l'amuser. Son père accourt, désolé; il demande partout ce qu'il y a faire, sans recevoir de personne un avis pratique. Enfin plein de confiance au secours d'En-Haut, il commande à la nourrice de porter l'enfant au nouveau sanctuaire et tout en larmes, le voue à saint Louis : la nourrice obéit, prie longuement, et l'enfant vomit enfin sans garder la moindre trace de ce fâcheux accident, la pièce de monnaie qui mettait depuis treize jours sa vie en danger.

Les muets eux-mêmes reçoivent du saint roi dans cette nouvelle

église qui porte son nom le témoignage de sa bonté et de sa puissance.

« Un enfant de huit ans, Jean Fèvre, de la paroisse d'Octeville, n'avait pas encore pu parler, on l'amène pieusement à l'église, on y prie longuement, et voilà que tout à coup sa langue se délie il parle avec aisance; Dieu et le saint confesseur l'ont guéri.

« La même chose arriva à une femme nommée Elisabeth, née à Caudebec au diocèse de Rouen, et habitant Sainte-Colombe près le Neubourg. Elle avait trente cinq ans, on l'avait toujours connue sourde et muette. Les hommes et les femmes de Sainte-Colombe l'amenèrent à Évreux en toute dévotion. Or une nuit elle était près de l'autel du saint pendant les matines quand soudain on l'entendit émettre des sons très distincts. L'émotion s'empare des assistants; ils redoublent leurs prières, ils pleurent. Tout à coup les oreilles de la pauvre femme s'ouvrent, ses lèvres aussi : elle entend, elle comprend, elle parle, elle est guérie (1). »

On représente quelquefois saint Louis tenant entre ses mains une petite église en mémoire de la sainte chapelle qu'il avait fait bâtir; ou bien encore assis sur un trône et tenant un sceptre; d'autrefois tenant une discipline, comme associé du Tiers-Ordre de Saint-François; on le voit aussi tenant un sceptre et une main de justice, vêtu d'un manteau bleu à fleurs de lys et la tête entourée d'un nimbe circulaire. J'ajouterai que la dévotion populaire a fait représenter le saint roi dans un nombre considérable de tableaux et de vitraux d'église où on le retrouve dans toutes les principales circonstances de sa vie. Tantôt il rend la justice sous le chêne de Vincennes; tantôt il porte pieusement la sainte couronne d'épines. C'est partout l'image du roi bien-aimé, selon le cœur de Dieu et le cœur de son peuple.

Tout ce qui restait de son vénérable corps, comme tout ce qui lui avait appartenu ne nous est il pas demeuré cher et précieux?

Son chef qui fut conservé dans l'église de Saint-Denis, jusqu'à la profanation du 11 novembre 1793, avait été donné à la Sainte-Chapelle par Philippe le Bel, en 1309. Matthieu des Essarts, évêque d'Évreux, assista à la translation solennelle, qui en fut faite cette même année (2).

En 1392, il se fit une nouvelle translation des reliques de saint

(1) *Sem. relig.*, 9e année, nos 8, 9, 10.
(2) *H. des Ev. d'Évreux*, p. 83.

Louis, à laquelle assista l'évêque d'Évreux, Guillaume de Valen, avec un de ses prédécesseurs, Philippe de Moulins, alors évêque de Noyon (1).

Enguerrand de Marigny qui sans doute avait reçu ce présent de Philippe le Bel, dont il était le ministre, possédait un doigt de saint Louis enfermé dans une capsule de métal qu'il portait à sa boutonnière quand il allait à l'armée. Cette relique fut conservée parmi les richesses du trésor d'Écouis jusqu'à la révolution de 93 (2).

Le cilice du saint roi que possédait le couvent des dominicains d'Évreux eut le même sort.

Un grand nombre d'églises possèdent encore des reliques de saint Louis, et quoique relativement elles soient peu considérables elles n'en sont pas moins l'objet d'une grande vénération.

Outre l'église du couvent des dominicains d'Évreux qui fut placée la première sous l'invocation de saint Louis par l'évêque d'Évreux, Matthieu des Essarts, en 1279, d'autres églises, chapelles ou hôtels-Dieu, furent dédiés au saint roi.

Pour ce qu'advint l'église des dominicains, il est dit au *récit d'un bourgeois d'Évreux,* qu'en 1784, parut une ordonnance royale pour la suppression de beaucoup de couvents, vu le petit nombre de religieux qui y étaient, pour les mettre dans d'autres communautés et on vendit leurs biens. Les dominicains d'Évreux ne furent point supprimés parce que leur église était la première de France dédiée en l'honneur de saint Louis; mais les années sanglantes ne devaient pas les épargner.

Le 18 mars 1785, la ville d'Évreux adhéra au projet d'établir l'hôpital des pauvres dans la maison des Jacobins, l'évêque Mgr de Narbonne donna 6.000 liv. pour l'exécution de ce projet.

L'église des Jacobins fut complètement détruite et les nouvelles constructions de l'hospice, s'élevèrent sur son emplacement; la rue qui passe devant se nomme encore la rue Saint-Louis. L'église était divisée en trois parties : le sanctuaire, le chœur des religieux et la nef.

On citait dans l'inventaire : deux grands reliquaires en argent dont l'un contient le cilice de saint Louis et l'autre représente Notre-Dame du Rosaire. Ces objets ont disparu à la révolution (3).

(1) Le Brasseur, p. 268.
(2) *Dict. hist.*, II, p. 23.
(3) *Dict. hist.*, II, 140.

L'hôtel-Dieu de Gisors qui fut détruit par un incendie, en 1519, était dédié à saint Antoine. Il fut reconstruit immédiatement sous le nom d'hôpital Saint-Louis, en mémoire des libéralités dont ce prince l'avait comblé. Cette construction étant devenue insuffisante fut remplacée par le magnifique établissement édifié en 1859.

Mgr de Péricard fonda à Louviers, en 1612, un couvent de religieuses hospitalières du Tiers-Ordre de Saint-François, sous le titre de Saint-Louis et de Sainte-Elisabeth. Ce monastère est aujourd'hui l'Hôtel de ville et le Musée. La rue qui conduit de la place de Rouen à la place Royale porte le nom de Saint-Louis en souvenir de l'ancien couvent dont elle formait la limite de ce côté.

En 1623, l'archevêque de Rouen donnait mission à Alexandre Desmarest, abbé de Mortemer, d'introduire des Pères Cordeliers à Lyons. Leur église fut dédiée à Saint-Louis. Elle a subsisté jusqu'à nos jours bien qu'elle ait cessé d'être affectée au culte; et vers 1850 elle fut détruite par un incendie.

La seule église qui reste dédiée à saint Louis dans notre diocèse est celle de l'ancienne collégiale de la Saussaye, devenue église paroissiale.

Elle fut bâtie en 1307, par Guillaume d'Harcourt, chevalier sire de la Saussaye, maître d'hôtel de Philippe le Bel et grand queux de France sous Philippe le Long. Dédiée sous le vocable de saint Louis qui venait d'être canonisé par Boniface VIII, le 11e d'août 1297, la consécration de cette église eut lieu en 1310. Le jour de cette fête les murs intérieurs de l'église avaient été couverts de fleurs de lys vermillon sur fond d'ocre; après l'incendie de 1875 elles reparurent presque toutes; l'action de la chaleur ayant fait tomber les différentes couches de peinture dont elles étaient recouvertes (1).

La collégiale ne fut fondée par Guillaume d'Harcourt que sept ans après, en 1317.

La charte de fondation s'exprime ainsi : Nous fondons dans la paroisse de Saint-Martin-la-Corneille, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la glorieuse Vierge Marie et spécialement du glorieux confesseur saint Louis, jadis roi de France, en laquelle chapelle nous voulons qu'il y ait 13 chanoines (2).

(1) La Saussaye, LD, p. 15.
(2) *Dict. hist.*, p. 880.

Dans l'inventaire du mobilier de l'église dressé le 24 mars 1604 on mentionne; n° 2

Une image de saint Louis en argent (1).

Les restes vénérés du saint roi que conservait l'église Saint-Denis furent dispersés et profanés à la révolution de 93, excepté le reliquaire qui renfermait sa mâchoire intérieure que l'on garde encore à Notre-Dame de Paris, avec la côte donnée par Philippe le Bel, une de ses tuniques et une de ses disciplines.

L'église de Poissy conserve un reste de la pierre baptismale où fut baptisé saint Louis.

On voit aujourd'hui sur le sol de Tunis, à l'endroit même où le saint monarque a rendu sa belle âme à Dieu, un monument que les Français élevèrent en 1830, à la mémoire de saint Louis.

Tel fut saint Louis pour son Dieu, par sa foi, par la pureté de son amour et par son zèle pour la défense de la religion; pour lui-même, par l'innocence, l'humilité et l'austérité de sa vie; pour son peuple, par sa justice, sa compassion et sa charité envers les pauvres, les affligés et ceux qui souffrent la persécution.

Ce qu'il fut pour tous, il le fut par un amour de prédilection pour son cher peuple du comté d'Évreux qu'il considérait plutôt comme un peuple d'amis, d'enfants et de frères que comme un peuple de sujets.

Nos hommages et notre reconnaissance lui sont donc éternellement acquis. Puisse l'âme de ce saint roi planer encore sur ce peuple choisi pour l'inspirer, le guider et le protéger! *Quasi stellæ in perpetuas æternitates.* (Dan. XII, 3).

L'abbé DE LA BALLE,
Curé de la Croix-Saint-Leufroy.

(1) La Saussaye, LD, p. 33.

LE CHATEAU DE VILLERS LE CHAMBELLAN

D'APRÈS UN DESSIN DE LA COLLECTION GAIGNÈRES

AU CABINET DES ESTAMPES

NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES COMMUNES DE LA SEINE-INFÉRIEURE

VILLERS-ECALLES

La commune de Villers-Ecalles est formée des deux anciennes paroisses de Villers le Chambellan et d'Ecalles sur Villers réunies vers 1828 (1).

VILLERS LE CHAMBELLAN

Cette paroisse du grand archidiaconé, doyenné de Saint-Georges (2), aussi appelée à cause de sa position, Villers sous Ecalles, dépendait du baillage de Caux, vicomté de Caudebec et

(1) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.*
(2) Dom Toussaint Duplessis.

élection de Rouen (1). Elle paraît remonter à une haute antiquité, on y a trouvé, en 1866, des traces de l'époque romaine contemporaines du IVe ou du Ve siècle de notre ère (2).

L'église aujourd'hui détruite s'élevait dans la vallée (3) elle était dédiée à Notre-Dame (4). Le droit de patronage et de présentation à la cure appartenait au châtelain de Villers.

Le curé à cause de son manoir prebytéral devait deffrayer le seigneur et son train toutes et quantes fois il lui plaisait aller au dit manoir (5).

Maître Jean Lugan prêtre, curé de Villers dès 1624 « mu de dévotion » fonda en 1641 une messe basse de la Passion avec commémoration de la Vierge et de saint Jean, tous les vendredis de l'année, et quatre saluts solennels aux jours de Pasques, Pantecôste, Saint-Sacrement et Noel, pour a quoi satisfaire il délaissa au trésor de son église, l'enclos maison et jardin où il demeurait.

Une confrérie de charité fut érigée en 1665 dans l'église de Villers sous le patronage de Saint-Firmin. « Elle avait pour but de renouveler à tout chrétien la pensée de la mort par les œuvres de charité que les confrères s'engageaient d'exercer envers les trépassés. Les associés devaient demander à Dieu une fin heureuse et la mort désirable que l'Ecriture appelle la mort des justes. Chaque associé s'engageait à réciter tous les jours cette prière pitoyable : Jésus, ayez soin de ma mort, sainte Marie, mère de Dieu, priez pour moi, pauvre pécheur à l'heure de ma mort. Saint-Firmin, secourez-moi contre les attaques de la mort. »

Les fondateurs furent Pierre Lambert du Londe, prêtre, curé de Villers (6), Pierre Baillif, Hierosme Lasne, Raoullin le Forstier, Guillaume Cousin, Nicolas Quesnel, Louis le Roux, Louis Breton, Jean Clouet, Jean David, Pierre Lacheron, Pierre Osmont, Jean Queval, Jean le Riche, Estienne Louvel, demeurants à Villers.

(1) Dom Toussaint Duplessis.

(2) L'abbé Cochet, *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure.*

(3) Id.

(4) Duplessis semble l'avoir ignoré.

(5) Tous les détails dont nous ne mentionnons pas l'origine sont puisés au chartrier du château de Villers.

(6) Frère de Charles Lambert, écuyer, sieur du Londe et de Louis Lambert, écuyer, sieur de Lambermont demeurrnt ordinairement à Daubeuf en Vexin, vicomté d'Andely. L'abbé du Londe était encore curé de Villers en 1676.

D'après les statuts, le curé de la paroisse avait la conduite immédiate de la charité et nommait sous lui un chapelain pour satifaire aux charges de la confrérie.

Les mardis de chaque semaine, une messe basse devait être célébrée à la chapelle de Saint-Firmin et tous les quatrièmes dimanches du mois, il y avait une messe haute à laquelle tous les frères étaient obligés d'assister.

La confrérie se composait de treize frères et d'un clocheteur entre lesquels on élisait un maître et un prévost. Le maître élu à la pluralité des suffrages pour une année gardait le registre et le temporel de la confrérie, il devait rendre compte à la fin de sa charge et pouvait être réélu.

Pour être reçu en la confrérie il fallait appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine, être de bonne vie et de sainte conversation, promettre de se confesser et communier, à la première commodité, en tel lieu qu'il plaira à la confrérie à l'intention de participer aux grâces qui y sont attachées, de garder les statuts et de payer deux sols six deniers à son entrée et chaque année ensuite, à convertir au profit et utilité de la charité. Le récipiendaire devait en outre le jour son admission se confesser et communier, et prier Dieu devant la chapelle de Saint-Firmin selon l'intention de la bulle pour gagner les indulgences.

Tous les frères servants avaient un cierge de cire jaune du poids de demi livre avec chacun un chaperon de couleur rouge sur les épaules pour assister a toutes les actions de la Charité. Ces chaperons avaient été donnés par les fondateurs et restaient dans leur famille pour servir à celui de ses membres qui prenait leur succession dans la confrérie, mais si aucun parent ne voulait de la place du deffunt le chaperon revenait à la charité.

Deux frères étaient nommés tous les mois pour accompagner le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades. Ils devaient se trouver à l'église le cierge en main lorsqu'ils entendaient tinter une cloche trente ou quarante coups, ce qui était le signe ordinaire pour avertir les autres confrères de prier Dieu pour le malade et de lui rendre visite si la commodité le permettait.

Le lendemain de l'institution de la confrérie, quand ce n'était pas fête, une messe des trépassés était chantée en la chapelle de Saint-Firmin pour les bienfaiteurs de la Charité. Les treize frères y assistaient avec leurs cierges allumés durant toute la messe. Le

même jour le maître de la Confrérie rendait les comptes des deniers qu'il avait reçus pendant son année, en présence du curé, du chapelain et des frères.

Lors de la mort d'un frère ou d'une sœur, le chapelain assistait au convoi et enterrement revêtu d'un surplis, et tous les frères étaient tenus de se réunir à l'église au son de la cloche avec deux cierges du poids d'une demi livre pour être mis auprès du corps; puis ils allaient querir le corps et le portaient à l'église puis au cimetière, de quelque maladie qu'il fut mort, sous peine de cinq sols d'amende; en cas d'excuse valable le frère défaillant devait commettre une autre personne en sa place pour ayder à porter le corps. Si le deffunt n'avait pas de draps pour être enseveli la Charité se chargeait de lui en fournir.

Si un frère ou une sœur était saisi de peste ou autre maladie contagieuse et à raison d'icelle délaissé et abandonné, il devait être aidé en ses nécessités aux dépens de la Charité.

A la commodité du maître et officiers de la Confrérie et parents du trépassé deux messes étaient chantées avec trois psaumes et trois leçons en l'église de Villers, en présence de tous les frères qui mettaient deux cierges proche la représentation.

Chaque associé s'engageait à dire une fois l'an pendant l'octave de Saint-Firmin, les prêtres une messe, ceux qui savaient lire les sept psaumes de la pénitence, les litanies et oraisons, et les autres douze fois *Pater noster* et *Ave Maria*, pour les âmes des frères et sœurs trépassés et à faute de ce, de faire dire une messe basse.

Il était possible de s'affranchir de la cotisation annuelle en versant soixante sols une fois payés.

Chacun des treize frères avait droit lors de son décès à trois hautes messes aux dépens de la Confrérie.

Dans l'an de l'institution les treize frères déléguèrent deux d'entre eux pour faire le voyage de Notre-Dame de Liesse et y faire dire messe en action de grâce de l'heureuse fondation de la Confrérie, et se rendre ensuite à Amiens visiter les saintes reliques de saint Firmin et faire dire messe pour implorer son intercession sur toute la paroisse.

Cette fondation ne fut en réalité qu'un rétablissement. Une note de l'abbé Prevel, curé de Villers, datée de 1713, porte qu'en 1665 lorsque l'on modifia le clocher de l'église, on dut alors détacher le lambris de la chapelle Saint-Firmin qui était fort ancienne, et

que l'on trouva derrière, d'antiques chaperons, cela rappela aux anciens de la paroisse des usages oubliés qu'on voulut faire revivre aussitôt en fondant une nouvelle Charité.

Cet abbé Prevel était bachelier de Sorbonne et avant de devenir curé de Villers, il l'avait été du Héron, il fut doyen de Saint-Georges. Par son testament en date du jeudi-saint premier d'avril 1706, il donna à l'église de Villers « sa chère épouse, l'héritage joignant son presbitère qu'il avait acquis des héritiers de son prédécesseur à condition primo, que tous les ans à pareil jour du jeudi-saint, avant les Ténèbres, sur les trois heures après midi, Monsieur le curé assisté de Monsieur son vicaire, fera le lavement des pieds à douze pauvres petits garçons les plus pauvres, sans considération humaine, lesquels seront placés devant le crucifix, six à la main droite, et six à la gauche, et par lui choisis savoir huit de Villers et quatre d'Ecalles et s'il ne s'en rencontrait pas tant à Villers de véritablement pauvres le supplément en sera pris par lui à Ecalles seulement et non ailleurs après en avoir conféré avec Monsieur le curé d'Ecalles. Et à chacun desquels après la cérémonie il fera donné vingt sous pour estre employés suivant sa prudence à leurs petits besoins les plus pressants, ce que je promets à Dieu, disait-il, executer par moi-même à l'avenir tant qu'il lui plaira me laisser sur la terre.

Afin que la cérémonie s'exécute dans toutes les circonstances prescrites dans le diocèse, Messieurs les curé et vicaire d'Ecalles seront invités d'y assister en habit d'église. L'évangile sera chanté par Monsieur le curé d'Ecalles qui aura douze sous pour son assistance et Monsieur son vicaire, huit sous.

La cérémonie commencera par une demi heure de catéchisme aux enfants retenus et placés pour le lavement des pieds, lequel sera fait par Monsieur le curé de Villers. »

La seconde condition à la donation était « que tous les ans, disait l'abbé Prevel, le jour de Vendredi-saint sur les sept heures du matin la douloureuse passion de mon Sauveur sera prêchée au peuple dans l'église de Villers ainsi qu'il a été exécuté de mon tems, pourquoi il sera donné trois livres au prédicateur..... Ce jour-là avant le commencement du premier point, ensuite d'*O Crux Ave,* le prédicateur recommandera aux prières de l'assemblée le repos de l'âme de moi pauvre pécheur et ajoutera à se recommandation le *De profundis* avec les versets et oraison convenable afin

qu'il plaise à Dieu ne point juger mes égarements à milliers dans la rigueur de sa justice. »

Il y avait une troisième condition « le premier jour de l'année étant dans la paroisse et les circomvoisines un jour de très-grande dévotion, on fera ce jour-là par chacun an après complies un salut à l'exemple de ceux de Monsieur le curé Lugan, avec l'ostension du Très Saint-Sacrement, on y chantera *Ave Verum* et ce qu'il plaira à Monsieur le curé qui l'annoncera le matin à la messe. »

« Messieurs les curés mes successeurs seront préférés à tous pour le fermage de l'héritage donné, vu la commodité et l'ornement qui en viennent au prebitère qui est sans jardin et sans granges suffisantes, les ayant particulièrement en vue dans la présente destination. »

Par un codicille ajouté au testament que nous venons de résumer, l'abbé Prevel, le 14 août 1710 « après avoir été délivré par la grâce du Seigneur d'une fièvre maligne » demandait qu'en quelque lieu qu'il mourut il soit rapporté à Villers « sans aucune cérémonie pour estre inhumé dans le cimetière à l'orient de la croix qu'il y avait fait construire, une grosse pierre de taille serait placée sur sa tombe pour porter les fidèles à se souvenir de lui dans leurs prières lorsqu'ils passeront par là pour entrer à l'église. »

Dans un second codicille du 7 mars 1711 consacré à saint Thomas d'Aquin qu'il avait choisi pour son conducteur dans ses études, l'abbé Prevel dit « je donne aux pauvres des paroisses ou je perçois des dixmes les sommes qui en suivent, savoir : cent livres aux pauvres de Villers, soixante à ceux d'Ecalles, quinze à ceux d'Epinay, sept livres dix sols à ceux de Blasqueville, autant à ceux de Carville et dix livres à ceux du Héron où j'ai été curé, le tout à distribuer selon l'avis de Messieurs les curés des lieux qui auront la bonté de me recommander aux prières des fidèles le dimanche d'après la réception des sommes ci-dessus. Pour ce qui regarde les pauvres de Villers et d'Ecalles je souhaite que ces sommes soient gardées jusque dans les tems fâcheux ou elles seront employées par Messieurs les curés de concert avec Monsieur et Madame de Bardouville avec plus de fruit que dans les années d'abondance et alors le dimanche avant la distribution on me recommandera aux prières de ces deux paroisses. »

Parmi les dispositions prises par l'abbé Prevel relativement à sa famille, nous voyons le don d'une somme de cent livres à M. Anquetil, mari de sa nièce, pour la cérémonie de la Confrérie du Saint-Sacrement à Caudebec quand ce sera son tour.

L'abbé Prevel fut tant qu'il vécut le bienfaiteur de Villers; pendant dix-sept ans il entretint a lui seul pour le bien de la paroisse, les petites écoles, et le vicaire. Ce ne fut qu'en 1703 que M. et Mme de Bardouville lui vinrent en aide et partagèrent avec lui cette lourde charge. L'abbé Prevel mourut en 1715, il eut pour successeur l'abbé Jean Nicolas Marguerit.

En 1743, Madame de Bardouville donna, par son testament, à l'église de Villers une croix d'argent servant aux processions, d'environ sept à huit cents livres (1), elle priait en outre celle de ses filles qui aura la terre de Villers, d'entretenir la lampe de l'église et de donner aux pauvres de la paroisse quarante livres tous les ans et aux pauvres de la paroisses d'Ecalles, soixante livres tous les ans. Au cas ou la terre serait vendue elle voulait que deux cents livres soient remises entre les mains de son petit-fils d'Acquigny qui en distribuera chaque année ce qu'il conviendra à chaque pauvre des deux paroisses (2).

En 1747, l'abbé Marguerit fit l'inventaire du trésor de l'église. Il comprenait entre autres choses : une niche d'étoffe d'argent et or avec les pommes de bois doré et les aigrettes qui servent à les soutenir, trois chasubles complètes en damas de soie, deux devant d'autel l'un d'une moire d'or avec des bandes et une croix au milieu de gets blancs et de couleur d'or, l'autre de damas violet, dons de l'abbé Marguerit. L'église lui était redevable en outre de deux grands tableaux avec leurs quadres dorés représentant deux mystères de la Sainte Vierge, l'un de la Conception, et l'autre de la Présentation de l'enfant Jésus au Temple qui étaient pour placer dans les côtés du chœur, les principales fêtes de l'année après les quelles il ne fallait les y laisser à cause de l'humidité qui les gâterait, les quels deux tableaux étaient repostés dans le cabinet du presbitère.

L'église de Villers possédait aussi un soleil ou vase ostensoir pour l'exposition du Saint-Sacrement, d'argent vermeil doré, dans

(1) Chartrier de Pavilly.
(2) Id.

le pied duquel étaient gravés les noms de Monsieur et de Madame de Bardouville. Il se trouvait encore dans le trésor de Villers un ornement complet « d'une étoffe de soye a fond blanc, et fleurs rouges et galons de fin or avec franges et petits galons aussi de fin or, » qui n'en faisait pas partie, il avait été donné à l'abbé Marguerit pour s'en servir sa « vie durante et appartenir après son décès à l'église parroissiale de Saint-Vincent de Rouen, paroisse de sa naissance. »

Dans l'enceinte du château de Villers s'élevait une chapelle dans laquelle avait été transféré le bénéfice de la chapelle de Saint-André des Catillons à Barentin. En 1773, le bénéficiaire l'abbé Briselet, curé de Villers, avec l'assentiment du président d'Esneval et du consentement des notables habitants de Villers, ayant demandé que son bénéfice fut transporté de la chapelle du château en l'église paroissiale, le cardinal de la Rochefoucauld le lui accorda, et cela d'autant plus facilement, qu'après avoir délégué le doyen de Saint-Georges pour en informer, celui-ci trouva la chapelle du château sans lambris et bâtie du côté du midi sous un toit étayé en plusieurs endroits et menaçant ruine. Quant à celle de l'église ou le chapelain avait dessein d'acquitter les fondations, située du côté de l'épître sous l'invocation de Sainte-Anne, elle fut trouvée garnie d'une contre table en plâtre, d'un autel en bois, fermée du côté de la nef par un lambris à jour et en face de l'autel par un banc qui forme un lambris qui continue le long de la muraille jusqu'au dit autel le tout propre et décent.

* * *

Villers le Chambellan avait une foire qui se tenait le jour de Saint-Nicolas d'hiver.

Nous avons rencontré les noms de lieux dits suivants, tant sur Villers le Chambellan que sur Ecalles sur Villers : le quemin du Roy (1395), le chemin de Villers à la Fontaine (1758), la cavée de Villers à Ecalles, le chemin de Villers à Rouen, le chemin de Villers à Campos dit le Vallot.

Le droit de la forêt de Roumare (1395).

La rivière de Villers (1394), l'Esne, la Sainte-Austreberthe, l'étang, la fontaine Benard, la mare Doline, le Ravin, le pont de Villers.

Bois : les hautes Hayes, du Val Danet, la queue du Renart, la longue Haie, la Chesnaye, les grands Terriers, des Jardins, Gréaulme, des Boissières, Bénart, la haie au curé (lisière), de dessus l'étang, de dessus l'église, Sauvage, d'Epinay. Ce dernier bois qui s'étendait sur 130 acres dépendait de la seigneurie de Villers, mais n'en était pas moins en partie sur Barentin.

La fieffe de la perruque.

Les pâtures du fourneau, des Campeaux, des mansardes.

Les côtes de Candos, Blanche, Danet, des Campos, à la Pupine, les monts Eudes.

La petite masure, la grande ferme d'Ecalles nommée la ferme de Courvaudon, la ferme du Sausseray.

Le moulin de Bellegarde, le moulin du Chapitre (1685).

Les hameaux des Campeaux, de Marebeuse, des Ruettes, du Sausseray.

Parmi les tenants, relevons les noms de Melle de Corval (1685), M. de Paisseville (1758), M. du Neufbosc, conseiller au Parlement (1684), M. de Manneville, M. de la Motte Labbé, conseiller au Parlement (1637), M. du Mesnil le Comte (1685), M. d'Aguesseau, conseiller d'État (1758), M. de Fresquiennes, M. le Febvre (1758), M. de Bellegarde (1759), M. de Fouilleuse, gouverneur de Gravelines, 1761, M. d'Abancourt le Cauchois, Madame de la Garenne, M. de Germont (1761), M. Duval de Beaumetz (1762).

* * *

La châtelainie de Villers était un plein fief de haubert relevant de la baronnie et haute justice de Monville. Assise en la paroisse elle s'étendait sur celles de Saint-Paer, Barentin, les Ifs, Blasqueville et autres circonvoisines. Les fiefs des Ifs ou du Bosgueroult, de Montichard et de Carville en relevaient, et leur seigneur devait à cause d'eux à son suzerain, un chapeau de roses à la Saint-Jean.

Les droits seigneuriaux de Villers n'offraient rien de bien particulier. Ils ne comportaient qu'une basse justice. Le moulin banal à eau situé au bas du château était commun à la seigneurie de Blasqueville. Notons cependant que le château ayant été fortifié anciennement, les vassaux étaient astreints au service de guet.

Sur le chef mois était bâti le château, il existait dès le XIe siècle; démoli au XVIIIe siècle, il n'en reste que les souterrains. La vue

que Gaignières nous en a conservé dans ses portefeuilles donne une idée plus juste que toutes les descriptions, aussi l'avons nous fait reproduire. Près du château, soit dans la cour, la basse cour ou le jardin s'élevaient la chapelle, deux colombiers, écuries, remises, four, granges, puits et autres bâtiments, le tout enceint de murailles.

Les premiers seigneurs de Villers furent les Tancarville, chambellans de Normandie, d'ou le surnom de Villers le Chambellan.

Orderic Vital raconte que Rabel, chambellan de Tancarville s'étant insurgé contre Etienne de Blois, son suzerain, celui-ci vint mettre le siège successivement devant tous ses châteaux et s'empara de celui de Villers vers 1137.

Sous Philippe-Auguste, Guillaume II, de Tancarville, donna à sa fille Isabelle, lors de son mariage avec Adam, fils de Gautier le jeune chambellan de France, deux fiefs de chevalier, à prendre sur sa terre de Villers (1).

Nous ignorons à quelle époque la châtellenie de Villers sortit des mains des Tancarville, toujours est-il qu'en 1480 elle appartenait à Jean de Bresmes, écuyer, demeurant à Ronen, paroisse Saint-André-le-Viel.

En 1508 elle a changé de nouveau de propriétaire. Roger Gouel, écuyer, joint le titre de châtelain de Villers à celui de Poville. Depuis cette époque l'histoire du fief de Villers se confond avec celle du fief de Poville.

Les seigneurs furent successivement Charles Gouel, conseiller du Roy et premier président en sa cour des généraux aux aides de Normandie, seigneur de Poville, de Villers et de Vallefort, 1508. Charles Gouel, chevalier de l'ordre du Roy, 1571, fils et petit-fils de Roger. L'arrière petite-fille de celui-ci, Catherine Gouel, apporta en mariage le fief de Poville avec la châtelenie de Villers à Charles Maignart, seigneur de Bernières, Calletot, la Ferté, Thibouville et la Rivière-Bourdet, conseiller du Roy, maître des requêtes ordinaires de son hôtel puis conseiller du Roy en ses conseils privé et d'estat et président au Parlement de Normandie. De ce mariage naquit une fille unique Catherine Maignard qui épousa Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur et bailli de Gisors. Leur fils Charles

(1) Deville, *Histoire de Tancarville*, p. 133.

de Fouilleuse aussi marquis de Flavacourt et gouverneur de Gisors, après son père, mourut en 1678, laissant une succession si embarrassée que ses fils la répudièrent. Les deux fiefs de Poville et de Villers furent alors séparés. Villers mis en vente avec les fiefs d'Ecalles, Neville, la Heuse, Barentin, le Grand Catillon et Blasqueville au nom de Michel de Fouilleuse héritier de son grand'père par la renonciation de son père et de son oncle, fut acquis en 1685, moyennant 104.500 livres de principal et 2.000 livres pour le vin par François de Caradas, chevalier, seigneur du Héron, conseiller du Roy en sa grande chambre du Parlement de Normandie qui avait épousé Marthe Coquerel.

En 1694, les enfants de François de Caradas, Charles, chevalier, seigneur du Héron, baron de Thubeuf, colonel d'un régiment de dragons, Nicolas, abbé, et Jacques, chevalier de Malte, capitaine d'une compagnie de dragons, d'accord avec leur mère revendaient à Pierre le Marchand de Bardouville, écuyer, conseiller du Roy, au Parlement de Normandie, les fiefs de Villers, d'Ecalles, de Neville, de la Heuse, de Barentin et du Grand Catillon avec tous les meubles meublants qui étaient dans le château de Villers moyennant 202 mille livres.

Pierrre le Marchand de Bardouville, était le beau-frère des vendeurs, ayant épousé le 16 avril 1687, à Rouen, en l'église Saint-Martin-sur-Renelle, Marthe de Caradas du Héron. Il était fils de François le Marchand, écuyer, seigneur de Bardouville, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Normandie et de Catherine le Vallois.

M. et Mme de Bardouville habitèrent habituellement le château de Villers, leur grande charité les firent aimer de leurs vassaux et leur nom resta longtemps populaire dans le pays.

M. de Bardouville mourut le 28 janvier 1728 et fut enterré le lendemain à Rouen, aux Minimes, dans la chapelle de Saint-François-de-Paule, fondée par son grand'père, mort en 1648. Sa femme lui survécut près de vingt ans. Ils ne laissèrent que deux filles, la marquise de Gourgues et la baronne d'Esneval.

Ce fut à Marie-Anne-Marthe le Marchand de Bardouville qui avait épousé Anne-Claude-Robert le Roux d'Esneval, chevalier, baron d'Esneval et d'Acquigny, vidame de Normandie, marquis de Grémonville, président à mortier au Parlement de Normandie, qu'échut la châtellenie de Villers.

Son fils, Pierre-Marie-Robert le Roux d'Esneval, si connu sous le nom de Monsieur d'Acquigny et son petit-fils, Esprit-Marie-Robert le Roux d'Esneval, furent seigneurs de Villers après elle.

Le château de Villers fut demeublé après la mort de Mme de Bardouville, tout ce qu'il contenait de remarquable fut transporté au château de Pavilly, on y voit encore un petit canon aux armes de M. de Bardouville, qu'il avait fait fondre exprès pour son vieux château.

Dès 1685 le château de Villers passait pour fort vieux; inhabité, il ne tarda pas à se détériorer. En 1775, il menaçait ruine, il devenait dangereux même d'y entrer; une partie s'étant effondrée, l'année suivante, le président d'Esneval en fit achever la démolition. La disparition de l'antique et curieux manoir des Tancarville n'eut pas d'autre motif que sa vétusté. La tradition populaire, rapportée par M. de Glanville et M. l'abbé Tougard, d'une servitude humiliante pour le seigneur qui aurait fait disparaître son château pour n'y être plus astreint, est un souvenir d'un droit féodal qui n'exista jamais à Villers, mais que l'on retrouverait, croyons-nous, non loin de là, à Motteville, ou chaque année le seigneur devait, devant son propre château, aider à descendre de cheval son suzerain s'il jugeait bon de l'exiger.

ECALLES SUR VILLERS

Très anciennement Villers le Chambellan et Ecalles sur Villers ne formaient qu'une seule paroisse, comme aujourd'hui, et l'église d'Ecalles n'était à son origine qu'une chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste. Ce ne fut que par succession de temps, consentement du seigneur, et sur les instances d'une partie des habitants que la chapelle devint paroisse. Aussi l'église d'Ecalles avait-elle le même patron que celle de Villers.

Les fiefs de Villers et d'Ecalles avaient eu depuis si longtemps le même seigneur qu'au XVIIe siècle on considérait le patronage de l'église d'Ecalles comme relevant du fief d'Ecalles dit Rouville ce qui était inexact étant donné l'origine de la paroisse.

Il y avait dans l'église d'Ecalles une chapelle dédiée à Saint-Alexis, qui était un bénéfice simple à la nomination du seigneur bien qu'elle eut été fondée par un sieur Féron. Elle était dotée d'une maison, avec masure et jardin plus trois ou quatre acres de labour.

Sur le territoire d'Ecalles se trouvaient quatre fiefs.

Fief d'Ecalles dit de Rouville. — Ce plein fief de haubert relevant du Roi à cause de son domaine de Caudebec avait pour chef mois un acre de terre de labour dite l'acre de Rouville. Anciennement il avait aussi été appelé fief de Breauté.

Parmi les rentes seigneuriales nous relevons celles d'une once de poivre, de deux chemineaux, d'un pot de cervoise.

Après avoir appartenu aux Breauté ce fief dut passer à la maison de Bracquemont. Puis par une alliance à celle de Rouville. Pierre de Rouville, père de Jean, que nous avons trouvé seigneur de ce fief en 1647, avait en effet épousé Aldonce de Bracquemont, fille de Robert, amiral de France. Les Rouville portaient d'azur semé de billettes d'or a deux goujons adossés de même, armes parlantes, leur nom patronymique était Gougeul.

En 1515, Louis de Rouville, fils de Jean est dit seigneur du fief de Rouville à Ecalles, mais en 1576, Charles Gouel, premier écuyer tranchant de la reine-mère, se qualifie seigneur de Rouville. En 1677, Charles de Fouilleuse en rend hommage; à partir de cette époque l'histoire de ce fief se confond avec celle de la châtellenie de Villers.

Fief de Neville. — Il s'étendait sur les paroisses de Barentin, les Ifs, Monville et autres circonvoisines. Selon les uns, il relevait de la châtellenie de Villers, selon les autres, du Roi à cause de sa vicomté de Caudebec.

Comme le fief de Rouville, il appartint d'abord aux Breauté et c'est sans doute de la seigneurie de Neville près Saint-Valery-en-Caux, principal apanage de cette famille, qu'il tirait son nom. Depuis il entra dans la maison de Masquerel vers 1372, lors du second mariage de Jean Mascarel ou Masquerel, chevalier, sire de Hermanville, avec Luce de Breauté (1).

Le fils, le petit-fils et l'arrière petit-fils de Luce de Breauté, tous nommés Jean comme son mari, furent successivement seigneurs

(1) *Revue catholique de Normandie* du 15 septembre 1894.

de Neville. Le dernier mourut sans enfants, laissant son fief à son frère Anthoine, qui le possédait, en 1505, lors de la confection du registre des fiefs du baillage de Caux. Venu ensuite aux mains des Gouel, seigneur de Poville, il devint comme une annexe de la chatellenie de Villers dont il suivit dès lors, les vicissitudes.

Fief de la Hense dit Beaucamp. — Il s'étendait sur les paroisses de Bouville et de Barentin et relevait de la seigneurie de Villers. Il lui appartenait entre autres droits celui de percevoir « les deux parts de la tuerie des porcs que l'on tue au chef-mois du fief. »

Il entra dans la maison de Maquerel, en 1396, lors du mariage de Jean, sire de Hermanville, déjà seigneur de Neville, avec Catherine de la Heuse. Il resta près d'un siècle dans cette famille; en 1455 il appartenait à Jehan Masquerel, chevalier, seigneur de Hermanville, mais il ne tarda pas à rentrer dans la maison de la Heuse, pour peu de temps, car si en 1505, Adrien de la Heuse en est seigneur, en 1576 il appartient à Charles Gouel de Poville; depuis lors, le fief de la Heuse est toujours resté entre les mains du châtelain de Villers.

La seigneurie de la Hense possédait un moulin banal dit le moulin Joret, 1554. En 1625, il appartenait à Michel le Sueur, conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France, qui le vendait à Jean Caudebec, écuier, demeurant à Barentin. Depuis il revint en la main des seigneurs de la Heuse, nous ignorons pour quelle cause il n'a pas été vendu en 1685 avec le fiefdont il dépendait. En 1722, il appartenait à Alexandre-Philippe-Louis de Fouilleuse, marquis de Flavacourt descendant des anciens seigneurs qui le cédait à Guillaume-Alexandre de Paix de Cœur. Le fils de ce dernier, Charles-Alexandre de Paix de Cœur, écuier, sieur du Petit Catillon, demeurant en sa terre de ce nom, parroisse de Barentin, le vendit à Jean-Nicolas Marguerit, curé de Villers; mais clamé au droit féodal il revint à Madame de Bardouville, dame de la Hense.

Le moulin à papier de Barentin, dont l'existence est très ancienne, relevait lui aussi du fief de la Heuse.

Parmi les noms des tenants, relevons en 1789, celui de Eugène Gabriel, comte de Valory, lieutenant-colonel, commandant du bataillon et garnison du régiment de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur d'Espinay, le Mesnil-Varin, le Mesnil-Vasse et autes lieux, demeurant à Rouen, en son

hôtel rue de la Chaine, au nom et comme ayant épousé demoiselle Compoinet du Bolhard, fille et héritière de Jacques, François, Jean Baptiste Compoinet du Bolhard, chevalier, seigneur et patron du Tilleul et de Marie Deschamps fille de Pierre Deschamps, seigneur du Mesnil-Varin, Mesnil-Vasse et autes lieux, le quel était héritier d'Alexandre qui était fils de Charles Deschamps, écuier, sieur du Gravier.

Fief des Ifs dit d'Ecalles. — Ce huitième de fief noble a court et usage possédait basse justice, droit de moulin à blé et autres droitures; il relevait du fief de Rouville.

L'emplacement du moulin banal d'Ecalles se trouvait à Barentin, en 1539 il n'était pas édifié. Sa banalité s'imposait non seulement aux vassaux du fief mais encore à ceux des fiefs de Rouville et de Neville.

Le fief d'Ecalles appartint anciennement aux familles de Bigars et des Ifs d'ou lui vint l'un de ses noms.

Il fut vendu, en 1434, par Guillebert Dubosc, écuier, seigneur de Louraille et du Bosc-Benard, demeurant en la paroisse Saint-Sauveur de Rouen, à Richard Mauviel, écuier, pour le prix de 400 livres tournois. Revendu par Gauvain Mauviel, écuier élu en la ville de Rouen, à Jean de Rouville, il fut aliéné de nouveau par ce dernier, à Jean Bridon, en 1467.

En 1505, Pierre le Febvre en était seigneur, il avait épousé Marie le Tellier, lorsqu'il mourut, en 1512, il fut enterré ainsi que sa femme dans l'église Saint-Maclou (1). Ce Pierre le Febvre appartenait à une famille anoblie par lettres patentes de Henri, Roi d'Angleterre et de France en 1448, en la personne de Jean le Febvre « carissimi et fidelis consanguinei nostri comitis Shewsbury domini que de Talbot servitor..... circa virtutum exercitum, suos actus hactenus direxit et precipue multisque modis in adversarios nostros ad nostri et dominii nostri bonum et honorem defensionem et custodiam in obedientiâ nostra castri et fortalicis de Logenpre (2) vulgariter nuncupati, ad dictum consanguineum nostrum de Shewsbury pertinentis et spectantis, adeoque

(1) M. l'abbé J. Loth, *L'église Saint-Maclou de Rouen*, p. 56.

(2) Le château de Logenprè était jadis le manoir seigneurial de la baronie de Pont-Saint-Pierre il appartint pendant la domination anglaise à Talbot qui y entretint garnison pendant quelque temps.

non defensione inhers et vacuus sed tanquam athleta fidelis gesta nobilium imitando et eis moribus se reddendo conformem, que laudenda ejus opera quanquam de ignobilibus parentibus originem traxerit..... »

En 1521, le seigneur d'Ecalles est Nicolas le Febvre, sa veuve Marguerite Dubosc, en 1542, rend compte de sa succession à ses enfants, Jehan le Febvre, avocat en la cour du Parlement, Robert et Pierre.

Robert fut docteur en médecine, et habita Rouen sur la paroisse Saint-Lô et épousa, en 1558, Marie Bachelier fille de Jean, seigneur de Langrume et de Catherine Dufour, elle était veuve de Guillaume Guerard, écuier, seigneur du fief des Loups, à la Haye-Malherbe. Ce Robert le Febvre avait embrassé la Réforme et fut pour cette cause en butte à diverses persécutions. Lors de l'édit de pacification le maréchal de Montmorency lui fit rendre justice. Il vivait encore en 1579.

En 1580, Nicolas le Febvre, conseiller du Roi et président à Caudebec est seigneur d'Ecalles.

En 1616, le seigneur est Charles le Febvre, écuier, sieur de la Gaillaide, conseiller au Parlement de Normandie, seigneur d'Aullage et baron d'Envermeu. Sa fille, Barbe le Febvre, apporta le fief des Ifs à Gilles Anzerai, chevalier, seigneur de Courvaudon, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé et président au Parlement de Rouen. Elle était veuve en 1634, ce fut par elle ou par ses héritiers que la seigneurie d'Ecalles fut vendue aux Fouilleuse, vers 1666. A partir de cette date l'histoire du fief des Ifs est la même que celle de la chatellenie de Villers.

Bezuel d'Esneval.

HISTOIRE DES COMMANDERIES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

(Suite)

CHAPITRE IV

La Commanderie de Renneville passe aux Hospitaliers. Premiers Commandeurs.

En vertu de la décision du concile de Vienne, les biens des Templiers passèrent aux chevaliers de Saint-Jean qui venaient de s'emparer de l'île de Rhodes (15 août 1310). Voici la charte du roi de France : « *Philippus Dei gratia Rex Francorum universis senescalis, baillivis, vicomtibus, prepositis, ceterisque justiciæ ministris ad quos presentes litteræ pervenerint, salutem. Cum propter abominationes et errores Templariorum contra fidem catholicam eis repertos, eorum ordo, nomen, et habitus fuerint in perpetuum nuper in generali concilio Viennensi per Apostolicam sedem omnino sublati et a nobis presentibus instantibus atque requirentibus bona dictorum Templariorum seu eorum ordinis quæ pro devotione fidelium pro terræ sanctæ obsequio destinata fuere per eamdem sedem apostolicam magistro et fratribus hospitalis S^ti^ Joannis Hierosolomitani ac eorum ordini predictæ terræ sanctæ subsidio concessa fuerunt perpetuo et in eis translata per eos habenda, tenenda et perpetuo*

possidenda. » Par une autre charte donnée à Paris le 20 février 1313, Philippe le Bel ordonne à ses sénéchaux, baillis, vicomtes, prévôts, etc., de veiller à ce que leurs biens leur soient délivrés et qu'ils jouissent des mêmes privilèges que les Templiers, leurs prédécesseurs.

Mais Saint-Étienne-de-Renneville était loin d'avoir alors sa première importance. A la fin du XIIIe siècle, on avait supprimé 43 petites commanderies du Temple et onze de l'Hôpital. Renneville n'avait plus que neuf membres, au lieu de tous ceux que nous avons mentionnés, avec un revenu général de 993 livres. Voici du reste un passage des notes de M. Auguste le Prévost qui nous dira ce qu'était Renneville à cette époque (vers 1310). — « A frère Ernoul de la Salle, ou son frère Ricard, commandœour de Villedieu, de par S. B. votre clerc, salut,

« Vez ci les choses que les Templies porsouient en la baillie de Roen. — Premierement, es magnoeirs, es villes qui seront nommées, si comme il apparra, qui à l'ostel de S. Estienne de Raneville apartenaient. — Premièrement, S. Estienne de Raneville, terres gaaignables, contient environ IX^xx acres de terre, chacunne acre baillée pour XX s. t. de ferme... Item, le moullin à vent, baillé pour III muis IIII sestiers de mousture de blé... La disme du Tilleul-Lambert, baillée à ferme chacun an pour c lb. t, rabattus... à la personne de la dite ville XXVI sestiers de grain : c'est assavoir, I muy d'avainne comble : item, I sestier de fourment, VIII sestiers de mesteil et II sestiers de poeis..... Item, la disme d'Espreville, baillée chacun an pour XII^xx lb. — Item, la disme de Villers, VI^xx lb. — Item, la disme de Tourville, qui a été baillée, IIII^xx lb. — Et sunt les choses dessus dictes en la baillie de Roen. — Vez ci les patronages des yglises : Premier : Tourville, qui vaut au dixième environ IIII^xx lib. Item : Espréville, XX lb. — Le Teilleul Lambert, XX lb. — Quoquerel, XIII lb. — La Gouberge, XV lb. — Chapele Martel, qui n'est poaint au dizième (1). »

La Commanderie passa donc entre les mains des chevaliers de Saint-Jean, vers 1310. A partir de cette époque nous pourrons donner les noms de tous les commandeurs de Renneville en y ajoutant quelques notes biographiques.

(1) *Mém. et notes*, tome III, p. 268 et 69.

FRANÇOIS RICHARD DE LA SALLE

Ier COMMANDEUR DE SAINT-ÉTIENNE-DE-RENNEVILLE (1310-1340).

D'azur à 2 éperons d'or posés en face l'un sur l'autre, celui de la pointe contourné, le dessous des pieds de gueules liés l'un avec l'autre en cœur, ruban de gueules (1).

Le premier commandeur dont nous trouvons le nom est Richard de la Salle, indiqué plus haut, dans la note de M. A. le Prévost, comme commandeur de Villedieu vers 1310. — Avait-il échangé sa commanderie de Villedieu contre celle de Renneville, ou bien possédait-il les deux en même temps, ainsi que d'autres le firent dans la suite, c'est ce qu'il nous serait impossible de dire, n'ayant aucun document pour le prouver. Ce qui est certain, c'est que, le 25 mars 1318, Guillaume d'Harcourt fit un accord avec fe Richard de la Salle, commandeur de Saint-Étienne. Il s'agissait du patronage de Saint-Ouen-de-Coquerel et de Saint-Pierre-d'Epréville dont chaque partie revendiquait la possession. En vertu de cet arrangement la commanderie garda le patronage d'Epréville avec les dîmes, rentes, etc., plus un demi-muid d'avoine de rente sur l'église de Coquerel, dont Guillaume d'Harcourt se réserva le patronage.

En 1326, Richard de la Salle achète de Colin Almauri de Dorville (probablement Crosville?) la Vieille cinq sols tournois de rente qu'il avait à Sainte-Colombe, pour 40 sols tournois comptant.

M. le Bailly de Beaumont déclara, en décembre 1328, valable la *saisine* faite sur fe Richard de la Salle, commandeur de Saint-Étienne, pour certains héritages sis à Ormes, tenus par Robert Bonjour, faute par ce dernier de lui en avoir payé 3 années de 19 sols de rente et le dit fe Richard condamné à l'amende.

En août 1330, lettres du garde scel de Beaumont-le-Roger de bail à titre de fieffe fait par Richard de la Salle à Jean Dubosc *(Dubusc, d'après le* Dict. Hist., *p. 294*[2]*)* le Jeune, de la paroisse de Graveron, d'une pièce de terre sise à Tournedos moyennant

(1) Tous les chevaliers portaient en chef la croix de Malte. — Quant aux dates de l'arrivée d'un commandeur ou de son départ, nous ne les donnons pas avec une certitude rigoureuse mais d'après certaines probabilités, à moins que nous ayons pu nous appuyer sur un acte authentique.

22 boisseaux d'avoine de rente, mesure du Neubourg, à la Saint Rémy, devant Guillaume Chanu tabellion au dit Neubourg.

La même année, Henri de la Gouberge s'oppose à la présentation, faite par le Grand Prieur de France, d'un prêtre en remplacement de Me Durand Auberé dernier curé de la Gouberge. Cependant il céda, priant même l'Évêque d'Évreux d'accepter le prêtre proposé. Par un acte il renonça à tous ses droits, se réservant uniquement celui de sépulture dans l'église.

Richard de la Salle, d'après des lettres de janvier 1332, fit un bail à rente à Jeannette la Pinelle d'Emanville pour 14 sols de rente, dont 4 à la saint Rémy et 10 à Noël. Au mois de mai 1333 nous trouvons encore les mêmes noms au sujet d'une masure sise à la Gouberge aux Grandes Landes, laquelle était échue au commandeur par droit de bâtardise d'Isabelle la Pinelle, pour en jouir par la dite preneuse, moyennant 14 sols de rente, 4 à la saint Rémy et 10 à Noël, payables à l'hôtel de la Gouberge.

St SIMON CLINET

IIe Commandeur de Saint-Étienne (1340-1345).

Au mois d'août 1342, M. le bailly d'Évreux atteste que Raoul le Prévost, de la paroisse de Saint-Thomas d'Évreux, a vendu à frère Simon Clinet deux boisseaux de blé de rente, qu'il avait droit de prendre sur les terres de Beaulieu, hameau de Claville, moyennant 60 sols tournois. Au mois de septembre, Michel le Lièvre de Tournedos vend au même commandeur deux boisseaux de blé : Jean Delamare et Alix sa mère, de la paroisse de Saint-Meslain, 14 sols de rente et un chapon pour 10 livres tournois : Jean Ales, 19 sols 6 deniers de rente pour 13 livres tournois comptant : enfin en décembre René Guérout et sa femme, du Tilleul-Lambert, vendent 22 sols et une poule de rente pour 16 livres tournois, 10 sols.

En 1343, lettres de M. l'Official d'Évreux en vertu desquelles Me Richard Moisson, prêtre, curé de l'église de la Gouberge, quitte fe Simon Clinet, commandeur de Saint-Étienne, de tous différends et procès, spécialement de certain appel que le dit commandeur avait projeté au Saint-Siège.

Fe Simon Clinet mourut en 1366, comme le prouve l'inscription tumulaire suivante :

« Cy gist religievse personne frère Simon Clignet iadis commandeur de céans..... Vaulbourg, qui trespassa le lundi, après la feste St Barnabé, le ... iour de Ivin, l'an de grâce 1366. Pries Diev povr l'âme de luy. »

(*Bulletin monumental*, 6e série, tome VIII, p. 33).

Nous pouvons sans crainte remplacer les points et mettre que Simon Clinet fut jadis commandeur de Saint-Étienne-de-Renneville, puis de Saint-Vaubourg, etc. (1). Cette dernière commanderie, située près d'Elbeuf, avait une grande importance et souvent les chevaliers en réunissaient plusieurs dans leurs mains, choisissant de préférence les plus voisines, comme dans le cas présent.

PIERRE DUFOUR

IIIe Commandeur de Saint-Étienne-de-Renneville (1345-1358).

D'azur à 3 croissants d'or et une étoile de même en cœur.

Les renseignements sur ce commandeur consistent simplement dans des lettres de 1345, en vertu desquelles il consent que Jeanne la Pinelle et ses hoirs jouissent à perpétuité de la masure sise à la Gouberge, dont bail à rente lui avait été fait par fe Richard de la Salle, son prédécesseur.

L'inventaire signale en décembre 1348 un *vidimus* du garde-scel de la vicomté de Pont-de-l'Arche au sujet de plusieurs notes écrites dans un ancien missel et un ancien antiphonaire de l'église d'Epréville, portant les institutions qui avaient été faites de M. Guillaume de Crespières et autres prêtres y nommés par autorité du Saint-Siège apostolique et mandement de M. l'évêque d'Évreux, à la collation et présentation de M. le commandeur de Saint-Étienne, pour desservir la dite église paroissiale d'Epréville. Les dites notes datées depuis le mois de décembre 1348 jusqu'en juillet 1362.

(1) Nous aurions vivement désiré savoir où cette inscription avait été trouvée, mais l'auteur du mémoire inséré dans le *Bulletin monumental* à qui nous avons demandé ce renseignement, l'ignore lui-même et ne se souvient plus où il l'a découverte. — A la suite de la citation on lit simplement : *Prieuré du Temple.*

Le 24 août 1357, M. Guy de Tournebu, chevalier, seigneur d'Ernubout et de Tourville renonça pour toujours à son droit de présentation et de patronage de Tourville, alors vacant par le décès de Me Thomas Divier, curé.

GUILLAUME DU CHESNE

IVe COMMANDEUR DE SAINT-ÉTIENNE (1358-1391).

D'azur à trois glands d'or, posés 2 et 1.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient eu le rare bonheur de s'emparer de l'île de Rhodes en 1310, le 15 août; de là ils rendirent d'immenses services à la chrétienté. Mise en état de défense, cette place devint une menace perpétuelle pour les Turcs qui se préparèrent à s'en rendre maîtres. Souvent on annonçait que leur flotte allait venir. Un bruit semblable circula en 1375. Aussitôt le Grand Maître, Robert de Juillac, en informa le Souverain Pontife qui réunit à Avignon les principaux commandeurs et il fut résolu qu'on ferait passer à Rhodes, dans le mois de mars suivant, 500 chevaliers et autant d'écuyers ou de frères servants. Les prieurs, suivant un ordre particulier du pape, devaient nommer les chevaliers de leur prieuré, qu'ils jugeaient en état de marcher, ce qui fut exécuté.

Guillaume du Chesne était alors commandeur de Renneville, car le 5 avril 1374 nous trouvons un bail fait par lui à Jehan Joires pour une rente de 10 boisseaux de froment sur 4 acres environ situés à Saint-Léger-la-Campagne. « Du reste voici d'après le *Livre Vert* l'état de la Commanderie en 1373 :

Commandeur fe Guillaume du Chesne, prestre, 50 ans.
Fe Nicolas du Boulounay, prêtre, 40 ans.
Fe Thomas Coulon frère sergent, 60 ans.
Jehan le Charron, 50 ans.
Agnete le Chalete, 60 ans.

Revenu.	455 l. 6 s. 4 d.
Charges.	553 l. 11 s.
Déficit	88 l. 4 s. 4 d.

Et pour ce ne se paie de la *responcion* passe 10 ans l'un par l'autre 50 florins. Et est la dicte maison et les membres d'icelle arse destrouite pour cause des guerres qui ont esté au pais depuis lan 46

et pour la mortalité qui aussi a esté et dont les dictes maisons en ruinne et ne se puet paier la dicte responcion pour cause de ce. » (Archs Nationl S. 5543).

La mortalité dont parle le *Livre Vert* était causée par la peste qui fut si terrible en 1348 qu'on n'osait même plus la nommer.

Le 18 juin 1376 Messieurs du Chapitre du Grand Prieuré de France condamnèrent fe Guillaume du Chesne à payer à Pierre Lemire épicier, bourgeois de Paris, trois années d'arrérages d'un septier de blé de rente, à la mesure d'Evreux, qu'il avait droit de prendre tous les ans sur les terres de Beaulieu.

PIERRE DE PACY

Ve COMMANDEUR DE SAINT-ÉTIENNE (1391-1408).

Pierre de Pacy (1), dit le *Dictionnaire de l'Eure*, reçut dans les années 1391 et 1397, la rente assignée sur la recette de Beaumont-le-Roger.

Pierre Guillet, curé du Tilleul-Lambert, mourut en 1393, et la nomination de son successeur fit naître de nombreuses difficultés entre la Commanderie et le Seigneur. Une sentence rendue le 26 février par M. Guillaume Arnaud Duchauvet, auditeur en cour de Rome, termina cette contestation et fut suivie d'une bulle du Souverain Pontife en faveur de M. Jean Deschamps, clerc du diocèse de Sens. Guillaume (de Vallon) évêque d'Evreux, après une enquête faite par M. le curé de Combon, doyen du Neubourg, expédia cette bulle au destinataire.

Ces difficultés étaient fréquentes. En voici une autre au sujet d'Epréville. Guillaume Poschet, religieux de l'ordre de Saint-Jean, procureur de fe Pierre de Pacy, commandeur de Renneville, présenta, le 12 avril 1402, à l'évêque d'Evreux des lettres de fe Renault de Giresmes, Grand Prieur de France, portant nomination de fe Jacques le Breton à la cure régulière d'Epréville. L'Evêque répondit qu'il avait déjà nommé Jean Faverelli, clerc, présenté par le Roi et qu'il avait ordonné à son doyen du Neubourg de le mettre en possession. Guillaume Poschet protesta comme de nullité, et, l'année suivante, le Grand Prieur obtint en chancellerie des lettres ordonnant à M. le Bailly de Rouen, ou à son

(1) En 1357 il était commandeur de Fontaine-sous-Montdidier (Somme).

lieutenant, d'obtenir le désistement de Jean Faverelli (23 avril). A l'appui de cette demande et pour prouver leur bon droit, les chevaliers joignirent un extrait d'un vieux registre écrit en parchemin, sous le titre du Doyenné du Neubourg, contenant ce qui suit : « L'an 1294, le Mercredy avant la fête de Saint Luc l'évangéliste, frère Philippe commandeur des maisons de la Chevalerie du Temple en Normandie nous a présenté en l'église d'Epréville la personne de Robert de la Borne que nous avons admis pour desservir la dite église, le lundy avant la feste de Saint Clément, au dit an. » — Cet extrait fait en vertu d'un mandement du Chapitre d'Evreux, est signé par Pierre Longue Epée, notaire apostolique, en date du 3 mai 1402. — De son côté, l'évêque d'Evreux, Guillaume de Cantiers, fit faire une enquête par son doyen afin de savoir quel était le véritable patron d'Epréville. Le doyen répondit qu'après le décès du dernier curé, Laurent le Comte, le Commandeur de Renneville avait présenté à la cure. Alors le 2 juillet 1403 les vicaires généraux donnèrent des lettres de provision en faveur de f^e^ Jacques le Breton, présenté par f^e^ Renault de Giresmes, Grand Prieur de France.

Pierre de Pacy mourut en 1408. Le 27 janvier 1409 en effet, Guillaume des Gruyaux, tabellion juré au Neubourg, fit l'inventaire des biens, meubles et ustensiles trouvés en la commanderie de Saint-Étienne, après le décès de f^e^ Pierre de Pacy.

LOUIS DE MAUREGARD
CHAMBELLAN DU ROI
VIe COMMANDEUR DE SAINT-ÉTIENNE (1409-1416)

Le fonds de la Commanderie nous fournit en 1412 un compte des recettes et des dépenses sur parchemin, rendu par Guillaume Brunel, procureur et receveur, à f^e^ Louis de Mauregard (1), chevalier, chambellan du roi et commandeur de Renneville. Les années suivantes 1414 et 1415 sont de même mentionnées.

Le 23 juin 1412 le Sénéchal de Saint-Étienne envoya un mandement au prévost de Tournedos pour mettre en possession et jouissance f^e^ Louis de Mauregard de tous les héritages sis en cette

(1) Louis de Mauregard était également en 1412 commandeur de Boux et Merlan dans les Ardennes.

paroisse qui avaient été saisis à la requête dudit commandeur, faute d'hommes et devoirs de fief, et spécialement de certaine rente tant en deniers, œufs qu'oiseaux, dus sur les dits héritages.

Au mois d'août de la même année, le 17, Mr le Bailly d'Évreux en la Vicomté de Beaumont-le-Roger adressa une lettre à tous ses justiciers pour faire ajourner en la Vicomté du Neubourg, à la requête de fe Louis de Mauregard, commandeur de Saint-Étienne, les hoirs et ayant cause de feu Jean Dufour qui tenaient dudit commandeur, certains héritages situés au bailliage d'Évreux, afin de les obliger à les gager et tenir de lui et à en payer la rente de 15 sols tournois avec arrérages. — C'est en vertu de ces lettres que le 17 novembre suivant, aux plaids de la vicomté du Neubourg, M. le lieutenant de Beaumont donna ordre au premier sergent de contraindre Robine, fille de feu Philippot Dufour, au paiement des arrérages de 15 sols de rente qu'elle devait chaque année à fe Louis de Mauregard, commandeur, à cause d'une masure sise au Neubourg, dont elle était détenteresse, qui fut jadis à Simonet Desquebourg, en la mouvance de la dite commanderie, bornant d'un côté Pierre Puquet dit Platrier, de l'autre M. de Tournebu, chevalier, la rue et les fossés de la ville, etc.

Après le décès de Jean Deschamps, curé du Tilleul-Lambert — 4 novembre 1419 — il y eut bien encore quelques difficultés au sujet de la présentation du nouveau titulaire. Cependant le 3 janvier 1420, les grands vicaires, le siège épiscopal étant vacant par la mort de Guillaume de Cantiers, acceptèrent Jean Dumesnil, acolyte d'Évreux, présenté par la commanderie.

GAUTHIER LE GRAS

VIIe Commandeur de Saint-Étienne (1416-1422)

Ce commandeur ne nous est connu que par des lettres du garde scel de la vicomté d'Évreux, en date du 5 mars 1420, portant vente faite par Raoullin Dubusc, seigneur de Tournedos, à fe Gauthier le Gras (1), prieur de l'église conventuelle de Rhodes, commandeur de Saint-Étienne-de-Renneville, de deux septiers de

(1) Dès l'an 1400 il était commandeur de Villedieu de Sautchevreuil dans la Manche; en 1409, de Sainte-Vaubourg (Seine-Inférieure); en 1416, de Renneville et en 1422 de Beauvoir-les-Abbeville (Somme).

blé de rente par an, à la mesure du Neubourg, pour 40 sols tournois.

Pendant qu'il était commandeur, le Grand Maître, Antoine Fluvian, ordonna une levée de chevaliers, au moins 25 par prieuré. Il en arriva un bien plus grand nombre, conduits par leur zèle et par leur courage ; on en retint une partie dans Rhodes, et on distribua le reste dans les îles qui appartenaient à la religion. Frère Hugues de Sarcus, Grand Prieur de France, envoya dans la capitale de l'ordre un vaisseau chargé d'arbalètes, de viretons et d'autres armes nécessaires pour la défense de cette place, toujours menacée par les Turcs.

MATHIEU DUCRESSON

VIIIe Commandeur de Saint-Étienne (1422-1425)

Le 20 mars 1422, le Chapitre d'Évreux donna à fe Mathieu Ducresson, gouverneur de la commanderie de Saint-Étienne, par les mains de Gervais et de Colin, membres fermiers des dîmes de Sacquenville, quittance de 67 sols 6 deniers tournois, à cause d'un demi-marc d'argent de rente par an, que la dite église avait droit de prendre au jour de la Saint Rémy. (Signé : Bachelet, secrétaire du Chapitre).

Le *Dictionnaire historique de l'Eure* mentionne Guillaume Poterel comme recteur de Saint-Étienne et dit qu'il donna la Chapelle-Martel à bail avec le manoir et le jardin à deux paysans, pour deux années, moyennant deux livres par an. Ce Guillaume ou plutôt Robert, était le chapelain de la commanderie, dont fe Mathieu Ducresson était commandeur, ainsi que le prouve l'acte suivant : « A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront Robert Duteil, garde du scel des obligations de Beaumont-le-Roger, salut, savoir faisons que par devant Jehan Gerout, clerc tabellion du Neufbourg fut présent en sa personne Jehan Gillebert de la paroisse d'Ormes, lequel de sa bonne volonté congnut et confessa avoir prins à rente à fieffe à héritage perpétuel à tousiours, tant pour lui à ce jour que pour ses hoirs de religieuse et honneste personne fe Mathieu Ducresson, de l'ordre de St Jehan de Jérusalem commandeur de St Etienne de Renneville et de discrète personne messire Robert Poterel, prestre chapelain de la dite paroisse dudit lieu de St Estienne pour et au nom dudit commandeur etc.

« Ce fut fait l'an de grâce 1424, le 25 may, moyennant 50 sols de rente. »

JEAN LE BOUTELLIER

IXe COMMANDEUR DE SAINT-ÉTIENNE (1425-1439)

Ecartelé d'or et de gueules.

Jean le Boutellier (1) était probablement du diocèse d'Évreux, car nous trouvons aux environs une famille de ce nom, vers la même époque. En effet Marguerite de Gauville (veuve de Philippe de Monnay) se remaria avec Jean le Bouteillier, écuyer, et soutint avec lui, en 1423, un procès contre la commanderie de Saint-Étienne : « les frères commandeurs de lospital de Saint Etienne de Raineville de lospital et Jehan de Jérusalem vers Jean le Bouteiller, escuyer, pour lui et procureur de demoiselle Marguerite de Gauville, sa femme, héritiers à cause d'elle de feu Messire Charles de Gauville, chevalier, seigneur dudit lieu. » — (Archs du Palais de Justice de Rouen, Reg. de l'Ech. 1423 fo 22 vo et *Notice* de M. Izarn, sur Saint-Germain-lès-Evreux, p. 71).

Quoiqu'il en soit de son lieu d'origine, il est certain qu'il fut commandeur de Renneville. Nous trouvons au premier carton dans le fond de Saint-Etienne un bail à rente fait, en 1426, par Jehan le *Bouteillier*, commandeur, à Jehan Gillebert de la paroisse d'Ormes, moyennant 12 sols 6 deniers : un aveu rendu au même par Guillaume Martin pour un jardin situé à Tourneville : un bail à fieffe à titre d'héritages passé en la vicomté de Beaumont par fe Jean le Boutellier, le 31 décembre 1428, en faveur de Durand le Tellier de Claville, au sujet de 2 pièces de terre pour 15 sols de rente par an à Noël, avec charge du droit de mortage et de corvée.

Le 18 octobre 1430, Jean le Bouteillier obtient permission de passage dans les forêts d'Évreux, Conches, Breteuil, Beaumont, etc ; le 23 février 1432, il fait un bail à rente à Thomas Hermier dit Duclos, d'Ormes, pour deux pièces de terre, moyennant 15 sols à Noël et à Pâques : le 9 mars 1433, bail judiciaire de trois pièces de terre appartenant à Jean le Bouteillier en sa qualité de com-

(1) En 1409 il était commandeur de Villedieu en Dreugesin, en 1410 de Launay, au Perche — et peut-être de Champagne ou nous trouvons en 1382 un *Jehan Bouteillou*.

mandeur de Saint-Étienne : le 31 mars 1434, Renault Lasnier promet de lui payer et de continuer tous les ans 20 sols tournois avec droits seigneuriaux et de faire sur le dit terrain maison, édifices, etc., dans l'espace de deux ans.

M. l'Official d'Évreux rendit, le lundi après *cantate* 1439, une sentence entre les abbé et couvent du monastère de Saint-Taurin demandeurs et frère Jean le Bouteillier, prêtre, commandeur de Saint-Étienne, par laquelle le dit commandeur est condamné à leur payer chaque année à la fête de la Purification de N.-D., un muid de blé et 6 septiers d'avoine à la mesure d'Évreux. Cette rente était due à cause des grosses dîmes de Sacquenville sous peine de 20 sols d'amende pour chaque quinzaine de retard après le dit terme, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

DAVID DE SARCUS

Xe COMMANDEUR DE SAINT-ÉTIENNE (1430-1490)

De gueules au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes de même.

David de Sarcus était fils de Robert de Sarcus et de Bonne de Moy. Cette famille originaire de Picardie a fourni à l'ordre de Malte de nombreux chevaliers. Nous avons déjà rencontré Hue (1) ou Hugues de Sarcus, Grand Prieur de France de 1420 à 1446. Pendant qu'il était commandeur de la baillie d'Oisemont, il donna, le 20 février 1399, à l'église Saint-Pierre d'Abbeville, une maison sise place Saint-Pierre, afin de s'acquitter envers la dite église des arrérages de 60 sols parisis de cens. (Arch. de la dite église, cote D-E, copie collationnée le 6 avril 1782, preuves de 1785). Conjointement avec son frère Renaud de Sarcus, chevalier, chambellan de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, il reçut de ce prince, en 1395, une somme de 200 livres pour faire le voyage d'outre-mer. A la revue faite à Auxerre, le 9 mai 1412, nous voyons Hugues de Sarcus, chevalier, bachelier, servant en cette qualité dans la compagnie de frère Jean de Fontaines, aussi chevalier bachelier. (Cabinet du Saint-Esprit, titres scellés, vol. 48, fol. 3616). Enfin son nom paraît encore dans deux circonstances, outre celle

(1) Hue de Sarcus, en 1425, était commandeur d'Eterpigny (Somme) et, en 1440, d'Hautavesnes (Pas-de-Calais).

dont nous avons parlé plus haut, d'abord dans une réunion à l'Hôtel-de-ville d'Abbeville où l'on envoya des députés vers le duc de Bourgogne, puis dans une obligation consentie par la dame de Sarcus, le 3 mai 1437, qui relate que noble et religieuse personne Monseigneur frère Hue de Sarcus, religieux et Grand Prieur de l'hopital en France avait fait le voyage d'outre-mer. (Orig. preuves de 1785).

David de Sarcus devint commandeur de Saint-Étienne-de-Renneville au commencement de 1439 puisque dès le 20 avril nous trouvons six aveux qui lui sont fournis par Guillot le Voiturier, Guillot le Prévost et Guillot le Gouet ainsi que par les habitants de la paroisse d'Epréville.

Le 22 juin 1443, f^e^ Fouquault de Rochechouard, chevalier, successeur de Hugues de Sarcus (1) au Grand Prieuré de France, présente f^e^ Adam Barois, prêtre, prieur de la Chapelle de la Maison du Temple à Paris, pour la cure de Tourville vacante par le départ de f^e^ Jean Foulon, dernier curé, qui venait d'accepter le prieuré de Saint-Jean en l'Isle-les-Corbeil.

Jean le Bouteillier était-il mort à l'arrivée de David de Sarcus ou n'avait-il que démissionné en sa faveur? Nous pencherions pour cette dernière hypothèse à cause de la similitude des noms. Le 16 décembre 1446, en effet, David de Sarcus déclare par lettres que Jean Le Boutellier de Saint-Étienne est homme sujet de la commanderie et doit jouir des droits reconnus de tous temps aux Hospitaliers par les Souverains Pontifes et les Rois de France; déclaration reconnue conforme aux privilèges accordés par les rois et signée du bailly de Villedieu. — Quelques années après (4 février 1449), un *vidimus* du garde scel de la vicomté de Rouen appuya cette décision en publiant les lettres patentes de Charles VII, roi de France, dans lesquelles ce monarque ordonnait au premier huissier du parlement ou autre sergent royal sur ce requis de maintenir et garder les religieux, prieurs et frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem au Grand Prieuré de France, avec leurs serviteurs, familiers, hommes et tenants dans toutes leurs justes possessions, droits, usages, privilèges, etc. Cette question revient

(1) On peut donc rectifier l'assertion de Lainé qui dans ses Archives généalogiques, tome x, dit que ce grand prieur paraît être mort en 1446, puisqu'il n'était plus dans cette dignité dès 1443.

à chaque instant et il fallait la tenacité légendaire des ordres religieux pour maintenir leurs privilèges. Le 9 novembre 1459, en effet, Gérard Thomé, professeur de théologie, et Pierre Lestournelles, chanoine d'Évreux, députés du Saint-Siège, délivrent David de Sarcus de 40 livres d'impôts qu'on voulait lui faire payer.

Mais la plus grande difficulté vint du curé de Sainte-Colombe, Guillaume le Roy. Une première sentence rendue le 29 janvier 1467, par le vice-gérant de M. Cables de Sainte-Geneviève de Paris, déclare que le commandeur a le droit de faire administrer les sacrements, malgré les curés, dans leurs commanderies et dans les terres qui en dépendent. — Le curé en appela à son évêque, qui condamna, par son official, David de Sarcus et son fermier Jean Resain. — Pendant que le commandeur portait l'affaire en Cour de Rome, le 29 octobre M. le bailly de Rouen, par son premier sergent, signifia, de la part de David de Sarcus, à Guillaume le Roy, curé de Sainte-Colombe, la clameur de *gage pleige* qu'il avait mis contre lui, pour les causes à lui connues et défense d'aller au préjudice de la dite clameur.

Le curé, de son côté, n'était pas demeuré inactif. Aussi le 20 février 1475, la Cour de la Grande Sénéchaussée de Normandie rendait la sentence qui suit, entre les parties : Guillaume le Roy, curé de Sainte-Colombe *porteur de complainte en l'échiquier et demandeur en provision*, d'une part — Et frère David de Sarcus, *deffendeur*, au sujet des dîmes et droits curiaux, administration des sacrements aux fermiers ou habitants des dits manoirs dont il se déclare exempt, en vertu des privilèges des rois. — La cour par provision et sans préjudice du procès pendant en l'Echiquier, ORDONNE 1° Que le demandeur jouira pour le temps à venir de la dîme des terres et héritages de la dite commanderie, de la nature qu'elles y sont déclarées, à la réserve des dîmes des terres que le commandeur ferait labourer par lui et à ses dépens (1). — 2° Qu'il jouira de la dîme des bestiaux des fermiers et métayers et non de ceux qui sont à l'usage du commandeur. — 3° Qu'il jouira des

(1) Telle fut la jurisprudence suivie généralement à l'égard des religieux de Citeaux, des Templiers et des Hospitaliers. Quand ces religieux donnaient à ferme ou à bail à rente leurs terres, ils perdaient leur privilège. Il y a un arrêt du Parlement, rendu en ce sens, le 22 décembre 1500, au profit du curé de Lyons contre les religieux de Grammont.

(Cf. *Pratiques Bénéf.*, par Ch. Routier, 1745, p. 82.

droits curiaux sur les fermiers et métayers demeurant dans les commanderies, autres que les familiers et domestiques dudit défendeur, et ils seront obligés de recevoir les sacrements en l'église de Sainte-Colombe. — 4° Enfin que le demandeur sera tenu de donner caution et de restituer ce qu'il aurait reçu.

Nous verrons ce fameux procès se continuer sous les successeurs de David de Sarcus et se terminer par une transaction.

Le chapelain de Saint-Étienne était alors Pierre Jaloux (1) à qui Guillaume Vimont de Sainte-Colombe se donna, le 11 juillet 1469, avec ses biens, meubles et immeubles.

David de Sarcus fit, le 9 janvier 1470, un bail à ferme de 12 ans à Étienne de Sainte-Même, demeurant à Nogent-le-Sec, pour les terres de Manthelon sans en rien retenir, moyennant 40 s. t. et avec charge de payer à l'acquit du commandeur une paire d'éperons dorés au seigneur de Manthelon.

Le 20 novembre 1472, lettres du garde scel de la vicomté de Beaumont-le-Roger portant bail emphitéose de 99 ans fait par David de Sarcus à Me Noel Guerard, prêtre du hameau des Landes en la paroisse de Canappeville, au sujet du manoir, chapelle, jardins, bois, paturages, terres labourables, etc., de Malassis, le tout situé tant à Feuguerolles que dans les paroisses voisines, sans en rien retenir, soit 135 acres 3 perches, moyennant 12 livres tournois, avec charge de payer au seigneur 30 s. t. et de faire plusieurs édifices au dit manoir.

Le 16 juillet 1474 fe David de Sarcus poursuit en la vicomté de Boudeville Me Lucas de Saint-Jean, prêtre prieur de l'Hôtel-Dieu de Pacy, pour se faire payer de 3 années d'arrérages de 18 sols parisis de rente qu'il disait avoir droit de prendre tous les ans sur une pièce de terre appartenant au dit prieur, située en la paroisse de Saint-Aquilin-les-Boudeville, etc.

En présence de l'extension des ordres religieux, il est probable que le clergé séculier chercha à reprendre un peu d'influence et qu'il s'entendit afin de mettre un terme à ces envahissements qui menaçaient les curés, et dans leurs droits spirituels et dans leurs

(1) Il était également procureur et receveur de David de Sarcus. C'est en cette qualité que le 10 juillet 1458 il fit un accord avec Jean de Saint-Clair receveur de la vicomté de Beaumont. Le mois précédent il avait renouvelé à Étienne Sainte-Même, pour 99 ans, le bail des terres de Manthelon, mais pour 50 s. t. de rente.

droits temporels. C'est pourquoi le curé de Sacquenville suivit l'exemple de son confrère de Sainte-Colombe. Nous voyons en effet, le 22 mai 1476, David de Sarcus obtenir des lettres, portant commission en forme de complainte, données aux vicomtes d'Évreux, de Beaumont, Conches, Breteuil ou à leurs lieutenants, de faire ajourner à la requête dudit commandeur M. Jean Louvel, lieutenant général de M. le bailly d'Évreux en la Cour de l'Échiquier de Normandie, pour voir réparer et mettre à néant les torts et griefs qu'il avait fait au dit commandeur par son jugement rendu par devant lui, entre le commandeur d'une part et Me Jean Alépée, prêtre, curé de Sacquenville d'autre part, au sujet de la dîme que le dit sieur curé s'efforçait de prendre sur le manoir et domaine de Brettemare, sur les dépendances etc., malgré les privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Au milieu de toutes ces difficultés, David de Sarcus n'abandonnait pas les intérêts de sa commanderie. Le 18 décembre 1476 il fait un bail à Me Simon Hérault, dit Bras de Loup, prêtre chapelain de Bosc-Hubert, pour une masure nommée l'aînesse au Barbier située à Tournedos : le 7 mai 1479, il en fait un autre à Thomas le Boursier, de Sacquenville, pour la dîme et les paturages de Rublemont moyennant 380 livres tournois, non compris les charges à l'égard du chapitre d'Évreux et de l'abbaye de Saint-Taurin, etc. (1).

Quant aux présentations pour les cures régulières faites de son temps, voici celles que nous avons relevé sur le Grand Pouillé des archives : le 25 novembre 1482, présentation faite par fe Médéric d'Amboise en faveur de fe Girard Dupuis pour la Chapelle-Martel, vacante par la mort de fe Marq : à la même date Médéric d'Amboise, prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem présente à la cure de Tourville, vacante par le décès de fe Marq, fe Antoine d'Abemont à qui elle est conférée le 7 janvier (G 32). — Le 12 décembre 1488 démission pure et simple de fe Antoine de Bencourt et Médéric d'Amboise présente fe Louis de la Marche (G 32). — Epréville ne fournit que deux présentations celle de Pierre le Tourneur le 19 avril 1482, après la mort de Christophe Buisson et le

(1) Le 23 mai 1480 eut lieu le siège de Rhodes par les Turcs sous la grande maîtrise de Pierre d'Aubusson. On en peut lire l'émouvant récit dans Vertot tome III, p. 74 et suivantes. — Parmi les chevaliers présents nous trouvons : fe Gilles du Fay, fe Charles Brunières, fe Simon Charpentier, etc.

6 septembre 1484, celle de Jean Devis à cause du décès de son prédécesseur (G. 26). — Jean Alépée, curé de Sacquenville dont nous venons de parler mourut en 1491 et eut comme successeur, Guillaume de Bonnaire présenté par le Grand Prieur de France (G 32). Enfin le commandeur présenta à la cure de la Gouberge Simon Touge, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, qui permutait avec Robert Monnoison. (G 27).

En parcourant le chartrier de Renneville on est surtout étonné de voir ces innombrables pièces de procédures de l'époque! En 1480, c'était un procès entre MM. les doyen et chapitre N.-D. d'Évreux et f^e David de Sarcus au sujet de la dîme qu'ils voulaient prendre sur plusieurs héritages sis à Claville : en 1843, c'était contre Jean de Guiry (1), écuyer, seigneur de Pithienville : le 9 juillet 1485, autre difficulté avec Jacqueline de Boscherville dame de la Haute-Maison s'opposant à la juridiction du commandeur en la paroisse de la Puthenaye, à cause de son fief du Pommeret, etc.

David de Sarcus paraît avoir quitté Renneville vers 1490. A cette époque en effet f^e Nicolas Lesbahy, licencié en décret, commandeur de Saint-Jean-de-Latran à Paris, au nom et comme procureur du commun trésor de l'ordre donne à bail à f^e Étienne Bénard, prêtre, religieux dudit ordre et à Guillaume Jaloux, du Tilleul-Lambert, les revenus en général de la Commanderie, moyennant la somme de 900 livres, à condition d'acquitter toutes les redevances.

Signalons en terminant les membres de cette famille illustre des Sarcus qui appartiennent à l'ordre de Malte, outre les deux dont nous venons de parler.

1° Adrien de Sarcus, né le 29 avril 1588 au château de Moisemont, paroisse de Canni, diocèse de Beauvais, fut commissionné chevalier de Saint-Jean, le 14 juin 1604 (1605 selon Vertot) par f^e Georges Régnier Guerchy, Grand Prieur de France et par les commandeurs, chevaliers et frères dudit ordre, savoir : Jean de Caureltaigny, commandeur de Loysons; Jean de Guernac, commandeur de Chencez; François de Brion, commandeur de Fontagnes; François de Prouville, commandeur de Fieffes; Antoine de Morney-Villarceaux, commandeur de Saint-Étienne-de-Renneville et de Villedieu en Montaigne; Adrien de Byron, commandeur de Maupas;

(1) Cf. *Dict. hist.*, tome I, p. 339.

Gédéon de Bellebrune, commandeur d'Ivry-le-Temple; Jacques de Gaillarbois, commandeur de Sommereux; Hugues de Fouilleuse Flavacourt, commandeur de Coulommiers, etc. — Adrien de Sarcus fut commandeur de Villedieu. Il donna quittance, le 15 janvier 1642, à Oudard de Sarcus, son frère, demeurant à Grattenoix pour les deniers qu'il avait reçus des biens de la commanderie par procuration du 9 juillet 1639. Cette quittance fait mention du voyage d'Adrien à Malte et de 4000 l. avancés par les sieurs de Sarcus et de Frévillers pour sa rançon, par contrat passé le 1 juin 1624 (titre 7). Adrien était à l'armée d'Italie avec Lautrec : après la défaite de l'armée française, il s'embarqua sur les galères pour se retirer en Calabre avec quelques autres : mais il y fut pris par les Turcs et mis à rançon.

2° Jean de Sarcus de Courcelles fils de Ambroise de Sarcus IIe du nom, chevalier de Saint-Jean, fit ses preuves au Grand Prieuré de France, le 8 juin 1581, devant frère Frédéric de Hallencourt, commandeur de Fontaines et Jean de Gaillarbois, commandeur de Sommereux. Il était alors âgé de 17 ans. Il fut tué à la défaite de M. de Saveuse (1).

(*Arch. Gen. et hist. de la noblesse*, par Lainé, tome x.

(*A suivre*).

L'abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(1) La famille de Sarcus possède le château de Saint-Léger, commune du Plessis-Sainte-Opportune, canton du Beaumont-le-Roger.

POINTS OBSCURS ET NOUVEAUX

DE LA

VIE NORMANDE DE MALHERBE

(Suite)

IV

MALHERBE ÉCHEVIN DE LA VILLE DE CAEN

(1594-1595)

Pendant le premier séjour (1586-1595) qu'il fit en Normandie après son mariage avec Madeleine de Carriollis, Malherbe exerça quelque temps les fonctions de gouverneur-échevin de la ville de Caen.

Les gouverneurs-échevins, ou plus simplement les échevins, étaient, à Caen, au nombre de six. C'étaient des magistrats municipaux élus « de trois ans en trois ans, au jour des Sainctes Cendres, suyvant les statutz et privillèges de ladite ville (1) » qui était

(1) *Registre 33e des délibérations de l'Hôtel de Ville de Caen* (arch. municip.), f° 12.

comme on le sait, une ville de commune dont l'administration appartenait, depuis le XIVe siècle, au grand bailli qui en laissait le soin à son lieutenant-général, et au Conseil des six gouverneurs-échevins.

Dans les derniers mois de 1593, les échevins avaient eu à combattre pour leurs propres prérogatives. Une ordonnance royale avait établi que « les officiers du Roi pourraient, à l'avenir, être nommés aux places d'échevins et de gouverneurs municipaux. Ce nouvel empiètement du pouvoir central sur l'indépendance des communes provoqua de vives résistances. A Caen, le 15 février 1894, plus de mille personnes, des plus considérables de la ville, se réunirent pour protester et prièrent le Parlement (de Normandie alors à Caen) de ne point enregistrer l'ordonnance. L'émotion était si grande, que les gens du Roi, après avoir sollicité cette faveur, n'osèrent en soutenir la concession (1). »

Quelques jours après, le 20 février, Gaspard Pelet, sieur de la Vérune, gouverneur du château de Caen, convoquait dans un mandement l'assemblée générale des notables pour l'élection triennale des gouverneurs-échevins (2).

L'assemblée eut lieu le mercredi 23 février, jour des Saintes Cendres (3). « En laquelle assemblée, après que nous avons desrechefs faict entendre aux assistants les causes d'icelle et leur remonstré combien il est important pour le maintien de la payx et repos public en ladite ville de faire ellection et nomination pour les charges dessusdictes de personnes notables, gentz d'honneur et de vertu, amateurs de leur patrie, fidelles et affectionnés au service du Roy, les exhortant partant de déposer au faict de ladite ellection toute passion et affection particullière : et que ledit de Caumont, procureur du Roy, a de sa part faict plusieurs remonstrances tendant à ce mesme effect, requérant que nous eussions à rassembler les voix et suffrages de tous les assistants pour les ellections et nominations dessusdictes..... (4) »

Malherbe fut élu par plus de 90 voix, parmi lesquelles figurent,

(1) M. Jules Lair : *Histoire du Parlement de Normandie, depuis sa translation à Caen au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen en avril 1594*, p. 212. — Cfr. *Reg. 32e de l'Hôtel de Ville*, fos 209, 218, 219.

(2) Reg. 33e, fos 3-11.

(3) Ibid., fos 12-17.

(4) Ibid., fo 16, verso.

au premier rang, celle de Gaspard Pelet, sieur de la Vérune, de son lieutenant-général Blondel, de Jacques de Cahaignes, etc.

L'ordre des gouverneurs-échevins élus fut ainsi fixé et proclamé :

« Nobles hommes François de Mallerbe, fils aîné dud. sieur de Digny (1);

Jean de Moges, sgr. de Tourmauville;

Jean Dalléchamps, sgr. de Navarre;

Guillaume Boitard, sieur de Plumetot;

Honorables hommes Michel Graindorge et Guillaume Deschamps, tous bourgeois de Caen (2). »

Le procureur syndic désigné fut Guillaume Bauches, sieur de Colombelles (3); le receveur des deniers communs, Tassin Blouet; les administrateurs de la Maison-Dieu, Pierre le Moustardier et Robert Hébert, etc. (4).

On comprendra aisément l'intérêt que pourront offrir les pages qui vont suivre : elles retraceront une phase à peu près inconnue de la vie publique du poète, en même temps qu'elles résumeront, dans ses grandes lignes, une période, et non la moins intéressante, de l'histoire de la ville de Caen.

Aussitôt après son élection, Malherbe dut prononcer le serment des échevins dont M. Pierre Carel nous donne (5) le formulaire, d'après l'*Ancien Matrologe de la ville* (vol. I, f° 35) :

« Vous jurez à Dieu, votre père Créateur, duquel vous voyez ici la ressemblance, par la foy que vous avez reçeu en baptême et par la part que vous attendez avoir en Paradis, que bien justement et loyaument vous et chacun de vous exercerez l'office et charge de jurés, gouverneurs et conseillers de ladite ville en laquelle vous avez esté eslus de par la communauté ensuivant le privilège d'icelle.

(1) Le père du poète fit, en effet, partie de l'assemblée électorale du mercredi 23 février.

(2) Reg. 33e, f° 17, verso. Cfr. f° 15, recto.

(3) Lubin le Sage avait été élu, trois ans auparavant, en remplacement de G. Banches, « suspect de la Ligue. » En 1594, Bauches vint déclarer que, par amour de la paix et pour le bien du service du Roi, il s'était retiré pour quelque temps de ladite charge; que les habitants avaient reconnu qu'il avait été calomnié; qu'il demandait les suffrages de l'assemblée et que les voix fussent recueillies.

(4) Reg. 33e, f° 17, verso, et f° 18.

(5) *Histoire de la ville de Caen depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles IX*, p. 28-29.

« Et premièrement, vous serez bons, vrais et loyaux au Roy, à luy obéissants et à ses officiers, les droits à votre possibilité luy garderez; les privilèges, droits, franchises et libertés de ladite ville vous aurez en cure, pourchasserez et deffendrez contre toute personne. Les secrets et délibérations de ladite ville vous tiendrez selléz sans les révéler; les deniers et revenus d'icelle vous pourchasserez et emploirez justement et loyaument aux réparations nécessaires de ladite ville; les tours, murailles et artillerie vous visiterez et ferez la recherche des subjets au guet, pour le tout être mis en ordre et police; aux offices de ladite ville vous pourvoirez et baillerez à personnes capables, ainsi qu'il est contenu au chartrier de ladite ville; oultre plus que à nulle des fermes vous n'aurez droit et participation aucune en quelque manière, et d'abondant ferez rendre compte aux receveurs de ladite ville, au prieur de l'Hôtel-Dieu et aux gardes des malades, suivant l'entente desdits privilèges; et en toutes autres choses, concernant et regardant votre office et charge, vous gouvernerez justement et loyaument, comme il appartient, et ainsi vous le jurez et promettez. »

Le samedi 26 février, Malherbe assista à la séance de l'Hôtel de Ville et, pour la première fois, prit part aux délibérations. « Messieurs de Mallerbe et Tourmauville, lisons-nous dans le procès-verbal de cette séance (1), sçauront de Monsgr. de la Vérune son opportunité et prendront jour avec luy pour faire la visitation des tours et murailles (2), et du Londel entendra d'eux ledit jour pour en advertir tous messieurs qui y doibvent assister, mesmes les précédents eschevins. Lesdits sieurs de Mallerbe et Tourmauville sont députéz pour aller et assister à la pollice le moys de mars prochain, et ainsy selon leur ordre de moys en moys. »

Le samedi suivant, 5 mars, il fut « prins jour pour faire la visitation des tours et murailles de la ville à mardy matin, et chargé du Londel d'en advertir messieurs les eschevins précédents, messieurs les lieutenants-généraux du Roy, sergeants, maire et capitaines de ladite ville et les prier d'y assister (3). »

Cette visite des « tours, murailles, portes et édifices » de Caen n'eut lieu que le mercredi 9 mars. Elle commença à huit heures

(1) Reg. 33e, fo 19.
(2) Cette « visitation » avait lieu après chaque élection des nouveaux échevins.
(3) Reg. 33e, fo 22.

du matin et se continua dans la soirée sous la présidence du sieur de la Vérune. Malherbe y assistait avec ses collègues et une foule d'autres personnes; il contribua, sans doute pour sa part, à « mettre par inventaire les munitions et autres biens trouvés en icelles (tours) appartenantz à ladite ville, ainsi qu'il est accoustumé faire de trois ans en trois ans à chacun changement et nouvelle ellection des gouverneurs-eschevins de ladite ville. »

Nous ne suivrons pas notre poète dans cette « visitation », bien qu'il serait singulièrement intéressant d'en raconter les moindres détails, bien propres à faire connaître l'état des fortifications de Caen à cette époque de son histoire, c'est-à-dire à la fin de la Ligue et des guerres de religion. Le procès-verbal de cette « visitation » ne remplit pas moins de huit feuillets, soit seize pages (1).

On lit, au f° 31 : « Et ont esté les clefz desdites tours de Chastimoigne et de Silly libvrées par ledit sieur de Cahaignes ès mains dudit de Mallerbe, sieur de Digny, le premier desdits gouverneurs-eschevins, pour les garder et conserver à l'advenir. »

Le samedi 12 mars, Malherbe et ses collègues arrêtèrent de « se trouver demain au bureau de la Maison-Dieu pour y establir les administrateurs dernièrement esleus et pourvoir aux autres affaires de ladite maison. » Ils devaient, en outre, s'assembler « mercredy après midy..... pour parfaire le procès-verbal de la visitation des tours, murailles et autres édifices de ladite ville, pour arrester l'acte de leur institution et pour faire représenter le poesle préparé pour Madame, sœur du Roy, lorsque on espéroit qu'elle feroit son entrée en ceste ville....., pour le mettre entre les mains de ung d'entre eulx pour le conserver à quand besoin en sera (2). »

Le mercredi 16, comme il avait été décidé, les magistrats se réunirent à l'Hôtel commun de la ville pour achever le procès-verbal de la « visitation et inventaire par nous. » Ils y joignirent l'inventaire des objets et des meubles du bureau des séances. « De toutes lesquelles choses nous avons fait dresser et rédiger par escript ce présent procès-verbal par ledit greffier ordinaire audit hostel commun de ville. Lequel nous avons signé et faict signer aux desnommés en iceluy pour y avoir recours quand et ainsy qu'il appartiendra (3). »

(1) Reg. 33*, f°s 27-34.
(2) Ibid., f° 22, verso.
(3) Ibid., f°s 35 et 36.

Peu de jours après, Henri IV faisait savoir aux gouverneurs-échevins de Caen son entrée à Paris (1). Le 27 mars, les échevins envoyaient une adresse au Roi pour le féliciter de ses succès et l'assurer de leur inaltérable dévouement (2). Le samedi 2 avril, ils levaient leur séance et remettaient leurs délibérations au mercredi suivant, pour se rendre à l'église Saint-Pierre et « assister au *Te Deum* chanté pour la réduction de la ville de Rouen (3). »

En bons royalistes qu'ils étaient, les gouverneurs-échevins de Caen ne pouvaient qu'applaudir à la reprise sur la Ligue de la ville de Rouen. Mais leur joie n'était pas sans mélange; ils songeaient, en effet, aux conséquences, pour leur propre ville, du dernier succès de Henri IV. Allaient-ils désormais conserver le Parlement de Normandie, transféré à Caen depuis le mois de juin 1589, avec la Cour des Aides et la Chambre des Comptes? Ils avaient bien entre les mains les lettres-patentes de translation perpétuelle données par Henri IV, à Dieppe, le 8 octobre 1589 : mais la Cour de Parlement n'avait jamais voulu les enregistrer, dans le principe parce qu'elles n'étaient point scellées du grand sceau, et plus tard à cause « des grantz et importants affaires dont estoit chargée la court. » La ville de Rouen soumise, c'était le départ certain du Parlement et des deux autres Cours. C'est alors que les échevins de Caen tentèrent un suprême effort pour conserver dans leurs murs le Parlement de Normandie, la Cour des Aides et la Chambre des Comptes, ou l'une au moins de ces juridictions.

Le mercredi 6 avril, sur la proposition du sieur de la Vérune, Malherbe et les autres échevins décidèrent d'envoyer, sans plus tarder, des députés vers Henri IV pour lui rappeler ses promesses, la fidélité des Caennais, les dépenses qu'ils avaient faites pour donner des logements convenables aux membres de ses compagnies. Messieurs de la Serre, de Malherbe et le procureur syndic Guillaume Bauches furent désignés pour remplir cette mission, et leur départ fut fixé au lundi suivant, 11 avril. Mais, comme on doutait du succès de leur voyage, ils devaient emporter avec eux un mémoire instructif des avantages et concessions qu'ils deman-

(1) Reg. 33e, f° 44.
(2) Ibid , f° 45.
(3) Ibid., f° 47.

deraient au Roi en compensation de la perte des Cours, si elles venaient à quitter Caen (1).

Le samedi 9 avril, en présence de M. de la Vérune et de Malherbe, on arrêta « ce qui est contenu aux articles cy après attachés, dont en a esté escript et remis au net ung duplex encore plus ample et instructif de tout ce qui s'est passé sur ce contenu auxdits articles, lequel a esté mis vers lesdits sieurs députez comme pour acte de leur pouvoir, estant signé de tous messieurs ayant assisté à la délibération et résolution du voyage..... Et a esté accordé auxdits députés, s'il leur survenoit quelque empeschement en leur voyage par la force ou violence d'ennemis, à cause de quoy ils reconnoissent quelques pertes ou frais, de les indemniser par la ville (2). »

Les trois députés ne reçurent leur mandat ou duplex des articles que le 13 avril et ne tardèrent pas à partir pour Paris.

Mais, avant même qu'ils se fussent mis en route, les affaires avaient pris une tournure entièrement défavorable au but principal des députés caennais. Le lendemain de la reddition de Paris, Sully avait porté à Rouen la ratification du traité conclu entre cette ville et Henri IV. « Arrivé près de Villars, il lui jeta autour du cou l'écharpe blanche des royalistes, et le gouverneur, proclamant la fin de toute division, cria : Vive le Roi! La foule l'imita, et les canons, qui avaient lancé tant de boulets à Henri IV, tonnent en son honneur. Sans retard, on écrit au Roi pour obtenir le rétablissement de la Cour de Parlement et des autres compagnies. Après avoir défendu les actes de son Parlement ligueur, c'était un glorieux hommage que Rouen rendait au Parlement royaliste, en proclamant que le retour de ses membres, avec l'homme éminent (Claude Groulart) qu'ils avaient à leur tête, serait moins la réunion de deux parties séparées que le rétablissement de la Cour..... Les vœux du Parlement de Caen avaient devancé les sollicitations des Rouennais. Dès le 1er avril, un messager arrivait à Caen, rapide comme un porteur d'heureuses nouvelles. Il racontait les évènements accomplis à Rouen le mercredi dernier, le cri de : Vive le Roi! poussé par Villars, les réjouissances, la soumission complète de la ville. La Cour reconnaissante lui fit sur-le-champ un cadeau et inscrivit son nom dans les

(1) Reg. 33e, fo 49, verso, et fo 50.
(2) Ibid., fo 50, verso. Cfr. fos 54, 116, 117, 118, 119.

registres : il s'appelait Jacques Hubert. Le lendemain, le Parlement fit chanter un *Te Deum*, allumer des feux de joie; puis il parcourut en procession les rues de la ville. Deux jours après, une dépêche de d'Incarville engageait la Cour à faire ses préparatifs de départ et, le 12 avril, des lettres patentes du Roi transféraient de nouveau le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides dans la ville de Rouen, « nonobstant toutes lettres, défenses et mandements à ce contraires. » Dès le 15, la Cour était prête à partir, et des députations firent ses adieux à Montpensier et à la Vérune. Dans une dernière audience, les nouvelles lettres de translation furent enregistrées et les parties ajournées au Palais de justice de Rouen (1). » La rentrée du Parlement à Rouen était fixée par le Roi au 26 avril.

Pendant ce temps, les trois députés de la ville de Caen étaient arrivés à Paris. Ils avaient apporté avec eux, en outre de leurs instructions, des dons (2) à faire « à Madame de Lyencourt et à Mgr le Chancellier. » Le procureur syndic, Guillaume Bauches, était chargé de diverses liasses de pièces originales ayant trait aux articles du mandat confié par la ville (3). Enfin, les députés avaient à remettre plusieurs lettres dont la minute nous est donnée par le registre 33e de l'Hôtel de Ville. Nous n'en citerons que deux :

« A Monseigneur d'O.

« Monseigneur, ayant jugé nécessaire pour lesdites occurrences susnommées d'envoyer nos députés vers Sa Majesté pour luy faire toucher les remontrances sur plusieurs pointz et articles concernantz l'estat de nostre ville qu'ils vous feront particullièrement entendre, nous avons prins la hardiesse de vous les adresser par la présente comme à celuy qui tousjours avez esté notre protectecteur et qui avez avec toute affection embrassé nos affaires, et par mesme moyen vous supplier très humblement les voulloir assister de vos moyens et faveurs pour estre présentés à Sa Majesté et estre d'elle bénignement resçus, ouys et exaucés en leurs requestes, pour de plus en plus nous obliger en général et particullier à vous servir à jamais.

(1) M. J. Lair, loc. cit., p. 214-215.
(2) « deux belles tables de linge dont y a ordonnance baillée. »
(3) Reg. 33e, fos 54 et 55.

« Monseigneur, nous prions Dieu qu'il vous donne en parfaite santé l'accomplissement de vos sainctz désirs. De l'hostel commun de la ville de Caen ce 14e apvril 1594.

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs les maire, gouverneurs-eschevins de la ville de Caen (1). »

« A Monseigneur le maréchal de Matignon.

« Monseigneur, ayant jugé (comme cy-dessus, jusques à l'estat de notre ville), nous nous réputons fort heureulx que ceste bonne occasion se rencontre que vous soyez à présent près Sa Majesté pour l'asseurance que nous avons d'y recevoir toute faveur de vous qui avez toujours faict paroistre avoir en singulière recommandation le bien et prospérité de nostre ville en laquelle aussi vous et vos prédécesseurs avez eu de tout temps bonne part, Monseigneur, nous vous en supplions très humblement, pour nous rendre de plus en plus obligés à vous servir et obéir à jamais, remettants sur nos députés à vous faire entendre particullièrement nos affaires, Monseigneur, nous prions Dieu qu'il vous maintienne en toute jouissance et prospérité longue et heureuse vie. De l'hostel commun, etc. (2). »

Le samedi 16 avril, Guillaume Boitard, sieur de Plumetot, l'un des échevins restés à Caen, était à son tour chargé de deux lettres patentes « rendues par la Court de Parlement, l'une pour l'establissement desdites Courtz en ceste ville, l'autre pour l'exemption des bourgeois du ban et arrière-ban, francs fiefs et nouveaux acquets, avec une lettre instructive de ce que nos dits députés auront à faire snr ces deux points. » G. Boitard devait partir pour Paris le lundi 18 avril (3).

De la Serre, Malherbe et Bauches y étaient arrivés. « Le Roi leur faisait bon accueil, s'informait avec complaisance de leurs affaires, de la beauté de leur ville, parlait avec enthousiasme du dévouement de ses bons amis les Caennais et de son ardent désir de les voir; mais, quand paraissaient les requêtes, il les renvoyait au Conseil qui les renvoyait au Roi, sans qu'ils obtinssent jamais

(1) Reg. 33e, fo 55, verso.
(2) Ibid.
(3) Ibid., fo 57.

rien (1). » D'ailleurs, le départ des trois Cours pour Rouen était alors un fait accompli. Présidents et conseillers avaient décidé de partir « en plus grand nombre que faire se pourroit, pour l'honneur de la Cour. » Et, le 18 avril, ils s'étaient mis en route « avec une escorte fournie par la Vérune et Fervaques; car Grillon tenait toujours dans Honfleur, et aurait pu inquiéter le voyage de la Cour. A Pont-Audemer, une autre escorte d'honneur, envoyée par Villars, l'attendait; et le 19, elle fit son entrée dans Rouen, une entrée triomphale! On la reçut avec des transports de joie; la cité, bien qu'appauvrie par ses longues guerres, jeta comme un voile de fête sur ses blessures encore ouvertes, et parut recouvrer, avec son Parlement, son heureuse fortune. Mais le plus beau spectacle dans ces belles journées, ce fut de voir les magistrats, divisés jadis, maintenant réunis, à l'exception de deux ou trois hommes, dont nul ne regrettait l'absence, tout heureux de se retrouver ensemble, venir tour-à-tour sceller leur réconciliation, et prêter, entre les mains de Groulart, tout rayonnant de joie, un même serment de fidélité au prince qui allait travailler avec autant de zèle que de succès au bonheur de la France (2). »

Le mandat principal des députés de la ville de Caen n'avait donc plus de raison d'être, et tous les efforts des échevins devaient tendre désormais à obtenir quelques compensations du bon vouloir de Henri IV.

Le mercredi 27 avril, ils arrêtèrent de nouvelles lettres et requêtes à envoyer à leurs députés. Ils les entretenaient du désaccord qui était survenu entre les diverses compagnies de la ville à l'occasion des funérailles du frère de M. de la Vérune. Le vendredi précédent, en effet, les gouverneurs-échevins n'avaient pu s'entendre pour l'ordre des préséances avec « ces Messieurs de la Justice, de l'Université et du Bureau des Finances »; et il avait été décidé que tous les assistants seraient considérés comme particuliers et amis du défunt, et non comme membres d'un corps. Les échevins avaient chargé l'un d'entre eux, Michel Graindorge, de rechercher « un homme de pied » pour porter ces lettres à leurs députés et partir « demain, s'il est possible. » On avait trouvé « ung nommé Maurice Contey, de Saint-Jean..., que ledit

(1) M. J. Lair, loc. cit., p. 192-193.
(2) Ibid., p. 216-217.

Graindorge a dist avoir marchandé... par xxx sols par jour, et disoit partir présentement ce jeudy matin 28e jour d'apvril (1). »

Le mercredi 4 mai, les gouverneurs-échevins délibéraient « sur ce que ung messager à pied, nommé Maurice Contey, de Saint-Jean, lequel avoit esté envoyé exprès vers nos députés pour leur porter lettres et requeste selon qu'elles sont cy devant insérées, lequel estoit party jeudy dernier de matin, revenu le sabmedy ensuyvant, un jour devant avoit esté pillé et desvalizé de ses lettres près la Rivière-Thibouville et le Neufbourg. Il a esté advisé et arresté de renvoyer lesdites lettres et requeste, et y compris lettre de la teneur cy après, et tenir le tout prest pour bailler à Philippe Pouquet, bourgeois de Caen, s'il part demain pour aller en cour... sinon nous adviserons d'y renvoyer exprès (2). »

Voici la minute de cette nouvelle lettre qui n'est guère que la répétition des précédentes :

« Messieurs, vous entendrez que nous sommes fort poursuyvis pour le payement des 3.000 escus auxquelles on prétend ceste ville avoir été taxée en l'an 1592 pour sa part de la subvention demandée en ladite année par Sa Majesté sur les villes closes de son royaulme. Et Monseigneur de Montpensier nous a faict parler de les luy fournir pour aider et subvenir aux affaires concernantes le service de Sa Majesté. Pour nous, nous sommes jusques icy excusés comme nous avons peu. Partant, vous ferez toute dilligence d'en obtenir la descharge et nous l'envoyer au plus tost, si vous l'obtenez. Aussi nous sommes advertis qu'il y a lettres expédiées pour la levée en l'année présente de la solde des 5.000 hommes de guerre à pied sur les villes closes de ce royaulme; vous tascherez aussi d'en obtenir descharge pour nostre ville avecquez les autres pointz et articles contenus en vos mémoires où vous vous employerez, comme nous nous en asseurons bien, pour en obtenir le plus que vous pourres. Aussi nous vous avions envoyé lettres par ung messager exprès qui partist le jeudy 28e apvril de ceste ville et revinst le sabmedy au soir disant avoir esté dévalizé de ses lettres et argent qu'il avoit apportés près du Neufbourg; c'est touchant ung affaire survenue depuis vostre partement que vous entendrez. J'ai les mesmes lettres et requeste

(1) Reg. 33e, fo 88.
(2) Ibid., fo 91.

comprinses sur le registre de la ville que nous vous envoyons avec la présente. Vous y pourvoirez aussi selon que le voudrez... Attendant de vos nouvelles, les envoyant à Monsgr. de la Vérune et à nous, que jusques icy nous n'en avons point reçeu, nous prions Dieu qu'il vous bénisse, etc... Ce 6e jour de may 1594.

Dalléchamps, Graindorge, Deschamps, Beaullart (1). »

Sur ces entrefaites, Mgr de Montpensier avait demandé à la ville de Caen un prêt de 6000 écus pour aider à payer les frais du siège et de la réduction d'Honfleur. Les gouverneurs-échevins allèrent, le 10 mai, le trouver, et le prièrent de dispenser la ville de ce nouveau prêt, celui de 5000 écus n'ayant pas encore été entièrement recueilli. M. de la Vérune conseilla de donner un acquit de 2000 écus sur le prêt de 1593, et d'y ajouter 2000 écus sur les habitants : ce que Mgr de Montpensier promit de rembourser au dernier quartier de 1594 (2).

Pendant ce temps, à Paris, de la Serre, de Malherbe et Bauches avaient remis, le 6 mai, au Conseil d'Etat, les articles dont ils avaient été chargés et qu'ils avaient sans doute rédigés d'après la minute ou « duplex plus ample et plus instructif » qui leur avait été donné « comme pour acte de leur pouvoir » le 13 avril précédent. Voici le texte de ces articles, avec les réponses (en marge, dans l'original) du Conseil d'Etat, toutes signées *de Beaulieu* (3) :

« Au Roy

Et nos seigneurs de son Conseil.

Sire,

« Vous remonstrent très humblement par leurs députés vos très humbles et très fidelles subjectz les maire, eschevins et habitants de votre ville de Caen, qu'après avoir reçeu les grâces de Dieu de la réduction de tant de villes et provinces et l'en avoir loué et remercié avecques prières de continuer l'heur et suites de votre prospérité et grandeur, il leur convient importuner et supplier très humblement Votre Majesté leur voulloir octroyer pour son service et leur conservation les articles qui ensuivent (4) :

(1) Reg. 33e, fo 91.

(2) Reg. 33e, fo 93, verso.

(3) Ibid., fo 116.

(4) Cfr. le duplex, Reg. 33e, fo 117 : « Les députés feront entendre à Sa Majesté comme, avec toutes démonstrations, louanges et remerciements à Dieu, lesdits habitantz ont faict paroistre la grande joye et contentement qu'ilz ont

I

« Qu'il plaise à Votre Majesté les faire demeurer en la jouissance des biens faictz desquels le feu Roy et Votre Majesté les a voullu honorer par lettres patentes bien expédiées pour marque perpétuelle de leur ferme fidellité (1) : assavoir, de l'establissement en votredicte ville de Caen des Courtz de Parlement, des Aydes et Chambre des Comptes que vos édictz et chartres y ont pozées de votre propre mouvement pour y estre fixées, nonobstant ce qu'il pourroit survenir à l'advenir, subject qui a occasionné les habitants et bourgeois d'employer tous leurs moyens à édiffier et construire des édifices pour les loger qui, par leur départ, demeureront inutilez et en ce faisant lesdits habitants privés de vos biensfaictz. »

Réponse, en marge :

« D'autant que par le traité faict pour la réduction de la ville de Rouen en l'obéissance de Sa Majesté a esté expressément accordé que les Courtz et jurisdictions retourneront tenir leurs séances en ladite ville ainsy qu'elles faisoient avant la guerre. Ne se peult rien innover à présent au préjudice dudit traicté faict pour le bien général de la province. De B. *(avec paraphe)* (2). »

II

« Vostre Majesté, par ses lettres patentes et arrest de votre Conseil du huict d'octobre 1589, leur a concédé comme aux villes de Paris et Rouen l'exemption du ban et arrière-ban, francz fiefz et

reçeu des heureux succés qu'il a pleu à Dieu luy donner en la réduction en son obéissance de plusieurs des bonnes villes de ce royaulme, et font journellement prières à Dieu qu'il luy plaise continuer telz succez pour en bref le rendre Roy paisible, obéy, et recognu de tous ses subjectz. »

(1) « Dont y a édict perpétuel et irrévocable présenté à ladite Court pour vériffier : ce qu'elle a jusques icy refuzé faire. » (Reg. 33e, f° 117).

(2) « A quarante-quatre ans de là, en 1638, écrit M. A. Floquet (*Histoire du Parlement de Normandie*, III, p. 623-624), Louis XIII, établissant à Caen une Cour des Aides, disait « vouloir rescompenser par là, en quelque façon, la fidélité que ceste ville luy avoit gardée, ainsy qu'au feu Roy, dans les troubles » : récompense bien tardive pour cette ville ; et encore faut-il ajouter qu'elle ne lui demeura guère. »

nouveaux acquetz (1). Ils supplient Votre Majesté les y maintenir et en ce faisant octroyer lettres de jussion très expresses à toutes vos Courtz de les vériffier (2). »

Réponse, en marge :

« Sera expédié jussion pour la vériffication desdites lettres du VIIIe d'octobre 1589, et sera mandé faire jouyr les suppliants du contenu en icelles selon leur forme et teneur. De B. *(av. par.)* »

III

« Votre Majesté, les voullant récompenser, leur avoit faict don de la foire Guibrey. Par après, ayant par force remis la ville de Fallaize à son obéissance, les en a privés et au lieu de ladite foire leur en avoit concédé une nouvelle très utille pour tout votre royaulme à tenir en la ville de Caen et commencer au premier jour de juillet et finir au quinziesme, aux privillèges des foires de Lyon. Ils supplient très humblement Vostre Majesté de ordonner toutes expéditions, pour ce nécessitées, leur estre délivrées (3). »

Réponse, en marge :

« Seront expédiées lettres patentes pour tenir la foire en la ville de Caen au premier jour de juillet ad instar de la foire de Guibrey et aux mesmes privillèges d'icelle. De B. *(av. par.)* »

(1) « Dont y a aussi lettres patentes expédiées présentées à la Court de Parlement laquelle a jusques icy refuzé les vériffier. » (Reg. 33e, f° 117, verso).

(2) « Sont représentez les vidimus desdites deux lettres patentes. Reste obtenir lettres de jussion très expresses à ladite Court et aultres auxquelles elles sont adressées pour les vériffier purement et simplement sans remise et toutes aultres considérations postposées. Est représentée coppie des expéditions arrestées et accordées auxdits habitants de Caen au Conseil de Sa Majesté tenu à Dieppe le VIIIe jour d'octobre 1589, entre lesquelles sont les deux articles cy-dessus. » (Reg. 33e, f° 117, verso).

(3) « Lettres patentes de ladite concession ont esté expédiées signées de Sa Majesté et du secrétaire d'Estat, esquelles Monseigneur le Chancellier différa y faire apposer le sceau disant qu'il en voulloit conférer avec Sa Majesté. Et de lors il y a viron an et demy furent lesdites lettres mises es mains de Monsieur de Monteyre (?) l'un des secrétaires de Monseigneur d'O, auquel mondit seigneur fist commandement de les prendre pour l'en faire resouvenir affin d'en parler de rechef au Roy et à mondit seigneur le Chancellier pour faire icelles sceller. Ce qui est demeuré jusques icy à exécuter. Reste donc retirer lesdites lettres dudit sieur de Monteyre pour estre scellées; et, si elles ne se peuvent recouvrer, en faire dresser d'aultres tout de nouveau. A quoy pourra servir la copie des lettres d'érection des deux foires de Rouen baillées pour cest effet. » (Reg. 33e, f° 117, verso).

IV

« Vosdicts subjects, Sire, par la permission de tous vos prédécesseurs et certain privillège local, pour le peu d'occupation qu'ilz ont en votredite ville recullée de toute fréquentation nécessaire peuvent de tout temps faire valloir sy peu d'héritage qu'ilz ont aux champs, par leurs mains que de leurs préposés, et pour ceste cause Votre Majesté leur a sur ce faict expédier ses lettres patentes après amples cognoissance de cauze et toutes solennités obtenues, néantmoingz ilz auroient esté inquiétez par votredicte Court des aydes de Normendye à laquelle, pour le refus d'une infinité à vos lettres de jussion de les vériffier, Votre Majesté par aultres siennes patentes avoit interdict la cognoissance des différentz desdits habitants résultantz d'aydes et subventions, en considération de plusieurs aultres évocations et animosités survenues et continuées entre ladite court et habitants, etc.; supplient très humblement Votre Majesté voulloir du tout attribuer ladite cognoissance et de tous leurs différentz pour cest effect à ladite Court des aydes à Paris avecques interdiction généralle et jussion de procéder à la vériffication d'icelle purement et simplement suivant vosdites lettres, voulloir et intention (1). »

Réponse, en marge :

« Sera aussy expédié jussion pour la Court des Aydes à Paris, pour procéder à la vériffication des lettres accordées par Sa Majesté

(1) « Comme jà le pareil s'estoit faict en plusieurs autres occasions; y ayant eu de tout temps quelquez animosités et mauvaise affection de ladite Court des Aydes de Normendie envers lesdits habitants de Caen. Ce qui est plus amplement déduict par ung cayer de remonstrances baillé pour cest effect à plusieurs pièces pour justiffier du contenu esdites remonstrances avec celles qu'il convient retirer d'ung nommé Morreau auquel elles ont esté baillées par la Cousture le Saige, lequel escript audit Morreau affin qu'il ayt à les deblivrer auxdits députés. Sur cest article seroit bon, sitost que lesdits députés seront arrivés, s'enquérir dudit Morreau, afin que s'il estoit encore à Tours, ledit procureur syndic y fist voyage en diligence exprès pour avoir lesdites pièces lesquelles il rapporteroit encore assès à temps à Paris... S'estant ladite mauvaise affection de ladite Court des Aydes de Normendie envers lesdits habitants de Caen encore plus amplement manifestée depuis leur venue audit Caen... C'est ce qui se passa à la porte Millet à l'entrée de Monseigneur de Montpensier : l'emprisonnement entreprins par ladite Court de la personne du Valloys en conséquence de ladite entrée; les menaces par aulcuns de ladite Court que les verges trempent au vinaigre pour ceulx de Caen, etc. » (Reg. 33e, f° 118).

aux suppliants et avant *(plusieurs mots déchirés)* en la Court des Aydes à Paris avecquez l'interdiction généralle à ladite Court des Aydes de Rouen d'en cognoistre, sera oy au Conseil le procureur général en icelle pour en ordonner ce que de raizon; et à ceste fin commission accordée auxdits suppliants pour le faire assigner audit Conseil. De B. *(av. par.)* »

V

« Votredite Majesté a voullu que les Estatz du pays soient alternativement scéants en ladite ville de Caen et de Rouen et les officiers desdits Estatz alternativements esleus de l'une et l'aultre desdites généralités. Supplient très humblement Votre Majesté ladite concession estre entretenue et en ce faisant commander leur estre sur ce octroiées toutes expéditions nécessères (1). »

Réponse, en marge :

« La séance et convocation des Estatz de la province sera tenue en telle ville que Sa Majesté ordonnera d'an en an par ses commissions ainsy que Sa Majesté advisera pour le bien et utillité de la province et soullagement de ses subjectz. De B. *(av. par.)* »

VI

« Lesdits eschevins ont baillé en prest pour vos urgentz affaires par le commandement de Monsgr. de Montpencier cinq mil escuz qui ont esté levés par vos thrésoriers généraulx pour les restituer; et néantmoings les vouldroient maintenant divertir. Supplient très humblement Votre Majesté que ladite somme ne sçoit divertye affin de la rendre aux particulliers qui l'ont prestée et leur continuer le moyen et l'affection de vous subvenir aux occasions qui se présenteront et le crédit desdits échevins pour en recouvrer une aultre fois. »

Réponse, en marge :

« Sera mandé aux thrésoriers généraulx ne divertir le remboursement aux suppliantz sy la levée a esté faicte pour cest effect, et, où elle auroit esté faicte différer en l'année présente à cauze des

(1) « Reste en faire expédier lettres patentes en forme qui soient vèriffiées partout où besoing sera, et icelles observées à l'advenir. » (Reg. 33e, f° 118, verso).

grandes charges que le peuple porte, ladite levée se fera en l'année prochaine pour satisfaire aux remboursements avecquez l'intérest du retardement. De B. (*av. par.*) »

VII

« Vos recepveurs généraulx depuis quinze jours en çà veullent contraindre lesdits habitantz à payer trois mil escuz qu'ils disent avoir esté sur eulx taxcés et sur les aultres villes clozes en l'année 1591, de laquelle touttefois il n'avoit esté rien demandé en considération des grandz empruntz faictz sur ladicte ville durant ces guerres, et dont encore les aultres villes ont esté tenues quittes pour une bien petite partye. Supplient très humblement Votre Majesté les en voulloir tenir quittes et deschargés (1). »

Réponse, en marge :

« Sera mandé aux thrésoriers généraulx donner raizon de ceste partye, et cependant deffenses seront faictes aux recepveurs généraulx et tous aultres de contraindre lesdits suppliants au payement d'icelle jusquez à ce que aultrement en ayt esté ordonné. De B. (*av. par.*) »

Fait au Conseil d'Estat tenu à Paris le six^e de may 1594.

De Beaulieu.

(*avec paraphe*).

En outre de ces sept articles, les députés avaient reçu d'autres instructions, pareillement consignées dans le duplex dont nous avons déjà parlé, mais qu'ils ne jugèrent pas à propos de mettre dans leur supplique au Roi.

« Lesdits habitants (de Caen), lisons-nous, ont obtenu par cy devant lettres patentes de déclaration pour estre maintenus au privillège qu'ilz ont de tout temps d'estre francz et quites de coustumes, péages, passages, francs acquitz par toute la province de Normandie pour leurs marchandises comme les habitantz de Rouen et Falaize. Reste obtenir lettres de surannation et de nouvelle adresse pour les vériffier et en faire jouyr lesdits habitants :

(1) Et sur cest article sera suppliée Sa Majesté mettre en considération tout le secours de deniers, grains, vins... et autres marchandises qu'elle a tiré desdits habitants de Caen depuis son advénement à la couronne. Dont il seroit besoing avoir un estat abrégé. » (Reg. 33e, f°s 118 et 119).

lesdites lettres sont baillées pour cest effect et plusieurs aulcunes chartres qui justiffient ce privillège (1). »

Et plus loin : « Faire interpeller l'arrest donné au privé Conseil entre les marchantz anglois trafficantz en la ville de Caen et le corps commun de ladite ville suyvant le renvoy faict par la Court de Parlement audict privé Conseil : c'est touchant le payement que lesdits marchantz anglois seront tenus faire des octroys de ladite ville, trafficantz en icelle, qu'il plaira à nos sieurs du Conseil régler selon les remonstrances à eulx présentées de la part desdits habitantz de Caen, qui sont avec toutes les pièces concernantes ceste affaire baillées pour cest effet. Il y a encore ung sac, mis par lesdits habitantz de Caen vers Monsieur d'Incarville ayant eu concession du privé Conseil, sur ce faict, lequel il seroit bon, s'il est possible, de retirer. Et sera noté que dans les lettres patentes de Sa Majesté de la concession des nouveaux octroys et doublement des anciens qui sont du nombre desdites pièces il est expressément contenu que toutes personnes trafficantz en ladite ville payeront lesdits octroys. Monsieur Mauger, advocat audit Conseil, a prins charge pour nous de ceste affaire et a présenté. Reste conférer avec luy sur la poursuytte qu'il y convient faire (2). »

Le duplex des articles se terminait ainsi : « Et en cas de ne pouvoir obtenir tout ce que dessus, sera très humblement suppliée Sa Majesté de gratiffier en quelquez autres choses qu'il sera advisé bon le corps et Communaulté de la ville de Caen, pour remarque de leur loyaulté et fidellité, et en faire expédier les provisions nécessaires. Autrement la condition des villes qui ont esté rebelles, seroit meilleure que de celles qui se sont tousjours maintenues en l'obéissance et service qu'ilz doibvent à Sa Majesté (3). »

Les députés avaient soumis leur requête au Conseil d'Etat qui avait donné les réponses dont nous avons reproduit plus haut la teneur. Les affaires principales étaient réglées. Mais, avant de songer à reprendre le chemin de la Normandie, ils écrivirent aux échevins de Caen une lettre, d'un laconisme parfois incompréhensible, et que nous regrettons de ne pouvoir citer en son entier, la

(1) Reg. 33e, f° 118, verso.
(2) Ibid., f° 119.
(3) Ibid., f°, 119. Cfc. f° 54.

première ligne, peut-être même les deux premières lignes du verso ayant été coupées lors de l'insertion de l'original dans le Registre 33e de l'Hôtel de Ville. Voici cette lettre qui n'est certainement pas de la main de Malherbe et qu'il a, pour sa part, inspirée et signée :

« Messieurs.

Si jusqz à ce jour vous n'avez eu des nostres, ce n'a esté que faulte d'affection, oubliance (1) ou paresse en ait esté la cause. Mais le désir que nous avions d'avoir subject util et propre à vous donner advis nous avoit faict attendre et espérer que nous mesme pourrions estre les messagers de notre négotiation. Nous vous dirons qu'elle a esté difficille et espineuse quoy que peu conséquentieuse et non méritant les frais qu'il vous plaist y estre faictz. Sa Majesté nous ayant veu de bon œil et renvoié noz demandes à son Conseil, chacun article a esté respondu apprez la très longue, laborieuse et importune poursuitte, et néammoins avecqz peu de fruict, où nous avons recherché et trouvé quelque peu de remède à tout le moins à un article, comme plus amplement nous espérions aller le vous dire aussy tost que nous aurons retyré les expéditions, nous avions obtenu deffenses aux receveurs de nous demander les trois mil escuz de la subvention pour l'an 1591. Suivant nostre instruction et la vostre dernière receue, avions espérance d'en obtenir autant pour l'année 1592. Mais le receveur général arrive qui a esclarcy la demande estre pour l'an 1593. Nous avons esté à recommencer et poursuivons maintenant la descharge de laquelle on nous donne bien peu d'espérance. Les particularitez et les difficultez vous seront dictes, Dieu aydant, et non escrites.....
..... requeste narratifve que pour estre les terres et fruict de toute l'ellection de Caen possédées par les bourgeois, il ne leur reste aucune ouverture de vivre et moins de p (?) taille veu que les bourgeois s'en veullent exempter. Leur requeste est au nom de tous les contribuables de l'ellection signée d'un grand nombre. De la conclusion laquelle nous ne sommes bien esclarciz pour ne l'avoir peu clairement lyre. Nous avons opinion que ce

(1) Le mot, dans l'original, est à moitié coupé; la première et la troisième syllabes sont seules lisibles.

sont artifices et menées dressés contre la ville. Les paisans sont de Boeville (1), l'un est neveu de Heurtaut morts puisqu'on nous a dict l'estant pour ce que l'un des paisans a désiré l'advertir de l'estat de leurs affaires. Ladite requeste est entre les mains de M. d'Incarville qui en faira son rapport au Conseil; nous luy avons remonstré et prié M. Moraut (2) de luy remonstrer ce que nous estimons propre contre telle requeste sy elle est respondue avant notre partement. Nous vous en dirons plus amples nouvelles. Attendant, nous vous présentons noz très humbles recommandations et supplions Notre Seigneur,

Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde.

A Paris, le 13 mai 1594,

Vos confrères et bons amis à vous faire service,

De la Serre. Fr. de Malerbe.

Bauches (3). »

Quelques jours après l'envoi de cette lettre, de la Serre, Malherbe et Guillaume Bauches étaient de retour de Paris, et rendaient compte à leurs collègues des moindres détails de leur mission (4) :

« Du sabmedy 28 may 1594, au bureau tenu en l'hostel commun de la ville de Caen, devant Monsieur de la Vérune, gouverneur et bailly, présent Mon^r Blondel, lieutenant général..., présentz Messieurs de la Serre, advocat pour le Roy, et de Mallerbe,

(1) Nous ne connaissons aucune commune de ce nom aux environs de Caen. Peut-être s'agit-il ici de Biéville, Beuville, ou encore Bréville, communes situées à quelques kilomètres seulement de Caen. D'après M. C. Hippeau *(Dictionnaire topographique du Calvados*, p. 26-27), *Biéville* se lit *Boevilla* dans une charte de 1082; *Beuville* a la même orthographe en 1148. — La phrase d'ailleurs où se trouve ce nom, est bien obscure; elle le serait peut-être moins si la lacune de l'original n'existait pas.

(2) On pourrait aussi bien lire Morant. Mais sans doute il est ici question du Moreau ou Morreau dont il est parlé ailleurs.

(3) Reg. 33e, f° 106.

(4) Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que Malherbe avait été, selon Racan, chaudement recommandé à Henri IV par deux Normands, Duperron et Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux. Il est bien permis de supposer que, dès 1594, c'est-à-dire plus de onze ans avant de venir vivre à la cour Malherbe fut remarqué de Henri IV pendant qu'il s'acquittait auprès de lui de la mission dont l'avaient chargé ses compatriotes. Plus tard, la puissante recommandation de Duperron et des Yveteaux vint confirmer la bonne opinion que le Roi s'était faite du mérite de Malherbe.

de Moges, Dalléchamps, Boytard, Graindorge et Deschamps, gouverneurs, Bauches, procureur syndic, Blouet receveur, et Beaullart, greffier... Les dessusdits de la Serre, de Mallerbe et Bauches ont faict entendre ce qu'ilz avoient négotié en leur voyage de court sur les affaires contenues aux articles à eulx baillés, qu'ilz ont apportés cy attachés ensemble, la réponse faicte sur lesdits articles au Conseil d'Estat de Sa Majesté, signée Beaulieu, aussi cy attachée, suyvant laquelle response ils ont rapporté les expéditions de Paris en lettres patentes (1). »

Ils n'avaient cependant pas remis au bureau de l'Hôtel de Ville toutes les pièces dont ils avaient été chargés avant leur départ pour Paris, ou qu'on leur avait envoyées pendant leur séjour dans cette ville, par exemple, « celles de la concession de la foire, laissées à ung nommé Monsr de la Court de la maison de Monseigneur le Chancellier pour les faire sceller (*en marge* : du depuis apportées); celles du don de 1500 escus du nombre de 3000 demandés pour un emprunt de l'an 1593, laissées à Monsr du Boys, pour les faire sceller, qui les doibt envoyer (2). » Et plus loin : « N'a esté rendue la minutte des articles accordés à Dieppe en l'an 1589. (Du depuis rendue) (3). »

Les échevins arrêtaient ensuite qu'il serait « faict poursuytte pour faire vériffier toutes les lettres patentes obtenues par lesdits sgr. députés et pour jouir de l'effect d'icelles; et à ceste fin sera délibéré cy après plus amplement par quelles personnes se fera ladite poursuytte (4). »

Ils constataient encore que les députés avaient rapporté « lettres de surannation à la Court de Parlement et de jussion pour vériffier le privillège des habitants d'exemption de coustumes, péages par toute la Normandie ainsi que les villes de Rouen et Falaize, qu'il fault présenter (5). »

Enfin les échevins arrêtaient qu'ils communiqueraient à la Cour des Aides de Rouen, « à laquelle il est interdit d'en connaître », les lettres relatives à l'évocation, devant la Cour des Aides de Paris, des causes des habitants de Caen; ils décidaient, en même

(1) Reg. 33e, f° 114.
(2) Ibid., f° 114. Cfr. f° 151.
(3) Ibid., f° 115, verso.
(4) Ibid., f° 114, verso.
(5) Ibid.

temps, de faire notifier au Bureau des finances l'arrêt du Conseil d'Etat qui ordonnait de ne pas détourner de leur emploi « les 5000 escus levés pour le remboursement des prests faits par les habitants (1). »

Quelques-unes des séances suivantes furent consacrées au règlement des articles précédents. Le samedi 11 juin, il fut arrêté qu'on convoquerait par mandement deux délégués dans chaque paroisse de la ville pour délibérer, deux jours après, sur la conduite à tenir relativement à des lettres patentes du Roi. Ces lettres révoquaient les tributs et impôts levés pendant les troubles, et en établissait, pour un temps, de nouveaux sur les marchandises (2). Le bailli convoquait, à cette fin, l'assemblée générale (3).

Le lundi 13 juin, cette assemblée eut lieu, en présence de Malherbe et de ses collègues. Tous furent d'avis que le tribut sur les marchandises ne pouvait s'appliquer à la ville de Caen qui jamais ne s'était soustraite à l'obéissance au Roi, mais seulement aux villes rebelles; et il fut décidé qu'on irait prier Mgr. de Montpensier d'obtenir des commissaires de surseoir à la publication des lettres dans la ville jusqu'à ce que le Roi eût prononcé. Les échevins se transportèrent aussitôt chez Mgr. le duc, alors à Caen. Il accepta d'intervenir dans cette affaire, et demanda que trois ou quatre de ces messieurs vinssent le trouver, le lendemain matin. Le mardi, le sieur de la Vérune, accompagné de Malherbe, de Graindorge, de Bauches et de Beaullart, se rendit en effet chez Mgr. de Montpensier qui promit d'écrire au Roi et aux commissaires pour faire obtenir à la ville ce qu'elle demandait (4).

Un mois après, le samedi 9 juillet, dans une séance où assistait Malherbe, MM. de Cauvigny et Beaullart, deux des élus de l'élection de Caen, se présentèrent à l'Hôtel de Ville et annonçèrent, au nom de leur compagnie, qu'ils étaient chargés d'établir un bureau pour la perception des impôts nouvellement mis sur les marchandises. Ils s'excusaient d'agir ainsi sur les ordres de leurs chefs hiérarchiques, et les échevins arrêtaient que, pour se conformer à la décision de l'assemblée générale du 13 juin, ils

(1) Reg. 33e, f° 115.
(2) Ibid., f° 127.
(3) Ibid., f°s 129-133.
(4) Ibid., f°s 134-135.

attendraient que le Roi eût donné la sienne (1), et par suite s'opposeraient à l'établissement d'un bureau de perception. Ils déléguaient en même temps de Moges, Dalléchamps et Beaullart, pour signifier cette opposition aux président, lieutenants et élus assemblés en leur bureau (2).

Le samedi 16 juillet, Malherbe et ses collègues arrêtèrent que si, de ce jour au lundi suivant, ils ne recevaient aucune nouvelle des commissaires et du procureur syndic Bauches, ils continueraient leur opposition, tandis que Mgr. de la Vérune retarderait le plus qu'il pourrait la perception de l'impôt (3).

Bauches, alors à Rouen, écrivait lettres sur lettres aux échevins et leur exposait toutes les difficultés qu'il rencontrait. Il leur annonçait qu'il était contraint de partir pour Paris où se trouvait en ce moment le procureur général de la Cour des Aides de Normandie (4). De là, nouvelles séances à l'Hôtel de Ville, le mercredi 20 et le samedi 23 juillet, où Malherbe occupe sa place; nouveau départ pour Paris d'un échevin, le sieur de Tourmauville, avec un mémoire et des instructions détaillées; nouvelle lettre des échevins à leurs députés, le mercredi 3 août (5).

Le 11, MM. de Tourmauville et Bauches écrivaient, à leur tour, de Paris, pour rendre compte de leur mission. En ce qui concernait la juridiction de la Cour des Aides de Paris, plusieurs étaient d'avis qu'il valait mieux pour la ville de Caen être franche, comme Falaise et Rouen, que de rester dans la situation où elle se trouvait avec le privilège pour ses bourgeois de cultiver leurs terres. Quant à l'impôt nouveau sur les marchandises, il y avait peu d'espoir à conserver. Le chancelier avait dit « que la ville voulait être cause qu'on remît l'épée à la main, et que les villes qui se sont soumises se séparassent de nouveau. » Le Roi, personne ne l'ignorait, avait été forcé d'acheter son royaume, et le concours de toutes les bonnes volontés lui était nécessaire. A ces observations, les députés avaient répondu que la ville de Caen avait toujours été fidèle au Roi et que l'on connaissait les grands sacrifices qu'elle avait faits pour le triomphe de sa cause. Ils ter-

(1) Reg. 33e, fo 142.
(2) Ibid., fos 148-149.
(3) Ibid., fo 151.
(4) Ibid., fos 153-154.
(5) Ibid., fos 155, 156, 157, 159, 164, 165.

minaient en se disant bien décidés à revenir à Rouen pour y poursuivre les affaires (1).

Il faut croire qu'ils rencontrèrent de nouvelles difficultés, puisque, le 2 septembre, de Tourmauville écrivait encore de Paris qu'il ne fallait pas compter sur la réduction des impositions. Mgr. d'O, à qui on avait demandé d'être favorable, au moins en ce qui touchait le don de 1500 écus fait sur la subvention, avait fait cette réponse « si audacieuse, disant que nous étions importuns demandeurs (2). »

Le samedi 10 septembre, Malherbe et les autres échevins décidèrent que Guillaume Bauches retournerait en cour pour essayer, par l'intermédiaire du sieur de la Vérune, d'obtenir une solution favorable au sujet des affaires de la ville (3). Les choses traînèrent singulièrement en longueur; et le 6 novembre seulement, le sieur de la Vérune assurait, dans une lettre, les échevins de Caen de sa bonne volonté, mais leur disait qu'il fallait renoncer à l'idée de voir remettre ou même réduire les nouvelles impositions : elles étaient, en effet, une mesure générale absolument nécessaire au bien du royaume, et tous les bons et fidèles sujets devaient les acquitter (4).

Le 20, il écrivait encore et disait avoir reçu du Roi la promesse de « quelque soulagement pour la taille de 1595 (5).

Mais, à son retour de Paris, M. de Tourmauville rendait compte, le samedi 26 novembre, de son voyage et des affaires qu'il avait négociées. Il n'y avait rien à espérer en ce qui touchait les impositions nouvelles et le don de 1.500 écus. On ne devait rien entreprendre contre les marchands anglais (6).

Telles furent les principales affaires locales agitées pendant les quatorze ou quinze mois que Malherbe fut gouverneur-échevin de la ville de Caen. Cette fonction, dont il fut revêtu par ses concitoyens, ne fut pas précisément une sinécure; et, en outre de la part déjà bien grande que lui font les documents cités au cours de ce chapitre, il dut souvent collaborer, comme premier

(1) Reg. 33e, fos 166-167.
(2) Ibid., fos 173-174.
(3) Ibid., fo 176, verso.
(4) Ibid., fo 222.
(5) Ibid., fo 226.
(6) Ibid., fo 224.

échevin, à la rédaction des lettres et des instructions à envoyer aux députés sans cesse sur le chemin de Rouen ou de Paris.

D'ailleurs, les mêmes documents signalent sa présence au bureau de l'Hôtel de Ville dans une foule de circonstances où furent traitées des questions d'intérêt tout-à-fait secondaire. Qu'on nous pardonne cette nomenclature.

Avant son départ pour Paris, il assiste aux séances du samedi 19 mars 1594, du mercredi 23, du samedi 26, du mercredi 30, du samedi 2 avril (1). De retour de Paris, il est à l'Hôtel de Ville les samedis 4 (2), 11 (3), 18 et 25 juin, 2 juillet et 27 août (4), le jeudi 1er septembre, les samedis 17 (5) et 24 septembre, 15 et 22 octobre, 17 décembre, le mercredi 21 décembre, les samedis 31 décembre, 7, 14, 21 et 28 janvier 1595, 4 et 11 février, les mardis 14 février (6) et 7 mars (7).

On trouve encore, aux folios 5, 6, 7 et 8 du Registre 34e, à la date du 18 février 1595, deux minutes d'un marché conclu entre les échevins de Caen et les héritiers de Bertrand le Sauvage, pour le pré de la Boucherie, qui commencent, l'une et l'autre, par ces mots : « Il a esté accordé entre nobles hommes François de Mallerbe, sieur de Digny, etc. (8). »

Enfin, nous avons relevé dans ce dernier acte et dans plusieurs autres qui, pour la plupart, sont des requêtes auxquelles il a été fait droit, dix-sept signatures du poète, invariablement les mêmes (avec la particule *de* jointe au mot *Malerbe* et le paraphe), données dans les circonstances suivantes :

1° Le samedi 12 mars 1594, au bas d'une requête de deux vieilles femmes demandant à être logées par charité dans une casemate de la tour de Chastimoigne (9).

2° Le mercredi 16 mars, à la fin du procès-verbal de la visite

(1) Reg. 33e, fos 23 et 41 ; — 37 et 39 ; — 40, 42 et 43 ; — 46 ; — 47, 48 et 53.
(2) Ibid., fo 126.
(3) Ibid., fo 127.
(4) Ibid., fos 137 ; — 138 ; — 139 ; — 171.
(5) Reg. 50e, fos 138, 139, 140 et 143. Le *Reg. 50e* a trait à l'Université de Caen.
(6) Reg. 33e, fos 179, 181 et 182 ; — 198 ; — 201 ; — 228 ; — 233 ; — 236 ; — 236, verso, et 237 ; — 241 ; — 242 ; — 251 ; — 248 ; — 249 ; — 252 et 253.
(7) Reg. 50e, fo 148.
(8) Cfr. Reg. 33e, fo 242.
(9) Ibid., fo 24.

des fortifications et de l'inventaire du mobilier du bureau de l'Hôtel de Ville (1).

3° Le samedi 19 mars, au verso d'une requête, accordée pour un an, de Lubin le Saige demandant l'exemption des taxes et octrois de la ville, en considération des services par lui rendus pendant trois ans, comme procureur syndic (2).

4° Le samedi 26 mars, au verso d'une requête de Jean Briosne, demeurant à la Porte au Berger avec la garde des clefs, et demandant d'être continué dans la jouissance d'appartements situés sur la muraille (3).

5° Le même jour, au verso d'une requête d'un vieillard octogénaire, Thomas le Pelletier, demandant à rester dans une petite loge au pied de la tour de la Basse-Rue (4).

6° Le mercredi 30 mars, au bas d'une requête de Jean Desillons, chandelier, demandant à jouir d'une place située dans la halle voisine de l'église Saint-Sauveur, où avait été établi un moulin à bras (5).

7° Le samedi 2 avril, au verso d'une requête de Guillaume Cœuret, ouvrier blessé en travaillant aux fortifications, et demandant à changer son « office d'espierreur et cureur de la rivière » qu'il ne peut remplir, avec la cession ou usage des quatres tours de la porte de Bayeux où il se tient tout le jour pour solliciter l'aumône des passants (6).

8° Le samedi 9 avril, au bas d'une requête de Jean de Gruchy, boucher, demandant qu'on lui continue l'usage d'une tour située derrière le collége du Mont (7).

9° Le vendredi 13 mai, au verso de la lettre écrite de Paris par Malherbe et ses collègues de la Serre et Bauches aux échevins de Caen (8).

10° Le samedi 18 juin, au bas d'une adjudication de travaux en

(1) Reg. 33e, f° 36.
(2) Ibid., f° 41.
(3) Ibid., f° 42.
(4) Ibid., f° 43.
(5) Ibid., f° 46.
(6) Ibid., f° 48.
(7) Ibid., f° 53.
(8) Ibid., f° 106.

maçonnerie à faire aux deux portes de la chaussée Saint-Jacques, vers les Jacobins et vers la Boucherie (1).

11° Le jeudi 1er septembre, au verso du procès-verbal de l'assemblée annuelle sur la somme totale des gages pour l'année 1594 (2).

12° Le samedi 17 septembre, au verso d'une comparution, devant les échevins, de « noble et scientifique personne Claude le Fournier, » anciennement professeur à l'Université d'Angers, établi depuis un mois à Caen où il a fait, chaque jour, un cours de droit, et demandant à être admis gratuitement au Collège des droits. Malherbe et ses collègues l'admettent au nombre des professeurs, avec la faculté de jouir des privilèges et prérogatives de cette fonction, et moyennant 233 liv. de gages chaque année (3).

13° Le samedi 24 septembre, au verso d'une requête de Jacques Durant, faisant, depuis 28 à 29 ans, profession des armes tant au château que dans la ville, et demandant l'autorisation de mettre une boise ou perche de bois sur la place du marché pour voir si les chevaux sont capables de tirer ou de ne pas tirer, charge dont il a toujours joui. Malherbe et les autres échevins lui accordent ce qu'il demande, à condition qu'il fournira les colliers, traits, boises, et autres équipages nécessaires, et qu'il ne percevra que six deniers par cheval (4).

14° Le samedi 7 janvier 1595, au bas d'une requête d'un pauvre, nommé Christophe Bonnet, demandant l'usage d'une tour et d'un petit jardin situés près des Carmes (5).

15° Le samedi 28 janvier, au bas d'une requête d'un pauvre infirme, nommé Loys Bellanger, demandant un logement dans un petit « estre » étant dessus la porte Millet. Malherbe et ses collègues font droit à cette requête le 11 février suivant (6).

16° Le samedi 18 février, au bas de la seconde minute, déjà citée, du marché conclu entre les échevins et les héritiers de Bertrand le Sauvage (7).

(1) Reg. 50e, fos 138, 139, 140.
(2) Ibid., fo 143.
(3) Reg. 33e, fo 137.
(4) Ibid., fos 179, 181, 182.
(5) Ibid., fo 237.
(6) Ibid., fo 251.
(7) Reg. 34e, fos 5, 6, 7 et 8.

17° Le mardi 7 mars, au bas d'une délibération des échevins sur diverses requêtes de Claude le Fournier qu'ils autorisent à faire le voyage de Rouen avec remboursement des dépenses (1).

A ces dix-sept signatures du poète, nous pourrions en ajouter une autre relevée dans les registres du Tabellionage de Caen, à la date du dimanche 8 janvier 1595 (2). Il s'agit d'un contrat passé au bureau de la Maison-Dieu, devant Martin et le Forestier, tabellions. Malherbe est présent à ce contrat comme « représentant le corps de communauté des habitans de la dite ville (de Caen), patrons et fondateurs de ladite Maison-Dieu et soubz l'authorité desquels elle est régie. » Et il appose sa signature au bas de ce contrat qui laisse en fief à Jean le Coustellier, sieur de la Garenne, des terres « sises à Coullombelles » et appartenant à la Maison-Dieu.

« En l'an 95, au mois de may, écrit le poète dans l'*Instruction à son fils*, je m'en revins en Provence, d'où je ne fus de retour que jusques en 98, au mois d'août (3). » Malherbe n'avait pas même rempli la moitié de son mandat de gouverneur-échevin : nous n'avons pas trouvé trace d'une élection faite à cette époque pour le remplacer.

(A suivre).

L'abbé V. Bourrienne,
Professeur d'histoire au Collège Sainte-Marie de Caen.

(1) Reg. 50e, f° 148. — Cfr. pour toute cette question : *Analyse des cinquante premiers registres de la Ville de Caen*, par M. Dufeugray, ms. in-fol. 84 de la Bibl. de Caen ; — *Inventaire sommaire des Registres des délibérations de l'Hôtel de Ville de Caen*, par M. G. Dupont, ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen, tome II et tome III. (Bibl. de Caen); — *Registre du Conseil secret du Parlement de Normandie*, tome XVI. (Ms. in-fol. 173 de la Bibl. de Caen).

(2) Archives de Me Moisy, notaire.

(3) M. L. Lalanne, I, p. 336, où M. L. Lalanne écrit à tort : « au mois de *mars*. »

SIMON PIERRE

Comme Jésus errait sur le rivage, il vit
Un pêcheur et lui dit : suis-moi. L'homme suivit.

Il avait nom Simon, fils de Jean ; son visage
Etait calme ; il était dans la force de l'âge,
Un peu chauve déjà, mais robuste et vivant
De son travail au gré de la mer et du vent.
Il était simple, droit, vaillant, presque rustique ;
Son œil était sans crainte et sans trouble mystique
Et s'ouvrait avec joie à la clarté du jour.
Invincibles, la Foi, l'Espérance et l'Amour
Défendaient son cœur d'homme avec des forces triples.

Le Messie, un matin, prit trois de ses disciples,
Pierre, Jacques et Jean et leur dit : Suivez-moi.
Il marcha devant eux en expliquant la loi
Dans les lueurs d'aurore à travers la campagne,
Puis, tous quatre, arrivés au pied de la montagne
Du Thabor, en parlant montèrent lentement.
Charmés de la douceur de son enseignement,
Les disciples semblaient, soutenus par des ailes,
Voler avec le Maître aux clartés éternelles,
Ils montaient ; plus encor que dans tout autre lieu
Une grande vertu sortait de l'Homme-Dieu
Et, plus ils s'élevaient au dessus de la plaine,
Plus le vent du désert parfumait son haleine.
L'air était plus limpide et le soleil plus chaud.
  Ils montaient, ils montaient.

Quand ils furent en haut,
— Trouble des yeux charmés, ineffable mystère, —
Un petit coin du ciel descendit sur la terre,

Moyse suit Elie et le Christ au milieu
A transfiguré l'homme et revêtu le Dieu.
Jacques et Jean surpris ont détourné leurs têtes,
Pierre, l'œil assuré, regarde les prophètes.
Le Maître rayonnait d'un éclat sans pareil,
Sa face étincelait ainsi que le soleil,
Son vêtement brillait comme la neige; Pierre
Humait à pleins poumons la divine atmosphère,
Il se trouvait chez lui par delà le ciel bleu.
Les prophètes anciens conversent avec Dieu,
Les autres sont muets dans la splendeur qui brille,
Pierre prend la parole; il se croit en famille.
Simon Pierre vivait au delà du trépas
Et la face de Dieu ne l'épouvantait pas.
Quand les autres doutaient, il vit seul la lumière
Dans les rayons naissants de la clarté première.
Un jour, le Maître dit à ceux qui le suivaient :
Savez-vous qui je suis? Les disciples rêvaient
Et leur foi, s'égarant aux lueurs imparfaites,
Saluait Dieu du nom de différents prophètes,
Mais Pierre répondit : Vous êtes le Sauveur.
Une autre fois, saisi d'une douce ferveur,
Il dit : Vous savez bien, Seigneur, que je vous aime.
L'apôtre voyait clair au dedans de lui-même,
Simon Pierre n'était ni superbe ni vain.
Le Maître était le maître en tout, son cœur divin
Avait des charités que n'avaient point les autres.
Un jour comme il lavait les pieds de ses apôtres,
Ils restèrent un peu confus, peut-être bien;
Ils ne comprenaient pas, mais ils ne disaient rien,
Nul même ne songeait à s'excuser d'un signe.
Pierre seul s'écria : Seigneur, je suis indigne!

Ne fut-il pas encore plus humble une autre fois?
Quand il vit qu'on allait le clouer sur la croix,
Le saint, les bras tendus vers le ciel qui l'attire,
Sentit un grand orgueil caresser son martyre.
— Qu'importent la douleur, le supplice et le lieu,
L'honneur est de mourir quand on meurt comme Dieu —

Puis, renégat absous et pénitent quand même,
Il dit en rejetant l'orgueil comme un blasphème :
« Laissez ma croix à terre et ne l'élevez pas,
Je ne suis pas un Dieu, bourreaux, la tête en bas!

Son courage où dormaient les craintes puériles,
Eclatait tout d'abord en révoltes viriles,
Simon Pierre n'était pas lâche; quand Judas
Eut mis son Maître aux mains des Juifs et des soldats,
Le vent de la terreur souffla sur les Apôtres.
Les fils de Zébédée ont fui comme les autres,
Pierre seul qui se sent une âme de héros
Frappe, sans les compter, dans le tas des bourreaux.

Comment tomba Simon Pierre, tenté du diable?
Sa chute fut grotesque, amère et lamentable.
Fut-il pris tout à coup d'un vertige inconnu?
Il ne fut point surpris, il était prévenu,
Fut-il, — les plus forts ont leurs instants de faiblesse —
Follement traversé d'un éclair de bassesse?
Il renia trois fois avec entêtement
Et scella son mensonge avec un faux serment.
Voulut-il secouer la divine tutelle?
Devant un Dieu vaincu sa foi chancela-t-elle,
Le doute effleura-t-il son esprit inquiet?
Non pas, Pierre croyait au Dieu qu'il reniait,
Il savait son mensonge aussi vil qu'un blasphème,
Il se sentait infâme et reniait quand même;
Vainement le lion rugissait au dedans,
Il sentait le serpent siffler entre ses dents.
Etranglé par la peur et brûlé par la fièvre,
Il écrasait son cœur que trahissait sa lèvre.
Volontiers, en public et d'un esprit léger,
Il eût lavé ses mains du sang de l'étranger,
Ainsi que fit Pilate, ambassadeur de Rome.

Comment est donc tombé l'apôtre? Il était homme.

Gustave Le Vavasseur.

LE HOMESTED

OU

L'INSAISISSABILITÉ DE LA PETITE PROPRIÉTÉ RURALE (1)

I

Il n'y a rien à faire : c'est à ces simples mots que se peuvent réduire les conclusions du beau travail d'un jeune économiste, M. Bureau, sur une institution américaine qui depuis dix ans tient en Europe une place considérable dans les études sociales. Nous voulons parler de *l'exemption du homested*, ce qu'on pourrait traduire en français *l'immobilisation du séjour de famille*. Cette création législative a chez nous toute la faveur de l'école méritante et bien intentionnée de la *Réforme sociale*. Elle préoccupe au moins à égal degré les théoriciens de l'Allemagne et de l'Autriche, contrées où sévit plus qu'ailleurs le fléau de la dette hypothécaire et de l'expropriation forcée, avec la ruine de la classe rurale pour conséquence. Maintenir le foyer, et sur un même sol, la perpétuité de la famille, ou plutôt de la souche familiale, avec les bonnes maximes et les saines habitudes des aïeux, conserver ainsi à la vie des champs, au loin de la corruption des villes, les fortes races de cultivateurs où réside la vigueur et l'avenir de la nation, c'est le but envisagé dans les méditations d'un groupe

(1) Par Paul Bureau. Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales, 1895. Rousseau, éditeur.

d'hommes de bien et de vrais patriotes. L'excellence du but n'est pas douteuse, mais y arriver dans la France telle que cent années l'ont faite et parmi les transformations du monde civilisé n'est certes pas une entreprise de peu. On a discuté, comparé, combiné, proposé soit la réforme des lois successorales, soit un remaniement total du système financier, autre chose encore. Dans ces ces dernières années la pierre philosophale a semblé mise au jour quand le homested américain commença à être connu. Il fait déjà en Europe le sujet de toute une littérature; bien plus, en France, celui de deux propositions de loi, portées aux chambres par M. Léveillé et par M. l'abbé Lemire. M. Bureau intéressé par l'importance de la question et, d'après ce que nous venons de dire, par son actualité, s'est donné à tâche de la vider à fond et définitivement s'il le pouvait faire. Il n'a pas voulu s'en tenir aux appréciations européennes et aux livres où elles sont exposées. Le pays d'origine, d'autre part, ne lui fournissait rien en ce genre, car les Américains, ce qui au premier abord peut surprendre, mais ce que la suite fera comprendre, n'ont rien écrit sur une matière qui a fait gémir les presses en deça de l'Atlantique : pour le mieux il y est allé voir.

Mais qu'est-ce donc que le homested, et avant tout, en quels lieux et dans quelles circonstances a-t-il eu son commencement?

C'est, répond M. Bureau, dans une contrée aux trois quarts déserts et à demi sauvage, où il fut inventé par des banqueroutiers et des larrons. Il a servi les intérêts de ces gens là, et de ce point de départ il s'est propagé plus loin. La plupart des états de l'Union américaine se sont trouvés conduits par des raisons diverses à l'inscrire dans leurs lois locales. En certaines régions il n'a pas été sans quelques bons effets, nonobstant le défaut assez sérieux d'être un nid à procès et l'occasion de friponneries inimaginables. Le mal a du reste sa restriction en ceci : que dans nombre d'états qui ont promulgué le homested personne au monde ne le pratique. C'est même à ce point que dans l'Etat de l'Union les jurisconsultes et les gens d'affaires expérimentés en ignorent jusqu'à l'existence, et que M. Bureau, débarqué là-bas pour instituer son enquête, les a jetés dans un étonnement indicible par son insistance à les questionner sur cette espèce législative. C'est que, non content, comme le lecteur le sait, des notions qu'il avait réunies par ses études, il tenait à voir de ses yeux et toucher de

ses mains, à connaître par le témoignage des intéressés, le fort et le faible de l'institution tant prônée dans sa patrie. Venons au fait.

II

Un chef de famille, et un chef tel que le considère la loi américaine, c'est-à-dire un homme ayant femme, ou un veuf avec des enfants *mineurs et non autres*, a le pouvoir de conférer à l'habitation commune le double privilège de l'insaisissabilité et de l'inaliénabilité (1).

La première de ces qualités est une conséquence de la seconde. En effet ce qui ne peut être vendu ne saurait davantage être l'objet d'une saisie, dont la fin n'est que la vente forcée; ajoutons : ni d'une aliénation partielle, comme le serait la constitution d'une hypothèque ou d'autres droits inhérents à l'immeuble, lequel en résultat, se trouve placé hors du commerce. On comprend d'avance que ce privilège comme tout autre est subordonné à des conditions. Voyons premièrement ce qu'il en est quant à son objet, l'immeuble lui-même.

Ce peut être une maison de ville aussi bien qu'une habitation rurale. Dans le dernier cas il peut comprendre des terres adjacentes à l'édifice, ou du moins assez voisines pour en être considérées comme l'accessoire, renfermées ou non dans un enclos. Mais ce qui est bien à retenir, c'est que le fond grevé du homested ne sera pas un héritage quelconque : c'est le toit même de la famille, laquelle y doit habiter de fait et non pas seulement en expectative. Les vues du législateur en effet ne vont nullement à la conservation du patrimoine, mais à cela seul d'assurer à la femme en tout temps, aux enfants jusqu'à leur majorité, un abri avec quelques ressources de subsistance tout au plus. Quand à l'intérêt propre du chef de famille, il n'est aucunement considéré.

Dès lors qu'un domaine peut être rendu insaisissable, on voit qu'un abus fort dangereux était à prévoir : c'est qu'un homme

(1) Ainsi un aïeul vivant avec ses enfants et petits enfants, qui serait par excellence un chef de famille selon nos idées, n'est point tel légalement parlant chez les américains. C'est d'après cette raison que M. Bureau, par un scrupule de langage qui nous semble exagéré, a créé pour son exposition le terme nouveau de *tête de famille*. Mais il allait de soi qu'ici comme toujours les mots doivent s'entendre *secundum subjectam materiam*.

d'une certaine fortune, mais chargé de dettes ou en devoir d'en contracter de nouvelles, pût mettre ainsi la masse de ses immeubles hors des prises de ses créanciers. A cela on a pourvu par des précautions différentes selon les divers états confédérés : ici le homested est soumis à une limite en étendue : il pourra comprendre tant d'acres de terrain et non davantage; ailleurs on s'est attaché à la valeur estimative de l'objet, qui est restreinte à un maximum énoncé en dollars. Certains états ont adopté un système mixte.

La notion d'abri pour la famille ne suppose pas nécessairement la propriété chez le chef qui établit le homested. Il peut y soumettre un droit de n'importe quelle nature qui lui appartienne sur le fonds, pourvu que ce droit soit compatible avec le fait de l'habitation. Il sera l'usufruit, l'amphytéose, et jusqu'au simple bail. Il est bien entendu que, si le droit ainsi conditionné est temporaire, son extinction emporte celle du homested.

Nous avons remarqué que les lois américaines ne se proposent en rien de préserver l'avenir économique des membres de la famille, de leur assurer à toujours ou pour un long terme la substance de l'avoir paternel, ainsi qu'au temps passé le faisaient les substitutions, ni même, dans le présent, de leur assurer le gagne pain; non, mais seulement ceci : que la jeune couvée ne soit pas dérangée dans le nid, jusqu'à l'heure où elle saura prendre l'essor; que la mère après cela y puisse mourir tranquille; c'est tout, et ajoutons qu'on se méprendrait à envisager dans les lois du homested une pensée de bienfaisance, de secours pour les classes pauvres. L'idée d'une distinction d'après le degré d'aisance leur est étrangère, et les indigents, d'ailleurs, sont par le fait même dans l'impuissance de constituer un homested. Mais le millionnaire y est reçu à côté du petit artisan, et la raison sur laquelle nous aurons à revenir, est dans la prodigieuse vicissitude qui affecte les fortunes en Amérique, le pays où jamais la roue du sort ait reçu l'impulsion la plus accélérée.

Le mode à l'effet d'instituer un homested varie également d'après les lois locales. En général elles font dépendre l'immunité du fait pur et simple de l'occupation par la famille; il est réputé suffire pour que les tiers soient avertis de ce qu'ils ont intérêt à connaître. Que par exemple un célibataire se marie, sa demeure aussitôt en est affectée au homested. Mais ailleurs on exige une

inscription sur des registres publics, mesure qui en France nous paraîtrait la plus rationnelle. Toujours est-il qu'elle a ses inconvénients, et les deux systèmes sont diversement appréciés en Amérique. Les raisons pour et contre sont exposés d'une façon fort intéressante par notre auteur, auquel nous renvoyons les personnes qui voudraient s'en instruire (1). On peut dire en somme que le mérite des deux procédés tient, dans une aussi vaste aggrégation d'états, aux données économiques et sociales particulières suivant les lieux où ils sont pratiqués.

On a compris que la condition du homested est, de sa nature, temporaire; de plus elle n'est point fatale, elle ne s'impose point à la famille de façon inéluctable et à tout évènement. Sa force intime réside en ce qu'il n'est pas en la puissance du mari et du père d'en dégager sa propriété. Ayant accepté la charge, il lui faut absolument la subir, car ce n'est pas lui que la loi protège : c'est l'épouse et les enfants. Elle investit la première du pouvoir de stipuler pour elle-même et pour eux, de dégager si bon lui semble le domaine de son mari, de consentir à ce qu'il soit vendu, donné ou hypothéqué, ou soumis à des servitudes. Si elle vient à mourir laissant des enfants mineurs, et que leur intérêt bien entendu milite pour l'aliénation ou toute autre mesure analogue, un conseil de famille pourra la permettre. Le système du homested, on le voit, n'a rien qui ressemble à des liens de fer; il est bien plus lâche que celui de notre régime dotal. De savoir si l'Américaine apporte à défendre son intérêt plus de tenacité que les femmes françaises, si faciles, comme on le voit tous les jours, à consentir la main levée de leur hypothèque légale, nous l'ignorons et M. Bureau a négligé de nous en instruire.

Le homested une fois établi sur un domaine il nous reste à en marquer les effets. En premier lieu, et le bon sens le dit, il ne sauraient être rétroactifs. Tout ce qu'il existerait de charges réelles constituées sur l'immeuble, hypothèques et servitudes de tout genre subsiste sans ébranlement quelconque. De plus le bien est toujours saisissable par le tiers qui l'aurait vendu au chef de famille, sans en avoir encore reçu le prix, et par certains créanciers privilégiés.

Restent les simples créanciers cédulaires. Ceux là ne peuvent

(1) Page 109 à 112.

plus compter sur la valeur une fois affectée au homested; elle échappe à leurs prises, car ils ne pourraient l'atteindre que dans la masse active de leur débiteur, dans ce que la science du droit nomme le *gage commun*, et ce gage elle en a été distraite par l'affectation. Ceci n'est pas purement américain; c'est même le droit commun en tout pays : Sous le Code civil notamment un débiteur conserve la faculté de démembrer sa fortune, et en principe les créanciers chirographaires ne peuvent s'en plaindre, dès qu'ils ont été assez faciles pour lui faire crédit sans s'assurer des garanties spéciales. Ainsi le veut l'intérêt, très considéré par le législateur, de la circulation des biens, lequel, dans nos lois, va primant l'intérêt du crédit. Les lois pourtant n'ont pas entendu laisser main libre à la fraude, car la fraude donne aux choses un nouvel aspect, et les dénature (1). Si une aliénation, si une constitution de droits réels a été concertée en vue de léser les créanciers, une action leur est ouverte, l'action dite révocatoire ou Paulienne, à l'effet de remettre à néant l'acte apportant dommage à leurs droits. Les mêmes principes, ou à peu près, sont reçus en Amérique. Mais c'est chose déjà malaisée que de triompher devant nos tribunaux par l'action Paulienne, d'après la nature même de la fraude, qui est de recouvrir ses traces. En Amérique, c'est pis. Là, dès que le homested est en cause, la déloyauté peut s'offrir presque à visage découvert, si grande est la faveur des juges pour l'intérêt de la femme, des enfants, pour une part aussi d'intérêt public qui s'y relie, comme on le verra plus loin, et qui entre pour beaucoup dans l'intention du législateur. La loi devient alors la règle de plomb pliable en tous sens. Ceci soit dit pour les états où le homested est une chose vivante et effectivement pratiquée. M. Bureau a dépouillé l'amas énorme des décisions rendues sur le sujet par les tribunaux américains. On y sent partout le penchant à maintenir le homested contre la réclamation des créanciers, et parfois le juge y arrive par les paralogismes les plus choquants. Le lecteur a du pressentir par combien de côtés le homested donne ouverture aux contestations. Questions de date d'abord : à quel moment l'habitation de fait aura-t-elle commencé? Etait-ce bien une habitation? — Oui, a-t-il été répondu, lorsque les époux n'avaient fait que s'abriter la nuit, au milieu d'un

(1) *Trans omnia corrumpit.*

champ, sous une toile. Puis questions de limite et de tracé touchant le terrain affecté au homested, questions de valeur là où cet élément fait la règle, de quoi voici un exemple. La famille s'était fixée au désert; mais un jour, à côté, une ville se fonde, grandit rapidement, circonstance si commune en Amérique; par suite les terrains ont décuplé de valeur. Ou bien le possesseur élève sa maison de plusieurs étages avec des capitaux qui sont repris sur le gage des créanciers. D'autre part on sait que l'immunité n'est qu'à la seule fin d'abriter la famille : l'usine, l'atelier n'y peuvent participer. Mais que décidera-t-on pour les locaux de petite industrie, plus ou moins confondus avec le ménage? On aperçoit, au milieu de quelles difficultés, de droit et de fait il convient que le juge américain se dirige; mais il dispose à cet effet d'une boussole bien commode dans le principe de résoudre les doutes en sauvant le homested, même au risque de léser les tiers, et il subit cette direction avec une indulgence à l'égard de la fraude qui ferait scandale pour le dernier juriste de notre Occident.

Alors, dira-t-on, comment le maître du Homested trouvera-t-il du crédit, chose si indispensable en Amérique? Pour s'en rendre compte il échet de considérer le régime économique des états où fonctionne le Homested et de revenir sur les circonstances primordiales de l'institution.

III

A partir de 1820, au Texas, province mexicaine, commencèrent à se répandre des Yankies, gens d'aventure et de peu de scrupule. Tolérés d'abord, leur nombre grossit au point d'inquiéter un jour le gouvernement espagnol, puis mexicain; mais quand celui-ci voulut arrêter l'envahissement il était trop tard. Il se trouvait avoir affaire à la chienne de la fable :

Je suis prête à sortir avec toute ma bande
Si vous pouvez nous mettre hors (1).

Et le Texas, en 1835, se déclara indépendant, pour s'unir plus tard à la confédération américaine. C'est durant ces dix années d'existence à part, qu'auprès de lui, dans l'union, une crise

(1) Malheureusement pour les Espagnols un plan de colonisation du Texas par 12.000 Galiciens n'avait pas reçu d'exécution.

financière éclatait, celle de 1837 à 1839, la plus terrible dont l'histoire ait gardé le souvenir. Les crises, c'est le mal de croissance de la nation américaine. Elles sévissent à des intervalles presque réglés, de cinq à six ans dans la première moitié des siècles, d'une dizaine d'années au temps présent. La dernière, d'une extrême gravité, que M. Bureau a eu la bonne fortune de pouvoir observer sur son théâtre même, a été celle de 1893.

Il y a crise lorsque soudain le capital fait défaut. Or à nulle société au monde l'usage du capital n'est aussi indispensable. En être privé revient pour elle à un arrêt général de la production, du travail, de toute la vie économique. Ce fait singulier, qui dépasse de bien loin par ses proportions tout ce qui peut y ressembler en Europe, a ses causes dans les origines et le caractère de la nation, dans son développement d'une extrême rapidité.

Quand l'Amérique émancipée et consciente de ses forces entreprit de mettre en valeur le vaste domaine délaissé par la métropole, le capital lui manquait chez elle, et l'Europe absorbée par la guerre n'était pas en mesure de le fournir. Mais le grand ressort du travail fut immédiatement trouvé dans la banque, institution importée de la mère patrie, qui vint présider à une véritable création par ses avances à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Le pays, grâce à elle, prit son élan vers des destinées dont, même aujourd'hui, on ne mesure pas encore la grandeur. Le succès fit multiplier les banques d'émission jusques à plusieurs centaines et jusque dans des villages. Le crédit vint s'offrir à quiconque se recommandait par du courage et de l'aptitude.

De là des effets merveilleux, mais aussi les excès et le régime abusif qu'on a dénommé la bancomanie. La voie pour s'élancer à la fortune fut l'endettement sans mesure. Le pionnier empruntait à la banque pour acheter sa terre, y bâtir, se pourvoir de bétail et d'instruments, faisant fond sur les profits opérés pour servir de fort gros intérêt et amortir le capital de sa dette. Ce calcul a réussi à grand nombre d'hommes de valeur, et c'est ainsi qu'on voit chaque année, dans l'Ouest, se fonder 60,000 exploitations prospères. D'autres colons cependant, moins habiles ou moins fortunés, échouent pour retomber dans le prolétariat. De même se constituent par l'usage excessif de l'emprunt les entreprises de l'industrie et du commerce, si bien qu'on en est arrivé en Amérique à mesurer aux dettes la fortune des particuliers. Les

plus ardents à pousser leur fortune ont préféré au patient labeur les aventures et les risques de la spéculation. Toutes les valeurs furent objet d'agiotage : les récoltes futures, les terres vacantes, les chemins de fer à construire, les créations diverses de l'industrie et de la finance. De là un mouvement prodigieux, mais dangereux, de capitaux souvent fictifs, et à une sorte d'échéance fatale, la crise. La faillite en certaines conjonctures d'une grosse banque suffit pour la faire éclater et s'étendre universellement. Les autres banques, à l'envi, ferment aussitôt leurs guichets, et par contre pressent sans rémission leurs débiteurs. Mais comme l'argent ne paraît plus, rien ne peut se vendre, et la valeur des choses tombe à néant. Immeubles, marchandises, objets de toute nature sont saisis par les créanciers, adjugés à vil prix. D'après la masse énorme des dettes c'est alors par myriades que les possesseurs se trouvent d'un jour à l'autre réduits à l'insolvabilité. La détresse arrête le mouvement et les relations sociales; on cesse de se voir et de se réunir.

La crise des trois années se rencontra avec l'indépendance récemment acquise par le Texas. Elle y poussa pour chercher leur vie une foule d'américains ruinés, fort mêlés de gens véreux et même de véritables malfaiteurs. Ils furent bien accueillis, mais la colonie en put être comparée à un repaire de brigands. Elle regardait en effet très peu à la qualité d'après son besoin de bras pour développer ses ressources. Ce fut pour cette population mêlée tout profit de se trouver en dehors l'union voisine. Les fugitifs pouvaient compter sur la protection d'un pouvoir et d'une magistrature où étaient représentés les éléments sociaux de la contrée, les bons et les mauvais aussi. Le déni de justice les couvrait contre les poursuites, leur assurant la liberté de recommencer leur fortune. C'est là et ce fut alors, en 1839, que la législature décréta pour la première fois le homested.

L'idée première, comme il en est presque toujours dans la naissance des institutions, n'était pas absolument neuve. Un antécédent s'offrait dans une loi hispano-mexicaine, qui en faveur de la colonisation, exemptait de la saisie les engins agricoles et approvisionnements des immigrés. Il est même vrai de dire que toute législation, pour des motifs d'humanité, d'intérêt social et même de décence, fait une part à l'insaisissabilité, témoins l'art. 592 de notre code de procédure, qui exempte huit catégories d'objets.

Au Texas la loi nouvelle ne faisait qu'étendre cette mesure à la terre par un pas moins grand qu'il ne semble à nos esprits dans un pays où la terre était presque sans valeur. L'immunité s'appliquait à 50 acres de terre ou à un lot de ville, un de ces parallélogrammes de même contenance qui découpent en Amérique les nouvelles cités. Le moyen était pratique et merveilleusement adopté à la fin poursuivie : favoriser le peuplement et le défrichement. Les chefs de famille purent se livrer à leurs travaux sans avoir à redouter l'éviction totale de leur avoir.

Cependant au sein de l'union régnait une vraie fureur contre les auteurs de la crise, les spéculateurs, et même en général contre le capitalisme et les créanciers. Les hommes de travail s'indignaient de pâtir pour la faute des autres, de voir, eux sans reproche, s'effondrer leur petite fortune laborieusement construite. Il importe d'observer que ces gens n'étaient pas de vrais insolvables, si par ce mot on entend l'homme possédant moins qu'il ne doit. Loin de là, encore la veille ils étaient au-dessus de leurs affaires, ils pouvaient payer leurs dettes si on les avait réclamées plus tôt, ils le pourraient plus tard, si la crise n'était venue les accabler. Ils avaient acheté cher dans le bon temps et ne retrouvaient dans leurs mains que des non valeur. C'est donc ici une insolvabilité de nature transitoire, et qui pouvait disparaître moyennant un simple répit.

Ces sentiments se firent jour plus qu'autre part dans les états de l'Ouest, où le défrichement était poursuivi par des colons endettés envers les capitalistes de la nouvelle Angleterre et de New-York, la *ville sangsue*. Là aussi, comme au Texas, l'intérêt public parlait très haut : la crise y faisait craindre de voir les terres désertées et tout l'avenir de la contrée compromis.

Le homested y apportait le remède au moins partiel; aussi, dans sa marche en avant, devait-il, comme il arriva, s'établir premièrement dans l'Ouest. Les gouvernements en firent un objet de réclame pour attirer les colons ayant le soin de faire observer, un peu à côté du vrai, que chez eux payer ses dettes se réduisait à un point de pure honnêteté personelle.

L'institution n'a jamais fait l'objet d'une loi fédérale, mais successivement les législatures d'Etats l'ont adoptée avec des nuances dont nous avons donné un aperçu. Cinq états seulement font exception à cet égard, mais, en elle-même, la protection de

la famille du débiteur est un point de la politique générale du pays, qui se manifeste par d'autres côtés encore que celui de homested.

IV

Sa famille, redisons le : non sa personne. Il est homme, à lui de se tirer d'affaire; mais les lois et les mœurs étendent leur sollicitude sur les enfants autant qu'ils sont mineurs, et d'une façon particulière sur la femme.

Elle se marie sans dot; elle demeure étrangère aux travaux du mari, car en Amérique la vie de famille se sépare en tout de la vie des affaires. Elle n'exercerait pas davantage une profession à elle propre sans choquer l'opinion, qui veut la femme renfermée dans les soins domestiques; aussi le nombre des ménagères est-il fort restreint dans les manufactures, au contraire de ce qui se passe en Europe. De là dans le pays et dans la législation une faveur pour tout ce qui peut assurer l'avenir de la femme.

Il sera bien compromis s'il faut qu'il dépende du sort de l'époux. La vie de celui-ci est pleine de risques d'après le trait saillant du caractère américain, la passion d'agir et d'entreprendre, la poursuite perpétuelle du gain, moins pour amasser une fortune que pour prendre position plus haut et étendre sans fin son activité. On pourrait dire que c'est là, dans l'ordre économique, une forme de l'art pour l'art. Dans la vie ainsi comprise il n'y a point de place pour l'épargne. Les profits trouvés sont engagés aussitôt dans de nouvelles combinaisons ou dépensés largement. Nul souci chez l'américain de transmettre à ses fils un patrimoine que le plus souvent il n'a point reçu de ses pères; mais il les aura formés à son image, et, par l'éducation qu'il leur donne, les a rendus propres à se suffire le plus tôt possible. « Nous naissons à « la hâte, dit un écrivain cité par M. Bureau, nous faisons notre « éducation à la course, nous nous marions à la fortune, nous « gagnons une fortune d'un coup de baguette et nous la perdons « de même, pour la refaire et la refaire dix fois, toujours en un « clin d'œil. La mort nous surprend comme un éclair. » Et non seulement les phases disparates se succèdent pour l'américain qui s'est attaché à un genre d'affaires, mais en général il lui plaît mieux *d'essayer sa chance* dans tous les ordres d'activité. « Il n'en « est pas un, a écrit un observateur, qui n'ait exercé un certain

« nombre de professions dans sa vie. Tel commence par abattre « des arbres dans la forêt, se fait ensuite journaliste, avocat, « épicier, marchand de whisky, aborde avec assurance la « médecine... »

C'est son humeur de vivre ainsi parmi les choses bonnes et mauvaises. A l'égard des enfants, s'ils sont élevés et lancés dans le monde, le foyer ne les reverra plus, et le père est quitte à leur endroit, mais par contre il est intimement préoccupé du sort de sa femme. Avec les enfants mineurs elle est en prise à deux éventualités qui d'un jour à l'autre peuvent la réduire à la détresse : la mort du chef de famille ou sa déconfiture. Afin d'y parer quatre procédés sont en usage, revenant tous dans le fond à réserver une valeur qui soit insaisissable aux créanciers, et on y songe à temps, c'est-à-dire dans les moments de prospérité pour la famille. C'est d'abord et principalement ce que M. Bureau appelle la forme parfaite de la prévoyance, l'assurance sur la vie du père contractée au nom de la femme, et pas seulement sur la vie, car la pratique américaine admet dans la police la prévision de mauvaises affaires. Puis vient les donations d'immeubles à la femme, contrat singulièrement favorable aux yeux des juges, qui parfois le confirment lorsque la fraude envers les créanciers fait à peine un doute : on est loin sous ce rapport en Amérique de nos articles 1096 à 1100 et 1595. Un autre mode à des fins pareilles est la société anonyme à capital modique, dite limitée. Elle consiste pour le père de famille à scinder son patrimoine en deux parts, l'un qu'il se réserve, l'autre qu'il met en risque sous forme d'actions, dont il est presque toujours l'unique souscripteur et porteur. Si malencontre lui arrive, il est quitte pour montrer qu'il a effectué son apport, et le surplus reste à couvert. Là aussi on doit pressentir plus d'une ouverture à la fraude. A côté enfin et en diverses combinaisons se place le homested, qui émane du même esprit, mais qui est évidemment la moins protectrice.

V

Nos économistes, observant qu'en Europe le paysan est déjeté de la propriété, alors qu'en Amérique le prolétaire y arrive, et recherchant les causes de ce dernier phénomène, ont cru les trouver dans le homested. Ce qu'il y a de réel c'est la multiplica-

tion des petits domaines dans l'Ouest, et on renverra parmi les illusions répandues sur l'Amérique les immenses terrains exploités à la vapeur. Dans la vérité les possessions de plusieurs milliers d'acres ne sont pas communes, et leur mise en valeur rencontre une difficulté à peine surmontable dans le haut prix du travail humain du Nouveau-Monde. En fait les cultures de l'Ouest ne comprennent généralement que de 30 à 60 hectares; pour le très grand nombre, comme on l'a justement remarqué, le maître les fait valoir lui-même, et le bail à ferme est exceptionnel; mais le homested n'est pour rien dans cette constitution très heureureuse de la petite et moyenne propriété.

C'est qu'il est conservateur, et n'est aucunement créateur. Il a en propre d'écarter l'hypothèque et de restreindre le gage des créanciers : si c'est un mérite, à leur tour l'hypothèque et les dettes en ont un fort grand, car là bas sans elles rien ne se fonde et n'arrive à bien. Inutile à ce sujet de revenir sur cette vérité courante en Amérique que l'endettement est le chemin de la fortune : sans doute c'est là une façon de s'y prendre qui ne réussit pas nécessairement ni pour tous; elle opère au contraire une sélection presque immédiate entre les capables et les incapables : elle renvoie les derniers au rang d'où ils n'étaient pas faits pour sortir.

D'un autre côté le homested n'apporte à l'engagement et à l'aliénation de la propriété qu'un obstacle très relatif, puisqu'il suffit du consentement de la femme pour l'écarter. Son vrai mérite est d'assurer à la famille un répit dans les époques de crise, et en cela gît la véritable intention des lois, qui, en consacrant ce privilège, n'ont songé en aucune manière à une sorte d'abolition des dettes. Bien plus, la dispense qui résulte du homested sert les intérêts du créancier lui-même. S'il est arrêté dans sa poursuite, du moins ne sera-t-il pas prévenu par un autre, et en des temps meilleurs il fera valoir plus opportunément ses droits envers un débiteur auquel le point d'appui du homested a permis de se relever. Tels furent aussi chez nous les raisons des décrets de 1848, 1870, 1871, qui ont prorogé les échéances.

Mais si les embarras sont d'autre nature que momentanée, s'il y a décadence, ou s'il apparaît un avantage important à aliéner l'immeuble, on doit tenir pour moralement certain que la femme ne refusera pas son aveu.

Il est donc faux que le Homested assure la stabilité du foyer et qu'il apportât le remède au mal qui décime la petite propriété en Europe. Ce mot de stabilité, du reste, ne répond à rien dans les têtes américaines. Il convient ici de rappeler quelques-uns des traits observés jadis par Michel Chevalier, et qui n'ont pas changé. Le Yankee n'éprouve point l'attachement aux lieux. C'est un travailleur ambulant, sans racine dans le sol; étranger au culte de la terre natale et de la maison paternelle, toujours prêt à partir avec le premier bateau à vapeur des lieux où il s'est installé à peine. Le clocher de son village ne lui dit rien. Il est dans sa destinée de ne s'attacher à aucun édifice, à aucun objet. Il vendra sa terre pour quelques dollars de bénéfice par acre, s'il voit l'occasion de pousser ailleurs sa fortune. Les enfants, dès qu'ils ont achevé leur croissance, quittent sans émotion leurs père et mère pour ne plus les revoir. Rien chez ce peuple ne ressemble à la métairie vendéenne, sous les pommiers plantés par l'auteur de la race, où se garde auprès de la grande cheminée, le crucifix devant lequel ont prié les générations, la profonde armoire où un prêtre fut caché pendant la Terreur, et à la muraille le vieux fusil dont l'aïeul s'est armé contre les bleus, sous M. de Lescure. L'émotion des touchants souvenirs n'est pas le fait de l'homme lancé à la poursuite du dollar. Mais n'est-il pas singulier que nos penseurs demandent à ce même peuple pour lequel le changement constitue la vie, le secret de fixer la famille et d'en conserver le séjour?

VI

Un mot encore sur l'action qu'on appellerait *régionale* du Homested. Il est un produit de l'Ouest, très particulièrement assorti aux conditions économiques de cette contrée, et c'est là aussi, uniquement, qu'il a dégagé des effets sérieux, grâce en partie à la faveur exagérée des tribunaux. Ceux-ci d'ailleurs (la remarque n'en est pas défendue) sont au choix passionné du suffrage populaire. La jurisprudence sur le sujet est vraiment affaire de longitude : favorable au débiteur et contraire au créancier d'autant plus qu'on s'enfonce dans les pays de défrichement; affaire aussi de chronologie, car à mesure que les nouveaux territoires se sont peuplés, qu'il s'y est formé des capitaux, que les crises se sont espacées davantage et ont perdu en intensité, l'intérêt pour le Homested s'en est allé en déclinant. Un jour viendra

où l'institution, qui est chose de pays neufs et non d'autres, aura perdu sa raison d'être, et s'effacera par la désuétude.

Les états de l'Est, la région du commerce et de l'industrie, ont bien fait, une place, du moins la plupart, au Homested, et c'est là qu'il est subordonné à une inscription. Seulement personne ne s'inscrit. Les commerçants y verraient un dommage pour leur crédit, les ouvriers propriétaires de leur maison, classe nombreuse et recommandable, n'y découvrent aucun avantage, et la protection en est impuissante pour les cultivateurs. C'est que dans l'Est la terre ne rapporte plus, et moins encore qu'en Europe, l'agriculture n'a pu y tenir contre la concurrence des terres vierges de la prairie défoncée. C'est là qu'apparaissent, du milieu des fourrés et de l'herbe sauvage, les bâtiments en ruine témoins d'une ancienne prospérité. Les habitants sont partis vers l'Ouest pour y continuer leur profession, ou bien ils se sont loués dans l'usine. Le Homested, en effet, bon seulement pour aider à sortir d'un embarras, ne peut rien à l'encontre du déclin qui dérive d'une situation fatale, et d'elle-même cette vérité a frappé tous les yeux. On demanderait d'après cela pourquoi la législation a consacré une forme d'affaire dépourvue de valeur et d'utilité pour les intérêts locaux. Le pourquoi est donc un simple calcul électoral. Des politiciens sont venus prôner le homested comme une pensée économique, moyennant quoi ils se sont fait élire, puis ils l'ont fait voter au contentement de leurs électeurs; mais à l'user, il ne s'est trouvé personne qui en voulut rien savoir.

Il intéressait bien moins encore le Sud avec ses vastes exploitations serviles, et là nul n'y avait songé avant la guerre de la sécession, qui amena pour les malheureux vaincus le renversement de tout, la ruine irrémédiable et jusqu'aux angoises de la faim. Cette noble race de planteurs, postérité des compagnons de Raleigh, qui a donné à l'Amérique ses hommes d'Etat les plus illustres et les pères mêmes de l'indépendance, n'a pas su s'assujétir au labeur manuel. *Elle s'entendait mieux*, comme dès longtemps l'avait vu Michel Chevalier, *à gouverner les hommes qu'à dompter la nature*. A côté du colon lamentablement déchu, le nègre émancipé mais resté sans direction, aussi imprévoyant et incapable qu'il le fut jamais, se trouve matérialement moins à son aise que sous le régime antérieur. L'un et l'autre sont exploités par une usure sanglante.

Et malgré cela on s'est imaginé en Europe que le Sud s'était rétabli, et le homested a été représenté comme une des principales causes *du merveilleux progrès de sa prospérité matérielle*. C'est là, hélas! une erreur absolue, mais qui a été occasionnée par le fait d'un accroissement énorme de la production cotonnière; cependant rien n'existe de commun entre les causes réelles de ce phénomène et le bien être chez les producteurs; M. Bureau l'a démontré (1). Sans doute, dans leur détresse, les états du Sud ont tourné leurs regards vers le homested, comme le malade désespéré qui se prête à tous les essais tentés pour le sauver; ils ont décrété le remède aperçu pour se trouver n'avoir rien fait comme il devait être.

Notre auteur estime que la population sudiste est tombée trop bas pour être relevée, et que l'avenir appartient dans la région aux hommes de l'Est, qui commencent à y descendre avec des capitaux et des travailleurs. C'est dire que voilà une société humaine qui finit dans le monde. Ces anglo-saxons, en vérité, sont des destructeurs de races; trois siècles les en avaient fait voir coutumiers; cette fois ils auront retranché un des plus beaux rameaux de la leur même. A une telle vue surgit au fond de l'âme la réflexion qu'en cet âge de l'ère chrétienne une nation civilisée peut périr, et l'angoisse alors saisit le cœur, si la pensée se retourne vers la patrie française (2).

VII

M. Bureau a traité son sujet avec une compétence, un soin dans les recherches qui donnent de l'autorité à ses opinions. Il avait à répondre à la demande s'il convient d'introduire en France la réserve du homested, et sa réponse, on le sait déjà, est négative. Sans doute, à côté de la combinaison américaine, serait à imaginer ce que M. Bureau appelle un homested européen, un règlement pour la petite propriété reflétant plus ou moins l'usage d'outre-mer, mais accommodé à notre état social, et propre à maintenir chez nous les familles de cultivateurs. Ces vues sont

(1) P. 242 et suivantes. On y lit ces mots : la culture du coton est le signe de la misère la plus profonde et de l'abaissement le plus odieux.

(2) Voir l'attrayant portrait des Virginiers tracé par Michel Chevalier, et cité par M. Bureau, p. 244.

teaux avec de superbes réserves de chasses; les plus magnifiques, naturellement, propriété juive; le reste, loué par des millionnaires de Londres et de New-York. Si c'est là ce qui doit arriver de celle qui fut, d'après son appellation poétique et neuf fois séculaire, la douce France, il nous semble bon d'être assez avancé dans la vie pour n'avoir plus à le contempler.

H. Danzas.

LA SCIENCE ET LA RELIGION

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

L'émotion fut vive il y a trois mois, lorsque M. Brunetière publia dans la *Revue des Deux-Mondes* l'article intitulé : « Après une visite au Vatican. » La brochure qu'il vient de faire paraître a eu un égal succès. Firmin-Didot terminait le premier tirage le 3 avril et hier c'était le dixième mille que l'on enlevait. Or il ne s'agit pas là des chiffres fantaisistes inventés pour lancer certains ouvrages.

Sous le titre plus général de : *La Science et la Religion,* cette brochure n'est en somme que la reproduction exacte de l'article paru au commencement de l'année, que complètent, cependant, de nombreuses notes refutant les objections qu'il avait soulevées. Elles en augmentent singulièrement la portée et l'intérêt. Quelques pages d'une Revue, ont donc suffi pour troubler ce que l'on a coutume d'appeler le monde savant et pour susciter des articles agressifs. Non seulement on a attaqué avec la dernière violence les idées émises par l'éminent académicien, mais M. Brunetière lui-même a été fort malmené, et les journaux, les libelles n'ayant pas modifié l'opinion publique, on a organisé ce fameux banquet de Saint-Mandé qui n'a guère ajouté, il est vrai, à la gloire de M. Berthelot, mais ou les discours les plus acrimonieux ont été prononcés.

Et pourquoi tout ce bruit. C'est qu'un homme a osé dire tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas. M. Brunetière n'est pas un croyant, il l'affirme du moins, mais il est de bonne foi et c'est

avec la plus entière bonne foi qu'il aborde ces questions et qu'il met le doigt sur la plaie. Il a touché juste, on ne peut lui pardonner sa franchise.

L'analyse des pages dont nous parlons n'est pas possible, il faut les lire et les méditer; mais on peut cependant constater avec quelle logique l'auteur arrive à montrer l'insuffisance de la science en face des problèmes qui se posent chaque jour à l'homme, lorsqu'il songe à ses destinées futures; la façon dont elle a tenu les promesses faites en son nom et combien au contraire « la théorie de la révélation » après avoir donné l'explication la plus plausible de ces mêmes problèmes, donne aussi la ligne de conduite la plus conforme à la morale et assure le mieux le bonheur de l'humanité. Voilà tout le fond de l'article; car les éloges donnés à Léon XIII quoique fort intéressants à relever lorsqu'ils émanent d'un homme tel que M. Brunetière, ne sont qu'un élément d'appréciation secondaire. Ce qui est d'une importance capitale c'est de constater comment, sans la foi, et sans autre chose que le respect pour nos croyances religieuses, un esprit indépendant a pu arriver à conclure que le christianisme a toujours été dans le passé et est aujourd'hui plus que jamais la seule force avec laquelle il faille compter, la force vitale indispensable à une société qui ne veut pas retomber dans la barbarie, le pivot sur lequel repose en somme tout ce que nous avons coutume d'appeler les éléments de la civilisation.

Les faits sont là d'ailleurs. Quelle est cette morale « tirée des mœurs et des instincts des espèces animales, du développement psycologique et physiologique de l'individu qui doit enseigner l'avenir. » On sourit tristement en pensant aux résultats d'une éducation qui reposerait sur une telle base; vraiment dans sa réponse à M. Berthelot, Monseigneur Lagrange a eu beau jeu sur ce point (1). Et combien M. Brunetière a-t-il été bien inspiré en reproduisant les lignes suivantes d'Edmond Scherer : « Sachons voir les choses comme elles sont : la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative, a besoin de l'absolu; elle aspire à la transcendance; elle ne trouve son point d'appui qu'en Dieu..... La conscience est comme le cœur : il lui faut un au delà. Le devoir n'est rien s'il n'est sublime; et la vie devient chose

(1) Correspondant du 25 avril 1895. — Réponse à M. Berthelot par l'évêque de Chartres.

frivole si elle n'implique des relations éternelles (1) » et plus loin : « Une morale n'est rien si elle n'est pas religieuse » etc. Ce sont ces considérations philosophiques mêlées de beaucoup d'autres de même nature qui ont amené l'éminent écrivain à prendre la défense de la foi. Sont-ce les seules? nous ne le pensons pas. M. Brunetière a cédé aussi à un mouvement qui est bien caractérisé à la fin de ce siècle, à un besoin de croyance qui envahit les classes élevées.

Qu'on le qualifie comme il plaira, qu'il se manifeste par des drames, parodie des anciens mystères, ou par la littérature bizarre d'Harraucourt ou d'Huysmans, qu'il s'appelle néo-christianisme et que des esprits malveillants aillent en chercher l'origine même dans certain enseignement spiritualiste donné à l'Ecole normale et dont il a été parlé dernièrement à l'occasion de son centenaire; peu importe, le fait est là, voilà ce qu'il faut constater.

Quelques esprits chagrins et d'excellents catholiques s'inquiètent il est vrai de ce mouvement des intelligences en voyant que la ligne suivie n'est pas la ligne droite et que ces sentiments sont loin de coïncider avec un relèvement de la moralité. N'est-ce pas là un pessimisme exagéré. Il ne faut pas oublier que nous ne sommes plus au temps ou Lacordaire au début de ses conférences à Notre-Dame considérait comme injurieux pour son auditoire de prouver l'existence de Dieu. L'incroyance la plus absolue est à l'ordre du jour et hier encore l'athéisme régnait en maître dans l'enseignement officiel.

Ce qui se passe en ce moment est donc un progrès considérable. Il est certain qu'à une époque où les névroses sont de mode, la pensée de l'au delà peut donner lieu à des manifestations étranges; le mysticisme exagéré, le spiritisme avec ses pratiques grotesques; et même ce surnaturel mauvais, ces sectes que l'on ne sait comment qualifier; voilà choses dont on parle plus fréquemment. Mais elles ne sont que l'effet d'une ignorance inquiète et leurs progrès ne sont guère à craindre. Il en est de même de ce sentiment vague, mélange de philosophie et de mysticisme qui veut rapprocher toutes les religions et leur donner une même base; l'étude sérieuse montrera l'inanité de ces comparaisons et fera ressortir la différence qui existe entre le christianisme et

(1) *Etudes sur la littérature contemporaine*, t. VIII, p. 182-183.

toutes les religions orientales, le boudhisme entre autres : « Les quelques ressemblances que l'on a signalées entre elles, pour être infiniment curieuses, ne sauraient en effet masquer la différence profonde, la différence intime qui les sépare ou qui les oppose. » Ce mouvement doit donc être considéré comme salutaire et ne causer aucune crainte. Dieu sait choisir son heure et son moment, a dit un philosophe, ne pouvons-nous espérer que cette heure se prépare?

M. Brunetière n'a pas voulu, écrit-il, à deux reprises, faire acte chrétien, cela explique la lacune que renferme sa brochure. Il de nous a montré d'une part la faillite de la science, de l'autre l'avantage de la « théorie » de la révélation comme il l'appelle, mais il n'a pas assez précisé le domaine réservé à chacune; ce que l'on peut leur demander et ce qu'au contraire l'on ne saurait exiger d'elles. Nous espérons que ce chapitre sera fait prochainement. La foi et la science, qu'il ne faut pas calomnier, y gagneront l'une et l'autre. En attendant constatons avec bonheur de quelle façon les catholiques savent tenir leur place dans le mouvement intellectuel. Le Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, clos il y a quelques jours à peine, nous en donne un nouveau témoignage.

Chaque année nous publions ici même le compte-rendu de ces séances; le peu de place dont nous disposons aujourd'hui nous force à nous contenter cette fois d'une simple énumération des travaux émanant de membres du clergé; elle suffira à montrer qu'il était largement représenté. — Dans la section d'histoire et de philologie, MM. les abbés Guillaume, des Hautes-Alpes, Marbot, Labarthès, de Carcassonne ont lu d'importants mémoires sur l'époque de la substitution du provençal au latin; sur deux bréviaires du XIIIe et du XIVe siècle, et sur la Commanderie de Narbonne dépendant de l'ordre de Malte. Dans la section d'archéologie, l'œuvre architecturale de Foulques Nerra a été étudiée par M. l'abbé Bourdais, tandis que M. l'abbé Morel, de Compiègne, traitait un point d'histoire locale, et que M. l'abbé Galabert, que son ministère fixe dans le Tarn-et-Garonne, s'occupait des luttes contre l'invasion anglaise dans le Haut-Quercy et le Rouergue au XVe siècle. D'un autre côté M. l'abbé Arbellot lisait une intéressante étude sur le titre de bourgeois dans les trois derniers siècles.

C'est un vrai savant, fort original mais aimé de tous, que le P. de la Croix, il l'a bien prouvé cette fois encore et les journaux

parisiens ont raconté un trait qui montre de quelle façon le vénérable archéologue se passionne pour les sujets qu'il étudie. C'était après une séance où il avait fort intéressé son auditoire en parlant d'un caveau funéraire du XIIIe siècle, il descendait le boulevard Saint-Michel avec M. Alexandre Bertrand et quelques autres, lorsque l'idée prend à ce petit groupe d'aller voir les restes des anciennes arènes de la vieille Lutèce, et voilà M. Bertrand faisant sur les ruines une vraie conférence; le P. de la Croix prend la parole à son tour, les objections s'entrecroisent et tous les deux ne s'arrêtent qu'à la nuit tombante et fort étonnés de se voir entourés d'une foule d'auditeurs inconnus attirés par ce spectacle nouveau pour eux.

D'autres archéologues, M. l'abbé Muller, et M. l'abbé Haye avaient envoyé des travaux sur l'église Saint-Evremond de Creil et sur l'église de Saint-Avit-les-Guespières près de Chartres. Nous pourrions citer encore les noms connus du chanoine Pigeon qui s'est savamment occupé du mobilier des églises du Cotentin, et de M. l'abbé Guillaume, dont l'étude sur l'organisation ancienne du chapitre de Gap, a vivement intéressé ses auditeurs.

Dans un autre ordre d'idée, on a fort remarqué les travaux de M. l'abbé Bonno de Provins, sur les volcans de la Mer Morte, et ceux de M. l'abbé Parat (de l'Yonne), sur la géologie appliquée aux recherches préhistoriques dans les cavernes. Les États-généraux de Bretagne et leurs jetons ont été l'objet des études de M. l'abbé Robert, tandis que la convocation de ceux du baillage de Dijon en 1789, faisaient l'objet d'une communication de la part de M. l'abbé Voillery. La question si importante de l'organisation scolaire avant la Révolution, ne saurait être négligée par ceux dont l'éducation de la jeunesse est un des principaux soucis, M. l'abbé Favé a étudié les petites écoles du Haut-Léon avant 1789 et M. l'abbé Laveille celles du diocèse d'Avranches et en particulier de Cherbourg à la même époque. Enfin dans la section des beaux-arts, citons les noms de M. l'abbé Requin, du chanoine Pottier, de M. l'abbé Bouillet, du chanoine Martin, etc.

Comme on le voit, les membres du clergé étaient nombreux au Congrès qui s'est terminé le 20 avril. La Normandie était également largement représentée. Citons parmi nos compatriotes M. Raulin de la Société des antiquaires de Normandie, qui a continué la série de ses études sur la léproserie de Beaulieu près Caen,

de M. Noury secrétaire de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, qui s'est occupé des éphémérides du siège de Rouen par Henri IV de 1591 à 1592; de MM. Mathieu de Cherbourg, Brasil de Caen, dont les communications étaient d'ordre scientifique; de notre collaborateur M. Le Verdier de Rouen, qui a lu un savant mémoire sur les prénoms en usage au XVIe et au XVIIe siècle dans une partie de l'ancien pays de Caux, de M. J. Noury, sur l'histoire de la comédie à Rouen de 1722 à 1740.

Un autre normand, M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a réfuté victorieusement les éthimologies plus ou moins bizarres données au nom de la capitale de la Basse Normandie : Caen vient de Cato-Magus ou Catu-Majus, (le champ de bataille). M. Veuclin, de Bernay, a fait dans diverses sections d'intéressantes communications sur les fêtes agricoles pendant la Révolution dans le district de Bernay, sur les registres paroissiaux, sur le théâtre populaire, etc. M. le docteur Barthès, de Caen, étudie l'assistance, ou plus tôt l'absence d'assistance publique dans les campagnes normandes au XVIIIe siècle. A la section de législation, M. Guillouard, professeur à la Faculté de droit de Caen, a parlé avec la compétence qu'on lui connait, des effets désastreux du régime dotal en France. Citons enfin M. de Mély, de Lisieux, et Mme Despierres, dont les travaux sur le musée de Lisieux et sur les Gabriel architectes, ont été fort appréciés. Nous aurons terminé cette longue énumération lorsque nous aurons mentionné les études de M. E. de Beaurepaire sur d'anciens tombeaux de l'église Sainte-Trinité, dite l'abbaye aux dames; de M. Fernand Engerand, sur un artiste normand : Champagne La Faye, et du secrétaire de cette Revue, sur le théâtre à Caen pendant la Révolution. Ajoutons que dans la séance de clôture, ce sont encore les travaux d'un normand qui ont reçu les éloges les plus flatteurs; nous ne devons pas oublier M. le vicomte d'Avenel, membre de la Société d'Archéologie d'Avranches, lauréat des prix Gobert et Rossi.

P. DE LONGUEMARE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Tapisseries des Ursulines de Caen. (L'Embarquement et le Martyre de sainte Ursule), par *Armand Gasté*, professeur à la Faculté des Lettres. — Caen, impr. Ch. Valin, 1895, gd in-8o de 16 pages, avec deux phototypies, d'après les clichés de M. H. Magron, et *Note rectificative*, de 4 pages.

Notre savant collaborateur, M. Armand Gasté, vient de publier de précieux renseignements sur des tapisseries conservées chez les Ursulines de Caen et qui ont figuré, il y a quelques années, dans une exposition rétrospective organisée à l'occasion d'un concours régional, mais dont on n'avait ni reproduction ni description exacte. M. Gasté a donc rendu un service important à l'histoire d'une des grandes industries artistiques et, comme on va le voir, il a mis en lumière des points ignorés de l'histoire de cette même industrie dans la ville de Caen.

Est-ce à dire qu'il y ait eu à Caen, au XVIIe siècle, un atelier de tapisseries en pleine activité et ayant eu quelque durée? Il me semblerait téméraire de l'affirmer quant à présent, et nous ne sommes peut-être ici qu'en présence d'artistes momentanément fixés dans notre ville où des travaux particuliers les avaient appelés.

Quoiqu'il en soit, les tapisseries des Ursulines ont été exécutées à Caen et, très probablement, dans les dépendances du monastère qui existe encore dans la rue de la Chaine. Cela résulte des mentions inscrites sur les lisières des bordures et surtout de divers passages de manuscrits contemporains soigneusement gardés dans la communauté. On lit, en effet, p. 290 de l'*Extrait de la vie de la Révérende Mère Jourdaine de Bernières-Louvigny, dite de Sainte-Ursule, fondatrice de ce monastère des Ursulines de Caen :* « Elle a fait faire deux pièces de tapisserie, où l'embarquement de sainte

Ursule et son martyre sont admirablement représentés. Elle s'occupait avec plaisir à préparer les laines et les soies nécessaires au tapissier ». Dans un autre manuscrit intitulé : *Annales de ce monastère de Ste Ursule de Caen, établi en 1624 le 26 février, et on vint dans cette maison le 13 février 1636, sous le gouvernement de R^de^ mère Jourdaine de Bernières de Louvigny, dite de Ste Ursule, première supérieure de cette maison, en charge pour lors; tout cecy recueilli par la mère Madeleine de Ste Ursule de Bernières de Louvigny, sa nièce, en l'année 1714, qu'elle estoit zélatrice et secrétaire du chapitre,* on trouve le passage suivant : « Notre vénérée Mère fondatrice n'avoit pas moins de zèle pour honorer Ste Ursule, notre illustre patronne et la sienne. La magnifique tapisserie qu'elle a fait faire et qui représente si bien l'Embarquement et le Martyre de cette grande sainte et de ses compagnes nous sera à perpétuité un monument de sa dévotion pour Elle. C'étoit un vrai plaisir pour notre bonne Mère de préparer les laines et les soies pour ce travail ».

Ainsi donc, sur trois tapisseries possédées par les Ursulines de Caen, deux ont été faites sous la direction de Mme de Bernières de Louvigny. Quant à la troisième, elle a été également exécutée pour le même monastère et sans doute, comme les autres, dans son enceinte.

Celle-ci, la moins curieuse au point de vue du travail, représente un paysage quelconque, avec des rochers, au premier plan, et un coin de ville, dans le fond. Mais, sur les bordures, on lit : STE PATER AVGVSTINE — STA VRSVLA — STE VRSVLE DE CAEN — FAIT A CAEN, L'AN DE GRACE 1659 — FAIT PAR MOY JEAN COLPART, TAPISSIER DV ROY.

Les deux autres tapisseries, reproduites en héliographie, d'après d'excellent clichés de M. Henri Magron, ont pour sujets, l'une, l'embarquement de sainte Ursule, et l'autre, son martyre et celui des onze mille vierges; ce sont des compositions d'un style des plus remarquables et qu'entourent de riches bordures, heureusement agencées, où des anges et des guirlandes de fleurs et de fruits accompagnent les armoiries du monastère.

M. Gasté avait d'abord pensé, en voyant la signature d'une de ces pièces, que les cartons étaient dus soit à Philippe de Champaigne, soit à un de ses élèves; mais l'examen des bordures a révélé le nom du dessinateur. On lit sur l'une : DE S^T^ VRSVL

(*sic*) DE CAEN — FAICT PAR MOI PIERRE DVMON; et sur l'autre : DE S^T VRSVLE DE CAEN — PIERDVMON LCFEYEP — LA CHANPAGNE FEYE.

Ni Pierre Dumon ou Dumont, ni Jean Colpart ne figurent au nombre des tapissiers du Roi; cependant on trouve parmi les artistes qui ont travaillé pour Nicolas Foucquet au château de Vaux, en 1685, un Antoine Colpert ou Colpaert, Flamand, qui était sans doute de la même famille. Des Colpart ont résidé pendant quelque temps à Caen, où l'on constate, en 1680, d'après les registres paroissiaux de Notre-Dame de Froide-Rue, l'inhumation d'un Jean Colpart, âgé d'environ quarante ans, fils ou neveu de l'auteur de la tapisserie des Ursulines représentant un paysage.

Pour « La Chanpagne Feye », qui avait dessiné les cartons des deux autres tapisseries, c'est La Champagne La Faye, peintre de Caen, cité par le marquis de Chennevières, et dont deux tableaux ornent l'église de Saint-Vivien de Rouen. M. Fernand Engerand, en examinant une composition attribuée à l'un des Franck et exposée au Musée de peinture de Caen, a établi — et M. A. Gasté s'est rangé à cette opinion — qu'elle devait être restituée à La Champagne, car elle présente, sauf quelques variantes insignifiantes, le sujet et la disposition du martyre de sainte Ursule.

La question est donc tranchée aujourd'hui et c'est bien à un peintre caennais, à La Champagne La Faye, que Mme Jourdaine de Bernières a demandé les cartons des magnifiques tapisseries qu'elle a fait exécuter par d'habiles artistes, dont l'un au moins était étranger.

ÉMILE TRAVERS.

Émile Travers. LES PREMIERS IMPRIMEURS DE SAINT-LO. — Saint-Lo, impr. F. Le Tual, 1895, in-8° de 20 pages.

Un des libraires les plus érudits de Paris, M. Claudin, avait, en 1894, donné de précieux renseignements sur les origines de l'imprimerie à Saint-Lo; M. Travers complète aujourd'hui ces renseignements d'une façon fort intéressante.

Il démontre d'abord que l'imprimerie fut introduite dans la ville qui devint le chef-lieu du département de la Manche, non pas en 1656, comme on le croyait, mais cent ans plus tôt, vers le milieu du XVIe siècle, par un protestant nommé Thomas Bouchard,

venu sur l'instigation d'un ministre, Mathieu de La Faye, personnage influent. C'est un « Traitté de la peste de M. de la Faye », qui fut le premier ouvrage sorti des presses du nouvel imprimeur en 1564. La marque de Thomas Bouchard : une vigne palissadée portant au centre un donjon carré, est d'une grande finesse. Dès l'année suivante, l'imprimeur de Saint-Lo eut un associé, Jacques Le Bas, qui devait plus tard fonder à Caen une imprimerie dont les produits sont justement réputés.

L'un des premiers travaux publiés par les deux associés est un « Kalendrier historial et almanach perpétuel » avec les Psaumes de David, traduits par Clément Marot et Théodore de Bèze.

Après l'exil de Mathieu de la Faye, en 1568, Jacques Le Bas s'établit à Caen où il donne, dès 1569, une troisième édition du psautier huguenot pour le libraire Estienne Desloges. La marque adoptée par lui à cette époque, est un aigle empiétant un dauphin; mais l'ancienne marque subsiste parfois, notamment sur un volume portant la date de 1599.

Après le départ de Jacques Le Bas, l'art typographique n'eut pas de représentants à Saint-Lô jusqu'en 1656, époque où s'installa dans cette ville Jean Pien. — Les érudits sauront gré à M. Emile Travers de ces détails fort intéressants. Il sont des plus précieux pour l'étude de la vie intellectuelle en Basse Normandie à une époque où les documents sont d'une grande rareté.

P. DE LONGUEMARE.

HISTOIRE NOBILIAIRE : 2,500 ACTES DE L'ÉTAT CIVIL OU NOTARIÉS, CONCERNANT LES FAMILLES DE L'ANC. FRANCE (XVe-XVIIIe SIÈCLE), REPROD. OU ANALYSÉS, par le Marquis *de Granges de Surgères*. (Nantes, 66, rue Saint-Clément).

« L'histoire de France est renfermée dans nos archives communales, » a dit Aug. Thierry. On le croirait à voir cette énorme quantité d'actes exhumés des Archives de la Loire-Inférieure. Ils forment un véritable nobiliaire, d'une exactitude irrécusable, puisqu'ils renseignent autant sur les vicissitudes que sur les honneurs des familles et intéressent toutes les provinces de France. C'est un recueil qu'il faut avoir dans sa bibliothèque, comme les *Noms féodaux* de D. Béthencourt. Un système très ingénieux, innové par l'auteur, permet au lecteur de trouver aussitôt tout ce

que le recueil renferme sur tel nom. Restent : 75 exempl. sur pap. vélin teinté, à 20 fr.; 10 sur grand pap. van Gelder Zonen (ex. de luxe), à 30 fr., et 5 sur pap. ancien de Hollande, à 25 fr.

P. L.

LE MYSTICISME A LA RENAISSANCE OU MARIE DES VALLÉES, DITE LA SAINTE DE COUTANCES, par M. l'abbé *J.-L. Adam*, 1 vol. gd in-12 de 400 pages avec 42 gravures, franco, 4 fr. — Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette.

Bien que nous n'ayons pas l'habitude de rendre compte des ouvrages de cette nature, M. l'abbé Adam étant un de nos collaborateurs les plus appréciés, nous reproduisons ici, à titre de renseignement, et sans en prendre la responsabilité, l'article suivant extrait du bulletin des publications hagiographiques, des RR. PP. Bollandistes.

« On sait que dans la *Vie du V. P. Eudes*, l'histoire de ses relations spirituelles avec la Sœur Marie des Vallées, tertiaire du Sacré-Cœur, à Coutances, tient une grande place. Si un jour l'Église inscrit le V. P. Eudes au catalogue des saints, nos successeurs auront à étudier de très près le rôle de Marie des Vallées. Leur tâche sera beaucoup facilitée par le travail dont M. l'abbé J.-L. Adam vient de faire paraître une deuxième édition.

« Au XVIIe siècle, il y a eu de la part des jansénistes un véritable déchaînement de libelles contre le P. Eudes, et le thème ordinaire de ces pamplets vise ses relations avec Marie des Vallées. La Bibliothèque nationale de Paris seule possède plus de vingt volumes manuscrits sur cette polémique. M. l'abbé Adam a pris connaissance de toutes les pièces relatives à ce curieux procès, et il venge complètement le V. P. Eudes et Marie des Vallées des injustes attaques dont ils ont été l'objet.

« Le P. Eudes et Marie des Vallées ont été de zélés propagateurs du culte du Sacré-Cœur de Jésus. M. l'abbé Adam revendique avec chaleur pour le diocèse de Coutances l'honneur d'avoir élevé le premier sanctuaire au Sacré-Cœur. Le fait est incontestable. Sa signification a pourtant soulevé quelques doutes et ceux qui revendiquent pour la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque la priorité du culte du Sacré-Cœur, sont réduits à établir une différence essentielle entre la conception ascétique du P. Eudes et

celle de Marguerite-Marie. M. l'abbé Adam s'occupe longuement de cette controverse. Il cherche à montrer par de nombreux extraits des œuvres du P. Eudes qu'il fut vraiment le précurseur de la dévotion au Sacré-Cœur, telle qu'elle a toujours été entendue dans l'Église.

« On le voit, le travail de M. l'abbé Adam touche à des questions d'un grand intérêt religieux. Même ceux, qui ne seront pas de son avis sur tous les points, ne pourront nier qu'il ait fait les plus louables efforts pour remonter aux sources et ne présenter aucune conclusion que sur des documents de première main. »

TABLE DES MATIÈRES

Les plus anciens drames en langue française. — MARIUS SEPET 5
La légende de l'abbaye de Montebourg. — P. LE CACHEUX. 48
Les Normands au Canada. M. Jean Lesueur (*Fin*). — A. GOSSELIN 72
Une nouvelle source de documents pour l'histoire de Normandie. — Cte DE MARSY 98
Le mouvement catholique aux Etats-Unis. — A. GOSSELIN. 104
Bulletin bibliographique. — E. TRAVERS 116
Les livres de famille en Haute-Normandie. — E. LE CORBEILLER 123
Points obscurs et nouveaux de la vie normande de Malherbe. — V. BOURRIENNE 142
Notice sur le Maréchal Jacques II de Matignon. — GODEFROY 172
Histoire des commanderies dans le département de l'Eure. — C. GUÉRY 199
Bulletin bibliographique. — E. TRAVERS 214
Histoire des commanderies dans le département de l'Eure. — C. GUÉRY 219
Familles nobles des élections d'Arques, Montivilliers, Caudebec, Neufchatel, qui embrassèrent la réforme. — LE FILLEUL des GUERROTS 244
Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux. — A. DE LA BALLE 259
Ecclésiastiques normands émigrés à Maestricht. — Cte DE MARSY 275
Un nouveau livre de M. l'abbé Kanengieser : Ketteler et l'organisation sociale. — H. DANZAS 285
Le mouvement catholique. Congrès scientifique de Bruxelles. — P. DE LONGUEMARE 305
Bulletin bibliographique. — E. TRAVERS 315

Points obscurs de la vie de Malherbe (*Suite*). — V. Bourrienne 323
Histoire des commanderies dans le département de l'Eure (*Suite*). — C. Guéry 353
La cathédrale de Coutances. — Ch. Florentin-Loriot 382
Clergé d'autrefois. — J. Angot des Rotours 402
Distinction honorifique. — P. de Longuemare 408
Les périodiques de l'Orne. — J. Angot des Rotours et H. Tournoüer 410
Bulletin bibliographique. — E. Travers 423
La cathédrale de Coutances (*Suite*). — Ch. Florentin-Loriot 431
Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux (*Suite*). — A. de la Balle 450
Points obscurs de la vie de Malherbe (*Suite*). — V. Bourrienne 468
M. François Durécu. — H. V 492
Nécrologie. — P. de Longuemare 501
Bulletin bibliographique. — E. Travers 506
Monseigneur le Filleul de la Chapelle, Evêque de Vabres. — Christophe Allard 511
Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux (*Fin*). — A. de la Balle 529
Notes et documents pour servir à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure. — Villers-Ecalles. — B^on d'Esneval 541
Histoire des commanderies dans le département de l'Eure. — C. Guéry 557
Points obscurs et nouveaux de la vie de Malherbe. — V. Bourrienne 575
Simon Pierre, poésie. — G. Le Vavasseur 603
Le Homested. — H. Danzas 606
La science et la religion. — Le congrès des Sociétés savantes. — P. de Longuemare 625
Bulletin bibliographiques. — E. Travers 631

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

ALLARD (C.) Mgr Le Filleul de la Chapelle, évêque de Vabres..... 511

ANGOT DES ROTOURS (J.) Clergé d'autrefois 402
Les périodiques de l'Orne..... 410

BOURRIENNE (V.) Points obscurs et nouveaux de la vie de Malherbe..... 142-423-468-575

DANZAS (H.) Un nouveau livre de M. l'abbé Kanengieser. — Ketteler et l'organisation sociale 285
Le Homested..... 606

ESNEVAL (Bon D') Notes et documents pour servir à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure. — Villers – Escalles 541

FLORENTIN-LORIOT (Ch.) La cathédrale de Coutances.. 382-431

GODEFROY Notice sur le Maréchal Jacques II de Matignon..... 172

GOSSELIN (A.) Les Normands au Canada. M. Jean Le Sueur..... 72
Le mouvement catholique aux Etats-Unis 104

GUÉRY (C.) Histoire des commanderies dans le département de l'Eure 199-219-353-557

H. V. François Durécu 492

LA BALLE (A. DE) Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux 259-450-529

LE CACHEUX (P.) La légende de l'abbaye de Montebourg 48

LE CORBEILLER Les livres de raison en Haute-Normandie..... 123

LE FILLEUL DES GUERROTS Familles nobles de l'élection d'Arques, Montivilliers, Caudebec, Neufchatel, qui embrassèrent la réforme..... 244

LE VAVASSEUR (G.) Simon Pierre (poésie)..... 603

LONGUEMARE (P. DE) Mouvement catholique. Le Congrès scientifique de Bruxelles..... 305

	Distinction honorifique (M. de la Sicotière)	408
	Nécrologie	504
	La Science et la Religion. Le Congrès des Sociétés savantes	625
MARSY (Cte DE)	Une nouvelle source de documents pour l'histoire de Normandie	98
	Ecclésiastiques normands émigrés à Maestricht	273
SEPET (Marius)	Les plus anciens drames en langue française	5
TRAVERS (E.)	Bulletin bibliographique.	116-214-315-423-506-631.
TOURNOÜER (H.)	Les périodiques de l'Orne	410

FIN DE LA QUATRIÈME ANNÉE

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure. L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

BILLETS D'EXCURSIONS

délivrés toute l'année.

(1re classe 65 fr. — 2e classe 50 fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année, aux prix très réduits de 65 fr. en 1re classe et 50 fr. en 2me classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : *Rennes, Saint-Malo, Dinard, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.*

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une

période de 10 jours moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀ du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 °/₀, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. Ch. de Beaurepaire, avocat, rue Beffroi, Rouen.

J. Barthélemy, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. de Longuemare, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen ;

G. Danzas, avocat, rue aux Namps, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux ;

Geoffroy de Grandmaison, château de Nagel, par Conches ;

L. Régnier, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine Le Cacheux, curé-doyen de Pontorson ;

E. Milcent, au Val-de-Brix, par Sottevast ;

P. de Gibon, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. Angot des Rotours, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. de Séguin, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine Odieuvre, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de l
annonces, demandes d'abonnements, etc., e
adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du
Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans
département chez les personnes désignées d'a
pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous
mois en livraisons d'environ 112 pages, grand

Le prix de l'abonnement est de 10
par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les pr
libraires des cinq départements.

DC
611
N841
v. 4
1894/

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.